-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 10ième jour du mois de janvier 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Viviers, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 12-835

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 décembre 1954 ainsi que celui de l'ajournement en date du 22 décembre 1954, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 12-836

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de..... $ 79,687.83 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 101	2,405.16	Liste de Paie No. 102	2,719.36
Liste de Paie No. 103	2,239.59	Liste de Paie No. 104	2,719.36
The Bell Telephone Co.	29.02	The Bell Telephone Co.	155.64
Paul Boucher, Notaire	27.50	Banque Can. Nat.	63,665.69
A. Brouillard	180.56	Canadian Silk	9.60
Canadian Industries	17.88	Cap Auto Electric S.	43.14
Roméo Carignan	76.94	La Cie Ronéo du Can.	50.51
La Cité Des T.Riv.	60.00	La Cité du Cap	88.25
La Cité du Cap	158.44	Consolidated Paper	10.09
La Co. Dollard Const.	10.72	Fonderie St.Maurice	963.06
Léopold Grégoire	127.79	Georges Gariepy	2,500.00
H.P. Hébert Enrg.	195.39	Francis Hankin Co.	10.60
L'Hon. Min. des Fin.	446.00	Le Nouvelliste Inc.	79.35
J.T. Nadeau	71.76	Le Rec. Général	513.60
J.C. Sawyer, Notaire	66.50	St.Maurice Chronicle	11.90
Tessier Lumber Ltd	13.23	Vaillancourt & Vaill.	21.20
		Total: $	79,687.83

- - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 12-837

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de l'épouse de M. Paul Corbin, propriétaire résidant de cette municipalité depuis de nombreuses années et employé de la Cité.

Ce Conseil offre donc à Monsieur Corbin et à sa famille, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté.

- - - - - - - -

(suite au verso)

Résolution No. 12-838

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que sur recommandation du Directeur de la Police, M. R.H. Lachance, ce Conseil nomme par les présentes, le constable Emile Anctil, SERGENT de Police, avec une augmentation de salaire de $2.00 par semaine, à compter du premier janvier 1955.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-839

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que M. Jean Guy Cormier soit et est par les présentes engagé CONSTABLE et POMPIER de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $47.00 par semaine, Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-840

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que M. Emery Leblanc soit et est par les présentes engagé CONSTABLE et POMPIER de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $47.00 par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-841

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que M. Yves Massicotte soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $47.00 par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-842

Proposé par l'échevin Aludin Giguere
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que me Roger Gauthier soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $47.00 par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-843

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à charger aux dépenses du service de l'aqueduc, pour l'année 1954, une somme de $ 6,500.00, laquelle somme sera créditée à la Réserve du service de l'aqueduc.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-844

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Directeur de la Police et des Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est par les présentes autorisé à répondre à tout appel de la municipalité de Ste-Marthe, pour le feu, et ce, au prix de $75.00 de l'heure, avec minimum d'une heure, à la condition que le Conseil de la dite municipalité de Ste-Marthe se rende responsable par résolution de tout appel fait pour le feu en la dite municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-845

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 226-D, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226, FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS", soit adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 12-846

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 226-D, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226, FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-847

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " "REGLEMENT RELATIVEMENT A LA LOI CONCERNANT LA DESTITUTION DE CERTAINS OFFICIERS DES CITES ET VILLES",(Chapitre 235, S.R.Q. 1941 et AMENDEMENTS).

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois de Janvier 1955.

(signé) ARMAND LEMIRE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Demande de M. Ernest Poisson pour les services d'aqueduc et d'égouts.....
Lettre de M. Edmond Rivard, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ste-Marthe, RE: Service des pompiers.....
Lettre de l'Association Forestière Mauricienne Inc., demandant de les aider financièrement.....
Lettre de M. Richard Rioux, Avocat, RE: Réclamation- Jacques Paquette - Noyade.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
Andre Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 17ième jour du mois de janvier 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère,Jean-Paul Lavergne et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-848

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 janvier 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

(la suite au verso)

Résolution No. 12-849

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,834.84 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 1	4,694.89	Liste de Paie No. 2	2,719.36
Liste de Paie No. 3	7,208.17	Liste de Paie No. 4	2,719.36
Bureau d'Enrégistrement	17.30	P.E. Bergeron	446.52
Cobra Ind. Inc.	74.10	La Cité du Cap	76.19
Cusson Frères Ltée.	440.88	Charbonnerie Champ.	210.62
Délisle Auto Acc.	80.92	Fleuriste Madelon	20.50
Garage Charest Frères	87.31	P.A.Gouin	13.55
Denise Fournier I.L.	66.00	Garde Denise Fournier	112.00
Garde Fernande Béliveau	8.00	Hébert Studio	7.00
Georges Héroux	4.77	Emile Hamel	78.00
Brigitte Houde. I.L.	8.00	Kimball Automobile	60.26
Les Laboratoires Ind.	14.25	Melle J.T. Labonté I.L.	24.00
L'Hon. Min. des Fin.	631.25	L'Hon. Trés. de la P.	80.90
Mussens Canada Ltd	108.26	Nos Droits	7.00
Roy Automobile Enrg.	18.36	Jacques Sauvageau	165.01
Sirois Automobile Ltée	2.96	Supertest Petroleum	119.08
Stanley Moteur Equip.	9.06	St.Maurice Ind.	88.99
T.Rivières Auto Elec.	334.37	United Auto Parts	27.65
Cité du Cap	50.00		

Total:-$ 20,834.84
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-850

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 318 intitulé "REGLEMENT RELATIVEMENT A LA LOI CONCERNANT LA DESTITUTION DE CERTAINS OFFICIERS DES CITES ET VILLES (Chapitre 235, S.R.Q. 1941 et ses amendements), soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-851

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 318 intitulé "REGLEMENT RELATIVEMENT A LA LOI CONCERNANT LA DESTITUTION DE CERTAINS OFFICIERS DES CITES ET VILLES (Chapitre 235, S.R.Q. 1941 et ses amendements), soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS
DE MOTION- No. 12-852

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1955".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de janvier 1955.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.
Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements de Madame Louis Philippe Lacroix et la famille, pour sympathies exprimées par le Conseil, lors au décès de M. Louis-Philippe Lacroix.

Lettre de l'Union des Municipalités , RE: La Semaine Nationale de la Santé.

(suite de la Correspondance)

Lettre de la Commission Touristique de la Mauricie.

Lettre de la Chambre de Commerce- RE: Résolution pour code de construction.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier. — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24ième jour du mois de janvier 1955, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean.-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-853

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 janvier 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-854

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,606.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 5	4,142.28	Liste de Paie No. 6	2,913.36
P.V. Ayotte	53.87	A.Brouillard Tire Serv.	113.86
Cap Machine Shop	163.75	Roméo Carignan	81.95
Canadian Silk	8.28	Charbonnerie Champlain	51.00
J.Ls Gagnon	129.78	Emery Guilbert	18.03
[illegible]	[illegible]	Hewitt Equipment	281.21
Inprimerie St.Patrice	46.58	The International	23.50
Loranger & Molesworth	19.46	J. Lanouette & Al	345.00
Léo Lupien	166.66	H. Massicotte & Frère	56.11
Nos Droits	40.00	Georges Picard	134.57
Proc. des Frères I. Chret	10.25	C.H. Savard	4.71
St.Maurice Oxygen	55.93	St.Maurice Valley	11.90
Tracteur & Equipment	108.62	Verrerie du Cap	22.52
Rev.Père Emile Allie	150.00	Morin & Frères	453.18
		Total:-	$ 9,606.36

Adopté.

- - - - - - - - - -

RésolutionNo.12-855

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $29,383.00 pour payer les échéances du premier mars 1955 et devant être remboursé à même la perception de la taxe de la dite année 1955.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier seront et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $ 29,383.00

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de Me Léon Méthot, Re: Bill No. 200.....
Lettre de M. Paul Dupuis, Président de la Chambre de Commerce, incluant copie d'une résolution de l'assemblée du 16 décembre 1954.....
Lettre de M. Irenée Rochefort, Re: Taxe fédérale pour les années 1954, 1955.....
Lettre de Mme E. Gaudet, demandant un cadeau pour leur partie de cartes....
Lettre de l'Association des Infirmes de T.Rivières demandant un octroi.....
Lettre de M. Gaston Hardy, Maire, remerciant le Conseil pour sympathies reçues lors du décès de son père.....
Lettre du Rev. Père Gabriel Dubé, remerciant le Conseil pour aide et encouragement reçus.....
Lettre de Civic Administration sollicitant un abonnement.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier. Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 31ième jour du mois de janvier 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-856

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 janvier 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-857

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de .... $14,343.74, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 7	2,510.25	Liste de Paie No. 8	2,961.36
L'Art Graphique Inc.	18.42	L'Aide à l'Univ. L.	1,000.00
La Cordonnerie Moderne	17.85	Can. Oil Co. Ltd	23.23
Can. Fed. of Mayors	76.00	La Cité du Cap	58.33
La Cité du Cap	115.00	Dominion Fire Equip.	5.32
Gélinas & Deslaùriers	266.39	Irving Oil Inc.	1,387.50
Imperial Oil Ltd	143.94	Le Nouvelliste	135.99
Ernest Leblanc	140.40	Municipal Finance	30.00
The Prudential Ass.	559.81	The Shaw. Water & P.	2,708.71
Sirois Automobile Ltée	2,024.86	Sirois Automobile Lt.	9.94
St.Maurice Indu.	67.11	Underwood Ltd	11.33
Vaugeois Auto Sp.	72.00		
		Total:-	$ 14,343.74

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-858

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 25 avril 1955, jusqu'à minuit et une minute le 25 septembre 1955, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre (4) heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'à la date du 25 septembre 1955, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq (5) heures en retard avec le dit observatoire de Greenwich.

Que Copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires municipales de Québec, pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-849

ATTENDU QUE Cap-de-la-Madeleine et la région comptent environ 12,000 appareils de télévision;
ATTENDU QUE nous sommes en dehors des sphères de réception actuellement en opération;
ATTENDU QUE Cap-de-la-Madeleine et la région ont investi un capital dépassant 6 millions;
ATTENDU QUE les marchands ne peuvent donner un service adéquat à cause de la mauvaise réception;
ATTENDU QUE les frais d'installation sont trop élevés;
ATTENDU QUE la situation actuelle cause une foule de problèmes aux téléspectateurs de la Ville et de la région;
ATTENDU QUE le commerce de la télévision dans la région est dans un état de "statu quo" dû à la crainte de la population d'investir un capital pour un service qui ne répond pas au besoin présent;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

Que pour les raisons ci-haut énumérées, ce Conseil suggère que des mesures soient prises par les autorités compétentes pour donner au Cap-de-la-Madeleine et la région un rendement qui soit satisfaisant dans un avenir rapproché.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre du Jeune Commerce des Trois-Rivières, Re: amélioration de la télévision....
Requête de MM. Charles de Blois et C. de Grandmont etc, pour les services d'égoûts et d'aqueduc....
Lettre de la Société St.Patrick de Trois-Rivières sollicitant une annonce pour insérer dans leur programme de leur fête annuelle.....
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire de $29,383.oo pour payer les échéances du 1er mars 1955....
Lettre du Service Auxiliaire des Diabétiques demandant une souscription à leur oeuvre....
Lettre de M.A. Maringer, avisant la Cité des dommages causés à clôture par le gros tracteur de la ville....
Bulletin de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, Re: 34ième congrès annuel....
Jugement - Requérant, Roméo Toupin, Intimés, J. Longval et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
Paul Lemarier — Le Pro-Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une Assemblée du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 7ième jour du mois de février 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Pro-Maire, Paul Lemarier, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-860

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 31 janvier 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-861

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $21,175.40 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 9	1,937.72	Liste de Paie No.10	2,881.07
L'Art Graphique Inc	49.79	Bureau d'enrégistrem.	15.95
Bordeleau Tancrède	75.00	Bigras Roland	108.65
Bédard Roger,Phot.	12.60	Bell Téléphone Co.	134.19
Banque Can. Nat.	12,810.80	La Cité du Cap	565.24
La Cité du Cap	59.86	René de Cotret	200.00
Cap Machine Shop	30.80	Canadian Marconi Co.	3.35
Canadian Pacific Rly Co.	10.00	Cap Auto Electric	85.54
Charbonnerie Champlain	137.33	Cusson Frères Ltée	24.24
Délisle Auto Acces.	262.75	Deshaies Autom. Enrg.	2.12
L.Gauvin & Banque Can.	1,215.98	Hébert Studio Ltée	7.00
Imprimerie St.Patrice	121.81	L'Hon. Min. des Fin.	48.28
Me Léon Méthot	100.00	Millen John. T.R.	.54
Neptune Meters Ltd	19.89	National Ass. of Ass.	5.00
Nos Droits	4.20	J.T. Nadeau	1.31
Le Rev. du Can.	54.00	Spécialités Beauchamp	13.00
C.H. Savard	31.85	St.Maurice Oxygen Redg	23.56
Camille Tanguay	50.00	United Auto Parts	12.31
Vaillancourt & Vaill.	59.67		

Total: $ 21,175.40

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-862

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation tel que confectionné par les évaluateurs et tel qu'amendé par le Bureau d'Audition des plaintes comme le démontre le rapport ci-joint et devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1955, soit et est par les présentes homologué.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-863

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère.
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes, la Shawinigan Water & Power Co., à installer une lampe de 100. C.P., à l'extrémité de la rue Mère Gamelin.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-864

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé

(suite(à la page ci-contre)

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309 CONCERNANT LES TAXIS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de février 1955.

(signé) JEAN-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

M. Conrad Vaillancourt offre à la Cité un bout de rue pour la somme de ($1.00) un dollar....
Lettre de M. Conrad Brûlé demandant un prolongement d'aqueduc de 50 pds....
Lettre de M. A. Toupin demandant les services d'eau et d'égoûts....
Lettre de M. E. Rivard, secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Marthe acceptant de payer à la Cité du Cap, $75.00 de l'heure pour les services des pompiers de la ville avec minimum d'une heure....
Lettre de M. Maurice Théorêt, Secrétaire-trésorier de l'Association des étudiants invitant le Conseil à leur journée sportive qui aura lieu le 22 février prochain au colisée....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales de Québec approuvant le règlement No. 318 relatif à la distitution de certains officiers municipaux....
Lettre de M. Philémon Laflamme, Président de l'Association des propriétaires de taxis de la Cité, félicitant et remerciant le Conseil, Re: règlement concernant les taximètres dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine....
Lettre de l'Association de la Croix de Lorrains demandant un octroi.
Lecture du Bulletin: Re: La journée de l'Union des Municipalités.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 14ième jour du mois de février 1955, à 7:00 heures P.M., à laquelle étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE, ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-865

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 février 1955, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-866

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,674.71 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 11	$ 1,973.21	Liste de Paie No. 12	$ 2,911.36
Ayotte P.V.	15.77	Assemblée Législative	1.50
Bergeron P.E. Machineries	9.38	Brouillard A. Tire Serv.	75.17

(Voir suite page suivante)

LES COMPTES:- (Suite)

Jeune Commerce du Cap-Mad.	$ 50.00	Cap Seat Covers Inc.	$ 6.00
Conseil des Ports Nationaux	50.00	Champlain Express Inc.	1.50
J.-Ls. Gagnon	137.37	I.B.M. Company	6.50
Kimball Automobile Ltée.	44.62	Jacques Lacoursière	2.92
H. Massicotte & Frères Ltée.	103.61	Morin & Frères Inc.	17.22
Ph. McCarthy Transport Inc.	1.81	Le Nouvelliste	45.15
National Research Council	3.00	Nazaire Tremblay	25.52
Procure des Frères de l'I.C.	23.15	Prudential Ins. Company	544.93
Supertest Petroleum Corp.	183.63	Jean-R. Saulnier	51.37
Jacques Sauvageau	61.56	T.-R. Auto Electric Ltée	104.06
Richard Rochefort	1,039.40	Cité du Cap	100.00
Me. Léon Méthot & Al.	1,085.00	TOTAL:-	$ 8,674.71

Adopté.

- -

Résolution No. 12-867

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire

ET RESOLU que le Maire et les Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'unanimité, remercient le Gouvernement et tout particulièrement, l'Honorable Maurice-L. Duplessis, Premier Ministre de la Province, de leur collaboration si précieuse à la Cité du Cap-de-la-Madeleine et en particulier, pour l'octroi de $ 42,000.00 qui a été voté à la dite Cité, ainsi que de la bienveillante attention qu'il apporte à tous nos problèmes.

Adopté.

- -

Résolution No. 12-868

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère

ET RESOLU que le Maire et les Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine remercient M. Maurice Bellemare, Député du Comté de Champlain, d'avoir bien voulu accepter d'être le parrain du "BILL" de la Cité, No. 200, présenté à la Législature et d'avoir contribué au succès de la passation de ce "BILL" et de sa collaboration à l'obtention du dernier octroi, si important pour les finances de la Cité, octroi accordé par le Premier Ministre, l'Honorable Maurice-L. Duplessis.

Adopté.

- -

Résolution No. 12-869

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU que ce Conseil approuve le plan de cadastre 134 de la subdivision 440 à 462 inclusivement, de monsieur Conrad Vaillancourt, fait et préparé par M. Ernest-L. Duplessis, A.G., en date du 12 août 1954.

Adopté.

- -

Résolution No. 12-870

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Conrad Vaillancourt, le prolongement de la rue St-Georges, entre Père Breton et des Vétérans, d'une largeur de 66 pieds par une profondeur de 606 pieds plus ou moins et apparaissant à un plan fait et préparé par M. Ernest-L. Duplessis, A.G., en date du 12 août 1954, comme étant le numéro de subdivision non officiel 451 du cadastre 134, et ce, pour le prix de UN DOLLAR ($1.00).

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- -

Résolution No. 12-871

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil prie le Ministère de la Santé au Gouvernement d'Ottawa de bien vouloir étudier la possibilité de réajuster les Allocations familiales en rapport avec le coût plus élevé de la vie actuelle.

Adopté.

- -

Résolution No. 12-872

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 309-C intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 309, CONCERNANT LES TAXIS", soit et est par les présentes, adopté en première lecture.

Adopté.

- -

Résolution No. 12-873

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 309-C intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309, CONCERNANT LES TAXIS", soit et est par les présentes, adopté et deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- -

AVIS DE MOTION No. 12-874

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1955".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de février 1955.

(Signé:-) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité.
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

- -

AVIS DE MOTION No. 12-875

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES MARCHES ET LES DIFFERENTS COMMERCES SUR LES MARCHES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de février 1955.

(Signé:-) Gaspard Vivier,
Echevin de la Cité,
Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

- -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Crédit Social, re: Allocations familiales.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

Andre Julien
LE MAIRE.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 28ième jour du mois de février, laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-876

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 février 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-877

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 19,831.83 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 13	*2,969.35*	*Liste de Paie No. 14*	*2,911.36*
Liste de Paie No. 15	*3,207.73*	*Liste de Paie No. 16*	*2,911.36*

(la suite au verso)

(suite des comptes)

L'Art Graphique Inc.	145.03	Canadian Silk Mfg.	4.53
Canadian Pacific Rly	131.77	Clarendon Hotèl	54.90
Crown Toilet Serv. Enrg.	1.45	Charbonnerie Champlain	110.20
Jeune Commerce du Cap	1,000.00	Garage Charest & Frère	1151.70
General Steel Wares	3.05	Hewitt Equipment	148.88
H.P. Hébert	153.72	Imprimerie St.Patrice	245.42
Jacques Philippe	6.70	Keuffel & Esser	119.36
L'Hon. Mins. des Finances	10.00	L'Hon. Min. des Fin.	684.21
Northern Electric	3.31	Georges Picard	68.49
The Prudential Ins.	552.04	Quincaillerie Rochef.	20.95
Roland Rochefort	61.57	André Rousseau	75.00
St.Maurice Ind.	84.53	The Shawinigan W & P	2737.76
Tracteur & Equipment	203.53	Underwood Ltd	48.93
L'Union des Municipalités	5.00		

Total:-$ 19,831.83

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-878

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de M. l'Abbé Rosaire Larigière, survenu à l'Institut Familiale de Nomininque.

M. L'Abbé Larivière, était le fils de M. et Mme Joseph S. Larivière et frère de MM. Joseph H. et Lionel Larivière, ce dernier ancien échevin et Commissaire d'Ecoles du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil se joint donc à la population de cette Cité pour présenter à la famille éprouvée, ses plus sincères consoléances.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-879

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec de vifs regrets, le décès de Madame Veuve Alfred Longval résidente de cette Cité depuis de nombreuses années.

Madame Longval était la mère de Mme Edouard Bouchard, de M. Julien Longval, constable de cette Cité et Grand'Mère de Mlle Armande Bouchard, secrétaire de Son Honneur le Maire, M. André Julien.

Ce Conseil présente donc aux familles Longval & Bouchard, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-880

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets le décès de Madame Justinien Bouchard, mère de M. Edmond Bouchard, employé de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Bouchard, ses plus sincères sympathies, dans sa présente épreuve.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-881

Proposé, secondé et RESOLU à l'unanimité que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales ou spéciales, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la Compagnie "TOOKE BROTHERS LIMITED" une Compagnie formée en vertu des lois du Canada, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machinerie et accessoires utilisés par ou en rapport à ladite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont fixées à " QUATRE MILLE CINQ CENTS ($ 4,500.oo) dollars par année pour une période de cinq ans, et ce, à compter du premier janvier 1955.

Cette fixation n'inclura pas la taxe d'eau et les licences d'affaires.

L'évaluation de "DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENTS TRENTE-CINQ ($ 248,835.oo) dollars qui apparait au rôle pour l'année 1955, au nom de la Compagnie Wesley Mason Mills Ltd, pour ses propriétés industrielles devra demeurer au même montant pour la

Nom:	Salaire:	Fonction:
EMPLOYES REGULIERS. (Suite)		
Donat Richard	$ 0.85 l'heure	Gardien Garage et Préposé au service Huile et Gaz.
Ernest Leblanc	$ 1.10 l'heure	Mécanicien - Entretien Puits.
Benoît Massicotte	$ 1.20 l'heure	Opérateur sur souffleur - été: sur chargeuse.
Léo Gagnon	$ 1.20 l'heure	Opérateur sur tracteur, Méc.
Donatien Bergeron	$ 0.85 l'heure	Conducteur Tracteur Aqueduc.
Hervé Trépanier	$ 1.20 l'heure	Opérateur Tracteur, Mécanicien
- X -	$ 0.90 l'heure	Commis.
Arthur Brouillette	$ 0.85 l'heure	Journalier - Garage.

$ 68,630.00

CE QUI FORME UN GRAND TOTAL DE: ..... $ 237,258.00

Nom:	Salaire:	Fonction:
BIEN-ETRE PUBLIC:		
Laurent Langis	$ 3,500.00	Directeur du Bien-Etre.
Maurice Loranger	$ 2,860.00	Erquêteur pour le B-E.
	$ 6,360.00	
TRAVAUX PUBLICS:		
Victorin B. Laurin	$ 4,000.00	Ingénieur de la Cité.
Donat Marchand	$ 3,500.00	Surintendant de Voirie.
Henri Giroux	$ 2,600.00	Surveillant des Travaux.
Napoléon Lussier	$ 2,288.00	Assistant-Contremaître.
Henri Brousseau	$ 2,704.00	Mécanicien.
Adolphe Roof	$ 2,080.00	Gardien des Outils.
Edmond Bouchard	$ 2,600.00	Ass't-Surintendant Voirie.
Hector Beauchamp	$ 2,704.00	Mécanicien.
Raoul Buist	$ 900.00	Pension.
Wellie Dargis	$ 720.00	Pension.
	$ 24,096.00	
AQUEDUC:		
Omer Rancourt	$ 3,500.00	Surintendant.
Roger S. Gravel	$ 2,600.00	Percepteur.
Jacques Daveluy	$ 2,444.00	"
Arthur Loranger	$ 2,600.00	Collecteur.
Maurice Montambeault	$ 2,600.00	"
Jude Toupin	$ 2,600.00	Opérateur des Pompes.
Henri Picard	$ 2,600.00	" "
Alcide Vedeboncoeur	$ 2,600.00	" "
Tancrède Bordeleau	$ 900.00	Pension
	$ 22,444.00	
EMPLOYES REGULIERS:		
Gérard Thiffeault	$ 41.00/semaine	Gardien Garage Aqueduc.
Jean-Baptiste Lasanté	$ 0.85 l'heure	Ménage des Bureaux et maintenance de l'Aqueduc.
Raymond Bernier	$ 0.95 l'heure	Chauffeur Camion - Aqueduc.
Robert Boucher	$ 0.95 l'heure	Maintenance Aq.-Puisards.
Emery Germain	$ 0.95 l'heure	Maint. Aqueduc - Réparations
Roméo Courteau	$ 0.85 l'heure	" " "
Paul Corbin	$ 0.85 l'heure	Gardien du Dépotoir.
Lorenzo Dussault	$ 0.85 l'heure	Gardien du Parc Du Moulin.
Jos.-Arthur Bédard	$ 0.85 l'heure	Journalier - Général Voirie.
Anatole Dénommée	$ 0.85 l'heure	" " "
Onésime Dumas	$ 0.85 l'heure	Gardien Parc Des Chenaux.
Julien Levasseur	$ 0.85 l'heure	Journalier - Général Voirie.
Armand Baril	$ 1.20 l'heure	Opérateur sur souffleur - été: Chauffeur de Camion.
Origène Trottier	$ 1.20 l'heure	Opérateur sur tracteur.
Arthur Bergeron	$ 0.85 l'heure	Journalier - Général Voirie.
Léon Marchand	$ 0.85 l'heure	Opérateur sur tracteur.
" "	$ 1.20 l'heure	Sur souffleur en hiver.
Emile Veilleux	$ 0.85 l'heure	Opérateur sur tract. Fordson.
René Boisvert	$ 0.95 l'heure	Chauffeur de Camion - Voirie.
Henri-Paul Sauvageau	$ 0.95 l'heure	" " "
Jacques Dionne	$ 0.95 l'heure	" " "
Camille Pépin	$ 0.95 l'heure	" " "
Robert Trudel	$ 60.00/semaine	Surintendant du Garage.

SALAIRE ACCORDE A CHAQUE EMPLOYE ET EN REGARD, LA FONCTION ATTRIBUEE A CHACUN D'EUX

Nom:	Salaire:	Fonction:
ADMINISTRATION:		
Léo Lupien	$ 6,000.oo	Ing. P., Gérant municipal.
J.-Edouard Biron	$ 4,680.oo	Trésorier.
Arthur Beaudin	$ 3,900.oo	Greffier.
	$ 14,580.oo	
Jacques Bettez	$ 3,120.oo	Insp. Bât. permis de const. et sec. rôle d'évaluation.
Lucien St-Onge	$ 3,060.oo	Assistant-Trésorier.
Léopold Brochu	$ 3,120.oo	Comptable.
Elphège Gaumond	$ 2,600.oo	Directeur des Achats.
Philippe Larivière	$ 3,120.oo	Secrétaire du Gérant.
Carmen Rouette	$ 1,600.oo	Sténo-Dactylo.
Armande Bouchard	$ 1,400.oo	Secrétaire du Maire.
Jos. Lanouette	$ 900.oo	Pension.
	$ 18,920.oo	
POLICE ET INCENDIE:		
H.-Raymond Lachance	$ 5,000.oo	Directeur de Police.
Léonidas Lemay	$ 3,536.oo	Capitaine-Détective.
Julien Lacroix	$ 3,016.oo	Détective.
Laurier Belle-Isle	$ 3,224.oo	Capitaine de Police.
Ovila Nault	$ 3,224.oo	Radio-Police, Syst. alarme et lumières de trafic.
Emile Anctil	$ 2,860.oo	Sergent.
R. Tousignant	$ 2,756.oo	Constable et Pompier.
Bruno Paquin	$ 2,756.oo	" "
M. Cinq-Mars	$ 2,756.oo	" "
J. Mongrain	$ 2,756.oo	" "
C.E. Lallemand	$ 2,756.oo	" "
Julien Longval	$ 2,756.oo	" "
Emmanuel Bourassa	$ 2,756.oo	" "
Jean-Paul Lavergne	$ 2,756.oo	" "
Roch Boudreau	$ 2,756.oo	" "
Marcel Desbiens	$ 2,756.oo	" "
Guy Bettez	$ 2,756.oo	" "
Edouard Trahan	$ 2,600.oo	" "
Jean-Paul Veillet	$ 2,600.oo	" "
L. Fortin	$ 2,600.oo	" "
Jacques Levasseur	$ 2,600.oo	" "
Jean-Guy Cormier	$ 2,600.oo	" "
E. Leblanc	$ 2,600.oo	" "
Yves Massicotte	$ 2,444.oo	" "
Roger Gauthier	$ 2,444.oo	" "
M. XX	$ 2,444.oo	" "
Lacasse Lord	$ 720.oo	Pension
Gilles Baribeau	$ 900.oo	"
	$ 75,728.oo	
APPLICATION DE LA LOI:		
Me. Léon Méthot, C.R.	$ 1,300.oo	Recorder.
HYGIENE:		
Donat Montambeault	$ 2,704.oo	Ass't-Surintendant Aqueduc.
Charles Daviau	$ 2,496.oo	Préposé aux Egoûts.
	$ 5,200.oo	

9 - FONDS INDUSTRIEL

Service de la Dette

911-Intérêts sur obligations	1,210.oo	
912-Rachat d'obligations	8,000.oo	
913-Commission sur échéances	7.31	
		9,217.31

Dépenses Générales

921-Taxes municipale et scolaire	2,200.oo	
		2,200.oo
TOTAL FONDS INDUSTRIEL:-		11,417.31

R E S U M E :-

TOTAL DE L'AQUEDUC:	130,177.78
TOTAL DE LA SECTION GENERALE:	763,541.04
TOTAL DU FONDS INDUSTRIEL:	11,417.31
MONTANT GLOBAL DU BUDGET:-	905,136.13

CAP-de-la-MADELEINE, QUE.,
ce 23 février 1955.

BUDGET POUR L'ANNEE 1955

4 -	HYGIENE		
	411-Conduites Principales d'Egoûts	4,500.oo	
	412-Conduites Service d'Egoûts	2,000.oo	
	413-Puisards et Regards	5,000.oo	
	414-Divers et Réclamations	100.oo	
	415-Salaires	5,200.oo	
	416-Nettoyage	7,500.oo	
	417-Dépotoir	2,000.oo	
	418-Enlèvement des vidanges	15,000.oo	
	419-Divers		
	420-Outillage	100.oo	
	421-Assurances	250.oo	
			41,650.oo
5 -	CONSERVATION DE LA SANTE		
	511-Unité Sanitaire	5,000.oo	
	512-Octrois	200.oo	
			5,200.oo
6 -	BIEN-ETRE PUBLIC		
	611-Assistance Publique	123,154.60	
	612-Fonds de secours	1,500.oo	
	613-Bien-Etre de l'Enfance	700.oo	
	614-Salaires	6,360.oo	
	615-Divers	400.oo	
			132,114.60
7 -	SERVICES RECREATIFS ET COMMUNAUX		
	711-Parcs Terrains	2,500.oo	
	712-Parcs Bâtisses	400.oo	
	713-Parcs Salaires	5,000.oo	
	714-Parcs Piscines	1,200.oo	
	715-Parcs Patinoires	800.oo	
	716-Parcs Eclairage	2,000.oo	
	717-Parcs Tennis	200.oo	
	718-Parcs Divers	100.oo	
	719-Assurances	500.oo	
	720-Parcs Outillage et Accessoires	200.oo	
	721-Balance Publique	100.oo	
			13,000.oo
8 -	SERVICE DE LA DETTE		
	811-Intérêts sur obligations	79,775.98	
	812-Rachat d'obligations	106,800.oo	
	813-Intérêts sur emprunts temporaires	1,955.oo	
	814-Commission sur échéances	338.59	
	815-Intérêts Banque		
			188,869.57
	TOTAL DE LA SECTION GENERALE:-		763,541.04

BUDGET POUR L'ANNEE 1955

PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE (Suite)

22 - Service de la Police

221-Salaires des Policiers	34,588.oo	
222-Auto-Patrouille et Auto-Détective	5,800.oo	
222-1-Gazoline et Huile	2,800.oo	
223-Radio-Police	475.oo	
224-Détectives salaires	6,552.oo	
224-1-Détectives uniformes	250.oo	
224-2-Détectives divers	200.oo	
225-Divers (Ameublement et Intercommunication)	1,000.oo	
226-Assurances	1,500.oo	
227-Chauffage et Electricité	1,200.oo	
228-Papeterie	200.oo	
229-Uniformes	5,120.oo	
		59,685.oo

23 - Application de la Loi

231-Cour Municipale	1,500.oo	
232-Frais judiciaires	75.oo	
233-Divers	100.oo	
		1,675.oo

24 - Eclairage des Rues

241-Frais d'énergie	22,000.oo	
242-La Croix du Chemin (Divers)	150.oo	
243-Liste des Jurés	200.oo	
		22,350.oo

TOTAL DE PROTECTION DE LA PERSONNE ET PROPRIETE:- 122,918.oo

3 - TRAVAUX PUBLICS

311-Assurances	2,000.oo	
312-Appareils et Outillage	2,500.oo	
313-Camions	7,750.oo	
313-1-Tracteurs	6,500.oo	
314-Souffleurs	1,800.oo	
315-Gazoline et Huile	9,500.oo	
316-Enlèvement de la neige	38,000.oo	
317-Rues entretien	16,000.oo	
318-Rues réparation	18,500.oo	
319-Indicateurs et numéros	3,000.oo	
320-Bâtisses	1,500.oo	
321-Garage (Hangar "C")	750.oo	
322-Téléphone	125.oo	
323-Trottoirs	4,000.oo	
324-Salaires	25,500.oo	
325-Ingénieurs salaires - divers	8,000.oo	
326-Divers et Réclamations	500.oo	
327-Cadastre	100.oo	
328-Ouverture de Rues	4,000.oo	
329-Contingent	5,000.oo	
		155,025.oo

BUDGET POUR L'ANNEE 1955

ADMINISTRATION

11 -	Exécutive et Législative		
	111-Le Conseil	9,000.oo	
	112-Le Secrétariat	1,400.oo	
	113-Frais généraux	100.oo	
			10,500.oo
12 -	Administrative		
	121-Salaires	29,500.oo	
	122-Papeterie	3,500.oo	
	123-Rôle d'évaluation	14,000.oo	
	124-Vérification	600.oo	
	125-Avis Légaux	500.oo	
	126-Divers Contingent	5,213.87	
			53,313.87
13 -	Contribution à l'Assurance-Chômage	1,800.oo	
			1,800.oo
14 -	Dépenses d'administration générale		
	141-Assurance de Garantie	100.oo	
	142-Assurance-Groupe	3,400.oo	
	143-Délégations	2,500.oo	
	144-Assurances: rues - trottoirs	2,500.oo	
	145-Elections Municipales	1,200.oo	
	146-Hôtel-de-ville	7,000.oo	
	147-Octrois	16,000.oo	
	148-Publicité	3,500.oo	
	149-Réceptions	750.oo	
	150-Téléphone	700.oo	
	151-Amendements à la Charte (Re: Bill)	1,500.oo	
			39,150.oo
	TOTAL DE L'ADMINISTRATION:-		104,763.87

PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE

21 -	Service des Incendies		
	211-Salaires des Pompiers	34,588.oo	
	212-Appareils	520.oo	
	213-Camion-Gazoline	600.oo	
	214-Assurances	1,500.oo	
	215-Entretien des Bâtisses	500.oo	
	216-Système d'alarme	250.oo	
	217-Uniformes	100.oo	
	218-Divers	1,000.oo	
	219-Défense Civile C.P.C.	150.oo	
			39,208.oo

BUDGET POUR L'ANNEE 1955

DETAILS ET DEPENSES

AQUEDUC

1 - A - ADMINISTRATION		
11-a-Assurances	500.00	
12-a-Bâtisses	1,500.00	
13-a-Impression	25.00	
14-a-Salaires de Bureaux	5,044.00	
15-a-Téléphone	400.00	
16-a-Divers	100.00	
		7,569.00
2 - A - FACTURAGE ET RECOUVREMENTS		
21-a-Papeterie	400.00	
22-a-Percepteurs salaires	5,200.00	
23-a-Percepteurs uniformes	400.00	
		6,000.00
3 - A - APPROVISIONNEMENT		
31-a-Prises d'eau et Puits	4,000.00	
		4,000.00
4 - A - ENERGIE ET POMPAGE		
41-a-Energie électrique	8,500.00	
42-a-Opérateurs salaires	7,800.00	
43-a-Usine de Pompage	350.00	
		16,650.00
5 - A - PURIFICATION		
51-a-Chlore	350.00	
		350.00
6 - A - TRANSMISSION ET DISTRIBUTION		
61-a-Borne-fontaines	3,000.00	
62-a-Conduites principales	2,500.00	
63-a-Conduites services	4,000.00	
64-a-Salaires généraux	6,500.00	
65-a-Valves et compteurs	750.00	
		16,750.00
7 - A - AUTRES DEPENSES		
71-a-Appareils et Outillage	1,200.00	
72-a-Camions	1,800.00	
73-a-Gazoline et Huile	2,500.00	
74-a-Tracteurs	1,200.00	
75-a-Divers	400.00	
76-a-Pour comptes douteux	5,000.00	
		12,100.00
8 - A - SERVICE DE LA DETTE		
81-a-Intérêts sur obligations	27,342.00	
82-a-Rachat d'obligations	38,700.00	
83-a-Intérêts sur emprunts temporaires	600.00	
84-a-Commission sur échéance	116.78	
		66,758.78
TOTAL DE L'AQUEDUC:-		130,177.78

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

BUDGET POUR L'ANNEE 1955

REVENUS:

Taxe foncière générale	451,736.13
Taxe de trottoirs	8,000.oo
Taxe d'amusements	5,500.oo
Taxe de vente	125,000.oo
Taxe de vidanges	25,000.oo
Licences et Permis	33,000.oo
Loyer de la machinerie	4,000.oo
Application de la Loi	3,000.oo
Intérêts sur arrérages	3,000.oo
Balance Publique	500.oo
Octrois spéciaux	47,300.oo
Contribution à la neige	4,500.oo
Fonds Industriel	9,600.oo
Vente de Terrains	
Aqueduc	185,000.oo
TOTAL:-	$ 905,136.13

DEPENSES:

Administration	104,763.87
Protection de la Personne et de la Propriété	122,918.oo
Travaux Publics	155,025.oo
Hygiène	41,650.oo
Conservation de la Santé	5,200.oo
Bien-Etre Public	132,114.60
Services Récréatifs et Communaux	13,000.oo
Service de la Dette	188,869.57
Fonds Industriel	11,417.31
Aqueduc	130,177.78
TOTAL:-	$ 905,136.13

(suite de la résolution No. 12-881)

Compagnie TOOKE BROTHERS LIMITED, durant toute ladite période du premier janvier 1955 au premier janvier 1960.
Le tout, sujet à ratification par la Législature de Québec.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-881-A

Proposé, secondé et résolu unanimement, que le budget devant survir de base pour l'exercice financier 1955, au montant total de $ 905,136.13 avec échelle de salaires y attachée, le tout, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-882

Proposé, secondé et RESOLU à l'unanimité que le règlement No. 320 intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1955, soit et est par les présentes adopté en première lecture.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-883

Proposé, secondé et RESOLU à l'unanimité que le règlement No. 320 intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1955, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-884

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 319 intitulé " REGLEMENT CONCERNANT LES MARCHES ET LES DIFFERENTS COMMERCES SUR LES MARCHES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-885

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 319 intitulé" REGLEMENT CONCERNANT LES MARCHES ET LES DIFFERENTS COMMERCES SUR LES MARCHES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Irenée Rochefort, Député, Re: Allocations familiales ...
Lettre du Cercle Lacordaire St-Odilon sollicitant une page d'annonce pour leur programme souvenir à l'occasion de leur 10ième anniversaire....
Lettre de l'Association des propriétaires St-Odilon remerciant le Conseil pour la manière dont s'est fait l'entretien des rues de la Cité depuis le début de l'hiver....
Lettre de M.P. Cadrin, Président de l'Association des Propriétaires de St-Lazare, félicitant le Conseil pour l'obtention de l'octroi provincial de $42,000....
Lettre de Jacques Bettez, Inspecteur des bâtiments Re: Maurice Philibert et permis de construction....
Lettre du Conseil des Unions des Moulins à Papier invitant le Conseil à assister au Banquet de clôture de leur Convention....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 226-D, relatif aux taux pour le service de l'eau et des égoûts...
Lettre du Ministère des Affaires Municipales Re: Règlement No. 309-C, relatif aux taxis....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No.311-a relatif aux licences de commerce, taxes spéciales, etc.,...
Avis de réclamation à la Cité de la part de M. Jean-Bte Hébert.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

André [signature] — Le Maire.

+ +

Province de Québec,
Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 14ième jour du mois de mars 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sousla Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-887

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 février 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-888

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,642.13 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 17	2,529.66	Liste de Paie No. 18	2,858.36
Liste de Paie No. 19	3,649.65	Liste de Paie No. 20	3,478.61
H.A. Beaudoin Photo.	38.00	A. Beaudin, Gref.	165.15
The Bell Telephone Co.	155.04	A. Brouillard Tire	308.40
Bureau d'Enrégistrement	13.95	Can. Pac Rly.	5.00
Roméo Carignan	82.50	La Cité du Cap	33.18
La Citédu Cap	155.33	La Cité du Cap	57.67
La Comité du Timbre Noel	50.00	Eugène Charbonneau	6.00
Délisle Auto Acc.	22.07	L. Gauvin & Banque	1,215.98
P.A. Gouin	123.42	J.Ls Gagnon	113.83
Hébert Studio	7.00	Irving Oil Inc.	1,425.00
Jos Lanouette et al.	736.66	Loranger & Molesworth	149.81
Le Rec.Gen du Canada	90.00	Le Rev. Gen. du Can	172.80
St.Maurice Oxygen Redg,	57.83	J.R. Saulnier	42.46
Willia- Scully Ltd	4.39	The Shawinigan W & P.	147.04
Tracteurs & Equip.	138.07	L'Hon. Trés.	223.00
Mme Philippe Trottier	32.50	L'Union Musicale	250.00
Union des Manufacturiers	100.00	Vaillancaurt & Vaill.	3.77

Total:- $ 18,642.13

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-889

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU UNANIMEMENT, Que ce Conseil félicite chaleureusement M. F.X. Thomas Berlinguet, arpenteur-géomètre, à l'occasion de son centième anniversaire de naissance, qu'il célèbrera demain, 15 mars 1955.

Ce Conseil, en même temps que ses remerciements pour le travail très précieux exécuté par le vénérable centenaire sur le cadastre du Cap-de-la-Madeleine, offre à M. Berlinguet ses voeux les plus sincères de bonne santé et lui souhaite encore plusieurs années de vie.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-890

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de CROWN TOILET SERVICE" une lisière de terrain de 22 1/2 pieds de largeur par toute la profondeur du terrain appartenant à la dite Crown Toilet Service, formant en superficie 6,154 pieds et faisant partie du lot 423-1 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et devant servir à l'élargissement de la rue Leduc et ce, pour la somme de $1,000.oo.

Il est cependant compris que ce montant de $1,000. sera employé à payer les redevances d'eau dues par "CROWN TOILET SERVICE à la Cité.

(suite à la page ci-contre)

PROVINCE
DE QUEBEC

CITE
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION
No. 12-886

A une assemblée régulière (spéciale) du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, SAMEDI *le* 5ième *jour du mois de* Mars *1955, à* 1.00 *heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents :—*

SON HONNEUR LE MAIRE André Julien.

MM. les échevins :— Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne et Aladin Giguère.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

Et résolu :—

Que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mademoiselle Rose Rochefort, fille de feu Adélard Rochefort et belle-soeur de M. Armand Lemire, Echevin de cette Cité.

Ce Conseil présente donc aux familles Lemire et Rochefort ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise par les présemtes le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

Certifié vraie copie

Le Greffier.

(suite de la résolution No. 12-890)

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 12-891

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311 TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES POUR LICENCES OU PERMIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de mars 1955.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. J. Deschamps de Grand'Mère, demandant l'ouverture de la rue Berlinguet où ses terrains sont situés....
Lettre de la Compagnie Tooke Bros. Ltd, remerciant le Conseil pour la résolution envoyée en rapport avec l'imposition des taxes....
Lettre de M. Jean-Louis Dallaire, demandant un prolongement d'aqueduc et d'égoûts sur la rue St-Arneault....
Lettre de M. Eugène Matteau, organisateur sportif, demandant au conseil de lui aider à défrayer les dépenses du voyage à Boston que M. Jean-Louis Guignard de cette ville doit entreprendre pour participer au fameux marathon de Boston....
Lettre de M. Wilfrid Martel demandant une exemption pour le paiement des taxes municipales et scolaires....
Lettre de Mme Vve Z. Chamberland offrant de céder à la Cité une lisière de terrain pour l'ouverture d'une rue....
Lettre de la Fédération de l'O.T.J. demandant un octroi de $5000. pour l'année 1955....
Lettre du Commissariat des Incendies, Re: Semaine de la prévention des incendies - 1954....
Réclamation de M. Ovide Cartier de St-Louis de France, Re: Camion de la Cité conduit par M. H-Paul Sauvageau....
Réclamation de M. J.Edouard Biron pour dommages subis à son automobile lorsqu'il heurta brusquement la glace dans une ouverture pratiquée au-dessus d'un regard d'égoût....
Lettre de M. L. Quessy, réclamant le montant des dommages subis à son automobile lorsqu'un tracteur de la ville frappa le côté devant droit de sa voiture en reculant....
Lettre de Civic Administration offrant cette revue à un taux spécial.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une Assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lundi le 21ème jour du mois de mars 1955 à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-892

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 mars 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-893

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,932.49 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

Les Comptes

Listede Paie No. 21	2,727.88	Liste de Paie No. 22	$ 2,962.57
Jean Banville Inc.	89.15	P.V. Ayotte Ltée	21.51
L'Art Graphique Inc.	103.33	Cap Machine Shop	53.75
Cap Auto Electric	7.14	La Citédu Cap	53.00
La Citédu Cap	82.49	Canadian Industries (1954)	21.55
Crown Toilet Serv.	1.75	Cusson Frères Ltée 470.32	470.32
Deshaies Automobile Enrg.	8.29	D.B. Dustbane	11.38
Garage Charest Frères	689.72	Hotel St-Maurice	101.85
Imprimerie St.Patrice	83.01	Imperial Oil Ltd 11.25	11.25
Kimball Automobile	25.84	Jos Lanouette & Al.	736.66
Morin Frères Inc.	10.44	Le Nouvelliste Inc.	133.74
Roy Automobile	9.28	Le Receveur Général du C.	1.00
Sirois Automobile Ltée	.22	Supertest Petroleum	75.71
C.H. Savard	54.40	Snap On Tools of Can.	62.10
Stop Fire Ltd	179.03	St.Maurice Ind. Co.	165.00
The Shawinigan W & P.	2,861.53	T.Rivières Auto E.	98.80
Vaugeois Auto Spring	11.50	Veillette Frères	9.20
		Total:-	$ 11,932.49

Adopté.

39

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-894

Proposé par l'échevin Aladin Giguère.
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil félicite chaleureusement M. Jean-Louis Lacroix, Présidenc actuel du Jeune Commerce de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion de sa nomination de Sénateur International au sein des Jeunes Chambres, honneur très convoité et qui rejaillit sur nos Chambre de Commerce, notre Cité et la population en général.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12895

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil se fasse l'interprète de tous les citoyens de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour présenter à la population de la Ville de Nicolet, particulièrement les familles éprouvées par la conflagration, leurs plus profondes sympathies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12896

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que M. Robert Trudel soit engagé contremaître au Garage municipal au salaire de $60.oo par semaine, et ce, à compter du 21 mars 1955. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent. Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-897

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 311-B intitulé " REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311 TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES POUR LICENCES OU PERMIS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-898

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 311-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311 TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE,

Résolution No. 12-898(suite)

TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES POUR LICENCES OU PERMIS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture. Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

La Ligue de Quilles du Personnel du Conseil Exécutif de Québec, demande une annonce dans leur programme- souvenir....
Lettre de M. Albert Rochefort demandant un prolongement d'aqueduc et d'égoût sur le coté sud de la rue Ste-Marie près de la rue De Grandmont....
Lettre de M. Chs. Aug. Rancourt, demandant les services d'égoûts....
Lettre de M. Emile Bilodeau demandant un permis de construction pour poulailler....
Lettre de M.G. Duquette, secrétaire-trésorier de l'Union des Municipalités de la Province, incluant la causerie de l'Honorable Prévost ainsi que la Revue "Relations....
Lettre de M. Clément Milette, demandant un permis de construction de même que les services d'aqueduc et d'égoûts....
Réclamation de M. Henri Doyon pour dommages à son automobile dûs au mauvais état de la rue Turmel....
Réclamation pour dommages subis lorsque le véhicule-incendie de la Corporation de la Cité heurta le véhicule dans lequel M. et Mme Benoit Loranger se trouvaient....
Réclamation Re: Arthur Desfossés et la Cité du Cap....
Lettre du Ministère des Affaires municipales Re: Règlement No. 320 relatif à l'imposition de la taxe foncière pour l'année 1955....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 319 en abrogation des règlements Nos. 92, 108, 121 et autres, relatifs aux marchés....
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Avance de l'heure..

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le GREFFIER. André Julien — Le MAIRE.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 4ième jour du mois d'avril 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-899

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 mars 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-900

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $58,722.05 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 23	3,339.88	Liste de Paie No.24	3,089.88
Liste de Paie No. 25	2,684.26	Liste de Paie No.26	3,089.88
Association des Infirm.	100.00	L'Association des Pom.	35.00
Bell Telephone	152.49	Benoit J. Bégin	273.00
Banque Can. Nat.	9,381.04	Banque Can. Nat.	29,812.05

(suite des comptes)

Canadian Pacific Rly Co.	91.05	La Cité du Cap	83.01
Commission Touristique	750.00	Charbonnerie Champ.	132.38
Club de Curling du Cap	250.00	La Cie Ronéo du Can.	48.47
Crown Toilet Serv. Enrg.	1.75	Dominion Fire Equip.	2.80
Dunn Carbon & Ribbon	40.69	Luc Gauvin cs Banque	1,222.06
J. Ls. Gagnon	58.96	H.P. Hébert Enrg.	115.41
Emile Hamel	130.00	Irving Oil Inc.	1,500.00
Philippe Jacques	14.58	Georges Lanouette	20.00
M. Electric Ltée	259.36	Montreal Blue Prints	21.76
T.J. Moore Co. Ltd	14.14	Ph. Mac.Carthy Trans.	1.65
Le Nouvelliste	77.80	Police Equipment	29.50
Quincaillerie Rochefort	13.97	Roland Rochefort	83.10
Jacques Sauvageau	217.21	Spécialités Beauchamp	17.16
Les Servantes de Jésus	137.00	The Shawinigan W & P	124.83
H. Paul Thibeault	11.66	L'Hon. Trés. de la P.	1,248.80
Underwood Ltd	45.47		

Total:- $ 58,722.05
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-901

Proposé par l'échevin Paul Lemarier.
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que M. Gaspard Vivier, Echevin du Quartier No. 3, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-902

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes M. Benoit Bégin, Architecte-paysagiste, à préparer pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un Code de construction; il lui sera alloué comme honoraires-professionnels, un montant de $800.oo plus $25.oo pour chaque séance d'étude qu'il tiendra avec le Comité qui sera formé; et ce, jusqu'à concurrence de $400.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-903

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jos Edmond Lorange, les lots Nos. 114-51, 114-62 et 114-63 d'une largeur de 50 pieds chacun par une profondeur de 75 pieds et ce, pour le prix de $1,000.oo pour les trois, lesquels lots serviront au prolongement de la rue Thomas Ward, entre St-Joseph et des Oblats.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-904

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le permis de chauffeur No. 33, détenu par M. Louis H. Montambeault, soit et est par les présentes, révoqué à toutes fins que de droit et que son permis d'auto-taxi, portant le No. 41, soit transferré au nom de son père, Monsieur Eugène Montambeault.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-905

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil présente aux dirigeants et annonceurs du Poste C.H.L.N., ses meilleures félicitations pour l'initiative qu'ils ont prise de mentionner la Cité du Cap-de-la-Madeleine lors de l'identification du Poste et les prie d'accepter ses plus sincères remerciements.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-906

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de reprendre possession du local du Corps Canadian des Troupiers Nationaux, situé au

(suite à la page ci-contre)

(résolution No. 12-906)

Hangar "C", à la suite de la décision de ces derniers en date du 26 mars 1955, de transporter leurs activités avec la Compagnie "A" des Trois-Rivières, et ce, à compter du 25 avril 1955, et que ledit local soit mis à la disposition de la Légion Canadienne du Cap-de-la-Madeleine, section 204. Ils devront cependant, à 30 jours d'avis remettre ledit local à la disposition de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-907

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que l'évaluation inscrite au rôle 1955 au nom de l'Oeuvre des Terrains de Jeux sur le lot 417-A-1 et apparaissant comme imposable, soit transferrée comme non imposable dans la colonne GOUVERNEMENT.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-908

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisé à déplacer un poteau de 3 à 4 pieds vers le sud en face de la propriété de M. Charles Troy situé au No. 234 de la rue St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-909

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de Monsieur Roland Rochefort en date du 4 avril 1955, au prix global de $ 1,751.64, pour un uniforme pour le Capitaine, un uniforme pour le sergent, vingt-et-un uniformes pour les constables, deux complets pour les détectives, deux uniformes pour les percepteurs d'eau, quatre ceintures le tout tel que spécifié à la dite soumission, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements de M. et Mme Jos S. Larivière pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de M. l'Abbé Rosaire Larivière....
Remerciements de M. F.X. Thos. Berlinguet, pour résolution de bons souhaits à l'occasion de son 100ième anniversaire de naissance.
Remerciements de la famille Rochefort, pour témoignage de sympathie à l'occasion du décès de Mlle Rose Rochefort.
Lettre de M. J. Emile Langis portant à l'attention du Conseil, le geste méritoire de la force constabulaire, lorsqu'un policier constata que la porte de son magasin n'était pas barrée, et en avertit le propriétaire....
Application de M. Clément A. Désaulniers comme détective....
Lettre de la Légion Canadienne demandant que le local situé au Hangar "C" soit mis à leur disposition....
Lettre des Troupiers Nationaux avertissant le Conseil qu'il cessait d'occuper le local situé au Hangar "C"....
Lettre de l'Association des Fanfares Amateurs, demandant de souscrire une page d'annonce dans leur programme-souvenir....
Le Jeune Commerce des Trois-Rivières, remercie le conseil pour la collaboration apportée à leur comité de la télévision....
Lettre du Curling Club remerciant le conseil pour l'encouragement donné....
Lettre de Daveluy, St-Pierre et Daveluy Enr, demandant l'autorisation de publier un guide des adresses....
Lettre des Servantes de Jésus-Marie demandant au Conseil de leur rembourser le montant de $137.70 comprenant les taxes municipales...
Lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, informant le conseil que l'évaluation du terrain qu'il occupe n'est pas imposable, étant la propriété du Gouvernement provincial....
Lettre de M. Patrice Laquerre, offrant de vendre à la ville un terrain dans la paroisse St-Lazare....
Remerciements du Maire de Nicolet, M. J.U. Caron, pour résolution de sympathies exprimées à l'occasion de la conflagration....
Lettre du Bell, Re: Service téléphonique....
Lettre de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, Re: 34ième Congrès Annuel....

(suite de la correspondance)

Lettre de M. C.N. DeGrandmont, demandant que les services d'aqueduc et d'égoûts soit prolongés jusqu'à la rue Feverel....
Lettre de M. Fernand Lanouette demandant un permis de construction...
Lettre de M. Jacques Bettez, inspecteur des bâtiments, re: permis de construction pour "Bungalow" pour M. Léo Milette....
Réclamation de Mlle Marguerite Racine pour chute sur un trottoir et les dommages occasionnés....
Lettre de M. Jos Larivière réclamant les dommages subis par une chute que son épouse a faite sur le trottoir....
Réclamation de M. Raymond Denis pour dommages subis à sa clôture par un employé de la cité.....
Ouverture de soumission- Re: Uniformes de police.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.   Gaspard Vivier — Le Pro-Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 18ième jour du mois d'avril 1955, à 7.00 heures P.M.? à laquelle assemblée étaient présents:- Son Honneur le Pro-Maire Gaspard Vivier, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguète et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-910

Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 avril 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-911

Proposé par l'échevin: A. Lemire,
Appuyé par l'échevin: A. Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,132.20 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 27	5,482.59	Liste de Paie No. 28	3,089.88
Liste de Paie No. 29	2,060.65	Liste de Paie No. 30	3,089.88
P.V. Ayotte	87.51	Bellemarre Auto	20.40
Bureau d'enregistrement	19.70	A. Brouillard	21.48
H. Béliveau	36.42	Bien-Etre Public	1,500.00
Canadian Pacific Rly	4.00	Canadian Pacific Rly	1.25
Canadian Oil Co.	23.23	Cap Auto Electric	53.42
Cap Machine Shop	163.03	La Cité du Cap	30.68
Cusson Frères Ltée	197.86	Champlain Express	1.93
La Chambre de Commerce	250.00	Chabot & Fortier	125.00
Deshaies Automobile	17.34	Deshaies Automobile	1,225.70
J. Ls Gagnon	124.00	Gélinas & Deslauriers	124.23
La Garde Ste-Madeleine	100.00	Georges Héroux	33.15
Hébert Studio Ltée	7.00	Kimball Automobile	16.04
Jos Lanouette & Al	761.66 ~~736.66~~	Michel Lalancette	6.50
Loranger & Molesworth	33.66	Massicotte & Arcand	17.30
M.G. Machinery Enrg.	42.65	Morin & Frères Inc.	73.75
Mussens Canada Ltd	56.84	The Prudential Ins.	523.63
Georges Picard	32.56	Procure des Frères Ins.	2.65
Le Rec. Gen. du Can.	174.00	Le Rec. Gen. du Can.	408.00
The Royal Ins. Co.	7,393.67	Roy Automobile Enrg.	28.67
St.Maurice Oxugen Red'g	70.23	St.Maurice Industries	157.59
William Scully	2.60	The Shawinigan W & P	1,000.00
Snap on tools	33.32	Supertest Petrol.	158.92

(suite des comptes)

Tooke Bros Ltd	20.30 —	H.P. Thibeault	2.27 —
Trois Rivières	59.94 —	United Part auto	1.77 —
Verrerie du Cap	14.64 —	Vaillancourt & Vaill	14.21 —
Vaugeois Auto Spring	9.50 —	Cité du Cap	150.00 —

Voucher 469 @ 477

Total:-$~~29,132.26~~ 29.157-20

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-912

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-903 faite et adoptée le 4 avril 1955, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"Que ce Conseil accepte de M. Jos Edmond Loranger, les lots Nos 114-51, 114-62 et 114-63 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant chacun 50 pieds de largeur par 75 pieds de profondeur, ainsi qu'une lisière de terrain de 10 pieds de largeur par une profondeur de 225 pieds étant une partie du lot cadastral Ptie 114, parallèle et adjacente aux dits lots 114-51, 114-62 et 114-63 et devant servir au prolongement de la rue Thomas Wark, entre St-Joseph et Des Oblats, et ce, pour le prix de $ 1,000.oo, le tout tel que spécifié à une option détenue par la Cité en date du 23 septembre 1954 et renouvelée le 18 décembre 1954.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-913

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 12-890 faite et adoptée le 14 mars 1955, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"ET RESOLU que ce Conseil accepte de "CROWN TOILET SERVICE" (Albert Pouliot) une lisière de terrain de 22 1/2 pieds de largeur par toute la profondeur du terrain appartenant à la dite "CROWN TOILET SERVICE", formant en superficie 5,990 pieds et faisant partie du lot 423-1 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et devant servir à l'élargissement de la rue Leduc, et ce, pour la somme de $ 1,000.oo.

Il est cependant entendu que le dit montant de $1,000.oo sera employé à payer les redevances d'eau, dues par la dite "CROWN TOILET SERVICE", à la Cité.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-914

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisee d'installer deux lampes de 250 C.P., dont l'une sur le 2ième poteau et l'autre sur le 4ième poreau de la rue Beauchemin, au Nord de Thibeau.

Echanger lampe actuelle de 250 C.P., pour une 400 C.P., rue Alice intersection Lacroix.

Echanger lampe actuelle, angle Duguay et Ste-Madeleine, pour une 400 C.P., soit en face de Wesley Mason.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-915

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil consent d'accorder à M. C.N. DeGrandmont, le prolongement des services, rue Faverelle, à l'est de la rue St-Maurice, mais seulement lorsque des constructions auront été érigées sur cette rue, et ces travaux de prolongement devront être approuvés au préalable par la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-916

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Gigùère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égoûts suivants:-

RHE THOMAS WARK:	*De la rue St-Maurice allant vers l'ouest:-*		
	330 pieds aqueduc 6"	*330 pieds égoûts 12"*	*2,200.oo*
RUE LORANGER:	*De la rue Duguay allant vers l'Est:-*		
	150 pieds aqueduc 6"	*150 pieds égoûts 12"*	*1,000.oo*
RUE BEAUCHEMIN:	*De la rue Thuney allant vers le Nord:-*		
	270 pieds aqueduc 6"		*900.oo*
RUE BELLERIVE:	*Au nord de DeGrandmont, de l'existant allant vers le Nord:-*		
	75 pieds aqueduc 6"	*75 pieds égoûts 12"*	*500.oo*
RUE BERLINGUET:	*A l'Ouest de Thibeau, de la conduite existante, allant vers l'Ouest:-*		
	160 pieds aqueduc 6"		*525.oo*
BLVD STE MADELEINE:	*En face de Tooke Brothers Limited:-*		
	460 pieds aqueduc 8"		*2,300.oo*
RUE STE MARIE:	*De la rue DeGrandmont allant vers le Sud:-*		
	195 pieds aqueduc 6"	*195 pieds égoûts 12"*	*1,250.oo*
RUE NORMAND	*De l'existant allant vers l'Est:-*		
	60 pieds aqueduc 1 1/2"		*125.oo*
RUE ST LEON:	*De la conduite existante allant vers le Nord:-*		
	50 pieds aqueduc 6"		*175.oo*
RUE ST IRENEE:	*De la rue St-Jean-Baptiste allant vers le sud:*		
	125 pieds aqueduc 1"	*125 pieds égoûts 9"*	*650.oo*
			$ 9,625.oo

Ces travaux devant être exécutés sous l'autorité de la LOI 12 Geo. VI., chapitre 58, Article 11, amendée en 1955 suivant BILL 200.

Que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-917

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil proclame la semaine du 18 au 23 avril 1955, "LA SEMAINE DE LA MODE ET DES TEXTILES CANADIENS" et invite les marchands détaillants de cette municipalité de bien couloir collaborer en exposant et en favorisant les types de produits textiles et de lainages canadiens durant cette semaine, et invite aussi le consommateur d'acheter les produits canadiens du textile durant cette semaine là et à chaque occasion par la suite, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Yvon Fournier, offrant des arbres pour l'ornementation des parcs et des rues....
Mémo du Gérant: Coût de l'enlèvement de la neige....
Lettre de la Commission Touristique de la Mauricie remerciant la ville pour l'octroi de $1500. accordé à leur commission....
Remerciements pour sympathi à l'occasion du décès de Mme A. Longval
Lettre du Conseil des Unions des Moulins à Papier, remerciant le Conseil pour l'aide généreuse apportée au succès de leur convention.
Lettre de M. Georges S. Mooney, offrant des copies additionnelles de l'étude des gages et salaires 1955.
Lettre de l'Association Canadienne du Textile, Re: Semaine du Textile.
Lettre de M. Louis M. Gagné, de National Association of Assesing Officers, sollicitant le Conseil à devenir membre de cette Association.
Réclamation, Re: Wilfrid Lepine.
Réclamation, Re: Lucien Lemire de Mont-Carmel.
Réclamation: Re: Jacques Leblanc pour pneu endommagé.
Réclamation Re: Edouard Bouchard de la rue St-Jean-Baptiste.
Lettre de M. Théode Gélinas demandant un permis de construction pour un marché aux denrées.
Lettre des Sociétés St-Jean-Baptiste, Re: Souscription Patriotique.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 311-B relatif à la taxe d'affaires et permis.

(suite de la Correspondance)

Requête, Re: Marché aux denrées

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier. Gaspard Vivier — Le Pro-Maire.

\+ +

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois d'avril 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE Gaspard Vivier, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-918

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 avril 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-919

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,247.16 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 31	1,905.17	Liste de Paie No. 32	3,089.88
Cap Seat Cover	36.50	Canadian Pacific Rly Co.	115.27
Cité du Cap	66.93	Délisle Auto Access.	212.14
Editions Salaberry Enrg.	6.00	Garage Charest & Freres	318.30
Hewitt Equipment Ltd	466.91	H.P. Hébert Enrg.	51.77
International Business	6.50	Irving Oil Inc.	1,782.40
H. Massicotte & Frères	50.94	J.T. Nadeau	24.67
Service de Filature de L.	15.75	The Southam Printing	98.03
		Total:-	$ 8,247.16

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-920

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'installer une lampe de 250 C.P., à l'intersection de la 6ième rue et Radnor.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-921

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer de 6 a 7 pieds vers le Nord, le poteau situé en face du numéro 46 de la rue LaHaye.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-922

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire faire les prolongements d'aqueduc et d'égoûts suivants:-

240 pieds Aqueduc 4"
240 pieds Egoûts 12" $ 1,320.00

Travaux devant être exécutés sous l'autorité de la LOI 12 Geo. VI, chapitre 58, Article 11, amendée en 1955, par BILL 200.

(suite au verso)

(suite de la résolution No. 12-922)

Que la présente résolution soit transmise à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les travaux décrétés par la résolution No. 12-916, au coût de $ 9,625.00....
Lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, Re: Congrès annuel tenu à Victoriaville.
Bulletin de l'Union des Municipalités, Re: extrait du discours de Me Jean Drapeau, " LA Croissance d'une Municipalité....
Lettre de l'Etat de New-York, Re: brochure " NEW YORK STATE VACATIONLANDS"....
Lettre de M. Camille T. Gélinas demandant une franchise d'opération pour le centre Commercial des Cultivateurs.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier.*
Gaspard Vivier — *Le Pro-Maire*

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de mai 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-924

Proposé par l'échevin Jean-Paul
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 avril soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 12-925

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $115,005.94 et tels que décrits-ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No.33	1,866.77	Liste de Paie No.34	3,089.88
Liste de Paie No.35	2,658.76	Liste de Paie No.36	3,089.88
L'Art Graphique	38.82	Banque Can. Nat.	101,279.82
Bureau D'Enrg.	22.90	Bell Telephone	162.54
Cobra Industries	3.50	La Cité du Cap	58.17
Cusson Frères	229.42	Cap Auto Electric	60.57
Crown Toilet Serv.	3.50	Canadian Gen.	51.55
La Cie Ronéo du Can.	30.84	La Croix Rouge	50.00
Can. Bitumuls Co.	163.67	Deshaies Automobile	21.89
L'Equipe Joyeuse	50.00	Fleuriste Madelin	12.36
Léopold Grégoire	111.78	Maison J.D. Garneau	55.00
Georges Heroux	3.30	The Hughes	8.73
Hébert Studio	7.00	H.P. Hébert	5.20
Imperial Oil Ltd	21.15	Imprimerie St.Patrice	155.63
Loranger & Molesworth	57.25	Ernest Leblanc	140.40
L. Lajoie	17.89	Jos Lanouette & al.	701.66
M.G. Machinery	49.44	Georges Picard	68.49
Le Rev. Gen. du Can.	25.00	Roland Rochefort	5.10

PROVINCE
DE QUEBEC

CITE
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION
No. 12-923

A une assemblée ~~régulière~~ (spéciale) du conseil de la cité du ~~XXXXXX~~ *Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville,* MERCREDI *le* 27ième *jour du mois d'*avril 19 55, *à* . *heures P.M. (~~A.M.~~), à laquelle assemblée étaient présents :—*

SON HONNEUR LE MAIRE ----------

MM. les échevins :— Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin, Giguère et Armand Lemire.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil PRO- M. Gaspard Vivier.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,

Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

Et résolu :—

Que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Lacasse Lord, ancien constable de la Cité à sa retraite et époux de Mme Antonia Perrin.

Ce Conseil présente aux familles Lord et Perrin, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Certifié vraie copie

Le Greffier.

(suite des comptes)

Spécialités Beauchemp	6.60	G.St-Cyr	316.00
St.Maurice Oxygen Erng.	6.14	J.R. Saulnier	104.69
St-Maurice Industries	15.00	Snap-on Tools	78.43
Jacques Sauvageau	81.49	Camille Tanguay	100.00
Nazaire Tremblay	17.00	Tessier Lumber	63.00
Underwood Ltd	4.33	United Auto Parts	35.40
		Total:-	$ 115,005.94

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-926

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'inscrire sur les listes électorales municipales 1955, les mutations du mois d'avril 1955.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-927

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à faire les corrections suivantes au rôle d'évaluation 1955:

Inscrire au rôle 1955, au nom de Cap-Construction, sur le cadastre P-123, à la page 49, ligne 30, dans la colonne "Grandeur des terrains":

117,973 pieds à 2¢ avec une évaluation de $2,360.00 au lieu de 124,111 pieds à 2¢ avec une évaluation de $ 2,480.00.

Inscrire au rôle 1955, au nom de Cap Construction, sur le cadastre P-124, à la page 53, ligne 10 dans la colonne "Grandeur des Terrains";

79,047 pieds à 3¢ avec une évaluation de $ 2,370.00 au lieu de 105,000 pieds à 3¢ avec une évaluation de $ 3,150.00.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-928

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

une 250 C.P., en face du numéro 385 de la 2ième rue;

remplacer la lampe 100 C.P., installée en face du numéro 20 de la rue Roy, par une 400 C. P.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-929

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter de M. Yvon Fournier, 10 sacs de "TURF-BUILDER", pour fertiliser le sol des parcs de la Cité, au prix de $ 8.35 chacun ainsi que des arbres pour l'ornementation desdits parcs, dont le détail apparait ci-dessous:-

10 bouleaux pleureurs	$ 67.50	
20 bouleaux blancs	55.00	
20 érables de Norvège	52.00	
50 érables rouges	127.50	$ 312.00
Plus les 10 sacs de "TURF-BUILDER.....		83.50
		$ 395.50

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta.
Lettre de M. Jean-Paul Trottier demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Georges S. Mooney, Re: Résolutions pour être soumises à la conférence annuelle 1955.
Lettre de M. Laurent Gélinas, demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.

(suite de la correspondance lue)

Lettre de M. Joachim Garceau Re: Services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Phil Blouin demandant un prolongement des services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Henri Gagnon Re: Services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de MM. F. Vaillancourt et Jean Malo offrant une partie de terrain à la ville pour le prolongement de la rue Crevier.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les travaux décrétés par la résolution No. 12-922.
Memo du Gérant.
Lettre de M. J. Charles Robert, Re: Terrain.
Lettre Re: Journée de Citoyenneté.
Lettre Re: Semaine du Tourisme.
Lettre Re: Appel mondial contre la préparation de la guerre atomique.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap- de-la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi le 24ième jour du mois de mai 1955, à 7.oo heures p.m. à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE, André Julien, Messieurs les Echevins: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - - - - - -

RESOLUTION No. 12-932-

Proposé par l'échevin: Jean Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin : Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 mai 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - - - - - -

RESOLUTION No 12-933 -

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 27,601.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES:

Liste de Paie No. 37	$ 2,535.32	Liste de paie No. 38	$ 3,085.60
Liste de paie No. 39	2,292.80	Liste de paie No. 40	3,089.88
P.V. Ayotte Limitée	201.19	Association Brigadiers	200.oo
Armand Brouillard	273.97	Carrière St- aurice	85.94
Canada Pumps Limited	36.08	Cndn Pacific Rlwy Co.	142.03
Cap Auto Seat Cover Inc.	25.oo	Cndn Pacific Rlwy Co.	6.65
Cndn Oil Company Ltd	804.30	Cndn Industries Ltd	17.88
Conseil de la Cité	4,500.oo	Cité du Cap	25.46
Cité du Cap	45.19	Dom. Fire. Equipment Co	2.80
Fédération L.O.C. Cap	100.oo	Garage Charest Frères	154.18
Guides Catholiques	50.oo	P.A. Gouin Limitée	27.23
L. Gauvin et B. C. Nationale	1,215.98	Ray. Gélinas	6.39
Hewitt Equipment Ltd	237.97	H. R. Lachance & Al.	560.00
Hon. Ministre des Finances	14.42	M.G. Machinery Enrg.	4.77
Morin & Frères Inc.	238.56	Mercerie de Luxe	23.99
T.J. Moore Co. Ltd.	14.14	Marchand & Frère	321.98
Mussens Canada Limited	66.85	S.O. Riverin Limitée	78.18
Royal Insurance Co. Limited	3,208.62	Royal Insurance Company	918.32
Séminaire Ste-Marie	2,000.oo	3-Rivières Ready-mix	30.13
Hon. Trésorier Province	21.33	Henri-Paul Thibeault	9.98
3-Rivières Auto Electric	72.99	Hon. Trésorier Province	365.85
Underwood Limited	11.33	Union Des Municipalités	190.oo
Vaillancourt & Vaillancourt	9.43	Vaugeois Auto Spring	28.60
Union Musicale du Cap	250.oo	TOTAL	$ 27,601.31

(Voir Page Suivante) Adopté.

PROVINCE
DE QUEBEC

CITE
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION
No. 12-930

A une assemblée régulière (spéciale) du conseil de la cité du XXXXXX *Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville,* Mardi *le* 17ième *jour du mois de* mai 19 55, *à* 1.30 *heures P.M. (A.M.)* XXXXX *à laquelle assemblée étaient présents :—*

SON HONNEUR LE MAIRE André Julien.

MM. les échevins :— Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin ----------

Appuyé par l'échevin ----------

Et résolu :—

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J. Arthur Doucet, père de Mtre Jean Louis Doucet C. R., Sous-Ministre des Affaires municipales de la Province de Québec.

Ce Conseil présente donc aux familles Doucet, et tout spécialement à Mtre Jean Louis, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Certifié vraie copie

Le Greffier.

PROVINCE
DE QUEBEC

CITE
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION
No. 12-931

A une assemblée ~~régulière~~ (spéciale) du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, VENDREDI *le* 20ième *jour du mois de* mai 1955, *à* 3.30 *heures P.M. (~~A.M.~~), à laquelle assemblée étaient présents :—*

SON HONNEUR LE MAIRE André Julien.

MM. les échevins :— Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

Et résolu :—

Que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès accidentel de M. Claude Beaumier, fils de M. & Madame Donat Beaumier, famille en vue de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Beaumier, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Certifié vraie copie

Le Greffier.

Résolution No. 12-934 - Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à déplacer de 16 pieds vers le nord-ouest, le poteau No.4284 et situé en face du No. 71 de la rue St-Georges.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-935 - Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU que l'évaluation du terrain de la bâtisse inscrite au rôle de 1955 au nom de monsieur Wilfrid Martel, sur le lot Ptie 149 et dont la bâtisse porte les numéros civiques 12 et 14 de la rue Duguay, connue comme Ecole Commerciale Martel, soit et est par les présentes transportée comme non imposable dans la colonne de la Commission Scolaire.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-936 - Proposé par l'échevin: Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir

ET RESOLU que les lots Nos. 123-31 et 124-32 apparaissant au rôle d'évaluation 1955 comme étant la propriété de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de la paroisse Ste-Madeleine, comme imposables, soient transportés dans la colonne religieuse comme non imposables.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-937 - Proposé par l'échevin: Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Fernand Vaillancourt, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot No. 549 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, subdivision 15, mesurant 60 pieds de largeur par 80 pieds de profondeur et le lot 550 dudit cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, subdivision 162, mesurant 60 pieds de largeur par une profondeur moyenne de 490 pieds et formant une superficie globale de 34,200 pieds carrés et devant servir au prolongement de la rue Crevier jsuqu'à Thibeau.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-938 - Proposé par l'échevin: Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à installer une lampe de 250 C.P., rue St-Denis, sur le deuxième poteau à partir de la rue St-Maurice.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-939 - Proposé par l'échevin: Armand Lemire
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère

ET RESOLU que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à rédiger un contrat concernant la location d'une partie du terrain du Parc des Chenaux pour la construction du Bureau de renseignements touristiques, et ce, au prix de UN dollar ($1.oo) et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution no. 12-940 - Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Armand Brouillard, née Marie-Rose Arcand, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Brouillard et Arcand, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

Mémorandum de l'Inspecteur des bâtiments, re: Permis de constructions à MM. Phil. Blouin et J.N. Sirois, Blvd. Pie XII.
Lettre de Japhet Guignard, re: Demande un permis de construction rue Normand.
Lettre de Wilfrid Béliveau, re: Projet de construction sur rue projetée au sud-ouest du Blvd. Suplessis, en allant vers le St-Maurice

 (Suite de la Correspondance)

Lettre de Direct Motor Express Limited re: Renseignements sur rues St-Laurent et Jean Cusson.
Lettre de la Garde Ste-Madeleine du Cap, re: Remerciements pour octroi.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 30ième jour du mois de mai 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-941

Proposé par l'échevin: J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mai 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-942

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,306.21 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No.41	2,187.84	Liste de Paie No.42	3,089.88
L'Art Graphique Inc.	37.97	J.M. Clément	25.00
Canadian Pittsburg	110.20	R.H. Carignan	8.00
Cité du Cap	43.56	Délisle Auto	426.86
Léopold Grégoire	353.40	Imprimerie St.Patrice	908.31
Kimball Automobile	46.05	Lajoie & Lajoie	20.00
La France Fire Eng.	131.04	La Pépinière des Laur.	395.50
J.P. Morin	41.25	Nos Droits	4.90
The Prudential Ins	545.85	Quincaillerie Rochefort	25.10
Roland Rochefort	14.63	J.R.Saulnier	10.00
Sirois Automobile	27.13	La Société Dentaire	100.00
Snap-on Tools	152.44	Supertest Petroleum	44.71
St.Maurice Ind.	1.50	Tessier Lumber	91.29
St-Maurice Valley Chro.	9.80	L'Union Musicale	250.00
Underwood Ltd	38.00	Wilson & Lafleur	66.00
La Citédu Cap	100.00		

Adopté. $ 9,306.21

OK

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-943

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.
ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer les poteaux suivants:-
Déplacer de 15 pieds vers le sud, le poteau situé en face du No. 77 de la rue Duguay.
Déplacer de 6 pieds vers le Sud, le poteau situé en face du No. 59 de la rue Duguay.
Comme ces poteaux sont situés en face d'entrées privées, aucune charge ne devrait être faite.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 12-944

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère,

(suite de la résolution No. 12-944)

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'enlever la lampe de 100 C.P. en face du No. 97 Loranger et installer une lampe de 400 C.P. à l'intersection des rues Loranger et Lorette.

Changer lampe actuelle rue St-Irenée entre Latreille et Montplaisir, pour une 400 C. P.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 12-945

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par lés échevins Léo Montplaisir et Paul Lemarier.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1955, telles que préparées par le Greffier de la Cité et après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du Conseil, soient acceptées.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de Mme Vve Lacasse Lord, Re: Pension.
Lettre circulaire du Commissariat des Incendies de la Province, re: GARE AU FEU.
Bulletin de l'Union des Municipalités de la Province, Résolution pour le Congrès 1955.
Lettre du Bell Telephone, Re: Réparation des rues et trottoirs.
Lettre de M. Dorius Joly, demandant un permis de construction.
Lettre de M. Jacques Bettez, Inspecteur des bâtiments, explicant le cas de M. Joly.
Lettre de M. Langis et enquête sur le cas de M. Ernest Piché.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier.*   André Julien — *Le Maire.*

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 6ième ~~[illegible]~~ *jour du mois de juin 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.*

AHB

Résolution No. 12-946

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 mai 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-947

Proposé par l'échevin Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

.....ET RESOLU que les comptes au montant total de $59,905.84 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 43	2,684.07	Liste de Paie No. 44	3,089.88
Bureau d'Enrégistrement	23.70	H. Béliveau	18.62
Edouard Bouchard	10.00	La Banque Can. Nat.	50,689.21
Carrière St.Maurice Inc.	382.66	Roméo Carignan	74.16

....

....

(suite des comptes)

Cap Auto Electric	12.47	Canadian Bitumuls	240.04
La Cité du Cap	260.08	D.B. Dustbane	4.45
Luc. Gauvin & Banque	1,233.51	Hébert Studio	7.00
Jos Lanouette et Al.	726.66	T.J. Moore Co.	20.30
Mussens Ltd	1.12	J.T. Nadeau	29.52
Georges Picard	24.42	Procure des Frères	33.49
The Prudential Ins.	4.28	Roy Automobile	58.18
St.Maurice Industries	2.00	Stanley Moteur	76.91
Chs. Turcotte	7.20	Tessier Lumber Ltd	41.91
Richelieu	150.00		
		Total:- $	59,905.84

Adopté.

Résolution No. 12-948

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin AladinGiguère.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean-Charles Nobert, et ce, pour le prix de $300.00, une lisière de terrain de forme irrégulière, mesurant à son front, angle Notre-Dame et St-Irenée, 18'30 formant en superficie 604 pieds carrés et servant à l'élargissement de la dite rue St-Irenée, et portant les numéros de cadastre Ptie 199 et Ptie 201.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-949

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir

ET RESOLU que les travaux tels que mentionnés dans la résolution No. 12-916 et devant etre exécutés rue DOZOIS, lesquels se décrivent comme suit:-

De l'existant en allant vers l'est:
150 pieds d'aqueduc de 1 pouce,
150 pieds d'égoûts de 9 pouces,

au montant de..... $ 600.00,

soient cancellés et considérés comme ne faisant pas partie des travaux exécutés suivant la loi 12,Geo VI, chapitre 58, article 11.

Adopté.

Résolution No. 12-950

Proposé par l'échevin Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les prolongements d'aqueduc et d'égoûts sur les rues suivantes:-

1- Rue CARDINAL VILLENEUVE:
De la rue Thibeau en allant vers l'ouest;
660' - Aqueduc - 6" ..... $ 2,300.

2- Rue LATREILLE:
De la rue Lorette en allant vers l'est;
125' - Aqueduc - 6"
125' - Egoûts - 12"..... $ 850.

3- PREMIERE RUE:
De la rue Radnor en allant vers le nord:
150 ' - Aqueduc - 6"
150 ' - Egoûts -12"..... $ 1,050.

4- RUE entre St-Philippe et St-Paul:
De la rue St-Philippe en allant vers l'est;
150' - Aqueduc - 1"
150' - Egoûts - 9"..... $ 850.

5- Rue NORMAND:
De l'existant en allant vers l'est:
50' - Aqueduc - $1\frac{1}{2}$" ..... $ 100.

6- Blvd. PIE XII
De la Rue Thibeau en allant vers l'ouest;
275' - Aqueduc - 6".....
275' - Egoûts - 18"..... $ 2,500.

PROVINCE
DE QUEBEC

CITE
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RESOLUTION
No. 12-952

A une assemblée ~~régulière~~ (spéciale) du conseil de la cité de Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi *le* 7ième *jour du mois de* juin 19 55 *à* 2. *heures P.M. (A.M.), à laquelle assemblée étaient présents :—*

SON HONNEUR LE MAIRE André Julien.

MM. les échevins :— Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne et Armand Lemire.

formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin ----------

Appuyé par l'échevin ----------

~~Et résolu~~

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Ovila Hubert de Grand'Mère, soeur de Monsieur Aladin Giguère, échevin du quartier No. 5 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Giguère et Hubert, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité, à verser les honoraires d'une Grand' messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

Certifié vraie copie

Le Greffier.

(suite de la résolution No. 12-950)

7- Rue BELLERIVE:
De l'existant en allant vers le nord;
200' - Aqueduc - 6"
200' -Egoûts -12".....................$ 1,325.

8- Rue BERLINGUET:
De la rue Beauchemin à la rue Des Pylônes pour le service d'égoûts, et de la conduite existante jusqu'à la rue Des Pylônes pour la conduite d'aqueduc:

1115' - Aqueduc - 6"
900' - Egoûts - 12"................. $ 6,775.

9- Rue ST-ARNAUD:
De l'existant en allant vers l'ouest;
230' - Aqueduc -- 6"
230' - Egoûts - 12"................. $ 1,500.

10- Rue BEAUCHEMIN:
De l'existant en allant vers le nord-ouest;

300' - Aqueduc - 6"................. $ 1,000.

11- 150 entrées de services d'aqueduc et d'égoûts à $ 75.00 chacune.......... $11,250.

Que la présente résolution soit soumise à la Commission des Affaires Municipales, pour approbation.

Les présents travaux seront exécutés suivant la loi 12, Geo. VI, chapitre 58, article 11, amendée en 1955 suivant le Bill No. 200.

Adopté.

Résolution No. 12-951

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à préparer un plan et estimé, en vue de l'amélioration de la rue Lahaye.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de Monsieur Lacasse Lord.
Lettre de M. Henri Dussault, Re: piscine dans la paroisse St-Lazare et offre de vente d'un terrain pour l'emplacement de cette piscine.
Lettre de M. Wilfrid Martel: Re: Taxes et remerciements pour privilège accordé.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 20ième jour du mois de juin 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-952

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 juin 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-953

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $37,729.87 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 45	2,513.74	Liste de Paie No. 46	3,089.88
Liste de Paie No. 47	2,910.62	Liste de Paie No. 48	3,027.88
P.V. Ayotte Ltée	12.57	The Bell Telephone	264.21
The Bell Telephone	24.87	Battery Electric Serc.	3.98
Paul Boucher	23.80	Canadian Electrical	35.41
Carrière St.Maurice	69.66	Canadian General Elect.	8.72
Canadian Oil Co.	880.90	Canadian Pacific Rly	13.92
Club de Tennis, P. du M.	150.00	Cap Machine Shop	806.48
Cité du Cap	91.10	Délisle Auto Acces.	216.69
Fonderie St.Maurice	285.51	Fleuriste Madelon	12.00
Garage Charest & Frères	143.47	J.P. O'Grady	92.00
J. Ls Gagnon	169.38	Hewitt Equipment	245.84
Imperial Oil Ltd	896.97	Imperial Oil Ltd	2,800.96
Keuffel & Esser of Can.	23.59	Kimball Auto Ltée	59.60
Loranger & Molesworth	3,402.67	Langlois Télévision	6.40
Marchand & Frères	274.55	Metropolitan Grav.	30.36
H. Massicotte & Frères	101.90	Morin & Frères	2,136.80
Panther Oil & Grease	264.60	The Prudential Ins.	547.33
Le Receveur Gen. du Can.	192.00	Regional Asphalt	528.80
Roland Rochefort	51.55	François Rouette	33.48
St.Maurice Oxygen	57.29	The Shawinigan W & P.	2,847.99
The Shawinigan W & P.	2,799.45	Spécialités Beauchamp	13.00
South Shore Construct.	887.76	J.R. Saulnier	58.56
Trois-Rivières Auto Elect.	81.32	L'Hon. Trésorier de la P.	24.00
L'Hon. Tres. de la P.	745.59	Chs. Turcotte	7.20
Underwood Ltd	20.00	Vaugeois Auto Spring	15.78
Vaillancourt & Vaill.	3,512.74	Les Zouaves St. Lazare	100.00
St.Jean-Bte, Sec.CAP.	115.00		

Total:- $ 37,729.87

Adopté.

Résolution No. 12-954

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à reconnaître à la Police D'Assurance émise sur le HANGAR D, par lumbermen's Underwriting Alliance, Police No. 66250, que les assurés soient la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Laurendeau Lumber Ltée, au lieu de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Gérard Laurendeau.

Adopté.

Résolution No. 12-955

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'option de Madame Charles Naud, qui consent à céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, partie des lots P-388, P-405 et P-406, pour l'ouverture des rues Adhémar et Pâtry, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-957

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que demande soit faite à la St.Maurice Transport Co., de bien vouloir étudier un projet d'amélioration dans le circuit d'Autobus de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de manière à desservir tout spécialement au Nord de la rue Latreille, du boulevard St-Laurent à la rue St-Philippe.

Adopté.

Résolution No. 12-958

Proposé, secondé et résolu unanimement que ce Conseil est heureux de présenter ses plus sincères félicitations à Son Honneur le Maire M. Albé Matteau, pour sa réélection à la charge de premier magistrat de la ville de Grand'Mère et lui souhaite un terme des plus fructueux.

Adopté.

Résolution No. 12-956

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée d'enlever la lampe actuelle de 100 C. P. sur le quatrième poteau de la rue Cardinal Villeneuve et installe une lampe de 250 C.P. en face du numéro 20 de la dite rue Cardinal Villeneuve.

Adopté.

Résolution No. 12-959

Proposé, secondé et résolu à l'unanumité que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Wilbrod Goneau, mère de M. Fernand Goneau, Echevin de la Cité des Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc à la famille Goneau et tout spécialement à M. Fernand Goneau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les travaux décrétés par la résolution du 6 juin 1955.
Demande de M. René Dion pour les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de Mme Liliane Caron demandant à ce qu'une lumière soit ajoutée devant sa porte.
Lettre de M. Jean Malo demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de la Fédération des Guides Catholiques remerciant le Conseil pour la souscription de $50.oo.
Lettre de la Société Dentaire des Trois-Rivières remerciant le Conseil pour la souscription de $100.00
Circulaire de l'Institut d'Action Politique, re: Congrès Crédit Social.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier*

André Julien — *Le Maire.*

+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, ANDRE JULIEN, MAIRE de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Julien

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
6 ième jour de juillet 1955
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Léo Montplaisir échevin du quartier No. 1, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Léo Montplaisir

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18 ième jour de juillet 1955.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Paul Lemarier, échevin du quartier No. 2 jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul Lemarier

Assermenté devant moi à,
Cap-de-la-Madeleine, ce
18 ième jour de juillet 1955.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Gaspard Vivier, échevin du quartier No. 3, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge. au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gaspard Vivier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18 ième jour de juillet 1955.
Arthur Beaudin - Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne, échevin du quartier No. 4, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

J. Paul Lavergne

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18 ième jour de juillet 1955.
Arthur Beaudin
GREFFIER' Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Aladin Giguere, échevin du quartier No. 5, jure que je remplirai avec honnêteté et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Aladin Giguere

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18 ième jour de juillet 1955.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Armand Lemire, échevin du quartier No. 6, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Armand Lemire

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
11 ième jour de juillet 1955.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 18ième jour du mois de juillet 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution No. 12-960

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 juin 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

Résolution No. 12-961

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le rapport de l'OFFICIER-RAPPORTEUR relativement à l'élection municipale du 4 juillet dernier (1955) et tel que lu en Conseil ce jour, soit et est par les présentes accepté.

ADOPTE.

Résolution No. 12-962

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère

ET RESOLU que les comptes au montant total de $80,050.90 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No.49	2,750.52	Liste de Paie No.50	3,027.88
Liste de Paie No.51	2,690.68	Liste de Paie No.52	3,089.88
Liste de Paie No.53	2,998.87	Liste de Paie No.54	3,089.88
Liste de Paie No.55	2,947.58	Liste de Paie No.56	3,089.88
P.V. Ayotte	19.25	Auvents de la Mauricie	8.40
L'Art Graphique	47.59	Banque Can.Nationale	39,507.28
A.Brouillard Tire	78.73	A.Brouillard	113.95
H.Béliveau Enrg.	20.28	Bureau d'Enrg.	26.30
La Citédu Cap	507.85	La Cité Du Cap	28.74
Cusson Frères Ltée	382.87	Continental Asphalt	350.94
Canada Pumps Ltd	26.80	Charbonnerie Champ.	124.00
Canadian Electrical	20.38	La Cordonnerie Moderne	3.25
Délisle Auto Acc.	206.91	Dunn Carbon & Ribbons	81.37
Election Municipale	869.20	Les Frères Lebrun	10.00
Luc Gauvin & Banque C.	1,233.51	Garage Charest & Frères	69.69
Jos Gauvin & Fils	6.98	Léopold Grégoire	120.45
Hébert Studio Ltée	7.00	Héroux Georges	28.40
Imprimerie St.Patrice	66.96	Philippe Jacques	8.45
Le Nouvelliste Inc.	363.99	Jos Lanouette & Al.	701.66
H. Massicotte Frères	189.40	H. Massicotte Frères	864.46
Ministère de la Santé	450.00	Hon Ministre des Fin.	4,850.22
T.J. Moore Co. Ltd	12.36	Procure des Frs Inst.	6.43
Picard Georges	126.17	Quincaillerie Rochefort	21.07
Rochefort Roland	1,751.64	Roy P.E.	7.53
Régional Asphalt Ltd	661.45	Le Rec. Gen. du Can.	90.00
Le Rec. Gen. du Can.	470.40	Sirois Automobile	1.41
C.H. Savard	168.13	Spécialités Beauchamp	17.65
J.R. Saulnier	5.00	Snap-on Tools	1.70
William Scully Ltd	43.96	L'Hon. Tres. de P.	669.00
J.P. Thibeault	27.76	T.Riv. Ready-Mix	744.18
T.Rivières Electron.	35.00	T.Riv.Auto Elec.	24.72
Underwood Ltd	16.69	The Upton Co.	68.22
		TOTAL:-	$ 80,050.90

ADOPTE.

Résolution No. 12-963

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que Monsieur Jean-Paul Lavergne, échevin du QUARTIER No. 4, soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTE.

Résolution No. 12-964

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les six (6) comités des Commissions-permanentes pour la surveillance des divers départements et leur administration, soient composés comme suit:-

FINANCES:	MM. J.P. Lavergne, L. Montplaisir, et G, Vivier. PRESIDENT: M. Gaspard Vivier.
PROTECTION PUBLIQUE:	MM. A.Giguère, J.P. Lavergne et A. Lemire, PRESIDENT: M. Armand Lemire.
TRAVAUX PUBLICS:	MM. A. Giguère, L. Montplaisir et P. Lemarier, PRESIDENT: M. Paul Lemarier.
SERVICES PUBLICS:	MM. G. Vivier, A. Lemire et J.P. Lavergne. PRESIDENT: M. Jean-Paul Lavergne,
COMMERCES INDUSTRIES:	MM. J.-Paul Lavergne, P. Lemarier et A. Giguère. PRESIDENT: M. Aladin Giguère.
BIEN-ETRE	MM. A. Lemire, P. Lemarier et L. Montplaisir. PRESIDENT: M. Léo Montplaisir.

ADOPTE.

Résolution No. 12-965

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les résolutions Nos 12-890 et 12-913 respectivement faites et adoptées en date des 14 mars et 18 avril 1955, soient et sont par les présentes abrogées et annulées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:-

" QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE CROWN TOILET SERVICE, UNE LISIERE DE TERRAIN DE TREIZE (13) PIEDS DE LARGEUR EN BORDURE DU LOT CADASTRAL PARTIE 423 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, DEVANT SERVIR A L'ELARGISSEMENT DE LA RUE LEDUC, AYANT UNE SUPERFICIE DE 3539 PIEDS, TEL QUE MONTRE SUR UN PLAN FAIT ET PREPARE PAR M. V.B. LAURIN, INGENIEUR DE LA CITE, EN DATE DU 18 Juillet 1955, ET CE, POUR LA SOMME DE $ 800.oo.

DE PLUS CROWN TOILET S'ENGAGE A FOURNIR A LA CITE UN DROIT DE SERVITUDE POUR LA REPARATION ET L'ENTRETIEN DE LA CANALISATION D'EGOUTS EXISTANTS SUR LE DIT LOT.

Il est cependant entendu que le dit montant de 800.oo sera employé à payer les redevances d'eau dues par "CROWN TOILET SERVICE" à la Cité.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE.

Résolution No. 12-967

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 12-943 faite et passée le 30ième jour de mai 1955, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

ET RESOLU que LA CIE "THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA SOIT AUTORISEE A DEPLACER LES POTEAUX SUIVANTS:

Déplacer de 15 pieds vers le Sud, le poteau situé en face du No. 77 de la rue Duguay.

Déplacer de 6 pieds vers le Sud, le poteau situé en face du No. 59 dela rue Duguay.

(suite de la résolution No. 12-967)

Ces poteaux étant situés en face d'entrées privées, aucune charge ne devrait être faite.

ADOPTE.

Résolution No. 12-968

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire préparer par le Notaire Paul Boucher, un contrat permettant à R.C.A.F., Aéro Club, lequel a son Bureau d'affaires à 873,rue Hart, Trois-Rivières, d'utiliser le terrain de l'Aéroport pour exercices d'Aéro-glisseurs, et celà, sans aucune responsabilité de la part de la Ville.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le dit contrat.

ADOPTE.

Résolution No. 12-969

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de présenter à M.H.R. Lachance, Directeur de la Police de notre Cité, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination sur le Bureau de direction de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec et lui offre toute sa coopération dans l'accomplissement de cette nouvelle charge.

Adopté.

Résolution No. 12-970

Proposé par l'échevin J-P.Laverqne
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Cyprien Chartier, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et présente à son épouse née Jeanne Brûlé ainsi qu'à la famille Chartier, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

Résolution No. 12-971

Proposé par l'échevin Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à signer la libération de tout droit, titre ou intérêt dans l'installation de gicleurs dans la bâtisse de LAURENDEAU LUMBER INCORPORATED, et ce, jusqu'au temps du paiement final et entier desdits gicleurs et consent à leur installation.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-972

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT CONCERNANT L'ECLAIRAGE DES RUES DE LA CITE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de juillet 1955.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 12-973

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de juillet 1955.

(SIGNE) GASPARD VIVIER
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 12-974

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à un prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 313 RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de Juillet 1955.

(SIGNE) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

...Remerciements de M. A. Brouillard pour sympathies témoignées lors du décès de son épouse.
...Invitation de la Ligue de Sécurité à tout le conseil d'assister à l'inauguration de la Première Exposition de Sécurité Routière.
...Remerciements de la Famille O. Hubert pour sympathies témoignées lors du décès de Madame Hubert.
...Félicitations à tout le Conseil pour sa réélection de la part de l'Equipe Joyeuse.
...Félicitations des C. de Colomb pour la réélection du Conseil.
...Le Président de la St-Jean-Baptiste félicite le conseil pour sa réélection.
...Lettre de M. Maurice Duval remerciant le conseil pour l'accueil sympathique accordé aux membres du personnel lors des élections.
...Remerciements pour félicitations reçues de la cité, lors de sa réélection. (Maire J.E. Matteau de Grand'Mère.)
...Félicitations de l'Association des propriétaires de Ste-Madeleine pour la réélection du conseil.
...Lettre de M. Jos. L. Larivière, Re: Réclamation pour chute de Madame Larivière sur le trottoir.
...Félicitations de la Municipalité de Ste-Marthe, pour réélection du conseil.
...Rapport de l'Officier-Rapporteur de l'élection municipale tenue le 4 juillet dernier.
...Lettre du Syndicat Ouvrier National Catholique demandant une annonce pour leur programme souvenir de la Fête du travail.
...Lettre de M. Donat Tellier, Re: Bornes du terrain No. 416.
...Lettre de M. J. Albert Grenier offrant de céder à la ville un emplacement de 100 pieds sur la rue Du Parc.
...Lettre de M. Paul Vallée, Re: permis de construction.
...Lettre du Nouvelliste; Re: Publicité dans le Nouvelliste à l'occasion de l'inauguration officielle du tronçon de la route 19 qui va de Grand'Mère à La Tuque.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

André Julien
LE MAIRE

+ + + + + + + + + + + ++ +
+ + + + + + + + + + + ++ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de juillet, 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-975.

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 juillet 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

--- Adopté.

Résolution No. 12-976

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,429.51 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

3-099-13			3022-57
Liste de Paie No. 57	[illegible]	Liste de Paie No. 58	[illegible]
Carrière St-Maurice Inc.	212.25	Canadian Industries	17.88
Cap Auto Electric	17.73	Cobra Industries	482.17
La Compagnie Construction		Desmarais Mfg	27.19
Dollard	860.85	D.B. Dusbane	5.25
Imprimerie St.Patrice	80.71	Inter-City Transport	4.61
Laurentide Ready Mix & E.	617.71	Loranger & Molesworth	2,353.97
Marchand & Frères	53.46	Lebrun Radio T.V.	25.00
J.T. Nadeau	233.36	The Prudential Ass.	547.33
Georges Picard	58.30	Roland Rochefort	108.00
Paul E. Roy	5.47	The Shawinigan W & P	2,646.31
Réginald Sauvageau	3.00	J.R. Saulnier	10.94
Les Syndicats Ouvriers	50.00	Tessier Lumber	63.57
Underwood Ltd	11.33	Verrerie du Cap	30.83
Lucien Mireault	11.40	Alphonse Leblanc	1.30

Total: $ [illegible] 14-661-62

---------- Adopté.

Résolution No.12-977

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Albert Grenier, une lisière de terrain de 60 pieds de largeur par une profondeur de 130 pieds étant une partie du lot cadastral Ptie 547 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, devant servir de prolongement de la rue DuParc et ce, pour le prix de $1.00.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 12-978

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Omer Rancourt, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et employé de la Ville à titre de surintendant de l'aqueduc.

Ce Conseil présente donc aux familles Rancourt, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Résolution No. 12-979

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. L'Abbé Adélard Lupien, ancienCuré de la paroisse Ste-Famille du Cap-de-la-Madeleine, de 1931 à 1948.
Ce Conseil présente donc à la famille Lupien, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

---------- Adopté.

Résolution No. 12-980

Proposé,par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 313-B intitulé" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE", soit adopté en première lecture.

---------- Adopté.

Résolution No. 12-982

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 313-B, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

---------- Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Pierre Montplaisir, Re: Réclamation- frais d'hospitalisation.
Lettre de M. Lucien Gauvin, Re: Vidanges.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-ville, le 1er août 1955, à 7.00 heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant forum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-982

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 juillet 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-983

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,818.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 59	2,707.56	Liste de Paie No. 60	3,022.57
L'Art Graphique Inc.	105.14	Battery Electric Serv.	1.59
Bellemare Auto	5.00	Canadian Pacific Rly	5.00
Crown Toilet Serv.	7.00	Canadian Oil Co.	842.60
La Cie Ronéo du Canada	48.47	Canadian Bitumuls Co.	320.04
Canadian General Electric	15.43	Canadian Electrical Su.	9.36
Les Entreprises Modernes	3.25	Francis Hankin Co.	227.43
International Business	6.50	Imprimerie St.Patrice	80.12
Le Nouvelliste Inc.	17.00	Ernest Leblanc	140.40
Quincaillerie Rochefort	33.00	Radisson Equipment	2.86
St.Maurice Oxygen Redg	59.62	St.Maurice Industries	49.40
T.Rivères Electroniques	20.00	Underwood Ltd	20.00
Vaillancourt & Vaillancourt	1,544.56	Henri Boilet	500.00
La Cité du Cap	25.00		
		Total:-	$ 9,818.90

Adopté.

Résolution No. 12-984

Proposé par l'échevin Jean Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 321 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ECLAIRAGE DES RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-985

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 321 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ECLAIRAGE DES RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et derniere lecture.

Adopté.

Résolution No. 12-986

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à rédiger un contrat relativement à la vente de l'électricité par The Shawinigan Water & Power Company à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'éclairage des rues de ladite Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

...Lettre de M. Alfred Guilbert, Re: Egoûts.
...Lettre de M. Roland Désilets, Re: demande d'emploi.
...Lettre de MM. G. Charette, Re: service d'aqueduc et d'égoûts.
...Lettre de la Banque de Montréal, Re: services publics pour douze unités de résidences projetées sur le Boulevard Pie XII près du Club de Curling du Cap-de-la-Madeleine.
...Lettre de M. Jacques Bettez, Inspecteur des bâtiments, re: permis de construction sur le Boulevard Pie XII, de la part de M. Phil Blouin.
...Lettre du Sous-Ministre de l'Industrie et du Commerce, Re; carte économique en couleurs de la province de Québec.
...Requête de quelques propriétaires de la rue St-Maurice, demandant des trottoirs de même dimension que celle des trottoirs existants ailleurs,soient faits sans tarder dans cette partie de rue.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

J.Paul Lavergne
Pour Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place oridnaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois d'août 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire Jean-Paul Lavergne, au fauteuil.

Résolution No. 12-987

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du premier d'août 1955, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-988

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $56,106.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

(suite: page suivante)

COMPTES

Liste de Paie No. 61	2,846.34	Liste de Paie No. 62	3,157.19
Liste de Paie No. 63	3,052.44	Liste de Paie No. 64	3,022.57
Liste de Paie No. 65	3,189.14	Liste de Paie No. 66	3,022.57
L'Art Graphique Inc.	16.43	P.V. Ayotte Ltée	1.29
Banque Can. Nat.	17,729.06	Banque Royale du Can.	27.14
A. Brouillard Tire	38.97	The Bell Telephone	184.52
Bureau d'Enrégis.	21.00	Continental Asphalt	128.68
Canadian Germicide Co. Ltd	41.92	La Compagnie Const.Del.	309.50
Carrière St. Maurice Inc.	472.49	Conseil des Métiers	50.00
La Cité du Cap	31.37	La Cité du Cap	537.82
La Cité du Cap	1,063.10	La Cité du Cap	545.06
Crown Toilet Service	800.00	Champlain Express	1.50
Conseil des P. Nat.	25.00	Cap-Auto Seat Cover	.75
Cap Auto Electric	6.83	Cobra Industries Inc.	33.93
Délisle Auto Acc.	639.86	Escadrille No. 350	100.00
Fleuriste Madelin	15.30	Georges Héroux	.55
Hébert Studio Ltée	7.00	L. Gauvin & Banque C.N.	1225.14
Kimball Automobile	634.03	Jos Stanislas Lariv.	21.00
Jos Lanouette	651.66	Loranger & Molesworth	3040.75
Marchand Frères	127.32	Montreal Gloves W.	25.58
Morin & Frères	1,206.70	Mussens Canada Ltd	50.73
L'Hon. Min. des Fin.	303.51	The Prudential	543.79
Roy Automobile	48.24	Le Rec. Général	95.00
Le Rec. Gen. du Can.	470.40	Spécialités Beauchamp	31.65
Sirois Automobile Ltée	14.75	The Shawinigan W & P	2,655.30
The Shawinigan W & P.	515.00	T. Rivières Ready Mix	700.40
T.Rivières Auto Electric	120.88	Vaillancourt & Vaill.	4.95
O.T.J.	2,500.00		
		Total:-	$ 56,106.10

Adopté.

Résolution No. 12-989

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à proclamer "MERCREDI" le 24 août 1955, jour de fête civique à l'occasion de la 50ième exposition régionale des T.Rivières et invite les Banques, les industriels et les établissements commerciaux à fermer leurs portes ce jour-là afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite exposition.

Adopté.

Résolution No. 12-990

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan Water and Power Co., soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

.... 4 lampes de 100 C.P., rue Vachon
.... 1 lampe de 100 C.P., sur 5ième rue, sur le premier poteau au Sud de Berlinguet.
.... Déplacer lampe à l'intersection de la 5ième et de Berlinguet et l'installer sur le premier poteau au Nord de Berlinguet.
.... Changer les 2 lampes actuelles, pour 2 - 400 C.P., rue Valiquette.

Adopté.

Résolution No. 12-991

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter dix (10) puisards et de les installer aux endroits les plus urgents.

Adopté.

Résolution No. 12-992

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement la GARDE ST-ODILON, pour leur précieux concours qu'elle a bien voulu apporter au Département de la Police, à l'occasion de la neuvaine et de la Fête de l'Assomption.

Adopté.

Résolution No. 12-993

Proposé, secondé et unanimement résolu, que M. Léo Lupien, Ing. P., soit et est par les présentes engagé Gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour un terme de quatre (4)

(suite de la Résolution No. 12-993)

années, du 1er novembre 1955 au 31 octobre 1959, au salaire de $ 6,000.oo par année avec une allocation de dépenses de $2,500.oo par année pour les années de son engagement.

Adopté à l'unanimité.

Résolution No. 12-994

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que MM.Joseph Duchaine, Moise Tellier et Donat Rocheleau soient et sont par les présentes, engagés évaluateurs pour faire la révision du rôle d'évaluation ou devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1956, avec comme président. M. Joseph Duchaine.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 12-995

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois d'août 1955.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Invitation re: Pierre Thibeault,
Remerciements des Familles Chartier, Rancourt et Lupien pour sympathies reçues.
Lettre de M. A. St-Arnault, Re: dommage par l'eau.
Lettre de M. Gilles Noel: Re: tuyau d'égoûts.
Réclamation, Re: Trois-Rivières Transport Enrg.
Lettre de M. Auguste Laperrière, Re: dommage par l'eau
Demande de la Sun Oil Co. pour la construction d'une station de service.
Demande pour un permis de construction de MM. Jos Houde et Bernard Magny.
ReclamationRe: Mlle Marguerite Racine.
Lettre de M. J.C. Blouin & Fils, Re: dommage par l'eau.
Lettre de M. L. Leclerc, Re: dommage par l'eau
Réclamation Re: Marcel Ricard.
Invitation, Re: Congrès L'Association Canadienne d'Urbanisme
Lettre de la Fédération Canadienne des Maires, offrant le volume "Municipal Organisation in Canada" au prix de $2.00 la copie
Requête pour trottoirs sur la rue St-Pierre.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement relatif à la circulation et à la sécurité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.   Paul Laneuve (?) pour Le Maire.

= =

Province de Québec,
Ci[redacted] du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés,nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance et justice.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine — Président
Donat Rocheleau — Evaluateur
Moise Tellier — Evaluateur

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour de Août 1955
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Arthur Beaudin

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 29ième jour du mois d'août 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents;- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 12-996

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 août 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 12-997

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $10,967.67 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 67	2,940.88	Liste de Paie No.68	3,022.57
The Bell Telephone Co.	13.86	Bell Telephone Co.	184.17
Crown Toilet Service	10.50	Josephat Guignard	27.00
Léo Gervais, tailleur	8.00	Garage Charest & Frère	2,646.85
Hewitt Equipment	248.50	Irving Oil Inc	634.10
Les Laboratoires Ind.	17.10	Roméo Landry	61.35
Massicotte & Arcand	41.45	National Fire Equip.	20.09
Regional Asphalt	783.14	St. Maurice Oxygen	48.47
J.R. Saulnier	154.49	William Scully Ltd	5.15
Institut Canadian des Av.	100.00		

Total:- $ 10,967.67

Adopté.

Résolution No. 12-998

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions pour l'enlèvement des vidanges à domicile, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 12-999

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin L. Montplaisir.

ET RESOLU Que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $ 45,000.oo pour payer les travaux exécutés en vertu de la Loi 12, Geo VI, chapitre 58, article 11, amendée en 1955 par le "BILL" 200, et rembour sable lors de la vente de l'émission d'obligations d'un règlement en voie de préparation pour le même montant de $45,000.oo.

Adopté.

Résolution No. 13-000

Proposé par l'échevin A. Giguère,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

2 lampes de 250 C. P. sur les 3 et 5ièmes poteaux, rue Bellerive, au Nord de De Grandmont,
1 lampe de 250 C. P. sur le dernier poteau, à l'extrémité de la rue Outremont.
Changer lampe de 250 C. P. sur dernier poteau de la rue St-Pierre, et installer une 400 C. P. à la place.

RUE BELLERIVE.

Enlever lampe de 250 C. P. sur poteau No. 457
Remplacer lampe de 100 C. P. sur poteau no. 429 par lampe de 400 C. P.
Remplacer lampe de 100 C. P. sur poteau No. 118 par lampe de 400 C. P.
Remplacer lampe de 250 C. P. sur poteau No. 458 par lampe de 400 C. P.

(suite de la résolution No. 13-000)

Installer lampe de 400 C. P. en face du No. civique 62.
Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau No. 117.
Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau No. 116.
Installer lampe de 400 C. P. en face du No. civique 70
Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau No. 115.
Installer lampe de 400 C. P. sur poteau en face du No. civique 84.
Remplacer lampe de 250 C. P. sur poteau à l'extrémité de la rue Bellerive près du parc Rochefort, par lampe de 400 C. P.

Adopté.

Résolution No. 13-001

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU:

Que les travaux, tels que mentionnés dans la résolution No. 12-916 et devant être exécutés rue Ste-Marie, lesquels se décrivent comme suit:-
De la rue DeGrandmont en allant vers le sud;
195'-Aqueduc - 6"
195' - Egoûts- 12"..... $ 1,250.oo

Et suivant la résolution No. 12-950, devant être exécutés rue Berlinguet, de la rue Beauchemin à la rue Des Pylones, pour le service d'égoûts; et de la conduite existante jusqu'à la rue Des Pylônes, pour la conduite d'aqueduc;
1115' - Aqueduc - 6"
900' - Egoûts - 12"..... $ 6,775.oo

Soient cancellés et considérés comme ne faisant pas partie des travaux exécutés suivant la loi 12, Geo VI, chapitre 58, article 11.

Adopté.

Résolution No. 13-002

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les prolongements d'aqueduc et d'égoûts sur les rues suivantes:-

RUE ADHEMAR: De la rue Thibeau en allant vers l'est;
300' - Aqueduc - 6"
300' - Egoûts - 24" .....$ 3,000.oo

Rue PERE BRETON: De la rue Rocheleau à la rue St-Georges;
265' - Egoûts - 12"..... $ 1,000.oo

Rue ST-GEORGES: De l'existant en allant vers le nord;
275' - Aqueduc - 6" ..... $ 2,400.oo
275' - Egoûts -12" .....

Rue BERLINGUET: De la conduite existante en allant vers l'ouest; jusqu'à la rue Des Pylônes, pour la conduite d'aqueduc seulement;
1115' - Aqueduc - 6"..... $ 4,075.oo

Rue FAVERELL: De la rue St-Maurice en allant vers l'est;
240' - Aqueduc - 4"
240' - Egoûts -12"..... $ 1,320.oo

Rue MONTPLAISIR: De l'existant en allant vers l'est, pour la conduite d'égoûts seulement;
210' - Egoûts - 12"..... $ 630.oo

Montant global:- $ 12,425.oo

Que cette résolution soit soumise à la Commission Municipale, pour approbation. Les présents travaux seront exécutés suivant la loi 12, Geo. VI, chapitre 58, article 11, amendée en 1955 suivant le Bill No. 200.

Adopté.

Résolution No. 13-003

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que M. Henri Giroux soit et est par les présentes engagé SURINTENDANT DE L'AQUEDUC pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Son salaire sera de $ 67.31 par semaine et ce, à compter du 25 juillet 1955. Cet engagement est considérée comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 13-004

ATTENDU QUE l'égoût actuel de 24" de diamètre, lequel dessert les rues Montplaisir, Rochefort, Fusey, St-Laurent et les rues environnantes;

ATTENDU QUE cet égoût est devenu insuffisant à la suite du grand bassin de drainage qu'il dessert présentement;

ATTENDU QU'un égoût de 30" de diamètre a été construit rue Fusey depuis la rivière St-Maurice jusqu'à la rue Thibeau et de la rue Thibeau jusqu'à la rue St-Alphonse avec un diamètre de 24";

EN CONSEQUENCE:

Sur Proposition de l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que demande soit faite au Ministère de la Santé pour l'émission d'une ordonnance au montant de $10,000.oo pour permettre de continuer l'égoût de 24" de diamètre commencé rue Fusey et le prolonger entre les rues St-Alphonse et Rochefort sur une distance de 720 pieds.

Ce prolongement d'égoût aura pour effet de prendre une grande partie des eaux qui passent par la conduite d'égoût des rues Rochefort et Montplaisir.

Adopté à l'unanimité.

Résolution No. 13-005

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 322 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTIOU DE TROTTOIRS DAHS LES LIMITES DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-006

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT UN CODE DE CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois d'août 1955.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-007

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT UN PLAN DIRECTEUR ET DE ZONAGE POUR LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ièmejour du mois d'août 1955.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Jean Grégoire, Sous-Ministre du Ministère de la Santé, Re: amélioration au réseau d'égoût actuel.
Lettre de M. J. Bernard Nadeau, Re: dommage par l'eau.
Lettre de M. Antonio Lafond, Re: système d'égoût défectueux et dommage par l'eau.
Réclamation de M. J.A.W. St-Arnaud, re: dommage par l'eau.
Invitation, Re: Congrès annuel des Cercles combattifs contre l'incendie de la Province de Québec.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

13-008

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Omer Larivière, vieux résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et frère de M. Philippe Larivière, secrétaire du Gérant de la Cité.

Ce Conseil présente donc aux familles Larivière, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de septembre 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gasmard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-009

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 août 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-010

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au mòntant total de..... $ 40,351.77 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 69	*3,068.20*	*Liste de Paie No. 70*	*3,022.57*
Liste de Paie No. 71	*3,521.08*	*Liste de Paie No. 72*	*3,096.74*
L'Art Graphique Inc.	*90.36*	*Bellemare Service St.*	*2.00*
Banque Can. Nat.	*15,588.58*	*La Cité du Cap*	*22.40*
Carrière St. Maurice	*670.00*	*Canadian Pittsburg*	*20.73*
Canadian Industries	*17.88*	*Cap Machine Shop*	*728.12*
Cap Auto Electric	*51.78*	*René de Cotret*	*400.00*
D.B. Dustbane	*19.20*	*Garage Levesque*	*2.00*
Hébert Studio Lté	*7.00*	*Hébert H.P. Enrg.*	*155.00*
Héroux Georges	*9.14*	*Imprimerie St.Patrice*	*173.66*
Les Frontiersmen	*125.00*	*Loranger Molesworth*	*3,006.31*
Landry Roméo	*66.63*	*Laurentide Ready Mix*	*163.23*
Lowe Brothers	*8.09*	*Morin Frères*	*810.68*
M.G. Machinery Enrg.	*4.59*	*Nos Droits*	*11.90*
J.T. Nadeau	*278.78*	*Fred Poliquin*	*350.44*
Georges Picard	*32.56*	*François Rouette*	*122.71*
Roland Rochefort	*4.95*	*Royal Ins. Co.*	*99.38*
Roy Automobile Enrg.	*6.58*	*Shawinigan Water & P.*	*2,802.10*
St. Maurice Oxygen	*54.46*	*J.R. Saulnier*	*3.00*
C. H. Savard	*6.60*	*Tracteurs Equipment*	*617.99*
Tessier Lumber	*84.11*	*Chs. Turcotte*	*9.00*
T.Rivières Ready Mix	*697.83*	*L'Hon. Trés.*	*292.40*
Verrerie du Cap	*8.76*	*Bureau d'Enrégistrement*	*17.25*
		Total:-	*$ 40,351.77*

Adopté.

Résolution No. 13-011

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter un montant de $ 5,000. pour accorder le service d'aqueduc à 12 nouvelles habitations qui seront construites Blvd PIE XII.

(suite de la résolution No. 13-011)

Que copie de la présente soit transmise au Député M. Maurice Bellemare, le priant de bien vouloir accorder son appui à la dite résolution.

Adopté.

Résolution No. 13-012

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à refaire l'égoût de la rue Lacroix, entre Ferrum Ltd et la rue St-Antoine, lequel ne donne plus aucun rendement.

Ces dits travaux décrits ci-dessus, seront financés à même le budget de l'année en cours.

Adopté.

Résolution No. 13-013

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que la résolution No. 12-937 faite et adoptée le 24 mai 1955, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 13-013

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que la résolution No. 12-937 faite et adoptée le 24 mai 1955, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Résolution No. 13-014

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean Malo, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar, Ptie du lot 550, d'une superficie de 2,756 pieds et le lot 550, ptie de subdivision 162 d'une superficie de 16,775 pieds, le tout devant servir au prolongement de la rue Crevier jusqu'à Thibeau.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 13-015

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Albina Malo, vve de feu Fernond Vaillancourt, et ce, pour le montant de Un ($1.00) dollar, les parties de lots suivants:

Ptie du lot 550, d'une superficie de 2,184 pieds.
Ptie du lot 549, d'une superficie de 2,300 pieds.
Le lot 549, subdivision ptie 15, d'une superficie de 1,728 pieds.
Le lot 550, subdivision ptie 162, d'une superficie de 2,687 pieds.

Ces parties de lots devant servir au prolongement de la rue Crevier, jusqu'à Thibeau.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 13-016

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la démission de M. Yves Massicotte, constable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 3 septembre 1955, soit et est par les présentes acceptée, et ce, à compter dudit 3 septembre 1955.

Adopté.

Résolution No. 13-017

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier,

ET RESOLU qu'en prévision d'une vente pour taxes qui sera décrétée prochainement le trésorier soit autorisé à continuer les procédures commencées le 7 septembre alors qu'un avis, sous pli recommandé, a été envoyé à tous les contribuables qui doivent des taxes pour l'année 1953 et les années précédentes.

(suite de la résolution No. 13-017.)

Par la présente résolution le trésorier est aussi prié à transmettre un second avis à ceux qui n'ont pas encore acquitté leurs taxes municipales de l'année courante et ce conformément à la LOI des Cités et Villes, article 541, et les suivants.

Adopté.

Résolution No. 13-018

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le réglement No. 322 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté avec amendements apportés, en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-019

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 19 septembre 1955, à 8.30 heures P.M., à l'Hôtel-de-Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $185,000.oo portant le No. 322 et concernant la construction de trottoirs dans les limites de la Cité.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Invitation, Re: Association Canadienne d'urbanisme.
Lettre de Mme Yvonne Mailhot, réclamant les dommages subis par l'eau
Lettre de M. J.A.W. St-Arnaud, Re: Réclamation pour dommages par "
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant les travaux décrétés par la résolution No. 13-002.
Lettre de M. Phil Blouin, Re: Permis de construction sur le Blvd Pie XII.
Lettre de M. Yves Massicotte, donnant sa démission comme police.
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: Permis de construction pour M. Adolphe Fréchette.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant un emprunt temporaire de $45,000.oo.
Lettre des Ajusteurs Renaud & Allen, Re: Clément Morin,(P. par eau)
Lettre " " " " Re:Jean Descôteaux "
Lettre " " " " Re: Therreault-Soucy. "
Paul E. Roy, réclame la somme de $59.25 pour dommages causés à son automobile dûs au mauvais état de la rue.
Bulletin de l'Union des Municipalités, Re: Semaine Nationale d'immunisation.
Lettre du Trésorier, M. Biron Re: Perception des taxes.
Ouverture des Soumission, Re: Vidanges.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier. — Le Maire.

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 19ième jour du mois de septembre 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-020

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 septembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-021

Proposé par l'échevin: A. Giguère,
Appuyé par l'échevin: J.-Paul Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $11,188.40 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 73	2,967.78	Liste de Paie No. 74	2,992.88
P.V. Ayotte Ltée	21.13	A. Brouillard Tire	50.51
La Compagnie de Const		Canadian Bitumuls Co.	160.04
Dollard	357.00	Chambre de Commerce Cap	250.00
Carrière St.Maurice	96.51	La Cité du Cap	1,269.06
La Cité du Cap	99.32	Alcide Demers	1.28
Délisle Auto Acces	348.23	L.Gauvin & Banque C.N.	1,233.51
P.A.Gouin Ltée	32.75	Laurentide Ready Mix	140.60
Mussens Canada Ltd	89.20	H. Massicotte	196.50
T.J. Moore Co.	67.60	Marchand Frère	422.06
Régional Asphalt Ltd	173.35	François Rouette	67.98
T.Rivières Auto Elect.	67.61	H.R. Lachance	83.50
		Total:-	$ 11,188.40

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-022

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. Charles Brindle, au montant de $ 400.00 par semaine pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'entretien du dépotoir, pour la période d'une année, soit à compter du 2ième jour d'octobre 1955, le tout, suivant les formules de soumission, de devis et des règlements de la Cité, soit acceptée.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat suivant les données contenues dans la formule de soumission et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-023

ATTENDU QUE les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont déjà pris connaissance de la croisade d'épuration du Maire Drapeau de Montréal contre les journaux à sensation et la littérature obscène;
ATTENDU QUE ce Conseil juge opportun d'aider au mouvement déjà préconisé à Montréal en organisant dans notre Cité une croisade d'épuration au même effet;
EN CONSEQUENCE

Il est UNANIMEMENT RESOLU que des félicitations soient adressées au Maire Drapeau pour son initiative courageuse et que la collaboration du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine lui soit offerte; que ce Conseil suggère humblement qu'un Comité d'experts soit formé à Montréal, et que ce Comité puisse donner des directives et renseignements sur les procédures à suivre aux municipalités afin qu'un mouvement concerté et uniforme soit entrepris sans délai pour bannir de la Province de Québec toute littérature, publications immorales, obscènes ou à base de sensation sadique ou de chantage.

Que copie de la présente soit envoyée à Son Honneur le Maire Drapeau de Montréal, à M. Pierre Desmarais Président du Comité exécutif, à l'Honorable Procureur Général de la Province et au Député du Comté de Champlain, M. Maurice Bellemare.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-024

Proposé par l'échevin: J.Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à demander des prix pour l'installation de lumières de trafic angle Latreille et St-Laurent, angle Rocheleau et Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-025

Je soussigné, échevinde la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlementsde la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, a une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UN MONTANT DE $45,000.00 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS,

Original

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 19 septembre 1955, laquelle avait été convoquée par avis public en date du 13 septembre 1955, et ce, en conformité à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, de 8.30 heures à 9.30 heures P. M., en vue de la présentation du règlement No. 322 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE"., au montant de $185,000.

L'Assemblée présidée par Son Honneur le Maire, M. André Julien, à laquelle étaient aussi présents MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, fut déclarée ouverte à 8.30 heures P. M., précises par Son Honneur le Maire; en plus des Membres du Conseil, environ cent (100) personnes étaient présentes.

Lecture par le Greffier de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et du règlement.

A 9.30 heures précises, soit exactement une heure après l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur propriétaire n'ayant demandé que le règlement No. 322 au montant de $ 185,000.oo pour la confection de trottoirs dans les limites de la Cité soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, le Président de l'assemblée déclare donc le règlement légalement adopté, et l'assemblée est levée.

André Julien
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

(suite - Avis de Motion No. 13-025.)

AUTORISE PAR LA LOI 12 GEO VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11, MENDEE EN 1955, PAR BILL 200".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de septembre 1955.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de l'association des Propriétaires de St-Odilon, Re: Code de construction et plan directeur d'urbanisme.
Lettre de M. Jacques Devaluy, remerciant les membres du conseil pour la coopération apportée au Journal TRAIT-D'UNION.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire du montant de $ 5,000.oo.
Lettre de l'Institut National Canadien pour les Aveugles remerciant le conseil pour l'octroi de $100.oo.
Lettre du Ministère de la Santé approuvant les plans et travaux projetés pour les extensions aux services d'eau et d'égoût de notre cité.
Lettre de M. J.A.W. St-Arnaud, Re: réclamation pour dommages causés par l'eau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

Paul Lavergne — Pro Maire.

++
++

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Francois Darche, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Francois Darche

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour de septembre 1955.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Francois Darche jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Francois Darche

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour de septembre 1955.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 3ième jour du mois d'octobre 1955, à laquelle assemblée étaient présents; MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Viviers Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE au fauteuil, M. Jean-Paul Lavergne.

- - - - - -

(la suite au verso)

Résolution No. 13-026

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 septembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-027

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $19,795.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Liste de Paie No. 75	3,186.98	Liste de Paie No. 76	2,992.88
Liste de Paie No. 77	3,197.66	Liste de Paie No. 78	2,992.88
L'Art Graphique Inc.	96.30	Bellemare Serv. St.	1.00
The Bell Telephone Co.	180.72	La Citédu Cap	63.92
Charbonnerie Champlain	126.00	Canadian Electric	19.77
Canadian Pacific	5.00	La Commission Scolaire	875.49
Garage Levesque	2.00	Hewitt Equipment	78.22
Imperial Oil Ltd	173.63	Irving Oil Inc.	932.50
Jeune Commerce du Cap	50.00	Le Nouvelliste Inc.	266.60
Laurendeau Lumber Co.	33.12	Laurentide Ready Mix	85.38
Jos Lanouette & All	701.66	Ministère des Finances	89.47
Morin & Frères	2,087.51	H. Massicotte Frères	851.48
Nos Droits	10.50	The Prudential Ins.	543.79
Quincaillerie Rochefort	35.16	Le Receveur Général	48.00
Jacques Sauvageau	61.18	Vaillancourt & Vaill.	6.30

Total:- $ 19,795.10

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-028

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que M. Armand Lemire, Echevin du Quartier No. 6 soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-029

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que Mademoiselle Carmen Rouette, soit engagée sténo-dactylo au Bureau du Gérant, et ce, au même salaire qu'elle reçoit actuellement. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-030

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que les services de Mtre Léon Méthot C.R., soient retenus pour agir comme Procureur de la Cité, lors de la préparation d'un "BILL" qui sera présenté à la Législature de Québec, à sa prochaine session.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-031

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé d'acheter deux (2) heaters électriques pour l'usine de pompage.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-032.

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 322 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit amendé comme suit:

1o.- Le tableau des échéances, à l'article 8 dudit règlement, est abrogé et remplacé par le suivant:-

(la suite à la page ci-contre)

8o.-

ANNEE	RACHAT	ANNEE	RACHAT
1956	$ 9,000.	1957	$ 10,000.
1958	10,000.	1959	10,000.
1960	11,000.	1961	11,000.
1962	12,000.	1963	12,000.
1964	13,000.	1965	13,000.
1966	14,000.	1967	14,000.
1968	15,000.	1969	15,000.
1970	16,000.		

2o.- Ajouter après l'article 11, l'article suivant:-

11-A,- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé annuellement, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-haut.

- - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-033

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 323 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS EN VERTU DE LA LOI 12 GEO. VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11, AMENDEE EN 1955 PAR LE BILL 200", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - -

Résolution No. 13-034

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 323 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS EN VERTU DE LA LOI 12 GEORGE VI, CHAPITRE 58, ARTICLE 11, AMENDEE EN 1955 PAR LE BILL 200," soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements de la Famille Omer Larivière pour sympathies reçues.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 322.
Lettre de M. J. Bettez, Re: Permis de construction, MM. Marchand et Fortin.
Demande d'octroi pour marathon.
Lettre de L'Association des Propriétaires de Ste-Famille, Re; Code de construction.
Lettre de M. Napoléon Lussier demandant que la Cité lui accorde sa pension.
Lettre de M. Philogène St-Arnaud, cédant à la ville une certaine partie de terrain pour l'ouverture d'une rue.
Lettre de M. Maurice Bellemare, M.A.L. félicitant le conseil au sujet de la croisade d'épuration.
Lettre du Ministère des Terres et Forêts, Re: revision cadastrale de la Cité.
Lettre de M. L.G. Therreault, cédant à la cité une certaine partie de terrain.
Lettre de M.L. Leclerc, Re: dommage causé par l'eau.
Réclamation: Re: M. Paul E.St-Pierre.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

André Julien
ANDRE JULIEN, Maire.

Arthur Beaudin
Arthur Beaudin, Greffier.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 11ième jour du mois d'octobre 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN;
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Aladin Giguère, Jean-Paul Lavergne et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-035

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Madame Vve Alexis Lahaie, mère de M. Maurice Lahaie, ex-échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Lahaie, et tout spécialement à M. Maurice Lahaie, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue. Adopté.

Résolution No. 13-036

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 octobre 1955, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-037

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $93,884.25 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement: LES COMPTES

Liste de Paie No. 79	3,633.32	Liste de Paie No. 80	2,992.88
Bureau d'Enrégistrement	24.75	Banque Can. Nat.	23,145.01
Dept. du Bien-Etre Social	450.26	La Cit Ronéo du Can.	13.77
La Cité du Cap	63.49	Carrière St.Maurice	553.89
Fonderie St.Maurice	142.76	J. Ls Gagnon	107.43
L.Gauvin & Banque C.N.	1,288.62	Ray. Gélinas	7.41
E.Gaumond & All.	275.00	Paul Guilbeault	15.98
Hébert Studio Ltée	7.21	H.P. Hébert Enrg.	2.70
Loranger & Molesworth	196.17	Laurentide Ready Mix	354.07
J. Bapt. Lanouette	14.89	Massicotte & Arcand	16.75
M.G. Machinery Enrg.	10.47	Ministère de la Santé	57,227.70
Procure des Frs.Ins.Chr.	11.63	G. Picard	40.70
Le Rec. Gen. du Canada	37.44	Spécialités Beauchamp	9.15
The Shawinigan Water &	2,662.27	Tracteurs Equipment	47.54
Cité du Cap	100.00	Jacques Bettez	95.00
Léopold Grégoire	151.36	Total:-	$ 93,884.25
Carage Charest & Fr.	184.63		

Adopté.

Résolution No. 13-338

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à changer la lampe de 100 C.P. installée sur le premier poteau de la 5ième rue, au Sud de Berlinguet, pour une 250 C.P.

Adopté.

Résolution No. 13-039

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter un "BAY-LIFT" pour l'usage du garage.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-040

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE DE CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour du mois d'octobre 1955.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Pierre DesMarais de Montréal, remerciant le conseil pour l'attitude prise relativement aux mauvais journaux.
Lettre de la Légion Canadienne du Cap demandant l'autorisation d'installer une antenne de télévision sur le Hangar "C".
Lettre de MM. E.Brière et R. St-Arneault, demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: Permis de construction, Laurent Deshaies.
Réclamation de M. Robert Careau pour dommage à un pneu de son automobile causé par le mauvais état de la rue St-Maurice.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Andre Julien
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 24ième jour du mois d'octobre 1955, à 7.oo heures P.M, à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

Résolution No. 13-041

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 11 octobre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-042

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $24,121.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 81	3,071.43	Liste de Paie No.82	2,992.88
Liste de Paie No. 83	2,617.40	Liste de Paie No.84	2,992.88
P.V. Ayotte	20.10	L'Art Graphique	20.96

(suite au verso)

The Bell Telephone	203.07	Canadian Industries	17.88
La Cité du Cap	98.24	Cap Auto Electric	25.96
Charbonnerie Champlain	76.22	Cobra Industries	52.70
La Compagnie de Cons. Lav.	120.00	Carrière St.Maurice	56.46
Le Comité du Timbre de N..	150.00	Délisle Auto Acces.	227.35
Garage Charest	188.94	Jos Gauvin & Fils	173.05
P.A.Gouin Ltée	53.23	Hewitt Equipment	2,426.45
Georges Héroux	45.25	Hughes Owens Co.	56.50
La France Fire Engine	18.58	Morin & Frères	2,953.95
L'Honorable Min. des Fin.	1,328.05	Marchand Frères	286.04
H. Massicotte & Frères	70.35	L'Hon. Min. des Fin.	90.00
The Prudential Ins.	524.80	Le Rec. Gen. du Can.	1,033.60
François Rouette Inc.	139.92	La Revue Mun.	16.65
Le Rec. Gen. du Can.	80.00	Spécialités Beauchamp	13.60
Supertest Petroleum	119.76	T.Rivières Auto Elec.	52.08
Tessier Lumber Ltd	341.72	T.Rivières Ready Mix	1,006.83
Underwood Ltd	22.65	A. Beaudin & All	275.00
La Cité du Cap	60.57	Total:	24,121.10

Adopté.

Résolution No. 13-043

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision des cadastres 546-1 et 2 et 547- 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis A.G., en date du 24 septembre 1955. Adopté.

Résolution No. 13-044

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Bell Telephone Company of Canada soit autorisé à faire le déplacement de cinq (5) poteaux, rue Duguay, entre Loranger et Toupin, pour permettre la construction de Trottoirs. Adopté.

Résolution No. 13-045

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dues des propriétés et terrains de ceux qui doivent des taxes de l'année 1953 et antérieurement. Adopté.

Résolution No. 13-046

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer une lampe de 250 C.P. à l'extrémité de la rue St-Pierre au nord de Fusey. Adopté.

Résolution No. 13-047

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement le représentant du Comté de Champlain à la Législature de Québec, M. Maurice Bellemare, M.A.L., pour le généreux octroi qu'il nous obtient du Ministère des Terres et Forêts, servant à la revision du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et remercie aussi le Ministre dudit Ministère, l'Honorable J.S. Bourque de sa coopération.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-048

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 10,000.oo pour EXECUTER LE PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR, DE LA RUE ST-ALPHONSE A LA RUE ROCHEFORT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois d'octobre 1955.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Jegou demandant que le fossé le long de son terrain soit creusé.
Lettre de Mme. Z. Chamberland, offrant à la Cité de lui céder une lisière de terrain pour l'ouverture d'une rue.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 323 décrétant un emprunt de $45,000.oo.
Souscription de quelques citoyens protestant contre la compagnie d'Autobus Carier pour un changement d'arrêt.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

André Julien
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Hilarion Chiasson, jure que je servirai Sa Majesté La Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

Hilarion Chiasson

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
2ième jour de novembre 1955.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Hilarion Chiasson nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Hilarion Chiasson

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
2ième jour de novembre 1955.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 31 octobre 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No.13-049

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 octobre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-050

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant de $ 71,028.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 85	2,453.72	Liste de Paie No. 86	2,940.88
A. Brouillard Tire Serv.	71.59	La Cité du Cap	142.98
La Corporation Municipale	2.66	La Cordonnerie Moderne	10.60
Club Hockey T.Rivières	100.00	Carrière St.Maurice	575.48
La Co. Const. Dollard	996.88	Fonderie St.Maurice	1,102.88
Luc Gauvin & Banque C.N.	66.00	Léopold Grégoire	8.24
Francis Hankin Co.	66.75	Garde St.Odilon	100.00
Imprimerie St.Patrice	209.43	Impérial Oil	92.67
Irving Oil Inc.	1,092.20	International Business	6.50
Laurentide Ready Mix	65.29	La Mun. Scol. Ste-Marthe	6.44
Ministère de la Santé	60,662.90	Nos Droits	60.90
P.E. Roy	4.02	Roy Automobile Enrg.	3.81
Sirois Automobile	2.39	C.H. Savard	49.45
St.Maurice Oxygen Redg.	23.09	St.Maurice Valley Chrn.	7.00
J.R. Saulnier	56.75	Vaillancourt & Vaill.	12.03
Cité du Cap	35.00		

Total:- $ 71,028.53

Adopté.

Résolution No. 13-051

Il est Proposé, secondé et unanimement résolu:

1o.- Que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la Compagnie "DOMINION FOILS (CANADA) Limited", ses successeurs ou ayant cause, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires, utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites sont fixées à $ 29,000.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1956 au premier janvier 1961.

2o.- Que l'évaluation de $ 1,443,010.oo qui apparait au rôle d'évaluation pour l'année 1955 pour les propriétés industrielles de la compagnie "DOMINION FOILS (CANADA) LIMITED", ses successeurs ou ayant cause devra demeurer au même montant durant toute la période du premier janvier 1956 au 31 décembre 1960.

3o.- Que la présente résolution soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

Résolution No. 13-052

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil ayant pris connaissance de l'action présentée par M. Cyrias Blouin, choisit unanimement Mtre Léon Méthot. C. R., pour protéger la Ville dans la sauvegarde de ses droits.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-053

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 42,000.oo POUR CONSOLIDER LE DEFICIT DE L'ANNEE 1954".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois d'octobre 1955.

(SIGNE) GASPARD VIVIER,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 13-054

Proposé par l'échevin J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que la présente séance soit jusqu'à 9.45 P.M.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-055

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE THOMAS WARK, ENTRE LES RUES DES OBLATS ET STE JULIENNE.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois d'octobre 1955.

(signé) ALADIN GIGUERE.
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. André Piché, Gérant de la Dominion Foils acceptant de payer un montant de taxes de $29,000. par année pendant 5 ans.
Lettre de M. Jos Loranger approuvant la vente de la rue Thomas Wark à la firme Loranger & Molesworth.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: littérature immorale.
Lettre de M. Roger Roy, secrétaire du Comité d'illumination demandant une audience.
Invitation aux membres du Conseil à prendre part à la "parade" du Souvenir.
Invitation du Régiment des Trois-Rivières d'assister à la cérémonie du dévoilement d'un monument à nos morts.
Offre d'abonnement à la revue Civic Administration.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

André Julien
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 7ième jour du mois de novembre 1955, à 7.oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-056

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 31 octobre 1955, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-057

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,380.88 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 87	2,552.45	Liste de Paie No. 88	3,044.88
Banque Can. Nationale	17,561.89	Bureau d'Enrg. Champ.	39.50
La Cité du Cap	88.53	La Cité du Cap	94.31 ~~88.53~~ AB
Jos Gauvin & Fils	166.12	H.P. Hébert Enrg.	50.23
Laurentide Ready Mix Inc.	996.88	Ernest Leblanc	140.40

(suite des comptes)

Jos Lanouette & All	~~626.66~~ 668.33	L'Hon Min. Fin.	200.00
M.G. Machinery Enr.	88.54	Fred Poliquin	150.48
Procure des Frères I.C.	22.00	Georges Picard	~~199.01~~ 119.61
Regional Asphalt	295.92	St.Maurice Industries	72.99
The Shawinigan W & P	2,859.55	Spécialités Beauchamp	9.15
T.Rivières Ready Mix	937.30	Tracteur & Equip.	263.49

Total:- $ ~~30,380.88~~ 30-422.55

Adopté.

Résolution No. 13-058

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 324 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 10,000. POUR PAYER L'EXECUTION DU PROLONGEMENT DE L'EGOUT COLLECTEUR, DE LA RUE ST-ALPHONSE A LA RUE ROCHEFORT", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-059

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le règlement No. 324 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 10,000. POUR PAYER L'EXECUTION DE L'EGOUT COLLECTEUR, DE LA RUE ST ALPHONSE A LA RUE ROCHEFORT", soit et est par les présentes adopté en deuxième et derniere lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-060

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 325 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRINTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 42,000.oo POUR CONSOLIDER LE DEFICIT DE L'ANNEE 1954", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-061

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le règlement No. 325 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DELA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 42,000.oo POUR CONSOLIDER LE DEFICIT DE L'ANNEE 1954", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettres de M. Jacques Bettez, Re: Permis de constructions pour MM. Ephrem Marchand, Magloire Robitaille, Lucien Massicotte, Grégoire Gauvin et William McFern.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: Campagne - Prêt d'Honneur.
Lettre de l'Equipe Joyeuse demandant un octroi de $100.
Lettre de la Ligue du Sacré-Coeur de la paroisse Ste-Famille, Re: Littérature obscène.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 14ième jour du mois de novembre 1955, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-062

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 novembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-063

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,648.26 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 89	1,934.15	Liste de Paie No.90	2,992.88
L'Art Graphique Inc.	46.44	P.V. Ayotte Ltée	13.30
L'Association Canadienne	3.00	Chs Brindle	1,600.00
Battery Electric Serv.	9.65	A. Brouillard Tire	22.06
Cap Machine Shop	260.38	Revue Concorde Mun	3.00
Crown Toilet Serv.	1.75	Dominion Rubber Co.	493.99
Fleuriste Madelon Enrg.	15.45	Emery Guilbert	14.25
P.A.Gouin Ltée	2.16	Hébert Studio Ltée	7.21
Georges Héroux	2.19	The Hughes Owens Co.	47.14
Imperial Oil Ltd	43.32	Kimball Automobile	132.68
Loranger & Molesworth	138.53	H.R. Lachance	60.00
Laurentide Ready Mix	140.61	Lunn MacLeod Eng.	6.95
M. Electrique Ltée	164.59	L'Hon. Min. des Fin.	426.20
Regional Asphalt	784.88	Jacques Sauvageau	185.82
Stanley Moteur Equip.	39.58	Snap on Tools	42.69
Sirois Automobile	11.90	Vaillancourt & Vaill.	2.51
		Total:-	$ 9,648.26

Résolution No. 13-064

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil prie respectueusement le représentant du Comté de Champlain, à la Législature de Québec, M. Maurice Bellemare M.A.L., de bien vouloir piloter le "BILL" que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, présentera à la prochaine session Provinciale.

Adopté à l'unanimité.

Résolution No. 13-065

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne.
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que pour se conformer à la LOI 1-2, Elisabeth II Chapitre 71, Article 496, ce Conseil nomme par les présentes M. Victorin Deshaies comme troisième homme au Bureau d'audition pour entendre et juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1956. Ses émoluements seront payés à raison de $15.00 par séance.

Adopté.

Résolution No. 13-066

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité, soit autorisé à enchérir lors de la vente pour taxes du 6 décembre 1955, jusqu'à concurrence des taxes municipales et scolaires dues à date ainsi que des dépenses encourues pour la dite vente pour taxes.

Adopté.

Résolution No. 13-067

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: J.-Paul Lavergne

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Alfred St-Onge, père de M. Lucien St-Onge, Assistant-Trésorier de la Cité.

Ce Conseil présente donc à la famille de M. Lucien St-Onge, ses plus sincères sympathies et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Résolution No. 13-068

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement le Premier Ministre de la Province, l'Honorable Maurice L. Duplessis, pour le généreux octroi au montant de $42,000.oo reçu par l'entremise du Ministre de la Santé, tel que mentionné par lettre en date du 31 janvier 1955, montrant par là, l'intérêt qu'il porte à la population du Cap-de-la-Madeleine.

Adoptè à l'unanimité.

Résolution No. 13-069

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement le Ministre de la Santé, l'Honorable Dr. Albini Paquette, pour le généreux octroi au montant de $ 42,000.oo reçu aujourd'hui-même.

Adopté.

Résolution No. 13-070

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil se fait l'interprète de la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour présenter à la population de la Ville de Nicolet, sa plus profonde sympathie à la suite du cataclysme survenu en cette dernière fin de semaine.

Adopté.

Résolution No. 13-071

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que ce Conseil se fait l'interprète de toute la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour présenter à Son Excellence Mgr Martin, Evêque de Nicolet, sa plus profonde sympathie à la suite du cataclysme de la semaine dernière.

Adopté.

Résolution No. 13-072

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'à 9.30 P.M., sur toute choses inachevées. L'échevin Montplaisir quitte la séance aussitôt l'ajournement.

Adopté.

Résolution No. 13-073

Proposé, secondé et résolu unanimement que demande soit faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour attribuer au Maire, à titre de traitement $3,334.oo et à titre d'allocation pour dépenses connexes à l'accomplissement de ses devoirs de Maire, la somme de $ 1,666.oo.
Quand aux échevins, qu'un montant de $1,000.oo leur soit attribué comme traitement et une somme de $500.oo à titre d'allocation pour dépenses connexes à leurs devoirs d'échevin, et ce, à compter du premier juillet 1955. *Adopté.*

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Jean-Drapeau, Maire de Montréal, Re: Littérature malsaine.
Lettre de Monsieur L. Rheault, Président de la Ligne des Propriétaires de Ste-Madeleine, RE: arrêts d'autobus et vente de rues déjà existantes.
Lettre des Propriétaires de St-Odilon, Re: installation d'un feu rouge et vert et demande que le nom Rang des Grandes Prairies soit changé par Boulevard des Grandes Prairies.

(suite de la Correspondances lues)

Lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes, Re: Plan Directeur d'urbanisme.
Lettre du Maire de Mont-Carmel remerciant le Conseil pour les services des pompiers accordés lors d'un incendie dans cette municipalité.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 322.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Andre Julien
Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

\+ +
\+ +

Province de Quebec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 21ième jour du mois de novembre 1955, à 7.oo hres P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-074

Proposé par: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par : JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:- Que ce Conseil apprend avec de vifs regrest, le décès de Monsieur Noel Lafrance de St-Hyscinthe, père de M. Conrad Lafrance, Président de la Commission Scolaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Lafrance, et tout spécialement à M. Conrad Lafrance, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

ADOPTE.

Résolution No. 13-075

Proposé par: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:- Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 novembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

AVIS DE MOTION No. 13-076

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE DE CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de novembre 1955.

(Signé) Armand Lemire, échevin ADOPTE.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

Andre Julien
Le Maire

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 28ième jour du mois de novembre 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. Les Echevins;- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-077

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en dat4 du 21 novembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-078

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 42,155.oo et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 91	2,263.47	Liste de Paie No. 92	2,992.88
Liste de Paie No. 93	2,051.87	Liste de Paie No. 94	2,992.88
L'Art Graphique Inc.	49.29	Banque Royale du Canada	17.20
H. Béliveau	8.00	The Bell Telephone Co.	197.89
La Cité du Cap	153.65	La Cité du Cap	38.19
La Cité du Cap	5,739.25	Roméo Carignan	74.16
Carrière St.Maurice Inc.	167.03	La Cordonnerie Moderne	5.40
Cusson Frères Ltée	104.66	La Compagnie de Cons. Doll.	331.25
Cap Auto Electrique	54.13	H.P. Hébert	84.96
Délisle Acces. Ltée	583.07	Fleuriste Madelon Enrg.	16.20
Hewitt Equipment Ltd	613.47	Irving Oil Inc.	1,096.20
Imprimerie St.Patrice	40.11	Imprimeur de la Reine	53.82
Jos Lanouette & All	668.33	Larex Stamps Red'g	404.35
L'Hon. Ministre des Fin.	14,000.oo	Morin & Frère Inc	684.13
Marchand & Lacoursière	5.56	Marchand - Frère	815.27
Metalite Co. Ltd	17.80	H. Massicotte Frère	96.56
Montreal Glove Works Ltee	58.39	Matteau Radio Electrique	27.16
Jules Milette	103.86	The Prudential Ins.	531.72
Quincaillerie Rochefort	15.59	Le Receveur Gen. du Can.	72.00
François Rouette	56.18	Regional Asphalt Ltd	56.04
Le Rec. Général du Canada	120.00	William Scully Ltd	4.71
J.R. Saulnier	95.42	St.Maurice Oxygen Redg	94.94
C.H. Savard	82.01	The Shawinigan W & P.	2,698.32
T.Rivières Ready Mix	129.78	T.Rivieres Auto Electric	102.28
A. Milot & Fils Enrg.	907.57	Léon Méthot & Al.	503.oo
Cité du Cap (maire)	75.00		

Total:- $ 42,155.oo
Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-079

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer 4 lampes de 400 C. P., Blvd Pie XII, du Curling allant vers l'OUEST.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-080

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire l'échange du Souffleur "Cyclone" No. 18, pour un Souffleur "Cyclone" modèle 1956, applicable au Budget de l'année 1956.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13/081

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé de commander de The Canadian General Electric Company Limited, un système de signaux lumineux

(suite de la résolution No. 13-081)

tel que plus amplement décrit dans une soumission en date du 28 novembre 1955.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-082

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de- la-Madeleine, le procès-verbal de bornage concernant la ligne de séparation de la rue Loranger avec la propriété de MM. Paul et Eugène Dumont, du lot cadastral No. 387-2066 .

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-083

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1956, tel que confectionné par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par le " BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES AU ROLE", comme le démontre le rapport ci-joint, soit et est par les présentes homologué. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-084

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mtre F.X. Lacoursière, avocat et ex-Juge à sa retraite de la Cour du Magistrat du district des Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc à la famille Lacoursière et tout spécialement à Mtre Jacques Lacoursière, son fils, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-085

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de transferrer à Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd et ou Dominion Foils (Canada) Limited, le bail consenti à Aluminum Rolling Mills Limited, en date du 20 juillet 1953, de la moitiée du "HANGAR " C " situé sur les terrains de l'Aéroport et ce, aux mêmes conditions. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-086

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 326 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en première lecture. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-087

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 326 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en deuxième et dernière lecture. Adopté.

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-088

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 296 concernant les CHIENS."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de novembre 1955.

(signé) ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements pour sympathies exprimées lors du décès de Mme Alexis Lahaye.
Remerciements pour sympathies exprimées lors du désastre de Nicolet
Invitation à tout le Conseil d'assister à l'ouverture de la Ligue Industrielle de Hockey.
Invitation à tout le Conseil d'assister à une soirée du Bon Vieux Temps organisée sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste.

(suite de la correspondance)

Réclamation de M. André Grenier, Re: Dommages subis lors d'un accident.
Réclamation de M. L.G. Chartray, Re: Dommages subis à un pneu,dûs au mauvais état de la route.
Lettre de l'Aluminum Rolling Mills Ltd, re: Bail HANGAR "C".
Lettre du Secrétariat de la Province, Re: demande de la sanction d'une loi
Lettre de M. Maurice Bellemare, M.P. acceptant de piloter le Bill de notre Cité.
Lettre de M. Roger S. Gravel donnant sa démission comme percepteur de la taxe d'eau pour la Cité.
Lettre de la Garde St-Odilon demandant que la contribution que la Cité accorde à leur Garde soit augmentée.
Lettre de la Société d'Assurance des Caisses Populaires, Re: Antonius Poirier, RECLAMATION $ 34.60

ET LA SEANCE EST LEVEE.

André Julien
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier.

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de décembre 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-089

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 novembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-090

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 49,214.78 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 95	1,871.10	Liste de Paie No. 96	2,992.88
Liste de Paie No. 97	1,896.12	Liste de Paie No. 98	2,992.88
Banque Can. Nationale	10,857.65	Benoit J. Bégin Arc.	1,090.00
Bureau d'Enrg.	30.50	Chs Brindle	2,000.00
Chs Brindle	1,600.00	Cité du Cap	65.72
Canadian Industries	17.88	Carrière St-Maurice	518.83
Cap Machine Shop	24.20	Cap Auto Electric	71.89
Le Conseil de la Cité	4,500.00	Délisle Auto Access.	715.46
Jean Ls Gagnon	76.81	Léo Gervais Léo	22.50
Garage Charest & Frères Inc	117.16	Léopold Grégoire	23.19
Aux Fins Gourmets	15.45	Georges Héroux	4.63
Imperial Oil Ltd	58.01	Jos Lanouette	768.33
Laurentide Ready Mix Equip	527.31	T.J. Moore Co. Ltd	21.72
J.T. Nadeau	236.39	Georges Picard	72.14
N. Louey Parent	75.00	Procure des Frs Ins. Chrté.	7.30
François Rouette	9.07	Jacques Sauvageau	114.91
Fred Poliquin	408.10	H. Massicotte	136.71

(suite des comptes)

Service de laine			
Sylvio Hénaire	31.50	Nazaire Tremblay	6.18
Tracteurs Equipment	139.81	L'Hon. Tres. de la Prov.	13,875.85
Hon. Tres. de la Prov.	937.41	Verrerie du Cap	14.68
Vaugeois Auto Sprinv	19.51	Union Musicale du Cap	250.00
		Total:-	$49,214.78

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-091

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

1 lampe de 250 C. P. en face du No. civique 475, rue St-Pierre
1 lampe de 250 C. P. sur poteau rue St-Léon coin Sud-est de Thuney
Changer 3 lampes de 250 C. P., chemin du Passage, entre Thibeau et le Calvaire pour 3 lampes de 400 C. p.
Changer 7 lampes de 100 C. P., rue St-Jean Bte, pour 7 lampes de 400 C. P.
Installer une lampe de 250 C. P., en face des numéros civiques 4 et 6 de la rue Fusey.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolulution No. 13/092

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

;

ET RESOLU que son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à proclamer le lundi 26 décembre 1955 et le lundi 2 janvier 1956, jours de fêtes civiques à l'occasion de Noel et du premier de l'an.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-093

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable Hughes Lapointe, Ministre des Postes, de bien vouloir donner les instructions nécessaires pour que les facteurs se rendent livrer la malle sur les rues sises au Nord du Blvd Ste-Madeleine comprenant St-Philippe, Rocheleau, St-Georges Des Erables, Vivier des Vétérans, Lorette et autres.

Que Copie des présentes soit aussi envoyée au représentant du Comté de Champlain aux Communes, M. Irenée Rochefort, afin qu'il appuie de son influence la présente demande.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-094

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire entretenir les deux chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products, Limited, durant la saison d'hiver 1955-56, et ce, au prix de $200.00

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-095

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 296-A, intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 296, CONCERNANT LES CHIENS", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-096

Proposé par l'échevin Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 296-A, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 296, CONCERNANT LES CHIENS", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-097

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311 et 311-A traitant des licences de commerce, taxes spéciales ou droits spécifiques de permis et autres".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de Décembre 1955.

(signé) GASPARD VIVIER,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Alfred Leblanc avisant la Cité que son épouse s'était fracturé un bras en tombant sur le trottoir.
Carte de remerciements pour sympathies exprimées à l'occasion du décès de M. Noel Lafrance, père de M. Conrad Lafrance.
Lettre de remerciements pour sympathies exprimées à l'occasion du décès du père de Monsieur Lucien St-Onge.
Lettre de la Municipalité Scolaire, Re: demande de prolongement de circuit d'autobus.
Lettre de la Garde Ste-Madeleine demandant que leur octroi soit augmenté
Renouvellement de contrat, Re: The Continental Paper Products Ltd.
Lettre de J. Ls Eug. Montplaisir, Re: déblaiement de la neige angle St-Maurice, et Thomas Wark.
Lettre du Journal "Nos Droits", Re: Voeux du Conseil à la population dans l'édition de Noel.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire

Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi el 19ième jour du mois de décembre 1955, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-098

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin : GASPARD VIVIER,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 décembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-099

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,429.17 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 99	1,822.34	Liste de Paie No. 100	3,042.88
L'Art Graphique Inc.	97.43	P.V. Ayotte Ltée,	30.45
A. Brouillard Tire Serv.	103.47	The Bell Telephone	183.22

(suite à la page ci-contre)

(suite des comptes)

Banque Canadienne Nat.	15,489.77	Caribonum Ltd	14.91
Canadian Westinghouse	161.57	Carrière St.Maurice	115.90
La Cie Ronéo du Canada	92.07	Charbonnerie Champlain	183.34
La Compagnie Dollard Const.	244.84	Canadian Oil Ltd	23.23
Philippe Careau	49,05	La Cité du Cap	70.22
Roméo Carignan	76.95	Cap Auto Seat Cover	1.50
Canadian Ludlow Valve Mfg Co.	76.75	Garage Levesque	20.00
Garage Charest & Frères	158.67	Jos Gauvin Fils	10.38
Hôpital C.outier	5,000.00	H.P. Hébert Enrg	26.34
Hewitt Equipment Ltd	175.95	Imprimerie St.Patrice Enrg.	87.71
Kimball Automobile	19.83	Jérôme Loranger	152.30
Loranger & Molesworth	1,471.69	Lynn MacLeod Eng. Supp.	177.25
Les Laboratoires Indust.	14.25	Morin Frères Inc.	274.33
Management Inform. Serv.	75.00	Marchand Frère	523.63
Nos Droits	33.80	Le Nouvelliste Inc.	159.92
Northern Electric	12.43	Georges Picard	165.73
Procure des Frs Ins. Chrét.	3.70	Le Protonotaire C. Sup.	250.00
Carmen Rouette & All	19.00	St.Maurice Valley Chronicle	63.76
St.Maurice Oxygen Red'g	26.44	Sirois Automobiles Ltée	44.61
Spécialités Beauchamp Enrg	23.70	Supertest Petroleum Corp.	135.28
The Shawinigan Water & P.	2,906.69	T.Rivières Auto Electric	194.21
L'Hon. Trésorier Prov.	450.00	R.A. Tremblay	189.32
Tessier Lumber Ltd	19.60	Tracteurs Equipment Ltée	524.15
Underwood Ltd	65.14	Vaillancourt & Vaillancourt	2.72
SS. Dominicaines du Rosaire	25.00	Cité du Cap	46.75
		Total:-	$ 35,429.17

Adopté.

Résolution No. 13-098

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 décembre 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-100

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power, soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Une 250 C. P., rue Massicotte, intersection de rue Longval.
Une 250 C. P., en face du numéro 30 de la rue Massicotte.
Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau près du numéro 26 Massicotte.
Installer trois 250 C. P., rue St-Georges, au Nord de Montplaisir, soit à partir de l'existant en allant vers le Nord.

Adopté.

Résolution No. 13-101

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier.

ET RESOLU que M. Aladin Giguère, échevin du quartier No. 5, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois, soit du premier janvier 1956 au premier avril 1956.

Adopté.

Résolution No. 13-102

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que la résolution portant le No. 12-670, faite et adoptée en date du 28 juin 1954, soit amendée en y retranchant le nom de M. Jacques Levasseur, et ce, à compter de ce jour.

Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre du Député Irenée Rochefort, Re: distribution de la malle.
Lettre de l'Equipe Joyeuse demandant que leur octroi soit augmenté.
Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon Inc. demandant

(suite de la correspondance)

que des signaux lumineux soient installés sur la rue Thibeau, au coin de Berlinguet.

.... Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Lazare suggérant qu'une taxe nominale soit chargée là où les services d'aqueduc, d'égoût et de vidanges sont déjà fournis par la ville.

.... Lettre de la Commission de relations ouvrières de la Province de Québec, Re: certificat de Fraternité Canadienne des Policiers-Montréal.

.... Lettre de Mtre Laperrière, représentant de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine, protestant contre le congédiement d'un policier.

.... Réclamation de M. J.A. Léo Laurendeau pour dommages subis lors d'une collision avec un camion de la Corporation.

.... Réclamation de Mme Zéphir Beauchesne du Cap, pour chute sur un trottoir glacé.

.... Remerciements de M. et Mme J. André Sirois pour invitation.
Souhaits de la saison du Comité de la Saint-Jean-Baptiste.

Le Maire: Andre Julien ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Greffier: Arthur Beaudin

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une séance du 22 décembre 1955, étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire formant quorum sous la Présidence au Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-103

CONSIDERANT l'intérêt que l'Honorable Paul Beaulieu, Ministre de l'Industrie et du Commerce porte à l'expansion judicieuse des Villes;

CONSIDERANTque le Gouvernement Provincial, par l'entremise du Ministre de l'Industrie et du Commerce, a déjà versé un octroi généreux au montant de $1,500.00 pour la préparation d'un Plan de développement, dit, PLAN DIRECTEUR D'URBANISME, pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que ce Plan est maintenant préparé;

CONSIDERANT que ce Plan prévoit l'acquisition immédiate par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de certains terrains et certaines emprises de rues d'urgente nécessité pour la mise en exécution de ce Plan;

CONSIDERANT que des procédures d'homologation doivent être prises pour assurer à la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, certains droits sur ces terrains;

CONSIDERANT que ces procédures requièrent les services d'Arpenteurs et d'Avocats et obligent la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à des dépenses considérables.

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu, qu'une demande d'octroi soit respectueusement soumise à l'Honorable Paul Beaulieu, Ministre de l'Industrie et du Commerce, permettant à la Corporation de faire procéder à l'homologation et à commencer la réalisation du Plan Directeur d'Urbanisme dont elle est justement fière.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Paul Beaulieu, Ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'au représentant du comté de Champlain, Monsieur Maurice Bellemare, M.A.L.

Adopté.

Résolution No. 13-104

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 327, concernant les postes d'essence ou de lubrifiant, postes de service, garage commercial, atelier de débossage ou édifice commercial utilisé au remisage des véhicules-automobiles, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-105

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement concernant les postes d'essence ou de lubrifiant, postes de service, garage commercial, atelier de débossage ou édifice commercial utilisé au remisage des véhiciles-automobiles soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de janvier 1956 à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - -

Résolution No. 13-106

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Madame Marie Masse, épouse en première noce de Monsieur Joseph Lemay et en seconde noce de Monsieur Alfred Laroche, et mère de Monsieur Léonidas Lemay, Capitaine-détective de la Sûreté Municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc aux familles Laroche et Lemay ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la défunte.

ADOPTE.

- - - - - -

Résolution No. 13-107

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 décembre 1955 ainsi que celui du 22 décembre 1955, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

ADOPTE.

- - - - - -

Résolution No. 13-108

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,446.30 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 101	2,178.86	Liste de Paie No. 102	2,846.88
Liste de Paie No. 103	2,219.78	Liste de Paie No. 104	3,012.88
Liste de Paie No. 1	1,946.20	Liste de Paie No. 2	2,900.88
Bureau d'Enrégistrement	29.15	La Cité du Cap	170.09
La Cité des T.Rivières	433.50	Crown Toilet Service	1.75
Canadian Germicide Co.	21.53	La Cit d'huile Penn-M	90.70
Cap Auto Electric	92.22	Délisle Auto Acc.	491.31
Délisle Auto acc	405.32	Deshaies Automobile	1,850.10
P. Ducharme Enrg.	18.54	Léopold Grégoire	28.39
Hébert Studio Ltée	7.21	H.P. Hébert	135.70
The International City	23.50	Kimball Automobile	2,060.00
Ernest Leblanc	97.20	Garage Levesq7e	4.00
Chs. Emile Mongrain	169.50	Marchand Frère	14.87
Matteau Radio Electrique	26.90	J.T. Nadeau	7.64
P.E.Roy	1.19	La Société Ambulancière	100.00
St.Maurice Industries	1.00	Sirois Automobile	6.29
C.H. Savard	106.30	St.Maurice Oxygen	87.18
Tracteur Equipment	8,500.00	L'Hon. Trésorier de la P.	1,330.19
Quincaillerie Rochefort	8.13	United Auto Parts	21.42

Total:- $ 31,446.30

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-109

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Ernestine Langlois, épouse en première noce de M. Joseph Racette et en seconde noce de M. Henri Brousseau, propriétaire résidant et employé de cette cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles, Langlois et Racette, et tout spécialement à la Famille Brousseau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorisé le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-110

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que la rue située entre St-Philippe et St-Paul, sur le cadastre Ptie 125, portera le nom de "PERE CASTINGUAY."

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-111

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que M. Julien Lacroix soit promu au grade de Sergent-détective en appréciation des services rendus.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-112

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que M. Maurice Cinq-Mars, soit promu au grade Sergent de Police.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 12-113

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'annulation de la Police No. A-66,250, LUMBERMEN'S UNDERSRITING ALLIANCE, couvrant le Hangar "D" laquelle sera remplacée à l'avenir par les deux Polices suivantes:-

"SECURITY OF NEW HAVEN

et

WESTERN INSURANCE COMPANY". Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-114

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé à charger aux dépenses du service de l'aqueduc, pour l'année 1955, tel que prévu au budget, une somme de $5,000.oo,laquelle somme sera créditée à la réserve du service de l'aqueduc.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-115

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que M. François Darche, soit et est par les présentes engagé CONSTABLE et POMPIER pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-116

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à corriger l'évaluation de la bâtisse de M. Roméo Jalbert, située sur le cadastre 550-131, 94 rue Crevier, comme suit, à la suite d'un incendie qui a ravagée en partie la dite bâtisse, et ce, après vérification par l'Inspecteur des Bâtiments, M. Jacques Bettez:

Bâtisse $ 900,oo au lieu

de.....3,125.oo.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-117

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que le règlement No. 311-C intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 311 et 311-A, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-118

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que le règlement No. 311-C, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 311 et 311-A, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements pour sympathies exprimées lors du désastre qui a frappé le siège épiscopal de Nicolet.
Lettre de M. Roméo Jalbert demandant que l'évaluation de sa bâtisse soit corrigée à la suite d'un incendie qui a ravagée en partie la dite bâtisse.
Lettre Re: le Comité de Moralité Publique.
Lettre du Cabinet du Ministre des Postes, Re: extension du service de distribution par facteurs à certaines rues du Cap-de-la-Madeleine.
Lettre du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Re: octroi pour aider à la réalisation d'un Plan Directeur dans les limites de notre Cité.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Emprunt de $10,000. pour le règlement No. 324.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt de $10,000. pour les fins et aux conditions mentionnées au règlement Numéro 324.
Lettre de la Société St-Vincent de Paul, Re: Aide aux pauvres de la paroisse St-Eugène.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 296-A, relatif aux chiens.
Lettre du journal "Nos Droits", RE: publicité et avis publics.
Lettre du Bell Telephone Company avisant la cité des dommages qu'une niveleuse a causé à leur installation souterraine en face du vieux sanctuaire sur la rue du Sanctuaire au Cap.

(SUITE DE LA CORRESPONDANCE)

Lettre de Mme Sévérine Comeau avisant la Cité qu'elle la tenait responsable de tous les frais subis à la suite d'une chute sur le trottoir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Andre Julien
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean-Paul Ringuet, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
17ième jour de janvier 1956 Jean Paul Ringuet
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Je soussigné, Jean-Paul Ringuet, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
17ième jour de janvier 1956 Jean Paul Ringuet
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X.X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 16ième jour du mois de janvier 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - -

Résolution No. 13-119

Proposé par l'échevin:- JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin:- ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 janvier 1955, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-120

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,706.49 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 3	1,629.40	Liste de Paie No. 4	2,900.88
The Prudential Ins.	538.65	Jacques Sauvageau	75.46
Jules Milette	128.05	Emile Hamel	96.80
J. Ls. Gagnon	134.54	Imprimerie St.Patrice	103.36
Georges Picard	74.24	T. Rivers Chevrolet	203.83
The Upton Co. Ltd	106.63	Banque Can. Nationale	262.98
Canadian General Electric	1.02	Cusson Frères Ltée	178.50
Roméo Carignan	114.39	Cap Machine Shop	116.50
Canadian Industries	22.92	Charbonnerie Champlain	24.50
Cobra Industries	13.59	Cité du Cap	101.90
Cité du Cap	16.14	P.A.Gouin Ltée	17.03
Garage Charest	381.40	Huard Service	8.19
Hébert Studio	7.21	Irging Oil Inc.	793.80
Kimball Automobile	221.43	Jos Lanouette	743.33
Ph. McCarthy Transport	2.72	L'Hon. Min. des Finances	564.00
Marchand Frère	14.88	Le Rec. General du Canada	92.00
T.Rivières Auto Elect.	134.56	Verrerie du Cap	11.66
Vaugeois Auto Spring	5.00	Cité du Cap	50.00
Nat. Institute of Municipal Clerks Inc.			15.00
		Total:-	$ 9,706.49

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-121

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., en face du numéro civique 62 de la rue St-Arnaud.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-122

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics de son généreux octroi au montant de $ 5,000.oo pour permettre de rencontrer les dépenses considérables au point de vue protection contre l'incendie.

Ce Conseil adresse aussi au représentant du Comté de Champlain, M. Maurice Bellemare, ses remerciements sincères pour avoir bien voulu appuyer de son influence auprès du Ministre pour l'obtention dudit octroi.

Adopté.

- - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

- Lettre de "Nos Droits" Re: Nouvelles d'intérêt municipal.
- Lettre de M. Arthur Doucet réclamant les services d'aqueduc et d'égoût.
- Lettre du Ministère des Affaires Municipales RE: règlement No. 327, relatif à l'établissement de postes d'essence, etc, sur certaines rues et boulevards.
- Lettre de M. Jean Grenier, Re: Etablissement d'un organisme de Crédit Provincial
- Réclamation: Re: Michel Beauchamp du Cap.
- Lettre RE: Semaine Nationale de la Santé.
- Réclamation: Marcel Bellavance et Camille Pepin (employé de la Cité)
- Lettre Re: Association des Policiers et Pompiers de la Cité et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- Lettre demandant les services d'aqueduc et d'égoûts pour le Département de la Défense Nationale, à l'est de la rue Hussard.
- Remerciements pour sympathies exprimées lors du décès de Madame Henri Brousseau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire

Le Greffier.

&-
&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madele ne, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, à 7.oo heures P. M. le 23 ième jour de janvier 1956, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Amdré Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Résolution No. 13-123

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 janvier 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Résolution No. 13-124

Proposé par l'échevon A. Lemire,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes, Mtre Léon Méthot C. R., Procureur de la Cité dans les négociations avec l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire.

Le Greffier.

X-X--X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 30ième jour du mois de janvier 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - -

Résolution No. 13-125

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 janvier 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-126

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,450.61 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 5	1,972.98	Liste de Paie No. 6	2,953.88
Liste de Paie No. 7	1,655.84	Liste de Paie No. 8	3,021.88
P.V. Ayotte Ltée	101.73	Beaver Decalcomania	385.00
The Bell Telephone	191.27	La Cie Conéo du Can.	157.70
Can. Federation of May.	76.00	Conseil des Ports Nat.	50.00
Cap Auto Seat Cover	11.25	La Cité du Cap	45.98
La Cité du Cap	671.30	La Cité du Cap	78.67
J.Louis Gagnon	86.96	H.P. Hébert Enrg.	80.57
Hewitt Equipment	48.03	Irving Oil Inc.	1,360.80
Antoni Lacroix	8.00	H. Massicotte Frères	43.40
Morin Frère Inc.	233.63	T.J. Moore Co. Ltd	329.65
Mun. Fin. Officers	30.00	Marconi Co. Ltd	2.16
Léon Méthot cr,	941.00	Nos Droits	24.00
The Prudential Ass.	519.64	Armand Roy & Fils	12.50
The Shawinigan W & P.	2,789.19	Tracteurs Equip.	299.60
L'Hon. Tres. de la P.	127.50	Hon. Tres. de la P.	140.50
		Total:-	$ 18,450.61

\- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-127

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisé à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-
Une lampe de 250 C. P., sur le dernier poteau, à l'extrémité de la rue du Parc,
Une Lampe de 250 C. P., en face du No. 103 de la rue du Parc,
Une lampe de 250 C. P., rue Thibeau à l'intersection de Mère Gamelin.

\- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-128

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acheter un "Tracteur FORDSON, Major Diezel, avec chargeur "Wood, seau à neige, seau à matériel, le tout tel que plus amplement décrit dans une soumission en date du 9 janvier 1956, au montant de $ 4,182.68, taxe incluse.

\- - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

- Invitation adressée au conseil de la cité d'assister à la cérémonie de la remise d'une décoration pontificale au Révérend Père Paul Henri Barabé.
- Lettre de remerciements du Rev. Père E. Castonguay au conseil de ville pour avoir nommé une rue pour rappeler son souvenir.
- Lettre de M. Aug. Robichaud demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
- Lettre de la Reynolds Aluminum Co. of Canada, Re: changement de nom.
- Lettre de MM. DeGrandmont et DeBlois, Re: creusage sur leur terrain
- Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 311C relatif aux licences de commerce.
- Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 326 relatif au code de construction.
- Lettre de Mme G. Caron demandant que son évaluation soit corrigée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

A. Giguère
Pro-Le Maire.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 13ième jour du mois de février 1956, à 7.00 heures P.M., et laquelle assemblée était présidée par le Pro-Maire Aladin Giguère, à laquelle étaient présents MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne et Armand Lemire.

\- - - - - -

Résolution No. 13-129

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 31 janvier 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-130

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE

ET RESOLU que les comptes au montant total de $31,587.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 9	1,761.04	Liste de Paie No. 10	2,967.88
Liste de Paie No. 11	1,927.27	Liste de Paie No. 12	2,967.88
L'Art Graphique	182.44	L'Assemblée Législat.	83.09
Banque Canadienne Nat.	12,792.91	Bureau d'Enrégistrem.	18.55
The Bell Telephone	193.97	Chs. Brindle	2,000.00
Benoit J. Bégin	95.00	Can. Pac. Rly	71.73
Charbonnerie Champlain	118.11	Cap Auto Seat	15.00
Caribonum Ltd	9.72	A. Brouillard	124.33
Rene de Cotret	200.00	Cap Auto Electric	49.90
Jeune Commerce Cité Cap	1,000.00	Le Conseil C. du Cap	1,666.62
Cusson Frères Ltée	23.52	Délisle Auto Acc.	240.36
Germain Frères Ltée	162.63	Moise Hébert	20.08
International Buss.	9.54	Imprimerie St. Patrice	94.34
Kimball Automobile	12.85	Jos Lanouette et all.	743.33
Roméo Landry	3.30	Morin Frère Inc.	153.47
Jules Milette	76.22	Georges Picard	114.93
Procure des Frs Eco. Chrt.	2.00	Le Receveur Gen. du Can.	324.80
Jacques Sauvageau	134.34	Snap-on Tools	1.60
St. Maurice Oxygen Red'g	59.89	J.R. Saulnier	282.66
St. Maurice Industries	82.50	Sirois Automobile	36.30
T. Rivières Auto Electric	151.72	L'Hon. Ministre de la	P. 612.07
		Total:-	$31,587.89

- - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-131

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre de la Province d'avoir bien voulu accorder sa confiance aux Membres du Conseil de cette Cité, lors de la présentation de notre "BILL".

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-132

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare, notre député à la Législature de Québec, pour son patronage, lors de la passation du "BILL" de la cité.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-133

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Madame Elizée Rocheleau, une lisière de terrain mesurant dans sa ligne Nord-est 340.38' et dans sa ligne Nord-ouest 321.16' sur une largeur moyenne de 55.12' étant le prolongement de la rue Dorval, sur le cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Partie 163, le tout, tel que plus amplement décrit sur un plan non officiel préparé par M. V.B. Laurin, Ing. P., en date du 16 janvier 1956, et ce, pour le prix de $1.00.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-134

Proposé par: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès du Sergent Maurice Cinq-Mars de la force constabulaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Ce Conseil, très affecté, présente à la famille Cinq-Mars ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-135

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de profonds regrets le décès accidentel de M. Maurice Adams, frère de l'épouse de M. Gaspard Vivier, échevin de cette Cité.

Ce Conseil présente donc aux familles Adams et Vivier, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre, et autorise le trésorier de la Cité à verser les honoraires d'uneGrand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-136

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Antonin Rocheleau, une lisière de terrain mesurant 321.16' dans sa ligne Nord-est et 316.64' dans sa ligne Nord-ouest par une largeur moyenne de 12.82', étant le prolongement de la rue Dorval, sur le cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Partie 163, le tout, tel que plus amplement décrit sur un plan non officiel préparé par M. V.B. Laurin Ing. P., en date du 16 janvier 1956, et ce, pour le prix de $1.00.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - -

Avis de Motion- No. 13-137

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière vouluspar la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'EMANATION DES CHEMINEES, d'ETINCELLES, d'Escarbilles, DE LA SUIE, DE LA FUMEE OU AUTRES".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois de février 1956.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Lettre de M. Antonin Rocheleau cédant à la ville une partie du lot 163 pour l'ouverture de la rue Dorval.
Lettre de l'Ass. des Propriétaires de St-Odilon, Re: renouvellement du contrat avec la Cie St-Maurice Transport.
Lettre de M. Phil Blouin demandant les services publics pour environ une centaine de maisons.
Lettre de M. Hubert Vallière demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Remerciements de M. et Mme L. Lemay, pour sympathies exprimées lors du décès de la Mère de M. Lemay.
Lettres de M. Jacques Betten, Re: Permis pour MM. Paul Bilodeau et Robert Bellerose.
Lettre de M. Jean Malo demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

[signature]
Le Maire

+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jacques Cloutier, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques Cloutier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
27ième jour de février 1956.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Je soussigné, Jacques Cloutier, jure que je servirai Sa Majesté La Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques Cloutier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
27ième jour de février 1956.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27 ième jour de février 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - -

Résolution No. 13-138

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 13 février 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-139

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,584.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

Les Comptes

Liste de Paie No. 13	*2,298.36*	*Liste de Paie No. 14*	*2,967.88*
Liste de Paie No. 15	*2,753.54*	*Liste de Paie No. 16*	*2,967.88*
Ayotte P.V.	*16.95*	*Brouillard A.*	*116.46*
Canadian Oil Co.	*23.23*	*Carignan Roméo*	*57.85*
Charbonneau Eugène	*6.00*	*Crown Toilet Serv*	*1.75*
Fleuriste Madelon	*20.00*	*Grégoire Léopold*	*14.05*
Guilbert Emery	*15.45*	*Gagnon J.Louis*	*77.86*
Garage Charest & Frères	*1,064.50*	*Héroux Georges*	*5.00*
Hébert H.P. Enrg.	*80.16*	*Irving Oil Inc.*	*869.40*
Imprimerie St.Patrice	*199.16*	*Jacques Philippe*	*6.95*
Keuffel & Esser of Can.	*14.69*	*Lynn MacLeod Eng.*	*11.38*
M.G. Machinery Enrg.	*4.80*	*Matteau Radio Serv.*	*7.13*
Moore T.J. Co. Ltd	*15.45*	*National Ass. of Ass.*	*5.00*
Le Nouvelliste	*130.86*	*Nos Droits*	*40.25*

(suite des comptes)

The Prudential Insurance	526.57	Roy P.Emile	9.27
Roy & Fils Armand	13.75	The Shawinigan W & P	2,988.83
Saulnier J.R.	28.25	Savard C.H.	55.13
Stanley Motor Equip.	10.80	T.R.vières Machinerie	3.71
L'Hon. Trésorier Prov.	10,000.00	Veillette & Frères	1.24
Underwood Ltd	11.33	La Cité du Cap	25.27
La Cité du Cap	43.29	La Cité du Cap	75.00
		Total:-	$ 27,584.43

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-140

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. François Xavier Darche, père de M. François Darche, constable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente à la famille Darches et tout spécialement au Constable Darches, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-141

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil est heureux de présenter à M.Fernand Lanouette, ses plus sincères félicitations, à l'occasion de son élévation à la Présidence générale des Clubs "RICHELIEU", honneur qui rejaillit sur la population de notre Cité.

- - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-142

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER.

ET RESOLU que la démission de M. Victorin B. Laurin, comme Ingénieur de la Cité, en date du 20 février 1956 soit acceptée; cependant, certains projets ébauchés n'étant pas terminés, la présente résolution ne prendra effet que lors du départ de ce dernier, alors que sa résolution d'engagement portant le numéro 12-510, sera abrogée et annulée à toutes fins que de droit. Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-143

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER

ET RESOLU que le règlement No. 328 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'EMANATION DES CHEMINEES, D'ETINCELLES, D'ECARBILLES, DE LA SUIE, DE LA FUMEE OU AUTRES", soit adopté en première lecture. Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-144

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que le règlement No. 328 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'EMANATION DES CHEMINEES, D'ETINCELLES, D'ESCARBILLES, DE LA SUIE, DE LA FUMEE OU AUTRES", soit adopté en deuxième et dernière lecture. Adopté.

- - - - - -

AVIS DE MOTION - 13-145

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DELA CITE DU CAP DE LA MADELEINE,A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1956".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de février 1956.

(signé) GASPARD VIVIER,
Echevin de la Cité.

AVIS DE MOTION - 13-146

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 309 CONCERNANT LES TAXIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de février 1956.

(signé) LEO MONTPLAISIR,
Echevin de la Cité.

\- - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

Réclamation de la Compagnie Firemen's Insurance, Re: Georges J. Haddad, (dommages causés par l'eau).
Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités remerciant la cité pour sa sonscription.
Lettre de M. Irenée Rochefort à la Ligue des Propriétaires Ste-Madeleine, Re: Améliorations apportées au service postal de cette paroisse.
Réclamation Re: Séverine Comeau, pour dommages subis à raison d'un accident de trottoir survenu dans les limites de la cité.
Lettre de M. Charles Brindle Re: enlèvement des vidanges.
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction pour M. Arthur Ricard.
Lettre de M. Victorin B. Laurin, Ingénieur de la Cité, donnant sa démission.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier.
Andre Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 5ième jour du mois de mars 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - -

Résolution No. 13-147

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMAIRER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 février 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-148

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,135.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Liste de Paie No. 17	2,322.41	Liste de Paie No. 18	2,912.88
L'Art graphique Inc.	7.65	Bureau d'Enrégistrem.	10.40
The Bell Telephone	11.44	La Cité du Cap	172.14
La Cité du Cap	44.97	La Cie Ronéo du Can.	48.48
Charbonnerie Champlain	145.20	La Compagnie Dollard	17.95

(suite des comptes)

Canadian Industries (1954)	24.92	Germain & Frères	2.50
H.P. Hébert Enrg.	193.39	Hébert Studio	7.21
Francis Hankin	472.98	Imprimerie St.Patrice	40.11
Langis Camille. M.D.	13.00	H. Massicotte Frères	59.70
T.J. Moore Co.	301.11	Picard Georges	57.98
Rochefort Roland	164.50	P. Emile Roy	18.50
Scully Williams	28.24	Spécialités Beauchamp	34.65
St.Maurice Industries	3.00	Underwood Ltd	20.00
		Total:-	$ 7,135.31

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-149

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 29 avril 1956, jusqu'à minuit le 30 septembre 1956, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre (4) heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'à la date du 30 septembre 1956, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq (5) heures en retard avec le dit observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires municipales pour approbation.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-150

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le constable Ovila Neault soit et est par les présentes nommé INSPECTEUR au département de Police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-151

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que The Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée à déplacer le poteau situé en face du No. 266 de la rue des Erables.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-152

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire André Julien soit autorisé à signer quittance des taxes dues au 31 décembre 1955 sur le lot portant le No. de cadastre 134 subdivision 386 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $410.90 au nom de M. Georges A. Demontigny, passé en vertu d'un acte de vente devant Me Roger Paquin, Notaire, en date du 19 janvier 1956 et enrégistré à Ste-Geneviève de Batiscan, le 23 janvier 1956, sous le No. 159843.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-153

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi, 8.00 heures P.M., le 7ième jour de mars 1956, sur toutes choses inachevées.

Adopté.

- - - - - -

CORRESPONDANCES LUES

...Carte de remerciements de Mme Maurice Cinq-Mars pour sympathies exprimées lors du décès de Sergent Maurice Cinq-Mars.

...Réclamation de M. Théodore Hamlin demandant un dédommagement pour sa clôture qui a été brisée par un employé opérant une des machines servant au déblaiement des trottoirs.
...Abonnement, Re: Civic Administration.
...Documentation du Ministère des Travaux Publics, Re: GARE AU FEU.
...Lettre de M. Phil Blouin demandant l'approbation du conseil sur un plan de subdivision.
...Lettre du cabinet du Ministre des Postes, Re: améliorations apportées au service de distribution de la malle par facteurs à certaines rues de notre municipalité.
...Lettre du Greffier municipal de New Toronto accompagnée d'une résolution demandant que la pension des vieillards soit augmentée de $45.00 par mois à $65.00 par mois.
...Lettre de M. Paul Dupuis, Re: souscription en faveur de l'Institut National Canadien pour les Aveugles.
...Avis de la Commission des Transports du Canada, Re: repartition du coût de l'étagement des passages.
...Lettre du Notaire Roger Paquin, Re: projet de quittance, - G. DeMontigny.

ET LA SEANCE EST ajournée

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'journement du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi le 7ième jour de mars 1956, à 8.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - -

Résolution No. 13-154

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Cie de The Bell Telephone Co. of Canada, soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau, rue Duguay, à l'intersection de Toupin, sur une distance d'environ dix (10) pieds au Nord de Toupin.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-155

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'établir avec m. Charles Brindle, proposé à l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité, les conventions telles que plus amplement décrites dans un contrat préparé par le Notaire Paul Boucher, en date de ce jour, 7 mars 1956, aux fins de rendre ce service encore plus sanitaire.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-156

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que le Maire et le Gérant soient et sont par les présentes, autorisés à signer au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la Convention Collective de Travail entre la Cité et l'Association des Policiers et Pompiers de la dite Citédu Cap de la Madeleine.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-157

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que le budget devant servir de base pour l'exercice financier de l'année 1956, au montant total de $ 944,789.91 avec échelle de salaires ci-jointe, et tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté. Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-158

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité, que le règlement portant le No. 329 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LAMADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1956, soit et est par les présentes adopté en première lecture.
Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-159

Proposé,secondé et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 329 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1956, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-160

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER.

ET RESOLU que le règlement No. 309-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309, CONCERNANT LES TAXIS", soit et est par les présentes adopté en première lecture.
Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-161

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER.

ET RESOLU que le règlement No. 309-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309, CONCERNANT LES TAXIS", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté.

\- - - - - -

AVIS DE MOTION - No. 13-162

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LA CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mars 1956.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité.

\- - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin, Greffier

André Julien, Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 19ième jour du mois de mars 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée

étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-163

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 5 mars 1956 ainsi que celui de l'ajournement, en date du 7 mars 1956, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-164

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $39,895.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 19	2,252.44	Liste de Paie No. 20	2,912.88
Liste de Paie No. 21	5,183.40	Liste de Paie No. 22	5,447.53
Ayotte P.V. Ltée	14.95	L'Art Graphique	46.18
Banque Canadienne Nat.	9,216.06	Brindle Chs.	1,600.00
Délisle Auto Acc	131.70	Canadian Pacific Rly	72.36
Clair Geor. G. Fils	2.45	Canadian Germicide Co.	44.72
Cap Machine Shop	139.25	Cap Auto Electric	23.84
Canada Iron Foundry Ltd	25.00	Carignan Roméo	73.42
Cusson Frères Ltée	71.40	Héroux Georges	32.51
Kimball Automobile Ltée	15.99	Lachance H. Ray	50.00
Loranger & Molesworth	51.32	Jos Lanouette & Al	768.33
Morin Frères Inc.	109.41	Milette Jules	91.66
Le Nouvelliste Inc.	171.33	Nadeau J.T.	16.56
Procure des Frs Ins. Chrt	13.30	Quincaillerie N-Dame	8.13
Royal Insurance Co. Ltd	10,652.91	Sirois Automobile Ltée	13.03
Saulnier J.R.	39.00	St.Maurice Oxygen Red'g	75.24
Tessier Lumber Ltd	1.84	Trois-Rivières Auto	99.56
Verrerie du Cap Enrg.	48.51	L'Union des Mun.	15.00
Vaugeois Auto Spring	113.66	La Cité du Cap	93.38
Art. Beaudin	157.25		

Total:- $ 39,895.50

Adopté,

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-165

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Plan de lotissement présenté par M. Phil Blouin, représentant spécial de The Model Plan Development Corp, fait et préparé par M. Benoit Bégin, en date du mois de février 1956, soit accepté; il est cependant bien entendu, que la Cité n'engage en rien sa responsabilité, tout spécialement en ce qui concerne les divers services, soit d'aqueduc, égoût ou autres.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-166

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer la lampe de 400 C. P., située en face du No. civique 271 Blvd Ste-Madeleine, et l'installer à l'intersection de la rue Massicotte et dudit Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-167

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que M. Léo Montplaisir échevin du quartier No. 1 soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois (3) mois, soit du premier avril au premier juillet 1956.

- - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCES LUES.

Remerciements pour sympathies exprimées lors du décès de M. Maurice Adams.

Cap-de-la-Madeleine, le 28 mars 19 56

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale
du Conseil

AVIS

Avis, vous est par le présent donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, samedi le trente-unième jour du mois de mars de l'année Mil neuf cent cinquante six à 7. heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingtième jour du mois de mars mil neuf cent cinquante-six.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire André Julien pour les raisons suivantes:

1o.- Pour accepter soumission de M. Geo. Cariépy, a.g. en accord avec plan d'arpentage et bornage.
2o.- Pour autoriser M. Johannes Alasco à préparer enquête industrielle pour la Cité du Cap.
3o.- Pour passer résolution concernant les travaux de la nouvelle rue longeant la rive du fleuve Re: Ports Nationaux.
4o.- Pour passer résolution acceptant soumission Re: Uniformes de Police.

Arthur Beaudin
Greffier.

(suite de la correspondance)

...Invitation du Club de Curling du Cap, à l'occasion du premier Bonspiel annuel industriel
...Lettre de l'union des Municipalités, Re: Mémoire sur les perspectives économiques du Canada.
...Lettre de la Commission de Relations Ouvrières de la Province de Québec demandant copies de la convention côllective intervenue entre l'Association des Policiers et Pompiers et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
...Lettre de Fernand Lanouette, remerciant le conseil pour les félicitations reçues à l'occasion de sa nomination comme Président Général des Clubs Richelieu.
...Réclamation de M. Roland Grandmont pour dommages subis à un de ses camions par un tracteur de la cité.
...Lettre du Club "Le Trifluvien" demandant un octroi, leur aidant à défrayer les dépenses de deux coureurs du Cap qui devront participer au marathon de Boston.
...Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 328 relatif à l'émanation des cheminées.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier

Léo Montplaisir — Le Maire Pro. Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire André Julien, samedi, le 31ième jour de mars 1956, à laquelle étaient présents MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil, M. Aladin Giguère, Son Honneur le Maire n'étant arrivé qu'après la séance terminée.

\- - - - - -

Résolution No. 13-169

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil retient les services de M. Geo. Gariépy A.G., de la Cité des Trois-Rivières, pour exécuter sur le terrain certains travaux d'arpentage nécessaires à la préparation d'un plan d'homologation en accord avec le Plan Directeur préparé par M. Benoit Bégin pour l'aménagement de certaines rues, d'un centre civique etc, etc., tel que plus amplement décrit dans une soumission en date du 26 mars 1956.

L'arpenteur désigné s'engage également à préparer à l'intention du Conseil de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un plan détaillé montrant ledit territoire, plan plus spécialement destiné à l'élaboration du projet final de l'homologation.

L'arpenteur s'engage aussi à préparer autant d'exemplaires qu'il sera nécessaire, du plan final d'homologation accepté par le Conseil de la Cité, et à faire les descriptions de chacune des parcelles de terrains affectées par l'homologation en évitant autant que possible la propriété privée et affectant surtout les rues, ruelles, lots vacants ou terrains non subdivisés.

Les travaux désignés ci-dessus seront exécutés pour la somme globale de / 2,665.00 et devront être remis au Conseil de la Cité au plus tard le 15 juin 1956, à moins de circonstances incontrolables qui seront bien expliquées par l'arpenteur et vérifiées par les intéressés.

Adopté.

\- - - - - -

Résolution No. 13-170

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. Johannes Alasco, Président de "DOMINION MANAGEMENT ASSOCIATES LIMITED", de Montréal, à préparer pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une enquête industrielle qui sera rédigée suivant les recommandations contenues dans la brochure "Nouvelles Industries Chez-Vous, publiée par la Chambre deCommerce Canadienne.

Les honoraires pour le travail d'élaboration du texte de l'enquête sont fixés à mille cinq cents dollars($1,500.00) Dominion Management Associates Limited s'occupera de l'impression et de la reliure de deux cent cinquante (250) exemplaires de l'enquête dont le coût absorbé par la Cité, ne devra pas excéder cinq cents dollars ($500.00).

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-171

Considérant qu'en est dans l'intérêt du Conseil des Ports Nationaux et de tous ceux qui utilisent la nouvelle rue conduisant au Quai, que cette rue soit pavée;

Considérant QUE l'aménagement de cette rue qui passe sur le terrain appartenant au Conseil des Ports Nationaux, représente les 7/16 de sa longueur totale;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne
Appuyé par les échevins L.Montplaisir et Paul Lemarier,

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande au Conseil des Ports Nationaux de contribuer par un octroi à la Construction de la fondation et du pavage de la dite rue conduisant au Quai, et à la construction d'une rigole cimentée et de puisards du côté de la côté pour empêcher l'érosion de la dite rue.

La contribution du Conseil des Ports Nationaux devant être non inférieure à $7,500.oo, le tout, tel que plus amplement décrit dans un estimé préparé par le Gérant de la Cité.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Conseil des Ports Nationaux ainsi qu'à notre représentant à la Chambre des Communes, M. Irenée Rochefort, le priant de bien vouloir appuyer de son influence la présente résolution.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-172

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire,

ET RESOLU que la soumission de "MERCERIE DE LUXE" en date du 26 mars 1956, au montant total de $1,649.40, pour uniforme de Capitaine, un uniforme d'Inspecteur, un uniforme de Sergent, 20 uniformes de constable, deux complets civils pour détectives et deux uniformes pour les percepteurs d'eau, soit acceptée, le tout, tel que désigné dans la dite soumission, et ce, pour du matériel d'une pesanteur de 20 onces.

Adopté.

\- - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier

Léo Montplaisir — Le Pro-Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hotel de ville, mardi le 3ième jour d'avril 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les Echevins Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence Pro-Maire Léo Montplaisir au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-173

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité en date du 19 mars 1956 ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 31 mars 1956, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-174

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 67,734.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 23	5,588.36	Liste de Paie No. 24	3,066.19
Liste de Paie No. 25	2,751.27	Liste de Paie No. 26	3,532.29
Autographic Business F.	20.99	Brouillard Tire Serv. A.	22.11
Bell Telephone Co.	184.17	La Cité du Cap "Laurendeau L.	1,063.10
Caribonum Ltd	56.13	Canadian Pacific Rly Co.	5.00
La Compagnie de Const.Dol.	240.75	La Comité du Timbre de Noel	200.00
Dept. du Bien-Etre Soc.	1,273.95	Deshaies Automobile Enrg.	85.94
J. Ls Gagnon	148.32	Garage Charest Frères	215.44
Hewitt Equipment Ltd	45.41	H.P. Hébert Enrg.	93.70
Irving Oil Inc.	1,436.40	Imprimerie St.Patrice	53.06
M.G. Machinerie Enrg.	7.68	H. Massicotte & Frères Ltée	48.12
L'Hon. Ministre des F.	10,000.00	L'Hon. Min. des Finances	500.74
Georges Picard	123.57	The prudential Ins. Co. Of A.	499.03
Quincaillerie Rochefort	6.21	Procure des Frs de l'INst. Ch.	11.75
Le Receveur Général du C.	198.00	The Shawinigan W & P.	2,839.97
Underwood Ltd	11.33	La Cité du Cap	243.46
Chs. Brindle	1,600.00	Jos Chandonnet	47.72
L'Hon. Ministre des F.	461.58	Trust Général du Canada	1,000.00
Ernest Leblanc	140.40	Banque Can. Nationale	29,912.75
		Total:-	$ 67,734.89

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-175

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Gaspard Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots numéros 559 et 560, fait et préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 22 mars 1956 et concernant le Blvd Pie XII et les rues au nord dudit Boulevard. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-176

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier,

ET RESOLU que M. Guy Massicotte, Ing. Prof., soit et est par les présentes, engagé ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à compter de la période de son entrée en fonction et allant jusqu'au 1er janvier 1957.

Ses émoluements, payables hebdomadairement, seront basés sur le salaire de $4,000. par année.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-177

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère,

ET RESOLU que M. E. Biron, Trésorier de la Cité, soit délégué au Congrès des Officiers municipaux de Finance, lequel soit se tenir à Sherbrooke au début du mois de mai 1956.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-178

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jos Edmond Loranger, une lisière de terrain de 66 pieds de largeur, étant une partie du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Ptie 114 et devant servir au prolongement de la rue des Vétérans, à l'est de la rue St-Maurice jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacific, le tout, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

)Suite de la résolution No. 13-178)

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-179

Proposé par l'échevin: Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Pierre Loranger, les rues suivantes, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar:-

La rue LORETTE, entre Latreille et Jean-Marchand, cadastre 157; subd 217;
La rue JEAN-MARCHAND, entre Lorette et Morrissette, cadastre 157, subd. 216;
La rue projetée entre Jean-Marchand et Latreille, cadastre 157, subd. 218;
La rue MORRISSETTE, entre Jean-Marchand et Latreille, cadastre 157, subd. 195;
La rue LATREILLE, entre Lorette et Morrissette, cadastre 157, subd. 188.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contret et le Maire et le Greffier à le signer. Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements de Mme F.-Xavier Darche, et ses enfants pour sympathies exprimées lors du décès de M. F.X. Darche.
Lettre de M. Pierre Loranger offrant à la ville quelques rues pour la somme de $1.00.
Lettre de M. Adolph Roof avisant la cité, des dommages qu'il subit en tombant et réclamant les frais occasionnés.
Lettre de M. Edmond Loranger cédant à la cité une partie de terrain pour le prolongement de la rue des Vétérans.
Requête signée par quelques contribuables de la rue Normand, demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de l'Association des Infirmes de Trois-Rivières Inc., demandant un octroi de $500. pour subvenir aux besoins des Infirmes du Cap.
Lettre du Corps Imperial des Frontiersmen, sollicitant une annonce pour leur programme-souvenir.
Lettre de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, sollicitant une annonce de $50.00 pour leur programme-souvenir, à l'occasion du festival annuel des fanfares.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: contrats collectifs, fonds de pension,etc,
Lettre du Président du Comité de l'aéroport, de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, Re: Aéroport régional.
Lettre de la Commission de Relations Ouvrières, Re: certificat de dépôt - Association des Policiers et Pompiers du Cap.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 329, relatif à l'imposition de la taxe foncière pour l'année 1956.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 309-D relatif aux taxis.
Soummission de M. Tessier, Re: Uniformes.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

Léo Montplaisir
Le Pro-Maire

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 16ième jour du mois d'avril 1956, à 7.oo heures , P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE au fauteuil. (Léo Montplaisir, pro-maire).

- - - - - - - -

Résolution No. 13-180

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière

(suite de la résolution No. 13-180

du Conseil de cette Cité en date du 3 avril 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-181

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $93,000.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

Liste de Paie No. 27	2,452.05	Liste de Paie No. 28	3,100.29
Liste de Paie No. 29	2,301.81	Liste de Paie No. 30	3,100.29
P.V. Ayotte Ltée	4.12	M. J. Brousseau	93.72
Bellemare Service Sta. Inc.	34.60	Bureau d'Enrégistrement	17.55
Bureau du Tourisme C.deC.	250.00	Banque C. Nationale	424.53
La Cité du Cap	68.67	La Cité du Cap	157.15
Canadian Pacific Rly	4.00	La Cie d'Huile Penn-Mass	222.37
Crown Toilet Service Enrg.	1.75	Charbonnerie Champlain Enr.	157.50
La Cie Ronéo du Canada	30.85	Cap Auto Electric	38.93
Geo. C. Clair & Fils	6.54	Desmarais Mfg.	17.00
Délisle Auto Acc.	128.14	Léopold Grégoire	151.92
P.A.Gouin Ltée	1.95	Jos Gauvin & Fils	32.66
Georges Héroux	16.70	Hébert Studio Ltée	7.21
Hopital Cloutier	5,000.00	Moise Hébert	20.08
International W & Supply	401.70	Ministère de la Santé	66,839.00
Morin Frères Inc.	142.66	Mone Safety Appliance	17.34
T.J. Moore Co. Ltd	9.18	Marchand Frère	224.45
Le Nouvelliste Inc.	58.08	Le Receveur Général du Can.	468.00
Le Rec. Gen. du Canada	51.00	P.E. Roy	15.04
Séminaire Ste-Marie	2,000.00	Jacques Sauvageau	156.63
Sirois Automobile Ltée	1.59	Spécialités Beauchamp	9.15
St.Maurice Oxygen Redg	50.20	Servantes de Jésus	140.00
The Shawinigan Water & P.	2,991.59	T.Rivières Auto Electric	94.54
Quincaillerie N-Dame	3.39	L'Union Musical du Cap	500.00
La Cie des Zouaves St.Lazare	100.00	M.J. Brousseau	127.08
Jos Lanouette et all	743.33	Frontiersmen	75.00
A.Brouillard	29.57	Total:-	$ 93,000.90

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-182

ATTENDU l'excellent travail qu'accomplit la Chambre de Commerce des Trois-Rivières pour la promotion de la construction d'un Aéroport régional;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un Aéroport régional contribuerait sensiblement à l'expansion économique de la Mauricie et des régions environnantes;

EN CONSEQUENCE, il est DUMENT RESOLU ET ADOPTE,

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine recommande fortement que le site actuel de l'aéroport du Cap-de-la-Madeleine, soit considéré dans les circonstances, et prie instamment le Ministère Fédéral des Transports d'accueillir favorablement la requête pour l'agrandissement de l'aéroport actuel desservi du Cap-de-la-Madeleine pour la région du Coeur du Québec.

Adopté à l'unanimité.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-183

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à changer les numéros civiques rue Pierre-Boucher, entre Notre-Dame et la Commission Scolaire.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-184

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à changer la lampe de100 C.P., située sur la rue qui dessert la St-Maurice Industries, pour une 250 C. P.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-185

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que M. Hilarion Chiasson soit engagé constable et pompier pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $ 50.00 par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES.

...Lettre de M. Jacques Bettez, Inspecteur en Bâtiments, concernant quelques permis de construction.
...Lettre de Gauthier Radio Télevision, Re: Service communautaire de distribution pour la télévision.
...Lettre de M. Roméo Carignan demandant l'approbation de la Cité pour l'installation de deux réservoirs à gazoline.
...Lettre de la Société Canadienne du Cancer, Re: souscription.
...Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon, Re: prochain referendum,.. emprunt pour les services publics,... augmentation du taux de la taxe, etc.,
...Lettre de M. Paul-Emile Lemire demandant un prolongement pour les services d'aqueduc et d'égoûts.
...Lettre de M. Alphonse Dauphinais demandant qu'il lui soit assuré la priorité du terrain Rochefort pour les dimanches durant les mois de juin, juillet et août.
...Lettre de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie, Re: Taxes Municipales.
...Lettre, Re: la Souscription patriotique.
...Lettre de la Commission de Relations Ouvrières de la Province de Québec, Re: Association des pompiers et des policiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Léo Montplaisir
Le Pro-Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier

****

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois d'avril 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE LEO MONTPLAISIR
MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

- - - - - -

Résolution No. 13-186

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 avril 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-187

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,881.97 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 31	*2,580.78*	*Liste de Paie No. 32*	*3,100.29*
L'Art Graphique Inc.	*100.22*	*Autographic Business F.*	*96.50*
The Bell Telephone	*198.82*	*Corporation de Billets R.*	*85.42*
Canadian Pacific Rly	*56.62*	*D.B. Dustbane (Quebec)*	*5.95*
Germain Frère Ltée	*8.10*	*Garage Charest*	*373.59*
Francis Hankin & Co.	*428.12*	*Hewitt Equipment Ltd*	*90.15*
H.P. Hébert Enrg.	*167.38*	*Hébert Sutdio Ltée*	*7.21*

(suite des comptes)

Imprimerie St-Patrice	50.60	Jeune Comm. Inc. Cap	100.00
Keuffel & Esser of Can.	43.54	Lunn MacLoad Eng.	29.38
Antoni Lacroix	66.95	The Lowe Brothers	20.55
H. Massicotte Frères	1,838.27	L'Hon.Min. des Fin.	10,000.00
The Prudential Ins.	551.50	Société Can. du Can.	50.00
Snap-on Tools	25.39	J.R. Saulnier	45.16
Arthur Toupin, Cap	3.52	Tracteurs Equipments Lté	486.38
La Cité du Cap	53.68	Escadrille No. 350	100.00
Maurice J. Brousseau	117.90		
		Total:-	20,881.97

Adopté.

OK

- - - - - - -

Résolution No. 13-188

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution No. 13-091 faite et adoptée le 12ième jour de décembre 1955, soit amendée comme suit:
LIRE AU DERNIER PARAGRAPHE DE LA DITE RESOLUTION;

"Installer une lampe de 400 C. P. en face des numéros civiques 4 et 6 de la rue Fusey"

au lieu d'une 250 C. P., tel que spécifié.

Adopté.

- - - - - - -

Résolution No. 13-189

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 400 C. P. en face du No. 163 de la rue Vivier.

Une autre lampe de 250 C.P. en face de 441 de la rue Beauchemin.

Adopté.

- - - - - - -

Résolution No. 13-190

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire les prolongements d'aqueduc et d'égoût suivants; lesquels seront exécutés en vertu de la Loi 12 Geo. VI, Chapitre 58, Article 11, amendée en 1955 par 3-4 Elizabeth II, Chapitre 62:-

(voir annexe marquée "A", ci-jointe, laquelle fait partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.)

Voir Filiere du Règlement Pour Travaux.

Adopté.

- - - - - - -

Résolution No. 13-191

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte en principe, le plan de lotissement des lots Nos. 544, 545, 547 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 7 février 1956, le tout sujet à l'approbation du Ministère des Affaires municipales.

Adopté.

- - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-192

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT No. 326 concernant la construction.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois ~~d'août~~ d'avril 1956.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la cité.

- - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES:

...Lettre des Zouaves pontificaux de la compagnie No. 30 demandant un octroi.
...Lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, Re: Aéroport régional.
...Lettre du Ministre des Transports, Re: Aéroport régional
...Lettre du Notaire G.G. Garceau, demandant pour ses clients, MM. Théode et Camille Gélinas, à la Cité du Cap, à titre de subvention le droit de percevoir eux-mêmes et pour quelques années, les licences de commerçants qui se paient au marché public.
...Lettre de M. Phil Blouin demandant que les services d'aqueduc et d'égoûts lui soient assurés pour les 17 maisons du Blvd Pie XII.
...Lettre de M. Phil Blouin demandant les services d'aqueduc et d'égoûts pour les terrains situés au nord de la rue LaTreille entre la rue du Sanctuaire et St-Maurice.
...Lettre de Direct Motor Express Ltd, concernant un projet de construction sur la rue St-Laurent au nord de Jean Cusson.
... Lettre des Ajusteurs Renaud & Allen concernant une réclamation de M. Théodore Hamlin pour dommage causé à sa propriété.
...Réclamation de Me Richard Rioux pour sa cliente Mme Alfred Leblanc
...Lettre de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction pour Messieurs Donat Rocheleau et René Blais.
...Lettre du Bureau d'Enrégistrement du Comté de Champlain, Re: lot 387-1334-2 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine.
...Lettre de M. Georges Paradis concernant sa comparution devant la Cour municipale, Re: Taxe sur presse à papier.
...Invitation de l'Association Canadienne d'urbanisme d'assister à leur banquet.
...Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Avance de l'heure.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

Léo Montplaisir — Le Pro-Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 30ième jour du mois d'avril 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE LEO MONTPLAISIR, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-193

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 avril 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-194

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,822.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 33	2,464.63	Liste de Paie No. 34	3,125.42
Bellemare Serv. Station	2.37	La Cité du Cap	44.14
Roméo Carignan	76.01	La Co. de Construction Laviol.	12.50
Chambre de Commerce du Cap	250.00	General Steel Wares Ltd	5.28
Imperial Oil Ltd	62.67	International Business Mac.	6.50
Paul-Emile Moreau	324.80	Jules Milette	74.32
Georges Picard	119.10	Armand Roy & Fils	55.00
Succ. Maurice Désilets	31.50	Trois-Rivières Ready Mix	47.48
Underwood Ltd	33.85	L'Union des Municipalités	200.00

(suite à la page ci-contre)

(suite des comptes)

L'Union Musicale du Cap	871.20	Thomas Viviers	9.75
Martial Prince	16.35	J.R. Saulnier	838.56
J.Ed. Loranger	6.00	M. J. Brousseau	88.03
J.T. Nadeau	57.07		
		Total:-	$ 8,822.53

OK

- - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-195

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que ce Conseil accorde son appui moral aux Chambres du Jeune Commerce de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des Trois-Rivières, dans leurs démarches pour faire de l'Ile St-Quentin, un Parc Familial.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-196

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer deux (2) poteaux sur la troisième rue, entre Radnor et Berlinguet, côté Ouest, et deux (2) autres poteaux, rue Thibeau, entre les rues de l'Armée et Du Parc, pour faciliter la confection des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-197

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander un système de signaux lumineux avec poteaux verticaux, pour l'intersection des rues Fusey et Duplessis et intersection des rues Fusey et Thibeau avec filage souterrain, pour la somme de $3,032.55, le tout, tel que plus amplement décrit dans une soumission de Canadian General Electric en date du 17 avril 1956, autorisant également le Gérant à procéder à l'installation de ces signaux.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-198

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que l'annexe marquée "A", laquelle fait partie de la résolution No. 13-190 faite et adoptée le 23 aveil 1956, soit amendée comme suit:-

Lire, à la description RUE BELLERIVE; de Marcel Trottier,
" 50 égoût 12"
50 aqueduc 6"..... $ 350.oo

au lieu de:
325' égoût 18"
325' aqueduc 6".....$ 2,000.oo

Amender aussi le total comme suit, soit:

Lire.....$ 40,533.oo
au lieu de: 42,183.oo

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-199

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que le Bell Telephone soit autorisé à déplacer 35 poteaux rue Thibeau, entre le Boul. des Prairies et les limites Ouest de la Cité.
Et 20 autres poteaux rue Thibeau, entre Vachon et le Boul. Pie XII.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-200

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Roméo Lorrain, du Ministère des Travaux Publics pour son octroi au montant de $300. pour l'entretien des approches du Pont Duplessis sur la rivière St-Maurice et remercie également M. Maurice Bellemare, Député de Champlain de sa coopération pour l'obtention dudit octroi.

Adopté.

- - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-201

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUTS URGENTS".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
Ce 30ième jour du mois d'avril 1956.

(signé) ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-202

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT D'ARGENT POUR TRAVAUX DE PAVAGE" etc,.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
Ce 30ième jour du mois d'avril 1956.

(signé) PAUL LEMARIER,
Echevin de la Cité

- - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, Re: 24e Congrès Annuel.
Lettre de M. Maurice Bellemare, M.P.P., Re: octroi de $300. pour l'entretien d'hiver des approches du pont.
Lettre de M. Roméo Lorrain à M. Maurice Bellemare, Re: octroi de $300. pour l'entretien d'hiver des approches du pont.
Lettre de M. Ferdinand Binette, consentant à donner 66 pieds de terrain pour le prolongement du Boul. St-Laurent.
Requête de quelques résidents de la rue Valiquette, demandant que cette rue soit pavée en asphalte sur toute sa longueur et largeur.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, demandant une liste des travaux urgents à être effectués par notre Cité.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales: Re: plan de lotissement.
Lettre de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie, exprimant leur gratitude pour la remise de taxes.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

Leo Montplaisir
Le Pro-Maire

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 7ième jour du mois de mai 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE PRO-MAIRE LEO MONTPLAISIR,
MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul,Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-203

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 avril 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-204

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 45,424.54 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 35	2,637.77	Liste de Paie No. 36	3,100.29
Bureau d'Enrégistrement	34.45	La Banque Can. Nationale	33,244.61
Jacques Bettez	13.70	Chs. Brindle	2,000.00
Carrière St-Maurice Inc	117.86	Charbonnerie Champlain Enrg.	71.46
La Cité du Cap	142.64	La Cité du Cap	29.92
Champlain Express Inc.	12.16	Canadian Industries	22.92
Cap Auto Electric	10.58	Aladin Giguère, Echevin	500.00
Guides Catholiques	50.00	P.A.Gouin Ltée	6.19
Francis Hankin Co. Ltd	50.99	Georges Héroux	6.73
Benoit Hélie	392.00	Laurentide Ready Mix-Equip.	92.50
Me Léon Méthot C.R.	1,305.00	Paul Emile Moreau	145.60
L'Hon. Min. des Finances	1,038.33	Sirois Automobiles Ltée	32.18
Tessier Lumber Ltd	366.66		
		Total:-	$ 45,424.54

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-205

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P. en face du No. civique "4" des Erables.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-206

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU qu'à la suite de la lettre de la Compagnie The Bell Telephone Company of Canada, en date du 30 avril 1956, avisant de l'augmentation du taux proposé, ce Conseil protestera auprès de la Commission des Transports du Canada contre toute augmentation de tarif.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-207

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de THE MODEL PLAN DEVELOPMENT CORPORATION, les lots suivants devant servir à l'ouverture de rues: 560-90, 559-10, 560-63, 560-62, 560-61, 560-60, 560-59, 559-13, 559-12 559-11, P-560 prolongement de 560-62 et P-559 prolongement de 559-12 jusqu'au prolongement de 560-62, le tout, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Il est bien entendu que ces rues ne seront ouvertes qu'au fur et à mesure que la construction l'exigera.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-208

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le règlement No. 326-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LA CONSTRUCTION ", soit adopté en première lecture. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-209

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le règlement No. 326-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LA CONSTRUCTION", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. Alcide Launier, demandant la permission d'installer un système d'antenne communautaire pour la distribution des signaux de télévision dans les limites du Cap-de-la-Madeleine.

(suite de la correspondance)

Lettre de l'Equipe Joyeuse, Re: octroi.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant les travaux décrétés par la résolution No. 13-190.
Lettre de M. Irenée Rochefort avisant la Cité que le Conseil des Ports nationaux fera sa visite annuelle au Cap-de-la-Madeleine à la fin de mai.
Lettre de M. Benoit J. Bégin incluant une copie coloriée du plan directeur d'urbanisme.
Lettre de Model Plan Development consentant à céder à la Cité, le terrain nécessaire à l'ouverture des rues sur lesquelles la construction de maisons sera érigée..
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: roulotte.
Lettre du Bell Telephone avisant la Cité d'une hausse de ses tarifs.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, mardi, le 22ième jour du mois de mai 1956, à 7:oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents:-

SON HONNEUR LE MAIRE, Monsieur André Julien,
Messieurs les Echevins: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

==========

Résolution No. 13-210

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 mai 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

==========

Résolution No. 13-211

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,499.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 37	2,719.08	Liste de Paie No. 38	3,242.13
Liste de Paie No. 39	2,553.15	Liste de Paie No. 40	3,311.08
L'Art Graphique Inc.	55.24	P.V. Ayotte Ltée	1.86
Aimé Breton	850.78	Paul Boucher, Notaire	57.70
A. Brouillard Tire Serv.	102.39	Cndn Pac. Railway Co.	95.47
Cndn General Electric Co.	1,526.43	Cité du Cap (Pères OMI)	1,058.24
Cap Machine Shop	254.40	Cité du Cap	155.06
Délisle Auto Acc. Ltée	530.20	Dunlop Canada Ltd (Cap)	260.15
Jos. Gauvin & Fils	61.60	Garde St-Odilon	100.00
Germain & Frère Ltée	22.76	Garde Ste-Thérèse	100.00
Garage Charest & Frères Ltée	245.05	Hewitt Equipment Ltd	184.25
Imprimerie St-Patrice	864.27	Irving Oil Inc.	1,512.00
Imperial Oil Limited	62.10	Kimball Auto Limitée	199.85
Charles Levesque	427.76	Lynn, McLeod Eng. Supply	6.67
Loranger & Molesworth	133.87	H.-Raymond Lachance	130.20
Matteau Radio Electric	5.48	Morin & Frères Inc.	547.99
Marchand & Frère	661.34	Mélançon & Fils Enrg.	510.72
H. Massicotte & Frères	42.05	Emilien Parr	8.05
Pépinière des Laurentides Enrg.	85.00	Prudential Ins. Co.	572.02
Receveur Général du Canada	48.00	Receveur Général du Can.	656.00
Royal Insurance Company Limited	918.30	William Scully Ltd.	345.14
Jean R. Saulnier	36.34	Shaw. Water & Power Co.	2,866.05
St. Maurice Oxygen Reg'd.	98.52	Service de la Police	780.00
Supertest Petroleum Corporation	183.54	Spécialités Beauchamp	91.83
Trois-Rivières Auto Electric	87.11	Tessier Lumber Ltd.	67.23
Verrerie du Cap Enrg.	14.98	Cité du Cap (L.Montpl.)	50.00
		TOTAL:-	$29,499.43

Adopté.

Résolution No. 13-212

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à déplacer la lampe en face du numéro 107 de la rue Thibeau et l'installer en face du numéro 91 de la dite rue Thibeau.

Installer une lampe de 400 C.P. à l' intersection du boulevard Duplessis et de la rue Thibeau..

Adopté.

==========

Résolution No. 13-213

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J.-Edouard Vallière, père de M. Gaston Vallière, échevin de la Cité de Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc à la famille Vallière et tout spécialement à M. Gaston Vallière, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté.

==========

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de Taxi Godin, demandant une entrée d'eau, rue Fusey.
- Lettre de Mlle Geneviève Blondeau, demandant un permis de contruire un kiosque, blvd. Ste-Madeleine, où l'on vendra des articles d'artisanat.
- Lettre de Alph. Germain Enrg., demandant la fermeture de la rue Houdan.
- Lettre du Conseil des Ports Nationaux, annonçant leur visite pour le 29 mai.
- Lettre de la Société St-Jean-Bte. concernant le défilé du 24 juin prochain.
- Mémoire de l'Inspecteur en Bâtiments concernant la demande de permis de construction de la Coopérative Pierre-Boucher, rue Latreille.
- Mémoire de l'Inspecteur en Bâtiments concernant une demande de permis de construction de la part de M. Donat Beaumier, rue Lorette.
- Mémoire de l'Inspecteur en Bâtiments concernant une demande de permis de construction de la part de M. René Blais, rue Des Erables.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

==========

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 4 juin 1956 à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE Maire André Julien,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-214

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 mai 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-215

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 26,360.42 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 41	*2,753.33*	*Liste de Paie No. 42*	*3,112.21*
Liste de Paie No. 43	*3,575.07*	*Liste de Paie No. 44*	*3,162.21*
Association des Infirmes	*100.00*	*H. Béliveau Enrg.*	*9.50*
The Bell Telephone of Can.	*204.92*	*Paul Boucher, Not.*	*28.00*
Bien-Etre	*1,200.00*	*M.J. Brousseau*	*209.32*
Benoit J. Bégin	*128.75*	*La Cité du Cap*	*312.42*
La Cité du Cap	*118.42*	*Can. General Electric*	*1.81*
Cap Auto Seat Cover Inc.	*15.75*	*Charbonnerie Champlain*	*8.00*

(suite des comptes)

Cobra Industries Inc.	4.97	La Co.de const. Dollard	829.60
Alcide Demers	6.75	Jos Gauvin & Fils	173.13
J.Ls Gagnon	70.82	General Steel Wares	3.21
H.P. Hébert Enrg.	157.70	Hébert Studio Ltée	7.21
Francis Hankin Co.	260.75	Phil. Jacques	60.27
Keuffel & Esser	212.83	Jos Lanouette & Al.	768.33
Laurentide Ready Mix	35.00	Laurentide Ready Mix	540.00
Chs Levesque	404.55	P. Emile Moreau	128.55
Hon. Ministre des Fin.	510.00	Montreal Blue Print	21.76
J.T. Nadeau	676.26	Georges Picard	123.14
Quincaillerie Rochefort	41.08	François Rouette	13.60
P.Emile Roy	3.30	Le Receveur Gen. du Can.	72.00
Roy Automobile Enrg.	2.83	G.St-Cyr Mfg.	393.00
Pierre Thibault	15.30	Tracteurs Equipment Lt.	4,182.68
Trois-Rivières	195.18	Trois-Rivières Reaxy M.	1,147.31
A. Milot & Fils	175.00	Roland Rochefort	184.60
		Total:-	$ 26,360.42

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-216

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer six (6) poteaux, rue Des Vétérans, pour la confection des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-217

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à réparer l'égoût de la rue Célina, entre Longval et Notre-Dame, sur une distance de 290 pieds. Sur recommandation du Gérant de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-217

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander dix (10) puisards de rue pour les endroits les plus urgents.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-219

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre des Travaux Publics de son généreux octroi au montant de $5,000. pour être appliqué à la Protection contre l'incendie et remercie également M. Maurice Bellemare, député de Champlain d'avoir bien voulu user de son influence pour l'obtention dudit octroi.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Roméo Lorrain ainsi qu'à notre dévoué député M. Maurice Bellemare.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-220

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Paul Beaulieu, Ministre de l'Industrie et du Commerce de son généreux octroi pour venir en aide au développement de notre Cité.

Ce Conseil remercie également le député de Champlain M. Maurice Bellemare, de sa coopération et des démarches faites pour obtenir cet octroi.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

Bulletin: Union des Municipalités, Re: Congrès annuel 1956.
Lettre de la Commission des Transports, Re: Taux de la compagnie de Téléphone Bell.
Lettre de Mme Walter Boisvert, Re: service d'aqueduc - M. Corriveau.
Lettre de M. P.E. Lusignan demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. Georges Therreault, cédant à la ville une certaine partie de terrain.
Lettre du Département du Procureur Général acceptant la démission de Me Léon Méthot.

(suite de la correspondance lue)

Lettre de quelques contribuables protestant contre une certaine construction érigée sur le Boul. Ste-Madeleine.
Lettre de M. Eugène Landry, Re: refoulement des égoûts dans sa cave.
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction de M. Wellie Bordeleau.
Lettre de M. Alban Damphousse, M.D., réclamant les dommages subis à sa voiture, par un camion de la Corporation.
Lettre de M. Ovila Chartier, maire de Champlain, remerciant le conseil du secours apporté lors de l'incendie du 25 avril.
Lettre de M. Léo Gour remerciant le Conseil pour le généreux octroi fait lors de la récente campagne de souscription de la Société Canadienne du Cancer.
Lettre du Ministère des Travaux Publics, re: Protection contre l'incendie au Cap.
Lettre du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Re: Octroi de $2,000.
Lettre de M. Paul Guay, ptre, demandant de bien vouloir émettre une proclamation afin que les magasins et maisons de commerce ferment leurs établissements à 9 hres, le 8 juin prochain, à l'occasion de la fête du Sacré-Coeur.
Lettre de la compagnie de téléphone Bell, Re: puits d'accès - rond-point à la sortie du pont Duplessis.
Lettre de M. Arthur Doucet demandant les services d'aqueduc et d'égoûts.
Lettre de M. J.H. St-Arnaud cédant à la Cité une certaine partie de terrain pour le prolongement de la rue Brunelle.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 326-A, relatif à la construction.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier* André Julien — *Le Maire*

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois de juin 1956, à 7.oo heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du MAIRE au fauteuil

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-221

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 juin 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-222

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $100,763.84 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No.	3,776.49	Liste de Paie No. 46	3,162.21
Banque Canadienne Nat.	71,883.67	A. Brouillard Tire Serv.	27.47
Bureau d'Enrg.	17.85	Cap Auto Electric	23.91
A. Julien & Al.	6,500.00	La Cité du Cap	85.25
Garde Ste-Madeleine	100.00	Hébert Studio Ltée	7.21
Georges Héroux	24.60	Irving Oil Inc.	982.80

(suite des comptes)

Imperial Oil Ltd	158.96	Loranger Molesworth	766.84
Jos Lanouette & Al.	643.33	Laurentide Ready Mix	360.00
Chs. Levesque Elect.	495.47	Marchand & Frère	962.97
L'Hon. Ministre des Fin.	10,000.00	Northern Electric	2.06
Regional Asphalt Ltd	449.58	St.Maurice Exygen Redg.	31.58
C.H. Savard	14.59	Spécialités Beauchamp	36.95
J.R. Saulnier	22.57	La Société St.Jean-Bte	150.00
T.Rivières Chevrolet M.	35.01	T.Rivières Auto Electric	23.44
United Auto Parts Tr.	1.03	Underwood Ltd	18.00
		Total:-	$ 100,763.84

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-223

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander trois (3) chars d'huile abat-poussière de 8000 gallons chacun de l'Imperial Oil Co.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-224

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Louis Georges Therreault, une lisière de terrain de 50 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a à partir de la rue Latreille jusqu'à la rue Montplaisir et étant le prolongement de la rue Brunelle, portant le No. de cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Partie 164, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-225

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J.H. St-Arnaud, une lisière de terrain de 11 pieds de largeur étant le prolongement d'une partie de la rue Brunelle par toute la profondeur qu'il y a à partie de son terrain, lequel est borné au sud-est par un nommé Henri Turgeon et au nord-est par la rue Montplaisir portant le No.de cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Partie 164, et ce, pour le prix de un dollar ($1.00).

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-226

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean-Louis Boisclair, une lisière de terrain de 5 pieds de largeur par une profondeur d'environ 164 pieds, portant le numéro de cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Partie 164 devant servir à l'élargissement de la rue Brunelle à 66 pieds, entre Latreille et Montplaisir et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

Demande de la Shawinigan W & P. pour la construction d'une extension d'une ligne de transmission triphasée et la construction d'une nouvelle sous-station de 30/4 Kv., dans le Rang des Grandes Prairies.
Lettre de la Compagnie de Téléphone Bell, Re: augmentation des taux de téléphone.
Lettre de M. L. Choquette du Théâtre Champlain, félicitant le conseil pour le projet de stationnement présentement en étude.
Lettre du Comité Protecteur Féminin des Guides Catholiques remerciant le conseil pour sa contribution.
Lettre de M. J.B. Robert, Président du Conseil des Ports Nationaux accusant réception de la lettre du Maire André Julien.
Lettre du Conseil des Ports Nationaux de Trois-Rivières, Re: fermeture de la rue du Sanctuaire, - Octroi de $5,000.00.
Lettre de Mlle R. Gravel demandant que le trottoir en avant de sa propriété soit complété.

(suite de la correspondance lue)

Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: projet de lotissement
Lettre de M. J.-Louis Boisclair cédant cinq pieds de terrain le long de sa propriété pour le prolongement de la rue Brunelle.
Remerciements de Mme. J.E. Vallières pour sympathies exprimées lors du décès de son mari.
Lettre de M. Jean-Marie Bureau, Avocat de Tooke Brothers Limited, réclamant les dommages subis par le refoulement des égoûts.
Lettre de Mlle Béatrice Desroberts réclamant les dommages subis lorsque sa cave fut inondée le 23 mai dernier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

André Julien — Le Maire

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, André Boisvert, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Boisvert

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juin 1956.
Arthur Beaudin
LE GREFFIER

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné André Boisvert, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice les devoirs de ma charge le tout au meilleur de mon jugément et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Boisvert

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juin 1956.
Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 26ième jour du mois de juin 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-227

Proposé par l'échevin: GASPARD VIVIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 11 juin 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-228

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $33,297.04 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 47	3,543.58	Liste de Paie No. 48	3,108.21
Liste de Paie No. 49	4,355.30	Liste de Paie No. 50	3,108.21
L'Art Graphique Inc.	98.02	Charles Brindle	1,600.00
H. Béliveau Enrg.	92.95	Carrière St.Maurice	376.76
Cap Auto Seat Cover Inc.	10.25	Canadian Pittsburgh	28.51
Canadian Bitumuls Co.	1.20	André Cormier	27.71
Cap Machine Shop	28.80	Canadian Pacific Co.	18.88
La Cité du Cap	84.13	Délisle Auto Acc.	132.55
Electrolux Ltd	125.48	Fédération de L'O.T.J.	2,500.00
Garage Charest Frères	94.74	Hewitt Equipment	204.66
Francis Hankin & Co.	78.79	Imprimerie St.Patrice	242.98
Kimball Automobile	23.65	Jérôme Loranger, Not.	40.60
Laurentide Ready Mix	250.00	Langlois Télévision	6.60
Charles Levesque	210.53	Chs.Emile Mongrain	32.00
Paul Emile Moreau	54.45	L'Hon. Min. des Fin.	1,027.12
Morin & Frères Inc.	489.88	Matteau Radio Elec.	7.13
Massicotte Frères	175.50	T.J. Moore Co.	77.45
Emilien Parr	8.45	Quincaillerie Notre-Dame	5.05
Paul E. Roy	52.44	Roberge & Magnan	71.28
Le Rec. Gen. du Canada	62.00	François Rouette Inc.	5,827.99
Spécialités Beauchamp	9.42	The Shawinigan W & P.	59.09
T.Rivières Ready Mix	2,869.60	Pierre Thibault	32.64
Vaugeois Auto Spring	22.67	Mercerie de Luxe	1,698.88
Mercerie de Luxe	148.06	Jacques Gaudreault	97.85
Cité du Cap - Maire	75.00		

Total:- $ 33,297.04 OK

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-229

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement M. Irenée Rochefort, représentant de Champlain aux Communes, pour les démarches qu'il a bien voulu faire auprès du Conseil des Ports Nationaux, pour l'obtention d'un octroi devant servir à la confection d'une rue conduisant au quai.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-330

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que sans aucune responsabilité ni engagement, le Conseil permet au "Pavillon du Tennis Inc., dans l'unique but d'encourager une oeuvre récréative, d'utiliser le lot No. P-422-C avec entente expresse que toutes installations de tennis ou autres jeux seront enlevés et que le terrain sera libéré sur un avis de quinze (15) jours. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-331

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Succession Philogène St-Arnaud du Cap, une lisière de terrain portant les numéros du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Nos. 550-Ptie 58, 550-Ptie 60 et Ptie 550, et ce, pour le prix de un ($1.00) dollar.

La dite lisière de terrain prenant naissance à la rue Mgr Comtois, se dirigeant vers le Nord et devant desservir l'école de la Commission Scolaire.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-332

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil consent à ce que la Cie Mc-Coll Frontenac installe, rue Notre-Dame, entre la voie ferrée et le chemin conduisant au Quai, deux conduites de 10 pouces de diamètre, destinées à conduire l'huile qui sera pompée du Quai àleurs réservoirs qui seront installés à l'intersection de la rue Des Vétérans le long de la voie ferrée du Pacific Canadien, le tout à la condition que les rues soient remises dans leur état actuel.

Adopté.

Résolution No. 13-333

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère des Affaires Municipales, de bien vouloir déléguer M. Burroughs Pelletier, Ing. Prof. Directeur du Service Provincial d'Urbanisme, ou son représentant, pour venir donner ses impressions sur le Plan Directeur d'Urbanisme, tel que préparé par M. Benoit Bégin. *Adopté.*

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-334

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: GASPARD VIVIER,

ET RESOLU que M. Paul Lemarier, Echevin du quartier No. 2, soit et est par les présentes nommé PRO MAIRE pour le prochain terme de trois mois, et ce, à compter du 1er juillet 1956.
Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

- *Lettre de M. J.-Henri St-Arnaud, demandant les services d'aqueduc et d'égoût.*
- *Lettre de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction pour Monsieur J. Lefebvre.*
- *Requête de plusieurs résidents de la rue Des Erables, demandant que cette rue soit complétée.*
- *Demande de l'Union Musicale d'un octroi de $300. pour défrayer les dépenses qu'occasionnera le déplacement pour se rendre au Festival des Fanfares d'Arvida.*
- *Lettre de remerciement de l'Association des Infirmes de Trois-Rivières pour l'octroi de $100. qui leur a été accordé par la cité.*
- *Lettre de M. Georges Gariepy, Re: Plan Directeur d'Urbanisme.*
- *Lettre du Journal "Nos Droits", re: annonce- Fête du Sacré-Coeur.*
- *Lettre du Rev. P-Henri Barabé, au sujet de l'exécution des travaux de la confection des trottoirs.*
- *Lettre de The Model Plan Development Corporation, Re: dépotoir sur le Boulevard Pie XII.*
- *Lettre du Bell Telephone Company of Canada avisant la cité qu'un de leur cable souterrain sur la rue DeBlois a été endommagé lors de la construction de nouveaux trottoirs.*

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — *Le Greffier*   André Julien — *Le Maire*

+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Faute de quorum, la séance cédulée pour ce soir, le 9 juillet 1956, est ajournée à demain, le 10 juillet 1956, par MM. les Echevins, Aladin Giguère et Paul Lemarier.

A. Giguère
Echevin, quartier No. 5

Paul Lemarier
Echevin, quartier No. 1

Arthur Beaudin
Le Greffier.

--

Décès de l'Echevin Gaspard Vivier.

Faisant l'éloge funèbre du disparu, au cours d'une impressionnante cérémonie à l'hôtel de ville, le maire André Julien a déclaré: "Comme tous les membres de sa famille et de tous ses amis, j'ai appris avec stupéfaction, ce matin, la mort de notre distingué collègue, M. Gaspard Vivier.

Ayant siégé avec lui pendant trois ans autour de la table du conseil, j'avais appris à apprécier sa loyauté et son intégrité.

Réélu pour un quatrième terme à l'échevinage, en juillet 1955, M. Vivier a consacré plusieurs années de sa vie au bien de la population du Cap-de-la-Madeleine et principalement à celui des électeurs du quartier No. 3.

En plus d'être échevin, M. Vivier était le cantonnier du comté de Champlain. Dans ces deux fonctions, il se donnait entièrement à ses responsabilités. Bien des fois, il a rendu service sans bruit et je ne puis que regretter très vivement sa perte

Son décès sera très profondément ressenti par ses collègues du conseil municipal où nous avions eu l'occasion d'apprécier sa sincérité et son dévouement.

Je me fais donc l'interprète de tous les membres du conseil pour offrir à sa famille, et tout particulièrement à Mme Vivier, les plus profondes et sincères consoléances de tous."

\+ + + + + + + + + + +
\+ + + + + + + + + + +

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 10ième jour du mois de juillet 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN;
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-335

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 juin 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-336

Proposé par l'échevin: Léo Montplaisir,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $73,601.01 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 51	4,477.75	Liste de Paie No. 52	3,108.21
Liste de Paie No. 53	4,064.17	Liste de Paie No. 54	3,173.21
P.V.Ayotte Ltée	14.48	La Banque Can. Nat.	40,717.20
Bureau d'Enrégistrement	19.15	The Bell Telephone Co.	202.57
Comité des Fetes du 4 juil.	200.00	Cap Auto Electric	1.28
La Croix Rouge Canadienne	50.00	Syndicat Ouvriers Nat.	75.00
Conseil Métiers du Travail	75.00	Champlain Express Inc.	7.06
La Compagnie de Const. Doll.	555.00	Cap Tire Service Ltd	547.36
Roger Duval Div. Loranger et Molesworth	4,737.69	Emery Guilbert	14.40
Chs. Brindle	1,600.00	Fleuriste Maddlon Enrg.	12.36
P.A.Gouin Ltée	12.10	Jos Gauvin & Fils	96.45
Georges Héroux	7.51	Hébert Studio Ltée	7.21
Laurentide Ready Mix Equip.	850.00	Irving Oil Inc.	1,020.60
Chs. Levesque	476.74	Langlois Télévision	5.75
Ernest Leblanc	140.40	Jos Lanouette & Al.	643.33
Melançon & Fils Enrg.	170.24	Marchand & Frère	497.46
A. Milot & Fils	78.08	L'Hon. Min. des Fin.	605.14
Stanley Motors Equip.	13.03	Les Produits de Ciment	139.10
Sirois Automobile Ltée	2.95	Supertest Petroleum	13.91
St.Maurice Industries	68.70	William Scully Ltd	34.76
Tessier Lumber Ltd	4.54	Jacques Sauvageau	130.00
Union Musicale du Cap	250.00	T.Rivières Ready Mix	4,636.33
Cité du Cap - M. Lemire	35.00	Verrerie du Cap	9.79
		Total:-	$ 73,601.01

Adopté.

Résolution No. 13-337

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Charles DeBlois, le prolongement de la rue du Sanctuaire entre Montplaisir et Père-Breton d'une largeur de 66 pieds par une profondeur de 610 pieds formant en superficie 40,260 pieds et portant le No. de cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, 122 subdivision 256, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-338

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE;
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P. dans la côte publique, voisin du numéro civique 258 de la rue Notre-Dame.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-339

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services de M. R.J. Levesque, pour déterminer l'emplacement d'un puits artésien; ce forage sera fait au prix de $5.oo le pied linéaire de profondeur, le tout, suivant lettre en date du 8 novembre 1955.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-340

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux d'excavation sur les rues Massicotte, entre Toupin et Ste-Madeleine; accotements de la rue Loranger, entre Rocheleau et St-Philippe; sur le Boul. Duplessis, entre Thibeau et Turmel.

Sur ces rues, le sol est impropre à une bonne fondation et travaille beaucoup à la gelée.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-341

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que des félicitations soient adressées à l'Union Musicale du Cap, pour avoir si bien figurée lors du festival des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, tenu à Arvida, du 30 juin au premier juillet 1956.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-342

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Bell Telephone Co. soit autorisé à déplacer 12 poteaux, rue Thibeau entre Turmel et le viaduc, du côté Ouest, pour la confection des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-343

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer 56 poteaux, rue Thibeau, côté est, entre la rue de l'Armée et les limites de la Cité.

Déplacer 11 autres poteaux rue Thibeau, entre Turmel et le viaduc, côté est, pour la confection des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-344

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
secondé et unanimement résolu que des remerciements sincères soient adressés à "REYNOLDS ALUMINUM COMPANY OF CANADA LTD", pour la réclame que cette compagnie fait à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en indiquant dans chacune de ses annonces que ses bureaux exécutifs et son usine sont situés en la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Correspondance lue.

- Lettre du Rev. Père Barabé, Re: côte du nouveau chemin du quai du Cap.
- Lettre du Canadian Pacific Railway Co. Re: installation d'un auget à la traverse à niveau sur le Boul. St-Laurent.
- Lettre de Me François Nobert, Re: changement de nom de la Laurendeau Lumber Co. Ltd, pour le nom de Perfection Wood Products Limited.
- Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: plan directeur.
- Lettre de M. Jean Masson demandant un permis de construction.
- Télégramme, Re: revision cadastrale préparée par Georges Gariepy.
- Lettre de M. Charles DeBlois cédant à la cité une partie de terrain pour le prolongement de la rue du Sanctuaire.
- Demande d'octroi pour la Croix-Rouge Canadienne.
- Lettre de Mlle Madeleine Désilets demandant la permission d'installer un petit restaurant Coca-cola, pour une période de quelques jours seulement, soit du 11 août au 20 août.
- Demande d'octroi du Conseil des Métiers et du Travail de T.Rivières.
- Résolution des commissaires d'écoles du Cap-de-la-Madeleine exprimant leur sympathie à l'occasion du décès de l'échevin Gaspard Vivier.
- Ordonnance de la Commission des Transports concernant le changement des tarifs de la Compagnie Bell Telephone.
- Requête de quelques citoyens de la rue Fusey demandant de conserver la zone de stationnement pour automobilistes et autobus, déjà existante.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier

Le Maire

\+ +

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du juillet 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN
MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-345

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière d'ajournement en date du 10 juillet 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-346

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,01e.03 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 55	4,790.17	Liste de Paie No. 56	3,173.21
Liste de Paie No. 57	4,548.43	Liste de Paie No. 58	3,173.21
L'Art Graphique Inc.	93.76	Adrien Auger	4.55
A. Brouillard	369.27	Bellemare Service Stat.	3.25
Battery Electric Serv.	18.69	Jean Banville Inc.	455.79
Cap Auto Seat Cover Inc.	2.00	Club Richelieu du Cap	150.00
Carrière St.Maurice Inc.	2,129.50	Canadian Bitumuls Co.	38.64
Canadian Industries Ltd	20.43	La Co. de Const. Dollard	9.50
E.L. Duplessis	15.00	Dominion Fire Equip.	4.20
La Fabrique St.Lazare	185.25	Fonderie St.Maurice	554.61
Fleuriste Madelon Enrg.	25.75	Georges Gariepy. A.G.,	2,500.00
Garage Charest	153.23	Francis Hankin Co.	321.97

(suite des comptes)

Hewitt Equipment Ltd	*295.59*	*Institut Nat. Aveugles*	*100.00*
Laurentide Ready Mix	*762.50*	*Matteau Radio Service*	*104.61*
Morin & Frères Inc.	*1,162.90*	*H. Massicotte & Frères*	*204.07*
J.T. Nadeau	*235.24*	*The Prudential Ins.*	*573.14*
Parent & Lessard	*180.25*	*Roy Automobile Enrg.*	*3.17*
South Shore Const.	*937.08*	*Spécialités Beauchamp*	*72.66*
St.Maurice Oxygen	*54.62*	*Sirois Automobiles*	*3.15*
The Shawinigan W & P.	*3,201.37*	*Shawinigan W & P*	*46.55*
Stop Fire Ltd	*10.30*	*Southam Printing Co.*	*98.03*
T.Rivières Auto Elect.	*54.92*	*T.Rivers Chevrolet*	*101.47*
Union Musicäle du Cap	*33.00*	*Rita Chevrier*	*40.00*
		Total:-	*$ 31,015.03*

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-347

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la résolution No. 12-968, faite et adoptée le 18 juillet 1955, soit amendée en y retranchant les mots " R.C.A.F., Aero Club", et les remplaçant par les mots, " ST MAURICE AERO CLUB ST MAURICE INC".

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

- *Lettre du Département du Procureur Général nommant M. Léon Methot, Avocat, juge de la cour municipale de notre cité.*
- *Lettre de M. Marcel Lefebvre faisant application pour travailler comme mécanicien à la voirie.*
- *Lettre de M. Armand Chartray demandant un permis de construction.*
- *Lettre de l'Union Musicale, Re: Salaires à rembourser aux musiciens.*
- *Lettre de l'Institut des Aveugles, Re: Octroi.*
- *Lettre de M. Georges Gariepy, Re: revision Cadastrale de la Cité du Cap.*
- *Lettre du Commissariat des Incendies informant la cité de la "MENTION HONORABLE" qu'elle a méritée lors de la Semaine de la prévention des incendies.*
- *Lettre de la Reynolds Aluminum Company of Canada accusant réception d'une résolution de remerciements.*
- *Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon, offrant leurs sympathies à l'occasion du décès de notre dévoué collègue, M. Gaspard Vivier.*
- *Lettre de remerciements de Madame Gaspard Vivier pour les témoignages de sympathies reçus à l'occasion du décès de son époux.*
- *Lettre du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, offrant à la Cité leurs condoléances à l'occasion du décès de M. Gaspard Vivier.*
- *Sympathies de la Cité de Shawinigan-Falls, à l'occasion du décès de M. Gaspard Vivier.*

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin.
Le Greffier

Aladin Gigueré
Le Maire

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, JACQUES LEBLANC, échevin du quartier No. 3, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques LeBlanc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
6ième jour d'août 1956.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 août 1956, tenue à l'Hôtel de Ville, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-348

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Joseph Lanouette, propriétaire résidant et ancien Trésorier de la Cité durant de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Lanouette, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

****

Résolution No. 13-349

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 juillet 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Résolution No. 13-350

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur relativement à l'élection partielle à la charge d'échevin pour le quartier No. 3, en date du 30 juillet 1956, tel que lu en Conseil ce jour, soit et est par les présentes accepté.

Adopté.

****

Résolution No. 13-351

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que les comptes au montant de $ 58,572.29 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 59	5,077.60	Paie No. 60	3,303.21
Paie No. 61	4,863.12	Paie No. 62	3,227.21
P. V. Ayotte	15.19	Roméo Allard	25.00
P. E. Bergeron, Machi.	71.81	Chs Brindle	2,175.00
Jean Banville	29.78	Henri Boillet	500.00
Cie Cons Capitanal	491.25	Collins Body Shop	8.00
Cap Tire Service	319.76	Cap Auto Seat Cover	19.50
Jos Gauvin & Fils	242.24	Imperial Oil Ltd	3,921.89
Imp. St-Patrice	10.20	Int Business Machine	6.50
Phil. Jacques	6.70	Meufell & Esser	62.17
F. Ledoux Sellier	16.00	Irving Oil	869.40
Délisle Auto	121.40	Chs Lévesque	2.00
Langlois Télévision	6.25	Laurentide Ready-Mix	1,820.00
Lowe Bros.	4.10	Ligue Ouv Catholique	100.00
Lynn McLeod	8.65	A Milot & Fils enrg	68.56
Hon Min. des Finances	1,141.62	Hon Min des Finances	10,000.00
Hon Min. des Finances	5,221.32	M.G.Machinery Enrg	4.12
Mayer Sealing Devices	15.72	J. T. Nadeau	168.72
Prudential Ins. Co.	588.26	Geo. Picard	51.78
Les Produits de ciment	1,161.21	Quincaillerie N-Dame	2.38
Quincaillerie Rochefort	64.26	Frs Rouette	67.98
Rec Général du Canada	480.00	Regional Asphalt	685.52
Wm Scully	7.73	Tracteurs Equipment	211.15
3-Riv Ready-Mix	7,440.40	Vaugeois Auto Spring	3.00
Regional Asphalt	3,089.68	Election 1956	104.00
Rec Général du Canada	90.00	Cité du Cap	49.05
Cité du Cap	166.59	Cité du Cap	97.31
Rec Général du Canada	268.00		
			$ 58,572.29

Adopté.

****

Résolution No. 13-352

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à déposer dans les coffres de la Cité, les dépôts de MM. Dussault et Lemaire, à la suite de l'élection du quartier No. 3, ces messieurs n'ayant pas obtenu un nombre suffisant de votes.

Adopté.

****

Résolution No. 13-353

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue Dorval, au Nord de Latreille.

Adopté.

****

Résolution No. 13-354

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Léo Montplaisir.

ET RESOLU que, pour faire suite à une option en date du 10 mars 1956, ce Conseil accepte de M. Henri Turgeon, une lisière de terrain de 11 pieds par 100 pieds, portant le No. de casdastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Ptie 164, pour porter la rue Brunelle à une largeur de 66 pieds, et ce, au prix de $ 176.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Résolution No. 13-355

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander un pupitre en chêne, genre secrétaire, pour M. Philippe Larivière au prix de $ 152.oo.

Adopté.

****

Résolution No. 13-356

Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que M. Jacques Leblanc soit et est par les présentes nommé à la Présidence du Comité des Finances en remplacement de M. Gaspard Vivier, décédé.

Adopté.

****

Résolution No. 13-357

Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin A. Giguère.

ET RESOLU que la démission de M. Léo Fortin, comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée, et ce, à compter du 3 août 1956.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Rapport de l'Officier-rapporteur sur l'élection du 30 juillet 1956.
Demande de permis de MM. Jacob, Déry, Moreau et Provencher.
Rapport de M. Bettez sur le garage de M. Donat Beaumier.
Lettre du Bell concernant le coût de l'enlèvement de poteaux.
Lettre de M. C. Massicotte concernant les trottoirs, rue Des Erables.
Lettre de démission de M. Léo Fortin, constable.
Lettre de M. Veillette Gérant de Taxi Godin, Re: service d'eau.
Lettre de M Vallière demandant d'acheter terre à $1.oo le voyage.
Requête des résidants de rue Berlinguet, demandant les égouts.
Requête des résidants du Blvd Pie XII, demandant les égouts.

ET la séance est levée.

Le Maire

Le Greffier

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 13ième jour du mois d'août 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No.13-358

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée réguliere du Conseil de cette Cité en date du 6 août 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-359

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $40,067.81 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 63	4,997.87	Liste de Paie No. 64	3,270.06
Banque Canadienne Nat.	17,696.43	Bureau D'Enrégistrement	22.90
A. Brouillard Tire	195.29	The Bell Telephone Co.	205.67
La Cité du Cap	66.60	La Cité du Cap	31.79
Cap Auto Electric	11.65	Conseils des Ports Nat.	25.00
Champlain Express Ing.	1.50	La Cité du Cap	5,478.00
Roger Duval Inc.	470.10	Fonderie St.Maurice	481.53
Maison J.D. Garneau	855.00	Hébert Studio Ltée	7.21
Lorancer Molesworth Ltée	27.30	R. J. Levesque	341.45
Municipalités de Ste-Marthe	41.58	L'Hon. Min. des Fin.	174.76
The Royal Liverpool Ins.	3,207.12	Spécialités Beauchamp	15.55
Sirois Automobiles Ltée	18.98	C.H. Savard	118.49
T.Rivières Auto Electric	38.40	Underwood Ltd	11.33
Verrerie du Cap	18.92	Gilles Baribeau & Al.	693.33
Union des Municipalités	1,444.00	Cité du Cap (Maire)	75.00
M. Paul Lemarier	25.00		
		Total:-	$ 40,067.81

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-360

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que MM. Joseph Duchaine, Donat Rocheleau et Moise Tellier soient et sont par les présentes nommés évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1957, avec comme Président, M. Joseph Duchaine.

M. Jacques Bettez agira comme secrétaire.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-361

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le percepteur de l'aqueduc soit autorisé à faire discontinuer le service d'eau à ceux qui négligeront d'acquitter leur compte d'eau à la suite de l'avis qui leur sera signifié ou qui ne respecteront pas l'entente prise pour l'acquittement complet, dans un délai raisonnable, de leur dette envers le service de l'aqueduc.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-362

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE

ET RESOLU que MM. Jacques Cloutier et Jean-Paul Ringuet, soient et sont par les présentes, engagés constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 50.oo par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

- - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-363

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer "MERCREDI", le 22 août 1956, jour de fête civique à l'occasion de la 51ième exposition des Trois-Rivières et invite les Banques, les industriels et les établissements commerciaux à fermer leurs portes ce jour-là afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite exposition.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-364

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale jusqu'à concurrence de $100,000.oo pour nous permettre de financer la construction de trottoirs, autorisée par le règlement No. 322, la dite somme devant être remboursée lors de la vente de l'émission dudit règlement No. 322, au montant de $185,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-365

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de lotissement des lots P-115, P-116, P-118 et P-122, fait et préparé par M. Benoit Bégin en date de juillet 1956; ce plan est accepté pour la partie comprise entre la rue Latreille jusqu'à une distance de 100 pieds au Nord de Père Breton.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-366

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P. en face du No. 122 de la rue St-Georges.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-367

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil présente à M. Yvon Fortin, ses plus sincères félicitations à l'occasion de son élection à la Présidence Provinciale des clubs 4-H, et lui souhaite plein succès dans ses activités.

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

...Lettre des Produits de Ciment St-Maurice Ltée, Re: tuyau à cloche (B&S)
...Lettre de l'Institut Canadien pour les Aveugles remerciant la Cité pour l'octroi de $100.oo.
...Lettre des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques remerciant la Cité pour la somme de $75.oo, octroyée pour aider l'organisation de la Fête du Travail.
...Lettres de M. Jacques Bettez, Re: Permis de construction pour Messieurs Albert Bouffard et Jos. Vaugeois.
...Lettre de la Co. Bell Telephone avisant la cité qu'un câble souterrain a été brisé par les employés de la ville.
...Jugement de la Commission des Transports sur les nouveaux tarifs de la Compagnie Bell Telephone.
...Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, Re: cotisation imposée à toutes les municipalités pour aider à défrayer à la préparation de la soumission de la Fédération à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Paul Lemarier
Pro Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27ième jour du mois d'août 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Léo Montplaisir, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-368

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 août 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-369

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $25,356.17 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 65	5,220.37	Liste de Paie No. 66	3,187.21
P.V. Ayotte	26.27	Canadian Pacific Rly. Co.	10.00
Canadian Pittsburgh	105.70	Canadian Federation	
Canadian BitumulsCo.	419.40	of Mayors	35.00
Carrière St. Maurice	720.40	Garage Charest & Frères	215.26
Hewitt Equipment	3.12	Kimball Automobile Ltée	47.78
Les Laboratoires Ind. & Com.	68.40	Laurentide Ready Mix	2,342.50
Lynn MacLeod Eng.	2.71	François Nobert, Avocat	1,442.05
Georges Picard	102.09	Prudential Ins. of Amer.	582.68
François Rouette Inc.	22.66	The Shawinigan W & P	1,666.55
Shawinigan W & Power	2,969.37	St. Maurice Valley Chr.	9.80
Stanley Motor & Equipm.	39.14	St. Maurice Oxygen	62.19
Three Rivers Chrevrolet	14.21	T.Rivieres Ready Mix	6,008.23
L'Union Musicale Inc.	33.08		

Total: $ 25,356.17
Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-370

ATTENDU QUE pendant la saison d'été, la pression sur le système d'aqueduc devient pratiquement nulle le long de la rue Thibeau et plus particulièrement dans la paroisse St-Odilon;

ATTENDU QU'un grand nombre de nouvelles constructions ont été érigées au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la consommation de l'eau est devenue de plus en plus considérable sous toutes ses formes;

ATTENDU QU'il est devenu urgent qu'un puits artésien additionnel soit foré;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, secondé et unanimement résolu, que demande soit faite au Ministère de la Santé pour l'émission d'une Ordonnance au montant de $25,000.oo, pour permettre à la Cité de creuser un puits artésien d'une capacité d'au moins 400,000 gallons d'eau par jour, les détails s'établissant comme suit:-

1,900 pieds, tuyau fonte de 8 pouces, rue Mère Gamelin, à partir de l'intersection de la 3ième rue:.....$10,000.oo

Forage d'un Puits; pompe de marque Johnston par la Compagnie McDougall, avec crépine de marque Cooke, moteur, panneau d'électricité et compteur:..... 12,000.oo

Forage d'un Puits d'essai:..... 500.oo

Bâtisse, terrain et raccordement:..... 2,500.oo

Formant le montant global de:.....$ 25,000.oo

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-371

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'échanger l'automobile Pontiac du Département de la Police, pour un METEOR 1956, niagara sédan, 4 portières, équipé avec les accessoires, air

(suite de la résolution No. 13-371)

conditionné, signaux de direction undercoting et transmission automatique, le tout, pour le montant de $900.oo en retour tel que spécifié sur la cotation de DESHAIES AUTOMOBILE ENRG., en date du 10 août 1956.

Le Gérant est aussi autorisé d'échanger l'automobile Chevrolet du département des détectives, pour un "METEOR" 1956, niagara sedan, 4 portières, équipé avec les accessoires, air conditionné, signaux de direction undercoting et transmission automatique, le tout pour le montant de $1,500.oo en retour tel que spécifié sur la cotation de DESHAIES AUTOMOBILE ENRG., en date du 10 août 1956.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-372

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Geo. Bellemare, une lisière de terrain de 20 pieds de largeur par 91.9 pieds de profondeur portant le No. de cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine No. 416, subdivision Ptie 106 et devant servir à l'élargissement de la rue de la Fonderie, et ce, au prix de $600.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-373

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère des Terres et Fôrets, de la Province de Québec, de bien vouloir céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une lisière de terrain de dix (10) pieds de largeur sur toute la longueur de la rue du Parc, afin de porter la dite rue Du Parc à une largeur de 60 pieds, sur les lots 417-A et 417-B.

Que copie de la présente soit envoyée au Ministère des Terres et Fôrets, et à M. Maurice Bellemare, député de Champlain, le priant de bien vouloir appuyer de son influence la présente demande.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-374

Considérant que ce Conseil a déjà accepté en principe, en date du 23ième jour d'avril 1956, le plan de lotissement des lots 544, 545, 546, 547 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, fait et préparé par Roger Gélinas, A.G., en date du 7 février 1956,
IL EST PROPOSE par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
APPUYE par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
et RESOLU:-

Que ce Conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation de la largeur des rues décrites au plan No. RG..., fait et préparé par Roger Gélinas, a.g., et dont la largeur est moindre de 66 pieds, et que, sur l'approbation accordée à la présente demande par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, ce Conseil accorde son approbation aux rues décrites au dit plan No. RG... de Roger Gélinas, a.g., et sises sur les lots 544, 545, 546, 547 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine."

Certifiée vraie copie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-375

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à signer un contrat au montant de $8,000.oo pour travaux d'extension d'aqueduc et d'égoût pour desservir un Hangar pour chars d'assaut et un atelier de réparations pour le Ministère de la Défense Nationale.

Le présent contrat à passer avec la Défence Construction Ltée, représentant le Ministère de la Défense Nationale, consiste à installer une conduite d'égoût de 12" allant de la propriété de la Défense Nationale jusqu'à l'intersection de la 4ième rue et de la rue Houssard.

Installer conduite d'aqueduc de 6" depuis l'intersection de la 4ième rue et de Houssard jusqu'à l'embranchement conduisant à la borne-fontaine, à côté du hangar d'avion.

(suite de la résolution No. 13-375)

Conduite d'aqueduc de 8" depuis l'embranchement conduisant à la borne-fontaine jusqu'à la propriété de la Défense Nationale.

Raccordement de la rue Houssard jusqu'à la propriété de la Défense Nationale et pose d'une couche de gravier sur 22 pieds de largeur par 8 pouces d'épaisseur.

Le tout suivant lettre de Défence Construction Ltd, en date du 13 août 1956. Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

- Lettre de M. Paul Rochefort demandant qu'un pavage soit fait sur la rue Turmel entre les rues Rochefort et Beauchemin.
- Lettre de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, Re: estimé concernant le remplacement et le déplacement de poteaux.
- Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant un emprunt temporaire n'excédant pas $100,000.oo.
- Lettre du Maire André Gillet de la Cité de St-Michel invitant le Conseil à assister au congrès annuel des Cercles Combattifs contre l'Incendie.
- Lettre de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction de M. J. Godon.
- Lettre de M. Jean Grégoire du Ministère de la Santé, Re: Prolongement de conduites d'eau et d'égoût.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier. — Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean-Guy Rocheleau, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Guy Rocheleau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
6ième jour de septembre 1956.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean-Guy Rocheleau, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Guy Rocheleau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madelei e, ce
6ième jour de septembre 1956.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance et justice.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine
Donat Rocheleau
Moïse Tellier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de septembre 1956.
Arthur Beaudin
Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 4 septembre 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
Messieurs les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-376

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Nestor Bourassa du 2073 St-Olivier, Trois-Rivières, père du Constable Emmanuel Bourassa de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Bourassa et tout spécialement au Constable Bourassa, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-377

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. François Courteau, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et ancien échevin de la dite Cité.

Ce Conseil présente donc à la famille Courteau, ses plus sincères sumpathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le trésorier de la Cité, à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-378

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 août 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-379

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $26,023.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

Liste de Paie No. 67	3,665.90	Liste de Paie No. 68	3,177.21
Liste de Paie No. 69	4,979.38	Liste de Paie No. 70	3,277.21
The Bell Telephone Co.	198.27	Carrière St. Maurice	710.13
La Cie Conéo du Canada	48.47	Canadian National Exp.	9.05
Cap Machine Shop	145.80	La Cité du Cap	78.37
La Cité du Cap	400.00	La Cité du Cap	99.48
La Cité du Cap	3,100.00	La Cité du Cap	22.56
Délisle Auto Acces..	89.55	P.A.Gouin Ltée	6.00
Imperial Oil Ltd	70.29	L'Hon. Min. des Finances	451.00
Morin Frères Inc.	150.99	Marchand Frères	408.45
Georges Picard	119.10	Procure des Frs. E Chret.	8.38
Le Rec. Général du Canada	99.00	Régional Asphalt Ltd	190.42
Supertest Petroleum Corp.	41.72	La Cité du Cap	4,476.75
		Total:-	$ 26,023.48

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-380

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. Albert Grenier, un lot de terrain de 65 pieds de largeur par 110 pieds de profondeur, situé sur le cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine numéro Ptie 545, pour le forage d'un puits artésien et ce, au prix de $300.oo.

(suite de la résolution No. 13-380)

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-381

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue Duguay, sur 2ième poteau au nord de Notre-Dame.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-382

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power, soit autorisée à déplacer quatre (4) poteaux, rue St-Joseph, au Nord du Blvd Ste-Madeleine; cinq (5) poteaux, rue Turmel, entre Thibeau et Beauchemin; huit (8) poteaux, rue Massicotte, entre Boul. Ste-Madeleine et Latreille, le tout pour la confection des trottoirs.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-383

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que The Bell Telephone Company of Canada soit autorisé à déplacer un poteau, rue Turmel, pour la confection des trottoirs.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-384

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le projet de contrat de M. R.J. Lévesque, en date du 11 août 1956, pour le forage d'un Puits Artésien dans la Paroisse St-Odilon, le tout, aux conditions y stipulées, et tel que corrigé.

Qu'un contrat notarié soit rédigé par le Notaire Jérôme Loranger et que le Maire et le Gérant soient autorisés à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-385

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à commander onze (11) puisards pour être installés à divers endroits de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-386

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé: "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS ET CE, A LA SUITE D'UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, UNE SOMME DE $25,000.oo POUR LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LA PAROISSE ST-ODILON."

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

- Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Plan Directeur de la Cité.
- Contrat de M. R.J. Levesque, Re: Puits Artésien.
- Lettre de M. Georges S. Mooney accusant réception d'un chèque de $35.00,.....pour les frais de la préparation et compilation du bref de la Fédération à la Commission Royale.
- Lettre de MM. Gélinas et Dorval, Re: Plan d'urbanisme.
- Lettre du Ministère de la Santé, Re: aménagement d'un puits artésien projeté.
- Réclamation: Lucien Marrissette,
- Mémos de l'Inspecteur en Bâtiments.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

Aurore Julien
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 10ième jour du mois de septembre 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-387

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Charles Lallemand, propriétaire résidant de cette Cité depuis de très nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Lallemand, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre, et plus spécialement à M. Charles-Edouard Lallemand, constable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-388

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 septembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-389

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,288.88 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 71	4,662.10	Liste de Paie No. 72	3,277.21
L'Art Graphique	61.81	C. Baribeau & Al.	593.33
Bureau d'Enrégistrement	24.20	Banque Can. Nat.	15,435.14
Jacques Bettez	94.20	Cap Auto Seat Cover	2.00
Cité du Cap	65.53	Charbonnerie Champlain	208.38
Cap Tire Service	361.89	Cie CApitanal Const.	144.79
Champlain Express	3.00	Canadian Pittsburg	12.63
Commonwealth Advertising	36.51	Roger Duval	1,018.94
Deshaies Automobile	2,476.91	P.A.Gouin Ltée	8.74
Hébert Studio	7.21	Irving Oil Inc.	952.50
Imprimerie St.Patrice	28.74	Imprimerie St.Arneault	93.90
H. Massicotte Frères	247.27	Les produits de ciment	73.21
Parent-Lachance	19.70	Roy Automobile Enrg.	18.88
Paul E. Roy	27.61	Régional Asphalt Ltd	154.53
The Shawinigan W & P.	5.22	J.R. Saulnier	67.03
St.Maurice Oxygen Red'g	27.89	T.Rivers Chevrolet	9.38
Trois-Rivières Auto Elec.	48.50	Underwood Ltd	20.00
		Total:-	$30,288.88

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-390

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes de rues, aux endroits suivants:
Une 250 C. P., rue Bellemare, entre Bellerive et Ste-Marie,
Une 250 C. P., rue Bellemare, entre Ste-Marie et St-Léon,
Une 250 C. P., rue Bellemare, entre St-Léonet St-Pierre.
Remplacer lampe à l'intersection de St-Irenée et Dumas, par une 400 C. P.,
Remplacer lampe en face du numéro 46 de la rue St-Irenée, par une 400 C. P.
Installer une 400 C. P., intersection St-Irenée et Ste-Famille,
Remplacer lampe actuelle en face du No. 34 rue St-Irenée par une 400 C. P.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-391

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que la résolution No. 13-380 faite et adoptée en date du 4 septembre 1956, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE M. J. ALBERT GRENIER, UN LOT DE TERRE de 65 pieds de largeur par 180 pieds de profondeur, borné à la rue Mère Gamelin et situé sur le cadastre Ptie 545 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, devant servir pour le forage d'un Puits Artésine, et ce, au prix de $300.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-392

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à changer la conduite d'aqueduc d'un pouce, rue Mercier, entre Loranger et Ste-Madeleine, pour une conduite de 4 pouces; cette conduite dessert 16 abonnés.

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-393

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé d'inscrire dans la colonne religieuse du rôle d'évaluation, l'évaluation des lots suivants, et ce, pour les années 1955, 1956 et suivantes;

344
387-340-341-342-343-345-346-347-348-P-349- P-350, 367 368 ainsi que les lots du cadastre P-388 et P-405.

Ces lots appartiennent à la Fabrique St-Eugène et ne sont pas imposables.

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-394

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 330 intitulé " REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, ET CE, A LA SUITE D'UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE UNE SOMME DE $25,000.oo POUR LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LA PAROISSE ST ODILON, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-395

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 330 intitulé " REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, ET CE, à la SUITE D'UNE ORDONNANCE DU MINISTÈRE DE LA SANTE, UNE SOMME DE $25,000.oo POUR LE FORAGE D'UN PUITS ARTISIEN DANS LA PAROISSE ST-ODILON, soit adopté en deuxième et dernière lecture. Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

Soumission de M. C.H. Savard, pour l'amélioration du système de chauffage.
Lettre de M. J. Albert Grenier cédant à la cité les rues situées sur les lots 544- 545 - 546 et 547.
Requête de quelques citoyens demandant d'abandonner le projet de ruelle devant passer sur leurs terrains.
Etat de compte, Re: Fabrique St-Eugène.
Lettre de Jacques Bettez, Re: Gérard Levesque.
Réclamation, Re: Armand Guilbault pour bicyclette endommagée par un tracteur de la cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André [signature]
Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 24ième jour de septembre 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. LES ECHEVINS: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Resolution No. 13-396

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 septembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-397

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $48,059.61 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 73	4,269.18	Liste de Paie No. 74	3,277.21
Liste de Paie No. 75	4,571.92	Liste de Paie No. 76	3,277.21
P.V. Ayotte Ltée	29.30	Garage A. Béliveau	8.00
The Bell Telephone Co.	207.14	Jean Banvaille Inc.	219.07
Chs. Brindle	1,740.00	H. Béliveau Enrg.	5.94
Cap Auto Electric	28.33	Carrière St.Maurice	835.55
Citédu Cap	182.77	Citédu Cap	49.98
Cité du Cap	89.66	Canadian Bitumuls Co.	2,356.11
D.B. Dustbane Ltd	5.25	Délisle Auto Acc.	525.59
Fonderie St.Maurice	296.86	Garage Charest & Frères	85.42
H.E. Howe Lumber	84.52	Georges Héroux	33.43
Léon Héon	8.93	Francis Hankin Co.	104.31
Imprimerie St.Patrice	94.16	Keuffel & Esser	28.71
Kimball Automobile	32.85	Lajoie & Lajoie	20.00
Laurentide Ready Mix	385.00	Les Laboratoires Ind.	51.30
Edmond Lemay Elect.	9.10	J. Loranger & Geor Bell.	600.00
Morin Frères Inc.	96.86	Marchand Frères	208.35
H. Massicotte Frères	195.73	L'Hon. Min. des Fin.	10,000.00
L'Hon. Min. des Fin.	58.54	J.T. Nadeau	145.00
Nos Droits	8.00	The Prudential Ins.	571.83
Georges Picard	77.30	Quincaillerie Rochefort	171.46
Reynolds All.	29.43	René de Cotret	400.00
Roland Rochefort	8.90	Le Receveur Gen. du Can.	768.00
François Rouette Inc.	45.32	Jac. Sauvageau	162.50
Studio Al-Rex	23.77	C.H. Savard	5.52
Spécialités Beauchamp	18.02	The Shawinigan W & P.	3,122.33
Stanley Motors Equip.	6.13	Willia Scully Ltd	33.04
Supertest Petroleum	31.93	The Shawinigan W & P.	2.96
T.Rivières Ready Mix	4,576.10	L'Union Musicale du Cap	450.00
L'Union Mus. du Cap	50.00	Verrerie du Cap	29.44
Cité du Cap	3,250.75		

Total:- $ 48,059.61

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-398

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par les échevins: A. GIGUERE ET JACQUES LEBLANC

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, échevin du Quartier No. 3 soit et est par les présentes nommé PRO MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier octobre 1956. Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

...Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, Re: Catalogue de Référence de la Bibliothèque municipale.
...Lettre International Water Supply Ltd, Re: Puits Layne.
...Lettre du Directeur Lachance, Re: Suggestions en vue d'améliorer la circulation à l'intersection des rues Notre-Dame et Fusey.
...Lettre de M. Lucien Massicotte, informant la cité qu'il est prêt à céder le terrain nécessaire dont elle a besoin moyennant le retour d'un terrain déjà donné à la ville il y a quelques années.
...Lettre de M. Biron, Trésorier, donnant des références sur M. Lucien St-Onge.
...Lettre de M. Georges Gariepy, Re: Plan directeur de la cité.
...Lettre des Avocats Lajoie & Lajoie, Re: excavation sur le terrain de M. René Lefebvre.
...Mémo de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction de MM. Paul Bérubé, A. Beaudet et Lucien Lacoursière.
...Réclamation: Henri Lottinville.
...Programme, Re: visite de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.
...Lettre de Mme Charles Lallemand remerciant le conseil pour sympathies reçues.
...Requête de quelques résidents du Boulevards Ste-Madeleine demandant que la pression d'eau dans ce secteur soit augmentée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier. André Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 1er octobre 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No.13-399

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 septembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-400

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de ~~$10,844.38~~ 18-973-27 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 77	~~4,315.61~~ 4344.50	Liste de Paie No. 78	3,277.21
L'Art Graphique Inc.	51.84	Bureau d'enrégistrement	22.30
Jean Banville Inc.	3.00	La Cité du Cap	185.28
Canadian Pittsburgh Ind.	149.72	Canada Iron Foundry	12.00
Cie de Construction Capitanal	485.41	Corporation des Billets Régal	94.83
Canadian National Exp.	2.75	La Compagnie Dollard C.	62.50
Georges Gariepy A.G.	2,665.00	General Steel Wares	39.67
Moise Hébert	19.50	Imprimerie St.Patrice	67.60
Imprimerie St.Arnault	47.87	Irving Oil Inc.	919.20
Ernest Leblanc	140.40	A. Milot & Fils	66.93
L'Hon. Min. des Finances	891.22	Ph. McCarthy Transport	2.94
Le Nouvelliste Inc.	189.68	Alphonse Rousseau Enrg.	126.00
Royal Insurance Co.	103.39	Paul E. Roy	13.85
La Revue Municipale	16.65	J.R. Saulnier	56.28
Spécialités Beauchamp	9.89	T.Rivières Ready Mix	4,905.86
			~~10,844.38~~ 18-973-27 OK

Résolution No. 13-401

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à l'Honorable Yves Prévost, C.R. ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de Secrétaire de la Province et le remercie de sa coopération au Ministère des Affaires municipales et de bien vouloir accepter l'expression des sentiments distingués de ce Conseil.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-402

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil se déclare heureux de la nomination de l'Honorable Paul Dozois au poste de Ministre des Affaires Municipales de la Province et le prie d'accepter l'expression des sentiments distingués de ce Conseil.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-403

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la démission de M. Guy Massicotte, ingénieur de la Cité, en date du 18 septembre 1956, laquelle démission ne devant prendre effet qu'à compter du 20 octobre 1956, soit acceptée et que la résolution de son engagement No. 13-176, faite et adoptée le 3ième jour d'avril 1956, soit à compter dudit 20 octobre 1956, abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-404

Proposé, secondé et unanimement résolu, qu'à la suite d'un bulletin de l'Union des Municipalités de la Province, en date du 27 septembre 1956, concernant un certain amendement à la LOi des Cités et Villes, afin de permettre aux municipalités régies par cette loi, d'emprunter sans référendum, que ce Conseil se prononce catégoriquement contre cet amendement.

- - - - - - - - Adopté.

Correspondance lue.

...Lettre de M. G. Duquette, secrétaire-trésorier de l'Union des Municipalités, Re: Convention Brenton-Wood.
...Lettre de M. Yves Prévost, C.R. Secrétaire de la province remerciant le Conseil pour l'expression de bons sentiments exprimés à son égard.
...Lettre du Téléphone Bell du Canada, Re: résolution No. 13-383.
...Lettre de M. Théodore Letarte, Re: entrée de cours.
...Lettre de M. Auguste Tessier, demandant les services d'aqueduc et d'égoût.
...Lettre du Bureau d'Enrégistrement Re: lots Nos. 406 et 406-8.
...Avis Légal, Re: Roméo Morrissette, Article 2220.
...Lettre de M. Guy Massicotte, Ingénieur de la Cité, donnant sa démission.
...Lettre du Révérend Père Barabé, demandant à la cité de solliciter auprès de la Shawinigan Water & Power afin qu'une lampe de 4000 chandelles soit installée le long de la rue du Sanctuaire en face du Monastère.
...Lettre de M. Arthur Doucet demandant qu'une lumière soit installée en face de deux maisons nouvellement construites sur la rue Rochefort.
...Lettre de M. Martial Prince demandant que le trottoir en face de sa demeure soit construit dès cet automne, si possible.
...Lettre de M. Roger Chiasson, Président des Cours d'Art Oratoire, demandant que la salle des délibérations publiques soit mise à leur disposition pour la durée des cours.
...Lettre de la Ligue des Propriétaires de St-Lazare, Re: revision des quartiers.
...Lettre de M. A. Trudel, Re: Plan d'embellissement.
...Lettre du Procureur de M. Aimé Robichaud demandant de cesser la confection du trottoir vis-à-vis le terrain de son client.
...Lettre de l'Union des Muncipalités, Re: emprunts sans referendum.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Fabien
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 15ième jour du mois d'octobre 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-405

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 1er octobre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-406

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 56,350.28 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 79	4,475.89	Liste de Paie No. 80	3,277.21
Liste de Paie No. 81	4,559.95	Liste de Paie No. 82	3,277.21
P.N.Ayotte	33.99	Chs. Brindle	1,740.00
Jean Banville Inc.	10.08	The Bell Telephone Co.	223.14
The Bell Telephone	78.07	A. Brouillard	449.63
Bien-Etre	300.00	Paul Boucher, Notaire	42.80
Banque C. Nationale	22,688.30	Conseil Chavalier Col.	25.00
La Cité du Cap	96.95	Champlain Express	3.15
Cap Tire Service Ltd	9.73	Cap Auto Electric	115.69
Carrière St. Maurice	144.17	Canadian Federation of M.	5.00
La Compagnie de C. Doll.	33.45	Ernest L. Duplessis	30.00
Roger Duval	2,377.20	Délisle Auto Acc.	251.15
Garage Charest Frères Inc.	79.22	Francis Hankin Co.	230.27
Hébert Studio Ltée	7.21	H.P. Hébert Enrg.	212.18
Benoit Hélie	15.60	Keuffel & Esser of Can.	29.04
Laurentide Ready Mix	1,370.00	R.J. Levesque	2,000.00
Laurentide Ready Mix	616.00	Massicotte & Arcand	9.10
Muller Ltd	32.15	T.J. Moore Co.	10.82
Marchand Frères	745.97	Jules Milette	80.24
Morin Frères Inc.	259.44	Quincaillerie Rochefort	447.78
Regional Asphalt Ltd	1,031.77	St.Maurice Oxygen Redg.	94.46
The Shawinigan W & P.	2,963.61	Stanley Motor Equip.	87.76
T.Rivières Auto Elec.	86.36	L.G. Therreault	4.20
Verrerie du Cap	3.78	Cité du Cap	75.00
H.R. Lachance	35.00	H. Massicotte & Frères	1,575.56
		Total:-	$ 56,350.28

- - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-407

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue Rochefort, en face du numéro civique 245.

Changer lampe sur 1er poteau, rue Bellerive, intersection Fusey pour une 400 C. P.,

Installer lampe de 400 C. P. sur troisième poteau, rue Bellerive.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-408

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer le poteau situé en face du No. 194 Rochefort, pour la confection du trottoir.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-408

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que The Bell Telephone Company of Canada soit autorisé à déplacer un Auban en face du No. 194 Rochefort, pour la confection du trottoir.

Aussi déplacer un autre Auban, rue Massicotte, près de Toupin, également pour la confection du trottoir.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-410

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat entre la Cité et M. René Lefebvre, ce dernier consentant à céder à la Cité, le passage d'une conduite d'égoût de 18 pouces de diamètre sur le lot No. 406-8 et permettant aux employés de la Cité de faire les travaux d'entretien et de réparation de cette conduite quand il en sera requis. Cette servitude est consentie pour la somme de $550.00 payable au début de l'année 1957

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-411

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. Albert Grenier, toutes les rues désignées sur un plan fait et préparé par M. Léo Lupien, Ing. P., et Gérant de la Cité, en date du 11 octobre 1956 et portant les numéros du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Nos. 544 - 545 - 546 et 547, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-412

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, autorise la Shawinigan Water & Power à installer une lampe de 400 C. P., sur premier poteau situé rue du Sanctuaire, au Nord-est de l'Oratoire Ste-Madeleine, mais à la condition expresse que le coût en soit chargé directement aux Missionnaires Oblats, par la Shawinigan Water & Power Co.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-413

Proposé par les échevins: P. LEMARIER et
L. MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la résolution No. 12-385 faite et adoptée en date du 31ième jour d'août 1953, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit, et ce, à compter du 8 octobre 1956.

Adopté.

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-414

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOi et les règlementsde la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois d'octobre 1956.

JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

Correspondance lue.

Lettre de l'Honorable Yves Prévost remerciant le conseil pour félicitations reçues à l'occasion de sa nomination comme Secrétaire de la Province.
Réclamation: RE: G.J. Haddad pour refoulement des eaux dans sa cave.
Lettre de M. Roméo Morrissette, Re: refection de trottoir.

(suite de la correspondance lue)

...Lettre du Canadien Pacific, Re: Traverse de la ligne de chemin de fer, rue des Erables.
...Lettre de M. Maurice Lemire, demandant les services d'aqueduc et d'égoût.
...Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt par obligations de $25,000.
...Lettre de M.A.Grenier cédant à la cité les rues situées sur les lots, 544 - 546 - 546 et 547 du cadastre.
...Lettre de M. Maurice Loranger donnant sa démission.
...Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 330
...Statistiques sur le recensement de 1956.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier. André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Noel Lessard, enquêteur au Service du Bien-Etre, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, et ce, avec discrétion.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Noël Lessard

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
5ième jour de novembre 1956.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 29 octobre 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-415

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil, en date du 15 octobre 1956, soit et est par les présentes adoptée tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-416

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,742.63 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 83	4,659.74	Liste de Paie No. 84	3,212.21
Liste de Paie No. 85	4,358.20	Liste de Paie No. 86	3,212.21
Jean Banville Inc.	252.35	The Bell Telephone Co.	214.81
Gilles Baribeau & Al.	593.33	La Compagnie de Const. Dol.	45.25
La Cité du Cap	3,879.75	La Cité du Cap	122.32
La Citédu Cap	52.73	Cap Machine Shop	62.80
Canadian National Express	3.92	C.A. Dorion & Fils	73.34
Dominion Management Ass.	1,500.00	Dominion Rubber Co.	28.33

(suite des comptes)

Jos Gauvin & Fils	75.56	Germain & Frère	13.81
Imperial Oil Ltd	49.14	Irving Oil Inc.	1,302.20
J. Leblanc & Al.	875.00	J. Ed. Loranger	6.00
Laurentide Ready Mix	1,300.00	Roland Larivière Ltée	28.70
J.T. Nadeau	179.58	Nos Droits	37.80
Georges Picard	93.94	The Prudential Ins. Co.	586.09
Quincaillerie N-Dame	2.90	Le Rec.Gen. du Canada	89.00
Reynolds Aluminum Co.	90.96	William Scully Ltd	45.90
St.Maurice Valley Chron.	35.00	Shawinigan W & P.	17.27
J.R. Saulnier	36.21	Tracteurs & Equipment	115.19
Trois-Rivières R.Mix	3,693.03	Nazaire Tremblay	47.90
Cité du Cap	86.11	International Supply & W.	288.40

Total:- $ ~~30,742.63~~

Adopté.

31-366-98

- - - - - - - -

Résolution No. 13-417

ATTENDU QU'il y a actuellement sur le Boulevard Pie XII, 16 maisons de construites d'une valeur de $ 10 à $15,000.oo chacune;

ATTENDU QU'un projet de 20 autres maisons de meme valeur est en voie de réalisation;

ATTENDU QU'il est devenu urgent d'y conduire le service d'égoût pour desservir ces dites maisons. Il est proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

EN CONSEQUENCE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère de la Santé, de bien vouloir émettre une ORDONNANCE au montant de $15,000.oo afin de permettre à la Cité de conduire le service d'égoût sur le dit Boulevard Pie XII et des devis préparés par le Gérant de la Cité.

MM. les Echevins Giguère et Lavergne enrégistrent leur dissidence.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-418

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Shawinigan Water & Power Company, à construire une ligne de transmission triphasée de 30,000 volts du côté Sud du Rang des Grandes Prairies, entre sa sous-station et la voie du C. P. R.

Il est cependant entendu, que la Compagnie Shawinigan Water ' Power Company déplacera à ses frais sa ligne de transmission triphasée de 30,000 volts, dès qu'elle en sera requis par la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et celà, sans aucune charge de la part de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente soit transmise à la Régie Provinciale de l'Electricité de la Province de Québec.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-419

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la résolution No. 13-410, faite et adoptée en date du 15 octobre 1956, soit amendée en y ajoutant après le dernier paragraphe, le suivant:-

"QUE LE MAIRE ET LE GREFFIER SOIENT ET SONT PAR LES PRESENTES, AUTORISES A SIGNER LE DIT CONTRAT".

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-420

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accorde à M. Henri Brousseau, une pension de $75.00 par mois sa vie durant, et ce, à compter de janvier 1957, le tout, sujet à l'approbation de la Législature de Québec.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-421

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que M. Roger Gélinas, A.G., soit autorisé à préparer

(suite de la résolution No. 13-421

les plans et la description nécessaires à l'homologation de la rue Turmel, entre Beauchemin et le prolongement de la 1ère rue jusqu'à Dessureault.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-422

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer des lampes de rues, aux endroits suivants:

deux (2) 400 C. P., Boul. Pie XII, à l'ouest du service existant.

cinq (5) 400 C. P., sur rues au Nord du Boul. Pie XII.

une (1) 400 C. P., rue Beauchemin, intersection de Thuney.

une (1) 250 C. P., rue Beauchemin, sur 3ième poteau au Nord de Thuney.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-423

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, à établir les bornes de la rue St-Alphonse, en bordure des lots 406-2 - 3 et 4, appartenant à M. Aimé Robichaud.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-424

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer 4 poteaux, rue Beauchemin entre Fusey et Rousseau.

Et cinq (5) autres poteaux, rue Mercier, entre Loranger et Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-425

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte du Ministère des Anciens Combattants, une lisière de terrain de cinq (5) pieds de largeur par 836.7 pieds de profondeur, sur le lot 547-2, pour l'élargissement d'une à 60 pieds de largeur longeant ledit lot 547-2, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat, sous seing privé, avec le Directeur des Anciens Combattants.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-426

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dues, des propriétés et terrains de ceux qui doivent des taxes de l'année 1954 et antérieurement.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-427

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire le nécessaire, pour le pavage de la rue Notre-Dame, à partir de la voie ferrée du C. P. R., jusqu'à Fusey.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-428

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil ne s'objecte pas à ce que la Chateauguay Oil & Gas Co. Ltd, enrégistre avec le Département des Mines de la Province de Québec, des concessions pour gas et huile dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 13-429

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que la soumission de MM. J.P. Morin Ltée, en date du 29 octobre 1956, au prix de $1,395.oo, pour la construction de la bâtisse du Puits rue Mère Gamelin, soit acceptée.

En amendement,
Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE.
Que la soumission de M. Geo. Héroux, en date du 26 octobre 1956, au prix de $1,392.50, pour la construction de la bâtisse du Puits de la rue Mère Gamelin, soit acceptée.

Le vote sur l'amendement
Pour: J.P. Lavergne, Aladin Giguere,
Contre: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, A. Lemire et J. Lablanc.

Amendement rejeté et motion principale adoptée sur division.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-430

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort au coût total de $1,142.00 pour la confection de 23 paletots à raison de $39.95 chacun; 2 paletots pour détectives à raison de $55.oo chacun; 2 paletots pour les percepteurs d'aqueduc à raison de $39.95 chacun, plus 3% de taxe provinciale, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-431

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 331 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-432

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que le règlement No. 331 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

Correspondance lue

Lettre de M. Paul Dozois, remerciant le conseil pour les bons sentiments exprimés lors de sa nomination comme ministre des Affaires Municipales.
Résolution, Re: Ligue des propriétaires de Ste-Madeleine.
Lettre du Commissaire des incendies, M. F.X. Ahern, remerciant tout ceux qui sont allés à Ste-Foy pour assister à la démonstration de l'usage des jets à brume.
Invitation Du Révérend Père Barabé au Conseil de la Cité à assister à une brève visite faite au Sanctuaire par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.
Soumission de Gono Electrique Enrg., Re: pont Duplessis.
Réclamation, Re: Michel Beaulieu.
Lettre de Chateauguay Oil & Gas demandant l'autorisation d'enrégistrer des concessions pour gas et huile dans les limites de la Cité.
Lettre du Club de Tennis Alouette demandant un octroi.
Lettre du Ministère des Terres et Fôrets, Re: Elargissement de la rue du Parc.
Lettre de M. Roméo Morrissette, Re: reconstruction du trottoir angle des rues St-Edouard et Longval.
Résolution, Re: ligue des propriétaires de Ste-Famille.
Lettre du Bell Telephone, Re: déplacement d'un hauban rue Rochefort
Congrès: Ligues de Propriétaires.
Soumission, Re: confection de paletots - Roland Rochefort.
Soumission, J.P. Morin, Re: construction de la bâtisse du Puits rue Mère Gamelin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier   Le Maire

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de novembre 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-433

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Victorien Deshaies, propriétaire et résidant de cette Cité depuis nombre d'années, re reviseur du rôle d'évaluation de la Cité.

Ce Conseil présente donc à la famille Deshaies, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de la frapper et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-434

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 octobre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-435

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $119,689.63 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 87	4,307.71	Liste de Paie No. 88	3,173.75
Liste de Paie No. 89	3,643.27	Liste de Paie No. 90	3,135.29
L'Art Graphique Inc.	82.15	Bureau d'Enrégistrement	17.75
Chs. Brindle	2,175.00	Banque Can. Nationale	17,097.55
A. Brouillard Tire S.	17.00	Club Hockey T.Riv.	100.00
Club de Tennis Allouette	150.00	Cité du Cap	2,846.75
Cap Auto Seat Covers Inc.	5.40	Can. Pacific Rly	5.80
Cap Machine Shop	22.65	La Cie Ronéo du Can.	1.02
Champlain Express Inc.	1.50	Cie de Const. Capitanal	206.25
D.B. Dustbane	10.50	Dominion Management Ass.	500.00
Roger Duval Inc.	8,401.28	Eastern Steel Prod.	163.38
Gono Electric Inc.	156.16	Garde Ste-Madeleine	40.00
Jacques Gaudreault	413.00	Jean-Ls Gagnon	160.00
Garage A. Béliveau	9.60	Imprimerie St.Patricé	8.56
Imprimerie St.Arnault	69.38	Laurentide R. Mix	3,442.50
R.J. Levesque	2,000.00	Matteau Radio Elec.	19.68
Chs. Emile Mongrain	148.90	Massicotte & Arcand	4.25
T.J. Moore Co.	17.40	Ministère de la Santé	56,863.45
J.T. Nadeau	41.01	Les Produits de Ciment	
Quincaillerie Rochefort	69.27	St-Maurice	863.83
Régional Asphalt Ltd	718.79	Alp. Rousseau	44.10
Jacques Sauvageau	68.22	Spécialités Beauchamp	14.01
J.C. Sawyer, Notaire	43.00	Stanley Motor Equip.	52.00
The Shawinigan W & P.	3,167.10	Hon. Trés. de la Prov.	831.36
T.Rivières Reaxy Mix	3,608.10	Cité du Cap	133.63
		Gilles Baribeau	618.33
		Total:-	$ 119,689.63

Résolution No. 13-436

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le Bell Telephone Company of Canada, soit autorisé à déplacer un poteau de 15 pieds vers le Nord, en face du No. 30 St-Philippe.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-437

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer les poteaux suivants:

Trois (3) poteaux, rue Cardinal Villeneuve,
Deux (2) poteaux, rue Laferté, entre St-Valère et Beauchemin.
Sept (7) poteaux, rue Mgr Comtois, pour confection des trottoirs.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-438

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que l'annexée marquée "A", faisant partie de la résolution No. 13-190, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par l'annexée marquée "B" ci-jointe, laquelle fait partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite, le tout, sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-439

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé de commander chez William Scully Ltd., seize (16) casques en loup-marin, pour le Département de la Police.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-440

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat avec la Shawinigan Water & Power Co., dans lequel il sera mentionné l'achat de l'énergie nécessaire au fonctionnement des moteurs électriques et des chaufferettes installés dans l'usine de pompage située rue Mère Gamelin.

Adopté.

- - - - - - - -

Avis de Motion No. 13-441

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $15,000.00, POUR CONDUIRE LE SERVICE D'EGOUT SUR LE BOULEVARD PIE XII ET DES RUES AVOISINANTES".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de novembre 1956.

(signé) JACQUES LEBLANC.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

Avis de Motion No. 13-442

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE ..... $45,000.00 pour TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE PAR LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 604-A".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de novembre 1956.

(signé) ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité

CORRESPONDANCE LUE.

Lettre de l'honorable W.M. Cottingham, Re: enrégistrement de concessions pour gas et huile par Chateauguay Oil et Gas Co. Ltd.
Permis de construction, RE: Jean Dupont.
Réclamation, Re: Mme Emilien Hamel.
Réclamation, Re: Noel Fortin.
Lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes, remerciant le conseil pour la réception faite aux membres de la direction.
Lettre de M. Antoine Trudel suggérant que les chômeurs secourus par le Bien-Etre soient engagés pour travailler à des travaux que la ville entreprendrait.
Lettre de la Commission Scolaire cédant une partie de terrain à la Cité pour relier les rues Adhémar et Beauchemin.
Lettre de l'Association des Propriétaires de St-Odilon approuvant la suggestion faite au Conseil par M. Antoine Trudel.
Lettre de Nos Droits sollicitant une annonce pour l'édition de Noel.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant l'ouverture des rues indiquées sur le plan préparé par M. Roger Gélinas, a.g.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

André Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 19ième jour du mois de novembre 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-443

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 12 novembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-444

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,550.11 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 91	4,463.56	Liste de Paie No. 92	3,135.29
P. Ayotte	36.92	L'Association Canad.	
Bellavance Raoul	44.10	d'urbanisme	3.00
Carrière St-Maurice	379.17	Carignan Roméo	52.66
Can. National Express	2.65	Cap Auto Electric	27.78
Délisle Auto Acc.	261.72	Les Frontiersmen	115.00
J.Ls Gagnon	66.68	Garage Charest	196.14
Grandmont Roland	16.19	Hébert Studio	7.21
Imperial Oil Ltd	177.72	International Business	6.50
Les Laboratoires Ind.	105.45	Merceries de Luxe	123.60
Morin Frères Inc.	397.36	H. Massicotte Frères	156.23
Marchand-Frère	473.91	The Prudential Ins.	591.65
Roy Automobile Enrg.	1.43	Le Rec. Gen. du Can.	740.00

(suite des comptes)

Regional Asphalt Ltd	119.07	Francois Rouette	45.34
P.E. Roy	4.20	St-Maurice Ind Co.	133.39
J.R. Saulnier	48.16	T.Rivières Auto E.	29.25
Upton Bradeen & James	88.78	Cité du Cap	5,000.00
Club Tennis du Moulin	150.00	Philippe Larivière	350.00
		Total:-	17,550.11

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-445

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JACQUES BEBLANC,

ET RESOLU que la résolution No. 13425, faite et adoptée le 29ième jour d'octobre 1956, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"ET RESOLU que la résolution No. 13425, faite et adoptée le 29ième jour d'octobre 1956, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"ET RESOLU QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE M. RENE DION, CONJOINTEMENT AVEC LE MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS, UNE LISIERE DE TERRAIN DE CINQ 95) PIEDS DE LARGEUR PAR 836.7 PIEDS DE PROFONDEUR, A ETRE PRISE SUR LE LOT 547-2, POUR L'ELARGISSEMENT D'UNE RUE A 60 PIEDS DE LARGEUR LONGEANT LEDIT LOT 547-2, ET CE, POUE LE PRIX DE UN ($1.00) DOLLAR".

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-446

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé à charger aux dépenses du service de l'aqueduc, pour l'année 1956, tel que prévu au budget, une somme de $5,000.oo, laquelle somme sera créditée à la réserve dudit service de l'aqueduc.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-447

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé de commander 5 puisards, pour installer aux endroits les plus urgents.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-448

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé d'échanger la Patrouille, camion usagé de marque Dodge Pannel en mai 1952, pour un Chevrolet Sedan Delivery, modèle 1,271-6 de mai 1956, le tout, tel que plus amplement décrit dans une soumission présentée par Three Rivers Chevrolet Motor Sales en date du 19 novembre 1956, et ce, pour le prix de $ 1,699.00

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

Réclamation, Re: René Montplaisir,
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: Permis de Construction - J. Dupont.
Lettre de M. Phil.Blouin, Re: Ordonnance pour les services d'égoût.
Réclamation, Re: Georges J. Haddad.
Lettre du Ministère des Terres et Fôrets donnant son consentement à ce qu'une lisière de terrain soit affectée à l'élargissement de la rue du Parc.
Lettre de M. Henri Brousseau remerciant le conseil pour la pension qu'on lui a accordée alors qu'il doit prendre sa retraite le 24 novembre courant.
Lettre du Ministère de la Santé, RE: Extension aux réseaux d'aqueduc et d'égoût.
Réclamation, Re: Tooke Brothers Limited.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Alcide Julien
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 26 novembre 1956 à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Paul Lemarier, Léo Montplaisir, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - -

Résolution No. 13-449

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 novembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-450

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,639.97 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 93	2,667.55	Liste de Paie No.94	3,135.29
Charbonnerie Champlain	157.50	La Corp. Scolaire de Ste-Marthe	3.60
La Corporation Municipale de Ste-Marthe	1.70	Cité du Cap	87.28
Fonderie St. Maurice	1,539.75	Jos Gauvin & Fils	72.93
Germain & Frère	37.01	Francis Hankin & Co.	535.82
H.P. Hébert Enrg.	32.50	Irving Oil	1,110.70
R.J. Levesque	2,016.00	Laurentide Ready Mix	2,339.00
Paul E. Roy	3.96	St. Maurice Oxygen Red	40.04
T.Rivières Ready Mix	1,859.34		
		Total:	$15,639.97

OK

- - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-451

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie Immobilière du Cap, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) les rues ou parties de rues suivantes:
Rue Beauchemin, entre Pâtry et Thuney, portant le No. de cadastre 387 Ptie 468.
Rue Rochefort, entre Pâtry et Thuney, portant le No. de cadastre 387 - 522.
Rue Rochefort, entre Dessureault et Pâtry, portant le No. de cadastre 387 - 632.
Rue Rochefort, au Nord de la rue Thibeau, portant le No. de cadastre 387 - 742.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-452

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de Un $1.oo), les parties de terrain.suivantes, devant servir au prolongement de la rue Thuney, jusqu'à Pâtry:-
Cadastre 388 ptie de la subdivision 150, d'une superficie de 5,562 pieds carrés.
Cadastre 388 ptie de la subdivision 151, d'une superficie de 19,920 pieds carrés.
Cadastre 405 ptie de la subdivision 127, d'une superficie de 25,086 pieds carrés.
Cadastre 406 ptie de la subdivision 174, d'une superficie de 16,160 pieds carrés.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 13-453

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de remercier bien sincèrement l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre de la Province de son généreux octroi au montant de $ 50,000.oo reçu par l'entremise du Ministère de la Santé et le remercie aussi de l'intérêt qu'il porte à la population du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-454

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare, notre distingué représentant à l'assemblée Législative, pour sa précieuse collaboration pour l'obtention d'un octroi au montant de $50,000.oo du Ministère de la Santé.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-455

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Albini Paquette, du Ministère de la Santé pour le généreux octroi au montant de $50,000.oo et de l'intérêt qu'il porte à la population de notre Cité.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-456

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 332 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DELA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $15,000.oo, POUR CONDUIRE LE SERVICE D'EGOUT SUR LE BOULEVARD PIE-XII ET DES RUES AVOISINANTES" soit adopté en première lecture.

Les échevins Jean-Paul Lavergne et Aladin Giguère enrégistrent leur dissidence.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-457

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 332 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $15,000.oo, POUR CONDUIRE LE SERVICE D'EGOUT SUR LE BOULEVARD PIE-XII ET DES RUES AVOISINANTES" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Les échevins Jean-Paul Lavergne et Aladin Giguère enrégistrent leur dissidence.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-458

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le règlement No. 333 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE PAR LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 604-A" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-459

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le règlement No. 333 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DELA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE PAR LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 604-A" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

Résolution des Propriétaires de St-Lazare, demandant un rajustement du pourcentage que le trésor municipal perçoit de la taxe de vente.

(suite au verso)

(suite de la correspondance lue)

Lettre, Re: Prêt d'honneur aux étudiants.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 3ième jour du mois de décembre 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - -

Résolution No. 13-460

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 novembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-461

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,769.30 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 95	2,900.13	Liste de Paie No. 96	3,148.79
L'Association des Brigad.	200.00	G.Baribeau et all.	593.33
Jacques Bettez	134.80	A. Brouillard Tire	296.35
Chs. Brindle	1,740.00	Chs. Brindle	1,740.00
Benoit J. Bégin	720.25	La Cité du Cap	122.02
La Conseil, A.Julien,etc.	6,000.00	Cap Tire Service	114.17
La Cité du Cap	2,996.05	Cie de Const. Capita-	
Georges Héroux	30.48	nal Ltée	1,440.63
Germain Frère Ltée	20.87	H.P. Hébert	74.06
M.G. Machinery Enrg.	91.60	J.T. Nadeau	93.68
M.L. Parent	50.00	Georges Picard	59.80
Paul E. Roy	3.96	Jacques Sauvageau	145.76
Stanley Motors Equip.	95.73	The Shawinigan W & P.	3,095.14
Three Rivers Chevr.	1,749.97	T.Rivières Ready Mix	110.78
United Auto Parts	.95		

Total:- $ 27,769.30

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-462

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que la résolution numéro 11-745 faite et adoptée à la séance du 7ième jour de mai 1952, concernant le "PIT" de sable, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit, et ce, à compter du 10 décembre 1956.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-463

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que pour se conformer à la Loi 1-2 Elizabeth II, Chapitre 71, Article 496, ce Conseil nomme par les présentes M. Pierre Desbiens, comme troisième homme au Bureau d'Audition, pour entendre et juger du bien-fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1957. Ses émoluments seront de $15.oo par séance.

Adopté.

Résolution No. 13-464

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander un tracteur de marque "Caterpillar", modèle D-4, de Hewitt Equipment Limited pour le prix de $ 9,905.oo.

Aussi un "Angledozer" de marque Caterpillar, modèle 4-A, pour le prix de $ 3,105.oo.

Le tout, tel que plus amplement décrit dans une soumission en date du 10 septembre 1956. Ces prix sont F. A. B. Cap-de-la-Madeleine.

Une allocation de $2,000.oo sera faite sur l'un de nos tracteurs Caterpillar, modèle 50.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-465

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander de C.O. Monat, Compagnie Limitée, deux (2) tracteurs "Oliver" modèle OC-3-31, 41 pouces de largeur totale, avec angledozer, modèle E-3A et lame à neige de 50 pouces de largeur pour le prix de $ 4,030.oo chacun, le tout tel que plus amplement décrit dans une lettre en date du 16 novembre 1956. Ces prix sont F. A. B. Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-466

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander une charrue à neige, à sens unique, de marque "FRINK" modèle 40-SB, au prix de $ 869.54, F. A. B. Montréal, taxe provinciale en plus.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-467

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à commander de la maison Charles Cusson Limited de Montréal, un "HOUGH PAYLOADER" modèle HUD, d'une verge cube, avec set de chaînes, un Cab Campbell, un Heater Defroster et Windshield Wiper.

Aussi une charrue à neige reversible Smith, le tout paur le prix total de $ 16,430.oo tel que plus amplement décrit dans une soumission en date du 3 décembre 1956.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-468

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil réitère l'ordre du Greffier de procéder à une vente pour taxes dues des propriétés et terrains de ceux qui doivent des taxes de l'année 1954 et antérieurement et approuve la date du 16 janvier 1957, comme le jour désigné pour la dite vente.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-469

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que M. Gérald Tellier, Ingénieur Professionnel, soit et est par les présentes engagé Ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à compter du premier décembre 1956, au salaire de $4,500.oo par année.

Adopté.

- - - - - -

Résolution No. 13-470

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes, autorisé à faire entretenir les deux (2) chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiver 1956-57, et ce, au prix de $200.oo

- - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

... *Réclamation: Re: M. Irenée Bérubé.*
... *La Société St-Vincent de Paul sollicite un octroi.*
... *Lettre de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada donnant un estimé pour le déplacement d'un poteau sur la rue St-Philippe.*
... *Lettre de la Ligue des Propriétaires de Ste-Madeleine exprimant sa reconnaissance pour le travail de coopération de la part du conseil et qui a valu à la cité l'obtention de l'octroi de $50,000.*
... *Lettre de la Société Ambulancière St-Jean sollicitant un octroi.*
... *Lettre de la Continental Paper Product, demandant que le contrat pour l'entretien des deux chemins conduisant à leur usine soit renouvelé.*
... *Lettre de la Légion Canadienne remerciant le conseil pour leur participation à la cérémonie du Souvenir au Cénotaphe de la ville.*
... *Lettre de l'Union des Municipalités invitant le conseil à un banquet organisé à l'occasion de la nomination de l'Honorable Paul Dozois au poste de ministre des Affaires Municipales.*
... *Réclamation: Re: Bruno Côté.*
... *Réclamation: Re: Robert Boissonneault.*
... *Rapport financier, Re: Reynolds Aluminum.*

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier.*

André Julien — *Le Maire.*

\+ +
\+ +

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A défaut de quorum, la séance cédulée pour ce soir, 24 décembre 1956, est ajournée au "jeudi" 27 décembre 1956.

Jacques Leblanc
ECHEVIN

Paul Lemarier
ECHEVIN

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Province de Québec.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville lundi le 17ième jour de décembre 1956, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. LES ECHEVINS:- Léon Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-471

Proposé par l'échevin:J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 décembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-472

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $85,650.17 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:.

LES COMPTES

Liste de Paie No. 97	2,785.86	Liste de Paie No. 98	3,081.29
Liste de Paie No. 99	2,399.01	Liste de Paie No. 100	3,254.39
Ambulance St.Jean T.R.	100.00	P.V. Ayotte Ltée	11.39
Banque Can. Nationale	9,950.08	The Bell Telephone Co.	195.65
Battery Electric	.82	Jean Banville	4.50
Bureau d'Enrégistrement	20.05	Banque Can. Nationale	15,035.82
Collins Body Shop	450.00	Carrière St.Maurice	595.05
La Cité du Cap	3,429.25	La Co. Const. Dollard	1,018.75
Cap Auto Electric	83.05	Roméo Carignan	152.44
Cap Auto Seat Cover	14.25	Champlain Express Inc.	4.11
La Cité du Cap	94.43	Canada Iron Fdy	623.36
Commission Scolaire Cap	875.49	Roger Duval Inc.	3,660.27
Ernest L. Duplessis	30.00	Délisle Auto Acces.	419.97
Dunn Carbon & Ribbon	83.69	J.Ls. Gagnon	73.76
Jos Gauvin & Fils	18.79	P.A.Gouin Ltée	26.29
Garage Charest & Frères	475.99	Heritt Equipment Ltd	16,095.60
Hotel Windsor, Mtl	12.00	Hébert Studio Ltée	7.21
Emile Hamel	472.00	Imperial Oil	62.10
Conrad Jacques	10.00	Kimball Automobile	26.76
Les Laboratoires Ind.	85.50	Larex Stamp Enrg.	419.21
Ernest Leblanc	140.40	J.P. Morin Ltée	1,395.00
Jules milette	81.22	H.Y. Maranda Enrg.	111.24
L'Hon. Min. des Fin.	1,029.25	Marchand Frère	455.59
Morin Frère Inc.	159.24	C.O. Monet. & Co.	8,301.80
Management Inf. Service	75.00	J.T. Nadeau	197.45
The National Inst.	15.00	Quincaillerie Rochefort	180.05
Francois Rouette Inc.	31.73	Regional Asphalt Ltd	5,100.00
Le Receveur Gen. du Can.	60.00	Rec. Gen. du Canada	1.00
Safety Glove & Clothing	142.48	Supertest Petroleum	114.22
St.Maurice Odygen	53.82	C.H. Savard	2.50
The Shawinigan W & P	750.00	Spécialités Beauchamp	23.79
Trois-Rivières Auto E.	107.41	Tracteurs Equipment	245.52
Nazaire Tremblay	19.26	Lionel Vallée	40.00
The Prudential Ins. Co.	520.48	Cité du Cap	59.04
Cité du Cap	79.50		

Total:- $ 85,650.17
Adopté.

OK

- - - - - - - -

Résolution No. 13-473

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la résolution No. 13-445. faite et adoptée en date du 19 novembre 1956, soit amendée comme suit:
Lire au dernier paragraphe:

"QUE LE MAIRE ET LE GREFFIER SOIENT ET SONT PAR LES PRESENTES AUTORISES A SIGNER LE CONTRAT, SOUS SEING PRIVE, AVEC LE DIRECTEUR DES ANCIENS COMBATTANTS".

au lieu de:

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-474

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution No. 13464 faite et adoptée le 3ième jour de décembre 1956, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"QUE LE GERANT DE LA CITE SOIT AUTORISE A COMMANDER UN TRACTEUR DE MARQUE CATERPILLAR, MODELE D-6, DE HEWITT EQUIPMENT LIMITED POUR LE PRIX DE $ 14,695.oo.

AUSSI UN ANGLEDOZER DE MEME MARQUE, MODELE 6-A, POUR LE PRIX DE $ 4,085.oo, LE TOUT, TEL QUE PLUS AMPLEMENT DçCRIT DANS UNE SOUMISSION EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 1956.

CES PRIX SONT F. A. B., CAP DE LA MADELEINE.
UNE ALLOCATION DE $ 3,000.oo SERA FAITE SUR L'UN DE NOS TRACTEURS CATERPILLAR, MODELE 50".

Adopté.

Résolution No. 13-475

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la résolution No. 13-466, faite et adoptée le 3ième jour de décembre 1956, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"QUE LE GERANT DE LA CITE SOIT AUTORISE A COMMANCER DE LA MAISON CHARLES CUSSON LTEE DE MONTREAL, UN HOUGH PAYLOADER, MODELE H-H-D, D'UNE VERGE ET TROIS QUARTS, AVEC SET DE CHAINES POUR 4 ROUES, D'UNE CABINE CAMPBELL INSTALLEE SUR LE PAYLOADER, UNE CHAUFFERETTE, DEGIVREUR ET ESSUIE VITRES, UNE CHARRUE A NEIGE DE MARQUE SMITH A LAME REVERSIBLE, LE TOUT TEL QUE PLUS AMPLEMENT DECRIT DANS UNE SOUMISSION EN DATE DU 13 DECEMBRE 1956, POUR LE PRIX DE $ 18,585.00.

CES PRIX SONT F. A. B., MONTREAL.

UNE ALLOCATION DE $ 3,000.oo SERA FAITE SUR LE VIEUX CATERPILLAR, MODELE R-D-7.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-476

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à proclamer le mercredi, 26 décembre 1956, et le mercredi, 2 janvier 1957, jours de fêtes civiques, à l'occasion de Noel et du nouvel an.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-477

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution No. 13-410 faite et adoptée en date du 15 octobre 1956, soit de nouveau amendée comme suit:

lire:

LOT 406-7

au lieu de:

lot 406-8

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-478

Proposé par l'échevin: J.PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin:L.Montplaisir,A.,Lemire,

ET RESOLU que M. Jacques Leblanc nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois commençant le premier janvier 1957.

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

Lettre de M. Napoléon Lussier demandant sa pension.
Lettre de M. Armand Guilbeault demandant à être engagé comme chauffeur sur les petits tracteurs.
Lettre de M. Moise Hébert demandant l'encouragement de la cité dans l'achat de ses produits, tel que peinture Crown Diamond.
Lettre du Ministère des Terres et Fôrets Re: revision cadastrale.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

+ +
+ +

Cap-de-la-Madeleine,
Province de Québec.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi le 27ième jour de décembre 1956, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-479

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 décembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-480

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 36,091.63 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 101	2,554.85	Liste de Paie No. 102	3,167.84
L'Art Graphique Inc.	185.26	Garage A. Béliveau	18.17
Canadian Industries	22.79	Canadian National Exp.	1.65
La Cie Ronéo du Canada	48.48	Charbonnerie Champlain	126.94
Cap Machine Shop	173.50	Canadian General Elec.	3,968.13
Chs. Cusson Ltd	15,956.70	Cité du Cap	91.19
Deshaies Automobile	36.89	Eastern Steel Prod.	894.67
Fonderie St.Maurice	363.70	Grand'Mère Knitting	135.00
Jos Gauvin & Fils	140.37	Georges Héroux	12.17
Hon. Min. des Finances	480.00	H.P. Hébert	218.42
Imprimerie St-Arnault	57.12	Imprimerie St.Patrice	72.37
Irving Oil Inc.	1,302.20	Lynn MacLoad Eng.	50.75
Lucien Levesque	50.00	Lambert & Levesque	47.94
M.ELectrique Ltée	120.51	Marchand Frère	65.24
Mercerie de Luxe	25.96	Chs. Emile Mongrain	14.50
T.J. Moore Co. Ltd	14.73	H. Massicotte Frères	42.10
Nos Droits	79.66		
Le Nouvelliste Inc.	185.92	Les Produits de Ciment	546.33
The Page Equip. & Const.	547.50	Georges Picard	188.25
Roy Automobile Enrg.	4.25	Spécialités Beauchamp	24.54
The Shawinigan W & P.	34.55	The Shawinigan W & P.	3,296.69
Stanley Motor Equip.	39.14	Jacques Sauvageau	130.00
William Scully Ltd	281.51	St.Maurice Valley Chron.	11.20
L'Union des Municipal.	45.00	Corvée du Card. Léger	300.00
Asso. Forestière Mauric.	100.00	La Revue Concorde	25.00

Total:- $ 36,091.63

- - - - - - - -

Résolution No. 13-481

Proposé par l'échevin: JEAN-P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Antonin Rocheleau, une lisière de terrain faisant partie du lot 163, d'une largeur de 50 pieds par une profondeur de 127 pieds pour le prolongement de la rue Montplaisir, entre la rue Dorval et le lot 164, et ce, pour le prix de Un dollar ($1.00)

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-482

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le role d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1957, tel que confectionné par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par le "BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES AU ROLE", soit et est par les présentes homologué.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-484

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que M. André Boisvert soit engagé en permanence constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-484

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

Et RESOLU que le Sergent Emile Anctil soit et est par les présentes promu au grade de Lieutenant.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-485

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LE REGLEMENT No. 331 CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES, DANSLES LIMITES DE LA CITE DU CAP DELA MADELEINE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de décembre 1956.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Canadien Pacifique, Re: Traverse de chemin de fer-Wayagamack.
Lettre de l'inspecteur en bâtiments concernant le permis de construction de M. Alexandre Garceau.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt par obligations au montant de $15,000.oo.
Lettre de M. Paul Dozois du Ministère des Affaires Municipales adoptant un arrêté à l'effet d'autoriser le règlement No. 332.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant un emprunt par obligations au montant de $45,000.oo.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 333.
Lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-Odilon remerciant le conseil pour l'aide précieuse approtée à leur organisation.
Lettre de M. Paul E. Blondeau réclamant les frais pécuniaires occasionnés par l'accident de sa fillette Danielle, accident survenu sur une balançoire au Parc des Oblats.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

Jacques Leblanc — Le Pro-Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 14ième jour du mois de janvier 1957, à 7.oo P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE JACQUES LEBLANC, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-486

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'ajournement en date du 27 décembre 1956, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-487

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de..... $21,380.63 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 1	2,367.00	Liste de Paie No. 2	3,195.84
Liste de Paie No. 3	2,500.38	Liste de Paie No. 4	3,250.84
L'Art Graphique	135.96	A. Brouillard Tire	64.76
Bureau d'Enrégistrement	18.80	Banque Can. Nat.	580.86
Bell Telephone Co.	214.88	Gilles Baribeau et Al.	693.33
Cap Tire Service	83.89	Charbonnerie Champlain	29.43

(suite des comptes)

Cap Auto Electric	9.76	Can. Nat. Express	1.10
La Cité du Cap	171.75	Cusson Frères Ltée	178.50
Cap Auto Seat Cover	5.00	Champlain Express	25.00
Comité d'Illumination	300.00	Carrière St. Maurice	30.39
Délisle Auto Accessoires	262.91	Roger Duval	107.79
Dominion Fire Equip.	2.80	Garage Charest & Frères	71.75
J. Ls Gagnon	63.62	P.A. Gouin Ltée	.87
Hébert Studio Ltée	7.21	Georges Héroux	11.33
Imperial Oil Ltd	66.20	Inter-City Transport	3.75
International City Man.	23.50	Imprimerie St. Arneault	15.53
Kimball Automobile Ltée	30.22	Keuffel & Esser	49.09
Les Laboratoires Ind.	30.00	Launier Ltée	13.36
Jérôme Loranger	188.80	H. Massicotte Frères	262.49
C.O. Monat & Co.	23.18	Jules Milette	63.02
L'Hon. Ministre des F.	1,284.40	Montreal Blue Prints Inc.	22.44
Hon. Min. des Fin.	90.50	Hon. Min. des Fin.	175.70
Ménard & Ménard	56.55	M.G. Machinery Enrg.	45.65
Morin Frères Inc.	93.27	T.J. Moore & Co.	106.00
J.T. Nadeau	14.29	Quincaillerie Rochefort	17.75
Quincaillerie N-Dame	6.62	Le Rec. Gen. du Canada	53.00
Stop Fire Ltd	10.30	St. Maurice Oxygen Redg.	69.08
St. Maurice Industries	154.44	Shawinigan W & P	3,004.31
Shawinigan W & P.	15.61	T. Rivers Chevrolet M.	18.05
T. Rivières Auto Electric	22.08	Tracteurs Equipments	475.79
Verrerie du Cap	33.99	La Cité du Cap	36.42
Me. Léon Méthot et Al.	425.00		
		Total:-	$21,380.63

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-488

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le trésorier de la Cité soit et est par les présentes autorisé de charger aux dépenses du service de l'aqueduc pour l'année 1956, une somme de $5,000.00, pour être créditée à la réserve du service de l'aqueduc.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-489

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un acte de rectification en rapport avec le contrat passé entre Madame Fortunat Beaumier et la Cité, contrat portant le No. 13-199 des minutes du Notaire en date du 29 janvier 1953, pour ce qui a trait à la cession de la premiere rue, située au Sud-est de la rue Bureau, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le dit acte de rectification.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-490

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le règlement No. 334 intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LE REGLEMENT NO. 331 CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-491

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le règlement No. 334 intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LE REGLEMENT No. 331 CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture. Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

....Lettre de l'Union des Municipalités, Re: Bill No. 20.
....Lettre de M. P.E. Lusignan demandant l'ouverture de la rue Lorette au nord de la rue Latreille, ainsi que les services d'aqueduc et d'égoût.
....Lettre du Greffier de la Cité de Trois-Rivières, incluant une copie d'une résolution félicitant la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'avoir remporté le concours régional d'illumination.
....Lettre des Avocats Beaupré et Trudeau, Re: Réclamation Cl.Poulin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudoin — Le Greffier.
Jacques Leblanc — Le Pro-Maire.

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 21ième jour de janvier 1956, à 7.00 Heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE JACQUES LEBLANC, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-492

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 janvier 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-493

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant de $ 7,131.96 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 5	2,481.93	Liste de Paie No. 6	3,190.84
L'Art Graphique Inc.	45.32	P.V. Ayotte Ltée	53.51
Jean Banville Inc.	12.26	René de Cotret	200.00
Cordonnerie St. Laurent	5.00	Cap Machine Shop	133.76
Charbonnerie Champlain	192.69	J. Ls Gagnon	71.94
Gerage Hamel	7.50	Hewitt Equipment	17.34
H.P. Hébert Enrg.	94.50	Inter-City Transport	3.75
Imprimerie St.Arneault	43.04	Imprimerie St.Patrice	26.81
Langlois Télévision	8.78	Municipal Finance Ass.	30.00
J.P. Morin Ltée	15.70	Le Nouvelliste Inc.	126.00
Armand Roy & Fils	25.00	Service de Filature	30.00
J.R. Saulnier	60.77	Jacques Sauvageau	61.36
Inderwood Ltd	194.16		
		Total:-	$ 7,131.96 ok

\- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-494

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le budget devant servir de base pour l'exercice financier de l'année 1957, au montant total de $1,006,438.25 avec échelle de salaire ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

Adopté.

\- - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-495

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACE ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de janvier 1956. (signé)LEO MONTPLAISIR.
Echevin de la Cité,

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-496

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1957".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de janvier 1957.

(signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

La Compagnie de téléphone Bell du Canada.
Lettre de la Ligue Electrique de Québec, Re: présentation officielle de Sceaux Rouges à 29 citoyens de notre municipalité.
Bulletin de l'Association Centenaire des Educateurs demandant la publication d'une annonce à l'occasion de la semaine provinciale de l'Education.
Lettre de l'Association des Infirmes de Trois-Rivières sollicitant un octroi.
Lettre de la Chambre de Commerce demandant d'appuyer la résolution adoptée le 7 janvier concernant la construction de la nouvelle annexe de notre bureau de poste.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Jacques LeBlanc
Le Pro-Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le28ième jour du mois de janvier 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE JACQUES LEBLANC, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-497

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 janvier 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-498

Proposé par l'échevin: JEAN.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $10,323.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 7	2,282.48	Liste de Paie No. 8	3,208.84
Jean Banville	1.55	Roméo Carignan	66.74
Cité du Cap	139.77	Canadian Federation des	
Canadian Pacific Rly	47.92	Maires et Municipalités	115.00
Conseil des Ports Nationaux	50.00	Fleuriste Madelon	10.30
Garage Hamel	7.14	Huart Service Station	11.90
Irving Oil Inc.	1,187.30	Keuffel & Esser of Can.	76.14
The Prudential Ins.	563.84	Georges Picard	93.58
Le Rec. Gen. du Canada	662.00	Rogers Majestic Elect.	772.50
St.Maurice Industries	1.50	Spécialités Beauchamp	9.89
J.R. Saulnier	155.08	The Shawinigan W & P.	102.14
Supertest Petroleum Corp.	72.52	William Scully Ltd	28.58
The Upton Co. Ltd	106.63	L'Abbé Henri Bourassa	500.00
Société d'Histoire	50.00		

Total:-$ 10,323.34

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-499

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:-
Trois (3) lampes de 250 C. P., rue St-Léon, de DeGrandmont en allant vers le Sud.
Une (1) lampe de 250 C. P., rue Lord, sur poteau au Sud de la maison de Georges Godin.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-500

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Joseph Léon Loranger, résidant de cette cité depuis de nombreuses années, père de M. Maurice Loranger, éditeur du journal Nos Droits.

Ce Conseil présente donc à la famille Loranger ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand' Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-501

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Pierre Loranger, le prolongement de la rue Lorette, soit de la rue Latreille jusqu'à la rue Montplaisir, cadastre Ptie 157, d'une largeur de 50 pieds par la profondeur, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-502

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le règlement No. 335 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DELA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1957", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-503

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le règlement No. 335 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1957", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-504

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le règlement No. 336 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-505

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le règlement No. 336 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE.

Lettres de la Ligue Electrique de Québec et de la Shawinigan Water & Power demandant qu'une proclamation soit faite à l'occasion de la "Semaine Nationale de l'Electricité."
Lettre de Cap Construction incluant un extrait des minutes d'une assemblée de cette firme avec énumération des rues qui ont et qui devront être cédées à la cité.
Mémo du Gérant, M. Lupien, RE: CONFECTION du trottoir de M. J.H. Beaumier.
Mémo du Gérant, M. Lupien, RE: Assurances de la ville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.   André Julien — Le Maire.

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois de février 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-506

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

QUE CE CONSEIL apprend avec de profonds regrets, le décès de M. Arthur Lavergne, propriétaire résidant de cette Cité et père du constable Jean-Paul Lavergne du département de police. Ce Conseil présente donc à la famille Lavergne, et tout spécialement au constable Lavergne, ses plus sincères sympathies et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-507

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 janvier 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-508

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,.
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

Que les comptes au montant total de $ 50,536.19 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 9	2,827.95	Liste de Paie No. 10	3,774.59
Liste de Paie No.11	2,276.92	Liste de Paie No. 12	3,284.15
American Water Works Ass.	12.50	A. Brouillard	19.16
Jean Banville Inc	1.55	Banque Can. Nat.	22,010.72
Chs. Brindle	2,175.00	Bureau d'Enrg.	15.05
Banque Royale	16.75	The Bell Telephone	214.23
La Cité du Cap	81.35	La Cité du Cap	128.42
La Cité du Cap	92.14	Cap Tire Service	3.77
Charbonnerie Champlain	80.34	Chambre de Commerce	250.00
Cap Auto Electric	26.55	Canadian Industries	22.79
Champlain Charbonnerie	36.03	Cusson Frères	178.50
Canadian Pacific Rly	10.00	Délisle Auto Acc.	202.80
J. Ls Gagnon	62.63	Garage Charest Frères	221.38
Francis Hankin & Co.	3,085.49	Georges Héroux	14.71
Hébert Studio Ltée	7.21	H.P. Hébert Enrg.	140.91
Imprimerie St.Arneault	53.43	International Business	6.50
R.J. Levesque	721.89	Morin Frères Inc.	275.69
H.Y. Maranda Enrg.	310.83	M.G. Machinery Enrg.	79.65
J.T. Nadeau	23.15	Le Nouvelliste Inc.	5.15
National Ass.	10.00	Georges Picard	59.55
Procure des Frs Ins. Chret	6.67	Quincaillerie Rochefort	56.09
Renald Chains Canada	26.39	Le Rec. Gen. du Can.	50.00
Armand Roy	72.50	St. Maurice Oxygen	100.83
J.R.Saulnier	1,602.78	Shaw. Water & Power	232.22
Shaw. Water & Power	3,573.54	Stanley Motors Equip	8.77
Sirois Automobiles	9.84	Hon. Trés. de la Prov.	495.60
Tracteurs Equipments	130.66	T.Rivières Auto Elec.	150.87
Union des Mun. de la Pr.	200.00	Soc. des Enfants Inf.	1,000.00

Total: $50,536.19 ok

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-509

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Cap-Construction, les rues suivantes, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

VIVIER, cadastre 143, subdivision 71,
DES ERABLES, cadastre 143, subdivisions 6, 210, 193, 160 et 72.
ST-PHILIPPE, cadastre 125, subdivison 24, et ce jusqu'à 250 pieds au Nord de la rue Montplaisir.
ST-PAUL, cadastre 124, subdivision 30 entre Latreille et 250 pieds Nord de la rue Montplaisir.
RUE PROJETEE, cadastre 123, subdivision 19, 100 pieds partant de la rue Montplaisir.
LATREILLE, cadastres 143-73, 134-270-22, 125-49 et 124-93.
MONTPLAISIR, cadastres 143-170, 143-99, 125-36, 124-67, 124-31 et 123-18
PERE BRETON, cadastre 143-139 et 143-86.
DES VETERANS, cadastre 123-4.
LORANGER, cadastre 143-14 et 143-3.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-510

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour du mois de février 1957.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-511

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé " "REGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DES QUARTIERS. (Loi 8, Geo. VI, 1944, Chapitre 57, Article 31).

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour du mois de février 1957.

(signé) ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de M. Rémi Fiset, demandant les services d'aqueduc et d'égoût
- Lettre de M. J.P. Poirier " " " " " "
- Extrait des minutes d'une assemblée d'administration de Cap Construction, adoptant à l'unanimité de céder à la Cité certaines rues afin de desservir le quartier de Laferté.
- Désistement et avis, Re: Inter-City Transport et le Directeur des Terres Destinées aux Anciens Combattants.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier. André Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 18ième jour du mois de février 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins: Léo Montplaisir, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-512

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 février 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-513

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $13,086.60 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 13	2,516.17	Liste de Paie No. 14	3,284.15
P.V. Ayotte	20.00	G. Baribeau & All.	668.33
Arthur Beaudin	178.60	Le Comité d'Illuminat.	1,000.00
Cap Machine Shop	180.94	Deshaies Automobiles	2,037.22
J. Ls Gagnon	99.13	Germain & Frère Ltée	1.51
Garage Hamel	20.60	Francis Hankin & Co.	298.29
H. P. Hébert Enr.	55.20	Irving Oil Inc.	1,500.70
Kimball Automobiles	169.58	René Lefebvre	550.00
Lynn MacLeod Eng.	10.39	Nos Droits	9.80
St.Maurice Fonderie	481.53	Three Rivers Chev.	2.93
Verrerie du Cap	1.53		
		Total:-	$13,086.60 ok

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-514

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU qu'étant donné que la Cité a accepté de M. Richard Rochefort une superficie de terrain pour l'ouverture de la rue Beauchemin et que sur cette superficie une lisière de 49½ pieds de largeur par 100 pieds de profondeur est de trop, il est en conséquence résolu que ce Conseil fait remise à M. Richard Rochefort du résidu de ce terrain de 49½ pieds par 100 pieds, faisant partie du lot 416 Ptie 153, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-515

ATTENTU QU'un projet d'agrandissement du Bureau de Boste actuel est à l'étude et qu'il est projeté de le faire à un étage seulement;

ATTENDU QUE la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine atteint présentement 23,000 âmes;

ATTENDU QU'un Plan Directeur d'Urbanisme est en voie de préparation et qu'il y a lieu de conserver à cet endroit son caractère d'esthétique et d'urbanisme.

EN CONSEQUENCE:

Il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable Robert Winters Ministre des Travaux Publics, que soit considéré la construction d'un deuxième étage à l'agrandissement du Bureau de Poste de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Ce deuxième étage pourra éventuellement servir comme bureau d'assurance-chômage, ou toutes autres fins.

Que copie de la présente soit transmise à M. Irenée Rochefort, Député de Champlain aux Communes, le priant de bien vouloir solliciter auprès du Ministre, que l'agrandissement de cet édifice soit de nature à conserver à cet endroit, son caractère d'esthétique et d'urbanisme.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-516

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 13ième jour de février 1957, l'autorisation de se former en association sous les noms de "ASSOCIATION DU BIEN ETRE DES EMPLOYES" et de "EMPLOYEES WELFARE ASSOCIATION", dont les membres seront exclusivement des employés de la succursale du Cap-de-la-Madeleine de la Compagnie "CHAMPLAIN EXPRESS INC", dans un but de récréation et d instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-517

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC.

ET RESOLU QUE LE REGLEMENT No. 311-D, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-518

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC.

ET RESOLU QUE LE REGLEMENT No. 311-D, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du représentant de la Compagnie Burroughs Adding Machine, Re: mécanisation de notre comptabilité.
Lettre de la Chambre de Commerce accusant réception d'un chèque au montant de $250. en paiement d'une première tranche d'un octroi de $500.
Lettre de l'Imprimerie St-Patrice refusant de faire l'impression du rapport financier.
Requête pour constitution d'Association (Association du Bien-Etre des Employés).
Lettre des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 336, relatif à l'homologation de certaines rues, places et lignes.
Reclamation de M. Armand Beaudet.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 335 relatif à l'imposition de la taxe foncière pour 1957.
Lettre de M. Lionel Rheault, Président de la Ligue des Propriétaires de Ste-Madeleine, désapprouvant la motion concernant la suppression d'un échevin dans Ste-Madeleine.

(suite de la correspondance)
Lettre de remerciements de la famille Loranger pour sympathie exprimées lors du décès de M. Joseph Léon Loranger.
Réclamation de Mme Amédée Roy pour les frais occasionnés par la fracture d'un poignet causée par une chute faite sur la chaussée glissante.
Rapport de M. Paul Dupuis, Re: reportage concernant la Commission touristique.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire.

++
++

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de février 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-519

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 février 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-520

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $10,205.68 et tels que décrits-ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 15	2,901.00	Liste de Paie No. 16	3,284.15
L'Art Graphique Inc.	244.45	Garage Béliveau	5.45
Jacques Bettez	100.00	La Cie d'Huile Penn-Mass	70.90
La Cité du Cap	187.28	La Cité du Cap	131.23
Cusson Frères	114.75	Comité du Timbre Noel	200.00
Cap Auto Seat Cover	8.00	Roméo Carignan	80.34
Jacques Gaudreault	7.09	Imprimerie St.Arneault	6.82
Institut Canadien Aveug.	100.00	Jérome Loranger, Notaire	28.80
J. Leblanc & Al.	550.00	Jules Milette	143.69
L'Hon. Mins. des Fin.	2.55	Prudential Ins. Co.	555.59
Armand Roy & Fils	143.75	Paul E. Roy	14.34
Roland Rochefort	1,142.00	Jacques Sauvageau	78.33
C.H. Savard	1.16	Spécialités Beauchamp	14.01
J.C. Sawyer, Notaire	90.00		

Total:- $ 10,205.68 OK

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-521

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le règlement No. 238-B intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DES QUARTIERS" (Loi 8 Geo VI, chapitre 57, article 31) soit adopté en première lecture.
Votent pour: Les Echevins:- J.P Lavergne, A. Giguère et A. Lemire,
Votent contre: Les Echevins:- Léo Montplaisir, P. Lemarier et Jacques Leblanc.
Son Honneur le Maire enrégistre son vote prépondérant en faveur du règlement qui est adopté en première lecture, sur division à quatre (4) contre trois (3).

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-522

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le règlement No. 238-B intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DES QUARTIERS" (Loi 8, Geo. VI, chapitre 57, article 31) soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Le vote est demandé par l'échevin Paul Lemarier.

Votent pour: Les Echevins:- J.-Paul Lavergne, A. Giguère et A. Lemire.
Votent contre:Les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, et Jacques Leblanc.
Son Honneur le Maire enrégistre son vote prépondérant en faveur du règlement qui est adopté en deuxième et dernière lecture sur division à quatre (4) contre trois (3).

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

- Lettre de la Ligue Electrique de Québec, remerciant la Cité pour la généreuse collaboration apportée à l'occasion de la "Semaine Nationale de l'Electricité".
- Lettre de M. Paul Dupuis, secrétaire de la Chambre de Commerce concernant une résolution votée par la Chambre le 17 janvier.
- Invitation de Massicotte & Arcand, Re: BONSPIEL ANNUEL INDUSTRIEL.
- Bulletin du Commissariat des Incendies, Re: GARE AU FEU.
- Réclamation, Re: Cl. Poulin.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier.

Jacques LeBlanc — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois de mars 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE PRO-MAIRE JACQUES LEBLANC, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-523.

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 février 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-524

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $40,137.37 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 17	2,399.91	Liste de Paie No. 18	3,237.65
Liste de Paie No. 19	2,714.74	Liste de Paie No. 20	3,159.15
P.V. Ayotte Ltée	160.66	Chs Brindle	1,740.00
The Bell Telephone Co.	217.78	Bureau d'Enrégistrem.	15.45
A Breton	30.90	Dept. B-Etre social	1,682.01
Banque Can. Nationale	668.81	Cité du Cap	103.84
Cité du Cap	104.31	Carrière St. Maurice	18.86
Cap Auto Electric	1.55	Can. Pacific Rly.	67.95
Can. Pacific Rly	5.00	Cap Tire Service	1.03
Délisle Auto Acc.	189.91	Nova Durocher	10.39

(suite des comptes)

Eastern Steel Products	79.26	Garage Charest & Frères	138.10
Jos Gauvin & Fils	123.37	Georges Gariepy	388.50
J. Ls Gagnon	81.35	Emile Hamel	177.00
Hébert Studio Ltée	7.21	Héroux Georges	3.44
H.P. Hébert Enrg.	80.34	Moise Hébert	32.01
Imprimerie St. Patrice	214.87	Imperial Oil Ltd	21.60
Keuffel & Esser of Canada	3.14	Kimball Automobile	37.80
Abbé Roland Lemire	40.00	H. Massicotte Frères	54.79
H. Massicotte Frères	402.33	Morin Frères Inc.	184.90
Hon. Mins des Finances	280.99	Hon. Min des Finances	10,000.00
J.T. Nadeau	85.26	Procure des Frs E.Chrt.	2.15
Quincaillerie Rochefort	207.75	Quincaillerie N-Dame	13.74
François Rouette Inc.	17.36	P.E. Roy	93.13
The Royal Liverpool Ins.	106.11	Royal Liverpool Ins.	10,077.32
Le Rec. Gen. du Canada	68.00	William Scully Ltd	14.55
St.Maurice Industries Co.	15.00	Supertest Petroleum	6.06
T.Rivières Auto Electric	47.30	Maurice Thompson	20.18
Tracteurs Equipments	50.61	Verrerie du Cap	5.00
J.R. Saulnier	326.95	Dr. Jacques Gauthier	100.00
			$ 40,137.37

Total:-

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-525

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 28 avril 1957, jusqu'à minuit et une minute le 29 septembre 1957, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre (4) heures en retard avec l'observation de Greenwich, et qu'à la date du 29 septembre 1957, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq (5) heures en retard avec le dit observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires municipales pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-526

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que MM. Joseph Duchaine, Donat Rocheleau et Moise Tellier, soit et sont par les présentes, engagés évaluateurs pour la confaction du rôle d'évaluation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1958, avec comme président, M. Joseph Duchaine et comme secrétaire, M. Jacques Bettez.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-527

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil sur recommandation du Directeur de la Police, autorise le Trésorier de la Cité d'émettre un permis d'auto-taxi en faveur de M. Elizée Pérusse, le tout conformément à l'article 22 du règlement concernant les taxis; le nombre des permis présentement en vigueur étant inférieur à 45.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-528

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de présenter à M. l'Abbé Albini Melançon, fils de M. et Mme Bruno Melançon de cette Cité, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa récente nomination comme supérieur du séminaire St-Joseph des Trois-Rivières en remplacement de Son Eminence Mgr André Ouellette, évêque auxiliaire de Mont-Laurier; nos meilleurs voeux au nouveau supérieur.

- - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Carte de remerciements de la famille Arthur Lavergne pour sympathies exprimées lors du décès de M. Arthur Lavergne.
Carte de remerciements de la famille Henri Gauthier pour sympathies exprimées lors du décès de M. Henri Gauthier.

(suite de la correspondance)

-Lettre de M. Phil Blouin concernant quelques rues dont les noms n'ont pas encore été donnés.
-Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 311-D, relatif aux licences de commerce, etc.
-Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 238-D, relatif à la modification des bornes de certains quartiers.
-Lettre de M. C.J. Adam réclamant pour les dommages subis lors d'une collision avec une des voitures de la municipalité conduite par un des membres de la police.
-Sollicitation du New-York Herald Tribune pour une annonce dans leur journal.
-Lettre de M. Marcel Trottier, Président du Comité d'Illumination remerciant le conseil pour la précieuse collaboration apportée lors du concours régional d'illumination 1956-57.
-Lettre de l'Armée du Salut sollicitant un octroi.
- Lettre de l'Association des Commissaires Industriels sollicitant le conseil à devenir membre de leur association.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, André Chartrand, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
29ième jour de mars 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
André Chartrand

Je soussigné, André Chartrand, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
29ième jour de mars 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
André Chartrand

****
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de mars 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Jacques Leblanc, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No 13-529

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 mars 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-530

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $80,433.41 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 21	2,868.72	Liste de Paie No. 22	3,244.85
Liste de Paie No. 23	3,301.26	Liste de Paie No. 24	3,219.15
Autographic Business F.	2.81	L'Art Graphique Inc.	53.53
G. Baribeau & Al.	668.33	Cité du Cap	73.26
Cité du Cap	195.00	Cité du Cap	100.93
Canadian Industries	22.79	Cité des Trois-Rivières	5.33
Canadian General Electric	6.13	Charbonnerie Champlain	104.21
Deshaies Automobile	106.22	~~Deshaies Automobile~~	~~72.56~~
Garage Béliveau H.	24.68	Garage Hamel	4.50
Moise H. Hébert	20.08	H.P. Hébert Enrg.	163.10
Irving Oil Inc.	1,336.20	R.J. Levesque	2,000.00
P. Lemarier & Al.	375.00	T.J. Moore Co. Ltd	4.96
H.Y. Maranda Enrg.	51.25	Matteau Radio Elect.	54.28
C.E. Mongrain	32.00	Lucien Morrissette	5.00
Ministère de la Santé	56,724.60	Photogravure Artistique	47.10
Prudential Co. of Amer.	641.14	Georges Picard	85.07
Paul E. Roy	11.85	The Royal Insurance Co.	774.90
Arm. Roy & Fils	58.75	Le Rec. Gen. du Canada	228.00
Ricard Industries Inc.	85.96	H. St.Yves Express	3.68
Jacques Sauvageau	50.21	St. Maurice Oxygen Redg.	65.05
The Shawinigan W & Power	3,212.41	La Société Canadienne	
Nazaire Tremblay	6.34	de la Croix-Rouge	50.00
United Auto Parts	22.22	L'Union Musicale	250.00
		Total:- $	~~80,433.41~~
		Adopté.	80-360-85

AMB

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-531

ATTENDU QUE, conformément au Règlement No. 336, en date du 28 janvier 1957, l'arpenteur Georges Gariepy a préparé des plans démontrant en couleur jaune les lisières de terrains requises pour l'emprise de certaines rues et places publiques en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'une description technique des terrains ainsi requis;

ATTENDU que ces plans sont conformes au désir du Conseil;

Il EST PROPOSE PAR: ALADIN GIGUERE,
SECONDE PAR: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU QUE les plans Nos A-10-1, A10-2, A-10-3, A-10-4 et A-10-5, les deux premiers datés du 12 juillet 1956, les 3ième et 4ième du 6 juillet 1956 et le dernier du 8 janvier 1957, préparés par Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Cité, montrant en couleur jaune les lisières de terrains nécessaires pour l'emprise de certaines rues et places publiques, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sont acceptés et approuvés, et que les procédures d'homologation des dits plans par la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, soient faites conformément à la loi de manière à rendre ces plans obligatoires pour la Municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-532

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution No. 13-525 faite et adoptée en date du 11ième jour de mars 1957, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"QUE CE CONSEIL DECRETE QU'A COMPTER DE MINUIT ET UNE MINUTE" LE 28 AVRIL 1957 JUSQU'A MINUIT ET UNE MINUTE le 27 OCTOBRE 1957, L'HEURE REGLEMENTAIRE POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, SERA DE QUATRE HEURES EN RETARD AVEC L'OBSERVATOIRE DE GREENWICH, ET QU'A LA DATE DU 27 OCTOBRE 1957, A MINUIT ET UNE MINUTE, L'HEURE REDEVIENDRA NORMALE, C'EST A DIRE DE CINQ HEURES EN RETARD AVEC LEDIT OBSERVATOIRE DE GREENWICH."

(suite de la résolution No. 13-532)

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

\- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-533

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que M. Armand Lemire, échevin du Quartier No. 6, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier avril 1957.

Adopté.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-534

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. Charles E. Lallemand comme constable et pompier de cette Cité, et ce, à compter du 30 mars courant.

Adopté.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-535

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil est heureux de présenter au Département de Police de cette Cité et tout spécialement à son Directeur, M. H.R. Lachance, ses plus sincères félicitations pour sa "MENTION HONORABLE" méritée lors de la semaine de la prévention des incendies au cours de l'année 1956, à la suite d'un concours parmi les municipalités de la Province de Québec, classe "C", population de 10,000 à 25,000 habitants.

Adopté.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-536

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de "MERCERIE DE LUXE", en date du 25 mars 1957, au prix de $2,074.94 pour uniformes, le tout tel que désigné en la dite soumission.

Ces uniformes devront être approuvés par le Directeur de la Police, M. H.R. Lachance.

Adopté.

\- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de M. C.E. Lallemand donnant sa démission comme constable et pompier de cette Cité.
Lettre du Commissariat des Incendies, Re: Mention Honorable méritée par la Cité du Cap.
Lettre du Jeune Commerce, Re: redivision des quartiers.
Lettre de l'Association des propriétaires de St-Odilon, Re: plan directeur.
Lettre du Canadien Pacific, Re: traverse de la ligne de chemin de fer de la Wayagamack pour le prolongement des rues Des Erables et de Grandmont.
Lettre de M. Charles E. DeBlois offrant à la cité la vente de son terrain porté au cadastre sous le No. 122-240 contigu à celui détenu par l'O.T.J.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: Congrès annuel 1957.
Mémos de M. Jacques Bettez, Re: permis de construction, pour MM. C.N. DeGrandmont, François de Simone et M. Jérôme.
Lettre de M. Albani Melançon (supérieur du Séminaire) remerciant le conseil pour les félicitations reçues à l'occasion de sa nomination au poste de Supérieur du Séminaire.
Lettre des Procureurs de M. Bruno Gaudet, réclamant pour ce dernier, les dommages subis à la suite d'un incendie qui a complètement détruit son logement et dont il tient la Corporation de la Cité du Cap responsable.
Soumission: Mercerie de Luxe, Re: Uniformes.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Gilbert Labissonnière, nommé constable et Pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SCIT EN AIDE

Gilbert Labissonnière

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
ler jour d'avril 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné, Gilbert Labissonnière, jure que le servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gilbert Labissonnière

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
ler jour d'avril 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois d'avril 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-537

Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 mars 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-538

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC;

ET RESOLU que les comptes au montant total de $52,354.88 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No.25	*2,747.88*	*Liste de Paie No.26*	*3,408.15*
Liste de Paie No. 27	*2,711.01*	*Liste de Paie No.28*	*3,293.15*
L'Art Graphique Inc..	*730.33*	*Jean Banville Inc.*	*42.96*
Chs.Brindle	*2,175.00*	*C. Baribeau & Al.*	*668.33*
The Bell Telephone	*229.50*	*Bureau d'Enrégist.*	*15.90*
Banque Can. Nat.	*31,219.56*	*La Cité du Cap*	*128.16*
Champlain Express	*1.50*	*La Compagnie de Const.Dol.*	*5.68*
Can. Pacific Rly.	*4.00*	*Cusson Frères Ltée*	*22.36*
Roméo Carignan	*81.75*	*La Cie d'Huile P-Mass*	*40.17*
Deshaies Automobiles	*56.02*	*Délisle Auto Acc. Ltée*	*531.19*
Nova Durocher	*310.21*	*Jos Gauvin & Fils*	*157.33*
H.P. Hébert Enrg.	*80.34*	*Hébert Studio Ltée*	*7.21*
Georges Héroux	*3.90*	*Laurent Hudon*	*296.00*
Garage Hamel	*9.50*	*Imprimerie St.Patrice*	*14.63*
Imprimerie St.Anreault	*46.18*	*Kimball Automobile Ltée*	*3.65*
Le Nouvelliste Inc.	*76.99*	*Ernest Leblanc*	*160.60*
Laurentide Ready Mix	*88.00*	*Chs. Levesque*	*3.30*
Marchand Frère	*634.91*	*Morin & Frères*	*213.08*
M.G. Machinery Enr.	*107.72*	*H.Y. Maranda Enrg.*	*18.60*
Jules Milette	*83.96*	*Nos Droits*	*9.80*

(suite des comptes)

Quincaillerie Rochefort	51.37	Paul E. Roy	82.62
François Rouette Inc.	139.57	William Scully Ltd	17.42
St.Maurice Valley Chron.	9.80	Spécialités Beauchamp	10.30
La Fabrique St-Odilon	1,000.00	Les Servantes J.M.	140.00
J.R. Saulnier	210.81	T.Rivières Auto El.	22.51
Nazaire Tremblay	58.47	Verrerie du Cap	14.61
Veillette & Frères	2.50	La Cité du Cap	144.03
Vaugeois Auto Spring	12.36	Total:	$52,354.88

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-539

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution No. 9,023 faite et adoptée en date du 20 novembre 1944, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit, et ce, à compter du 15 avril 1957.

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-540

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'accorder à M. Charles Brindle, le préposé à l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité, un supplément de $35.00 par semaine à partir du moment où il ajoutera à son service, une deuxième boîte, genre "SANIVAN", et celà, sans autre augmentation du aux logements supplémentaires qui viendront s'ajouter pendant la durée de son contrat. Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-541

Proposé par l'échevin Léo Montplaisir,
Appuyé Par l'échevin Jacques Leblanc,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée d'installer une lampe de 250 C.P., sur première rue, au dernier poteau au Nord de Radnor.

Remplacer lampe sur poteau en face des hangars de "Supertest", rue Des Oblats, par une 500 C.P.

Aussi remplacer lumière sur le poteau à l'angle des rues Ste-Julienne et Thomas Wark par une 400 C. P.

Ajouter 2 lumières 400 C.P., rue Montplaisir, entre Massicotte et Morrissette.

Aussi ajouter 2 lumières 400 C. P., sur Morrissette entre Frère Séverin et Montplaisir.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé de commander et d'installer des signaux-lumineux, rue Thibeau, intersection de la rue Berlinguet.

- - - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-544

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226-D, FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS."
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois d'avril 1957.

(signé J.-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province, Re: 25e Congrès Annuel de Ste-Agathe des Monts, les 25, 26 et 27 juin 1957.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Avance de l'heure.
Lettre des Propriétaires de Ste-Famille, félicitant le conseil pour le magnifique travail accompli durant le terme financier se terminant le 31 dec. 1956..

(suite de la correspondance lue)

Copie de Lettre de M. J.C. Garneau à M. Maurice Bellemare, Re; acquisition des lots pour l'élargissement de la route 19.
Lettre de M. Paul Dupuis, Re: Bureau d'assurance-chômage.
Lettre de M. Raoul Rocheleau, Re: résolution pour l'installation de feux de circulation au point d'intersection des rues Thibeau et Berlinguet.
Lettre de M. Lucien Levesque demandant une part dans les assurances que la Cité détient.
Lettre de MM. U. Jacob et M Provencher demandant les services d'aqueduc et d'égoût.
Lettre du Ministre des Travaux Publics, Re: rajouts et changements à l'Edifice Fédéral: Bureau de Poste.
Lettre de The Express Traffic Ass. of Canada, Re: demande de prolongement des limites de livraison gratuite des messageries au Cap.
Réclamation de M. Urgel Corriveau pour dommages subis lors d'un incendie dont il tient la cité responsable.
Réclamation de M. Jules Ayotte à la suite d'un accident avec le char de la police.
Requête de plusieurs résidents de la Paroisse Ste-Madeleine demandant qu'un règlement d'emprunt soit soumis pour l'installation d'un égoût collecteur dans cette partie de la cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier André Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine Président

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour d'avril 1957

Donat Rocheleau Evaluateur

Moïse Tellier Evaluateur

Le Greffier.

Jacques Batte Secrétaire

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la citédu Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 23ième jour du mois d'avril 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins: Léo Montplaisir Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-545

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU QUE LE PROCES verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 avril 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-546

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,351.07 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 29	2,717.84	Liste de Paie No. 30	3,293.15
Liste de Paie No. 31	2,857.84	Liste de Paie No. 32	3,233.15
L'Art Graphique Inc.	28.05	P.V. Ayotte Ltée	26.65
Bureau du Tourisme	250.00	A. Brouillard Tire Serv	229.78
Carrière St.Maurice	215.89	Chs. Cusson Ltd	7.47
Charbonneau Eugène	6.00	Cap Tire Services	125.87
Cap Auto Seat Cover	3.80	Cap Auto Electric	160.82
Charbonnerie Champlain	27.50	Cap Machine Shop	197.26
Jos Chandonnet	57.30	La Cité du Cap	122.85
La Cité du Cap	900.00	La Cité du Cap	117.64
D.B. Dustbane	84.25	Garage Charest & Frs	6,176.65
Garage Chs. Turcot	51.44	Irving Oil Inc.	1,454.10
Imprimerie St.Patrice	247.33	Imprimerie St.Arneault	34.73
Keuffel & Esser Co. of Can.	158.87	Lowe Brothers	9.64
Langlois Télévision	9.27	Henri Brousseau	300.00
Lynn McLeod Ltd	22.80	Hon. Min. des Finances	1,388.03
H.Y. Maranda Enrg.	45.32	Matteau Radio Electrique	45.62
J.T. Nadeau	204.74	Georges Picard	51.05
Prudential Ins.	628.46	Quincaillerie N-Dame	37.62
Armand Roy & Fils	17.50	Le Rec. Gen. du Can.	186.00
Rev. Gen. du Canada	426.00	Supertest Petroleum	49.32
Jacques Sauvageau	85.48	Spécialités Beauchamp	9.89
Shawinigan W & Power	3,338.43	St.Maurice Oxygen	61.37
St.Patrick Society	10.00	Pierre Thibeau	312.22
Tracteurs Equipments	270.97	Tooke Bros Ltd	55.11
			30,351.07

- - - - - - - -

Résolution No. 13-547

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que The Bell Telephone Company of Canada soit et est par les présentes autorisé à déplacer le poteau situé à l'angle des rues Thibeau et Mgr Comtois.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-548

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que la résolution No. 13-509 faite et adoptée en date du 11 février 1957, soit amendée comme suit:

"QUE LE PARAGRAPHE SE LISANT COMME SUIT SUR LA DITE RESOLUTION No. 13-509, SOIT ABROGE ET ANNULE A TOUTES FINS QUE DE DROIT:

"RUE LORANGER: Cadastre 143-14 et 143-3".

- - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-549

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Robert, Jules et Clément Massicotte, le lot 113 subdivision 3 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue Loranger, et ce, pour le prix de un ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-550

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Emery Massicotte, et ce, pour le prix de un ($1.00) dollar, le lot No. 143 subdivision 14 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue Loranger.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-551

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la FABRIQUE ST ODILON du Cap de la Madeleine, les terrains suivants:

a) Une lisière de terrain de 15 pieds de largeur par une profondeur de 174 pieds, prise à même les lots 420-3, 420-4 et 420-6 devant servir à l'élargissement de la rue Berlinguet, côté Nord-ouest.

(suite de la résolution No. 13-551)

b) Une lisière de terrain de 20 pieds de largeur par une profondeur de 135 pieds, prise à memeles lots Nos 420-6, 420-5, 419-26, 419-27, 419-28 et 419-29 devant servir à l'élargissement de la Première rue, côté Nord-ouest.

c) Deux surfaces de terrain de 36 pieds carrés chacune devant servir à l'arrondissement des intersections nord-est des rues Thibeau et Berlinguet et Nord-ouest de la rue Berlinguet et Première rue, le tout, pour le prix de un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-552

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 226-E intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226-D, FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS", soit adopté en première lecture. *Adopté.*

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-553

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 226-E, intitulé REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226-D, FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

\- - - - - - - -

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-554

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT FIXANT A TROIS (3) ANS LE TERME D'OFFICE DES MEMBRES DU CONSEIL, ET CE, À COMPTER DE LA PROCHAINE ELECTION GENERALE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'avril 1957.

(signé) ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

\- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre d'un citoyen demandant à faire surveiller un certain endroit au coin du Sanctuaire et Latreille, le long du petit ruisseau..
Lettre de remerciements des propriétaires de St-Odilon pour l'installation des lumières de trafic, au coin des rues Berlinguet et Thibeau.
Lettre de la Fabrique St-Odilon, cédant à la cité une certaine partie de terrain.
Festival annuel des fanfares de la Province, les 29 et 30 juin.
Lettre de la Chambre de Commerce incluant une résolution votée par le Conseil des Métiers et du Travail des T.Rivières, concernant la demande du bureau d'assurance chômage.
Memo, Re: Jacques Bettez concernant le permis de construction de Jacques Labarre.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Audor Julien
Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Paul Emile Coulombe, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul E. Coulombe

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour de mai 1957

Arthur Beaudin
Le Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Paul Emile Coulombe, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul E. Coulombe

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour de mai 1957

Arthur Beaudin
Le Greffier.

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le29ième jour du mois d'avril 1957 à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-555

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUESLEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 avril 1957, soit et adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-556

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,485.21 et tels que décrits ci-après, soient et sont par lesprésentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 33	2,975.49	Liste de Paie No. 34	3,233.15
Association des Birgadiers du Cap	200.00	L'Art Graphique Inc.	14.44
Jean Banville Inc	443.09	Garage A. Béliveau	7.40
Cité du Cap	126.10	Bell Telephone Co.	216.81
Cloutier Machine Shop	3.00	Carignan Roméo	80.34
Cap Auto Seat Cover	5.00	Canadian Pacific Rly	480.25
Nova Durocher	17.60	Cusson Frères Ltée	104.65
Garde St-Odilon	100.00	Escadrille No. 350	100.00
H.P. Hébert Enrg.	7.00	Francis Hankin Co.	72.68
Imprimerie St-Arneault	40.78	The Hughes Owens Co.	50.00
International Business	14.23	ImprimerieSt.Patrice	18.87
Les Frères Lebrun	28.00	Keuffel & Esser	1.81
H. Massicotte Frères Ltée	111.83	L'Hon. Min. des Finan.	60.00
Paul E. Roy	2.00	Georges Picard	67.05
William Scully Ltd	183.28	Safety Glove & Clothing	46.86
Vaugeois Auto Spring	13.63	G.St-Cyr Mfg	460.72
Bell Telephone	99.15	Les Zouaves de St-Laz.	100.00
		Total:-	$9,485.21

- - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No.13-557

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 20,000 lumins au mireur sur premier poteau, Boul. Duplessis, à partir de Fusey côté ouest.
Une autre lampe 20,000 lumins, intersection Thibeau et Fusey au premier poteau de la rue Fusey, côté est.
Deux autres lampes 20,000 lumins intersection Sanctuaire et Notre-Dame.
Aussi une lampe 20,000 lumins intersection Rocheleau et Ste-Madeleine, avec braquette de suspension de 15 pieds de longueur.

- - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-558

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée à déplacer treize (13) poteaux, rue Dessureault, côté Nord, entre première rue et St-Laurent, pour confection des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-559

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à faire exécuter par M.R.J. Lévesque, les travaux de réparation au puits de l'aéroport.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-560

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Jean, fils de Madame et de Me Jean-Louis Doucet, c.r., Sous-Ministre au Département des Affaires Municipales de Québec.

Ce Conseil présente donc à la famille de M. et Madame Doucet, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-561

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que M. Elphège Gaumond soit autorisé d'acheter de H. Massicotte & Frères Ltée, un char de tuyau de grès de 6" vitrifié, au prix de $0.60 moins 4% le pied lin., ainsi que 75 coudes en grès de 6 pouces, au prix de $2.50 moins 4%, le tout tel que spécifié sur une cotation portant le No. C-279 en date du 26 avril 1957.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-562

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le contrat d'assurance-groupe "L'INDUSTRIELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, avec siège social à Québec, et ce, à compter du 5 mai 1957, à partir de minuit.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le dit contrat.

L'Echevin Jean-Paul Lavergne enrégistre sa dissidence.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-563

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le contrat d'assurance-groupe "THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMIERCA" actuellement en force, soit cancellée, et ce, à compter de minuit du 4 au 5 mai 1957.

L'échevin Jean-Paul Lavergne enrégistre sa dissidence.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-564

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 337 intitulé "REGLEMENT FIXANT A TROIS (3) ANS LE TERME D'OFFICE DES MEMBRES DU CONSEIL, et ce, A COMPTER DE LA PROCHAINE ELECTION GENERALE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-565

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 337 intitulé "REGLEMENT FIXANT A TROIS (3) ANS LE TERME D'OFFICE DES MEMBRES DU CONSEIL, ET CE, A COMPTER DE LA PROCHAINE ELECTION GENERALE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

...Lettre de la Dominion Structural Steel Ltd, Re: Taxe de vente fédérale.
...Lettre de la Chambre de Commerce, Re: Octroi.
...Lettre des Propriétaires de St-Lazare appuyant le règlement fixant à trois ans le terme d'office des membres du conseil.
...Lettre de la Municipalité Scolaire demandant une exemption de taxe.
...Mémo de Jacques Bettez, Re: permis de construction pour MM. Jean-Maurice Lemire, Clément Massicotte, Raoul Gauthier, Albert Prince et Mme Walter Paquette.
...Requête de quelques citoyens demandant que la rue St-Georges soit recouverte d'alsphalte.
...Lettre de François Nobert, Re: copie certifiée du jugement d'homologation rendu par la Cour Supérieure le 23 avril 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Greffier — Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 13ième jour du mois de mai 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant forum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-566

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 avril 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-567

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que les comptes au montant de $109,589.14 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 35	3,245.25	Liste de Paie No. 36	3,207.45
Liste de Paie No. 37	3,837.78	Liste de Paie No. 38	3,296.15
L'Art Graphique Inc.	14.16	Banque Can. Nat.	76,863.18
Robert Blais	20.00	Bouchard & Fils	124.00
Bureau d'Enrégist.	20.90	Jean Banville	3.00
Chs.Brindle & Ban.C.	1,880.00	Charbonnerie Champ.	130.00
La Cité du Cap	133.17	La Cité des T.Riv.	516.00
La Cie d'Huile P.Mass	80.34	Cap Machine Shop	249.60
La Carrière Deschamb.	8.75	Canadian Pacific Rly	69.88
Raoul Chènevert Ltée	14.06	Cap Auto Electric	33.48
Champlain Express Inc.	1.50	La Cie Ronéo du Can.	48.48
Canadian Ind. Ltd	22.79	Can. Bitumuls Co.	308.14
Cap Tire Services	165.16	D.B. Dustbane Ltée	19.60
Roger Duval Inc.	560.82	Délisle Auto Access.	406.56
Deshaies Automobile	176.11	Germain & Frères Ltée	237.42
J.Albert Grenier	300.00	G.Gariepy a.g.	25.00
Moise Hébert	23.65	Hébert Studio Ltée	7.21
Georges Héroux	1.57	Benoit Hélie	13.71
Imprimerie St.Arnault	9.94	Imprimerie Des Forges	105.37
Philippe Jacques	50.88	Kimabll Automobile	49.10
Laurentide Ready Mix	62.50	L'Hon. Min. des Fin.	10,000.00

(suite des comptes)

Municipal Signal & Sup.	9.18	Hon. Min. des Fin.	375.00
Hon. Min. des Fin.	288.60	Jules Milette	80.34
Morin & Frères Inc	303.69	Northern Electric	13.38
Les Prod. de Ciment		The Prudential Inc.	3.00
St-Maurice Ltée	1,232.27	Quincaillerie Rochefort	124.54
Roland Rochefort	11.95	Reynolds Aluminum	75.88
François Rouette Inc.	66.49	Spécialités Beauchamp	91.41
Armand Roy & Fils	7.50	J.R. Saulnier	118.90
Stanley Motor Equip.	17.13	Sirois Automobile	7.27
Charles Turcotte Garage	12.17	T.Rivières Auto Elect.	123.51
Underwood Ltd	22.31	Verrerie du Cap	57.35
Cité du Cap	98.19	Cité du Cap	106.42
		Total:-	$ 109,589.14

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-568

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le policier et pompier M. Bruno Paquin, soit et est par les présentes, promu au grade de Sergent de Police.

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-569

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé d'inscrire sur les listes électorales municipales de l'année 1957, les mutations du mois d'avril 1957. Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-570

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à déplacer le poteau No. 4,203, situé en face de la demeure de M. Théodore Letarte, au No. 78, de la rue du Sanctuaire.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-571

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil prie instamment la Compagnie Electro Refractories & Abrasives (Canada) Limited, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour enrayer l'émanation des cheminées ou tuyaux, des escarbilles, de la suie, de la fumée ou autres choses, qui ont l'effet de nuire et d'endommager la propriété mobilière ou immobilière des citoyens. Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-572

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Charles DeBlois, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar, le lot 122 subdivision 235, étant le prolongement de la rue du Sanctuaire, entre Thomas Wark et Latreille, d'une largeur de 66 pieds par une profondeur de 345. pieds formant une superficie de 22,770 pieds.

Quele Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-573

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Coopérative Pierre-Boucher, et ce, pour le prix de Un dollar, une lisière de terrain de 66 pieds de largeur par une profondeur de 593 pieds, étant le prolongement de la rue Massicotte, entre Montplaisir jusqu'à Père Breton et portant le No. de cadastre Ptie 149 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une autre lisière de terrain de 66 pieds de largeur par une profondeur moyenne de 101 pieds, étant le prolongement de la rue Père-Breton, à l'est dela rue Massicotte et portant le No. de cadastre Ptie 149 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-574

Résolution No. 13-574

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Charles DeBlois et C.N. DE GRandmont, et ce, pour le prix de Un($1.00) dollar, le bout de la rue Latreille d'une largeur de 66 pieds et portant le No. de cadastre 122 subdivision 187, situé entre les rues du Sanctuaire et St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

...Requête de quelques propriétaires et commerçants de la rue Fusey demandant que le stationnement sur cette rue soit limité à 30 minutes.
...Demande d'octroi de la Société St-Jean-Baptiste.
...Réclamation de Mme Avellin Trempe.
...Réclamation de M. Henri Beaudet.
...Lettre de l'Industrielle,Compagnie d'Assurance, accusant réception des cartes d'adhésion des employés.
...Lettre de M. J.M. Chateauneuf, Avocat, demandant que la rue Rocheleau soit pavée (Partie située à l'est de la rue St-Georges)
...Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 226-E en modification du règlement No. 226-D, relatif aux taux ou compensations pour le service de l'eau et des égoûts.
...Résolution de la Coopérative Pierre Boucher, cédant à la ville les terrains nécessaires pour le prolongement de la rue Massicotte.
...Lettre de L'O.T.J. Ste-Famille demandant la permission de se servir du terrain Rochefort les mercredi et dimanche pour le club de Baseball Juvénile.
...Lettre de MM. C.N. DeGrandmont et DeBlois, offrant à la Cité pour la somme de $1.00 dollar le bout de rue Latreille partant du No. 122-187 entre les rues du Sanctuaire et St-Maurice.
...Lettre de M. Charles DeBlois, vendant la lisière de terrain sur la rue du Sanctuaire entre les rues Thomas Wark et Latreille pour la somme de$1.00.
...Lettre de L'Association des Propriétaires Ste-Famille, appuyant le règlement fixant à trois ans le terme d'office des membres du conseil.
...Réclamation de M. Martial Nolin.
...Mémo du Bureau de l'Ingénieur concernant la construction des trottoirs.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

\+ +

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi le 16 ième jour du mois de mai 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire. formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-575

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. F.X. Thomas Berlinguet, arpenteur-géomètre, père du Dr Lorne Berlinguet et beau-père de l'ex-maire Roméo Morrissette. Les Membres de ce Conseil sont d'autant plus attristés par la mort de M. Berlinguet que celui-ci a rattaché son nom à l'histoire de notre ville par ses nombreux travaux sur le cadastre de cette Cité.

Ils prient donc les familles Berlinguet et Morrissette d'accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances. De plus, qu'une messe soit payée pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27ième jour du mois de mai 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-576

Proposé par l'échevin; J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 mai 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-577

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $37,171.22 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 39	4,413.95	Liste de Paie No. 40	3,249.87
Liste de Paie No. 41	4,079.69	Liste de Paie No. 42	3,237.69
L'Ass. des Chefs & Pompiers de Que.	5.00	P.V. Ayotte	18.93
La Banque Royale du Can.	55.50	A. Brouillard Tire Serv.	315.38
Jean Banville Inc.	16.29	Raoul Buist & Al.	768.33
La Cité du Cap	124.43	Bell Telephone Co.	6.77
La Cité du Cap	153.84	La Cité du Cap	254.84
La Co. Const. Dollard	1,032.62	La Compagnie de Const. Laviolette	121.90
Carrière St-Maurice	667.90	Chs. Cusson Ltée	158.97
Cap Tire Services Ltd	224.32	Dominion Rubber Co.	72.95
Deshaies Aut. Enrg.	95.53	Nova Durocher	160.63
Garage Charest Frères	677.78	Germain Frère Ltée	226.28
Jos Gauvin Fils	360.61	Gérard Godin	144.00
Guides Catholiques	50.00	Moise R. Hébert	14.54
Imperial Oil Ltd	211.02	Imprimerie St.Arneault	41.36
Imprimerie St.Patrice	62.13	Irving Oil Inc.	1,021.80
Industries Ricard, Store	9.37	L'Ind. Ass. Vie	1,082.22
B.J. Levesque	530.76	Jacques Leblanc	250.00
H. Massicotte Frères	266.08	Marchand & Frère	547.46
L'Hon. Min. des Fin.	1.00	L'Hon. Min. des Fin.	52.00
L'Hon. Min .des Fin.	31.59	J.T. Nadeau	381.19
National Research Counc.	3.00	La Pépinière des Laurent.	87.55
Quincaillerie N-Dame	3.37	Paul E. Roy	1.75
François Rouette	350.00	Le Rec. Gen. du Canada	80.00
Le Rec. Gen. du Canada	906.00	Shaw. W & P Co.	3,154.74
Shaw. W & P. Co.	156.27	Supertest Petroleum Corp.	59.73
Noel St.Louis, Entrep.	248.56	St. Maurice Industries	49.35
St-Maurice Oxygen Redg.	90.02	C.H. Savard	41.04
Soeurs Grises de la Cr.	5,000.00	Charles Turcotte, garage	203.04
Trust General du Can.	1,000.00	Albany Thibeault	249.49
L'Hon. Trés. de la Prov.	30.00	Underwood Ltée	10.79
Le Club Richelieu	150.00	Total:-	37,071.22

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-578

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR.

ET RESOLU que The BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA", soit autorisé à déplacer le poteau situé angle des rues Roy et St-Laurent. Déplacer un autre poteau rue Notre-Dame devant le No. 103 du côté ouest.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-579

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shaw. W & P Co. , soit autorisée à déplacer le poteau situé sur le lot 387, subdivision 1382 et le placer sur la propriété de la Cité, angle des rues Lord et St-Léon. Urgent.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-580

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Plan de lottissement de "THE MODEL PLAN DEVELOPMENT CORP", fait et préparé par M. Benoit Bégin, urbaniste, en collaboration avec M. Georges Robert, lui aussi urbaniste, en date du mois de décembre 1956, soit en principe accepté. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-581

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à commander comme par les années passées, les fleurs des Parcs chez M. Henri Boillet, fleuriste; l'entente avec ce dernier est qu'il doit faire ce travail et fournir le nécessaire au prix de $500.00 tel que prévu au budget. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-582

Proposé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter la préparation de la fondation de la rue, sur l'accotement du Boul. Ste-Madeleine, entre la voie du Chemin de Fer, desservant la St-Maurice Paper et la rue Alice.

Ces travaux devant être faits sur l'accotement Nord du Boul. et autorisation également donnée d'y installer des puisards aux endroits où il sera jugé convenable.

Ce Conseil autorisé également le Gérant de la Cité à prendre les mesures nécessaires pour recouvrir d'asphalt l'accotement de cette rue, dès que les travaux seront suffisamment avancés.

Aussi faire réparations nécessaires aux trottoirs.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-583

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère des Terres et Fôrêts de la Province de Québec, de bien vouloir céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le terrain situé à l'extrémité du lot 417-A, du cadastre de la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel est borné au Nord-est par le boulevard projeté, d'une largeur de trois arpents et comprenant environ sept arpents en superficie, lequel terrain est présentement occupé par bail, par l'Oeuvre des terrains de Jeux St-Odilon Inc.

Que Copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Hon. Johnny Bourque, Ministre de ce Département ainsi qu'à notre député, M. Maurice Bellemare.

- - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-584

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES COMBATS DE BOXE OU DE LUTTE, CONCOURS DE PUGILAT, etc.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mai 1957.

(signé) Armand Lemire.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de L'Ass. des Prop. de St-Odilon remerciant le Directeur de Police pour son habile intervention lors de l'incendie dans St-Odilon.
Lettre de l'Ass. des Prop. de St-Odilon, Re: accotement de la rue Thibeau.
Remerciements de l'Abbé Henri Bourassa, Re: Octroi en faveur des délégués du Cap, au Congrès international de la jeunesse travailleuse du monde à Rome.
Lettre de M. et Mme Camille de Grandmont offrant à la cité pour la somme de $1.00 le bout de la rue Latreille entre la rue St-Maurice et le numéro 114.
Lettre de la Légion Canadienne remerciant le conseil pour la réception donnée lors du pélérinage provincial de la Légion

(suite de la correspondance)

Lettre de la Société du Cancer sollicitant un octroi pour leur oeuvre.
Lettre de Trust Général du Canada, accusant réception d'une lettre en date du 13 mai de la Cité, Re: Boréal Rare Metals Ltd.
Lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-Odilon demandant d'appuyer la demande faite au Député Bellemare, que le gouvernement donne à la cité du Cap le terrain actuellement loué à la L.O.C.
Lettre de M. Jacques Lacoursière, Re: demande de permis pour patates frites pour son client M. Aurèle Lacoursière.
Lettre demandant de souscrire à une souscription organisée à l'occasion du 25ième anniversaire de la maison des Servantes de Jésus-Marie au sein de notre Cité.
Lettre du Père Émile Allie de la Paroisse Ste-Madeleine, Re: aménagement du terrain de stationnement en face du presbytère.
Lettre de M. Paul Corbin offrant ses services pour l'entretien du dépotoir.
Lettre du Directeur Lachance, Re: stationnement limité à 30 minutes sur la rue Fusey.
Soumissions des Garages Kimball, Deshaies, Sirois et Three Rivers Chevrolet pour la vente d'un char à la police.
Réclamation de M. Denis Guérin pour dommages causés à son automobile dûs au mauvais état de la rue.
Lettre de "The Express Traffic Ass. Re: prolongement des limites de livraison gratuite des messageries du Cap dans St-Odilon.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 337 concernant la durée des fonctions du maire et des échevins.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire

\+ +

Province de Québec.
Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 3ième jour du mois de juin 1957, à 7.00 Heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Léo Montplaisir, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-585

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 27 mai 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-586

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $16,255.34 et tels que décrits-ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 43	4,518.46	Liste de Paie No. 44	3,233.19
L'Art Graphique Inc.	11.05	Bureau d'Enrégistrem.	22.05
Cap Machine Shop	160.92	Cummings Russel	1.74
Cap Auto Seat Covers	23.00	Le Conseil. A.Julien et Al.	5,825.00
Carrière St. Maurice	1,112.87		
La Co. Const. Dollard	992.58	Canadian Pittsburg	.74
Georges Gariepy	62.00	H.P. Hébert Enrg.	80.34
L'Imprimeur de la Reine	19.82	Imprimerie St.Patrice	35.12
M.C. Machinery Enrg.	11.87	Roland Marchand	22.75
Perfection Wood Prod.	5.40	Procure des Frs	7.84
Société Can. du Cancer	50.00	Servances J.-Marie	25.00
Wilson & Lafleur	33.60		
		Total:-	$ 16,255.34

\- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-587

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1957, telles que préparées par le Greffier de la Cité et après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du Conseil, soient acceptées.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-588

ATTENDU qu'une demande a été faite au bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada par monsieur Henri Audet, pour obtenir un permis d'opération dans la région d'un poste de télévision pour desservir la population des cités de Trois-Rivières Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan-Falls, Grand'Mère, des villes de Louiseville, St-Tite, Nicolet ainsi que le territoire environnant;

ATTENDU que cette région compte une population considérable et qu'il s'y trouve déjà plusieurs milliers d'appareils de télévision dont les propriétaires ne jouissent pas d'une réception adéquate vu leur éloignement des postes actuellement établis et que celà nécessite fréquemment de la part de la population des dépenses considérables;

ATTENDU que la région ci-dessus décrite, au point de vue culturel et économique a atteint un développement tel qu'elle se doit d'avoir un poste de télévision local qui contribuerait encore à ce développement et favoriserait les talents locaux;

ATTENDU que le commerce et l'industrie trouveraient dans la télévision locale un nouveau moyen de faire connaître leurs produits et que toute la région en général ne saurait que gagner par l'établissement d'un tel poste;

IL EST PROPOSE par Monsieur l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Secondé par Monsieur l'échevin Armand Lemire,

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie la demande de Monsieur Henri Audet au bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada pour un permis d'emploitation d'un poste de télévision pour desservir la région et il prie le bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada d'accorder à Monsieur Audet ce permis demandé.

ADOPTE UNANIMEMENT.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-589

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "DESHAIES AUTOMOBILES LTEE", d'échanger le météor de la Police, lequel a été accidenté, pour le Météor démonstrateur 1957, Niagara 300, 8 cylindres fordor, et ce, au prix de $ 2,156.04, le tout, tel que spécifié dans une soumission en date du 27 mai 1957.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-590

Proposé parl'échevin: LEO MONTPLAISIR,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à verser au fonds du Bien-Etre, la somme de $7,200.oo pour défrayer les dépenses de l'Assistance municipale. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-591

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. et Mme C.N. De-Grandmont et M. Charles O. DeBlois, le prolongement de la rue Thomas Wark, d'une largeur de 60 pieds, portant les numéros de cadastre 115-67 - 116-92 - 118-66 et 122-167, ainsi que le prolongement de la rue Latreille, à l'est de la rue St-Maurice, sur une largeur de 50 pieds et portant les nos. de cadastre 115-77 et 116-76, le tout, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-592

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Maria Massicotte, épouse de M. J. Alcide Beaumier, propriétaire résidant de cette Cité depuis toujours et mère de M. Fortunat Beaumier, ancien greffier de cette Cité.

Ce Conseil présente donc à la famille Beaumier, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

\- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-593

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que M. Noel Lessard soit et est par les présentes engagé enquêteur au Bureau du Bien-Être, et ce, au salaire de $53.oo par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

\- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-594

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le règlement No. 338 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES COMBATS DE BOXE OU DE LUTTE, CONCOURS DE PUGILAT, etc, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-595

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le règlement No. 338 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES COMBATS DE BOXE OU DE LUTTE, CONCOURS DE PUGILAT etc, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

\- - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Demande de M. René Roy pour un permis de construction.
Lettre de M. et Mme C.N. de Grandmont et Charles O. DeBlois offrant à la cité la rue Thomas Wakr, située entre la rue du Sanctuaire et le No. 114.
Lettre de la British American Oil Company, Re: permis de construction pour un poste de service, sur la rue Thibeault à St-Odilon.
Lettre du Bureau de l'Imprimeur de la Reine, Re: règlement No. 337.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: résolutions soumises au congrès annuel 1957.
Rapport d'arpentage de M. Georges Gariepy. A.G.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi le 10ième jour du mois de juin 1957, à 7.oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents: Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins: Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-596

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Secondé par l'échevin: Aladin GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette dite Cité en date du 3 juin 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-597

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Secondé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,082.21 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 45	4,277.45	Liste de Paie No. 46	3,286.19
P.V. Ayotte Ltée	31.87	L'Art Graphique Inc.	31.72
Jean Banville Inc.	54.75	Banque Can. Nat.	682.02
Garage A. Béliveau	6.08	Cie de Téléphone Bell	365.79
Cie de Téléphone Bell	39.80	Do do do	243.76
Cie Ronéo du Canada	11.22	Cité du Cap	454.68
Cité du Cap	176.23	Cap Tire Service Ltd	36.67
Cap Auto Electric	70.72	Canadian Bitumuls Ltd	35.02
Roger Duval Inc.	1,442.36	Deshaies Automobile	2,220.72
Délisle Auto Acc.	263.66	Garage Charest & Frere	240.36
Jos Gauvin & Fils	231.42	Georges Héroux	0.91
Moise Hébert	7.01	L'Industrielle Cie	1,081.66
Irving Oil Inc.	289.00	Imperial Oil Limited	4,869.19
Imprimerie St-Arneault	85.25	Kimball Automobile	3.42
Loranger & Molesworth	1,493.78	Langlois Télévision	12.50
Hon. Min. des Finances	465.00	Marchand & Frère	971.10
Le Nouvelliste	9.90	J.T. Nadeau	578.59
Georges Picard	93.57	Produits Ciment St-	
Quincaillerie Rochefort	180.08	Maurice Ltée	1,846.26
Quincaillerie Notre-Dame	9.15	François Rouette	707.93
Régional Asphalt Ltd	644.27	Supertest Petroleum	54.25
Shawinigan W & P.	3,437.19	St.Maurice Oxygen Reg'	65.31
Shop-On-Tools	1.85	South Shore Const.	1,002.96
Nazaire Tremblay	70.78	Charles Turcotte	4.00
T.Rivières Ready-Mix	2,535.95	T.Rivières Auto Elect.	28.60
T.Rivières Chevrelot	33.11	United Auto Parts	2.00
Conrad Voyer	15.75	Vaugeois Auto Spring	0.70
St-Maurice Aéro Club Inc	58.65	Jérome Loranger	220.05

Total:- $35,082.21

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-598

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Secondé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "THE MODEL PLAN DEVELOPMENT CORPORATION", le terrain servant à l'ouverture du Boulevard Pie XII, portant le numéro de cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, 560 subdivison No. 4, d'une superficie de 103,390 pieds carrés, tel qu'il apparaît aux plan et livre de renvoi, et ce, pour le prix de UN dollard($1.00)

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-599

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Secondé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que The Bell Telephone Company of Canada soit autorisé à déplacer les quatre (4) presmiers poteaux de la rue Beauchemin, à partie de la rue Thibeau .
Aussi déplacer le poteau situé en face du numéro 308 de la rue Notre-Dame. Pressant.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-600

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Secondé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer les deux (2) premiers poteaux de la rue Hébert, à partie de la rue Thibeau.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-601

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., en face du No. 333 de la rue Bellerive.

Adopté.

Résolution No. 13-602

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à changer le tuyau d'eau actuel rue St-Pierre, pour un six pouces (6").

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Service Construction Enrg.-Phil. Blouin - re: position du Cap-de-la-Madeleine vis-à-vis Trois-Rivières.

Lettre de Léopold Raymond offrant ses services pour l'entretien du dépotoir de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Partie nulle

Partie nulle

Partie nulle

Partie nulle

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, André Julien, MAIRE de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 15 ième jour de juillet 1957
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité.

AINSI ~~DIEU~~ ME SOIT EN AIDE
André Julien

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Paul Lemarier, échevin du quartier No. 1, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à, Cap-de-la-Madeleine, ce 15 ième jour de juillet 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Paul Lemarier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Jacques Leblanc, échevin du quartier No. 2 jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 12 ième jour de juillet 1957
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Jacques Leblanc

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne échevin du quartier No. 3 jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 9 ième jour de juillet 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Jean Paul Lavergne

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Armand Lemire, échevin du quartier No. 4, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 15 ième jour de juillet 1957
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Armand Lemire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Aladin Giguère, échevin du quartier No. 5, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 9 ième jour de juillet 1957
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Aladin Giguère

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Louis Paul Pintal, échevin du quartier No. 6, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à,
Cap-de-la-Madeleine, ce
9 ième jour de juillet 1957.
Arthur Beaudin
Le Greffier de la Cité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
L Paul Pintal

****

Province de Québec,
Citédu Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 17ième jour du mois de juin 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Léo Montplaisir, Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-603

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 juin 1957 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - - *ADOPTE.*

Résolution No. 13-604

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,355.29

et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 47	*5,108.80*	*Liste de Paie No. 48*	*3,286.19*
L'Art Graphique Inc.	*10.76*	*Jacques Bettez*	*115.50*
Jean Banville Inc.	*24.72*	*Chs. Brindle et Ban.Can.*	*1,880.00*
Carrière St.Maurice	*561.19*	*Cité du Cap*	*100.67*
La Co. de Const. Dollard	*65.00*	*Dominion Rubber Co.*	*674.14*
Nova Durocher	*6.10*	*Francis Hankin & Co.*	*1,562.19*
Imprimerie St.Patrice	*21.71*	*Laurentide Ready Mix*	*530.00*
H. Massicotte Frères	*955.68*	*Morin Frères Inc.*	*321.70*
L'Union des Mun.	*1,005.90*	*H.Y. Maranda Enrg.*	*129.89*
P.E. Roy	*2.31*	*Spécialités Beauchamp*	*9.89*
William Scully Ltd	*6.07*	*The Shaw W & P.*	*232.23*
J.R. Saulnier	*132.14*	*Hon. Tres. de la prov.*	*312.51*
La Cité du Cap	*300.00*		
		Total:-	*$ 17,355.29*

\- - - - - - - - - - *ADOPTE.*

Résolution No. 13-605

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que ce Conseil accepte de prolonger d'une année, le bail consenti à l'Aéro-Club St-Maurice, et ce, aux mêmes conditions mentionnées dans ledit bail. *ADOPTE.*

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-606

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Henri Geo. Grenier de la Cité des Trois-Rivières, certaines rues situées en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et portant les numéros du cadastre suivants, et ce, pour le prix de un $1.00) dollar.

1ère rue,	*cadastre*	*420*	*subdivision*	*134*
2ième "	"	*420*	"	*168*
2ième "	"	*419*	"	*Ptie-93*
3ième "	"	*420*	"	*202*
3ième "	"	*420*	"	*19*
3ième "	"	*419*	"	*139*
4ième "	"	*420*	"	*236*
5ième "	"	*420*	"	*31*

(suite de la résolution No. 13-606)

5ième rue, cadastre 420 subdivision 270
6ième " " 420 " 37
6ième " " 419 " 277 et la ruelle portant le numéro de cadastre 420 subdivision 128.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-607

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: LEO MONTPLAISIR,

ET RESOLU que pour faire suite aux résolutions Nos. 10-905 et 11-039 relativement à la donation par M. C.N. DeGrandmont et Mme Emma Beaumier DeGrandmont et M. Charles O. DeBlois de partie des rues du Sanctuaire, Thomas Wark, Favrel, Boul. DeGrandmont, rue Montplaisir et la rue des Vétérans, ce Conseil accepte de ratifier le projet de contrat fait et préparé par le Notaire Paul Boucher, N.P. et autorise Son Honneur le Maire et le Greffier à signer ledit contrat.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

...Lettre de Lajoie, Lajoie & Lajoie, avocats, Re: Permis de Construction pour la British American Oil.
...Lettre de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur demandant d'émettre une proclamation à l'occasion de la Fête du Sacré-Coeur demandant aux établissements commerciaux à fermer leurs portes à neuf heures du soir afin de permettre aux employés de prendre part à la démonstration religieuse.
...Lettre du Pavillon Tennis Inc., demandant à ce que les rues autour de leur chalet soient aménagées de façon à garder le cachet de beauté et de propreté.
...Lettre du Pavillon du Tennis Inc., demandant une entrée d'eau pour alimenter leurs courts de tennis.
...Lettre de "Nos Droits" sollicitant une annonce à l'occasion de la fête de la St-Jean-Bte.
...Rapport des rues cédées à la ville et appartenant à M. Henri Geo. Grenier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la citédu Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 15ième jour du mois de juillet 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-608

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 juin 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-609

Proposé par les échevins: J.-PAUL LAVERGNE et ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-Rapporteur relativement à l'élection municipale du 2 juillet 1957, et tel que lu en Conseil ce jour, soit et est par les présentes acceptée.

- - - - - - - -

ADOPTE.

Résolution No. 13-610

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $105,072.57 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 49	4,644.06	Liste de Paie No. 50	3,292.10
Liste de Paie No. 51	5,296.06	Liste de Paie No. 52	3,288.19
Liste de Paie No. 53	4,503.73	Liste de Paie No. 54	3,288.19
Liste de Paie No. 55	5,265.07	Liste de Paie No. 56	3,306.19
Adrien Auger	7.64	L'Art Graphique Inc.	20.21
P.V. Ayotte Ltée	23.54	R. Buist & Al.	768.33
Garage A. Béliveau	18.73	The Bell Telephone	221.51
Henri Boilet	500.00	Bureau d'Enrégistrement	18.95
Paul Boucher, Not.	54.50	H. Buist & Al.	743.33
Banque Can. Nat.	42,324.87	H. Béliveau Enrg.	26.75
A. Brouillard Tire	126.20	Chs. Brindle & Banque	1,880.00
Carrière St. Maurice	1,144.37	Cap Tire Services	125.31
La Citédu Cap	95.42	La Cité du Cap	99.80
La Cité du Cap	118.75	La Cité du Cap	60.72
La Cité du Cap	115.95	Cusson Frères Ltée	10.00
Canadian Industries	22.79	La Cie Ronéo du Canada	11.43
Copeland & Chatterson	12.82	Comité de Célébration	
Cap Auto Electric	58.17	St-Jean-Baptiste,	200.00
Canadian Bitumuls Co.	217.35	Roméo Carignan	88.58
Délisle Auto Acc.	217.17	Roger Duval	860.79
Election Municipale-57	851.10	Francsek & Mukstadt	34.05
J.R. Gaunt & Sons	5.20	Garage Charest Frères	134.94
Hébert Dtudio Ltée	14.42	Georges Héroux	.55
Imprimerie St.Patrice	200.63	Imperial Oil Ltd	1,645.32
L'Industrielle Co. Ass.	1,061.39	Imprimerie St.Arneault	52.57
Kimball Automobile	7.55	Landry Roméo	4.61
Laurentide Ready Mix	3,380.00	Loranger Nao.	27.98
Ernest Leblanc	179.40	Laurentide Ready Mix	1,285.00
Loranger & Molesworth	5.56	Mercerie de Luxe	2,233.35
H.T. Maranda Enrg.	36.00	H. Massicotte & Frère	161.35
Marchand-Frère	628.39	L'Hon. Min. des Fin.	743.80
Lucien Massicotte	16.87	Morin Frères Inc.	354.32
T. J. Moore & Co.	197.31	Hon. Min. des Finances	10.00
Matteau Radio Electrique	55.14	J.T. Nadeau	11.05
Nos Droits	15.00	Les Prod. Ciment St-Mauri-	
Georges Picard	51.05	ce	154.11
Quincaillerie Rochefort	140.84	Rogers Majestic Elect.	23.70
Reginald Sauvageau	24.72	François Rouette	148.11
Le Rec. General du Can.	72.60	Regional Asphalt	334.19
Restaurant Penn-Mass	41.05	Le Rec. Gen. du Canada	324.00
Shaw. Water & Power	3,101.69	South Shore Const.	332.80
Stanley Motor Equipm.	11.75	St. Maurice Oxygen	86.00
Supertest Petroleum	90.42	St. Maurice Velley Chro.	100.00
St-Maurice Foundries	729.59	William Scully Ltd	12.74
T.Rivières Auto Elect.	24.57	T.Rivières Ready Mix	2,217.75
Charles Turcotte	135.09	L'Union Musicale du Cap	250.00
L'Union Musicale du Cap	50.00	Vaugeois Auto Spring	32.11
Veillette & Frères	3.78	Conseil des Métiers	
Syndicat Ouviers Cath.	75.00	et du Travail	75.00
		Total:- $	105,072.57

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-611

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: Paul Pintal,

ET RESOLU que les six (6) comités des Commissions-permanentes pour la surveillance des divers départements et leur administration, soient composés comme suit:

FINANCES: MM. J.P. Lavergne, Armand Lemire et Jacques Leblanc.
PRESIDENT: M. Jacques Leblanc.

PROTECTION PUBLIQUE: MM. A. Giguère, J.P. Lavergne et Armand Lemire.
PRESIDENT: M. Armand Lemire.

TRAVAUX PUBLICS: MM. Paul Pintal, Armand Lemire et Aladin Giguère.
PRESIDENT: M. Aladin Giguère.

(suite de la résolution No. 13-611)

SERVICES PUBLICS: MM. Paul Lemarier, Aladin Giguère et Jean-P. Lavergne,
PRESIDENT: M. Jean-Paul Lavergne.

BIEN-ETRE: MM. Armand Lemire, Jacques Leblanc et Paul Pintal.
PRESIDENT: M. Paul Pintal.

COMMERCES-INDUSTRIES: MM. Jean-Paul Lavergne, Jacques Leblanc et Paul Lemarier,
PRESIDENT: M. Paul Lemarier.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-612

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que M. l'Echevin ALADIN GIGUERE, du Quartier No. 5, soit et est par les présentes, nommé "PRO-MAIRE", pour le prochain terme de trois mois. ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-613

Proposé par L'Echevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à changer la lampe installée sur le poteau No. 243, rue St-Maurice pour une lampe 400 C. P.

Installer lampe de 250 C. P. sur première rue en face du No. 481, au nord de Radnor.
Déplacer lampe sur poteau No. 551, rue Vachon et l'installer sur premier poteau à l'Est.
Déplacer lampe sur poteau No. 497, rue Vachon et l'installer sur premier poteau à l'est.
Installer une lampe 20,000 lumens, rue Thibeau, aux limites ouest de la Cité.
Changer lampe actuelle installée sur le poteau No. 57 en face du No. 7 de la rue St-Valère, pour une 400 C. P.

- - - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-614

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisée à déplacer le poteau No. 503 en face du No. 82 de la rue Boucher.
Déplacer les trois premiers poteaux, rue Vaillancourt, à partir de la rue Thibeau.
Déplacer quatre poteaux, rue Berlinguet, entre première rue et Thibeau.
Déplacer le premier poteau sur 2ième rue, à partir de Berlinguet.
Le déplacement des poteaux dans les deux premiers cas, est rendu nécessaire pour permettre l'exécution de la construction des trottoirs et dans le dernier cas, pour l'élargissement de la rue Berlinguet. ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-615

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que The Bell Telephone Company of Canada soit autorisé à déplacer les poteaux et les attachements, rue Berlinguet, entre première rue et Thibeau, pour l'élargissement de la rue.
Déplacer les attachements sur 13 poteaux de la rue Dessureault, entre Thibeau et St-Laurent.

- - - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-616

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la résolution No. 13-605 faite et adoptée en date du 17 juin 1957, soit amendée en y ajoutant le paragraphe suivant:

"Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à preparer le Bail, et le Maire et le Greffier à le signer."

- - - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-617

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie Immobilière du Cap, et ce, pour le prix de UN ($1,00) dollar les lots 387-1995 et 416-62, pour l'ouverture de la rue Normand, entre Beauchemin et Thibeau.

(suite de la Résolution No. 13-617)

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 13-618

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN-P. LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de passer un bail de location d'une année en faveur de M. Magloire Robitaille, d'une lisière de terrain de 60 pieds de largeur par une longueur de 1,200 pieds environ située à l'Aéroport longeant le terrain de M. David Tessier, et devant servir au pilage de bois de sciage, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, et le locataire devra, sur simple avis de trente (30) jours, en toute période de l'année, débarrasser les lieux de tout encombrement.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le dit bail, le coût duquel devra être défrayé par le locataire et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-619

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil a appris avec de vigs regrets, l'incendie de l'Eglise paroissiale d'Yamachiche, déjà centenaire et de la perte de riches tableaux et désire exprimer à la population et plus particulièrement à son Curé, M. l'Abbé Ernest Jacob, vicaire forain de même qu'à son Honneur le Maire, M. Emile Pellerin, toute l'expression de sa plus profonde sympathie dans l'épreuve qui vient de les frapper.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-620

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-P. LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la "COOPERATIVE PIERRE-BOUCHER, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, la rue Morrissette portant le No. de cadastre 149 subdivision 288, d'une superficie de 20007 pieds carrés.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-621

Proposé par l'échevin: JEAN-P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accorde à M. Emile Breton, le droit de vue, dans la ligne située entre la profondeur du lot No. 168-196 et le cadastre officiel No. 171, donnant sur le terrain de Base-Ball, acquis de M. Richard Rochefort.

Il est bien entendu que la Cité dégage sa responsabilité de tout dommage qui pourrait être causé à la ou les batisses de M. Breton.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat en conséquence, et le Maire et le Greffier à le signer.

Il est entendu que le coût du dit contrat sera défrayé par M. Breton.

- - - - - - - - - - - ADOPTE.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre des Syndicats Ouvriers sollicitant une annonce pour leur programme souvenir de la Fete du Travail.
Lettre du Ministère des Terres et fôrets, Re: Ptie lot 417-A, cadastre du Cap-de-la-Madeleine avisant que la proposition faite par lettre du 18 juin était sujette à l'approbation de M. Maurice Bellemare, et que ce détail avait été omis.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 338, relativement aux combats de boxe ou de lutte, etc.
Lettre de la Garde Féminine Ste-Thérèse informant la cité que leur association devra cesser leurs activités en raison du manque d'intérêt des membres et du manque d'argent.
Lettre de la Coopérative d'Habitation Pierre Boucher, cédant à la Cité la rue Morrissette située au bord de Latreille jusqu'au nord de Montplaisir.

(suite de la correspondance)

Rapport officiel du Greffier, M. Beaudin de l'élection municipale tenue le 2 juillet 1957.
Lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-Odilon, Re: Partie lot 417-A.
Réclamation de M. Félicien Lafond.
Lettre du Ministère des Terres et Forêts, Re: ptie lot 417-A.
Réclamation de M. Raoul Bellavance.
Remerciements de la Famille F.X. Thomas Berlinguet pour la sympathie témoignée lors du décès de M. F.X.Thomas Berlinguet.
Remerciements de la Famille J. Alcide Beaumier pour la sympathie témoignée lors du décès de Madame J. Alcide Beaumier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une Assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois de juillet 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins: Paul Lemarier, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-621

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 juillet 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-622

Proposé par l'échevin: Jean-P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $11,921.37 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 57	4,927.06	Liste de Paie No. 58	3,231.19
Banville Jean Inc.	20.19	Co. de Const. Laviolette	256.25
Central Quebec Steel	34.95		
La Cité du Cap	54.63	Irving Oil Inc.	1,493.40
Picard Georges	25.53	Laurentide Ready Mix	450.00
Northern Electric	7.39	T.J. Moore & Co.	107.97
H. Massicotte Frères	1,312.81		
		Total:-$	11,921.37

- - - - - - - - - - - Adopté

Résolution No. 13-623

Proposé par l'échevin: Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin: Paul Pintal,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à changer lampe actuelle, intersection de Berlinguet et première rue, pour une 400 C. P.

Enlever lampe sur premier poteau, rue Beauchemin, au Nord de Thibeau et installer une 400 C. P., intersection de dite rue Beauchemin et Thibeau. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-624

Proposé par l'échevin: J.-P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi le 24 courant, à 8.oo heures P.M. sur la question d'un permis de construction à British American Oil et nouveau contrat des vidanges etc, etc. Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de M. C.N. DeGrandmont demandant les services d'aqueduc pour quatre permis de construction.
Lettre de M. Léo Martel avisant la Cité qu'étant malade, il ne pouvait plus payer son eau.
Lettre de M. Charles de Blois demandant à remplir une excavation sur le terrain avoisinant ses propriétés.
Lettre du Club Richelieu offrant leurs félicitations au Maire et aux Echevins élus au Conseil Municipal de la Cité du Cap.
Lettre du Comité de souscription "Ligue de Vigilance" sollicitant pour aider financièrement les malheureuses victimes, lors de l'élection municipale de Jacques Cartier.
Lettre de M. Théophile Lebel demandant un permis de construction.

ET LA SEANCE EST Ajournée

\+ +
\+ +

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Cap-de-la-Madeleine,

A une séance régulière d'ajournement du Conseil de cette Cité, en date du 24 juillet 1957, à 8.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No.13-625

ATTENDU qu'une lettre en date du 14 novembre 1955 a été adressée à M. Roger Larocque de Frank Spénard Inc., par un officier de cette municipalité à l'effet qu'aucun règlement ne défendait l'érection et l'opération de stations de service le long de la route No. 19.

ATTENDU QUE par la suite, un règlement a été voté en date du 22 décembre 1955, défendant l'érection de stations de service à pas moins de 400 pieds de chaque côté des routes Nos 2 et 19, lequel règlement a été ratifié par un "Bill" de la Législature de Québec;

ATTENDU QU'un permis de construction a été demandé pour ériger une station de service sur le lot No. P-416.

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par l'échevin: P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes, l'inspecteur des bâtiments d'émettre en faveur de "BRITISH AMERICAN OIL COMPANU LIMITED", un permis de construire, ériger et opérer une station de service sur le dit lot Ptie-416; le-dit permis ne devant cependant n'être émis qu'à la date du 3 février 1959.

Que la présente résolution soit soumise à notre aviseur légal.

\- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-626

ATTENDU QU'en date du 27 septembre 1955, M. Charles Brindle obtenait le contrat pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le service fourni par M. Brindle semble donner satisfaction à tous les contribuables;

ATTENDU QU'à la suite de pressions faites auprès de ce Conseil, pour qu'un dépotoir soit établi en dehors des limites de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Maurice consent à la Cité du Cap-de-la-Madeleine le droit d'établir un dépotoir au rang St-Alexis de cette municipalité.

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par l'échevin J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal.

Suite de la résolution No. 13-626)

ET RESOLU que ce Conseil accorde à M. Charles Brindle un nouveau contrat, pour une période de cons (5) ans pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de cette municipalité.

M. Brindle s'engage par ce contrat à faire le prélèvement des vidanges avec des voitures genre "SANIVAN" seulement.

M. Brindle s'engage également à faire l'enlèvement et le Transport des vidanges au dépotoir nouvellement choisi en la municipalité de St-Maurice, le tout suivant sa soumission originale, devis et règlements de la Cité et à respecter les reglements provinciaux d'hygiène tel que décrit au chapitre le, adopté par l'arrêté en conseil No. 479, en date du 12 février 1944.

Ce contrat est consenti pour la somme de $630.oo par semaine. Advenant le cas cependant, ou des plaintes fondées seraient formulées contre le service fourni par M. Brindle le contrat pourra sur simple résolution du Conseil, être annulé à 60 jours d'avis.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer ledit contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-627

ATTENDU QUE depuis quelque temps, un groupe de contribuables fait pression pour que le dépotoir soit établi en dehors des limites de cette municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Maurice par une résolution en date du 2 juillet 1957, permet l'établissement d'un dépotoir au rang St-Alexis de leur municipalité, aux fins de desservir la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Paul Pintal,

ET RESOLU que ce conseil consent à payer à M. Charles Brindle, le préposé à l'enlèvement des vidanges, un montant de $15.00 par semaine pendant une période de vingt-cinq (25) ans pour l'obtention du droit de déposer les vidanges sur le lot No. P-29 du cadastre officiel de la municipalité de St-Maurice, situé rang St-Alexis.

Advenant le cas, cependant, ou M. Brindle discontinuerait pour une raison quelconque de faire l'enlèvement des vidanges pour le service de cette municipalité, la Cité s'engage d'acheter ledit lot P-29 du cadastre officiel de la municipalité de St-Maurice, rang St-Alexis, pour la somme de $10,000.oo, moins cependant, et à distraire de cette somme, un montant de $400.oo pour chaque année pendant laquelle ou lesquelles la Cité aura payé une location hebdomadaire de $15.oo par semaine.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

ADOPTE.

Résolution No. 13-628

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil demande à Boreal Rare Metal Limited, ses successeurs ou ayant droits, de bien vouloir céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une lisière de terrain d'au moins cent (100) pieds de largeur pour l'ouverture d'un boulevard en bordure de la rivière St-Maurice.

La Cie The Model Plan Development Corporation s'engage à livrer tout le terrain nécessaire à l'ouverture de ce boulevard et suivant le Plan Directeur d'urbaniste, il est prévu que ce boulevard se prolongera au delà du Chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'au Chemin du Passage et servira en même temps de raccordement avec le réseau actuel des rues.

- - - - - - - - - - -

ADOPTE.

Résolution No. 13-629

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. Gérald Tellier, ingénieur de la Cité, en date du 24 juillet 1957, la dite démission cependant, ne devant prendre effet qu'à compter du 24 d'août prochain (1957).

- - - - - - - - - - -

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de l'Ass. des Propriétaires de St-Odilon félicitant le conseil pour sa réélection, de meme que le nouvel échevin, M. Paul Pintal.
Lettre de M. Gérald Tellier, Ing. P. donnant sa démission comme Ingénieur de la Cité.
Lettre de M. J.L. Lachance demandant un permis pour pompes à gas.
Lettre de L.G. Beaubien & Cie, Re: Boreal Rare Metals Ltd.
Résolution: de la municipalité de St-Maurice, Re: aménagement d'un dépotoir public au rang St-Alexis, pour la Cité du Cap.
Lettre du Bell Telephone Co. of Canada, avisant la cité des dommages subis à un de leur câbles souterrains, en face de 24 Duchesne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 5ième jour du mois d'août 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-630

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de cette Cité, en date du 22 juillet 1957 ainsi que celui de l'ajournement du 24 juillet 1957, ainsi que celui de l'ajournement du 24 juillet 1957, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-631

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $54,410.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 59	5,121.02	Liste de Paie No. 60	3,231.19
Liste de Paie No. 61	4,845.00	Liste de Paie No. 62	3,231.19
L'Ass. des Infirmes	100.00	The Bell Telephone of Can.	272.04
Banque Can. Nat.	18,250.25	Bureau d'Enrégistrement	15.20
La Cité du Cap	1,063.10	La Cité du Cap	88.46
La Cité du Cap	98.79	La Cité du Cap	105.84
Can. Pacific Rly	5.00	Cap Machine Shop	139.66
Cap Auto Electric	33.29	Carrières St. Maurice	589.82
Délisle Auto Access.	332.59	Roger Duval Inc.	2,106.23
Fédéral Equip.	88.99	Fonderie St. Maurice	134.15
Jos Gauvin & Fils	88.96	Imprimerie St.Arneault	37.54
Imprimerie St. Patrice	3.84	Irving Oil Inc.	1,021.80
Irving Oil Inc.	100.50	R.J. Levesque	2,050.00
L'Hon. Min. des Fin.	1,421.32	J.T. Nadeau	179.26
Laurentide Ready Mix	2,786.15	Laurentide Ready Mix	1,380.20
J.R. Saulnier	193.47	T.Rivières Ready Mix	2,004.00
Charles Turcotte	503.79	Le Rec. Gen. du Can.	192.00
Thomas Vivier	14.80	Vaugeois Auto Spring	80.62
Federation O.T.J.	2,500.00		
		Total:-	$54,410.06

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-632

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à déplacer le poteau situé à l'intersection du Boulevard Ste-Madeleine et de la rue St-Georges.

Déplacer deux autres poteaux, rue Loranger, en face de l'Académie du Sacré-Coeur.

\- - - - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-633

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER;

ET RESOLU que la Cie du Téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer un poteau, rue Loranger, en face de la rue Vivier. *Adopté.*

\- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-634

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer "MERCREDI" le 21 août 1957, jour de fête civique à l'occasion de la 52ième Exposition des Trois-Rivières et invite les banques, les industriels et les établissements commerciaux à fermer leurs portes ce jour-là afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite exposition.

\- - - - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-635

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec de vifs regrets, le décès de M. Elzéar LeFrançois, échevin de la dite Cité.

Ce Conseil présente donc à la famille Lefrançois et tout spécialement à l'échevin LeFrançois, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

\- - - - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-636

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil a appris avec de profonds regrets la catastrophe survenue à Thetford Mines par la crue des eaux et désire exprimer à Son Honneur le Maire, M. A. Caouette, aux familles des victimes et à la population en générale, toute l'expression de sa plus profonde sympathie dans l'épreuve qui vient de les frapper.

\- - - - - - - - - - - - - *Adopté.*

AVIS DE MOTION No. 13-637

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 327, fixant les limites en attendant l'entrée en vigueur d'un règlement de zonage.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois d'août 1957.

(signé):- ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

\- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Demande pour un permis de construction de la part de M. Théophile Lebel.
Lettre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, Re: loi trimartite.
Lettre de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, Re: Plan, "The Model Plan Development Corporation.
Lettre de M. Roméo Morrissette, Ing. P., offrant ses services comme Ingénieur.
Lettre de M. C.N. DeGrandmont. demandant un permis de construction pour M. Armand Marcotte, ainsi qu'un prolongement d'aqueduc pour desservir 4 maisons qui seront sous peu construites sur la rue Montplaisir.
Lettre de M. Roger Boucher demandant un permis de construction.
Requête de quelques résidents de la rue St-Henri s'opposant à ce que les trottoirs soient construits à deux pieds de la ligne despropriétés.
Requête de quelques résidents des rues du Sanctuaire, Thomas Mark et St-Maurice, demandant le pavage en asphalte sur ces rues.

(suite de la correspondance)

Réclamation: Re: Emma Dionne.
Lettre de M. Emile Lefebvre réclamant les dommages subis par l'eau à sa propriété située sur la rue Radnor.
Lettres de Renaud & Allen, réclamant pour leurs clients, MM. Robert Plante, Lionel Vincent et Marc Carle, les dommages qu'ils ont subis par l'eau, causant la détérioration de leurs meubles.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier. — Le Maire.

= =

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois d'août 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-638

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 août 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-639

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $22,790.14 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 63	4,998.75	Liste de Paie No. 64	3,231.19
P.V. Ayotte Ltée	10.97	Chs Brindle & Banque	2,350.00
Béliveau A. Garage	7.00	La Cité du Cap	63.98
Canadian Pacific	5.00	Conseil des Ports Nati.	25.00
Deshaies Automobile	19.34	Deshaies Automobile	98.54
Georges Héroux	.91	Imperial Oil Ltd	57.46
L'Industrielle Co. Ass.	1,076.97	Imprimerie St. Patrice	66.57
Laurentide Ready Mix	228.40	Loranger Molesworth	880.61
H. Massicotte Frère	39.12	Marchand-Frère	1,140.77
Morin & Frères Inc.	251.12	L'Hon. Min. des Fin.	10.00
Northern Electric	1,433.75	Quincaillerie N-Dame	3.22
François Rouette	114.01	Regional Asphalt	2,054.60
Regional Asphalt	587.26	The Shaw W & P	3,292.39
St. Maurice Oxygen	56.49	Pierre Thibeault	612.64
T. Rivières Auto Elect.	56.76	Verrerie du Cap	17.32
		Total:-	$ 22,790.14

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-640

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer à M. Gaston St-Laurent, la somme de $60.00 pour 150.72 pieds carrés de terrain, formant Ptie du lot 149-99 pour l'élargissement de la rue Loranger.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-641

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer à M. Germain Hamel, la somme de $50.00 pour 133.92 pieds carrés de terrain, formant Ptie du lot 149-98, pour l'élargissement de la rue Loranger.

(suite de la résolution No. 13-641)

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contret et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-642

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer à M. Florent Richard, la somme de $44.oo pour 109.92pieds carrés de terrain, formant Ptie des lots 149-64 et 149-65, pour l'élargissement de la rue Loranger.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-643

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer à Mme Lucien Soucy, la somme de $80.oo pour 217.44 pieds carrés de terrain, formant Ptie des lots 149-96 et 149-97 pour l'élargissement de la rue Loranger.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-644

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $ 45,000. pour payer les travaux exécutés en vertu de la loi 3-4 Elizabeth 11, chapitre 62, article 604-A remboursable lors de la vente d'émission d'obligations d'un règlement en voie de préparation, lequel vous sera soumis d'ici quelque temps. Que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant.

Résolution No. 13-645 Adopté

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer le poteau No. 4321, situé sur le Boulevard Ste-Madeleine.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-646

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que M. Roñald Marcoux soit et est par les présentes engagé ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au salaire de $6,000.oo par année, le tout ne devant avoir effet cependant, que lors de son entrée en fonction, soit le ou vers le 15 d'août 1957. Advenant le départ de M. Marcoux pour une raison ou pour une autre, 30 jours d'avis seront et sont requis de part et d'autre.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-647

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le trésorier de la cité soit prié de transmettre un second avis de paiement à tous ceux qui n'ont pas encore acquitté leurs taxes municipales de l'année courante et ce conformément à la Loi des Cités et Villes, Article 541, et les suivants. *Adopté.*

\- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du trésorier M. J.E. Biron, Re: Taxes municipales.
Lettre de Massicotte & Arcand demandant le pavage de la rue Dozois.
Lettre de M. D.H. Clark, Administrateur des subventions aux municipalités, Re: Impôt sur les propriétés fédérales.
Lettre de la Municipalité de St-Louis de France, demandant à la Cité du Cap de construire un chemin reliant le Boulevard Pie XII à la route Masse.
Lettre de M. Roñald Marcoux, acceptant la position comme Ingénieur municipal.
Lettre de références de C.O. Monat & Co Ltée, en faveur de M. R. Marcoux.

(suite de la correspondance)

Réclamations, Re: Refoulement des eaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assembleé régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 26 août 1957, à 7.oo heures P.M.; à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Paul Pintal et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-648

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 12 août 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-649

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,128.30 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 65	5,253.50	Liste de Paie No. 66	3,231.19
Liste de Paie No. 67	4,382.82	Liste de Paie No. 68	3,549.60
Jean Banville Inc.	9.27	A. Brouillard Tire	347.37
G. Baribeau & Al.	668.33	La Citédu Cap	2,799.19
La Cité du Cap	7,847.00	Comité Provincial	
Carrière St.Maurice	584.16	de sécurité Routière	20.00
J.L. Fortin	63.09	Garage Charest Frère	162.93
Hébert Studio Ltée	7.21	Irving Oil Inc.	100.50
Imprimerie St.Arneault	28.31	Kimball Automobile	12.78
Les Laboratoires Ind.	72.86	L.O.C. & L.O.C.F. du	
Jacques Lacoursière, Me	91.80	Cap	100.00
Jacques Lacrousière, Me	15.00	Massicotte & Arcand	8.10
J.T. Nadeau	43.51	Georges Picard	42.52
Penn-Mass Tire Shop	11.83	Les Produits de Ciment	
Le rec. Gen. du Canada	734.00	St-Maurice	1,601.76
Le Rec. Gen. du Canada	67.00	Royal Liverpool Ins.	2,348.25
The Royal Ins. Co. Ltd	24.14	J.R. Saulnier	291.58
The Shawinigan W & P.	6.78	Turcotte Ghs, Garage	393.50
Tracteurs Equipments	185.65	Three Rivers Chevrolet	22.77

Total:- $ 35,128.30
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-650

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil décrète que la rue portant le No. de cadastre 157-218 et son prolongement, portera le nom de rue "GILLES".

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-651

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer deux poteau, rue Loranger, en face de l'Académie du Sacré-Coeur.

Aussi déplacer le câble souterrain sur les deux premiers poteaux et la rue Hébert à partir de la rue Thibeau.

Adopté.

Résolution No. 13-652

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée à déplacer huit (8) poteaux, rue St-Georges, entre Ste-Madeleine et Latreille.

Déplacer un autre poteau, rue Loranger, entre les rues St-Edouard et Dorval.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-653

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue Beauchemin sur le 5ième poteau au Nord de Thuney.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-654

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Arthur Bergeron, une lisière de terrain de 244.5 pieds carrés, intersection des rues Brunelle et Notre-Dame sur le lot Ptie 164 du cadastre officiel de la Cité, et ce, pour le prix de $200.oo.

M. Bergeron s'engageant à faire le déplacement de sa clôture et des arbustes de son parterre à ses frais.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-655

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Bernard St-Arnaud, une lisière de terrain de 412.5 pieds carrés sur les lots Ptie-407 apparaissant sur un plan non officiel comme portant les Nos de subdivision 147 et 148, et ce, pour le prix de $275.oo, afin d'améliorer l'intersection du Boul. Duplessis et de la rue Thibeau.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-656

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Rodolphe Carpentier, une lisière de terrain de 779.4 pieds carrés sur le lot Ptie 407, apparaissant sur un plan non officiel comme étant les Nos de subdivision 149-150 et 151, et ce, pour le prix de $350.oo, pour améliorer l'intersection du Boul. Duplessis et de la rue Thibeau.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-657

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "CANADIAN LEASEBACKS LIMITED", et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, une portion de terrain nécessaire pour améliorer l'intersection des rues Dessureault et Thibeau, coin Nord-est.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-658

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J.-Paul Nadeau de Montréal, fils de M. J.A. Nadeau, ex-Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et frère de Me Armand Nadeau, Maire de Sherbrooke.

Ce Conseil présente aux familles Nadeau, et tout spécialement au Maire actuel de Sherbrooke et à M. et Mme J.A. Nadeau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Que le trésorier soit autorisé à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Construction Dollard remerciant le conseil pour sympathies reçues lors du décès de M. A.E. Brown, Vice-Président de cette compagnie.
Lettre de la Cité de Sorel invitant le conseil à l'occasion du Congrès Provincial des Cercles Combattifs contre les incendies qui sera tenu en cette ville.
Lettre de M. Lionel Rheault, Re: Permis de construction - Benoit Hélie.
Rapport financier du Comité des Loisirs de la paroisse St-Eugène.
Invitation à l'occasion de l'Ouverture officielle du Congrès du Crédit Social.
Lettre du Ministère de la Santé, Re: conduite d'eau et d'égoût.
Lettre de Jacques Lacoursière, Me, Re: permis de construction - garage sur le Boulevard Ste-Madeleine
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire de $45,000.oo.
Remerciements de la Cité de Thetford Mines pour sympathies reçues.
Réclamations - refoulement des eaux, Re: MM. J. André Côté et Elias Champagne.
Requête du Bell Téléphone sollicitant l'approbation de tarifs augmentant leurs taux.
Congrès Annuel de la Chambre de Commerce de la Province de Québec à Chicoutimi les 18,19,20,21 et 22 septembre 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

\+ + + + + + + + +

André Julien *Maire.*
Arthur Beaudin *Greffier.*

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le, 9ième jour de septembre 1957, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Juliem, MM. les échevins Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 13-659 Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 août 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.
****

Rés. No. 13-660 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.
ET RESOLU que les comptes au montant de $ 48,344.98 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 69	5,229.19	Paie No. 70	3,315.01
Paie No. 71	5,039.96	Paie No. 72	3,317.01
Bur Enrégistrement	18.00	Brindle & Ban Can Nat	1,880.00
Ban Can Nationale	14,153.27	Bell Téléphone	249.05
Jean Banville	122.72	H. Béliveau enrg	5.30
Cité du Cap	91.03	Cité du Cap	58.89
Cité 3-Rivières	41.20	Carrière St-Maurice	803.46
René de Cotret & Cie	400.00	Nova Durocher	54.83
Eastern Steel Products	732.00	Moise Hébert	37.18
Industrielle Assurance	1,093.11	Imp St-Arnaud Enrg	48.72
Irvung Oil	1,061.10	Jacques Leblanc	250.00
T. J. Moore	12.12	Ministre Finances Qué.	70.00
Ministre Finances Qué.	203.20	Ministère Santé Qué	5,474.15
Quincaillerie Rochefort	74.79	Rec. Gén. du Canada	24.00

Rec. Gén. du Canada	90.00	J. R. Saulnier	124.48
Stanly Equip Ltd	19.86	Laurentide Ready-mix	1,728.00
3-Riv. Ready-Mix	2,222.95	Cité du Cap	116.90
Frontiersmen	183.50	Total-----$	48.344.98

Adopté.

****

Rés. No. 13-661 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à déplacer le poteau situé en face du numéro civ que 318 de la première rue.

Adopté.

****

Rés. No. 13-662 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à changer la lampe à l'intersection des rues Boucher et Thibeau, pour une 400 C. P..

Adopté.

****

Rés. No. 13-663 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Pierre Loranger, et ce, pour le prix de Un ($ 1.oo) dollar, le prolongement de la rue Gilles, d'une largeur de 50 pieds, entre les rues Latreille et Montplaisir, portant le No. de cadastre officiel de la Cité du Cap de-la-Madeleine, Partie 157.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 13-664 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. Jean-Paul Lavergne, comme constable etn pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à compter du 14ième jour de septembre 1957, le tout pour faire suite à sa lettre de démission en date du 5 septembre 1957.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES

Lettre de Mme Edmond Joubert, demandant de prolonger l'égout, rue St-Maurice.

Lettre de M. Pierre Loranger offrant à la Cité le prolongement de la rue Gilles.

Amendements à la loi des Cités et villes Re: Véhicules automobiles.

Lettre de Me François Nobert, Re: Aurêle Lacoursière -vs- Me Léon Méthot et Al (Patates frites).

Lettre de M. Henri Audet Re; Télévision St-Maurice.

Lettre de démission du constable Jean-Paul Lavergne.

Lettre du Ministère des Transports informant le Conseil de la date de l'Audition Re: Majoration des taux du Bell Téléphone.

Invitation au Congrès de l'Association d'Urbanisme.

Réclamations.

Et la séance est levée.

Le Maire

Le Greffier.

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois de septembre 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-665

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès du docteur J. Nestor Perreault, propriétaires résidant de cette Cité depuis toujours.

Ce Conseil présente donc aux familles Perreault, Paul Lajoie et Onil Roy, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-666

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 septembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-667

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,
ET RESOLU que les comptes au montant total de..... $39,160.00 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 73	4,195.43	Liste de Paie No. 74	3,317.01
Liste de Paie No. 75	4,790.55	Liste de Paie No. 76	3,257.01
Ayotte P.V. Ltée	38.92	Bell Telephone Du Can.	29.71
Bettez Jacques	109.50	Cap Machine Shop	80.18
La Co. de Const. Dollard	76.00	Carrière St. Maurice	1,468.32
La Cité du Cap	2,590.00	La Cité du Cap	155.17
Canada Iron F. Ltd	67.98	Canadian Butumuls	158.85
Cap Tire Services	29.10	Canadian Industries	26.60
Deshaies Automobile	14.32	Roger Duval Inc.	2,165.38
Délisle Auto Access.	235.64	Fonderie St. Maurice	2,502.13
Garage Hamel	44.94	Garage Charest & Frères	403.96
Hewitt Equip Ltd	4.61		
Hébert Studio Ltée	7.21	Héroux Georges	11.44
Imprimerie St.Arneault	23.80	Imprimerie St. Patrice	48.62
Kimball Automobile	12.88	Les Laboratoires Ind.	78.00
Lynn MacLeod Eng. Supp.	27.62	Laurentide Ready Mix	2,222.50
M. Electrique Ltée	95.99	Marchand Frère	600.47
H. Massicotte Frères	476.88	Mine Safety Alliances	77.30
Morin Frère Inc.	346.32	Matteau Radio Electric	9.54
Le Nouvelliste	54.60	Northern Electric	21.53
La pépinière des Laur.	485.10	Les Produits De Ciment St-Maurice	1,118.30
Ricard Georges	69.40		
Produits Nordo	41.14	Régional Asphalt	551.11
La Cie Ronéo du Canada	48.48	François Rouette	34.51
St. Maurice Oxygen	33.35	J.R. Saulnier	22.39
The Shaw. W & P	3,184.55	Sirois Automobiles Ltée	2.89
Snap-on Tools	1.75	Supertest Petroléum	122.26
T.Rivières Auto Elect.	39.24	Tracteurs Equipments	103.89
Chs. Turcotte, garage	46.86	T.Rivers Chevrolet	83.93
Verrerie du Cap	14.08	Vivier Thomas	16.64
West Co. Ltd	14.12	Le Conseil de la Cité	3,250.00
		Total:-	$ 39,160.00

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-668

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Cie Shawinigan Water & Power:

a) à installer une lampe de 400 C. P., en face du numéro civique 213 de la rue Thibeau;
b) à installer une lampe de 400 C. P., à l'intersection des rues Thibeau et St-Émile;
c) à installer une lampe de 250 C. P., rue Ste-Marie, sur le deuxième poteau au nord de la rue Thuney;
d) à installer une lampe de 250 C. P., en face du numéro civique 302 de la rue St-Irenée;
e) à changer la lampe actuelle située en face du numéro civique 232 de la rue Thibeau, pour une lampe de 400 C.P.;
f) à changer la lampe actuelle située en face du numéro civique 1166 de la rue Thibeau, pour une lampe de 400 C. P.;
g) à enlever la lampe actuelle située à l'intersection des rues Thibeau et Beauchemin, coin sud-est.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-669

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Compagnie Shawinigan Water & Power à déplacer le poteau situé rue Notre-Dame, en face de la rue St-Jean-Baptiste;

b) à déplacer un poteau à l'intersection du Boulevard Duplessis et de la rue Thibeau.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-670

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Cie de Téléphone Bell du Canada à déplacer les attachements sur le poteau situé à l'intersection des rues St-Georges et Latreille, coin nord-ouest.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-671

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution numéro 13-664, faite et adoptée en date du 9ième jour de septembre 1957, concernant la démission du constable Jean-Paul Lavergne, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-672

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes M. Benoit Bégin à compléter les tableaux nécessaires pour l'exposition du plan Directeur et travaux préliminaires du plan de zonage, le tout tel que spécifié à une lettre en date du 13 septembre 1957, et ce, pour le prix de $ 2,080.00.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-673

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de Mercerie de Luxe, pour la confection de paletots, comme suit:

Quatre (4) paletots au prix unitaire de.....	$ 69.50
Deux (2) paletots, détectives au prix unitaire de.....	59.95
Trois (3) paletots, (Trench), percepteurs d'aqueduc, prix unitaire de.....	32.50
Le tout formant un total de.....	$495.40

plus 3% pour la taxe de vente.

- - - - - - - -

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-674

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE.

(suite à la page ci-contre)

CORRESPONDANCE LUE:

...Lettre du Conseil du Travail de Trois-Rivières et District, demandant à leur faire parvenir les procès-verbaux des assemblées du Conseil de Ville ainsi que le prix la verge de ciment des Compagnies Laurentide Ready-Mix et Trois-Rivières Ready-Mix.
...Réclamation: refoulement des eaux de la part de M. J.-Paul Bourassa.
...Lettre de Paul Guilbault Inc demandant un permis de construction pour un entrepôt sur la rue St-Laurent, voisin du champ d'aviation.
...Soumission: Mercerie de Luxe pour la confection de paletots.
...Requête de quelques citoyens de la paroisse St-Odilon pour une patinoire.
...Lettre de l'Avocat Richard Rioux pour son client le Dr. Pierre Lahaye demandant de baisser ses tuyaux d'égoût de 4 pieds, à la suite d'inondations répétées qui s'y sont produites.
...Réclamation de M. Johnny Roof réclamant des compensations à la suite d'une chute faite sur le trottoir.
...Réclamation de M. Bruno Goyette réclamant le coût d'une vitre de windshield laquelle fut brisée par un camion conduit par un employé de la cité.
...Réclamation de la Maison J.D. Garneau pour dommages subis à son enseigne Néon par un employé de la cité.
...Lettre de M. Gérald Fortin demandant les services d'aqueduc et d'égoût.
...Estimé des honoraires pour la préparation d'une exposition sur les travaux d'urbanisme du Cap, préparé par M. Benoit J. Bégin, Urbaniste

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 7ième jour du mois d'octobre 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul La-vergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-675

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 septembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-676

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 50,565.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 77	4,361.86	Liste de Paie No. 78	3,398.01
Liste de Paie No. 79	4,321.70	Liste de Paie No. 80	3,334.01
The Bell Telephone Co.	250.37	Béliveau Garage A.	6.40
Brindle Chs	120.00	Brindle & Ban Can. Nat.	1,880.00
Banque Can. Nat.	23,318.53	Baribeau G & All	668.33
La Cité du Cap	125.57	La Cité du Cap	92.64
Cusson Frères Ltée	104.66	Co. Const. Dollard	41.25
Cusson Chs. Ltd	10.08	Cie Ronéo du Canada	63.51
Canadian Pacific Rly	271.20	Carrière Shawinigan Enrg.	22.01
Canadian Industries Ltd	22.79	Guilbert Emery	6.76
Gauthier Jos. O. Ltée	9.08	Hébert Studio Ltée	7.21
Hughes & Owens The Co.	12.45	Imprimerie St.Arneault	5.96

(suite des comptes)

Irving Oil Inc.	100.50	Imprimerie St.Patrice	44.21
Irving Oil Inc.	1,375.50	L'Industrielle Ass.	1,080.71
Kimball Automobile Ltée	21.35	Keuffel & Esser of Can	52.94
Leblanc Ernest	167.90	Laurentide Ready-Mix	1,632.50
Laurentide Ready Mix	1,190.60	Marchand-Frère	754.44
Produits de Ciment St.Maurice	43.92	Picard Georges	15.73
Revue Municipale	16.50	Rec. Général du Can	36.00
Sirois Automobiles	2.32	Scully William Ltd	45.47
Spécialités Beauchamp	11.25	Stop Fire Ltd	10.30
Safety Gloves & Clothing	83.55	Shaw. Water & Power	249.03
Garage Turcotte Chs.	649.88	United Auto Parts	4.89
Union Musicale du Cap	500.00	Viviers Thomas	13.95
Vaugeois Auto Spring	7.49		

Adopté. $ 50,565.31

- - - - - - - -

Résolution No. 13-677

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Melle Fernande Gaumond, de Québec, soeur de M. Elphège Gaumond, directeur des achats de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Gaumond et tout spécialement à M. Elphège Gaumond, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

- - - - - - - - Adopté

Résolution No. 13-678

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J. Eudore Lemire de la Cité des Trois-Rivières, père de M. Roland Lemire, photographe au journal Le Nouvelliste.

Ce Conseil présente donc aux familles Lemire et tout spécialement à M. Roland Lemire, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-679

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que M. Paul Pintal, échevin du quartier No. 6 soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier octobre 1957.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-680

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Shawinigan Water & Power Co., à installer une lampe de 400 C. P., sur poteau au Sud de la propriété portant le No. civique 451 de la première rue.

Enlever lampe de 100 C. P., en face du No. civique 461 première rue. Installer lampe de 400 C. P. en face du No. civique 468 de la première rue.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-681

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Pierre-Luc Rochefort, (Succession Pierre Rochefort) le lot No. 387 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, subdivision 330, d'une superficie de 24,000 pieds carrés, devant servir à l'ouverture de la rue Turmel, et ce, pour le prix de $ 100.00, le tout, tel que mentionné dans une option accordée par le dit Pierre Luc Rochefort, en date du 27 septembre 1957.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE

Lettre de M. Pierre-Luc Rochefort, cédant à la Cité le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Turmel.
Lettre du Ministère de la Voirie du Cap, se plaignant que des vidanges sont répondus par les camions vidangeurs de la ville, le long de la route St-Louis-de-France.
Lettre de M. Roméo Trépanier demandant un permis de construction ainsi que les services d'aqueduc et d'égoût.
Lettre de M. Oren Wedge avisant la cité de l'annulation d'un permis de taxi.

(suite de la correspondance lue)

...Lettre de M. Louis O. Trottier, Re: Ouverture de la rue Patry.
...Lettre de M. J. Adrien Portelance demandant un permis pour renover son garage situé sur le Boulevard Ste-Madeleine.
...Lettre de M. Raymond Martel réclamant les dommages causés à sa bâtisse par le refoulement des égoûts.
...Lettre de l'Inspecteur des bâtiments, Jacques Bettez, Re: règlement No. 326.
...Application de M. Maurice Francoeur.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

+ +

Arthur Beaudin — Le Greffier   André Julien — Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une Assemblée régulière du conseil du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 21ième jour du mois d'octobre 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-683

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 octobre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-684

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,974.44 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 81	3,872.77	Liste de Paie No. 82	3,329.01
Liste de Paie No. 83	3,613.14	Liste de Paie No. 84	3,351.51
Ayotte P.V. Ltée	42.79	Banville Jean	10.15
Chs. Brindle & Ban.C.	480.00	Brouillard A.	63.85
Béliveau A., garage	8.62	Bureau Int. Cath. Enf.	1,000.00
Boilet Henri	15.00	Bureau d'Enrg.	15.10
Baribeau Gilles & Al.	693.33	Commission Scolaire	1,000.56
Cité du Cap	145.35	Cité du Cap	65.28
Cité du Cap	205.97	Club de Hockey des T.R.	100.00
Copeland & Chatterson	24.81	Champlain Express	8.87
Cap Tire Services	161.77	Canadian Bitumuls Co.	981.09
Cap Machine Shop	33.00	Central Quebec Steel	41.10
Duval Roger Inc.	551.50	Délisle Auto Acc.	110.88
B.B. Extermination	150.00	Henri Ferron	30.00
Gauvin Jos Fils	192.59	Garage Charest & Frères	93.54
Hankin Francis & Co.	471.39	Irving Oil Inc.	100.50
Imperial Oil Ltd	49.88	Keuffel & Esser of Can.	18.54
Lynn Macloed Eng.	92.61	Loranger & Molesworth	23.56
L'Hon. Min. des Fin.	60.00	L'Hon. Min. des Fin.	272.60
M.G. Machinery Enrg.	7.17	Moore T.J. Co. Ltd	24.64
McCall Frontenac Oil	26.02	Morin Frères Inc.	187.77
Produits de Nor-Do	9.88	Penn-Mass Tire Shop	1.25
Quincaillerie Rochefort	94.86	Rec. Gen. du Canada	664.00
Rec. Gen. du Canada	55.60	Regional Asphalt Ltd	20.86
Roof Florent	95.28	Reverin S.O. Ltée et Banque	
Rogers Majestic Elect.	20.00	Can. Nationale	618.62

(suite des comptes)

François Rouette	72.52	Service Municipal du	
St. Laurice Valley Chron.	35.00	Bien-Etre	2,400.00
Société Centrale d'Hyp.	7.35	Supertest Petroléum	43.26
Shawinigan Water & P.	3,366.08	Turcotte Chs. garage	80.50
Three Rivers Chevrolet	14.69	T.Rivières Ready Mix	2,465.82
T.Rivières Auto Electric	86.61	Rec. Gén. du Canada	86.00
Le Nouvelliste	10.00		

Total:- $ 31,974.44

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-685

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Conrad Vaillancourt, le lot No. 134-270-73 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar, le tout tel que spécifié dans une lettre en date du 4 février 1957, et devant servir au prolongement de la rue St-Georges.

QUE le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-686

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à verser au fonds du Bien-Etre, la somme de $ 2,000.00-pour défrayer les dépenses de l'Assistance municipale.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-687

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de présenter à l'Honorable Léon Méthot, c.r. ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination au Sénat Canadien.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-688

Proposé par l'échevin:J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin:PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisée à déplacer le poteau No. 4360, situé angle Ste-Madeleine et Bellerive.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-689

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No.339 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en première lecture. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-690

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 339 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-691

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 28 octobre 1957, à 8.30 heures P.M., à l'Hôtel-de-Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $90,000.00 portant le No. 339 concernant la construction de trottoirs dans les limites de la Cité. - - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettres de remerciements pour sympathies reçues à l'occasion du décès de Messieurs Jean-Paul Nadeau et J. Nestor Perreault. m.d.

Réclamation Re: Mme Raoul Badeau, 1015 Thibeau, pour dommages causés par le refoulement des eaux.

Copie de résolution des Propriétaires de St-Lazare.

(suite de la correspondance)

Rapport du Bureau Touristique concernant le mouvement touristique du 2 juin au 30 septembre 1957.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 28ième jour du mois d'octobre 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-692

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, soit et est par les présentes adoptée tel que lu. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-693

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,970.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 85	3,713.14	Liste de Paie No. 86	3,329.01
Beaudoin André Dr.	6.00	B.L. Oil Red'g	97.85
Cité du Cap	94.35	Canadian General Elec.	6.13
La Corporation Mun.		Carrière St-Maurice	654.20
de Ste-Marthe	1.70	La Corporation Scolaire	
Carrière St-Maurice	1,084.23	de Ste-Marthe	3.60
Deshaies Automobile	38.52	Gélinas Roger, a.g.	186.05
Hébert H.P. Enrg.	75.93	Les Laboratoires Ind.	69.00
L'Hon. Min. des Fin.	94.00	H. Massicotte & Frères	83.40
Northern Electric Co.	20.19	Procure des Frs E. Chr.	4.90
Quincaillerie N-Dame	5.24	Reynolds Aluminum	98.72
The Shaw. Water & Power	377.82	St. Maurice Odugen	116.56
Stop Fire Ltd	5.88	Tracteurs & Equip.	275.80
Verrerie du Cap Enrg.	4.12	Nadeau J.T.	437.27
Cité du Cap	86.49	Total:-	$ 10,970.10

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-694

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., sur le dernier poteau de la rue Massicotte, côté Nord.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-695

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil, à l'occasion de sa nomination comme Juge municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, présente au titulaire, Me Jean Méthot, Avocat de la Cité des Trois-Rivières ses plus chaleureuses félicitations.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-696

Résolution No. 13-696

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "THE REYNOLDS ALUMINUM COMPANY OF CANADA LTD" et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar, une lisière de terrain de 28 pieds de largeur par 295 de profondeur, devant servir à l'élargissement de la rue Morrissette, portant le No. de cadastre Ptie 157; il est compris que le déplacement de la clôture sera fait aux frais de la Cité.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE

...Lettres des Associations des Propriétaires de St-Odilon et de la Paroisse Ste-Madeleine, Re: règlement d'emprunt pour la construction de trottoirs.

...Lettre du Ministère de la Voirie, re: trottoir à être démoli et reconstruit par la suite de la construction d'un nouvel entrepôt.

...Lettre de l'Association des Policiers, Re: Convention collective entre l'Association des Policiers et la Cité du Cap.

...Lettre de M. Donat Lambert réclamant les dommages subis à la suite d'une chute sur le trottoir.

...Lettre de M. Joseph Désaulniers demandant un permis de construction.

...Remerciements de Mme Louis Gaumond pour sympathies reçues lors du décès de Melle Fernande Gaumond.

...Lettre de M. Maurice Savard, donnant le rapport des élections d'officiers du Comité des Loisirs de Ste-Bernadette.

... Lettre du Dept. du Procureur Général annonçant la nomination de M. Jean Méthot comme Juge municipal en remplacement de M. Léon Méthot dont la démission à cette charge a été acceptée.

...Lettre de la Société des Artisans invitant les membres du Conseil à une soirée populaire organisée par leur société.

...Lettre de la Légion Canadienne invitant les membres du Conseil à prendre part au défité de la Parade du Souvenir, dimanche le 10 novembre.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
André Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 4ième jour du mois de novembre 1957, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal. formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-697

Proposé par l'échevin: Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 octobre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-698

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $98,026.24 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 87	3,632.07-	Liste de Paie No. 88	3,329.01-
Jean Banville Inc.	1.55-	Bélliveau A. garage	2.75-
Bell Telephone of Can.	240.65-	Brindle Chs. & Ban.Can.	3,150.00-
Cité du Cap	126.90-	Cité du Cap	5,000.00-
Compagnie de Construction Laviolette	990.65-	Mercerie de Luxe	510.26-

(suite des comptes)

Ministère de la Santé	63,193.85	Laurentide Ready Mix	322.50
Langlois Télévision	6.60	Lynn MacLeod Eng.	62.52
Picard Georges	102.09	Richard Rioux Mte	25.00
Saulnier J.R.	12.30	J.C. Sawyer, Notaire	50.50
Banque Can. Nationale	17,144.14	Cité du Cap	35.00
Gono Electric	87.90		

Total:- $ 98,026.24
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-699

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie Immobilière du Cap le lot 387-550 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar; ce lot devant servir à l'ouverture de la rue Pâtry, entre l'extrémité des lots de la rue Beauchemin et de la rue Rochefort.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-700

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., à l'intersection des rues Gilles et Jean-Marchand.

Une lampe de 250 C. P. à l'intersection des rues Gilles et Latreille.

Une 250 C. P., rue Gilles, entre Jean-Marchand et Latreille.
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-701

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que M. Ronald Marcoux, ingénieur de la Cité, soit et est par les présentes, nommé Surintendant général des travaux publics de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

= Remerciements du Maire Laurent Paradis, pour félicitations reçues à l'occasion de sa réélection à la mairie.
= Remerciements de la famille J. Eudore Lemire pour sympathies reçues à l'occasion du décès de M. J. Eudore Lemire.
= Lettre du Ministère de la Santé, Re: Terrains de Grandmont et DeBloi
= Lettre de M. Léon Méthot, remerciant le conseil pour les félicitations reçues à l'occasion de sa nomination comme Sénateur.
= Lettre de l'Union des Municipalités, Re: voyage organisé à l'occasion de l'exposition universelle de Bruxelle.
= Lettre de l'Ass. des Propriétaires de St-Odilon, Re: analyse de l'eau.
= Lettre de l'Ass. des Propriétaires de St-Odilon, Re: Trottoirs du viaduc.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier,
André Julien — Le Maire.

\+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de novembre 1957, à 4.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. Les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-702

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M.André Piché, vice-président et gérant général de Reynolds Aluminum Company Limited of Canada, à l'occasion de sa nomination comme membre de la Mission Commerciale du gouvernement central du Canada, qui doit se rendre à Londres le 21 novembre prochain, ses plus chaleureuses et sincères félicitations et meilleurs voeux de succès.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-703

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 novembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-704

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,436.21 — et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 89	3,408.87	Liste de Paie No. 90	3,329.01
Liste de Paie No. 91	3,378.58	Liste de Paie No. 92	3,329.01
Ayotte P.V. Ltée	44.35	Ass. L'Urbanisme Can.	3.00
Boucher Paul, notaire	26.90	G. Baribeau & Al.	593.33
Bergeron Arthur	200.00	Bettez Jacques	375.00
Boucher Paul, Notaire	182.60	Banque Royale du Can.	15.97
Bureau d'Enrégistrement	18.70	Carpentier Rodolphe	350.00
Cité du Cap	6,115.75	Cité du Cap	137.34
Cité du Cap	109.82	Cité du Cap	225.26
Cap Tire Services	31.50	Central Quebec Steel	47.53
Collins Body Shop	8.00	Canadian Bitumuls Ltd	1,244.70
Cusson Frères Ltée	106.59	Club de Tennis du Moul.	150.00
Champlain Express Inc.	1.50	Duval Roger Inc.	1,274.92
Délisle Auto Access.	383.71	Garage Charest	72.14
Georges Héroux	1.06	Hébert Studio Ltée	7.21
Imperial Oil Ltd	49.14	Industriel Ass.	1,080.71
Irving Oil Inc.	1,021.80	Kimball Automobile	55.06
Les Laboratoires Ind.	57.00	Loranger Molesworth	3.76
L'Hon. Min. des Finances	813.20	H. Massicotte Frères	311.98
Ph. McCarthy Transports	1.50	Morin & Frères Inc.	154.25
Les Produits de Ciment		François Rouette	777.96
St-Maurice	1,278.54	Rochefort Pierre Luc	100.00
Royal Ins. Co.	99.38	Rec. Gen. du Canada	436.00
Rec. Gen. du Canada	12.00	The Shaw. W & P.	3,249.78
St.Arnaud Bernard	275.00	St.Maurice Oxygen	60.86
Supertest Petroléum	42.64	Scully William Ltd	10.95
Sirois Automobile Ltée	1.91	Savard C.H.	26.70
T.Rivières Auto Electric	200.79	T.Rivers Chevrolet	36.48
Viviers Thomas	106.47		

Total:- $ 35,436.21

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-705

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., rue Montplaisir, sur premier poteau à l'Est de la rue St-Paul et du côté Nord-ouest de Montplaisir.

Une lampe 250 C. P. rue Thuney en face de la résidence des Frères du Collège St-Eugène.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-706

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. Jean-Paul Lavergne, comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à compter du 9ième jour de novembre 1957.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-707

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que pour se conformer à la Loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 71, Article 496, ce Conseil nomme par les présentes M. Pierre Desbiens, comme troisième homme au Bureau d'Audition

(suite de la résolution No. 13-707)
pour entendre et juger du bien-fondé des plaintes au rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1958. Ses émoluements seront de $15.oo par séance.

Adopté.

Résolution No. 13-708

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 339 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit amendé en y ajoutant après l'article 11, le suivant:

11-A. - Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé annuellement, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus.

Adopté.

Résolution No. 13-709

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes M.R.J. Lévesque à faire l'épreuve d'un Puits d'essai artésien, à environ mille pieds à l'Est du dernier Puits de la rue Radnor, le long de l'embranchement du Chemin de fer desservant la Wayagamack, et ce, à raison de $5.oo du pied de profondeur.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Résolution de l'Association des Propriétaires de St-Odilon, Re: Boréal Rare Metal et félicitations, Re: Plan Directeur et de Zonage.
Lettre de M. Frank Spénard confirmant que "The Model Development Corp. cède gratuitement à la ville toutes les rues nécessaires pour rejoindre le Boul. Pie XII à la rue Boucher.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: subdivision de terrain de l'école d'aviation.
Réclamation de M. Elias Champagne, Re: refoulement des eaux.
Lettre de M. Jean Méthot remerciant le conseil pour félicitations reçues lors de sa récente nomination comme juge municipal de la cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudoin — Le Greffier.
Andre Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de novembre 1957, à 7. heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LEMAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 13-710

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 novembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-711

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,379.63 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 93	3,105.27-	Liste de Paie No. 94	3,269.01-
L'Art Graphique	89.23-	Boilet Henri	60.00-
The Bell Telephone	39.03-	Bégin J. Benoit	2,080.00-

(suite des comptes)

Carignan Roméo	69.47	Charbonnerie Champlain	85.75
Cinq-Mars	35.00	Canadian Industries Ltd	22.79
Cap Auto Seat Cover	6.50	Cité du Cap	129.02
Carrière St.Maurice	416.15	Desmarais Mfg	40.61
Eastern Steel Prod.	23.11	Gauvin-Fils	19.51
Hamel Garage	6.00	Hankin Francis	493.92
Immeubles Radisson	4,500.00	Imprimerie St.Patrice	248.94
Imprimerie St.Arneault	50.16	Larivière Philippe	100.00
Lynn MacLeod Eng.	36.96	Larex Stamps Reg'd	419.21
Mongrain C. Emile	62.50	M.G. Machinery Enrg.	2.58
L'Hon. Min. des Fin.	377.00	Millen John Tr.	13.70
L'Hon. Min. des Fin.	15.00	Marchand Frère	1,038.63
(National Institute	15.00	Produits Nor-do	11.44
(Municipal Clerks		Quincaillerie N-Dame	4.90
Quincaillerie Rochefort	271.55	Roger Majestic Electrinic	10.92
Régional Asphalt Ltd	569.25	Le Rec. Général du Can.	57.00
Stanley Motor Equipment	163.31	T.Rivières Ready Mix	113.30
Shaw. Water & Power	98.29	Tracteurs Equipments	83.51
Underwood Ltd	22.50	Verrerie du Cap	3.61
Cité du Cap	100.00		

Adopté. $ 18,379.63

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-712

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil soumet à la Commission municipale de Québec pour approbation, la liste des travaux devant faire partie du règlement de $ 45,000.oo autorisé par la Législature à chaque année, en vertu de la Loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 62, article 604-A.

(Voir annexe marquée "A" ci-jointe, laquelle fait partie intégrale de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.) Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-713

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à changer la lampe de 100 C. P., en face du No. civique 20 Madeleine de Verchère, pour une 400 C. P.
A changer la lampe de 100 C. P. en face du No. civique 30 Madeleine de Verchère pour une 400 C. P.
Installer une lampe de 250 C. P. en face du No. civique 307 de la rue St-Georges. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-714

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil ratifie la signature par Son Honneur le Maire M. André Julien et M. Armand Lemire, président du comité de la Police, de la Convention Collective des Policiers et autorise aussi le Greffier à signer la dite convention.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-715

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Camille Beauchesne de cette cité.
M. Beauchesne était le père de M. Patrick Beauchesne et beau-frère de M. Armand Lemire, échevin de la Cité.
Ce Conseil présente donc aux familles Beauchesne et Lemire, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-716

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $45,000. EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, pour payer l'achat par la Cité de la BEAUPORT HOLDING LTD (BOREAL RARE METALS LTD) du lot Ptie 554 du cadastre pour la cité du Cap-de-la-Madeleine avec bâtisses.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 25ième jour du mois de novembre 1957.

(signé) J.-Paul Lavergne,
échevin de la Cité.

AVIS DE MOTION No. 13-717

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LAMADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE PAR LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 604-A".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de novembre 1957.

(signé) JACQUES LEBLANC
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de l'Union Musicale du Cap, Re: demande d'octroi et rapport d'élection.
Lettre de M. Benoit J. Bégin, Re: subdivision du lot 548.
Lettre de M. Benoit J. Bégin remerciant le conseil pour l'appui et la coopération apportés lors de l'exposition d'urbanisme.
Lettre de M. Benoit J. Bégin offrant de vendre à la cité les panneaux et montants qui ont servi à l'exposition d'Urbanisme.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: Campagne de Souscription 1957 de l'hôpital Ste-Justine.
Lettre du Comité des Loisirs de Ste-Bernadette, remerciant le conseil pour le généreux octroi.
Lettre du Journal Nos Droits, Re: Message des fêtes.
Réclamation, Re: Mme Raoul Badeaux.
Remerciements de la famille Emile Jean pour sympathies reçues à l'occasion du décès de M. Emile Jean.
Permis de construction, Re: Laurentide Ready Mix.
Lettre du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Re: Index des manufactures.
Lettre du Ministère de la Santé, Re: Conduites d'eau et d'égoût.
Promesse de vente de la Coopération Pierre Boucher de la partie du lot 149 du cadastre de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier.*
André Julien — *Le Maire.*

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 2ième jour de décembre 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-718

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 novembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - -

Résolution No. 13-719

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de.... $ 11,557.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 95	2,990.29	Liste de Paie No. 96	3,269.01
Banville Jean	27.00	The Bell Telephone	242.12
Brindle Chs.	120.00	Béliveau Hy Enrg.	21.04
Boucher Paul, notaire	24.80	Cité du Cap	82.98
Co. Construction Dollard	276.66	Dominion Rubber Co.	129.01
Deshaies Automobile	74.05	Dawson Bros	19.64
Gagnon J. Louis	82.13	International Water Sup.	123.88
Laurentide Ready Mix	1,024.50	Ministère de la Santé	375.00
Régional Asphalt Ltd	480.58	Sirois Automobiles Ltée	11.28
Service Municipal du B-E.	2,000.00	Windsor Hotel	33.13
Père M. Tanguay	50.00	Min. des Finances	50.00
Hopital Ste-Justine	50.00		
		Total:-	$ 11,557.10

- - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-720

ATTENDU que le Ministère de la Défense Nationale vient de faire construire de nouveaux locaux consistant en un atelier de réparation et un nouveau hangar destiné à remiser les chars d'assaut;

ATTENDU que les Hangars A & B situés sur les lots Ptie 421-D et 422-C du cadastre officiel pour la Citédu Cap-de-la-Madeleine, lesquels font partie du terrain de l'Aéroport et sont maintenant disponibles;

ATTENDU que le terrain où sont situés les Hangars A & B est la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que ces hangars peuvent être employés pour accommoder de nouvelles industries qui désirent s'établir dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil demande à la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, la cession, à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à des conditions convenables, des deux Hangars A & B qui serviront en définitive au développement normal de la Cité.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Léon Balcer, Solliciteur-général du Canada ainsi qu'à l'Honorable Sénateur, Me Léon Méthot, c.r., les priant humblement de bien vouloir appuyer de leur influence auprès de la Corporation des Biens de la Couronne, la cession de ces deux Hangars à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente soit aussi transmise au Député de Champlain, à la Chambre des Communes, M. Irenée Rochefort.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-721

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire entretenir les deux (2) chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiver 1957-58, et ce, au prix de $200.00 tel que mentionné dans une lettre en date du 26 novembre 1957.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-722

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le règlement No. 340 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00 EN VERTU DE LA LOI 15-16 Georges VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE DE LA BEAUPORT HOLDING LTD (BOREAL RARE METALS LTD) DU LOT Ptie 554, DU CADASTRE POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, Avec BATISSES", doit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-723

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le règlement No. 340 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00, EN VERTU DE LA LOI 15-16, Geo. VI, CHAPITRE 76,

(suite de la résolution No. 13-723)

ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE DE LA BEAUPORT HOLDING LTD (BOREAL RARE METALS LTD) DU LOT PTIE- 554 DU CADASTRE POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, AVEC BATISSES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-724

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 341 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DELA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE PAR LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 604-A, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-725.

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le règlement No. 341 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE PAR LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 604-A, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-726

ATTENDU que le Ministère de la Défense Nationale vient de faire construire de nouveaux locaux consistant en un atelier de réparation et un hangar à remiser les chars d'assaut;

ATTENTU que les Hangars A & B situés sur les lots Ptie-421-D et 422-C du cadastre officiel pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lesquels font partie du terrain de l'Aéroport et sont maintenant disponibles;

ATTENDU que le terrain où sont situés les Hangars A & B est la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU qu'un bail est intervenu entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Sa Majesté le Roi, en date du 22 août 1950, pour la location du terrain nécessaire à l'emplacement des Hangars A & B, suivant acte notarié passé devant le Notaire Paul Boucher;

ATTENDU que les Hangars A & B peuvent être employés pour accommoder de nouvelles industries qui désirent s'établir dans les limites de la Cité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande au Ministère de la Défense Nationale, la résiliation du dit bail intervenu entre la Cité et Sa Majesté le Roi, en date du 22 août 1950, devant Me Paul Boucher, notaire pratiquant en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, acte désigné sous le numéro 11-208 de ses minutes.

La résiliation du dit bail permettra à la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne de considérer la demande de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour la cession des dits Hangars A & B.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Léon Balcer, Solliciteur-général du Canada, ainsi qu'à l'Honorable Sénateur, Me Léon Méthot, C.R, les priant humblement de bien vouloir appuyer de leur influence la demande de la Cité, auprès de la Défense Nationale.

Que copie soit transmise aussi au représentant de Champlain à la Chambre des Communes, M. Irenée Rochefort.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de l'Association Forestière Mauricienne sollicitant de nouveau cette année, un octroi.
Lettre de Ricard Stores Vénitiens demandant les services d'égoût.
Campagne de souscription en faveur de l'Hôpital Ste-Justine.
Lettre de R.J. Levesque, Re: Contrat - Puits artésien.
Lettre de la Continental demandant à ce que les deux chemins conduisant à leur usine soientt entretenus durant la saison d'hiver.
Réclamation, Re: Philippe Daviault.
Lettre de M. Camille Tanguay, remerciant le conseil pour l'octroi accordé à la fanfare ainsi que pour l'augmentation de salaire.
Rapport financier pour l'année fiscale de la Reynolds Aluminum Credit Union.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

\+ +

Le Maire.

Le Greffier.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de décembre 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-727

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 décembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-728

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $40,947.34 tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 97	3,098.97-	Liste de Paie No. 98	3,269.01-
Ayotte P.V.	334.78-	Boucher Paul, notaire	40.60-
Chs Brindle & Banque C.	2,520.00-	Chs Brindle & Banque C	2,520.00-
G. Baribeau & Al.	653.33-	Brouillard A.	241.53-
Bureau d'Enrégistrement	79.55-	Banque Can. Nat.	10,205.63-
Cité du Cap	96.00-	Cité du Cap	244.99-
Canada Iron Foundries	220.01-	Can. Bitumuls Ltd	1.48-
Le Conseil de la Cité	3,500.00-	Cap Tire Services Ltd	46.37-
Champlain Express	5.40-	Charbonnerie Champlain	27.50-
Cap Machine Shop	106.88-	La Cie Ronéo du Canada	49.90-
Délisle Auto Access.	423.16-	Duval Roger Inc.	1,712.70-
Héroux Georges	22.23-	Hankin Francis & Co.	190.92-
L'Industrielle Comp.	1,068.31-	Imprimerie St.Patrice	94.82-
Irving Co. Inc.	1,606.50-	Imprimerie St-Arneault	66.27-
Kimball Automobile	46.15-	National Research C.	3.00-
Le Nouvelliste Inc.	23.28-	J.T. Nadeau	71.59-
L'Hon. Min.des Fin.	1,075.63-	C. Emile Mongrain	112.00-
Marchand Frère	1,282.39-	Picard Georges	85.06-
Profane Gas Utilities	261.90-	Les produits de Ciment	
Le Receveur Gen. du Can.	246.00-	St-Maurice	519.31-

(suite des comptes)

Sauvageau Jacques	75.27	The Shawinigan W & P.	3,434.25
Savard C.H.	154.27	St.Maurice Exygen	34.37
J.R. Saulnier	159.88	St.Maurice Industries	78.28
Charles Turcot	303.16	T.Rivières Auto El.	254.86
T.Rivers Chevrolet	1.75	Underwood Ltd	278.10
		Total:-	40,947.34

Résolution No. 13-729

ATTENDU qu'à la suite de pressions faites auprès de ce Conseil, un dépotoir a été établi en dehors des limites de la municipalité;

ATTENDU que ce changement de site a obligé le Conseil à passer un autre contrat avec l'entrepreneur préposé à l'enlèvement des vidanges;

ATTENDU que lors de la passation de ce contrat, il avait été convenu que pendant les mois d'hiver, les vidanges seraient déposés sur les lots P-424 et P-425 appartenant à la Cité et plus explicitement pour combler la dépression créée par l'exploitation d'un banc de sable et que cette condition ne pourra pas être remplie;

ATTENDU que l'entrepreneur dans les conditions présentes ne pourra pas continuer son contrat;

EN CONSEQUENCE;

Il est proposé par l'échevin: J.-P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère,

ET RESOLU que ce Conseil accorde à monsieur Charles Brindle, un nouveau contrat pour une période de cinq (5) ans pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de cette municipalité.

Monsieur Brindle s'engage, par ce nouveau contrat, à respecter les contrats précédents intervenus entre la Cité et lui-même, en date du 27 septembre 1955 et du 16 septembre 1957.

Le nouveau contrat est consenti pour la somme de sept cent trente dollars ($730.00) par semaine. Advenant le cas cependant où des plaintes fondées seraient formées contre le service fourni par monsieur Brindle, le contrat pourra, sur simple résolution du Conseil, être annulé à soixante (60) jours d'avis.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le dit contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 13-730

Préposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil, pour donner suite à une coutume établie depuis plusieurs années, autorise par les présentes, Son Honneur le Maire à proclamer le jeudi, 26 décembre 1957 et jeudi le 2 janvier 1958, jours de fêtes civiques, à l'occasion de la Noel et du nouvel An.

Adopté.

Résolution No. 13-731.

ATTENDU que le puits No. 8 foré à l'extrémité de la rue Mère Gamelin donne 10.0 parties par million de fer suivant le rapport du Laboratoire du Ministère de la Santé en date du 29 octobre 1957 et 6.5 parties par million de fer suivant le rapport du 25 novembre 1957 et que dans ces conditions, il nous est impossible de pomper dans le système d'aqueduc de la Ville;

ATTENDU que le puits foré à la fin de l'année 1956 était devenu nécessaire à la suite d'un grand nombre de nouvelles constructions qui avaient été érigées au cours des dernières années et que la consommation de l'eau était devenue plus considérable sous toutes ses formes;

ATTENDU qu'il est urgent qu'un puits artésien additionnel soit foré pour remplacer le puits artésien qu'il nous faut abandonner:

EN CONSEQUENCE:

Il est PROPOSE, SECONDE et UNANIMEMENT RESOLU que demande soit faite au Ministère de la Santé pour l'émission d'une ordonnance au montant de dix-huit mille dollars ($18,000.oo) pour permettre à la Cité de faire forer un puits artésien d'une capacité d'au moins 400,000 gallons d'eau par 24 heures, les détails s'établissant comme suit suivant rapport de Léo Lupien, Ing. P., Gérant de la Cité:

1000 pieds de tuyau de fonte de 8 pouces de diamètre, rue Radnor

(suite de la résolution No. 13-731

à partie de l'intersection de la 9e rue jusqu'à la 13e rue..... $ 5,000.oo

Forage d'un puits artésien de 77 pieds de profondeur
Acquisition d'une crépine en bronze, de marque "Cooke", importée des Etats Unis.
La pompe Turbine de marque "Lane" le moteur de 30 H.P., série 322914, le panneau d'électricité et le compteur du puits abandonné seront utilisés pour le nouveau puits. 10,000.00

Forage d'un puits d'essai..... $ 500.00

Bâtisse, Terrain et raccordement..... $ 2,500.00

FORMANT LE MONTANT GLOBAL DE:- $ 18,000.00

Résolution No. 13-732

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que ce Conseil, en vertu du règlement No. 309, article 22, autorise par les présentes le trésorier de la cité d'émettre un permis additionnel d'auto-taxi à M. Philémon Laflamme de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

---------- Adopté.

Résolution No. 13-733

ATTENDU que l'opinion publique du Coeur du Québec réclame depuis longtemps la construction d'un pont sur le St-Laurent, à Trois-Rivières, et que les quelque 50 municipalités de cette vaste région ont officiellement appuyé ce projet d'utilité publique.

ATTENDU que le progrès économique et social de toute la province est entravé par le manque de communications adéquates entre la rive nord et la rive sud à Trois-Rivières où le service de traversiers, si efficace soit-il, ne peut absorber le trafic actuel qui ne fera qu'augmenter tel que révélé par le rapport de Coverdale and Colpitts en date du 28 novembre 1955.

ATTENDU qu'il n'y a aucune traverse sur le Saint-Laurent entre Montréal et Québec, une distance de 160 milles, alors que du Lac Erié à Montréal, il y a de telles traverses routières à chaque 35 milles en moyenne.

ATTENDU Que le Comité du Pont de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières a fait préparer des plans et des estimés, effectuer des sondages et qu'il a fait établir par des spécialistes reconnus les conditions du trafic de 1954 et des 10 prochaines années entre les deux rives du St-Laurent à Trois-Rivières, et que le projet d'un pont, estimé à $12,500,000.oo à Trois-Rivières, est rentable.

ATTENDU que la Législature Provinciale a adopté une loi, sanctionnée le 2 février 1956, constituant en corporation, sans but lucratif, la Corporation du Pont de Trois-Rivières en vue de la construction du pont, mais que la réalisation de ce projet de grande nécessité semble empêchée par le fait que la canalisation du St-Laurent exige deux chenaux à Trois-Rivières.

ATTENDU que le Referendum municipal, tenu en août 1956 et décrétant la vente de la Traverse Municipale à la Corporation du Pont de Trois-Rivières, fut adopté par les contribuables à raison de 98% en nombre et 98½% en valeur totale apparaissant au role d'évaluation et que, en conséquence, les populations de Trois-Rivières et de la région s'inquiètent de l'avenir du pont qu'elles croyaient assuré.

ATTENDU que la Corporation du Pont de Trois-Rivières a obtenu l'année dernière du Gouvernement Fédéral la permission de construire un pont au-dessus du fleuve St-Laurent mais que la Loi adoptée à ce sujet a prévu l'aménagement de deux chenaux pour la navigation maritime à cet endroit en raison de la canalisation du St-Laurent.

ATTENDU que la Corporation du Pont de Trois-Rivières a alors obtenu une revision des estimés par le Docteur P.L. Pratley de Montréal et que celui-ci a établi que le coût du pont serait de $18,500,000.oo au lieu de $12,500,000.oo en raison de ces deux chenaux nécessaires à la canalisation du St-Laurent.

(suite de la Rés lution No. 13-733)

ATTENDU que la Corporation du Pont de Trois-Rivières ne peut procéder plus avant par suite du fait que les maisons de finance intéressées à financer l'entreprise à $12,500,000.oo ne sont pas intéressées à financer à $18,500,000.oo à moins que les déficits d'opération pour une période de 3aans ne soient garantis par les gouvernements.

ATTENDU que le pont Halifax-Dartmouth, en Nouvelle-Ecosse a été financé sur cette base et qu'il n'a eu aucun déficit, les revenus anticipés pour 1957 ayant égalé ceux qu'on anticipait pour 1972.

ATTENDU, subsidiairement, que l'exécution de ce projet aurait pour effet d'atténuer considérablement le chômage, qui sévit de plus en plus dans notre région depuis quelques mois et qu'on croit devoir s'intensifier.

Il est DUMENT PROPOSE et
UNANIMEMENT RESOLU

QUE demande soit faite au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement Provincial de prendre les mesures nécessaires pour que la Corporation du Pont de Trois-Rivières obtienne les fonds nécessaires à la construction du pont de Trois-Rivières.

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable John Diefenbaker, Premier Ministre du Canada, à l'Honorable Georges Hees, Ministre Fédéral des Transports, à l'Honorable Léon Balcer, Solliciteur Général, à l'Honorable Paul Comtois, Ministre Fédéral des Mines et des Relevés Techniques, à l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre du Québec, au Conseil de Ville des Trois-Rivières.

ADOPTE.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Me Jacques Lacoursière, Re: Affaire Kelly.
Lettre du trésorier M. E. Biron, Re: mise sur le marché des obligations.
Lettre du trésorier, M. E. Biron, Re: Assistance publique.
Lettre de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, Re: Hangars A & B et terrain loué au Cap-de-la-Madeleine.
Lettres de M. Benoit J.Bégin, Re: plan de subdivision de M. Grenier
Re: nécessité d'un règlement de lotissement.
Lettre de M. P. Laflamme demandant un autre permis pour opérer un auto-taxis.
Réclamation, Re: 141 rue Nadeau.
Réclamation, Re: Georges Haddad.
Soumission de R.J. Levesque, Re: puits artésien.
Remerciements de la Ligue Ouvrière Catholique pour octroi reçu.
Remerciements de M. Armand Lemire et de Mme Camille Beauchesne pour sympathies reçues à l'occasion du décès de M. Camille Beauchesne.
Lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, Re: Projet de pont sur le St-Laurent, à Trois-Rivières.
Lettre de l'Ambulance Saint-Jean faisant appel à la générosité de la cité pour maintenir le bon fonctionnement de leur oeuvre.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 16ième jour du mois de décembre 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,

MM. les Echevins: Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-734.

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 décembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-735.

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $11,234.85, et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 99	2,826.33	Liste de Paie No. 100	3,269.01
Ambulance St-Jean	100.00	Bettez Jacques	111.00
Boucher Paul	28.80	Citédu Cap	3,314.25
Cap Auto Electric	6.60	Carrière St.Maurice	554.84
Deshaies Automobiles Enrg.	89.69	B. B. Extermination	150.00
Garage Charest & Frères Inc.	137.37	Hébert Studio Ltée	7.21
Lambert & Lévesque	36.19	Loranger & Molesworth	10.00
Laurentide Ready Mix Equip.	49.50	H.Y. Maranda Enrg.	54.91
Matteau Radio Elect.	9.22	Morin Frères Inc.	120.36
Massicotte & Frères	44.39	Napanee Iron Works	29.77
Northern Electric Co.	1.14	Le Receveur Gen. du Can	115.00
Rouette François	31.74	Shawinigan W & P	50.00
Tracteurs & Equipment Cité du Cap	8.34	Wallace & Tierman Co.	48.35
	34.84	Total:-$	11,234.85

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-736.

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Henri Geo. Grenier le lot 420-79 du cadastre officiel de la Cité, dont la superficie est de 2,500 pieds carrés, pour l'aménagement d'un Puits Artésien, et ce, pour le prix de $250.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-737

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Henri Geo. Grenier, un droit de servitude sur les lots 419-513 et 420-80 du cadastre officiel de la Cité, pour l'installation de la conduite d'aqueduc qui reliera le Puits Artésien au dit système d'aqueduc, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-738

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que M. Paul Lemarier échevin du Quartier No. 1 soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier jour de janvier 1958.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-739

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé à charger aux dépenses du service de l'aqueduc, pour l'année 1957, tel que prévu au budget, une somme de $5,000.oo laquelle somme sera créditée à la réserve dudit service d'aqueduc.

Adopté.

Résolution No. 13-740

CONSIDERANT que le Conseil a adopté en date du 2 décembre 1957 un règlement portant le No. 340, au montant de $45,000.oo pour l'áchat de la Beauport Holding Ltd, connue comme la propriété de Boréal Rare Métals Ltd.

CONSIDERANT que le dit règlement a reçu l'approbation de la Commission municipale et du Ministère des Affaires municipales de Québec en date du 14 décembre 1957.

CONSIDERANT d'autre part, l'urgence de procéder à la transaction projetée.

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par l'échevin: J.P Lavergne,
Proposé par lés échevins J.Leblanc et P. Pintal,

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est autorisé d'acheter de M. Martinien Lacombe, le terrain et bâtisses situés sur la rue Boucher au Cap-de-la-Madeleine, connus comme la propriété de Boréal Rare Metals Ltd, distraction faite cependant, de ce qui a été vendu à l'enchère publique en date du 5 décembre 1957, et ce, pour le prix de $45,000.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-741

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé parl'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que l'engagement de Me François Nobert soit ratifié à compter du 16 décembre 1957 inclusivement, pour surveiller les intérêts de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans l'affaire de la transaction projetée relativement à l'immeuble et les biens de la Boréal Rare Metals Ltd.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-742

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No.-311, CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES, OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de décembre 1957.

(signé) Paul Lemarier,
Echevin de laCité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Réclamation: Re: Arthur Bergeron,
Demande de la Société St-Vincent de Paul d'un octroi pour leurs pauvres.
Lettre de M. J.Edouard Biron, Re: règlements des licences.
Lettre de M. Alfred Beaumier demandant une exemption d'eau pour le logement d'une seule pièce de Mme L. Couture.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales autorisant le règlement No. 339.
Lettre de la Commission Municipale approuvant un emprunt par obligations au montant de $90,000.oo.
Requête de plusieurs citoyens de la paroisse Ste-Madeleine pour qu'un égoût collecteur soit posé.
Réclamation de M. Johnny Roof.
Lettre de M. Georges Massicotte remerciant le conseil pour le cocktail offert à l'occasion du bonspiel industriel.
Lettre de M. Camille Tanguay remerciant le conseil pour son appui à l'occasion du Concert de l'Union Musicale.
Lettre de M. P. Moreau soumettant au conseil quelques noms pour les nouvelles rues.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

André Julien — Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois de décembre 1957, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-743

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 décembre 1957, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-744

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $53,742.86 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 101	4,725.69	Liste de Paie No. 102	3,155.01
B.L. Oil Reg'd	67.83	The Bell Telephone Co.	162.11
La Cité du Cap	22.11	Charbonnerie Champlain	27.50
Central Quebec Steel	14.74	Germain & Frères Ltée	43.35
Gauvin Jos,Fils	24.23	H.P. Hébert, Enrg.	158.21
Irving Oil Inc.	1,291.30	M. Lacombe et J. Loranger.	40,500.00
Imprimerie St.Patrice	44.48	Marchand Frère	343.09
C.O. Monat & Co.	386.25	Metalite Co.	6.84
Massicotte & Arcand	6.45	Milette Jules	97.85
Management Information	75.00	Roy P.E.	3.97
Profane Gas Utilites	12.36	Scully William Ltd	37.56
Roy Armand, fils	57.00	Station Service B.A.	15.13
St.Maurice Valley Chron.	9.80	J.H.R. Lachance	1,000.00
Me Methot & All.	455.00		53,742.86
J.E. Biron	1,000.00		

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-745

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1958, tel que confectionné par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par le "BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES AU ROLE", soit et est par les présentes homologué. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-746

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision du lot 548 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, appartenant à M. J. Albert Grenier, lequel a été fait et préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 30 septembre 1957.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-747

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le projet de contrat de M. R.J. Lévesque, en date du 26 novembre 1957, concernant le forage d'un Puits artésien sur le lot 420-79 dans les limites de cette Cité, et ce, aux conditions mentionnées audit projet de contrat, et que le Maire et le Gérant soient autorisés à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-748

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADINGIGUERE,

ET RESOLU que, sur la recommandation du Directeur de la Police, MM. Gilbert Labissonnière, Paul-Émile Coulombe et André Chartrand, soient engagés constables pompiers pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-749

Proposé par l'échevin: Jean-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requete en date du 21 décembre 1957, l'autorisation de se former en Association sous le nom de "LE COMITE SOCIAL DE LA LEGION CANADIENNE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC". dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social à 125 Dorval, Cap-de-la-Madeleine.

- - - - - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-750

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlementsde la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $18,000.oo POUR PAYER LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LES LIMITES DE LA CITE, AUTORISE PAR UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, EN DATE DU 12 DECEMBRE 1957.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de décembre 1957.

(signé):- JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Requete de M. Henri Garneau pour l'incorporation du Comité Social de la Légion Canadienne du Cap.
Lettre de l'Association des propriétaires de St-Odilon, Re: Plan de zonage.
Lettre de M. Paul Comtois, Re: Lettre et résolution en date du 12 dec. 1957.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt par obligations au montant de $15,000.oo.
Lettre de M. Paul Dozois, approuvant le règlement No. 340 du conseil municipal.
Lettre de la Chambre de Commerce remerciant le conseil relativement à la résolution adoptée à l'appui du projet du pont sur le Saint-Laurent.
Lettre de Me Léon Balcer relativement à la construction du pont.
Lettre du Ministère de la Santé, Re: Puits artésien.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

Paul Lemarier — Le Pro-Maire.

+ +
+ +

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 7ième jour du mois de janvier 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les échevins:- Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-751

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de cette Cité, en date du 23 décembre 1957, soient et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-752

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,454.82, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 103	4,504.28	Liste de Paie No. 104	3,224.96
Liste de Paie No. 1	3,576.01	Liste de Paie No. 2	2,524.29
Americain WaterWorks	12.50	L'Art Graphique	11.61
H. Béliveau Enrg.	2.68	Boucher Paul, not.	28.70
Béliveau A.	8.00	The Bell Telephone	268.77
Bureau d'Enrégistrement	10.65	Banque Can. Nation.	14,548.11
Carignan Roméo	78.28	Charbonnerie Champ.	76.22
Cap Auto Seat	3.00	Cité du Cap	193.92
Cap Tire Services Ltd	56.94	Germain-Frère	18.20
H.P. Hébert enr.	89.50	Imprimerie St-Arneault	22.66
Industrielle Comp.	1,057.03	International Business	8.00
Kauffel & Esser	10.56	Leblanc Ernest	179.40
Levesque Charles	6.75	Millen John Ltée	1.27
Produits Nor-do	11.44	Picard Georges	76.57
Roof Florent	86.52	St.Maurice Oxygen	21.06
Sirois Automobile	18.51	The Shawinigan W & P	3,301.75
Tessier Lumber Ltd	283.41	Turcotte Charles	133.27

Total:- $ 34,454.82
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-753

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, de céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les Hangars A & B, pour le prix de $12,500.oo, le tout, tel que mentionné dans une lettre en date du 30 décembre 1957.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-754

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le règlement No. 311-E intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-755

Proposé par l'échevin: J-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le règlement No. 311-E, intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-756

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité QUE LE REGLEMENT INTITULE", REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME de $18,000.oo, pour PAYER LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LES LIMITES DE LA CITE, AUTORISE PAR UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, EN DATE DU 12 DECEMBRE 1957, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté

Résolution No. 13-757

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que le règlement intitulé, "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME de $18,000.oo, POUR PAYER LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LES LIMITES DE LA CITE, AUTORISE PAR UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, en DATE DU 12 DECEMBRE 1957, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-758

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $12,500.oo, EN VERTU DE LA LOI

(suite de la résolution No. 13-758)

15-16 Geo VI, chapitre 76, Article 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE, DE LA CORPORATION DE DISPOSITIONS DES BIENS DELA COURONNE, des hangars A et B, situés sur les lots 421-D et 422-C appartenant à la Cité."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de janvier 1958.

(signé) ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-759

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les reglements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A LOUER OU VENDRE, EN TOUT OU EN PARTIE pour FINS INDUSTRIELLES, le TERRAIN FAISANT PARTIE DE L'AEROPORT CONNU SOUS LES NUMEROS DE CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, COMME ETANT LES LOTS 421-D 421-E 422-C et 423, le tout en conformité avec la loi 8 Geo VI, 1944, chapitre 57, article 2, paragraphe 33-A.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de janvier.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Réclamation de M. Lucien Laperrière, Re: chute sur le trottoir.
Réclamation de M. Roland Boivin.
Invitation faite au Maire d'assister au dîner des infirmes donné par le Club Kiwanis.
Lettre de M. Jacques Bettez, Re: Permis de construction pour M. Hervé Trépanier.
Lettre du Ministre des Transports, Re: Pont sur le St-Laurent.
Résolution du Jeune Commerce des T.Rivières, Re: Pont sur le Saint-Laurent.
Lettre demandant de proclamer la semaine du 9 au 15 janvier, la semaine de l'Electricité.
Lettre de la Revue Concorde sollicitant une annonce pour leur numéro du Carnaval.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.   Paul Lemarier — Le Pro-Maire.

+ +
+ +

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel-de-Ville, lundi le 13ième jour du mois de janvier 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les Echevins:- Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire Paul Lemarier au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-760

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 janvier 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-761

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $22,979.49 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 3	3,611.21	Liste de Paie No. 4	2,888.14
Banque Can. Nat.	957.83	Brindle Chs	300.00

(suite des comptes)

Canadian Pacific Rly Co.	10.00	Can. Industries	22.79
La Cité du Cap	73.02	La Cité du Cap	1,038.77
La Cité du Cap	137.50	Délisle Auto Acc.	316.94
J. Ls Gagnon	64.79	Garage Charest Frer.	156.01
Heroux Georges	10.43	Hébert Studio	7.21
Levesque R.J.	440.77	Levesque R.J.	1,800.00
Moore T.J. Co.	8.55	Hon. Min. des Fin.	151.90
Le Min. des Finances	1,198.17	Morin J.P. Ltée	1,395.00
Morin & Frères Inc.	136.29	Quincaillerie Roch-	
Régional Asphalt	6,966.05	fort	38.59
La Revue"La Concorde"	3.00	Supertest Petroleum	80.23
Stanley Motors Equip.	70.09	Stop Fire Ltd	55.37
C.H. Savard	108.44	St.Maurice Ind. Co.	78.28
Tessier Lumber Ltd	381.30	T.Rivières Auto E.	299.64
United Auto Parts	136.83	Verrerie du Cap	36.35
		Total:-	$22,979.49

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-762

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-P Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $45,000.oo pour payer l'achat par la Cité de la Beauport Holdings Ltd (Boreal Rare Metals Ltd), autorisé en vertu de la Loi 15-16 Geo. VI, chapitre 76, article 4, remboursable lors de la vente de l'émission d'obligations du règlement No. 340, approuvé par une lettre de l'Honorable Paul Dozois, en date du 16 décembre 1957, et de la Commission municipale, en date du 20 décembre 1957. Que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du dit montant de $45,000.oo. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-763

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $12,500.oo, pour payer l'achat par la Cité, de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne, des Hangars A et B, autorisé par la Loi 15-16 Geo. VI, chapitre 76, article 4, remboursable lors de la vente de l'émission du règlement No. 343, adopté ce 13ième jour de janvier 1958.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $12,500.oo. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-764

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie Immobilière du Cap, les lots 387-520, Ptie 521-387 Ptie 522, 387 Ptie 495, 387-547, 387 Ptie 548 et 387 Ptie 549 devant servir à l'ouverture de la rue Pâtry. En échange, la Cité cède à la Cie Immobilière, le lot 387 Ptie 550.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-765

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Cité accepte de Melle Madeleine Julien, les lots 387-493 et 387 Ptie 494 pour l'ouverture de la rue Pâtry.

En échange, la Cité cède à Melle Julien, le lot 387 Ptie 550.

Que le Notaire J.C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-766

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Constant Gagnon, les lots 387-465 et 387 Ptie 466 pour l'ouverture de la rue Pâtry.

Résolution No. 13-766 (suite)

En échange, la Cité cède à M. Gagnon, le lot 387 Ptie 550. Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-767

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 343 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $12,500.oo, en VERTU DE LA LOI 15-16 GEO VI. CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE, DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE, DES HANGARS A & B, SITUES SUR LES LOTS 421-D et 422-C APPARTENANT A LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-768

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 343 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $12,500.oo, EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE, DE LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE, DES HANGARS A & B, SITUES SUR LES LOTS 421-D et 422-C APPARTENANT A LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-769

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 344 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A LOUER OU VENDRE, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR FINS INDUSTRIELLES, LE TERRAIN FAISANT PARTIE DE L'AEROPORT, CONNU SOUS LES NUMEROS DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE COMME ETANT LES LOTS 421-D, 421-E, 422-C et 423, LE TOUT en conformité avec la loi 8 Geo VI, 1944, Chapitre 57, Article 2, Paragraphe 33-A, soit adopté en première lecture. *Adopté.*

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-770

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 344 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A LOUER OU VENDRE, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR FINS INDUSTRIELLES, LE TERRAIN FAISANT PARTIE DE L'AEROPORT, CONNU SOUS LES NUMEROS DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE COMME ETANT LES LOTS 421-D, 421-E, 422-C et 423, le tout, en conformité avec la loi 8 Geo. VI, 1944, chapitre 57, article 2, paragraphe 33-A, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-771

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil fixe les 29 et 30ièmes jours du mois de janvier 1958, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 344 autorisant le Conseil de la Cité à louer ou vendre, en tout ou en partie, pour fins industrielles, les terrains de l'Aéroport, connus sous les numéros de cadastre 421-D, 421-E, 422-C et 423.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de la Commission d'Assurance Chômage demandant à la cité de faire une proclamation concernant la Campagne des emplois d'hiver.
Lettre de la Société d'Histoire, invitant le conseil à assister à leur dîner annuel.
Lettre de M. Donat Provencher portant plainte au sujet de son évaluation.
Lettre du secrétaire M. Alcide Paquette, du bureau du premier ministre à Ottawa, accusant réception de la résolution adoptée par le conseil, réclamant la construction d'un pont sur le Saint-Laurent.
Réclamation, Re: George Haddad.
Réclamation, Re: M. Gérard Normandin, Montréal.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Paul Lemarier
Le Pro-Maire.

+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 20ième jour du mois de janvier 1958 à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les Echevins:- Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire M. Paul Lemarier au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-772

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame J.L. Fortin de la Cité des Trois-Rivières, mère de M. Maurice Fortin résidant de la cité du Cap-de-la-Madeleine et propriétaire de la maison J.L. Fortin des Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc à la famille Fortin et tout spécialement à M. Maurice Fortin, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-773

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 13 janvier 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-774

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $8,531.72 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 5	3,500.41	Liste de Paie No. 6	2,374.87
Ayotte P.V. Ltée	38.90	G. Baribeau & Al	693.33
Carrière St. Maurice Inc.	127.76	Corporation de Billets	
Cap Machine Shop	39.56	Régal	93.02
La Cité du Cap	43.59	La Co. de Cons. Dollard	30.10
Francsek & Mukstad	74.99	La Cité du Cap	389.50
Imperial Oil Ltd	20.10	The International City Man.	24.15
Kimball Automobile	129.28	Imprimerie St-Patrice	71.48
St. Maurice Foundries	288.92	Loranger Jérome, not.	29.75
Le Nouvelliste	192.25	H. Massicotte & Frères	46.25
Sawyer J.C., notaire	66.00	Picard Georges	85.32
Sauvageau Jacques	74.16	The Southa, Printing	98.03
		Totale-	$ 8,531.72

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-775

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que pour les fins de la comptabilité l'octroi de $50,000.00 reçu du gouvernement provincial au cours de l'année 1957, soit appliqué pour les trois cinquièmes aux revenus de l'année 1957 et la balance au compte du surplus général.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-776

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la résolution No. 13-764 faite et adoptée en date du 13janvier 1958, soit amendée en retranchant le No. 387 Ptie 522, qui doit servir à l'ouverture de la rue Rochefort.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-777

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la résolution No. 13-766 faite et adoptée en date du 13 janvier 1958 soit amendée en y ajoutant le lot 387 Ptie 467 pour l'ouverture de la rue Pâtry.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Cap-de-la-Madeleine, 21 janvier 19 58

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale
du Conseil

AVIS

Avis, vous est par le présent donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, VENDREDI le 24ième jour du mois de janvier de l'année Mil neuf cent cinquante huit à 7.00 heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante-huit (1958).

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le ~~Maire~~ PRO-Maire pour les raisons suivantes:

Pour passer avis de motion, pour autoriser le Conseil à louer ou vendre pour fins industrielles seulement, partie du terrain de l'Aéroport, d'une superficie d'environ sept (7) âcres, connue comme étant partie des lots 421-D et 421-E du cadastre officiel de la Cité, le tout, en conformité avec la Loi 8 Geo. VI, chapitre 57, article 2".

Arthur Beaudin
Le Greffier.

AVIS DE MOTION No. 13-778

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la- Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlementsde la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES LA L'ADMINISTRATION DE LA DITE CITE POUR L'ANNEE 1958".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de janvier 1958.

(signé):- JACQUES LEBLANC,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de la Commission municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire au montant de $12,500.oo.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire de $45,000.oo.
Lettre du Comité d'Illumination remerciant le conseil pour le civisme apporté en collaboration avec le Comité d'Illumination.
Demande d'octroi des Petites Filles de Saint-François.
Lettre du Ministère de la Voirie, re: voie carossable No. 19 près du viaduc C.P.R.
Lettres de l'Ass. des Prop. de St-Odilon, Re: plan de zonage.
Lettre de l'Ass. des prop. de St-Odilon demandant qu'une copie du budget leur soit adressée.
Lettre de l'Ass. des Prop. de St-Odilon demandant que le viaduc soit gardé libre de neige et de glace durant la saison d'hiver.
Lettre du Ministère des Affaires municipales, Re: règlement No. 311-E relatif aux licences de commerce, etc.
Lettre de la Commission municipale de Québec, approuvant les travaux décrétés par la résolution du 25 nov. 1957.
Invitation du Comité des Loisirs d'assister à la bénédiction et à l'ouverture officielle d'une nouvelle O.T. J. dans la paroisse Ste-Bernadette.
Proclamation, Re: semaine Nationale de la Santé.
Lettre de l'Ass. des Manufacturiers Canadiens demandant de recevoir à l'Hôtel-de-Ville, le président national et son groupe à l'occasion de sa visite à la section de la Vallée du St-Maurice.
Lettre de M. Hilarion Bruneau, Re: Cie British American Oil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Paul Lemarier
Le Pro-Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale, régulièrement convoquée par le Pro-Maire, M. Paul Lemarier, laquelle fut tenue vendredi, le 24ième jour de janvier 1958, à 7.oo heures P.M., à l'hôtel-de-ville, étaient présents outre le Pro-Maire, M. Lemarier, MM. les Echevins:- Jacques Leblanc, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, sous la présidence dudit Pro-Maire, M. Paul Lemarier.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-779

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE A LOUER OU VENDRE, POUR FINS INDUSTRIELLES SEULEMENT, PARTIE DU TERRAIN DE L'AEROPORT D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON SEPT (7) ACRES, CONNU COMME ETANT PARTIE DES LOTS 421-D et 421-E DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, AVEC LE HANGAR "C", LE TOUT, EN CONFORMITE AVEC LA LOI 8 GEO. VI, CHAPITRE 57, ARTICLE 2".

Fait et signé au Cap-de-la-Madelein,e ce 24ième jour du mois de Janvier 1958.

(signé):- ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Paul Lemarier
Le Pro-Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 3ième jour du mois de février 1958, à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les echevins:- Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire, Paul Lemarier au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-780

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 janvier 1958, ainsi que celui de la séance spéciale du 24 janvier 1958, soient et sont par les présentes adoptée tels que lus.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-781

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,364.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 7	3,624.01	Liste de Paie No. 8	4,875.06
L'Art Graphique	85.27	The Bell Telephone	294.10
Brindle Chs. Banque Can.	3,650.00	B.L. Oil Reg'd	54.81
Le Comité du Timbre Noel	200.00	René de Cotret	200.00
Cité du Cap	41.60	Cité du Cap	319.25
La Corp. de Disposition		Conseil des Ports Nat.	50.00
des Biens de la Couronne	12,500.00	Garde Ste-Madeleine	100.00
Daviault L. Paul	57.17	H.P. Hébert	161.32
Irving Oil Ins.	2,278.50	Imprimerie St.Arneault	29.18
Les Laboratoires Indust.	43.36	Municipal Finance Off.	30.00
L'Hon. Min. des Finances	30.00	Matteau Radio Elect.	4.17
Milette Jules	57.17	T.J. Moore Co.	161.39
Ph. Mc Carthy Transports	4.80	Produits Nor-Do.	15.20
Saulnier J.R.	60.00	St.Maurice Valley	9.80
Service de Filature de Laine	30.90	Tracteurs Equipments	197.84
L'Union des Municipalités	200.00		

Total:- 29,364.90
Adopté

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-782

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes Me Jacques Lacoursière, Avocat, de prendre les procédures nécessaires dans une cause de la Cité VS James G. Kelly, relativement à une bâtisse appartenant audit Kelly, située sur les terrains de la Cité.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-783

Proposé, secondé et unanimement résolu que le budget devant servir de base pour l'exercice financier de l'année 1958, au montant total de $ 1,027,035.97, avec échelle de salaire ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-784

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 346 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA DITE CITE POUR L'ANNEE 1958, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-785

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 346 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA DITE CITE POUR L'ANNEE 1958, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-786

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 345 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL

(suite de la résolution No. 13-786)

DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A LOUER OU VENDRE, POUR FINS INDUSTRIELLES SEULEMENT, PARTIE DU TERRAIN DE L'AEROPORT, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON HUIT (8) ACRES, CONNUE COMME ETANT PARTIE DES LOTS 421-D, 421-E et 422-C du CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, AVEC LE HANGAR "C", LE TOUT, EN CONFORMITE AVEC LA LOI 8 GEO VI. CHAPITRE 57, ARTICLE 2" soit adopté en première lecture.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-787

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 345 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A LOUER OU VENDRE, POUR FINS INDUSTRIELLES SEULEMENT, PARTIE DU TERRAIN DE L'AEROPORT, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON HUIT (8) ACRES, CONNUE COMME ETANT PARTIE DES LOTS 421-D, 421-E et 422-C DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, AVEC LE HANGAR "C", LE TOUT, EN CONFORMITE AVEC LA LOI 8 GEO. VI, CHAPITRE 57, ARTICLE 2" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-788

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil fixe les 12 et 13ièmes jours de février 1958, jours durant lesquels les électeurs propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 345 autorisant le Conseil de la Cité à louer ou vendre, pour fins industrielles seulement, partie des terrains de l'Aéroport connue sous les Nos du cadastre officiel de la Cité, comme étant partie 421-D, partie 421-E et 422-C avec le Hangar "C".

\- - - - - - - - - - -

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 13-789

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA SECURITE PUBLIQUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de janvier 1958.

(signé) ARMAND LEMIRE,
Echevin de la Cité.

\- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 343 décrétant un emprunt de $ 18,000.oo.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt par obligations au montant de $18,000.oo.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le règlement No. 341 décrétant un emprunt de $45,000.oo.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant l'emprunt par obligations au montant de $45,000.00.
Lettre du Ministère des Travaux Publics, Re: Pont sur le St-Laurent
Lettre de la Société St-Vincent de Paul demandant un octroi.
Lettre de la Ligue des Propriétaires de Ste-Madeleine, re: plan de zonage.
Réclamation de M. Gérard Normandin à la suite d'un accident survenu avec un camion de la Corporation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 10ième jour du mois de février 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Paul Pintal formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - -

Résolution No. 13-790

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 27 janvier 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-791

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $75,437.57 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 9	3,567.01	Liste de Paie No. 10	4,114.95
Liste de Paie No. 11	4,233.39	Liste de Paie No. 12	4,165.36
Ayotte P.V.	17.32	Banville Jean Inc.	284.54
Banque Can. Nationale	13,406.85	Beaudin Arthur	188.60
La Cité du Cap	598.81	La Cité du Cap	204.06
La Cité du Cap	98.49	La Cité du Cap	95.55
Coopérative Pierre Boucher	100.00	Cap Auto Seat Covers	5.00
Carignan Roméo	50.99	Can. Pacific Rly.	128.44
Cusson Frères Ltée	265.31	Cusson Chas.	34.83
Délisle Auto Acc.	251.48	Gagnon J. Ls	57.17
Gravel J.F.	8.75	Huard Service Station	2.80
L'Industrielle Comp.	1,081.27	Imprimerie St.Patrice	24.35
Imprimerie St-Arneault	22.96	Levesque R.J.	3,600.00
Larivière Roland	50.00	Massicotte H. Frères	22.49
Monat C.O. Ltée	28.54	Morin Frères Inc.	87.89
Min. L'Hon. des Finances	269.78	Ministère du B-Etre	36,581.86
Nadeau J.T.	11.30	National Ass.	10.00
Picard Georges	34.03	Rev. Gen. du Canada	560.00
Sauvageau Jacques	74.16	St.Maurice Ind. Co.	76.22
T.Rivières Auto Electric	188.10	Tracteurs & Equipm.	178.16
Tremblay Nazaire	31.76	La Pépinière des Laurentides Enrg.	625.00
		Total:	$75,437.57

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-792

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le plan de subdivision d'une partie du cadastre 554 de The Model Plan development Corporation, fait et préparé par Roger Gélinas, A.G., en date du 5 août 1957, soit accepté en principal. *Adopté.*

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-793

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil nomme par les présentes, M. André Joly, domicilié au numéro 195 de la rue Le Boulanger, Cap-de-la-Madeleine, (Canada), Commissaire industriel pour la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine. Cette nomination prend effet immédiatement.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-794

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil nomme par les présentes, M. André Joly, domicilié au numéro 195 de la rue Le Boulanger, au Cap-de-la-Madeleine, président coordonnateur de l'exposition qui devra être tenue en la Cité du Cap-de-la-Madeleine (Canada) à l'été 1959. *Adopté.*

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-795

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil loue à M. André Joly, domicilié au numéro 195 de la rue Le Boulanger, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de un ($1.00) dollar, pour une durée de six (6) semaines, à l'été 1959, le terrain de l'Aéroport avec les Hangars A & B, pour la tenue d'une exposition française.

Il est bien entendu que le Conseil coopèrera d'une façon positive à l'organisation de cette exposition. *Adopté.*

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-796

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le règlement No. 313-C intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313 relatif à la CIRCULATION ET A LA CIRCULATION PUBLIQUE" soit adopté en première lecture.

ADOPTE.

Résolution No. 13-797

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le règlement No. 313-C intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313 RELATIF A LA CIRCULATION PUBLIQUE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Congrès de la Fédération Interdiocésaine des Gardes Paroissiales du Canada sollicitant une annonce pour leur programme souvenir.
Lettre de l'Institut National Canadien pour les Aveugles sollicitant un octroi.
Lettre du Président du Comité de réception de Cap Curling Club demandant que la Cité serve un cocktail à l'occasion du Bonspiel des Journalistes de la province.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant le reglement No. 343 décrétant un emprunt de $12,500.
Lettre de la Commission Municipale de Québec approuvant un emprunt par obligations au montant de $12,500.
Lettre de M. Guy Larivière de la Compagnie Trois-Rivières Waste Paper and Metal soumissionnant pour l'enlèvement des vidanges.
Lettre de Ricard Stores Vénitiens demandant à louer un espace dans une des bâtisses de l'aéroport pour fins d'entreposage.
Lettre de M. Denis Guérin réclamant les dommages par un tracteur de la Corporation.
Réclamation, Re: André Tremblay.
Convention de vente des deux hangars de la Corporation de Disposition des Biens de la Couronne à la Municipalité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier.*　　　　André Dubois — *Le Maire.*

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Emilien Godbout, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Emilien Godbout

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mars 1958.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné, Emilien Godbout, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Emilien Godbout

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mars 1958.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, faute de quorum, ajournons la séance cédulée pour ce soir, lundi 10 mars 1958, à demain mardi le 11 mars 1958, à 8.oo heures P. M..

Jacques LeBlanc
Echevin
Paul Lemarier
Echevin
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Bureau du Greffier,
10 mars 1958, 7.30
heures P. M..

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24ième jour de février 1958, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteui.

Rés. 13-798 Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 février 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.
****

Rés. 13-799 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $41,816.01 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 13	3,637.66	Paie No. 14	3,629.71
Paie No. 15	3,721.04	Paie No. 16	7,613.77
Battery Electric	7.95	Bur Enrégistrement	20.85
G Baribeau & Al	1,068.33	C.Brindle & Ban Can.	2,920.00
Cap Curling Club	400.00	Cité du Cap	84.94
Cité du Cap	158.22	Cité du Cap	401.42
Com Touristique de la Mauricie.	500.00	Croix Rouge	50.00
		Cie Const Dollard	16.40
Charb. Champlain	49.25	Cie Ronéo du Canada	4.81
Cie Const Laviolette	1,101.25	Conseil des Unions de Moulin Papier 3-Riv.	100.00
Léopold Daviau	75.65	Garage Charest & Fr.	306.65
Hewitt Equip.	19.94	Geo. Héroux	26.75
Hébert Studio	7.21	Emile Hamel	236.00
Garage Hamel	22.50	Int. Can des Aveugles	100.00
Imperial Oil	21.60	Int. Business Machine	
Imprimeur de la Reine	54.66		8.00
Kimball Auto	89.68	Lynn McLeod	35.72
John Millen	21.22	Propane Gas Utility	24.72
Penn-Mass	6.29	Quinc. Notre-Dame	4.23
Florent Roof	74.16	Rec. Gén. du Canada	45.00
Royal Liverpoll Ins.	10,782.69	P. E. Roy	12.32
Shawinigan W & P	3,600.10	Stop Fire Ltd.	101.97
Stanly Motors Equip.	116.77	Sirois Auto	15.23
St-M-Valley Chronicle	10.50	Société St-Vincent de Paul St-Eugène	200.00
J. R. Saulnier	45.80	Chs Turcotte	65.45
Supertest Petroleum	66.09	Pierre Thibeau Ltée	37.74
3-Riv. Chevrolet	4.59	Wilson & Cousins Co Ltd	70.00
Verrerie du Cap	6.18		
Cité du Cap	15.00		
		Total	$ 41,816.01

Adopté
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTION No. 13-800
****

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois de février 1958, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents:

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 317, au montant de $30,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit amendé en remplaçant l'article 3 par le suivant:

"3.- Les obligations seront payables à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 4 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

L'article 7 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 7:

"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er avril 1968 inclusivement; après cette date..."

Que le règlement No. 322, au montant de $185,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit amendé en remplaçant l'article 7 par le suivant:

"7.- Les obligations seront payables à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principale de ladite banque à Toronto, au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas"

L'article 8 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1973.

L'article 9 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

L'article 11 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 11

"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er avril 1968 inclusivement; après cette date..."

Que le règlement No. 323, au montant de $45,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit amendé en remplaçant l'article 3 par le suivant:

"3.- Les obligations seront payables à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas".

L'article 4 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

L'article 5 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

L'article 7 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 7;

"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er avril 1968 inclusivement; après cette date..."

Que le règlement No. 324, au montant de $10,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du ler avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1968.

- L'article 6 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les ler avril et ler octobre de chaque année.

L'article 8 est abrogé.

- - Que le règlement No. 330, au montant de $25,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne - Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto"

L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du ler avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1973.

L'article 8 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 8:

"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le ler avril 1968 inclusivement; après cette date..."

- - Que le règlement No. 332, au montant de $15,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne - Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto"

L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du ler avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

- Le tableau d'amortissement est remplacé par le suivant:

1 -	$ 500	7	$ 500	14	$ 1,000
2 -	500	8	500	15	1,000
3 -	500	9	500	16	1,000
4 -	500	10	500	17	1,000
5 -	500	11	1,000	18	1,000
6 -	500	12	1,000	19	1,000
		13	1,000	20	1,000

- L'article 6 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les ler avril et ler octobre de chaque année.

L'article 8 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 8:

"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le ler avril 1968 inclusivement; après cette date..."

- - Que le règlement No. 333, au montant de $45,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne - Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du ler avril 1958.

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1959 à 1978.

- L'article 5 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les ler avril et ler octobre de chaque année

L'article 7 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 7:

"7.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le ler avril 1968 inclusivement; après cette date..."

Que les règlements Nos. 340, au montant de $45,000, et 343,- au montant de $12,500, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient amendés en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1958.

L'article 6 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

L'article 8 est abrogé.

Que les règlements Nos. 341, au montant de $45,000, et 342,- au montant de $18,000, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient amendés en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 5 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er avril 1958.

L'article 6 est amendé en stipulant que l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

L'article 8 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 8:

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er avril 1968 inclusivement; après cette date..."

Adoptée à la séance du 24 février 1958

Certifié vraie copie
Arthur Beaudin
Le Greffier.

13-800

24/2/58

Rés. 13-800 Voir résolution ci-jointe
****

Rés. 13-801 Proposé par l'échevin Paul Pintal
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère

ETV RESOLU que l'ancien chemin, portant le No. de cadastre 416 Ptie 144, autrefois connu sous le nom de "Rousseau" portera dorénavant le nom de rue "de la Fonderie".

Adopté
****

Rés. 13-802 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $ 18,000.oo pour payer les travaux exécutés pour l'aménagement d'un Puits artésien, autorisé par une Ordonnance du Ministère de la Santé, en date du 12 décembre 1957, remboursable lors de la vente de l'émission d'obligations du règlement No. 342 approuvé par la Commission municipale par une lettre en date du 22 janvier 1958.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $ 18,000.oo.

Adopté.
****

Rés. 13-803 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P. entre les numéros civiques 453 et 457 de la rue Beauchemin.

Adopté
****

Rés; 13-804 Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur sur les détails de la votation du règlement No. 345 concernant la vente d'une partie du terrain de l'Aéroport de la Cité, soit accept

Adopté.
****

CORRESPONDANCES LUES.
****
Lettre de St-Maurice Flying Services.
Lettre de l'Ecole des Parents de Trois-Rivières.
Demande de permis pour station de service, J. M. Bonneville.
Demande Corporation Gaz des Comtés du Sud.
Réclamation Gérard Normandin
Réclamation J. E. Biron.
Réclamation J. L. Lacroix
Réclamation René Doucet
Rapport sur la votation du règlement 345.
Lettre de l'Ingénieur Marcoux, dépenses d'auto.

Et la séance est levée

André Lebeau
le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier.

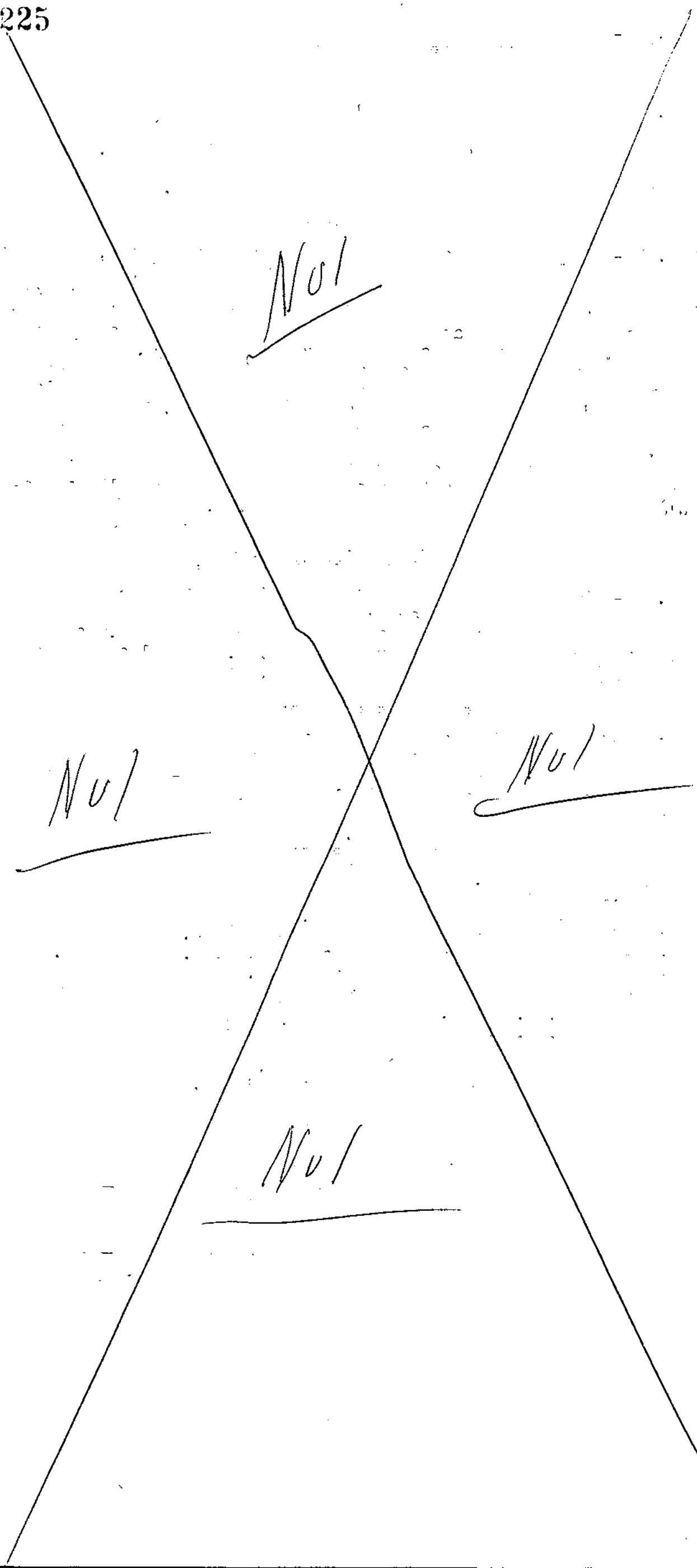
Nul
Nul
Nul
Nul

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTION NO. 13-809

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, mardi le 11ième jour du mois de mars 1958, à 7. heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire ANDRE JULIEN

MM. les Echevins: Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal.

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

CONSIDERANT qu'un industriel est intéressé à acquérir le hangar C et sept (7) acres de terrain pour le prix de trente-cinq mille dollars ($35,000.00), le prix demandé pour le hangar C serait de quinze mille dollars ($15,000.00) et le terrain serait vendu vingt mille dollars ($20,000.00);

CONSIDERANT que, suivant un bill voté par la Législature de Québec et sanctionné le 15 mars 1944, la Cité du Cap-de-la-Madeleine peut louer ou vendre, en tout ou en partie, les lots 421-D, 421-E, 422-C et 423 faisant partie de l'aéroport et avant d'en disposer, le Conseil est tenu de soumettre un referendum aux électeurs-propriétaires pour approbation et aussi à la Commission Municipale de Québec;

CONSIDERANT que le referendum a reçu l'approbation des électeurs-propriétaires et que la Commission Municipale de Québec ne voit pas lieu d'exercer son droit de désaveu;

EN CONSEQUENCE,

Il est PROPOSE, SECONDE et UNANIMEMENT RESOLU de concéder un bail avec promesse de vente du hangar C et de sept (7) acres de terrain des lots P-421-D et P-421-E du cadastre de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, à LAMINEX PRODUCTS LIMITED, pour le prix global de soixante-six mille dollars ($66,000.00) payable au bureau du Trésorier de la Cité, en cent vingt (120) versements égaux, mensuels et consécutifs de cinq cent cinquante dollars ($550.00) chacun, le premier versement mensuel de cinq cent cinquante dollars ($550.00) échéant le premier janvier 1959 et les autres versements devenant exigibles à la même date de mois en mois jusqu'à parfait paiement de la dite somme de soixante-six mille dollars ($66,000.00). Dans ce prix de soixante-six mille dollars ($66,000.00) se trouvent compris la valeur fixée pour les terrains et bâtisse: trente-cinq mille dollars ($35,000.00), plus l'intérêt à six pour cent (6%) qui courra pendant la durée du bail, plus la considération du fait que la Corporation assume le paiement des taxes municipales qui seront imposées sur les immeubles et le paiement des taxes scolaires, pour le montant équivalant à l'imposition annuelle au taux régulier imposé par la Commission scolaire sur les biens-fonds de la municipalité, durant l'existence du présent bail.

Un emplacement situé en la cité du Cap-de-la-Madeleine, de figure irrégulière, formé d'une partie des lots numéros QUATRE CENT VINGT-ET-UN - D (421-D) et QUATRE CENT VINGT-ET-UN - E (421-E) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, borné en front à l'ouest, et au nord-ouest, le long d'une courbe irrégulière (lignes C-D) par une ligne homologuée la séparant d'autres parties des lots numéros 421-D et 421-E; au sud-est (ligne D-A) par d'autres parties des lots numéros 421-E et 421-D; à l'ouest (ligne A-B) et au sud (ligne B-C) par partie du lot numéro 421-D propriété de Alfred Dussault; mesurant mille deux cent quarante pieds (1240) au sud-est et renfermant une superficie d'environ sept (7) acres. La ligne D-A appartient à une parallèle à la rue Houssard parallèle courant à environ trois cent quarante-six (346) pieds anglais au sud-est de la limite sud-est actuelle de ladite rue. Le point A est situé à environ cent quinze (115) pieds anglais au nord-est de la limite nord-est actuelle de la rue St-Laurent.

Le tout tel que plus amplement montré par les lettres A-B-C-D-A entourées d'un trait vert sur un plan ci-annexé daté du 3 janvier 1958 et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé par les comparants en présence du Notaire soussigné pour identification.

RESOLUTION NO. 13-809

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Il est de plus prévu au bénéfice de l'emplacement ci-dessus décrit une servitude de droit de passage à perpétuité contre une partie du lot numéro 421-D, partie plus spécialement montrée par les lettres C-E-F-G-H-I-J-C entourées d'un trait rouge sur le dit plan annexé. De figure irrégulière, borné au sud (ligne C-E) et à l'est (ligne E-F) par partie du lot numéro 421-D appartenant à Alfred Dussault; au sud-ouest (ligne F-G) par la rue St-Laurent; à l'ouest (ligne G-H) par l'immeuble de Sa Majesté la Reine; au nord-ouest (ligne H-I) par la rue Houssard; au nord (ligne I-J) par le lot numéro 421-E et au sud-est (ligne J-C) par l'emplacement plus haut décrit.

Le locataire prendra possession du hangar dans l'état dans lequel il se trouve actuellement et il s'oblige, à ses frais, de faire toutes les réparations, changements ou améliorations qui seront nécessaires pour son industrie pour un montant non inférieur à vingt-cinq mille dollars ($25,000.00) et pour le maintien en bon ordre de la bâtisse en général et cela, dans un délai maximum de douze (12) mois de la signature des présentes.

Le locataire avec promesse de vente devra maintenir la bâtisse assurée contre le feu dans une compagnie acceptée par la Cité et faire transporter cette assurance au nom de la Cité, et faire remise à cette dernière de telle police et des reçus de renouvellement à échéance, qui devra être pour un montant suffisant pour garantir la créance en capital de la Cité, pour ce qui regarde le prix estimé pour le terrain et la bâtisse.

Le locataire ne deviendra propriétaire des terrains et de la bâtisse et de ses améliorations que lorsqu'il aura payé le cent vingtième versement mensuel de cinq cent cinquante dollars ($550.00), et dans ce cas, il aura droit à un acte de vente par la Cité, sans autre considération que le prix du bail, mais aux frais du locataire.

Le bail avec promesse de vente sera résolu de plein droit si bon semble à la Cité dans tous comme dans chacun des cas suivants: si le locataire faisait défaut de payer aucun des versements mensuels de cinq cent cinquante dollars ($550.00) dans les quatre-vingt-dix (90) jours de son échéance ou s'il faisait défaut de maintenir en force l'assurance-feu pour un montant suffisant pour garantir toute balance pouvant rester impayée sur la dite somme de trente-cinq mille dollars ($35,000.00) ou s'il faisait défaut de maintenir la bâtisse en bon état de réparations dans les cent quatre-vingts (180) jours de la réception d'un avis à cet effet donné par la Cité ou si le locataire faisait défaut d'effectuer les réparations, améliorations ou changements tel que prévu, et dans tous comme dans chacun de ces cas, la Cité reprendra, si tel est son choix, la propriété et possession du terrain, de la bâtisse et de ses améliorations, avec toutes additions et augmentations pouvant avoir été faites, sans frais comme sans formalité de justice et sans rien avoir à payer pour toutes constructions et améliorations pouvant avoir été faites et pour tout montant qui aurait pu être versé en acompte sur le bail avec promesse de vente: le tout devant appartenir à la Cité à titre d'indemnité et de dommages intérêts liquides.

Le locataire avec promesse de vente, et tout acquéreur subséquent des droits qui lui sont conférés par les présentes, aura le droit et l'obligation, pendant la durée du bail, de se servir du terrain et de la bâtisse de façon continue pour des fins industrielles exclusivement. Une fois l'acte de vente passé, le locataire, ainsi que tout acquéreur subséquent des droits de ce dernier, sera alors régi par le droit commun, sous réserve, cependant, de leur droit acquis de se servir du terrain et de la bâtisse pour des fins industrielles.

Le défaut du locataire pendant la durée du bail d'exploiter une industrie sur les lieux loués pendant une période de dix (10) mois consécutifs, donnera le droit à la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'annuler le dit bail en aucun temps à compter de telle période, en par la Cité signifiant au locataire à son bureau d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un avis par malle recommandée de son intention de se prévaloir de ce privilège. Dans tel cas, la Cité aura le droit de retenir comme indemnité tous les versements mensuels déjà effectués, mais sans toutefois que le locataire ne soit responsable de toute autre indemnité ou de tout autre dommage découlant de sa non-exploitation.
X-de 60 jous.

RESOLUTION NO. 13-809 (Suite)

La cession par le locataire de ses droits dans le présent contrat pendant la durée du bail, n'aura pas pour effet de libérer celui-ci de ses obligations vis-à-vis la Cité, et le cessionnaire, ainsi que tout cessionnaire subséquent, devront également se conformer à toutes et à chacune des clauses du présent contrat; le contrat de vente à être passé entre les parties à l'expiration de ce bail, devra contenir une clause à l'effet que si l'acquéreur désire vendre ou céder cet immeuble en tout ou en partie, il devra accorder à la Cité la préférence d'acheter aux prix et conditions alors offerts par l'acquéreur disposé à l'acquérir, preuve formelle et satisfaisante devant être faite préalablement du sérieux, du bien-fondé et de l'exactitude de l'offre.

Si pendant la durée du bail, la bâtisse était détruite entièrement ou de façon substantielle par un incendie ou autre cas fortuit, le locataire s'engage à reconstruire un édifice industriel adoptable aux besoins de son industrie et cela dans un délai de dix (10) mois, à défaut de quoi, la Cité reprendra de plein droit la propriété et possession du terrain avec les débris de la bâtisse, sans frais comme sans formalité de justice, et sans être tenue de ne rien rembourser au locataire de ce que ce dernier pourrait avoir déboursé à raison du présent bail, soit pour versements mensuels, soit pour paiement de taxes, de primes d'assurances, soit pour constructions, soit pour améliorations et impenses, soit pour quoi que ce soit que le locataire pourrait avoir déboursé à raison des dits immeubles; le tout devant appartenir à la Cité comme dommages intérêts liquides; à moins que le locataire, avant l'expiration des dix (10) mois, ne paie la balance impayée sur le prix du bail et ne vende à un autre qui construirait et opérerait une autre industrie de même importance, tant que le présent contrat ne sera pas terminé.

Néanmoins, si dans le cas de destruction de l'immeuble prévue au paragraphe précédent, le locataire, ou tout acquéreur subséquent, s'oblige à le reconstruire conformément aux dispositions qui précèdent, la Cité devra, sur réception d'un avis écrit par le locataire ou l'acquéreur subséquent qu'il a assumé l'obligation de reconstruire, remettre au locataire ou l'acquéreur subséquent, dans les trente (30) jours de la reconstruction effective de l'immeuble, toute indemnité qu'elle aura reçue ou pourra recevoir par suite d'un incendie ou autre événement fortuit en vertu de toutes polices d'assurances, ou renouvellement d'icelles, prises par le locataire et transportées à la Cité.

Le locataire aura le privilège de payer la totalité dudit bail par anticipation et de ce fait, se porter propriétaire de l'immeuble faisant l'objet des présentes. Dans l'éventualité d'un tel paiement, il sera chargé au bailleur les intérêts réellement courus, calculés semi-annuellement, à la date de tel paiement par anticipation; les taxes payées par la Ville pendant l'existence du bail (incluant la portion versée par la Cité au compte des taxes municipales). La somme du loyer perçu par la Ville à telle date de paiement par anticipation, déduction faite du montant global imputé aux taxes et aux intérêts, tel que plus haut établi, donnera le montant réel en principal payé par le bailleur en acompto partiel sur le dit prix de trente-cinq mille dollars ($35,000.00). Cet acompte sera immédiatement crédité au locataire qui devra alors verser le solde ainsi dû sur la considération de trente-cinq mille dollars ($35,000.00) dudit contrat.

La Compagnie ne pourra transporter, vendre ou autrement aliéner ses droits dans le présent bail qu'en acquittant le solde alors dû en vertu des présentes et l'acte de transport, de vente ou autre aliénation devra comporter l'obligation pour le tiers acquéreur de souscrire la totalité des obligations auxquelles est assujettie la Compagnie.

Le locataire s'engage à ne pas exiger un certificat de titres de la part de la Cité; néanmoins, cette dernière garantit qu'elle a un titre parfait au terrain et à la bâtisse et s'oblige à livrer au locataire, sur paiement du cent vingtième versement mensuel ou sur paiement de la totalité du dit bail par anticipation comme prévu ci-dessus, les dits immeubles avec garantie légale contre l'éviction et libre de toute hypothèque, lien ou autre charge.

Que la présente résolution soit soumise à la Commission municipale pour approbation.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Certifié vraie copie

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 11ième jour du mois de mars 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins: Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-805

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 février 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-806

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,123.74 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 17	3,719.63	Liste de Paie No. 18	8,075.12
Liste de Paie No. 19	3,719.63	Liste de Paie No. 20	6,813.04
The Bell Telephone	87.27	Banque Can. Nationale	1,034.59
Boilet Henri	10.50	Cité du Cap	81.62
Cité du Cap	394.36	Champlain Express	4.89
La Commission Scol.	159.80	Can. Pacific Rly	5.00
Can. Federation of		Charbonneau Eugène	6.00
Mayors & Municip.	115.00	Chance A.B. of Canada	101.97
Canadian Industries	22.79	Fortin J.L.	132.88
Federal Equipment	3207.46	Gélinas Roger	106.00
Hébert H.P.	1125.42	Irving Oil	2,170.20
Imprimerie St-Arneault	34.74	Imprimerie St-Patrice	105.26
Industriel Comp Ass.	1,107.41	Larivière Roland	50.00
L'Hon. Min. des Fin.	786.58	Milette Jules	76.22
M.G. Machinery Enrg.	4.49	L'Hon Min des Fin,	15.00
Le Nouvelliste Inc.	203.64	Nos Droits	5.60
Produits Nor-Do	37.00	Restaurant Penn-Mass	17.33
Le Rec. Général du Can.	424.00	Le Rec. Général du Can.	171.00
St.Maurice Oxygen	67.66	Stanley Motors Equip.	8.58
Shawinigan W & P	318.20	Garage Turcotte	220.24
Auto Electric T.R.	283.47	Tessier Lumber Ltd	65.45
Vaugeois Auto Spring	28.70		
		Total:-	$ 31,123.74

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No.13-807

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Notaire Jérôme Loranger soit et est par les présentes autorisé de présenter à M. Antoine Morin, pour son terrain portant les Nos. 318-2314 et 416-A-5, du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une offre légale de $500.00 et mise en demeure d'accepter paiement du montant d'indemnité pour ledit terrain.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-808

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de THE MODEL PLAN DEVELOPMENT CORPORATION, le lot 554-1, devant servir à l'ouverture d'une rue, à partir de la rue Boucher, allant vers l'Ouest, le long de la rivière St-Maurice, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérome Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-810

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, mercredi, le 12mars 1958, à 8.oo heures P.M., sur l'étude des soumissions de l'émission au montant de $ 475,000.oo et de toutes choses inachevées.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
André Julien — Le Maire

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement, du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, mercredi le 12ième jour du mois de mars 1958, à 8.oo heures P.M., à laquelle étaient présents:- Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins: Paul Lemarier Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-811

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé des maisons de finance L.G.Beaubien & Cie Limitée, Crédit Interprovincial Limitée et René-T. Leclrec Incorporée, pour l'achat de $ 475,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dont $ 272,000.oo à 4½ % échéant le 1er avril de 1959 à 1968 inclusivement et $ 203,500. à 5% échéant le 1er avril de 1969 à 1978 inclusivement, au prix de $ 98.27 par $ 100.oo d'obligations, plus les intérêts courus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

\- - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant le règlement No. 345.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: Règlement No. 313 relatif à la circulation et à la sécurité publique.
Lettre du Dr. Pierre Lahaye, demandant à louer une partie de terrain pour y installer un chalet d'été modèle qui pourra être déménagé à quelques jours d'avis.
Lettre de Me François Nobert, Re: Cause - Lacoursière v Méthot & Al & Bettez.
Lettre de la Ligue des propriétaires de Ste-Madeleine, Re: égoût collecteur.
Lettre de la Ligue des Propriétaires de St-Lazare, Re: Bureau d'assurance chômage.
Lettre des Avocats Laperrière et Héroux, Re: demande de permis de station de service pour M. Jean-Marie Bonneville.
Lettre de la Commission Municipale de Québec, approuvant un emprunt temporaire au montant de $ 18,000.oo
Réclamation de M. Arnaud Baril, pour dommage subi à son auto.
Réclamation, Re: Mme Lucien Laperrière,
Réclamation, Re: melle Yvette Veillette.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire

\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24ième jour du mois de mars 1958 à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-812

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière d'ajournement du Conseil de cette Cité en date du 11 mars 1958 ainsi que celui du 12 mars 1958 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-813

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 41,787.54 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 21	3,719.63	Liste de Paie No. 22	7,508.03
Liste de Paie No. 23	3,719.63	Liste de Paie No. 24	4,218.85
Bureau d'Enrégistrement	20.55	Battery Electric Serv.	21.42
The Bell Telephone	256.81	G. Baribeau & All	868.33
Chs Brindle & Banque	1,460.00	B.L. 0.1 Reg'd	68.83
Le Conseil de la Cité	3,500.00	La Cité du Cap	826.84
La Cité du Cap	692.44	La Cité du Cap	179.62
La Cité du Cap	1,063.10	Cap Machine Shop	157.83
Charbonnerie Champlain	241.64	Comité Illumination	1,500.00
Délisle Auto Acc.	483.21	Léo Paul Daviault	67.65
Eastern Steel Prod.	131.88	Garage Charest Frères	256.49
Hébert Studio Ltée	7.21	Héroux Georges	7.89
Hewitt Equipments	6.88	Hébert H.P.	84.72
Irving Oil Inc.	3,146.50	Kimball Automobile Ltée	70.74
Massicotte & Arcand	141.98	La Cité du Cap	194.90
H. Massicotte & Frère	411.39	Ronald Marcoux Ing.	150.00
Morin Frères Inc.	110.89	Profane Gas Utilités	30.90
Penn-Mass Tire Shop	18.54	Produits Nor-Do	14.83
Procure des Frs Ecole Chrétienne	14.43	Armand Roy Paul E. Roy	27.00 14.06
J.C. Sawyer, not.	166.50	The Shawinigan W & P.	3,375.83
St.Maurice Ind.	76.22	Sirois Automobiles	34.30
Société St-Vincent de Paul - Par. Ste-Mad.	200.00	Mgr F.X. St-Arnaud Société St-Vincent de Paul	25.00
Supertest Petroleum	332.95	Par. St-Odilon	200.00
C.H. Savard	39.45	Trust Général du Can.	1,000.00
Tracteurs Equipments	607.11	Verrerie du Cap	4.54
Les Zouaves Pontificaux St-Lazare	100.00	Raoul Bellavance	210.00
		Total:-	$ 41,787.54

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-814

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte conjointement de M. et Mme Arthur St-Arnaud, 143 pieds carrés de terrain pour l'élargissement de la rue Fusey de cinq (5) pieds, du côté nord de cette rue, entre Beauchemin et St-Valère, dont une superficie de 102.37 pieds carrés, prise à même le lot 387-233 et une superficie de 40.63 pieds carrés, prise à même le lot 387 Ptie 23 , le tout, pour le prix de Un ($1.00) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-815

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Emilien St-Arnaud, 108.67 pieds carrés de terrain pour l'élargissement de la rue Fusey de cinq (5) pieds, du côté Nord de cette rue, entre Beauchemin et St-Valère, dont une superficie de 68.04 pieds carrés prise à même le lot 387-235 et une superficie de 40.63 pieds carrés,

(suite de la résolution No. 13-815)

prise à même le lot 387 Ptie 234, le tout, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-816

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Charles Croteau 133.71 pieds carrés de terrain pour l'élargissement de la rue Fusey de cinq (5) pieds du côté Nord de cette rue entre Beauchemin et St-Valère dont une superficie de 25.51 pieds carrés prise à à même le lot 388-39; une superficie de 44.57 pieds carrés prise à même le lot 388-38 et une superficie de 63.63 pieds carrés prise à meme le lot 388-37, le tout, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-817

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 27 avril 1958, jusqu'à minuit et une minute le 27 octobre 1958, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'à date du 27 octobre 1958, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq heures en retard avec ledit observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires municipales pour approbation.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-818

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, échevin du quartier No. 3, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois mois, et ce, à compter du premier avril 1958.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-819

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Lucien Massicotte, propriétaire résidant de cette Cité depuis plusieurs années et ancien échevin de la Cité durant les années 1920-30.

Ce Conseil présente donc aux familles Massicotte et tout spécialement à Madame Massicotte, son épouse, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-820

Proposé, secondé et unanimement résolu que les règlements Nos. 317 - 322 - 323 - 324 - 330 - 332 et 333 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient amendés en stipulant un intéret à un taux n'excédant pas 5%. Le règlement No. 322 est également amendé en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'article 11:-

"Cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les numéros les plus élevés et les échéances les plus éloignés.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-821

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le trésorier de la Cité, d'émettre un nouveau permis d'autotaxi, en faveur de M. Eugène Montambeault, le tout conformément au règlement No. 309 article 22, concernant les taxis.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-822

Proposé par l'échevin: ARMANDLEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que pour faire suite à l'offre de M. Josephat Langevin, par une lettre en date du 14 mars 1958, ce Conseil accepte de ce dernier, et ce, pour le prix de UN $1.oo dollar, une lisière de terrain de 66 pieds de largeur sur toute la pro-

(suite de la résolution No. 13-822)

fondeur du lot No. 554 du cadastre officiel de la Cité, appartenant audit Josephat Langevin, et devant servir au prolongement du Chemin du Passage le long de la rivière St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-823

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil cède et vend à la Caisse Populaire St-Lazare du Cap-de-la-Madeleine, les lots 157-80, 157-81, 157-82, 157-83, 157-84, et 157-113 du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie totale de 23,184 pieds carrés, et ce, à raison de 50¢ du pied carré, formant un montant global de $11,592.oo, le tout pour faire suite à une résolution de la dite Caisse Populaire St-Lazare en date du 21 mars 1958 et suivant projet de contrat soumis, préparé par le Notaire Jérôme Loranger. Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre Caisse St-Lazare, Re: vente terrain du Marché.
Lettre de M. Gauthier, demande char allégorique fêtes de Québec.
Approbation par Commission municipale, vente Hangar "C".
Lettre de M. Langevin offrant terrain, Re: prolongement Chemin du Passage le long du St-Maurice.
Lettre de M. J.L. Doucet, demandant d'amender règlements Nos. 317-322 - 323 - 324 - 330 - 332 et 333.
Lettre Min. Affaires municipales approuvant règlement imposition.

Réclamations:

Maurice Cloutier, 131 Thibeau,
Jeannot Guy, 116 St-Georges,
Charles Brindle, 140 Massicotte,
Jacques Adam, 1826 Plouffe, T.Rivières.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 8ième jour du mois d'avril à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Fintal, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-824

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mars 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-825

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $122,154.80 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

(voir liste des comptes au verso)

Les COMPTES

Liste de Paie No. 25	3,637.66	Liste de Paie No. 26	4,237.42
Liste de Paie No. 27	3,637.66	Liste de Paie No. 28	3,104.79
L'art Graphique	765.08	Ass. de Brigadiers	400.00
Ayotte P.V. Ltée	89.92	Brindle Chs. & B. Can.	1,460.00
Brindle Chs & B.Can.	1,460.00	Bureau d'Enrégistrement	3.80
Can. Canadienne Nat.	46,365.49	Can. Can. Nationale	39,285.12
Baribeau Gilles & Al.	968.33	Boilet Henri	26.00
Can. Pacific Rly	295.47	Can. Pacific Rly.	4.00
Carignan Roméo	129.78	Cusson Chas. Ltée	95.09
La Cité du Cap	182.77	La Cité du Cap	20.19
La Cité du Cap	75.78	Deschamps J.B. Inc.	1,250.18
Gagnon J. Ls	76.22	Gélinas Roger, a.g.	227.00
Gauthier Jos O.	72.98	Hébert H.P. et B. Can	5,047.00
Hankin Francis Co. Ltd	5,027.72	L'Industrielle Co.	1,094.06
Imprimerie St.Patrice	322.29	Imprimerie St.Arneault	36.02
Jacob & Jacob Enrg.	375.00	Larivière Roland Ltée	50.00
Loranger Jérome. n.p.	1,000.00	Leblanc Ernest	179.40
Millen John, T.Riv.	13.77	L'Hon. Min. des Fin.	385.14
Morin J.P. Ltée	17.50	National Ass.	20.00
Ponton Joseph Enrg.	193.80	Produits Nor-Do.	14.18
P.L. Parent	50.00	Quincaillerie Rochefort	156.18
Le Rec. Général du Canada	110.00	Société Can. du Cancer	50.00
Veillette Frères Enrg.	74.00	United Auto Parts	43.01
Ville Joie du Rosaire	25.00		

Total:- $ 122,154.80

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-826

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée d'installer trois (3) lampes de 250 C. P., rue Beauchemin, au Sud de Thibeau, sur les premier, troisième et cinquième poteaux.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-827

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que M. Jean-Guy Rocheleau soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 60.00 par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-828

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Antoine Morin, et ce pour le prix de $1,000. le lot portant les numéros 387-2314 et 416-A-5 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et devant servir au prolongement de la première rue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-829

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la résolution No. 12-483 faite et adoptée le 14 décembre 1953 et sur No. 12-491 faite et adoptée le 21 décembre 1953, soient et sont par les présentes rescindées et annulées à toutes fins que de droit et que la résolution ci-après soit adoptée:-

ET RESOLU:-

"1o.- Que ce Conseil accepte de la Coopérative d'Habitation "La Famille" le prix de Un ($1.00) dollar, le lot numéro 387-2353, 171-P.S.E. 271 et 171-P. S. E. 234, aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, devant servir au prolongement de la rue Bellemare entre les rues St-Léon et Bellerive.

2o.- Que ce Conseil résilie à toutes fins que de droit pour ce qui concerne le lot numéro 171-234 l'acte de vente par la Coopérative La Famille en faveur de la dite Cité, passé devant le Notaire Jérome Loranger, le trente novembre mil neuf cent cinquante et dont copie a été enrégistrée sous le numéro 139670.

3o.- Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de Mesdames Lavergne et Lemarier, Re: Fleurs.
Lettre de Me Lacoursière, Re: bâtisse Kelly à l'aéroport.
Lettre de M. André Joly, de Champigny, France, Re: exposition française.
Remerciements du Conseil des Trois-Rivières, Résolution pour le Pont
Remerciements du Comité de la campagne des emplois d'hiver.
Ministère des Affaires municipales, approbation de l'avance de l'heure.
Lettre de Reynolds Aluminum, Re: ouverture de rue Montplaisir.
Lettre de The Model Plan, Re: terrain pour Parc, Boul Pie XII, Etude
Remerciements Institut National pour les Aveugles.
Réclamation de M. Laperrière, Re: accident à son épouse.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier   André Julien — Le Maire

++
++

Province de Québec,
Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 21ième jour du mois d'avril 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-830

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 avril 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-831

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $23,355.75 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 29	3,637.66	Liste de Paie No. 30	3,123.43
Liste de Paie No. 31	3,943.57	Liste de Paie No. 32	2,896.91
Ayotte P.V.	131.92	Aircraft Marine Prod.	63.80
Ass. des Infirmes	100.00	B.L. Oil Reg'd	76.22
Boucher Paul	29.80	Boucher Paul	24.60
Compagnie de Const.		Cusson Chas	230.66
Dollard Ltée	8.80	Courrier du Cap	60.00
Cap Tire Services	12.88	Cité du Cap	90.82
Carrière St.Maurice	62.14	Délisle Auto Acc.	605.98
Dominion Rubber Co.	41.95	Fédéral Equipment	346.39
Gélinas Roger, a.g.	204.00	Garage Penn-Mass	42.35
Garage Charest & Frères	390.99	Guilbert Emery	28.80
Hamel Emile	206.50	Hébert Studio Ltée	7.21
Hewitt Equipment Ltd	12.52	Garage Hamel	21.00
Imprimerie St.Arneault	60.16	Keuffel & Esser	122.42
Lefrançois Auto Electric	14.00	Lynn MacLeod	67.39
Loranger & Molesworth	33.12	McCall Frontenac	5.52
Massicotte & Arcand	14.34	Moore T.J.	28.33
Morin Frères Inc.	368.70	H. Massicotte & Frères	72.86
Northern Electric Co.	21.21	Pavillon du Tennis	150.00
Profane Gas Utilities	12.36	Rouette Frs Inc.	9.58
Restaurant Penn-Mass	43.04	St.Maurice Valley Chr.	4.40
Sirois Automobiles Ltée	76.88	St.Maurice Oxygen	96.02
Shawinigan Water & P.	3,444.06	Tracteurs Equipments	342.50

(suite des comptes)

Turcotte Chs.	487.38	T.Rivières Auto Electric	172.12
Three Rivers Chev.	15.89	United Auto Parts	32.80
Vaugeois Auto Spring	23.55	Cité du Cap - Ass. Mun.	586.22
Comité Fête St-J-Bte	150.00	Union Musicale	500.00
		Total:-	$ 23,355.75

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-832

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le contrat de cession des Hangars "A & B" fait par la Couronne en faveur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit déposé au nombre des minutes du Notaire Jérôme Loranger pour qu'il en tire des copies aux fins d'enrégistrement et que le Màire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de dépôt.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-833

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Pierre Loranger, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, partie du lot 157 du cadastre officiel de la Cité, sur une distance de 543.6 de profondeur par 50 pieds de largeur devant servir au prolongement de la rue Montplaisir.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-834

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Louis Georges Therreault, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, partie des lots 164 et 166 du cadastre officiel de la Cité, d'une profondeur de 304.82 pieds par 50 pieds de largeur, devant servir au prolongement de la rue Montplaisir.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-835

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Reynolds Aluminum Company of Canada Limited, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, partie du lot 163 du cadastre officiel de la Cité, d'une profondeur de 85.3 pieds par 50 pieds de largeur, devant servir au prolongement de la rue Montplaisir.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-836

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à retenir les services de l'Arpenteur Georges Gariépy, pour établir les limites du terrain vendu à Laminex Products Limited, suivant l'homologation qui a été déposé devant la Cour Supérieure, pour les lots 421-D et 421-E.

Le travail devant être complété pour le premier juin 1958. Advenant que le travail ne serait pas terminé pour le premier juin 1958 il n'y aura aucun engagement pécunier de la part de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Correspondance lue.

Résolution des Commissaires d'écoles du Cap, félicitant le conseil pour sa grande générosité envers le Comité des Brigadiers civils de Sécurité.
Remerciements de la Société Canadienne du Cancer pour souscription.
Lettre de St-Maurice Valley Chronicle sollicitant une page d'annonce pour leur numéro spécial annuel.

(suite de la correspondance)

Réclamations:

Mlle Madeleine Désilets,
D. Gaudet.

Remerciements de Mme Lucien Massicotte pour sympathies reçues à l'occasion du décès de M. Massicotte.
Mémo: Jacques Bettez concernant une demande de permis pour M. C. Bélisle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Andre Julien
Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 5ième jour du mois de mai, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-837

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 avril 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-838

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $385,020.24 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 33	3,779.63	Liste de Paie No. 34	3,520.68
Liste de Paie No. 35	3,779.63	Liste de Paie No. 36	3,384.84
L'Art Graphique Inc.	22.95	Bégin Benoit J.	862.50
The Bell Telephone	251.42	Boilet Henri	6.30
Banque Can. Nationale	34,337.70	Banque Can. Nat.	220,958.38
Banque Royale du Can.	57.23	La Cité du Cap	435.49
La Cité du Cap	90.62	La Cité du Cap	83.02
La Cité du Cap	85.20	Collins Body Shop	40.00
La Cie Ronéo du Can.	83.96	Can. Ludlow Valve	45.41
La Co. de Const. Dollard	37.83	La Co. de Const. Lavio-	
Chandonnet Jos	52.50	lette	45.00
Can. Industries	22.79	Fleuriste Madelon	8.40
Gauthier Jos O.	21.66	Guides Catholiques	50.00
Garage Béliveau	23.00	The Hughes & Owens Co.	30.60
Hotel N-Dame, Cap	128.50	Hébert H.P. Enrg.	177.25
Héroux Georges	6.69	Imprimerie St-Arneault	32.29
International Business	7.74	Irving Oil Inc.	2,362.80
Kimball Automobiles	40.17	Lynn MacLeod Eng.	31.99
L'Hon. Min. des Fin.	1,533.99	L'Hon. Min. des Fin.	15,297.68
L'Hon. Min. des Fin.	63,305.90	L'Hon. Min. des Fin.	25,000.00
Marchand Frères	575.11	M.G. Machinery Enrg.	2.58
Penn-Mass Tire Serv.	18.67	Produits Nor-Do	11.44
Quincaillerie N-Dame	27.53	Railway & Power	110.13
Renold Chains Canada	182.04	Roy P. Emile (2.35)	2.36
Le Rec. Gen. du Can.	54.00	Armand Roy & Fils	12.00
Soc. St-J-Bte T.Riv.	400.00	Stanley Motors Equip.	174.67
St. Maurice Oxygen	122.24	Saulnier J.R.	3.00
Sauvageau Jacques	57.17	Tessier Lumber Ltd	5.57

(suite des comptes)

La Cité du Cap	980.00	Brindle C. & Ban. Can.	2,190.00
Cité du Cap	50.00		

Total:- $385,020.24
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-839

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de The Model Plan Development Corporation, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar, le lot numéro 560-89 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, devant servir exclusivement comme Parc. Il est bien entendu que la Cité ne sera pas tenue de défrayer le coût de l'aménagement ou de l'entretien dudit Parc.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE:

Remerciementsde MM. Paul Dupuis et Albert Racine respectivement secrétaire et président de la Commission Touristique.
Demande d'une page d'annonce dans programme-souvenir par M. Coutu:., Re: festival des Fanfares de la Province
Invitation aux principaux officiers de la Cité d'assister au congrès desofficiers de finance à Québec, du 25 au 28 mai 1958.
Lettre de M. J.A. Grenier, Re: zonage de son terrain.
Résolution Ligue Ste-Famille, se prononçant pour un plan de zonage.
Résolution Ligue St-Odilon, demandant signaux lumineux rue Thibeau.
Plainte de M. Vallerand à l'effet que des déchets sont sur un terrain voisin de sa propriété rue St-Henri.
Lettres de M.Bettez, Re: Permis de construire et prolongements d'égoût.
Réclamation de M. Wilfrid Breton, accident avec son automobile.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

++
++

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Faute de quorum, nous soussignés, Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons la présente séance à demain, mercredi, à 7.oo heures P. M..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour de mai 1958.

Paul Lavergne
Paul Lemarier

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de mai 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-840

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée

(suite de la résolution No. 13-840)

régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 mai 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No.13-841

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,529.77 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 37	3,719.63	Liste de Paie No. 38	3,446.68
Bureau d'Enrégistrement	14.10	G. Baribeau & Al.	1,443.33
A. Brouillard Tire	449.72	Brindle Chs.	330.00
Club de Canotage Rad.	100.00	Charbonnerie Champlain	195.05
Claude Colbert	10.00	La Cité du Cap	1,071.96
La Cité du Cap	116.18	La Cité du Cap	20.22
Cap Machine Shop	93.11	Daviault L.Paul	47.64
Duval Roger Inc.	1,815.51	Guilbert Emery	38.36
Hébert Studio Ltée	7.21	Hamel Germain	50.00
Le Jeune Commerce du Cap	95.00	Lynn MacLeod	39.51
Ligue de Sécurité	9.00	Milette Jules	57.17
Maranda H.Y.	5.05	L'Hon. Min. des Finances	632.70
Morin Frères Inc.	158.69	Marcoux Ronald	50.00
Fleuriste Madelon	15.45	Roy P.E.	2.43
Roof Florent	74.16	Rouette François Inc.	25.86
Supertest Petroléum	196.78	Tessier Lumber	168.85
Verrerie du Cap	30.42		

Total:- $ 14,529.77

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-842

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée de changer la lampe de 100 C. P., en face du numéro 18 de la rue Beauchemin, pour une 400 C. P.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-843

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Service Provincial d'Urbanisme du Ministère des Affaires municipales, d'approuver l'ouverture de la rue "GILLES", à cinquante pieds de largeur, entre les rues Latreille et Montplaisir; l'ouverture de la rue Lorette à cinquante pieds de largeur, entre les rues Latreille et Montplaisir et l'ouverture de la rue Montplaisir à cinquante pieds de largeur, entre les rues St-Laurent et Morrissette, le tout, suivant plan ci-annexé.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-844

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Service Provincial d'Urbanisme du Ministère des Affaires municipales, d'approuver l'ouverture d'une rue de 50 pieds de largeur sur le lot 548-6, à partir de la rue Thibeau jusqu'au lot 547, d'une profondeur d'environ 400 pieds, le tout, suivant plan ci-annexé. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-845

ATTENDU que la circulation maritime à la jonction de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent désagrège la rive de la rivière du côté du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que cet effet de la nature de désagrégation menace d'emporter la rue Notre-Dame qui est située le long de la dite rivière St-Maurice;

ATTENDU qu'un mur de protection de la rive a déjà été commencé et devait être continué pour protéger la dite rue Notre-Dame;

ATTENDU qu'une demande est faite de la part d'un club de canotage pour que des quais soient construits pour permettre l'accostage.

(suite au verso)

(suite de la résolution No. 13-845)

EN CONSEQUENCE:

Il est proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE et
UNANIMEMENT RESOLU, que demande soit faite à l'Honorable Howard Green, Ministre des Travaux Publics, pour qu'un octroi substantiel soit accordé pour continuer les travaux déjà commencés et permettre à réaliser la demande du club.

Que copie des présentes soit immédiatement transmise à l'Honorable Green, ainsi qu'à l'Honorable Balcer et au représentant de Champlain aux communes, M. Paul LaHaye, les priant de bien vouloir appuyer de leur influence, la présente demande.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-846

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil proteste énergiquement auprès de la Régie des Transports de la Province, contre la majoration du prix du billet d'Autobus demandée par la Cie de Transport St-Maurice, pour son service urbain d'Autobus, entre Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-847

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,
ET RESOLU que son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à proclamer la semaine du 12 au 17 mai 1958, comme étant semaine "EPARGNEZ UNE VIE" par la respiration artificielle, préconisée par l'Association Ambulancière St-Jean.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

- Demande de permis de MM. Lebèl, Comeau, St-Arneaux, Dessureault et Beaumier.
- Proclamation, "SEMAINE EPARGNEZ UNE VIE", par Association Ambulancière St-Jean.
- Majoration du prix du billet d'Autobus, Régie des Transports.
- Remerciements Société St-Jean-Baptiste, Aide aux Etudiants.
- Invitation au directeur, Congrès de Granby, les 8, 9 et 10 juillet.
- Remerciements des résidants du Boul. Pie XII, re: Parc.
- Demande de M. Léo Corbeil pour aqueduc et égoût, rue Notre-Dame, Ste-Marthe.
- Lettre du Club de canotage Radisson, Classique Internationale La Tuque Trois-Rivières.
- Offre de vendre des drapeaux, etc.,

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 21ième jour du mois de mai 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-848

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12mai 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 13-849

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,909.56 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 39	3,751.77	Liste de Paie No. 40	3,390.15
Bureau du Tourisme	500.00	Banville Jean	169.95
Brouillard A. Fire	94.64	Budge Carbon & Ribbon	47.25
La Cité du Cap	68.17	Cusson Chas.	7.04
Chandonnet Jos	2.40	Champlain Express	12.00
Délisle Auto T.Rivières	475.90	Escadrille No. 350	100.00
Garage Charest & Frère	509.71	Hewitt Equipments	89.26
Imprimerie St.Arneault	16.25	Imperial Oil Ltd	371.36
Morin J.P. Ltée	1,395.00	Mercerie de Luxe	4,189.94
Massicotte & Arcand	124.01	Northern Electric Co.	14.68
Le Receveur General	556.00	G. St. Cyr	584.64
Saulnier J.R.	7.80	Savard J.H.	42.91
Tr.Auto Electric	63.73	L'Union Musicale du Cap	250.00
Cité du Cap	75.00		

Total:- $ 16,909.56

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-850

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un acte notarié par lequel M. Léon Boisvert accorde à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une servitude à perpétuité pour l'installation des services d'aqueduc et d'égoût dans l'emplacement d'un chemin de 25 pieds de largeur connu sous le nom de Boisvert, sur le lot Ptie 548 et 549 et celà sans aucune charge à la Cité, le tout, suivant option en date du 10 mai 1958.

La Cité s'engage à laisser les lieux dans le même état qu'ils étaient avant l'exécution des travaux.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisé à signer le dit acte.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-851

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Louis Geo. Therreault, Ptie du lot 166, pour le prolongement de la rue Pâtry depuis la rue St-Laurent en allant vers l'Est, sur une longueur de 50 pieds par 50 pieds de profondeur, et ce, pour le prix de UN($1.00) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-852

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie de Construction Laviolette, le lot 622-P-39, mesurant 182.5 pieds par 50 pieds pour le prolongement de la rue Pâtry depuis la rue St-Laurent en allant vers l'Est, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar.

Que ce conseil accepte aussi, ptie des lots 164 et 166, pour le prolongement de cette même rue vers l'est, sur une distance de 256 pieds par 50 pieds de largeur; la superficie du terrain compris dans les lots 164 et 166 se chiffre à 12,800 pieds carrés et il sera alloué 6¢ le pied carré, soit $768.00.

Suivant une lettre de la dite Cie de Construction Laviolette en date du 24 août 1942, il sera accordé à cette dernière, la somme de $230.00 pour le déplacement de bâtisses et le déblaiement de matériaux.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-853

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer trois (3) poteaux d'environ 4 pieds du côté Nord de la rue Fusey, entre Beauchemin et St-Valère.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-854

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement au Service Provincial d'Urbanisme du Ministère des Affaires municipales, l'ouverture de la rue Frère Sévérin, entre Massicotte et Morrissette, à 50 pieds de largeur, sur le lot 149-257.

L'ouverture de la rue Morrissette à 58 pieds de largeur sur les lots 149-229 et 157-195, entre Jean-Marchand et Latreille et sur les lots 149-288 et Ptie-157, entre Latreille et Montplaisir, le tout, suivant plan annexé.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-855

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la rue portant les numéros du cadastre officiel de la Cité Ptie 550 et 550 subdivision 58 bornée au sud de la rue Mgr Comtois, au nord par le cadastre Ptie 550 appartenant à M. Clément St-Arnaud, d'une profondeur de 327.75 pieds par 66 pieds de largeur portera le nom de "PINTAL".

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-856

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un "REGLEMENT INTITULE REGLEMENT DECRETANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour de mai 1958.

PAUL PINTAL,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre concernant la Conférence de Victoria.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: prolongement de la rue Gilles.
Lettre de la Ligue des Propriétaires de Ste-Madeleine suggérant de charger $1.50 par voyage de terre.
Lettre de la Fédération des Guides Catholiques, Re: octroi.
Lettre de la Régie des Transports, Re: revision des tarifs.
Remerciements de Mme. J.Paul Lavergne pour fleurs reçues.
Lettre de la Chambre de Commerce, Re: Comité des affaires municipales.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier*

Andre Julien — *Le Maire*

+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 26ième jour de MAI, 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-857

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 21 mai 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-858

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $23,971.71 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 41	3,779.63	Liste de Paie No. 42	3,636.54
The Bell Telephone	321.18	The Bell Telephone	284.97
Chs. Brindle & Ban.Can.	2,190.00	La Cité du Cap	386.23
La Cité du Cap	35.36	La Co. de Const. Lavio-	
Canadian Pacific	85.11	lette	345.50
Can. Industries Ltd	22.79	Kimball Automobiles	609.89
Laurentide Ready Mix	287.13	Loranger Jérome	518.45
H. Massicotte & Frère	1,202.38	Marchand-Frère	945.48
Penn-Mass Tire Shop	270.50 (298.06)	St.Maurice Oxygen	52.66
Sirois Automobiles Ltée	215.87	United Paper Box	61.80
Mankin Francis	5,912.20	Rogers Majestic Elect.	772.50
Three Rivers Chevr.	1,537.79	Albany Thibeault	320.19
Club Richelieu	150.00		

Total: ~~$23,971.21~~ 23-944-71

- - - - - - - - - - - Adopté

Résolution No. 13-859

ATTENDU QU'un dépotoir a été établi en dehors des limites de la municipalité à une distance d'environ sept (7) milles;

ATTENDU QU'un terrain a été acquis par l'entrepreneur pour l'enlèvement des vidanges, dans le rang St-Alexis, dans la municipalité de St-Maurice;

ATTENDU QUE suivant les exigences du Ministère de la santé, les déchets et rebuts déposés sur ce terrain doivent être placés à une distance d'au moins 1,800 pieds de toute habitation;

ATTENDU QUE l'entrepreneur est obligé de maintenir et d'entretenir un chemin sur cette terre pour se rendre à l'endroit choisi pour déposer les vidanges et que l'entretien de ce chemin est très onéreux;

ATTENDU QUE l'entrepreneur dans les conditions présentes ne pourra continuer son contrat dû au fait que les frais d'opération lui demande des déboursés considérables.

EN CONSEQUENCE: Il est proposé par l'échevin Jacques Leblanc
Appuyé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil accorde à M. Charles Brindle, un nouveau contrat pour une période de cinq (5) ans pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la municipalité.

M. Brindle s'engage par ce nouveau contrat à respecter les contrats précédents intervenus entre la Cité et lui-même en date du 27 septembre 1955 et le 16 septembre 1957 ainsi que la résolution du 9 décembre 1957, laquelle est par les présentes annulée à toutes fins que de droit.

Le nouveau contrat est consenti pour la somme de $800.oo dollars par semaine. Advenant le cas cependant, que des plaintes fondées seraient formulées contre le service fourni par M. Brindle le contrat pourra, sur simple résolution du Conseil, être annulé à soixante (60) jours d'avis.L'entrepreneur devra donner un avis de soixante (60) jours s'il veut abandonner ou modifier son contrat.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-860

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer 4 poteaux, rue DeGrandmont, côté Sud, entre Rochefort et Ste-Marie.

Déplacer 2 autres poteaux, rue DeGrandmont, côté Sud, entre St-Laurent et la Norton Company.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de la Chambre de Commerce remerciant le conseil pour octroi reçu.
Lettre de la St-Maurice Gas demandant une franchise.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier — Le Maire.

\+ +
\+ +

Cap-de-la-Madeleine,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de juin 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-861

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 mai 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-862

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $85,002.83 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 43	3,779.63	Liste de Paie No. 44	4,711.22
Liste de Paie No. 45	3,779.63	Liste de Paie No. 46	4,983.40
Ayotte P.V. Ltée	50.30	The Bell Telephone Co.	265.97
Beaver Decalcominia	1.25	Ban. Can. Nat.	43,142.47
Brindle Chs. & Ban.Can.	1,600.00	G. Baribeau & Al.	1,068.33
H. Béliveau Enrg.	40.40	Boucher Paul, Not.	46.10
Collins Body Shop	45.00	Carrière St.Maurice	397.20
La Cité du Cap	205.25	La Cité du Cap	225.96
La Cité du Cap	109.29	Daviault Léo Paul	38.11
Dominion Rubber	22.11	Desmarais Mfg	5.65
Délisle Auto T.Riv.	242.43	Duval Roger Inc.	3,329.54
Durocher Nova	4.15	Garde St-Odilon	150.00
Guilbert Emery	26.84	Grenier Henri-Geo.	250.00
Héroux Georges	5.96	Hébert Studio	7.21
Hébert H.P. Enrg.	3.00	L'Industrielle Ass.	1,153.55
Imprimerie St-Arneault	24.93	Imperial Oil Ltd	4,818.51
International Business	8.00	Laurentide Ready Mix	561.00
Milot A. Fils	175.18	L'Hon. Min. des Fin.	338.76
L'Hon. Min. des Fin.	75.00	L'Hon. Min. des Fin.	15.00
Morrissette D.	8.00	Matteau Radio Electric	24.67
L'Hon. Min. des Fin.	82.08	Le Nouvelliste Inc.	14.56
Les Produits de Ciment	124.02	Produits Nor-Do	22.66
Perfection Wood Products	16.12	Quincaillerie Rochefort	127.85
Régional Asphalt Ltd	497.34	Le Receveur Gen. du Can.	99.00
Rouette François	1,156.67	Roy P. Emile	21.99
Savard C.H.	21.32	The Shawinigan W & P	28.68
The Shawinigan W & P	3,259.21	South Shore Const.	992.32
Supertest Petroleum	179.74	The Shaw. W & P.	37.63
Tessier Lumber	124.84	Turcotte Chs, garage	46.20
Underwood Ltd	58.59	Wilson & Cousins	86.63
L'Industrielle Co. Ass.	1,153.55	Total:-	$ 85,002.83
Irving Oil Inc.	1,053.30	Adopté.	
Imprimerie St-Patrice	59.53		

\- - - - - -

Résolution No. 13-863

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de force motrice avec la Shawinigan Water & Power pour alimenter le Puits Artésien situé à l'intersection de la rue Berlinguet et la 13ième Rue.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-864

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1958, telles que préparées par le Greffier de la Cité et après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du Conseil, soient acceptées.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-865

Proposé, secondé et unanimement résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics du Canada, d'améliorer et de prolonger, pour fins commerciales, industrielles et touristiques, le quai existant sur le St-Maurice rue Notre-Dame, qui tombe en ruine, et ce, dans le plus bref délai possible.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à M. Paul LaHaye, représentant de Champlain aux Communes, le priant de bien vouloir appuyer de son influence la présente demande.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-866

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'installer les services d'aqueduc et d'égout pour desservir 16 maisons qui seront construites sur la 6ième rue et plus particulièrement en face des lots 419-256- à 268 et 419-288 à 419-300 appartenant à M. Henri Geo. Grenier.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

...Comité Provincial de Sécurité Routière, semaine du 23 juin au 2 juillet 1958.
...Résolution de Chambre de Commerce, appuyant zonage.
...Résolution Ligue de St-Odilon, appuyant zonage.
...Fédération Ligues du Sacré-Coeur invitant fanfare pélérinage 15 juin Oratoire St-Joseph.
...L'O.T.J. demande augmenter octroi de $2,500.oo à $3,000.oo.
...St-Maurice Gas Inc., demandant entrevue avec Conseil.
...Prolongement de l'égout demandé par MM. Blais et Charette de rue Mère Gamelin.
...Succession Jos. Lanouette demande de réparer entrée de garage à 551 Notre-Dame.
...Lettre de M. H. Geo. Grenier acceptant de construire 16 maisons sans laisser de lots vacants.
...Réclamation de M. Charles Vincent à la suite du refoulement des eaux dans sa cave.
...Réclamation de M. J.R. McKibbin.
...Réclamation de M. Gérard Normandin.
...Réclamation par l'entremise de Me Rioux par M. Jacques Adam.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

[signature]
Le Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 16ième jour du mois de juin 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-867

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 juin 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-868

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $19,930.76 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 47	3,779.63	Liste de Paie No. 48	4,968.34
Ayotte P.V. Ltée	80.21	Boucher Paul, Not.	34.80
Boucher Paul, Not.	32.50	Brouillard A. Tire Ser.	315.50
Bureau d'Enrégistrement	21.50	Le Conseil de la Cité	3,500.00
La Cité du Cap	58.61	La Cité du Cap	747.75
Champlain Express Inc.	1.50	Cusson Chas.	36.35
Cap Tire Service Ltd	347.03	Cap Auto Seat Covers	6.00
Carrière St. Maurice	319.69	Collins Body Shop	24.00
Canadian Motorola Elect.	4.65	La Co. de Const. Lavio.	297.75
Garage Charest-Frères	451.52	Héroux Georges	26.12
Kimball Automobiles	65.29	Laurentide Ready Mix	2,979.28
Les Laboratoires Indst.	10.28	Morin Frères Inc.	745.09
Les Produits de Ciment		Quincaillerie Rochefort	141.14
St-Maurice	149.28	Roy P. Emile	16.24
St. Maurice Foundries	47.59	St. Maurice Oxygen	49.65
Sirois Automobiles	59.97	Supertest Petroleum	128.55
Turcotte Chs.	279.82	Tessier Lumber Ltd	205.13

- - - - - - - - - - Adopté. $19,930.76

Résolution No. 13-869

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur, en date du 7 juin 1958, concernant Ptie du lot 563 appartenant à M. Ferdinand Binette, s'étendant sur une distance de 1,270 pieds environ au Nord-ouest du rang des Grandes Prairies.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-870

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer un poteau de 20 pieds environ vers l'Ouest et enlever un autre poteau, rue St-Ovide.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-871

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan W & Power, soit autorisée à déplacer deux (2) poteaux, rue Thomas Wark, entre du Sanctuaire et St-Maurice. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-872

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé par la présente résolution à payer, par chèque, à l'ordre de la Caisse Nationale d'Economie, à leur échéance, les obligations numéros M450 à M474 inclusivement ainsi que les coupons représentant les intérêts sur les obligations ci-haut, lesquel les ont été émises en vertu des règlements 291, 292a et 293

(suite de la résolution No. 13-872)

et qui deviennent échues le premier jour de mars 1967;

Le paiement pourra être effectué dès que la Caisse Nationale d'Economie aura fait parvenir à la Cité une résolution de garantie et cautionnement telle que celle qui est annexée à sa lettre du 4 juin 1958.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

Réclamation: Marcel Morin.
Réclamation: O. Boissonneault.
Lettre de M. Paul Lahaye, Député de Champlain accusant réception d'une résolution adoptée par le conseil de la cité.
Lettre de M. Jacques Hébert remerciant le conseil pour la collaboration apportée à l'occasion du Congrès Régional des Chambres de Commerce des Jeunes de la Mauricie.
Avis: Semaine de Sécurité Routière du 23 juin au 2 juillet 1958.
Lettre de M. Jacques Bettez demandant de la part de M. Charles Brindle l'utilisation de l'entrepôt comme atelier d'entretien pour ses camions.
Règlement No. 327 concernant les stations de service, etc.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant certains prolongements de rues.
Lettre du Ministère des Travaux Publics, Re: Résolution concernant certains travaux publics.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier.   Andre Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Claude Harvey, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Harvey

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour de juillet 1958.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné, Claude Harvey, jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Harvey

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour de juillet 1958.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 30ième jour du mois de juin 1958, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No.13-873

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Calixte Boucher, mère de Mtre Paul Boucher, notaire pratiquant en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Boucher, et tout spécialement au Notaire Boucher, ses plus sincères condoléances et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-874

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité, en date du 16 juin 1958, soit et est par les présentes, adopté tel que lu. *Adopté.*

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-875

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $74,201.41 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 49	3,779.63	Liste de Paie No. 50	4,993.08
Liste de Paie No. 51	3,779.63	Liste de Paie No. 52	650.33
Brindle Chs. & Ban.Can.	2,400.00	Bettez Jacques	167.00
Boucher Paul	32.90	Conseil du Travail,	
La Cité du Cap	325.81	de Trois-Rivières	75.00
La Cité du Cap	77.50	La Cité du Cap	90.82
Cap Machine Shop	22.60	Cardinal Roland	30.00
Charbonnerie Champlain	99.00	Cap Auto Seat Covers	10.00
Canadian Industries Ltd	22.79	Congrès Régional J.C.	500.00
Caisse Nationale D'Econ.	562.50	Gagnon J. Ls.	57.17
Gauvin Jos Fils,	59.94	Gariepy Georges A.G.	350.00
Hamel Garage, Cap.	20.00	Hamkin Francis & Co.	187.78
Imprimerie Vallières enrg.	7.93	Imprimerie St.Patrice	160.61
Imprimerie St-Arneault	137.67	Irving Oil Inc.	926.10
Ernest Leblanc	179.40	Laurentide Ready-M.	3,210.51
Moore T.J.	28.13	Massicotte H. Frères	657.85
Maranda H.Y.	361.94	Massicotte & Arcand	6.00
Matteau Radio,	2.68	Marchand & Frères	785.60
L'Hon. Min. des Finances	25,000.00	L'Hon. Min. des Fin.	946.20
L'Hon. Min. des Finances	5,631.76	Nobert François	343.20
Nos Droits	9.80	Nadeau J.T.	105.45
Restaurant Penn-Mass	27.75	Shaw. Water & Power	3,428.57
Scully William	133.33	Savard C.H.	97.57
Les Soeurs Grises de la C.	5,000.00	T.Rivières Auto El.	79.71
T.Rivers C. Motor Sales	3,465.22	T.Rivieres Ready-M.	834.30
Union des Municipalités	400.00		

Total:- $74,201.41
Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-876

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes, M. Benoit J. Bégin, urbaniste, à préparer un règlement et plan de zonage de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout, suivant les données dans une lettre dudit M. Bégin en date du 25 octobre 1956, et aux conditions y mentionnées.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-877

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil proteste énergiquement contre la requete de la Cie de Téléphone Bell, dans sa demande de majoration de taux, telle que présentée à la Commission des Transports du Canada, le 25 juin 1958.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-878

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer sept (7) poteaux, boulevard Pie-XII.

\- - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-879

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer deux (2) poteaux, boulevard Pie XII.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-880

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer deux (2) poteaux, rue Turmel, entre Duplessis et Thibeau.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-881

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que M. Jacques Leblanc, Echevin du Quartier No. 2 soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier juillet 1958.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-882

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil offre ses plus chaleureuses félicitations à M. le Commandeur Louis-Olivier Trottier ainsi qu'à son épouse distinguée à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage.

Ce conseil est heureux de souligner à cette occasion la participation active de M. L.O. Trottier, ainsi qu'aux membres de sa famille, au progrès de notre ville puisque deux établissements qu'il a fondés ont leurs ateliers au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-883

ATTENDU que les prestations d'Assurance-chômage seront bientôt discontinuées dans un grand nombre de cas;

ATTENDU qu'un grand nombre de sans travail se trouvera par le fait même sans aucune ressource;

ATTENDU que ces cas de misère devront être soutenus par l'Assistance municipale qui ne peut répondre à toutes ces exigences malgré la bonne volonté des administrateurs municipaux.

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil prie instamment le Gouvernement Fédéral de continuer les prestations et prenne toutes les mesures nécessaires à cet effet, sinon, ce sera la faillite de notre budget.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Premier Ministre du Canada ainsi qu'au représentant de Champlain aux Communes, M. Paul LaHaye.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-884

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "Reglement décrétant le zonage d'une certaine partie du territoire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juin 1958.

(signé): Paul Pintal,
Echevin de la Cité,

\- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE:

Télégramme de l'Union des Municipalités, re: Assurance-chômage.
Conseil du Travail des Trois-Rivières, demande d'octroi.
Association des Educateurs de Langue Française, programme-souvenir.
Commission du salaire minimum, amendements.
L'Union des Municipalités concernant Congrès.
Commission Touristique de la Mauricie, dépliant.

(suite au verso)

(suite de la correspondance)

St-Maurice Gas Inc., remerciements pour entrevue accordée.
Réclamation, Re: Adélard Alain. (assurance)
Réclamation, Re: Donat Blackburn. "

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 14ième jour du mois de juillet 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-885

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité, en date du 30 juin 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-886

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $76,226.42 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 53	3,939.68	Liste de Paie No. 54	4,385.53
Liste de Paie No. 55	3,738.00	Liste de Paie No. 56	5,134.47
Auger Adrien	9.15	The Bell Telephone	253.72
The Bell Telephone Co.	15.35	G. Baribeau & Al.	1,043.33
Bureau d'Enrégistrement	15.55	Brindle & Ban.Can.	1,600.00
Banque Can. Nat.	39,179.22	La Cité du Cap	6,460.00
La Cité du Cap	91.01	La Cité du Cap	336.87
Cusson Chs. Ltée	5.63	Charbonnerie Champlain	99.00
Duval Roger Inc.	1,417.59	Délisle Auto T.Riv.	207.21
Hébert Studio Ltée	7.21	Hébert H.P. Enrg.	55.62
Imprimerie St.Arneault	14.73	L'Industrielle Co.	1,192.27
Kimball Automobile	624.12	Matteau Radio Elect.	1.20
Morin J.P. Ltée	65.30	Le Manifeste Anti-diabétique	15.00
L'Hon. Min. des Fin.	206.50	McColl Frontenac	20.50
L'Hon. Min. des Fin.	75.00	Riverin S.O. Ltée	18.94
Les Prod. de Ciment St-Maurice	255.02	Produits Nor-Do	25.73
Rouette François Inc.	284.04	Roy Automobile Enrg.	.78
Le Rec. Général du Can.	25.00	The Shaw. Water & P.	3,263.27
William Scully Ltd	144.50	Supertest Petroleum	25.59
St.Maurice Oxygen	76.90	Sirois Automobiles	20.78
St.Maurice Foundries	1,028.77	Stanley Moteurs Equip.	6.56
Saulnier J.R.	368.04	Turcotte Garage Chs.	331.28
T.Rivières Auto Elec.	142.46		
		Total:-	$ 76,226.42

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-887

Proposé par l'échevin:ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin:J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à M. James G.Kelly, 100 x 150 pieds de terrain faisant partie du lot 422-C,

Résolution No. 13-887 (suite)

et ce, pour le prix de 7¢ le pied carré.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-888

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P., en face du numéro 15 de la rue Crevier. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-889

ATTENDU qu'à la suite d'une lettre du Rev. Père Wilfrid Soucy, O.M.I., alors curé de la paroisse Ste-Madeleine, en date du 14 mars 1952, ce Conseil a consenti à acquérir une lisière de terrain de 16 pieds de largeur, le long de la rue du Sanctuaire entre le Boul. Ste-Madeleine et le ruisseau Favrell en vue de la construction de la nouvelle Eglise, et aussi une lisière de terrain de 252 pieds de longueur par 60 pieds de largeur pour le prolongement de la rue Thomas Wark, entre du Sanctuaire et DuMoulin, et à céder la rue DeBlois aux Rev. Pères Oblats pour la partie comprise entre le Boul. Ste-Madeleine et le ruisseau Favrell. Cette transaction ayant été consentie pour le prix de $5,000.oo suivant la résolution No. 11-651.

ATTENDU que suivant la résolution No. 11-954 en date du 6 octobre 1952, le contrat d'échange des terrains décrits ci-dessus et tel que préparé par le Notaire Paul Boucher a été ratifié.

ATTENDU que le montant de $5,000.oo tel que réclamé par les Révérends Pères Oblats pour l'échange des terrains décrits ci-dessus, a été payé.

ATTENDU que ce contrat n'a pu être enrégistré au Bureau d'enrégistrement, dû au fait que suivant un plan préparé par l'arpenteur Georges Gariépy en date du 10 juin 1952, le lot partie 126-86 apparaissait comme faisant partie de la rue DeBlois tandis que suivant le plan revisé en date du 25 juin 1958, la rue DeBlois pour la partie concernée apparait comme faisant partie du lot 126.

EN CONSEQUENCE:

Il est proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Secondé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Notaire Paul Boucher à préparer un nouveau contrat pour ratifier à toutes fins que de droit l'entente déjà conclue et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-890

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer cinq (5) poteaux, rue St-Henri au Nord de la rue Turmel.
Déplacer quatre (4) poteaux, rue Vaillancourt.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-891

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil consent à passer un bail avec le Conseil des Ports Nationaux, ce dernier acceptant de céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour le temps et aux conditions mentionnés dans ledit bail, une lisière de terrain de 66 pieds de largeur, pour le passage d'une rue permettant de relier la rue Notre-Dame au Quai, le tout, tel que plus amplement détaillé par un plan annexé à la présente.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit bail.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-892

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce conseil accepte le renouvellement du bail intervenu entre le St-Maurice Aéro-Club pour une autre année et aux mêmes conditions que consenties précédemment et tel

(suite de la résolution No. 13-892

que préparé par le Notaire Paul Boucher et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit bail.

- - - - - - - - - - -   Adopté.

Résolution No. 13-893

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce conseil accepte de The Model Plan Development une portion de terrain de 10 pieds de largeur, au centre du lot 560-53, sur toute la profondeur dudit lot, le tout, tel que plus amplement décrit dans un plan ci-annexé, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -   Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Bell, Re: accusé de réception de résolution, taux du Bell.
Accusé de réception d'une résolution par la Commission des Transports, re: Taux du Bell.
Demande d'octroi, Garde Ste-Madeleine.
Rapport de M. U. Moreau, ing. P. Re: chauffage Hangar "B".
Lettre, Association des bonnes routes.
Lettre, Autorité du stationnement.
Modification, taxe de vente fédérale.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — *Le Greffier*   [signature] — *Le Maire.*

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28ième jour de juillet 1958, à 7.oo P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Paul Pintal, sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

Rés: 13-894 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 juillet 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés: 13-895 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant de $81,038.oo, et tels que ci-après décrits, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 57	$ 3,738.oo	Paie No. 58	$ 5,204.74
Paie No. 59	3,743.60	Paie No. 60	4,800.42
P. V. Ayotte	15.15	Adrien Auger	4.17
Apeco of Canada	8.48	Benoit J Bégin	1,000.oo
Art Graphique	13.32	Oscar Boissonneault	150.oo
Can Industries Ltd	22.79	Carrière St-Maurice	524.78
Cité du Cap	723.27	Cie Const Laviolette	999.oo
Cie Const Laviolette	315.oo	Cité du Cap	926.97
Jos O Gauthier Ltée	31.75	Garde Ste-Madeleine	150.oo
Garage Charest & Frères	823.52	Imp. St-Arnaud	32.85
Imp. St-Patrice	74.08	Irving Oil	857.50
Henri Jean Lord	12.oo	Laurentide Ready-Mix	1,847.57
Marchand Frère	570.98	Morin & Frères Inc.	270.23
Massicotte & Arcand	58.56	H Massicotte & Frères	225.18
Min. Bien-Etre Social	45,134.03	Quincaillerie Rochefort	171.23

Les comptes - suite
****

		résolution no. 13-895	
		**********	
Royal Liverpool Ins.	1,918.06	Royal Liverpool Ins	421.39
Regional Asphalt	1,059.14	Rec Général du Canada	52.00
Rec Général du Canada	528.00	Syndicats Ouv.Catholiques	75.00
J. R. Saulnier	43.32	Tessier Lumber	173.37
3-Riv. Ready-Mix	3,728.60	Cité du Cap	40.01
Cité du Cap	50.00	Fédération O.T.J.	500.00
		Total.....$	81,038.00

Adopté
****

Rés. No. 13-896 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de subdivision des lots Nos. 548 et 549 du c adastre officiel de la paroisse------- (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, tel que préparé par l'Arpenteur Roger Gélinas en date du 14 juillet 1958.

Adopté.
****

Rés. No. 13-897 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Arthur Comeau, partie des lots 602, 603 et 604 du cadastre 387 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 2,650 pieds carrés, pour le prix de $700.00, payable au budget de 1959.

Que le Notaire J. C. Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.
****

Rés. No. 13-898 Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU qu'en réponse à une lettre en date du 11 décembre 1956, du Conseil des Ports du Canada, ce Conseil accepte pour le prix de un ($1.00) dollar, la partie de terrain mentionnée au paragr aphe 3 de la dite lettre et désignée comme étant "Parcelle C".

Ce Conseil accepte aussi, et ce, pour le prix de un ($1.00) dollar, la partie mentionnée au paragraphe 4 de la dite lettre et désignée comme étant "Parcelle D", le tout, conformément aux conditions mentionnées au paragraphe 5 de la dite lettre, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de cession.

Adopté.
****

CORRESPONDANCES
****

Réclamation de M. Hector Dupuis, pour bornage de son terrain.
Invitation de déléguer un membre du Conseil à une assemblée de la Commission Touristique de la Mauricie, le 5 août prochain au Cascade Inn. de Shawinigan.
Remerciements du Club de Tennis du Moulin pour collaboration du Conseil.
Lettre et résolution du Conseil du Travail des 3-Rivières concernant le prix de la gazoline.
Remerciements du Comité du Festival des Fleurs pour collaboration du Conseil.
Demande de souscription par le Club Cycliste, pour le tour du St-Laurent.
Lettre de Me Frs Lajoie Re: Chemin du Quai et rue du Sanctuaire.
Avis du Service d'inspection des Appareils sous Pression, du Ministère du Travail Re: P. H. Poliquin.
Lettre du Ministère des Affaires municipales approuvant une rue de 50 pieds.de largeur.
Lettre du Bell Téléphone Re: prix de l'annuaire de Montréal.
Demande d'une annonce dans programme-souvenir lors de la Fête du Travail, par Syndicats Ouvriers Catholiques.
Demande de prolongement de l'égout et de permis de construire, rue Mgr Roy, par Phil. Blouin.
Lettre du Conseil des Ports Nationaux concernant certaines parcelles de terrain conduisant au Quai.
Lettre de M. Paul LaHaye député de Champlain, concernant les Prestations d'Assurance-chômege.

Lettre de M. Michael Starr du Bureau du Premier Ministre du pays concernant les Prestations d'Assurance-chômege.
Lettre du secrétaire particulier du Premier Ministre du Canada, concernant les Prestations d'Assurance-chômage.

Et la séance est levée

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier — Le Maire.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-
#*

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois d'août 1958, à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins: Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No.13-899

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 juillet 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-900

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de.... $78,711.75 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 61	3,691.10-	Liste de Paie No. 62	5,161.96-
Liste de Paie No. 63	3,691.10-	Liste de Paie No. 64	4,969.57-
Banque Can. Nationale	18,466.70-	Bettez Jacques	66.00-
Bureau d'Enrégist.	19.05-	Brindle Chs. & B.C.	1,600.00-
Brindle & Ban Can.	135.00-	Brindle & Ban. Can.	1,600.00-
Béliveau Garage	4.95-	Bell Telephone	245.42-
Baribeau G & Al.	1,018.33-	La Cité du Cap	699.35-
La Cité du Cap	65.23-	La Cité du Cap	79.79-
La Cité du Cap	3,598.75-	La Cité du Cap	532.55-
Can. Pacific Rly.	5.00-	Can. Motorola Elect.	16.20-
Can. Pittsburg	6.14-	Can. Gen. Electric	2.98-
Cooke Henri	2.50-	(La Co. Laviolette	81.00-
Hébert Moise	20.08-	(Construction	
Héroux Georges	9.98-	L'Industrielle Co.Ass.	1,185.57-
International Bus. Mac.	8.00-	Imprimerie Vallières	16.43-
Lynn MacLeod Supp.	37.79-	Les Laboratoires Ind.	42.00-
Laurentide Ready Mix	2,446.25-	K. Mukstadt	88.48-
M.G. Machinery Enrg.	2.43-	L'Hon. Min. des Fin.	25,000.00-
L'Hon. Min. des Fin.	30.00-	L'Hon. Min. des Fin.	711.17-
Nobert François	178.30-	Les Prod. Ciment St.M.	573.94-
Le Rec. Gen. du Can.	298.00-	Le Rec. Gen. du Can.	90.00-
Stanley Motor Equip.	117.55-	The Shaw. W & P.	208.10-
Tracteurs Equipm.	347.99-	T.Rivières Ready Mix	1,236.00-
L'Union Musicale	250.00-	Underwood Ltd	32.47-
Verrerie du Cap	22.60-		
		Total:-	$ 78,711.75

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-901

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer 4 poteaux, rue St-Irenée, au sud de Dessureault.

Déplacer un autre poteau, intersection des rues Roy et Bellerive.

Déplacer un autre poteau, intersection des rues St-Pierre & Fusey.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-902

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit autorisée à déplacer 13 poteaux, rue St-Emile.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-903

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Notaire Paul Boucher à préparer le renouvellement d'un "Bail" entre la Cité et M. Magloire Robitaille pour l'entreposage du bois sur la partie Sud-est, du terrain de l'Aéroport.

Il sera permis à M. Robitaille, d'entreposer du bois sur une largeur de 120 pieds et sur une distance de 2,000 pieds.

Il sera chargé à M. Robitaille, la somme de $240.00 par année pour la location de ce terrain et le locataire sera tenu de quitter les lieux sur un avis de 60 jours.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit bail.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-904

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer MERCREDI, le 20 août 1958, jour de fête civique à l'occasion de la 53ième Exposition de la Cité des Trois-Rivières et invite les banques, les industriels et les établissements commerciaux à fermer leurs portes ce jour-là, afin de permettre à leurs employés d'assister à la dite Exposition.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-905

Proposé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil autorise Me François Nobert, Avocat, à prendre les procédures nécessaires pour faire libérer la bâtisse anciennement détenue par Boreal Rare Metals Ltd de tout le matériel qui a été laissé entreposé par J. Spadafora & Cie Ltée, après l'encan tenu le 5 décembre 1957.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-906

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 11 août 1958, l'autorisation de se former en Association sous le nom de "L'ASSOCIATION DU CENTRE DES LOISIRS DES POLICIERS DE LA CITE DU CAP- DE-LA-MADELEINE", dont les membres seront exclusivement des employés du département de la police de la dite Cité, et ce, dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-907

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil sollicite instamment l'intervention de l'Union des Municipalités auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin que les municipalités puissent bénéficier de l'entente tripartite dans les travaux de dépenses capitales (travaux d'aqueduc d'égout, pavage) que les municipalités ont à faire exécuter dans les nouveaux développements domiciliaires.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-908

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil sollicite instamment l'intervention de l'Union des Municipalités auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin que ceux-ci viennent en aide aux municipalités en contribuant substantiellement à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout ou autres travaux de caractère permanent, pour permettre aux municipalités de réaliser un programme de travaux publics qui sera de nature à venir en aide aux sans travail et à soulager le fonds de l'assistance municipale.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Correspondance lue:

Lettre de Roger Girard demandant souscription de $25.00 Tour du St-Laurent, Cycliste.
Demande d'incorporation Association du Centre des Loisirs des Policiers du Cap.
Résolution Chambre de Commerce Sr appuyant résolution de la Cité réfection des quais du St-Maurice.
Invitation de Chambre Sr de faire parti d'une délégation pour rencontrer Premier Ministre, Re: route Mauricie-Lac St-Jean.
Approbation par Ministère des Affaires municipales re: ouverture de rues.
Lettre de Fédération des Maires et Municipalités, opposition à l'application du Bell.
Procès-verbal de l'assemblée du 5 août 1958 de Commission Touristique de la Mauricie.
Réclamation du Bell pour bris de câble souterrain.
Réclamation de M. Florien Binette, accident d'automobile.
Exemplaire d'un mémoire sur les brasseries du Canada.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois d'août 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - -

Résolution No. 13-909

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 14 août 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-910

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $60,918.41 et tels décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 65	3,691.10	Liste de Paie No. 66	5,027.72
Liste de Paie No. 67	3,566.18	Liste de Paie No. 68	4,144.83
Ayotte P.V.	23.74	Brindle Chs & Ban.C.	1,600.00
Conseil des P. Nat.	25.00	La Caisse Nat. d'Ec.	562.50
Can. Pacific Rly.	5.00	Charbonnerie Champ.	198.33
Cap Tire Services Ltd	21.75	Collège Séraphique	2,000.00
Can. Bitumuls Ltd	1,327.54	Cité du Cap	224.70
Cité du Cap	63.89	Cité du Cap	68.24
Cité du Cap	402.83	Duval Roger Inc.	395.20
Délisle Auto T.Riv.	252.56	Fed. O.T.J., Cap.	2,500.00
Gauvin Jos, Fils.	109.68	Garage Charest Frères	213.07
Hewitt Equipm.	60.05	Hankin Francis Co.	286.29
Imprimerie St.Arneault	24.93	Loranger Molesworth	71.42
Les Laboratoires Ind.	54.00	Levesque R.J.	59.12
Laurentide Ready Mix	2,935.50	L'Hon. Min. des Fin.	25,000.00
Morin Frères Inc.	321.04	Matteau Radio Elec.	22.45
Milot A. Fils Enrg.	6.12	Massicotte-Arcand	167.27
Les Prod. Ciment St.M.	88.57	Produits Nor-Do	11.44
Rouette François	115.42	St.Maurice Foundries	934.73
Sirois Automobiles	25.56	St.Maurice Oxygen	31.33

(suite des comptes)

Supertest Petroleum	150.82	The Shaw. W & P.	3,360.01
Tessier Lumber Ltd	71.39	T.Rivers Chev.	2.25
Turcotte Garage Chs.	315.97	T.Riv. Auto Elec.	168.87
L'Union des Municipalités	50.00	Hon. Min. des Fin.	10.00
Philippe Larivière	150.00		
		Total:-	$ 60,918.41

Adopté.

OK X

- - - - - - - -

Résolution No. 13-911

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soit autorisée à déplacer trois (3) poteaux, rue Beauchemin, au nord de la rue Thibeau.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-912

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soit autorisée à déplacer un (1) poteau, à l'intersection des rues Bellerive et Roy.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-913

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power, soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P., rue Jean-Cusson, sur le 2ième poteau à l'Est de la rue St-Laurent. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-914

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que MM. Joseph Duchaine, Donat Rocheleau et Moise Tellier, soient et sont par les présentes engagés pour faire la révision du role d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1959, avec comme président, M. Joseph Duchaine et M. Jacques Bettez comme secrétaire.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-915

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot cadastral 547 subdivision 18 à 26 inclusivement, fait et préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre en date du 22 août 1958, propriété de M. Roger Guilbert.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-916

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à changer les lampes de rues aux endroits suivants:

Rue des Oblats, sur poteaux Nos 239 et 269, lampes de 100 C.P. à remplacer par 400 C. P.
Rue St-Antoine, sur poteau 2,004 lampe de 250 C. P. à remplacer par 400 C.P.
Rue Ste-Julienne, sur poteau 266, lampe de 100 C. P. à remplacer par 400 C. P.
Rue St-Joseph, sur poteaux Nos 226 et 235 lampes de 100 C. P. à remplacer par 400 C. P., et sur poteau 2049, lampe de 250 C. P. à remplacer par 400 C. P.

- - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Requête pour paver rue St-Irenée, longeant le parc des chenaux.
Demande de pension de retraite par M. Adolphe Roof.
Offre d'installer chauffage "BRAVO" par Marine Industries Ltd.
Demande de prolongement de l'égoût, rue Favrell par M. Maurice Rocheleau.

(suite de la correspondance au verso)

(suite de la correspondance)

Lettre de la Fédération des Maires et des Municipalités, opposition aux taux du Bell.
Lettre de M. Paul LaHaye, député, concernant travaux au quai de la rue Notre-Dame.
Lettre de M. Geo. Gariépy, A.G., Re: plan de subdivision lot 547.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier — Le Maire

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois de septembre 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-917

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 août 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-918

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de .... $54,284.41 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 69	3,604.84	Liste de Paie No. 70	4,745.37
Liste de Paie No. 71	3,624.18	Liste de Paie No. 72	4,833.85
L'Art Graphique	32.29	Agence d'Urbanisme (Benoit Bégin)	1,000.00
Banque Can. Nat.	13,590.49		
Brindle & Ban. Can.	1,600.00	The Bell Telephone	241.99
Buisson Gaston	82.40	Bettez Jacques	48.00
Boilet Henri	500.00	Cité du Cap	49.01
Le Conseil de la Cité	3,500.00	La Cité du Cap	652.21
Cap Machine Shop	46.15	Carrière St. Maurice	917.18
La Co. de Const. Dollard	906.95	Fleuriste Madelon	15.75
Hamel Garage	172.28	Héroux Georges	51.59
Hébert Studio	7.21	Hébert H.P.	3.00
Imprimerie Vallières	15.11	Imprimerie St.Arneault	82.94
Irving Oil Inc.	1,166.20	L'Industrielle Co.	1,173.37
Kimball Automobile	64.05	Lynn MacLeod Eng.	14.39
Loranger Jérome, Not.	85.00	Laurentide Ready Mix	2,820.14
Marchand Frère	589.27	MacRea Alex	15.84
Moore T.J.	54.64	H. Massicotte Frères	197.33
Nadeau J.T.	72.48	Nos Droits	9.80
Penn-Mass Tire Shop	277.25	Produits Nor-Do	7.50
Quincaillerie Rochefort	43.13	Régional Asphalt	564.57
Le Rec. Général du Can.	931.00	Réginald Sauvageau	103.00
Scully William Ltd	17.28	The Shawinigan W & P	146.77
T.Rivières Auto Elect.	153.95	T.Rivières Ready Mix	545.90
Tremblay Nazaire	83.32	The Upton Co. Ltd	106.64
L'Hon. Trésorier Prov.	157.76	Servantes Jésus-Marie	126.57
G. Baribeau & Al.	1,018.33	Cité du Cap	2,942.50
Collins Blody Shop	403.64	Léo Lupien	50.00
Cité du Cap	20.00		
		Total:-	$ 54,284.41

Adopté.

Résolution No. 13-919

Proposé par l'échevin: ALADINGIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., en face des numéros civiques 265 et 267 de la rue Rochefort.

Installer autre lampe de 250 C. P., rue St-Pierre, sur 2ième poteau au nord de Thuney.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-920

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Emile Fillion, 94 pieds de terrain du lot 388-13 pour l'amélioration de l'intersection des rues Rousseau et St-Valère, et ce, au prix de 20¢/ le pied carré.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-921

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer trois (3) poteaux, rue Pâtry, pour la construction des trottoirs.

Déplacer deux autres poteaux, rue St-Laurent, au Nord de la rue Pâtry. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-922

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit prié de prendre entente au nom du Conseil, avec le député provincial, M. Maurice Bellemare, pour une entrevue avec ledit Conseil, et ce, dans un délai raisonnable, pour y discuter des problèmes municipaux.

En amendement, il est proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne, secondé par l'échevin Aladin Giguère et résolu qu'en vertu des promesses faites par le porte parole du Premier Ministre de la Province, l'Honorable Jean-Louis Baribeau, il est proposé que ce dernier soit prié de ménager une entrevue avec l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre, pour y discuter des problèmes de ce Conseil.

En sous amendement, il est proposé par l'échevin Armand Lemire, appuyé par l'échevin Paul Pintal et résolu que ce Conseil demande à M. Maurice Bellemare, député provincial de Champlain, de demander au Premier Ministre, l'honorable Maurice Duplessis de bien vouloir recevoir le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour y discuter des problèmes municipaux de cette Cité.

LE VOTE SUR LE SOUS AMENDEMENT

Pour: MM. Lemire et Pintal.
Contre: MM. Lemarier, Leblanc Lavergne et Giguère.

Sous-amendement rejeté: 4 - 2

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT.

Pour: MM. Lavergne, Giguère et Pintal.
Contre: MM. Lemarier, Leblanc et Lemire.

Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant en faveur de l'amendement qui est adopté sur division.

LE VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE

Pour: MM. Lemarier et Leblanc.
Contre: MM. Lavergne, Lemire, Giguère et Pintal.

Motion rejetée

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

- Approbation par le Ministère de la Santé des travaux éxécutés en vertu du $45,000.oo.
- Requête de M. Jos Vaugeois concernant l'égout de la rue Fusey qui refoule dans sa cave.
- Requête d'un groupe de citoyens, pour le pavage des rues: Rocheleau, St-Philippe, St-Georges, Des Erables, Massicotte, Latreille, Lorette, Des Vétérans et Montplaisir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier.   André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 15ième jour du mois de septembre 1958, à 7.oo heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Jacques Leblanc, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-923

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 septembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-924

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de .... $17,508.07 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 73	3,624.18	Liste de Paie No.74	4,189.34
Apeco of Canada Ltd	16.96	Ambulance St-Jean. T.Rivières	100.00
L'Art Graphique	16.43		
Bureau d'Enrégistrement	21.15	Cap Auto Seat Covers	1.90
La Cité du Cap	69.88	La Cité du Cap	699.30
Cap Tire Services Ltd	72.31	Can. Bitumuls Ltd	444.14
Cusson Chs Ltd	28.83	Duval Roger Inc.	1,569.03
Délisle Auto T.Riv.	362.79	Fleuriste Madelon	15.75
Garage Charest & Frères	922.29	Garage E. Fillion	50.00
Imprimerie St.Patrice	42.74	Imprimerie Vallières	5.67
Imprimerie St-Arneault	58.05	Kimball Automobile	40.27
Laurentide Inn Hotel	52.00	Morin Frères Inc.	255.29
Min. des Finances	10.00	Produits Nor-do	11.41
Rouette François	245.57	Roga Métal Inc.	821.43
Régional Asphalt Ltd	204.72	Thompson Maurice	24.30
Thibeault Pierre	20.63	The Shaw. W & P.	3,269.71
St. Maurice Ind.	23.64	St. Maurice Oxygen	38.95
Turcotte Chs.	165.68	Vitrerie T.Riv.	13.73
		Total:-	$ 17,508.07

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-925

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Cie de Téléphone du Canada, soit autorisée à déplacer un poteau, à l'intersection des rues Roy et Bellerive.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-926

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., à l'intersection des rues Brunelle et Montplaisir.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Avis de Motion No. 13-927

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $40,000.oo, POUR L'AMENAGEMENT DU HANGAR "B" QUI SERVIRA DE GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de septembre 1958.

(signé): Jacques Leblanc,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

...Lettre du Ministère des Travaux Publics du Canada, déclarant songer à surélever mur de 4 pieds par 300 pieds, rue Notre-Dame et que l'amélioration au quai fera l'objet d'une autre lettre.
...Demande de souscription de l'Ambulance St-Jean, par M. Pierre Rousseau, Président-conjoint.
...Remerciements de l'Association Internationale des Gérants pour réception.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine — Président
Donat Rocheleau — Evaluateur
Moïse Pellier — Evaluateur
Jacques Boté — Secrétaire

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième septembre 1958.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois de septembre 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Paul Lemarier, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Jacques Leblanc, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-928

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 septembre 1958, soit adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-929

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $36,190.02 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 75	3,709.87	Liste de Paie No. 76	4,465.98
Carrière St-Maurice	636.28	La Co. De Const. La-	
Cooke Henri	4.25	vilette	792.00
Champlain Express Inc.	1.50	Cap Construction Ltée	90.58
Hébert Studio Ltée	7.21	H.P. Hébert Enrg.	16.45
Imprimerie St.Patrice	29.53	Imprimerie St.Arneault	31.71
Imprimerie Spécialités	3.13	Jacob & Jacob	32.40
Laurentide Ready Mix	4,045.84	Marteau Radio Elect.	20.32
Marchand-Frère	1,582.27	L'Hon. Min. desFin.	19,900.08
Le Nouvelliste Inc.	36.75	Les Prod. De Ciment	
Restaurant Penn-Mass	37.36	St-Maurice	34.92
Sirois Automobiles Ltée	39.35	Tessier Lumber Ltd	92.87
Verrerie Du Cap	21.14	Cité du Cap	78.73
La Cité du Cap	265.20	Thomas Vivier	214.30
		Adopté.	$36,190.02

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-930

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, un montant de $10,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout urgents devant être exécutés en anticipation à même le règlement de $45,000.oo de l'année 1959, autorisé en vertu de la Loi 3-4, Elizabeth II, chapitre 62, article 604-A.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $10,000.oo. Adopté

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-931

Proposé par l'échevin: PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à changer lampe de 100 C. P. sur poteau 231 de la rue St-Maurice, pour une lampe de 400 C. P.

Aussi changer lampe de 100 C. P. sur poteau 446, rue Alice, pour une lampe de 250 C. P.

Rue Gilles, installer 2 lampes de 250 C. P. sur 2ième poteau et 4ième poteau, au Nord de Latreille.

Rue Montplaisir, installer lampe de 250 C. P. sur premier poteau à l'Est de la rue St-Laurent.

Installer autre lampe de 250 C.P. à l'intersection des rues Dorval et Montplaisir. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-932

ATTENDU qu'il y a environ de 800 à 1000 chômeurs dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que ces sans travail qui obtiennent des prestations d'Assurance-chômage ont à subir des frais de déplacement, soit pour se rapporter ou pour retirer ces prestations;

ATTENDU que des locaux convenables pourraient être aménagés dans l'édifice du Bureau de Poste.

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par l'échevin; PAUL LEMARIER,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que demande soit faite à l'Honorable Georges Hees Ministre des Transports du Canada, de bien vouloir accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, son propre bureau d'Assurance-chômage, en tenant compte du chiffre de sa population qui atteint 25,000 âmes, et pourrait aussi desservir plusieurs localités environnantes.

(suite de la résolution No. 13-932)

Que copie de la présente soit aussi envoyée à M. Paul Lahaye, député de Champlain, le priant de bien vouloir appuyer de son influence, la dite résolution.

\- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-933

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que M. Armand Lemire, échevin du quartier No. 4, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire, pour le prochain terme de trois,mois, et ce, à compter du premier octobre 1958. Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-934

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le règlement No. 348 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $ 40,000.oo POUR L'AMENAGEMENT DU HANGAR "B" qui SERVIRA DE GARAGE MUNICIPAL", soit adopté en première lecture. Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-935

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le règlement No. 348 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $40,000.oo POUR L'AMENAGEMENT DU HANGAR "B" QUI SERVIRA DE GARAGE MUNICIPAL" soit adopté en deuxième èt dernière lecture. Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-936

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables électeurs municipaux propriétaires à 8.30 heures P.M., à l'Hôtel-de-Ville, rélativement au règlement d'emprunt au montant de $40,000.oo portant le numéro 348, concernant l'aménagement du Hangar "B" qui servira comme garage municipal, le tout, en conformité avec la Loi 6-7 Elizabeth II, chapitre 36, article 14.

\- - - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Roy Robertson, Re: Gas Naturel.
Résolution Ligue Ste-Madeleine.
Lettre de l'Association des Officiers de Finance Internationale Re: Certificat Trésorier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

Andre Julien — Le Maire.

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 29ième jour de septembre 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Paul Lemarier, Jacques Leblanc, Jean- Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire, Paul Pintal , formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-937

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 septembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-938

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,632.46 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 77	3,574.55	Liste de Paie No. 78	4,076.35
La Cité du Cap	422.25	La Cité du Cap	37.67
Brindle Charles	135.00	La Cité du Cap	5,000.00
René de Cotrer	400.00	Charbonnerie Champ.	296.34
Cap Machine Shop	105.42	Chateau Frontenac	613.93
Eno Mfg Co.	40.45	Gagnon J. Ls	35.02
Hébert H. P. Enrg.	75.16	Irving Oil Inc.	823.20
Leblanc Ernest	179.40	Les Laboratoires Ind.	67.70
Massicotte & Arcand	37.08	Massicotte & Frères	1,340.57
M.G. Machinery Enrg.	28.84	Montreal Blue Print	25.70
Royal Insurance Co.	103.39	The Shawinigan W & P	107.13
Saulnier J.R.	92.23	Supertest Petroleum	195.58
Trois-Rivières R-Mix	2,724.35	Rev. Frère J. Bte	35.00
Cité du Cap	60.15		

Adopté. $20,632.46

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-939

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer 2 lampes de 250 C. P., sur premier et troisième poteau de la 5ième rue, au Nord de Houssard.

Autre lampe de 250 C. P., intersection de la rue Berlinguet et de la 6ième rue.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-940

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL LEMARIER,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $90,000.oo, pour payer les travaux exécutés en vertu du règlement des trottoirs, portant le No. 339 et devant être remboursé lors de la vente de l'émission d'obligations dudit règlement No. 339.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du même montant. *Adopté.*

\- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Mme Gladu, Re: permis de construire.
Aoprobation par Commission municipale d'un emprunt temporaire de $10,000.oo, prolongement Blouin.
Lettre de M. Paul LaHaye accusant réception de résolution, Re: Bureau Assurance chômage.
Résolutions de Coopérative Pierre-Boucher.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — *Le Greffier*

André Lebeau — *Le Maire.*

++
++

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Mardi le 14ième jour du mois d'octobre 1958, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 13-941 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 septembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

* *************************

Rés. No. 13-942 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $58,410.32, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 79	3,693.15	Paie No. 80	4,656.55
Paie No. 81	3,624.18	Paie No. 82	4,652.07
G Baribeau et Al	1,043.33	Ban Can Nationale	21,728.72
Brindle & Ban Can Nat	1,600.oo	Bur Enrégistrement	18.15
A. Brouillard	203.62	Bell Téléphone	233.99
Jac. Bettez	65.oo	Bordeleau Electronic	30.45
Cité du Cap	106.50	Cité du Cap	59.78
Cité du Cap	564.79	Cité du Cap	3,721.50
Champlain Express	8.79	Can Bitumuls	222.07
Can. Industries	22.79	Cap Auto Seat Cover	9.oo
Cie Const Dollard	12.50	Collins Body Shop	70.50
André Dumas	88.50	Roger Duval Inc.	1,387.38
Desroberts Enrg	70.oo	Fabrique St-Odilon	1,000.oo
Geo. Héroux	2.41	Hébert Cold Cathode Inc	7.21
Assurance Industrielle	1,259.69	Imprimerie Vallière	9.06
Imprimerie St-Arnaud	46.41	Kimball Auto	123.oo
R. J. Lévesque	1,800.oo	Loranger,Molesworth	27.24
Laurentide Ready-Mix	2,748.04	McGraw-Hill,Publis,Co	18.oo
Mercerie de Luxe	24.62	Hon Ministre des Finances	327.19
Produits Nordo	14.17	Produits Ciment St-Maurice	720.71
Rec.Général du Canada	532.oo	Roy Auto Enrg	29.54
Revue Municipale	16.65	Régional Asphalt	550.35
Stanley Motor Equip.	72.92	J. R. Saulnier	34.97
Stanley Motor Equip	43.85	Sirois Auto	9.88
St-M-Valley C hronicle	10.50	St-Maur-Oxygen Redg.	99.82
Pierre Thibeau	302.40	Chs Turcotte	178.66
Tessier Lumber	162.56	3-Riv. Auto Electric	100.16
Me Jean Méthot	25.oo	Frontiersmen	220.oo
		TOTAL.....$	58,410.32

Adopté.

****

Rés. No. 13-943 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à déplacer huit (8) poteaux rue Massicotte, entre les rues Latreille et Montplaisir.

Déplacer un autre poteau en face des numéros civiques 228 et 230 rue Rochefort.

Adopté.

****

Rés. No. 13-944 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer les attachements sur poteaux rue Massicotte, entre Latreille et Montplaisir et aussi un câble souterrain.

Adopté.

****

Rés. No. 13-945 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à installer une lampe de 250. C. P., en face du numéro civique 394 de la rue Ste-Marie.

Adopté

****

Rés. No. 13-946 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de vente de M. Paul Dubois d'une portion de terrain de 439 pieds carrés pour l'amélioration de l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Notre-Dame, et ce, pour le prix de $125.oo.

Le terrain décrit ci-dessus fait partie du lot 216 du cadastre officiel de la Cité.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé a` préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de L'Hon.Geo. Hees: Re: Bureau d'Assurance-chômage
Lettre de l'Hon. Michael Starr: Bureau d'Assurance-chômage
Sympathies du Maire Paradis, décès de l'échevin Lemarier.
Lettre de Aéro-Club, Re: surprime d'assurance
Demand d'octroi, St-Vincent-de-Paul St-Eugène
Mise en demeure M. R. Morrissette, égout de la rue St-Edouard.
Approbation par Comm.municipale, emprunt temporaire $75,000.oo
Approbation par Ministre Dozois, ouverture d'une rue à 50 pieds
Remerciements Ambulance St-Jean pour octroi
Lettre de M.Albert Grenier, construction 25 maisons avec fosses septiques.
Lettre de Canadian Institute on Sewage and Sanitation demandant d'envoyer un délégué à leur congrès.
Lettre Socité St-Jean-Bte, donnant les noms des étudiants du Cap ayant obtenu un prêt d'honneur de $400.oo.
Lettre de Me Jean-Louis Doucet concernant règlement No. 348 Hangar "B".
Réclamation de M. Florian Binette par l'entremise de son Procureur Me Richard Rioux.
Rapport de la Commission des Transports du Canada,Re:taux du Bell.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

xoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussigbés, échevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons la présente séance,à faute de quorum, à 7.oo heures P. M., mrecredi, le 5 novembre 1958.
7.oo heures P. M. ce 3 novembre 1958

Arthur Beaudin
Le Greffier.

A. Giguère
J. LeBlanc

xoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxoxo

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions,à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27ième jour du mois d'octobre 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Jacques Leblanc, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-947

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 octobre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-948

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $79,084.39 - et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 83	3,691.10-	Liste de Paie No. 84	4,353.89 -
Liste de Paie No. 85	3,691.10 -	Liste de Paie No. 86	3,943.79 -
L'Art Graphique Inc.	137.10-	P.V. Ayotte Ltée	55.85 -
Brindle Chs & Ban.Can.	1,600.00-	Cité du Cap	123.66-
Citédu Cap	108.86-	Cusson Chs. Ltd	70.69 -
Charbonnerie Champlain	198.00-	La Cie Ronéo Ltée	1.97 -
Cap Tire Services Ltd	97.78-	Carrière St. Maurice	521.13 -
Délisle Auto T.Riv.	280.13-	Garage Charest & Frères	212.14 -
Imprimerie Vallières	5.10-	Imprimerie St-Patrice	72.26 -
International Business	8.00-	Les Laboratoires Ind.	48.00-
Massicotte & Arcand	46.15-	Marchand Frère	447.36 -
M.G. Machinery Enr.	2.58-	Morin & Frères Inc.	314.12 -
H. Massicotte & Frères	77.33-	L'Hon. Min. des Fin.	25,000.00-
L'Hon. Min. des Fin.	25,000.00-	Quincaillerie Rochefort	131.34-
Roga Metals Inc.	1,229.31-	François Rouette	61.38-
Le Rec. Gen. du Can.	100.00-	Jacques Sauvageau	59.80 -
The Shaw. W & P	142.21-	The Shaw. W & P	3,470.75-
Stanley Motor Equip.	74.92-	T.Riv. Ready Mix	2,657.40-
L'Union Musicale du Cap	500.00-	Vitrerie T.Riv.	15.90 -
Verrerie du Cap	16.40-	La Cité du Cap	516.89-

Total:- $79,084.39

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-949

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à changer la lampe de 100 C. P., pour une lampe de 250 C.P. en face du numéro 953 de la rue Thibeau.

Changer autre lampe de 100 C. P. pour une lampe de 250 C. P., en face du numéro 927 de la rue Thibeau.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-950

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Albert Grenier, et ce, pour le prix de Un dollar ($1.00) le lot 548-22 pour l'ouverture d'une rue entre la rue Thibeau et le lot 547 du cadastre de la Cité.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-951

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de The Model Plan Development Corporation, et ce pour le prix de Un ($1.00) dollar, les lots suivants devant servir à l'ouverture de diverses rues:

551-8, 551-13, 551-14, 551-21, 551-22, 551-29 et 560-64

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-952

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la soumission de M. Nova Durocher, en date du 8 septembre 1958, pour l'installation d'un système de chauffage à vapeur du Hangar "B" selon les spécifications et plans fournis à cet effet par M. J.U. Moreau, Ing. Prof., au prix de $21,503.00 toutes taxes incluses, soit acceptée.

Est aussi acceptée, l'offre de M. Durocher pour la démolition et le transport hors des lieux, de la fournaise en acier et briques existantes ainsi que celle de marque "Gurney" avec la tuyauterie d'acier qui s'y rattache, et ce pour la somme de $200.00, ce matériel devant rester la propriété du soumissionnaire.

ADOPTE.

Province de Québec,

Résolution No. 13-953

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: Jacques Leblanc,

ET RESOLU que le plan montrant les subdivisions: 1, 2, 3, 4 et 5 du lot cadastral officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, numéro 564, fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., en date du 27 octobre 1958, soit approuvé.

Adopté.

\- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-954

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et sou mettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE D'UNE CERTAINE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'octobre 1958.

(signé):- PAUL PINTAL,
Echevin.

\- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Rapport du Ministère de la Santé, Re: Développement domiciliaire M. DeGrandmont.
Approbation Ministère des Affaires municipales du règlement 348.
Remerciements de Mme Paul Lemarier pour sympathies.
Conseil du Travail, Re: déblaiement des trottoirs.
Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, Taux du Bell
Résolution Chambre de Commerce Re: Continental Paper.
Résolutions Association des Propriétaires St-Odilon
Sr. Marie-Luce du Sacré-Coeur Ecole Normale Val Marie, Re: Taxe d'eau et trottoir.
Office National du Film,
Message du Président Union des Municipalités, Me Armand Nadeau.C.R.
Application M. Philippe Denis.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André [illegible]

Le Greffier. — *Le Maire.*

\+ +
\+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Antonio Ampleman, enquêteur au s ervice du Bien-Etre, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, et ce, avec discrétion.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Antonio Ampleman

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
5ième jour de novembre 1958.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

\#*#

Procince de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, nommé évaluateur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure de remplir mon devoir d'évaluateur avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de ma connaissance.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques Betz

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de novembre 1958

Arthur Beaudin
Le Gre

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Lionel Rheault, échevin du quartier No. 1, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Lionel Rheault

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de novembre 1958.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 5ième jour du mois de novembre 1958, à 7.00 heures P.M., laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Jacques Leblanc, AladinGiguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-955

Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Donat Rocheleau, propriétaire résidant et évaluateur de cette Cité depuis de nombreuses années.

M. Rocheleau était l'époux de Madame Lucinda Toupin.

Ce Conseil présente donc aux familles Rocheleau et Toupin, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui les atteint et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-956

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 octobre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - -

Résolution No. 13-957

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $50,326.74 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 87	3,691.10	Liste de Paie No. 88	4,029.15
L'Association Can. d'Urbanisme	5.00	Bettez Jacques	51.00
		Banque Can. Nat.	27,438.94
Bureau d'Enrégistrement	23.40	The Bell Tel.	245.39
Banville Jean Inc.	6.00	La Cité du Cap	60.32
La Cité du Cap	55.12	La Com. Scol. du Cap	1,000.56
Cap Auto Seat	12.00	La Corp. Scol. S.Mart.	3.60
Corp.Mun. S-Marthe.	1.80	La Co. Const. Laviol.	202.50
Cap Tires Services Ltd	175.71	Cap Machine Shop	93.04
Chandonnet Jos	142.94	La Co. Const. Dollard	1,265.64
Dominion Rubber Co.	18.73	Election Part. Quartier No. 1.	134.00
Fed. Can. des Maires	229.43		
Hébert Cold Cathode Inc	7.21	Maison J.D. Garneau	1,200.00
Francis Hankin Co.	355.88	Imprimerie St.Patrice	36.83
Irving Oil Inc.	960.40	Imprimerie St.Arneault	35.91
L'Industrielle Co.	1,190.27	Laurentide Ready Mix	2,905.38
McColl Frontenac	41.00	T.J. Moore Co.	16.53
M.C. Machinery	13.70	Le Nouvelliste Inc.	11.16
Les Produits de Ciment St.Maurice Ltée	1,541.41	Régional Asphalt Ltd	401.77
		Paul E. Roy	2.27
Spécialités Beauchamp	18.54	J.R. Saulnier	32.55
St. Maurice Valley Chr.	9.80	The Shaw. W & P.	217.05
Tessier Lumber Ltd	127.69	Tracteurs Equip.	674.52
Verrerie du Cap	41.50	Brindle & Ban.Can.	1,600.00
		Total:-	$ 50,326.74

Adopté.

Résolution No. 13-958

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil consent à louer à St-Maurice Aéro-Club, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, l'emplacement d'un terrain situé à l'Aéroport, destiné à recevoir une bâtisse d'environ 16-x 24 pieds qui pourrait être déplacée à 30 jours d'avis, quand il en sera requis.

Cette bâtisse sera installée à une distance d'environ 100 pieds à l'Est du Hangar "B". Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-959

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes M. Jacques Bettez, évaluateur, et ce, à compter du 10 novembre 1958 pour terminer la révision du rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1959, en remplacement de M. Donat Rocheleau, décédé, avec comme secrétaire, M. Jean Beaudin. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-960

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil soumet au Service Provinciale d'Urbanisme, pour approbation, le plan de lotissement de M. Binette, fait et préparé par l'arpenteur Ernest L. Duplessis, en date du 27 octobre 1958, sur lequel apparait une rue de 60 pieds, portant le numéro de cadastre 563, subdivision 3. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-961

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Coopérative "La Famille", et ce,pour le prix de Un ($1.oo) dollar, les lots suivants:

387-2370 rue Bellemare, entre St-Léon et St-Pierre,
387-2356, rue Latreille, entre St-Léon et Ste-Marie,
171-248, rue Bellerive, entre Bellemare et Montplaisir.

Que le Notaire Jérôme Loranger, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-962

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J.W. Sirois, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, les lots suivants:- 549-16-2, 549-19, 549-33, 549-44, 550-166 et 550-179 , rue Madeleine de Verchère.

Les lots 550-168 et 549-29, rue St-André.
Le lot 549-35, Boul. Pie XII

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-963

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Julio Sirois, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, le lot 549-17-2 rue Madeleine de Verchère

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-964

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Bruno Sirois, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, le lot 549-18-2 , rue Madeleine de Verchère.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-965

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, prie respectueusement Son Excellence Mgr Georges Léon Pelletier, de bien

(suite de la résolution No: 13-965)

vouloir transmettre à Sa Sainteté Jean XXIII, ses voeux les plus profonds de santé et d'Apostolat et sa plus filiale affection.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-966

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Gérant de la Cité soit prié de demander au nom du Conseil une entrevue au Député de Champlain, M. Maurice Bellemare pour discuter de nos problèmes d'administration et de travaux municipaux.

Son Honneur le Maire appose son veto.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-967

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que pour faire suite à l'offre de M. David Tessier en date du 3 novembre 1958, ce Conseil accepte de ce dernier, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, un droit de servitude pour le passage d'un égout pluvial sur les lots 164-A et 166-A, devant servir à drainer le terrain de l'Aéroport, par la rue Pâtry, qui devra être construit dans une ligne de subdivision à être déterminée entre notre ingénieur M. Ronald Marcoux et ledit M. David Tessier.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-968

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Roger Guilbert, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar les lots 547-5 et 547-26, devant servir à l'ouverture d'une rue de 66 pieds de largeur, parallèle à Thibeau et située à l'est de la dite rue Thibeau.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer. Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 13-969

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le règlement No. 349, intitulé "REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET A L'USAGE DES BATIMENTS ET DES TERRAINS SITUES SUR UNE PARTIE DES LOTS DU LOTISSEMENT DE MONSIEUR A GRENIER, lottissement concernant une partie des lots 544, 545, 546 et 547, soit adopté en première lecture.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-970

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le règlement No. 349 intitulé "REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET A L'USAGE DES BATIMENTS ET DES TERRAINS SITUES SUR UNE PARTIE DES LOTS DU LOTISSEMENT DE MONSIEUR A GRENIER, LOTISSEMENT CONCERNANT UNE PARTIE DESLOTS 544, 545, 546 et 547, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 13-971

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 17 novembre 1958, à 8.30 heures P.M., à l'Hôtel-de-Ville, relativement au règlement du zonage d'une certaine parti du territoire de la Cité, règlement portant le No. 349, le tout, en conformité avec la Loi 5-6, Elizabeth II, chapitre 36, article 9 qui amende l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de M. Albert Grenier, Re: règlement de zonage.
Servitude par M. David Tessier.
M. Roger Guilbert offrant lot 547-26 pour rue.
Invitation à la cérémonie de l'Armistice le 9 novembre
Lettre de l'Association des Propriétaires St-Odilon.
Bilan de la Caisse d'Economie de Reynolds Aluminum Co.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire.

+ +
+ +

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 10ième jour du mois de novembre 1958, a 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Aladin Giguère. Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-972

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le procèr-verbal de l'ajournement en date du 5 novembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-973

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité, soit prié de demander, au nom du Conseil, une entrevue au Député de Champlain, M. Maurice Bellemare pour discuter de nos problèmes d'administration et de travaux municipaux.

Son Honneur ne signe pas tout de suite la présente résolution. Signé ce 12ième jour de novembre 1958, 6.oo heures P. M..

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-974

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,672.45 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES.

Liste de Paie No. 89	3,691.10	Liste de Paie No.90	3,849.99
Ayotte P.V. Ltée	23.53	Bélivéau H. Enrg.	13.65
La Banque Royale du Can	15.15	Chs. Brindle et Ban.C.	1,600.oo
Carignan Roméo	74.16	Cap Auto Electric	18.23
Copyflex Prints	31.89	Cusson Frères	54.92
La Cité du Cap	1,323.43	La Cité du Cap	140.20
Champlain Express	21.55	Délisle Auto T.Riv.	430.72
Duval Roger Inc.	3,060.99	Imprimerie Vallières	14.17
Imprimerie St-Arneault	45.89	Imprimerie St-Patrice	28.94
Kimball Automobile	86.96	Milette Jules	61.80
Millen John T.Riv.	37.37	L'Hon. Min. des Fin.	490.34
Montreal Blue Print	13.55	Produits Nor-Do	11.44
Profane Gas	12.36	Rouette François	127.21
Roga Metals Inc.	486.89	St. Maurice Ind.	74.16
T.Rivières Ready Mix	1,400.80	Chs. Turcotte	220.15
T.Riv. Auto Electric	194.91	T.Rivers Chevrolet	16.00
		Total:-	$17,672.45

Adopté.

Résolution No. 13-975

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur relativement à l'élection partielle à la charge d'échevin pour le quartier numéro un (1), en date du 3 novembre 1958, tel que lu en conseil ce jour, soit et est par les présentes approuvé.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-976

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE.

ET RESOLU que M. Lionel Rheault soit et est par les présentes nommé à la Présidence du Comité du Commerce et de l'Industrie, avec comme collègues MM. Jean-Paul Lavergne et Jacques Leblanc.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-977

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que la résolution No. 11-361, faite et passée en date du 20ième jour du mois d'août 1951, soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-978

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à passer un "bail" avec M. Georges Lemire pour la location de la remise située angle des rues Dessureault et Rochefort, avec clause mentionnant de quitter les lieux loués, sur avis écrit de 30 jours.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-979

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que l'évaluation de M. Philippe Lebel, 463 Thomas-Wark au rôle de l'année 1958, sur le cadastre 115-68 et 116-93, devrait se lire comme suit:

"

Terrain $730.00 - bâtisse $ 7,575.00 au lieu de:

Terrain $730.00 - bâtisse $ 8,305.00 et que le trésorier soit autorisé à rembourser M. Lebel de la différence payée en trop, soit $730.00 d'évaluation à $1.70 le cent ce qui représente la somme de $12.41 Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-980

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer deux (2) lampes de 250 C. P., sur 2ième et 4ième poteau de la rue Cilles, au nord de Latreille.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-981

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à commencer les procédures pour la mise en vente pour taxes des propriétés sur lesquelles il y a des taxes dues pour l'année 1956 et précédentes.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-982

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT REGLEMENT NO. 226 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUTS ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois de novembre 1958.

ARMAND LEMIRE,
Echevin.

CORRESPONDANCE LUE:

Rapport du Greffier, élection du 3 novembre 1958.
Raisons du veto de Son Honneur le Maire, sur résolution 13-966
Six résolutions de l'Association des propriétaires Ste-Madeleine.
Trois résolutions de l'Association des propriétaires St-Lazare.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien
Le Greffier — Le Maire.

++
++

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 17ième jour du mois de novembre 1958 , à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-983

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 novembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-984

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de..... $14,131.07 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 91	3,691.10	Liste de Paie No. 92	3,517.10
G. Baribeau & Al.	1,018.33	La Cité du Cap	99.35
Carrière St. Maurice	134.82	Eastern Steel Prod.	134.48
Garage Charest & Fr.	181.51	Hôpital Sana Cooke	40.50
Marchand Frère	1,215.07	Mine Safety Ap.	298.24
Morin Frères Inc.	403.92	H. Massicotte & Fr.	450.19
J.T. Nadeau	89.60	Stanley Motor Equip.	122.78
Supertest Petroleum	62.47	St. Maurice Oxygen	30.76
Scully William Ltd	13.66	Vaugeois & Fils	2,627.19
		Total:-	$ 14,131.07

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-985

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $40,000.oo pour payer les travaux exécutés en vertu du règlement No. 348, pour l'aménagement du Hangar "B", et devant être remboursé lors de la vente de l'émission d'obligations dudit règlement No. 348.

Si approuvée, que le Maire et le trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $40,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-986

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que le règlement No. 226-F intitulé " "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUT ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS, soit Adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 13-987

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que le règlement No. 226-F, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME DE L'AQUEDUC ET D'EGOUTS ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 13-988

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $95,000.oo, POUR CONSTRUIRE UN EGOUT COLLECTEUR, DE LA RUE NOTRE DAME, SANCTUAIRE A LATREILLE, EN ARRIERE DE L'EGLISE STE MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de novembre 1958.

LIONEL RHEAULT,
Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Factum-en-appel au Gouverneur-en-Conseil contre la hausse des taux du Bell par La Fédération des Maires et des Municipalités.
Jeune Commerce demande entrevue pour le premier décembre prochain.
Approbation par Le Ministère des Affaires Municipales de l'ouverture d'une rue de 60 pieds.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire

+ +
+ +

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 1er décembre 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-989

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 novembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 13-990

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,682.70 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 93	3,691.10	Liste de Paie No. 94	3,749.38
Liste de Paie No. 95	3,691.10	Liste de Paie No. 96	3,514.21
Boucher Paul, Not.	59.80	Boucher Paul	3.80

(suite des comptes)

Bettez Jacques	57.00	B.L. Oil Reg'd	141.28
Banville Jean	6.00	The Bell Telephone	203.48
Brindle Chs & Ban.C.	1,600.00	Brindle Chs & Ban.	1,600.00
Cie Ronéo du Canada	81.58	Can. Industries Ltd	22.79
Charbonnerie Champlain	198.00	Cassidy's Ltd	181.65
La Cité du Cap	18.06	La Cité du Cap	152.41
La Cité du Cap	850.16	La Cité du Cap	242.94
Durocher Nova	5,907.50	Equipment Hewitt	17.21
Hankin Francis Ltd	1,076.91	Hébert H.P. Enrg.	107.69
Imprimerie St-Arneault	38.52	Imperial Oil	112.63
Irving Oil Ltd	1,159.05	Les Laboratoires	
Laurentide Ready Mix	612.85	Ind.	54.00
Massicotte & Arcand	10.52	D. Morrissette	8.50
The National Inst.	15.00	Regional Asphalt	112.46
Le Rec. Gen. du Can.	55.00	The Shaw. W & P	3,296.65
The Shaw. W & P	559.36	Saulnier J.R.	12.91
T.Rivières Ready Mix	144.20	Larivière Roland	2,267.00
Cité du Cap	50.00		

Total:- $35,682.70 ✓
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-991

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à changer la lampe de 100 C. P. pour une 250 C. P., en face du numéro civique 105 de la rue Boucher.

Installer lampe de 250 C. P., sur le dernier poteau ouest de la rue Boucher.
Installer lampe de 250 C. P., en face du numéro civique 35 de la rue Mère Gamelin.
Installer lampe de 250 C. P., en face du numéro civique 32 de la rue DuMoulin des Jésuites.
Installer lampe de 250 C. P., coin du Sanctuaire et Mont-plaisir.
Installer lampe de 250 C. P.. sur dernier poteau Est de la rue Favrel.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-992

Proposé par l'échevin: L. RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: J.-P. LAVERGNE,

ET RESOLU que l'évaluation de M. Jean-Paul Poitras, 252 St-Philippe, au rôle d'évaluation de l'année 1958, sur le cadastre 124-86, devrait se lire comme suit:

Terrain $ 600.00
Bâtisse 6,605.00

au lieu de:

Terrain $ 600.00
Bâtisse 7,055.00 et que le trésorier soit autorisé à rembourser à M. Poitras, la différence payée en trop soit $450.00 d'évaluation à $1.70 le cent ce qui représente la somme de $7.65.

- - - - - - - - - - - *Adopté.*

Résolution No. 13-993

Proposé par l'échevin: J.-P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que pour se conformer à la Loi 1-2, Elizabeth II, chapitre 71, article 496, ce Conseil nomme par les présentes M. Pierre Desbiens comme troisième homme au Bureau d'Audition, pour entendre et juger du bien-fondé des plaintes au rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1959. Ses émoluements seront de $15.00 par séance. *Adopté.*

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-994

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que ce Conseil pour donner suite à une coutume établie depuis nombre d'années, autorise par les présentes Son Honneur le Maire André Julien, à proclamer le vendredi 26 décembre 1958 et vendredi, 2 janvier 1959, jours de fêtes civiques à l'occasion de la Noel et du Nouvel An.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-995

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
ET RESOLU que, pour la protection des employés des usines Consolidated et Continental, rue Notre Dame qu'un constable soit de faction à la sortie des dits employés, le midi et à 5.oo heures de l'après-midi.

PAS DE SECONDEUR.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-996

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
ET RESOLU que le Greffier ou le Trésorier soit autorisé à produireun rapport complet pour le bénéfice des membres du Conseil, établissant les personnes secourues par le Bien-Etre de la Cité, leurs noms et adresses, le montant des sommes fournies à chaque personne, les périodes pour lesquelles ces sommes ont été fournies et le nom des fournisseurs, marchands ou autres, auxquels des sommes auraient été versées ou données pour le secours des personnes profitant du Bien-Etre.
Que le Greffier ou le Trésorier soit autorisé et il est en conséquence autorisé à obtenir les renseignements requis de M. Laurent Langis, pour les fins de ce rapport et que M. Langis fournisse à cet effet tous les renseignements requis pour les fins de ce rapport.
Que ledit rapport soit fait depuis le début de l'année 1958 à date, et produit dans un délai de 8 jours.

PAS DE SECONDEUR.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 13-997

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire entretenir les deux (2) chemins conduisant aux usines de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiver 1958-59, et ce, au prix de $200.oo le tout, tel que mentionné dans uneclettre de la dite compagnie en date du 24 novembre 1958.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-998

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes Me Jacques Lacoursière pour représenter la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour protester contre la majoration des taux de la St-Maurice Transport auprès de la Régie des Transports.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 13-999

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
ET RESOLU que le règlement No. 350 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $95,000.oo POUR CONSTRUIRE UN EGOUT COLLECTEUR, DE LA RUE NOTRE DAME SANCTUAIRE ET LATREILLE, EN ARRIERE DE L'EGLISE STE MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

PAS DE SECONDEUR.

AVIS DE MOTION No. 14-000

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé" "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET D'EGOUTS ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour du mois de décembre 1958.

JACQUES LEBLANC,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-001

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne, avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai

(suite de l'avis de motion No. 14-001)

à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE "7".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour de décembre 1958.

(signé) JACQUES LEBLANC,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Nos Droits Re: Souhaits de Noel et du Nouvel An.
Lettre du Notaire Paul Boucher, Re: lot 157-1.
Lettre du Député Paul LaHaye, Re: Subvention aux municipalités
Lettre du Ministère des Finances du Canada, Re: Subvention aux Municipalités.
Lettre de Continental Paper Products Re: Entretien chemins d'hiver.
Lettre de Fédération des Maires et Municipalités, Re: Hausse taux du Bell.
Approbation par Commission municipale d'un emprunt de $38,000. Hangar "B".
Lettre de la Cie de Gas National Inc.
Application de M. Louis Desbiens pour fonction d'évaluateur.
Lettre de St-Maurice Oxygen pour louer le bas de caserne St-Odilon.
Rapport de M. Biron sur la perception des arrérages d'eau par M. Caon.
Avis d'hausse des taux de St-Maurice Transport.
Réclamation à la suite d'une chute dans le chemin.
Remerciements de Mme Donat Rocheleau pour sympathies reçues lors du décès de son époux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

+++

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 9ième jour du mois de décembre 1958, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal; formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 14-002

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du premier décembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

---------- Adopté.

Résolution No. 14-003

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $63,331.94 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 97	3,691.10	Liste de Paie No. 98	4,140.41
Allied Chemical Can.	18.90	Banque Can. Nat.	8,477.80
G. Baribeau & Al.	1,243.33	Bureau d'Enrégist.	22.20
Concorde Revue Mun.	22.50	Carrière St. Maurice	560.33
Can. Gen. Electric	92.70	La Co. de Const. Doll.	188.93
Cité du Cap	597.14	Cité du Cap	32.37
Chs. Cusson Ltée	4.53	La Co. de Const. Lavi	1,156.50
Daviault Déo Paul	63.09	Dupuis Jean Guy	9.27

(suite des comptes)

Dubois Paul	125.00	Electrolux	123.07
Fortin J.L.	4.18	Hewitt Equipments	28.66
Houde & Frères	20.00	Hébert Clod Cathode	7.21
L'Industrielle Co. Al.	196.42	Imprimerie Vallières	33.99
André Julien & Al.	3,425.00	Kimball Automobile Ltée	350.59
Langlois Télévision	7.50	Laurentide Ready Mix	482.55
Metalite Eq. Ltd	10.47	L'Hon. Min. des Fin.	269.69
L'Hon. Min. Fin.	25,000.00	L'Hon. Min. des Fin.	1,952.60
Marchand-Frères	1,694.73	Le Nouvelliste Inc.	14.94
Nadeau J.T.	2,119.43	Produits Nor-Do	23.08
L. Parent I.P.	50.00	Quincaillerie Rochefort	394.60
Rec. Gen. du Canada	627.00	Roof Florent	47.94
St. Maurice Ind.	143.84	Stop Fire Ltd	3.09
The Shawinigan W & P	3,471.36	Thibeault Arthur	40.00
Tessier Lumber Ltd	1,297.96	Vaugeois Auto Spring	45.94

Total:- $63,331.94 X

Adopté.

Résolution No. 14-004

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que ce Conseil soumet à la Commission municipale de Québec pour approbation, la liste des travaux approuvés par le Ministère de la Santé et exécutés en vertu de la loi 3-4 Elizabeth II, Chapitre 62, article 7, faisant partie d'un règlement en voie de préparation qui portera le numéro 347, au montant de $45,000.00.

(Voir annexe marquée "A" ci-jointe, laquelle fait partie intégrale de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite et fera aussi partie intégrale du règlement No. 347").

Adopté.

Résolution No. 14-005

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $45,000.00 pour payer les travaux d'aqueduc et d'égout urgents, exécutés en vertu de la Loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 62, article 7; ledit montant devant être remboursé a même la vente des obligations d'un règlement en voie de préparation portant le numéro 347.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $45,000.00.

Adopté.

Résolution No. 14-006

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 20,000 lumens, en face de l'arrêt d'autobus desservant la Consolidated Paper, Division Cap-de-la-Madeleine, rue Notre-Dame.

Autre lampe de 20,000 lumens en face de l'arrêt d'autobus, desservant Tooke Bros, Boul. Ste-Madeleine.

Installer une autre lampe de 20,000 lumens en face de l'entrée de la St-Regis, Paper Boul. St-Laurent.

L'echevin Lionel Rheault demande le vote.

Pour: Leblanc, Lavergne, Lemire, Giguère et Pintal.
Contre: Lionel Rheault.

MOTION ADOPTEE SUR DIVISION.

CORRESPONDANCE LUE:

Invitation de M. Paul Dupuis d'assister à une réunion de la Commission Touristique.
Lettre de M. Paul Lahaye M.P., Re: Bureau Assurance Chômage.
Lettre du Ministère des Affaires Municipales, Re: règlement No. 226-F.
Approbation par Ministère de la Santé des travaux d'aqueduc et égout urgents.
Deux correspondances: MM. Croteau Re: Camionneurs.
Lettre de M. Cadrin, Re: achat terrain Aéroport.
Remerciement du Maire de Grand'Mère Re: décès de son épouse
Lettre de M. J. Bettez concernant règlement contrôlant l'étendue de la Ville.
Lettre et projet d'entente Union des Camionneurs, pour l'enlèvement de la neige.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 15ième jour du mois de décembre 1958, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-007

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 décembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-008

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $23,431.86 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 99	3,712.10	Liste de Paie No. 100	5,394.12
Aubry Roméo	80.00	The Bell Telephone Co.	301.83
The Bell Telephone	82.31	Boucher Paul, notaire	16.50
Blanchette H.Paul	5.97	Brouillard A Tire	221.59
Champlain Express	5.43	La Cité du Cap	3,494.00
La Cité du Cap	184.73	Cap Auto Electric	50.73
Charbonnerie Champlain	186.36	Cap Tire Services	267.05
Collins Body Shop	99.95	Department of Transport	2.00
Gauvin Georges & Fils	135.86	Garceau Jacques	326.95
Hélie Benoit	175.00	Imprimerie St.Arneault	90.08
Imprimerie St-Patrice	105.81	Loranger & Molesworth	102.87
Lambert & Levesque	38.50	Matteau Radio Electric.	8.51
Morin J.P. Ltée	174.28	Massicotte & Arcand	438.52
Morin & Frères Inc.	2,041.90	Moore T.J. Ltd	41.64
Min. du Bien-Etre	119.00	Les Produits de Ciment St-Maurice	935.85
Thompson Maurice	28.25		
Roga Metals Inc.	716.67	Durocher Nova	* 3,867.50
		Total:- $	23,431.86

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-009

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que M. Aladin Giguère, échevin du quartier No. 5 soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1959.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-010

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU que MM. Claude Harvey et Emilien Godbout, soient et sont par les présentes engagés constable et pompier pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au salaire de $55.oo par semaine. Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-011

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil consent à céder à "METALITE CO. LTD" 100 x 153 pieds de terrain faisant partie des lots 421-D et 422-C du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $0.07 le pied carré, le tout pour faire suite à une lettre de la dite "METALITE CO. LTD" en date du 12 décembre 1958. Exclusivement pour fins industrielles.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé a préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 14-012

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de M. Charles Lévesque Enrg. en date du 12 décembre 1958, pour l'installation de l'entrée de 200 ampères 110-220 volts devant servir pour machine à souder au Hangar "B", le tout, suivant plan et devis fournis, et ce, pour le prix de $370.oo inspection du gouvernement comprise et que ces travaux devront être exécutés dans les quatre (4) jours suivant la présente résolution.

- - - - - - - - - - ADOPTE.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de M. Cadrin, Terrain aéroport.
Remerciements et souhaits du Président Commission Touristique.
Lettre de M. Bettez suggérant de voir Mgr pour le choix site de 2 Eglises.
Souhaits de M. Romuald Bourque, député et maire d'Outremont.
Souhaits du Rev. Alfred Lagacé de Maison Reine des Apôtres.
Résolution conseil de Ste-Marthe, fermeture rang St-Martin.
Lettre de M. Paul Lahaye, Re: Bureau Assurance-chômage favorisant pas nos espoirs.
Réclamation de M. Wellie Cartier par l'entremise de ME. Richard Rioux.
Réclamation de Mme Georgette Magny par l'entremise de Me Cambray.
Soumission de M. Chs. Lévesque et de M. Jean-R. Saulnier. Entrée 200 ampères Hangar "B".

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'HOtel de Ville, lundi le 22ième jour de décembre 1958 à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire André Julien MM. les échevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire Aladin Giguère et Paul Pintal formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-013 Proposé par l'échevin Lionel Rheault,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 décembre 1958 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté
****

Rés. No.14-014 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,167.12 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

L ES COMPTES
****

Paie No. 101	3,623.18	Paie No. 102	5,659.76
P. V. Ayotte	43.89	Apeco of Canada Ltd	28.49
American Water Works	17.50	Brindle & Ban Can.Nationale	1,600.00
Chs Cusson Ltée	292.06	Délisle Auto	315.00
Cité du Cap	1,007.34	Cité du Cap	55.73
Roger Duval Inc.	769.09	Garage Charest & Frères	426.72
Imprimerie Vallière	15.29	Ernest Leblanc	179.40
H Massicotte & Frères	144.18	Jules Milette	70.04
Florent Roof	51.92	Francois Rouette	369.20
St-Maurice Oxygen	110.07	Sirois Auto	140.39
Shawinigan W & P Co.	450.37	Jacques Sauvageau	75.05
3-Riv Auto Electric	180.15	Pierre Thibeau	18.36
Garage Chs Turcotte	411.19	Trust Général du Canada	1,000.00
Thomas Vivier	12.75	L-O-C & L-O-C-F	100.00
		TOTAL--------	$17,167.12

Adopté
****

Rés. No. 14-015 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RESOLU que la rue désignée au cadastre officiel de la Cité sous le numéro 548 subdivision 22, partant de la rue Thibeau allant jusqu'au lot cadastral 547, soit appelée rue "GRENIER".

Adopté.
****

Rés. No. 14-016 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RESOLU que le règlement No. 347 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.
****

Rés. No. 14-017 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.
ET RSOLU que le règlement No. 347 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, AUTORISE EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.
****

CORRESPONDANCE LUE
****

Approbation par Commission municipale des travaux d'aqueduc et d'égout.
Remerciements de R. Nolet, tour cycliste du St-Laurent.
Félicitations aux détectives par Royal Chemical Co. Ste-Marthe (vol).
Lettre circulaire du Ministre du Travail du Canada, concernant travaux pour venir en aide au chômage.
Réclamation de M. Théophile Lebel. A l'Assurance.
Plusieurs cartes de bons souhaits à l'occasion de la Noel et du Nouvel An.

Et la séance est levée.

André Lalumière
Le Maire

Arthur Beaudin
Le Greffier

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29ième jour de décembre 1958, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les échevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-018 Proposé par l'échevin Lionel Rheault,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 décembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

ADOPTE

****

Rés. No. 14-019 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $13,330.40 et tels que décrits ci-apres, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 103	$ 3,623.18	Paie No. 104	$ 3,725.13
Auvents de la Mauricie	8.84	L'Art Graphique	58.64
A. Brouillard	171.86	Henri-P-Blanchette	19.99
Charbonnerie Champlain	204.75	Ducharme & Frères enrg	32.30
Léo Paul Daviau	76.61	Jean-Ls. Gagnon	72.11
Geo. Gauvin & Fils	212.10	H.P.Hébert enrg	193.88
Geo. Héroux	22.43	Imprimerie St-Patrice	109.52
Irving Oil	1,406.30	Imprimerie St-Arnaud	53.25
Int.City Managers Assoc.	75.00	Imperial Oil Ltd	122.10
R. L. Lévesque	637.44	Laurentide Ready-Mix	173.04
John Millen 3-Riv.Ltée	64.93	Northern Electric	11.03
Perfection Wood Products	105.78	Paul-Em. Roy	438.40
Ricard Stores Vénitiens	213.38	J. R. Saulnier	167.43
Supertest Petrolum Corp	66.24	St-Maur.Industries	222.48
Tracteurs Equip. Ltée	185.53	Maurice Thompson	7.27
Underwood Ltd	396.55	Vaugeois Auto Spring	37.91
Me Jean Méthot & Al.	415.00		
		TOTAL--------	$ 13,330.40

ADOPTE

****

Rés. No. 14-020 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1959, tel que revisé par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par le "BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES AU ROLE", soit et est par les présentes homologué.

ADOPTE

****

CORRESPONDANCE LUE
****

Résolution de la Ligue St-Odilon, Re: plan de zonage.
Résolution de la Ligue St-Odilon, Re: entente tripartite
Requête des camionneurs,

Et la séance est levée

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 12ième jour du mois de janvier 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Armand Lemire, J.-Paul Lavergne, et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-021

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 29 décembre 1958, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 14-022

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 46,596.76 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 1	3,746.63	Liste de Paie No. 2	3,660.65
Liste de Paie No. 3	3,746.63	Liste de Paie No. 4	3,183.01
Aubry Roméo	20.00	Ayotte P.V. Ltée	509.93
Banville Jean Inc.	1,554.27	Bettez Jacques, Insp.	39.00
Bureau d'Enrégist.	9.60	Ban. Can. Nationale	14,648.19
La Cité du Cap	619.20	La Cité du Cap	56.87
La Cité du Cap	150.73	Cusson Chas. Ltée	657.90
Cap Auto Electric	23.60	Co. de Const. Laviol.	85.50
Carignan Roméo	37.30	Central Quebec Steel	133.49
Champlain Express	3.00	Collins Body Shop	48.13
Cap Auto Seat Cover	30.00	Comeau Arthur	700.00
Cap Machine Shop	348.90	Desroberts Enrg.	78.32
Délisle Auto T.Riv.	1,525.76	Délisle Auto T.Riv.	959.41
Gauvin Georges & Fils	126.53	Hébert H.P.	154.08
International Business	247.20	Industrielle Ass.	1,196.42
Loranger & Molesworth	133.78	Les Frères Lebrun	30.19
Loranger Jérôme	435.75	Maranda N.Y.	233.19
L'Hon. Min. des Fin.	30.00	Marchand Aimé	41.25
Milot & Fils	355.70	L'Hon. Min des Fin.	621.54
Monat C.O.	130.49	Riverin S.O.	541.57
Roof Florent	56.25	Sarnis Bridge Co.	48.31
Stanley Motor Equip.	69.76	SaulnierJ.R.	2,749.02
Sirois Automobiles	421.69	Tracteurs Equipm.	746.75
Tremblay Nazaire	27.34	Tessier Lumber	166.04
Turcotte Charles	306.84	T.Rivières Auto Elect.	363.83
Underwood Ltd	140.60	Verrerie du Cap	224.87
Cité du Cap	421.75		

Total:- $46,596.76

Adopté.

Résolution No. 14-023

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à charger aux dépenses du service de l'aqueduc, pour l'année 1958, tel que prévu au budget, une somme de $ 10,000.00 laquelle somme sera créditée à la réserve dudit service de l'aqueduc.

Adopté.

Résolution No. 14-024

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil félicite sincèrement le Comité d'illumination du Jeune Commerce pour le magnifique travail qu'ils ont réussi lors de la campagne d'Illumination qui a été un véritable succès.

Adopté.

Résolution No. 14-025

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que la résolution numéro 14-011, faite et passée le 15ième jour de décembre 1958, soit amendée en ajoutant après les mots "exclusivement pour fins industrielles" les mots

"ET POUR FINS COMMERCIALES SE RAPPORTANT À SON INDUSTRIE"

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 14-026

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221-G, CONCERNANT LA SUBDIVISION DES TERRAINS ET LA REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de janvier 1959.

(signé):- JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la cité.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de l'Assurance-chômage, emploi d'hiver.
Deux résolutions du Conseil du Travail de T.Rivières, Re: St-Maurice Transport.
Lettre de Mme C. Beauchesne, perron déplace par camion.
Lettre d'une Compagnie d'Armoiries.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: Congrès.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 19ième jour du mois de janvier 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - -

Résolution No. 14-027

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 janvier 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-028

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $59,904.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 5	3,898.55	Liste de Paie No. 6	2,785.20
The Bell Telephone C	298.35	G. Baribeau & Al.	1,068.33
Chs. Brindle & Ban.C.	1,600.00	B.L. Oil Reg'd	286.34
Cap Matelas Enrg.	22.66	Can. Federation of	
La Cie Ronéo du Can.	1.29	Mayor & Mun.	115.00
La Cité du Cap	655.91	La Cité du Cap	48.48

(suite des comptes)

Cap Tire Services Ltd	408.62	Le Courrier du Cap	80.00
Day-Mite Néon Ltd	89.10	Filion Emile	18.71
Cusson Frères Ltée	104.66	Garage Charest & F.	271.49
Heroux Georges	1.50	Hewitt Equip.	32.84
The Int. City Managers	24.15	Kimball Aut.	105.00
Laurentide Ready Mix	49.44	Min. des Fin.	183.40
L'Hon. Min. desFin.	41,054.12	Hon. Min. des Fin.	142.50
Morin Frères	382.78	Le Nouvelliste	34.64
Nos Droits	3.50	Perfection Wood	8.51
Profane Gas	80.16	Produits Nor-Do	18.94
Ricard Industries	29.40	Reynolds Aluminum	71.41
Rouette François Inc.	327.50	Roy P.E.	66.98
Le Rec. Gen. du Can.	240.00	Shaw. W & P.	3,535.14
Supertest Petroleum	303.39	Savard C.H.	1,060.13
St-Maurice Oxygen Co.	125.95	St. Maurice Valley	7.70
Maurice Thompson	20.08	Union des Municip.	200.00
Verrerie du Cap	42.58		

Total:- $ 59,904.43
Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 14-029

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que le Conseil autorise le trésorier d'émettre un permis d'auto-taxi à M. Jean-Marie Michel, domicilié à 8 de la rue St-Georges, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - -

Résolution No. 14-030

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:

Une 250 C. P., en face du numéro 17 de la rue Ste-Marie.
Une 250 C. P., en face du numéro 27 de la rue Ste-Marie.
Enlever lampe de 100 C. P. en face du numéro 21 de la rue Ste-Marie.
Changer lampe de 100 C. P., pour une 250 C. P., entre les numéros 43 et 49 de la rue Ste-Marie.
Changer lampe de 100 C. P., pour une 250 C. P., sur poteau à l'intersection des rues Ste-Marie et Latreille.

- - - - - - - - Adopté.

AVIS DE MOTION No. 14-031

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONTROLANT L'ETENDUE DU DEVELOPPEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 19ième jour du mois de janvier 1959.

(signé): J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la cité.

- - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-032

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 19ième jour du mois de janvier 1959.

(signé):- J.-PAUL LAVERNGE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de M. Bettez, Re: Permis Dorian Dubé, avec fosse septique
Approbation par la Commission Municipale, emprunt temporaire, règlement No. 347.
Lettre de Me J.-L. Doucet, Sous-Ministre des Affaires Municipales, re: travaux pour rémédier au chômage.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 26ième jour du mois de janvier 1959, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SONHONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, J. Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-033

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 janvier 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-034

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

Que les comptes aumontant total de $20,897.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Liste de Paie No. 7	3,842.55	Liste de Paie No. 8	3,643.15
L'Art Graphique	92.36	P.V. Ayotte Ltée	149.29
Chs. Brindle	195.00	Chs. Brindle & Ban.C.	1,600.00
Banville Jean	21.03	Can. Pac. Rly	10.00
La Co. de Const. Laviol.	11.15	Cusson Chas.	213.16
Cap Machine Shop	104.30	Charbonnerie Champlain	389.64
Conseil des P. Nat.	50.00	Gagnon J.Ls.	117.16
Garceau Jacques	133.00	Hamel Emile	472.00
Int. Business Mach.	8.00	Imprimerie Vallières	60.17
Imprimerie St.Patrice	191.85	Imprimerie St.Arneault	79.61
Laurentide Ready Mix	73.64	M.G. Machinery Ltée	5.26
H. Massicotte Frères	308.13	K. Mukstad	54.54
Municipal Fin. Off.	30.00	A. Marchand	23.38
The Quebec Ass. of Asses. Officers	5.00	Procure Frs Ec. Chret.	12.25
Le Rec. Gen. du Canada	67.00	Quincaillerie Rochefort	464.35
Stanley Moteur Equip.	350.10	Paul E. Roy	41.20
Nova Durocher	8,075.00	United Auto Parts	4.05

Total:- $ 20,897.32

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-035

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil prie bien respectueusement l'Honorable John D. Diefenbaker, Premier Ministre du Canada, de bien vouloir porter les allocations familiales juaqu'à l'âge de 18 ans à tous ceux qui poursuivent des études ou se spécialisent dans un domaine quelconque.
Que copie de la présente soit envoyée au Ministre de la Santé

(suite de la résolution No. 14-035)

ainsi qu'à l'Honorable Léon Balcer et au représentant de Champlain aux Communes, M. Paul LaHaye.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-036

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que le règlement No. 351 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ETENDUE DU DEVELOPPEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-037

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que le règlement No. 351 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ETENDUE DU DEVELOPPEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-038

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 327.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de janvier 1959.

- - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Invitation samedi 31 janvier, Re: Bonspiel Less & Brothers à [illegible].
Demande de servir coquetel, re: bonspiel des journalistes.
Lettre de M. Bettez, Re: permis aux MM. Tarte.
Demande de l'Institut National des Aveugles.
Remerciements de M. Jacques Hébert de CKTR Re: Arbre de Noel.
Remerciements de M. Edgard Lesieur Re: O.T.J. Ste-Bernadette.
Approbation par Commission Municipale et Affaires Municipales Re; règlement de $45,000.00.
Application de M. Elizee Montplaisir, Re: Evaluateur.
Demande d'octroi par Garde Ste-Madeleine.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

A. Lemire
Président

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 2ième jour de février 1959, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire et P. Pintal, formant quorum sous la présidence de l'échevin Armand Lemire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-039

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 janvier 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-040

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que les comptes au montant total de $20,201.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 9	3,842.55	Liste de Paie No. 10	8,792.48
B.L. Oil Red'g	257.70	L'Art Graphique Inc.	70.82
Chs. Brindle & Ban.C.	2,400.00	A. Brouillard	187.62
H.Béliveau Enr.	12.63	La Cité du Cap	50.47
Le Comité du Timbre		La Cité du Cap	642.88
de Noel	200.00	Cap Auto Electric	36.48
Champlain Express	15.00	Fédéral Equipment	145.57
Imprimerie St.Arneault	19.83	Chs. Levesque	482.16
Loranger & Molesworth	20.60	Lynn MacLeod	22.60
Massicotte & Arcand	491.07	Milette Jules	70.04
Irving Oil Inc.	1,593.10	Martial Prince	370.48
L'Hon. Min. des Fin.	100.00	L'Hon. Min. des Fin.	10.00
Renolds Chains Can.	9.17	Reynolds Alum. Co.	14.41
Sauvageau Jacques	105.06	J.R. Saulnier	24.80
Tracteurs Equipments	177.29	Underwood Ltd	36.54
		Total:-$	20,201.35

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-041

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil accorde à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-Odilon, un octroi de 2,400.oo réparti comme suit:-

$800.oo au budget de 1959;
800.oo au budget de 1960;
et 800.oo au budget de 1961.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-042

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise le trésorier de la Cité à rembourser à M. Arthur Rochefort, la somme de $69.85 pour taxes payées en trop depuis 1951 à 1959 exclusivement, sur le lot 171-133, comme suit:-

ANNEE	EVALUATION	TAUX DE LA TAXE	MONTANT
1951	290.oo	$ 1.70	$ 4.95
1952	360.oo	1.70	6.10
1953	360.oo	2.50	9.00
1954	360.oo	2.50	9.00
1955	600.oo	1.70	10.20
1956	600.oo	1.70	10.20
1957	600.oo	1.70	10.20
1958	600.oo	1.70	10.20
		Total:-	$ 69.85

Ce lot avait été vendu à M. Ludovic Prescott, en vertu d'un acte devant Me Paul Boucher, le 20 février 1951 sous le No. 11-609 de ses minutes, enrégistré le 28 février 1951, sous le No. 140357 et qu'aux termes d'un acte passé devant Me Jérôme Loranger le 5 mai 1958, sous le No. 5150 de ses minutes, enrégistré le 10 mai 1958, sous le No. 169449, M. Prescott l'aurait vendu à M. Lionel L'Heureux.

Nous n'avons jamais reçu la mutation de ce lot, c'est la raison pour laquelle il a toujours été chargé à M. Rochefort.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-043

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée

(suite de la résolution No. 14-043)

à changer les lampes de rues comme suit:-

Changer lampe de 100 C. P., pour une 400 C. P., en face de 77 Pierre Boucher;
Changer lampe de 100 C. P., pour une 400 C. P., en face de 53 Pierre-Boucher;
Changer lampe de 100 C. P., pour une 400 C. P., à l'intersection des rues Longval et Pierre-Boucher.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-044

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la Province qui a bien voulu faire réduire de $60,000.oo le montant dû à la Province par notre Cité pour fins d'Assistance Publique.
Des remerciements sont aussi adressés à l'Honorable Arthur Leclerc Ministre de la Santé pour sa coopération, en voulant bien se rallier à la recommandation du Premier Ministre.
Ce Conseil remercie également M. Maurice Bellemare, député du Comté de Champlain, qui, par ses démarches, a contribué à l'obtention de ce généreux octroi.
Que copie de la présente soit adressée à l'Honorable Premier Ministre, à l'Honorable Ministre de la Santé ainsi qu'à M. Maurice Bellemare, notre dévoué député.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-045

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le développement ordonné de la cité du Cap-de-la-Madeleine tel que prévu par les directives du Plan d'Urbanisme, que le Conseil soit assuré des possibilités de réalisation de certains travaux routiers incombant au Ministère de la Voirie;

ATTENDU que des démarches ont édjà été entreprises aurpès des officiers du District No. 1 en rapport avec le prolongement de la rue Fusey;

ATTENDU que certains projets municipaux tels que l'aménagement d'un Centre Civique et la préparation d'un Règlement de Zonage sont affectés par le projet de prolongement de ce tronçon;

ATTENDU qu'il est nécessaire maintenant que la Cité obtienne une confirmation officielle des intentions du Ministère en rapport avec ce projet;

IL EST PROPOSE PAR: L'Echevin J.-PAUL LAVERGNE,
APPUYE PAR: L'Echevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que des démarches soient entreprises par l'entremise du Député du Comté, Monsieur Bellemare, avec des Représentants du Conseil, auprès du Ministre de la Voirie l'Honorable A. Talbot afin:

a) d'exposer le projet étudié au Cap-de-la-Madeleine dans le contexte du Plan Directeur d'Urbanisme relatif au prolongement éventuel de la rue Fusey en direction "est"au "nord" du boulevard des Vétérans;

b) de lui demander respectueusement si ce prolongement pourrait, dans un laps d'années assez court, être utilisé pour le prolongement de la Route No. 2 comme projet d'amélioration locale, évitant à cette voie les étranglements de Ste-Marthe du Cap et du Boulevard St-Laurent dans la ville même du Cap;

c) de demander si le Ministre accorderait à la Cité du Cap-de-la-Madeleine qu'une étude du projet soit entreprise par les Officiers de son Ministère afin d'établir les besoins de la Voirie Provinciale dans cette partie de la ville, et la nécessité de réserver l'emprise de ce tronçon, et d'informer le Conseil de Ville des décisions qui auront été prises par les Autorités sur ce sujet.

(suite de la résolution No. 14-045)

Il est clair que la Ville ne songe pas à demander au Ministre la réalisation immédiate de ce projet.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-046

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 326-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-047

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que le règlement No. 326-B intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-048

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 327-A intitulé: REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 327, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-049

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU: que le règlement No. 327-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 327, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Gaz National Inc.
Lettre de M. Paul LaHaye, député de Champlain, re: Allocations Familiales jusqu'à 18 ans.
Lettre du Premier Ministre à M. Bellemare, Re: confirmation note de crédit de $ 60,000.oo.
Lettre de l'Union des Municipalités, Re: Congrès.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

G. Gagnon, Pro-Maire
Président

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place oridnaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de février 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire, M. Aladin Giguère, au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-050

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 février 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-051

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que les comptes au montant total de $29,586.73 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 11	3,775.55	Liste de Paie No. 12	3,644.92
Banque Can. Nat.	12,767.90	Bureau d'Enrégist.	13.40
Jacques Bettez	51.00	Baribeau Gilles & Al.	1,068.33
La Cité du Cap	46.09	Eugène Carbonneau	6.00
Carignan Roméo	71.09	Délisle Auto T.Riv.	916.93
Duplessis Léopold	602.45	Garage Charest	536.98
Hébert Alphonse	260.55	L'Industrielle	1,199.50
Kimball Automobile	94.23	Lacoursière Jacques	15.00
Massicotte Frères	440.42	Matteau Radio Elect.	8.41
Marchand Aimé	63.25	National Ass. Off.	10.00
Le Rec. Gen. du Canada	63.00	Sirois Automobile	27.42
The Shawinigan W & P.	3,712.65	T.Riv. Auto Electric	201.66
		Total:-	$29,586.73

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-052

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce Conseil consent à vendre à M. Jeannot Vivier, partie du lot 157-1, mesurant 50 pieds de front par 85 pieds de profondeur, borné au Nord-Est par la rue Pierre-Boucher, et ce, pour le prix de $1,000.oo.

L'acheteur reconnait que la venderesse lui cède uniquement ses droits dans l'immeuble vendu sans lui donner aucune garantie de droit quelconque. L'acheteur prenant le tout à ses risques et périls. Notamment, l'acheteur accepte de libérer la venderesse de toute obligation qu'elle peut avoir pour l'ouverture d'une rue sur l'immeuble vendu aux termes d'un acte du premier mars 1921, devant Me J.D. Chagnon, notaire.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-053

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU: que la rue désignée au cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sous le numéro 547 subdivisions 5 et 26, partant du rang des Grandes Prairies allant vers le Sud soit appelée "AVENUE GUILBERT".

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-054

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

Installer lampe de 250 C. P., rue Massicotte, sur premier poteau au Sud de la rue Frère Sévérin.
Installer lampe de 250 C. P., rue Massicotte, sur 2ième poteau au Nord de la rue Frère Sévérin.
Enlever lampe de 250 C. P., rue Massicotte, sur premier poteau au Nord de la rue Frère Sévérin.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-055

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINEES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de février 1959.

(signé):- LIONEL RHEAULT,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de Madame Philippe Larivière.
Accusé de réception de M. Gauthier du Bureau du Premier Ministre du Canada: allocations familiales.
Accusé de réception de l'Hon. Balcer, allocations familiales.
Lettre de Gaz National Inc.
Réclamation de M. A Boneau, chute sur le trottoir (à l'assurance)
Réclamation St-Maurice Transport, accident, par l'entremise de Me Laperrière (à l'assurance).
Demande d'octroi par Société La Croix Rouge.
Accusé de réception de M. Duquette de l'Union des Municipalités.
Requête de propriétaires de Ste-Bernadette, pour changer nom de rue St-Laurent.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

A. Aspirot — Le Pro-Maire.

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 16ième jour du mois de février 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire, et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire, M. Aladin Giguère, au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-056

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 février 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-057

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que les comptes au montant total de $12,911.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LISTE DE COMPTES

Liste de Paie No. 13	3,864.88	Liste de Paie No. 14	3,839.07
Ayotte P.V.	568.88	Bourasse & Dupuis	88.50
La Cité du Cap	714.80	La Cité du Cap	54.36
Chas.Cusson Ltd	119.14	Cap Tire Services	32.66
Can. Industries Ltd	26.00	Hamel Emile	472.00
Hélie Benoit	42.01	Imprimerie St.Arneault	26.06

(suite des comptes)

Levesque R.J.	616.16	Mercerie de Luxe	154.50
Moore T.J. Co. Ltd	11.84	Morin Frères Inc.	467.46
Machinery M.& G	13.91	Nos Droits	30.00
Quincaillerie Rochefort	58.70	Rouette François	83.40
The Royal Liverpool	351.70	Le Rec. Gen. du Can.	510.00
St.Maurice Oxygen	48.31	Tessier Lumber Ltd	545.66
Garage Turcot	91.29	Verrerie du Cap	71.73
Vaugeois Auto Spring	8.48	Total:-	$12,911.50

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-058

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que ce Conseil accepte de la Canadian Titanium Pigments Limited, l'achat d'une certaine portion de terrain faisant partie des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que plus amplement désigné sur un plan en date du 20 août 1937, préparé par M. C.C. Lindsay, de M.D. Barclay Inc. mesurant approximativement 319, 226 pieds carrés, et ce, pour le prix de $6,000.oo.

Que le Notaire J.A.D. Chagnon soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-059

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que ce Conseil demande à la Cie de Transport St-Maurice, de bien vouloir établir un circuit pour desservir les résidants situés au Nord du Boulevard Ste-Madeleine: ce circuit pourrait suivre les rues Rocheleau, du Boulevard Ste-Madeleine aux Vétérans jusqu'à la rue Des Erables et de la dite rue Des Erables jusqu'au Boulevard Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-060

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 26 avril 1959, jusqu'à minuit et une minute le premier novembre 1959, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre (4) heures en retard avec l'observatoire de Greenwich et qu'à la date du premier novembre 1959, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq (5) heures en retard avec le dit observatoire de Greenwich.
Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-061

ATTENDU que lors de l'élargissement de la route 19, dans la partie comprise dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et plus particulièrement le long de la rue Thibeau, des expropriations ont été faites pour l'élargissement de cette route à 66 pieds de largeur.
ATTENDU qu'il y a encore des expropriations qui n'ont pas été réglès et qui devraient être continuées pour obtenir l'uniformité de la largeur de la dite route.

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie, pour que l'expropriation des lots suivants soit continuée et complétée.

Lot 416-102, appartenant à M. Albini Huot
Lot 416-108, appartenant à M. Roland Dumas
Lot 416-109, appartenant à M. Probe Therrien.

(suite de la résolution No. 14-061)

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre dévoué Député, M. Maurice Bellemare, le priant de bien vouloir appuyer de son influence, la présente demande.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-062

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Zéphirin Chamberland, de MM. Fernand Chamberland et Antoine Durette, et ce, pour le prix de un ($1.oo) dollar, les lots suivants, devant servir à l'ouverture de rues et désignés sur un plan officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme suit:

Les lots Ptie 549, Ptie 548, le lot 548-58 et 549-64, soit à partir de la rue Thibeau jusqu'au cadastre 547.

Les lots 548-40, 548-41, 548-42, 548-43 et 549-54 et 549-55, soit à partir de la rue Thibeau jusqu'au lot 548-58. Cette dernière rue portera le nom de rue "CHAMBERLAND".

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-063

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition pour l'exercice financier de l'année 1959, au montant total de ..... $1,202,310.92 avec échelle de salaire ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

EN AMENDEMENT:

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU que l'adoption du budget soit remise à une prochaine séance pour étude.

Pas de secondeur sur l'amendement. M. Rheault se déclarant de nouveau dissident.

MOTION PRINCIPALE ADOPTE

AVIS DE MOTION No. 14-064

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de février 1959.

(signé):- LIONEL RHEAULT,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-065

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA DITE CITE POUR L'ANNEE 1959".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de février 1959.

(signé):- JACQUES LEBLANC,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCE LUE

Invitation d'assister à une retraite fermée les 10,11 et 12 avril par le Père Lagacé.
Félicitations du Conseil du Travail pour l'entretien des trottoirs St-Odilon.
Donation de rues par Mme Chamberland et MM. F. Chamberland et Durette.
Réclamation de M. Morrissette, chute sur trottoir. A l'assurance.
Action de Georgette Magny par entremise de Me Cambray. A l'assurance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

A. Giguère
Le Pro-Maire.

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois de février 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-

MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Pro-Maire, M. Aladin Giguère au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-066

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 février 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-067

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que les comptes au montant total de $ 13,405.40 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 15	3,842,55-	Liste de Paie No. 16	3,879.95—
Bell Telephone Co.	106.11—	Boucher Paul, Not.	3.00—
Chs.Brindle	2,400.00—	La Cité du Cap	163.35—
Canadian Pacific Rly	22.54—	Cap Machine Shop	118.35—
Caisse Nat. d'Econ.	562.50—	Nova Durocher	4.00—
Georges Gauvin	241.36—	Laurentide Ready Mix	97.08—
Less & Brothers	106.08—	Liste des Jurés	186.30—
L'Hon. Min. des Fin.	265.27—	Massicotte & Arcand	335.80—
Lucien Morrissette	4.80—	Profane Gas Utilities	119.14—
Martial rince	48.64—	La Pépiniere des Laur.	594.00—
Roy P.Emile	150.82—	Le Rec. Gen. du Can.	81.00—
J.C. Sawyer	35.00—	Stanley Motor Equip.	27.04—
T. Rivers Chevrolet	10.72—		
		Total:- $	13,405.40

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-068

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

Que ce Conseil prie la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, de bien vouloir fournir au Bureau de l'ingénieur

(suite de la résolution No. 14-068)

de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un plan montrant les conduits souterrains installés dans l'emprise des rues.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-069

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que ce Conseil prie la Compagnie Shawinigan Water & Power, de bien vouloir fournir au Bureau de l'ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un plan montrant les conduits souterrains installés dans l'emprise des rues.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-070

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que le règlement No. 315-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE POMPIERS ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LES INCENDIES", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-071

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 352 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1959" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-072

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

Que le règlement No. 352 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1959" soit adopté en deuxième et derniere lecture.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de la Fédération Canadienne des Maires et municipalités, résolutions et conférence du 31 mai au 3 juin 1959.
Remerciements de la L.O.C. pour coopération.
Lettre de l'Union des Municipalités, Résolution du dernier Congrès.
Lettre de Jean-Ls Caron Architecte, offrant ses services.
Lettre Association Canadienne d'Urbanisme, congrès à Québec 26 et 27 février.
Lettre de M. Lamarre demandant de réparer sa clôture brisée par notre machinerie.
Réclamation de M. Guy Martel, pour dommages a son garage par machinerie.(A l'assurance).

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier — Le Maire.

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de mars 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguere, Armand Lemire et Paul Pintal formant quorum sous la présice du Maire au fauteuil.

Résolution No. 14-074

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 23 février 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-075

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

Que les comptes au montant total de $66,992.20 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 17	3,742.91	Liste de Paie No. 18	3,791.09
Liste de Paie No. 19	5,252.71	Liste de Paie No. 20	4,872.85
Association des Brig.	400.00	Bettez Jacques	57.00
Ban. Can. Nationale	9,475.28	Bureau d'Enrégist.	16.65
B.L. Oil Reg'd	795.16	Blanchette H.Paul	140.19
The Bell Telephone	312.62	Banville Jean Inc.	731.99
La Cité du Cap	115.74	Cité du Cap	24.85
Cité du Cap	976.74	La Cité du Cap	1,063.10
La Cité du Cap	868.70	Charbonnerie Champ.	280.04
Cap Metal Inc.	152.44	Can. Ludlow Valce	96.39
Can. Pacific Rly	118.67	La Com. Scolaire-Cap	1,022.24
Délisle Auto T.Riv.	1,204.51	Desroberts Enrg.	100.59
Daviault Léo Paul	111.24	Gagnon Transport	3.51
Hébert Alphonse	132.20	Hébert Alphonse	253.86
Hébert H.P. Enrg.	309.86	Huard Service St.	4.50
Irving Oil Inc.	2,725.60	Institut Can. des Av.	100.00
Industrielle Ass.	1,197.96	Less Brothers of Can.	100.00
Laperrière Georges	51.00	Laboratoire Choisy	38.17
Matco Ltd	72.01	Montréal Blue Print	34.26
Hon. Min. des Fin.	25,000.00	Hon. Min. des Fin.	10.00
C.P. Monat Co.	43.06	Matteau Radio Elect.	8.16
Le Nouvelliste Inc.	58.08	Produits Nor-Do	100.56
Ricard Store Vénitiens	11.20	Florent Roof	89.23
C.H. Savard	279.42	Tracteurs Equipments	322.85
Texaco Canada Ltd	41.00	T.Rivieres Ready Mix	132.01
Les Zouaves St.Lazare	150.00		

Total:- $66,992.20
Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-076

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RÉSOLU:

Que pour les fins de l'Assurance-Chômage et pour toutes autres fins l'emploi des employés ci-après mentionnés soit considéré comme permanent:

"DESCHENE Denis
BINETTE Gérald
ROULEAU Rejean
BEAUDIN Jean "

Que le Trésorier soit prié de porter les noms des employés ci-haut sur la liste de paie des employés permanents.

\- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-077

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

Que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée a faire les changements suivants:

"Changer lampe de 100 C. P. pour une 250 C. P., sur le poteau No. 34 en face de 10 de la rue St-Alphonse.
Changer lampe de 100 C. P. pour une 250 C. P., sur le poteau No. 33 en face de 26 de la rue St-Alphonse.
Changer lampe de 100 C. P., pour une 250 C. P. sur le poteau No. 32 en face de 46 de la rue St-Alphonse.
Installer lampe de 250 C. p. sur le 2ième poteau de la rue St-Alphonse, au Sud de la rue Fusey.

Adopté.

\- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-078

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

Que ce Conseil accepte la présence des journalistes en séance des Commissions-permanentes, ou séance d'études qui suit l'assemblée du Conseil.

Pas de secondeur.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-079

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil accepte la soumission de M. Albert Boissonneault, de 62 Boul. Ste-Madeleine, comme étant la plus haute soumission au montant de $300. en date du 9 mars 1959, pour la démolition du "garage" en arrière de l'Hôtel-de-Ville.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-080

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil accepte la soumission au montant de $50.00 en date du 2 mars 1959, de M. Charles Levesque, pour enlever le matériel électrique au "garage" en arrière de l'Hôtel-de-Ville, comprenant: Fil, boîtes, conduites, etc, etc.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-081

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les reglements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé" REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU SOUTERRAINE ET LE FORAGE DE PUITS ARTESIENS"
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de mars 1959.

(signé):- JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE

Lettre du Ministère de la Santé, Re: fosses septiques défendues.
Lettre Ministère de la Voirie aucun projet de prolongement de rue Fusey.
Lettre du Ministère de la Voirie, étude expropriation 3 terrains rue Thibeau.
Union des Municipalités, produire résolutions au plus tard le 1er juin.
Remerciements P.E. Guy, Re: Bonspiel des journalistes.
Remerciements M. Dufresne, de Molson, Re: Bonspiel des journalistes.
Offre de Grandy Industriel Supplies, boyau à incendie
Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, Congres à North Bay - 31 mai au 3 juin 1959.
Réclamation J.B. Courteau, haie endommagée.
Réclamation B. Beaupré, accident d'auto. A l'assurance.
Avis de réclamation par Federated Mutual Emplement & Hardware Insurance.
Soumission de MM. Hébert, Saulnier et Lévesque, enlèvement matériel électrique du garage.
Soumission de MM. Mineau, Daviau Boissonneault, Dussault, Turcotte, Durocher et Villa Ouvrière Ste-Famille pour la démolition du garage.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire.

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois Mars 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-082

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 mars 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-083

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $ 33,689.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 21	4,153.20	Liste de Paie No. 22	5,147.00
Liste de Paie No. 23	4,236.20	Liste de Paie No. 24	5,180.68
Banville Jean	12.88	Brindle Chas.	180.00
Brindle & Ban.Can.N.	2,400.00	Bell Telephone Co.	362.42
Baribeau Gilles & Al.	1,068.33	La Co. Const. Laviol.	468.00
La Co. Const. Laviol.	247.50	La Co. Const. Laviol.	393.75
La Cité du Cap	167.70	Carignan Roméo	72.10
Cap Auto Electric	78.40	Durocher Nova	50.58
Fleuriste Laviolette	15.60	Héroux Georges	26.01
Julien André & Al.	3,500.00	Morin Frères Inc.	395.90
Moore T.J. Co.	93.65	Massicotte Frères	257.12
Marchand Aimé	22.00	Massicotte & Arcand	228.89
National Ass.	20.00	Propane Gas Util.	105.06
Le Rec. Gen. du Canada	180.00	Rouette François Inc.	4.79
Roy Armand	279.00	Rochefort A thur	69.85
St. Maurice Ind.	76.22	Saulnier J.R.	119.19
Shaw. Water & Power	3,581.41	Tessier Lumber Ltd	460.16
Tremblay Nazaire	35.47		

Total:- $ 33,689.06
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-084

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer un poteau rue St-Maurice, intersection de la rue Des Vétérans et de l'installer en dehors de l'emprise de la dite rue Des Vétérans.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-085

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., sur le dernier poteau de la rue St-Georges.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-086

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise l'annulation des lots numéros 560-79 à 560-84 ainsi que du lot 560-87 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ces lots, propriété de The Model Plan Development Corp.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-087

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte la redivision et la subdivision d'une partie du lot 560 (soit 560-109 à 560-158 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout, tel que montré à un plan fait et préparé par l'arpenteur Roger Gélinas, en date du 6 mars 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-088

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que M. PAUL PINTAL, Echevin du quartier no 6 soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, compter du premier avril 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-089

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 353 intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU SOUTERRAINE ET LE FORAGE DE PUITS ARTESIENS" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-090

Proposé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 353 intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU SOUTERRAINE ET LE FORAGE DE PUITS ARTESIENS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-091

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de mars 1959.

(signé:-) JACQUES LEBLANC,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Subvention demandée par le Centre de Réhabilitation des enfants infirmes.
Rapport de vérification des livres de la Commission Touristiques de la Mauricie.
Lettre de Me Lacoursière et jugement de la Régie des Transports, Re; hausse des taux St-Maurice Transport.
Lettre du Ministère des Finances du Canada, Re: Subventions aux municipalités et chèque de $3,000.oo.
Lettre du Secrétaire-trésorier de Berthierville.
Demande de l'Association des Proprios de St-Odilon
Approbation de l'avance de l'heure par le Ministre Paul Dozois
Remerciements des Zouaves pour coopération du Conseil.
Lettre du Commissariat des Incendies, Semaine préventive.
Lettre du Sous-Ministre de la Voirie provinciale Re: Prolongement rue Fusey.
Lettre de Mme Emery Livernoche, Re: terrain voisin de sa propriété.
Deux résolutions Ligue Ste-Madeleine, Re: Egout et congrès.
4 réclamations soumises à l'Assurance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Pedro Julien
Le Maire.

PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 6ième jour du mois d'avril 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 14-092

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 mars 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 14-093

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $62,809.41 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 25	4,153.20	Liste de Paie No. 26	4,429.40
Liste de Paie No. 27	4,086.28	Liste de Paie No. 28	3,801.61
L'Art Graphique Inc.	92.35	P.V. Ayotte	154.57
B.L. Oil Red'g	214.75	Bell Telephone Co.	797.96
R.M. Bearings Can.	15.29	Chas. Bruning Co.	61.80
Jacques Bettez	57.00	Ban. Can. Nat.	30,633.28
La Cité du Cap	222.90	La Cité du Cap	805.37
La Cité du Cap	143.56	La Cie Ronéo du Can.	97.89
Cap Machine Shop	290.50	Collins Body Shop	229.53
La Cité du Cap	899.66	Can. Pacific Rly	156.87
Can. Titanium Pigm.	6,000.00	Champlain Express	23.88
Can. Pacific Rly	4.00	Can. Pacific Rly Exp.	3.55
Rêné de Cotret, Fer.	200.00	Duval Roger Inc.	114.34
Durocher Nova	175.00	Gauvin Georges & Fils	40.72
Garage Charest & Fr.	834.39	Hewitt Equip.	51.21
Imprimerie St.Arneault	85.08	Imprimerie Vallière	85.44
Kimball Automobiles	117.18	Loranger & Molesworth	14.26
Lacoursière Jacques	20.00	Leblanc Ernest	181.00
Levesque Chas.	48.68	Laperrière Georges	85.00
Massicotte & Arcand	288.80	L'Hon. Min. des Fin.	1,631.76
L'Hon. Min. des Fin.	478.96	Nettoyeur A.B.C.	35.00
Quincaillerie Poliquin	5.15	Le Rec. Gen. du Can.	384.00
Service de Filature	24.72	St.Patrick Society	10.00
J.R. Saulnier	36.25	Société Can. du Cancer	50.00
T.Rivieres Auto Elect.	259.44	T.Rivers Chevrolet	38.84
L'Hon. Trésorier de la Province	26.83	Rev. Général du Can.	99.00
		Verrerie du Cap Enrg.	12.66

Total:- $ 62,809.41
Adopté.

Résolution No. 14-094

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:
Boulevard Ste-Madeleine, une 400 C. P. sur le premier poteau à l'est de la rue du Sanctuaire.
Rue Latreille, une 250 C. P., sur le deuxième poteau, à l'est de la rue St-Philippe.

Adopté.

Résolution No. 14-095

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Noella Chevrette, épouse de M. Délipha Chevrette, Commissaire d'Ecoles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Ce Conseil présente donc a la famille Chevrette, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

Résolution No. 14-096

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Gaston Duquette, Secrétaire-trésorier de l'Union des Municipalités de la Province de Québec.
Ce Conseil présente donc à Madame Duquette ainsi qu'à la famille du décédé, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le trésorier de la cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

Résolution No. 14-097

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil accorde aux sous signés d'une requête en date du 3 avril 1959, l'autorisation de se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION DES FEMMES LIBERALES DU COMTE DE CHAMPLAIN", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 14-098

ATTENDU qu'à cette époque de l'année, le Service du Bien-Etre est appelé à secourir et à venir en aide à un grand nombre de sans-travail qui sont mis à pied faute d'ouvrage;
ATTENDU que des travaux publics peuvent être entrepris pour venir en aide et procurer du travail à ceux qui sont dans un besoin urgent;
ATTENDU qu'en vertu d'une Loi Fédérale les municipalités peuvent entreprendre des travaux d'aqueduc, d'égoût, construction de rues et de trottoirs et bénéficier d'une aide de 50% dans le coût de la main d'oeuvre;
ATTENDU que pour faire suite à cette Loi Fédérale, le Gouvernement de la Province de Québec a également passé une Loi autorisant les municipalités à entreprendre des travaux d'aqueduc, d'égout, de construction de rues et de trottoirs, sur simple résolution du Conseil approuvée par la Commission Municipale de Québec.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
secondé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser les travaux décrits dans l'annexe marquée "A" faisant partie de la présente résolution numéro: 14-098, comme si elle y était au long reproduite.
Que copie de la présente soit immédiatement soumise à la Commission municipale pour approbation.

Adopté.

Résolution No. 14-099

ATTENDU qu'il y a lieu d'améliorer l'intersection des rues Montplaisir et St-Irenée pour faciliter la circulation;
ATTENDU qu'à l'intersection des rues Longval et Pierre-Boucher il y a un retrait assez prononcé et pour améliorer cet état de chose il faudrait acquérir du terrain de la Commission Scolaire à même l'emplacement de l'Ecole St-Joseph;

(suite au verso)

(suite de la résolution No. 14-099)

EN CONSEQUENCE: il est proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
secondé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
ET RESOLU:
Que ce Conseil demande à la Commission Scolaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de bien vouloir céder à la Ville le terrain nécessaire pour ces améliorations, et celà dans l'intérêt public.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 14-100

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'avril 1959.

JEAN-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

CORRESPONDANCE LUE:

Conseil des Unions de Papier de Québec, demande d'octroi.
Lettre de R. Beaulieu, de la Coopérative Pierre-Boucher, Re: Egoût.
Association des Fanfares Amateurs, Re: programme souvenir
Chronicle, demande page dans Revue dû Progrès.
Marcel Dubois, re: égout rue St-Laurent.
Remerciements, Institut National des Aveugles.
Requête, Association des Femmes Libérales.
Quelques réclamations, soumises à l'Assurance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 20ième jour du mois d'avril 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-101

Proposé par l'échevin: A. LEMIRE,
Appuyé par l'échevin; J. LEBLANC,
ET RESOLU:
que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 avril 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-102

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,
ET RESOLU:
que les comptes au montant total de $49,692.15 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 29	4,086.28	Liste de Paie No. 30	3,480.72
Liste de Paie No. 31	4,086.28	Liste de Paie No. 32	3,262.00
G. Baribeau & Al.	1,093.33	Beaudoin Hormidas	28.50
Bureau d'Enrg.	18.40	Brindle Chas & Ban.Can.	2,400.00
Carrière St-Maurice	501.44	Concorde Enrg.	3.00
Can. Pacific Rly	154.06	Canadian Industries Ltd	26.60
Comité d'Illumination	750.00	La Comm. Touristique	350.00
Champlain Express Inc.	1.50	Cusson Chas.	21.05
Charest Gaston	18.00	Cusson Chas	146.04
Cap Auto Seat	2.50	La Cité du Cap	49.55
La Cité du Cap	74.19	Daviault Léo-Paul	65.24
Durocher Nova	3,853.00	Desroberts Enrg	173.23
Escadrille No. 350	100.00	Gagnon J.Ls	93.60
Héroux Georges	12.90	Hébert Alphonse	125.30
Hébert H.P. Enr.	117.15	Imprimerie St.Arneault	46.12
Imperial Oil Ltd	343.49	Imprimerie St.Patrice	491.83
Industrielle Co. Ass.	989.56	Just Equipment	218.36
Kimball Automobile	116.91	Lynn MacLeod Eng.	14.71
Levesque Charles	40.81	Milette Jules	64.17
Morin Frères Inc.	2,646.36	A. Milot & Fils	21.24
J.U. Moreau & Ass.	1,802.18	Moore J.T.	5.79
Quincaillerie Rochefort	162.33	Royal Liverpool Ins.	12,599.47
Supertest Petroleum	196.16	Sauvageau Jacques	90.13
Sirois Automobiles	109.06	St. Maurice Industries	31.38
Savard C.H.	35.65	Garage Turcotte	208.08
T.Rivières Ready Mix	100.00	Tracteurs Equipment	3,820.91
Cité du Cap	67.50	Martial Prince	376.09
			49,692.15 X

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-103

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que là Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:-
Une lampe de 400 C. P., rueSt-Paul au nord de Latreille;
Trois lampes de 400 C. P. rue Latreille entre les rues Sanctuaire et St-Paul;
Une lampe de 400 C. P., rue Sanctuaire au nord de Thomas-Wark;
Une lampe de 250 C. P., sur 2ième poteau de la rue Castonguay.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-104

ATTENDU que la circulation lourde des véhicules-automobiles emprunte la rue Fusey pour franchir les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine endommage considérablement cette rue;
ATTENDU qu'au passage des camions et des vannes, les propriétés de la dite rue Fusey sont ébranlées et les propriétaires résidants le long de cette artère principale ont à subir des dommages dûs à cet état de chose;
ATTENDU que les finances de la Ville ne nous permettent pas d'entreprendre des dépenses capitales de cette nature et qu'aucune prévision n'a été faite au budget pour la réparation de cette rue.
EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande à notre député, M. Maurice Bellemare, de bien vouloir recommander à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie, qu'un octroi d'au moins $15,000.oo soit accordé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour lui permettre de faire les réparations qui s'imposent sur la dite rue Fusey qui est une artère principale de la route numéro 2, dans les limites de la Cité.
Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre de la Voirie, ainsi qu'à son dévoué, Député, M. Maurice Bellemare, le priant de bien vouloir appuyer de son influence, la dite résolution.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-105

ATTENDU que pour la circulation des véhicules-automobiles de toute nature sur la route Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Grand'Mère, la majeure partie des conducteurs empruntent le boulevard Duplessis, lequel a sa jonction avec la route numéro 2, au Pont Duplessis;

(suite de la résolution No. 14-105)

ATTENDU qu'une partie de la fondation dudit boulevard Duplessis devra être refaite, le sol n'étant pas propice à une fondation de rue et devra être excavé jusqu'à une profondeur de 30 à 60 pouces sur 5 à 600 pieds de longueur. La terre sera remplacée par une fondation en sable recouverte de 6 à 8 pouces de pierre concassée, le tout terminé par une couche d'asphalte.
ATTENDU que les finances de la Ville ne nous permettent pas d'entreprendre des dépenses capitales de cette nature et qu'aucune prévision n'a été faite au budget pour la réparation de cette rue.
EN CONSEQUENCE: il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande au Député de Champlain, M. Maurice Bellemare, de bien vouloir recommander au Ministre de la Voirie, qu'un octroi d'au moins $10,000.oo soit accordé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour lui permettre de faire les réparations qui s'imposent sur le dit boulevard Duplessis qui est une section importante de l'artère principale, la route 19.
Que copie des présentes soit immédiatement transmise à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre dévoué député à l'Assemblée Législative, M. Maurice Bellemare, le priant de bien vouloir appuyer de son influence la présente résolution.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-106

CONSIDERANT que le tracé de certaines rues projetées apparaissant au plan préparé par M. Geo. Gariépy, A.G., en date du 16ième jour de février 1959, sous la description suivante: 546-19 - 546-21-547-30 - 547-47;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur de ces rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise pour les numéros 546-19 - 546-21 - 547-30 et 547-47;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement pas être augmentées.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
ET RESOLU que ce Conseil prie l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du Chapitre 242 C.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser indiquées au plan de M. Gariépy A.G., en date du 16 février 1959 et décrites comme suit audit plan: 546-19 - 546-21 - 547-30 et 547-47.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-107

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
ET RESOLU:

que le règlement No. 226-G intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-108

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 354 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-109

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 354 intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-110

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin : JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU:

que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables élec-

(suite de la résolution No. 14-110)

teurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 27 avril 1959 à 8.oo heures P.M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $62,000.oo portant le No. 354, concernant la construction de trottoirs dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, remplacé par 18 de la Loi 2-3 Elizabeth II, chapitre 32 et par 12 de la Loi Elizabeth II, chapitre 35, modifié par l'article 2 de la loi 5-6 Elizabeth II, chapitre 36, de nouveau amendé par l'article 14 de la Loi 6-7 Elizabeth II, chapitre 36.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Invitation de la Ville de North Bay, Re: Congrès Fédération des Maires et des Municipalités.
Union des Municipalités, organisation du Congrès par Agence Dufour de Hull.
Invitation de la Ville de Jonquière, Cercle Combatif contre l'Incendie.
Requête pour trottoirs, "Terrace Ste-Marie, paroisse Ste-Bernadette.
Remerciements Société Can. du Cancer pour coopération du Conseil.
Lettre de M. Garepy A.G. pour accepter rues de 50 pieds, Ave Guilbert.
Réclamation Mme André Cormier, chute sur trottoir. A l'assurance.
Réclamation Jules Milette, accrochage. A l'assurance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

Paul Pintal — Pro - Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 27 avril 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire, et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-111

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 avril 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-112

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes aumontant total de $ 48,335.11 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 33	4,110.23	Liste de Paie No. 34	3,478.35
Banville Jean Inc.	272.32	La Cité du Cap	44.76
La Cité du Cap	1,087.02	Chagnon J. Donat	80.30
Le Conseil Central		Duval Roger Inc.	6.00
des Oeuvres "Féd"	2,500.oo	Eastern Steel Prod.	213.01
Hewitt Equipment	41.80	Hankin Francis	7,001.50
Hélie Benoit	6.03	Irving Oil Inc.	1,623.70
International Buss.	8.oo	Matteau Radio Elec.	9.22
Ministere du B-Etre	21,935.76	Produits Nor-Do	45.90

(suite des comptes)

Propane Gas Utilities	86.52—	Roy & Fils Armand	166.00—
Rouette François	816.65—	Reynolds Aluminum	72.17—
Ricard Industries	37.34—	Scully William	153.15—
The Shaw. Water & P.	3,769.02—	Stanley Motor Equip.	451.73—
St-Maurice Oxygen	92.12—	Tessier Lumber Ltd	86.82—
Tooke Bros Ltd	61.20—	Underwood Ltd	31.05—
Verrerie du Cap	10.75—	Vaugeois & Fils	31.96—
United Auto Parts	4.73—		

Total:- $ 48,335.11 X
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-113

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer la lampe de 400 C. P. Boul. SteMadeleine,intersection Dorval, côté sud, et l'installer sur dit Boul. Ste-Madeleine, côté Nord, intersection Dorval. Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14/114

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer trois (3) poteaux, rue Mère d'Youville pour la construction des trottoirs.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-115

ATTENDU que le service des incendies demande à être amélioré pour répondre au développement normal de notre Cité;
ATTENDU qu'un besoin urgent d'une échelle aérielle de 75 pieds comprenant une pompe de 840 gallons à la minute s'impose pour assurer la protection contre le feu des bâtisses industrielles, des maisons de commerce, de nos maisons d'enseignement et des propriétés résidentielles en général;
ATTENTU qu'un montant de $33,000.oo devrait être affecté pour l'échat de cette unité et qu'aucune dépense de nature capitale n'a été faite au budget et que les revenus de la municipalité ne nous permettent pas de faire l'acquisition de cette unité.
EN CONSEQUENCE: il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable J. Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics, pour que le Commissariat des Incendies de son Département, dispose d'un octroi substantiel pour permettre à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de faire l'acquisition d'une voiture avec échelle aérielle pour le département des incendies de la Cité et assurer une protection contre le feu plus adéquate à toutela population.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre dévoué Député, M. Maurice Bellemare, le priant de bien vouloir appuyer de son influence, la présente demande.

AVIS - - - - - - - - - - -

de Motion No. 14-116

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'avril 1959.

(signé):- JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

Avis de Motion No. 14-117

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé" "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'avril 1959.

(signé):- LIONEL RHEAULT,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de la Commission Touristique de la Mauricie.
Comité de la Ligue des Proprios s'objectant au règlement 226-G.
Invitation d'assister à la Soirée du Livre, les 29 et 30 avril.
Lettre de la Fédération des Oeuvres de Charité, Re: Octroi.
Demande de lampes de rues par M. Laurent Guilbert.
Lettre et formule de réservation Fédération Canadienne des Maires.
Approbation de travaux d'égout par Ministère de la Santé.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois de mai 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
Son HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-118

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 avril 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-119

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $28,613.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 35	4,153.20	Liste de Paie No. 36	3,540.14
Liste de Paie No. 37	4,267.20	Liste de Paie No. 38	3,634.55
L'Ass. des Chefs de Police	5.00	Ayotte P.V.	370.30
Bureau d'Enrégist.	16.25	B.L. & Oil.	214.75
Bettez Jacques	66.00	Bell Telephone	328.03
A. Brouillard	363.29	Carignan Roméo	65.79
Charbonnerie Champlain	470.32	La Cité du Cap	628.20
La Cité du Cap	35.00	La Cité du Cap	101.68
La Cité du Cap	54.82	Cap Machine Shop	198.75

(suite des comptes)

Can. Pacific Express	3.99	Ernest Dufour in T.	1,272.00
Délisle Auto T.Riv.	1,179.18	Electrolux Ltd	143.69
Garage Charest	2,479.73	L'Industrielle	1,216.38
Imprimerie St.Patrice	119.16	Imprimerie St-Arneault	122.93
Laperrière Georges	68.00	L'Hon. Min. des Fin.	25.00
H. Massicotte & Frères	591.58	J.P. Morin Ltée	735.60
L'Hon. Min. desFin.	165.00	Proc. des Frs Ecol.	30.00
Quincaillerie Rochefort	194.71	Roy P.E.	27.69
Roof Florent	72.10	Sirois Automobile	166.83
Supertest Petroléum	245.97	St.Maurice Oxygen	155.60
The Shaw. W & P.	755.40	T.Riv. Auto Elect.	329.51

Total:-$ 28,613.32
Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-120

ATTENDU que la construction d'un collecteur est projetée rue Massicotte, entre le Fleuve St-Laurent et la rue Montplaisir dans le but de desservir la partie de l'usine Reynolds Aluminum Company of Canada, actuellement en voie d'expansion;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le collecteur rue Massicotte entre les rues Montplaisir et Père Breton pour desservir la portion de terrain qui sera développée dans un avenir rapproché et pour répondre à une demande des propriétaires de cette partie de terrain.

EN CONSEQUENCE, Il est Proposé par l'échevin: Jean-Paul Lavergne,
appuyé par l'échevin: A. Lemire,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande au Ministère de la Santé, de bien vouloir approuver les plans soumis pour la réalisation des dits travaux.

- - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-121

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE.

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:

- Une lampe de 250 C. P., sur le poteau en face de la derniere maison de la rue Massicotte, au nord de Montplaisir.
- Trois lampes de 250 C. P., Avenue Guilbert, entre le rang des Grandes Prairies et la rue Mère d'Youville.

- - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-122

ATTENDU que la Législature Provinciale a adopté, au cours de la présente sessions, la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

ATTENDU que cette loi permet à un conseil municipal de décréter par résolution, l'exécution de travaux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à sunventionner une corporation municipale;

ATTENDU que dans cette même résolution, le conseil peut décréter un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU que le 21ième jour d'avril 1959, le Gouvernement Fédéral a accepté de subventionner notre corporation pour un montant de $6,425.00 représentant 50% du coût direct en salaires des travaux à être effectués entre le 1er décembre 1958 et le 31 mai 1959 pour un montant de $30,726.00.

Pour CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
secondé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

et adopté:

1) que ce Conseil accepte une subvention du Gouvernement Fédéral au montant de $6,425.00 pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2o de la présente résolution;

(suite de la résolution No. 14-122)

2) Que le Conseil exécute ou fasse exécuter les travaux suivants, d'ici le 31 mai 1959;

a) TROTTOIRS: 8,088 pieds, trottoir de 4' à $2.00 $ 14,176.00
1,660 pieds, trottoir de 5' à $2.50 $ 4,150.00

$ 18,325.00

b) INSTALLATION ET FORAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT

1710 pieds, aqueduc 6" fonte à $3.50 pi. lin. $ 5,985.00
1280 pieds, égout 12" béton à $3.50 pi. lin. $ 4,480.00
430 pieds, égout 18" béton à $4.50 pi. lin. $ 1,935.00

$ 12,400.00

3) Que pour payer le coût des travaux ci-dessus décrétés:

a) le conseil emprunte temporairement une somme de $ 6,425.00 représentant le montant de la subvention du Gouvernement Fédéral, en attendant le versement de la dite subvention;

b) Un montant de $13,301.00 est prévu au règlement des trottoirs portant le No 354, approuvé par les électeurs propriétaires;

c) Le Conseil emprunte le solde du coût des travaux soit la somme de $11,000.00 au moyen d'une émission d'obligations;

4) Les obligations seront émises en coupures de $100.00 ou de multiples de $100.00

5) Les obligations seront datées du 1er juin 1959 et seront remboursables en séries, en dix (10) ans, conformément au tableau de remboursement ci-annexé, pour faire partie de la présente résolution comme ci au long reproduit;

6) Les obligations porteront intérêt à un taux n'excédant pas 5½% l'an, payable semi-annuellement, le 1er juin et 1er décembre sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que les obligations;

7) Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la Province de Québec;

8) Les obligations seront signées par le maire et le Greffier, un facsimilé de la signature du maire et de celle du Greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur chacun des coupons d'intérêts.

9) Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt, cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés

10) Il est, par la présente résolution, imposé et il sera prélevé sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité, une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pouvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital, conformément au tableau ci-annexé. (Cette clause d'imposition de taxe pourra évidemment être différente de celle indiquée ci-dessus si les travaux que le conseil exécute ne sont pas à la charge de la corporation mais à la charge des propriétaires riverains, conformément aux dispositions de la loi qui régit la municipalité concernaée.)

11) La présente résolution entrera en vigueur dès son approbation par la Commission Municipale de Québec et par le Ministre des Affaires municipales.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-123

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Rosaire Montmigny, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, une portion de terrain faisant partie du lot No. 561 du cadastre officiel de la Cité et tel que décrit sur un plan préparé par M. Gérald Binette.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-124

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de Madison Realty Ltd, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, une portion de terrain faisant partie du lot No 562 du cadastre officiel de la Cité et tel que décrit sur un plan préparé par M. Gérald Binette.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-125

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte la soumission de La Cie de Construction Dollard Ltée au montant de $191,524.79 en date du 11 mai 1959 pour la construction d'un égout collecteur, rue Massicotte.

Cette acceptation ne deviendra cependant officielle que le jour ou les contribuables auront approuvés le règlement décrétant la construction dudit égout collecteur rue Massicotte et qu'après que le Ministère des Affaires municipales aura confirmé son approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-126

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 355 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-127

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement aNo. 355 intitulé: REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS," soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-128

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour mardi le 19 mai 1959, à 8.oo heures P.M. à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $205,000.oo portant le no. 355 concernant la construction d'un égout collecteur rue Massicotte, le tout en conformité avec l'article 593 et la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 14-129

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et ne la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé:" "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITÉ DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour du mois de mai 1959.

(signé):- JEAN-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements des familles Chevrette et Hamel pour sympathies reçues lors du décès de Mme Chevrette.
Demande de contribution Re: "Fraternité Française"
Accusé de réception Re: demande d'octroi pour réparation rue Fusey et Boul. Duplessis, Min. Voirie.
Accusé de réception de M. M. Bellemare, Re: échelle aérielle.
Accusé de réception du Ministre Lorrain, Re: échelle aérielle.
Requête pour paver rue Dorval, nord de Latreille.
Soumissions, re: égout collecteur de la Reynolds Aluminum.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le greffier

André Julien
Le Maire.

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 19ième jour du mois de mai 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - -

Résolution No. 14-130

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil de cette Cité en date du 11 mai 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-131

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $93,713.16 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 39	4,153.20	Liste de Paie No. 40	3,551.51
L'Art Graphique	694.18	Austin Toilet Serv.	18.50
Banque C.n. Nat.	69,213.09	Chs. Brindle & B.Can.	2,400.00
Chs. Brindle & Ban.C.	2,400.00	Ban. Can. Nat.	53.45

(suite des comptes)

G. Baribeau & Al	1,068.33	La Cité du Cap	1,079.54
La Cité du Cap	1,120.00	Carrière St-Maurice	236.34
Carrière Marchand	1,565.78	La Co. de Const. Laviolette	56.25
La Co. de Const. Lav.	553.83	La Co. de Const. Laviolette	269.23
Can. Pacific Rly Co.	77.03	Langlois Télévision	4.00
Corp. de Billets Regal	93.86	Morin-Frères Inc.	378.99
Desroberts Enrg.	105.33	A. Milot & Fils	62.11
Leblanc Jacques	125.00	Produits Nor-Do	14.71
Massicotte & Arcand	252.58	The Royal Liverpool	3,230.34
Martial Prince	30.90	Le Rec. Gen. du Can.	63.00
Le Rec. Gen. du Canada	456.00	Thompson Maurice	9.79
Lionel Rheault	125.00		
Stanley Motor Equip.	240.99		
Verrerie du Cap Enrg.	10.30		

Total:- $93,713.16
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-132

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que l'article 12, du règlement numéro 354 adopté le 20 avril 1959, soit modifié en y ajoutant après les mots "Biens-fonds imposables de la municipalité", les suivants:

" EN FACE DESQUELS DES TROTTOIRS SONT CONSTRUITS EN VERTU DU PRESENT REGLEMENT",

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-132

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer un poteau rue Beauchemin, à l'intersection de la rue Hébert.

- - - - - - - - - - -

ADOPTE.

CORRESPONDANCE LUE:

Demande d'octroi O.T.J. Ste-Famille pour la construction d'un "PREAU".
Demande de priorité du terrain Rochefort par M. Paul Leblanc, du Marché St-Pierre.
Invitation au Congrès de Municipal Finance Officer's à Montreal du 7 au 11 juin.
Invitation au Congrès des chefs de Police à Val d'Or les 6,7, et 8 juillet.
Remerciements de M. Arthur Rousseau, Fédération des Oeuvres de Charité.
Lettre de M. Burroughs Pelletier, Re: ouverture de rues à 50 pieds.
Réclamation de M. L. Houle chute de son enfant, sur le trottoir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Andre Julien
Le Maire.

&*&

&*&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de mai 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE Maire Andre Julien, MM.les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

ANNEXE MARQUEE "A" ET FAISANT PARTIE DE LA RESOLUTION No. 14-136

1: a) COLLECTEUR: Ayant son point de départ à l'intersection des rues Du Sanctuaire et Latreille et passant par les rues Du Sanctuaire, Boulevard Ste-Madeleine, DeBlois, Loranger, Du Moulin Des Jésuites et la rue Notre-Dame pour se terminer au point de jonction avec le collecteur de 42 pouces qui existe sur la propriété de M. C.N. De-Grandmont et passant sur le terrain du Sanctuaire pour se terminer au fleuve.

b) CONDUITES SECONDAIRES: Rue Latreille entre St-Philippe et Du Sanctuaire.

2: b) CONDUITES SECONDAIRES: La rue Latreille entre Massicotte et Dorval.

La rue Latreille entre Massicotte et Rocheleau.

La rue Montplaisir entre Massicotte et Rocheleau

La rue Latreille pour l'aqueduc.

La rue Lorette entre Jean Marchand et Ste-Madeleine.

3: a) COLLECTEUR rue ROCHEFORT et rue DEGRANDMONT: Ayant son point de départ à l'intersection des rues DeGrandmont et St-Laurent.

La rue DeGrandmont entre St-Laurent et Rochefort.

La rue Rochefort entre DeGrandmont et Notre-Dame.

La traverse de la rue Notre-Dame.

La descente de la côte publique ayant sa sortie à la rivière St-Maurice.

b) CONDUITES SECONDAIRES: La rue Turmel de Rochefort à St-Irenée

La rue St-Irenée au nord de Fusey

La rue Montplaisir de Rochefort à St-Laurent.

La rue Rousseau de St-Irenée à Rochefort

4: a) COLLECTEUR rue BEAUCHEMIN: Ayant son point de départ à l'intersection de la rue Berlinguet.

La rue Beauchemin entre Berlinguet et Patry.

La rue Patry entre Beauchemin et Baillargeon.

La rue Baillargeon et la rue Adhémar.

b) CONDUITES SECONDAIRES: La rue Beauchemin, entre Patry et Thuney.

La Troisième Rue, de Dessureault en aliant vers le nord sur une distance de 375 pieds.

La rue Normand entre Beauchemin et à l'ouest Des Pylones sur une distance de 515 pieds pour l'aqueduc et l'égout.

La rue Berlinguet entre Beauchemin et les Pylones.

La rue Hébert entre Beauchemin et les Pylones pour l'aqueduc seulement.

La rue Bureau: de Thibeau à 2e rue

Chemin du Passage: de Thibeau à Père Joyal.

5: a) COLLECTEUR rue BOUCHER: Ayant son point de départ à l'extrémité de la dernière maison rue Du Parc.

La rue Du Parc jusqu'à la rue Thibeau.

La rue Thibeau entre Du Parc et Boucher.

La rue Boucher au complet et la sortie à la Rivière St-Maurice.

b) CONDUITES SECONDAIRES: La rue Thibeau entre Boucher et De l'Armée.

La rue De L'Armée.

La rue Thibeau à son extrémité nord.

La rue Barkoff et son raccordement à rue Boucher.

La rue Mgr Roy et le Boulevard des Gdes Prairies entre Mgr Roy et Thibeau.

La rue Cardinal Villeneuve entre Barkoff et Thibeau.

Cap-de-la-Madeleine,
Ce 25ième jour de mai 1959.

Résolution No. 14-134

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de la Cité, en date du 19 mai 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-135

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $24,393.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 41	4,159.20	Liste de Paie No. 42	4,905.31
Enseignes Néon A.I.	77.17	Bell Telephone Co.	331.24
Copyflex Prints	9.52	Can. Pac. Express	4.60
Cap Tire Services ltd	276.67	Cap Auto Seat Covers	16.00
La Cité du Cap	76.84	Duval Roger	3,319.91
Durocher Nova	58.91	Délisle Auto T.Riv.	541.55
Gauvin Georges & Fils	21.77	Garage Vallée & Fils	77.25
Garage Houle	8.37	Hewitt Equipment	20.20
Irving Oil Inc.	1,588.40	Lynn MacLeod Eng.	13.27
Les Laboratoires Ind & Commerc.	10.28	Mercerie de Luxe Les Produits de Ciment	2,599.41
Roy P. Emile	48.68	St-Maurice	2,182.23
The Shaw. Water & Power	17.88	J.R. Saulnier	12.75
The Shaw. Water & Power	3,516.07	Parc des Chenaux	500.00
		Total:-	$ 24,393.48

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-136

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise par les présentes, le Gérant de la Cité à soumettre au Ministère de la Santé pour approbation la liste des travaux tels que décrits dans l'annexe marquée "A" ci-jointe.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-137

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise le Notaire Jérôme Loranger à préparer un acte notarié en vue de la construction d'un égout collecteur rue Massicotte suivant les plans déjà approuvés par le Ministère de la Santé et les devis s'y rapportant.

Le présent contrat ne sera cependant préparé qu'à la suite de l'approbation du règlement d'emprunt No. 355, au montant de $205,000.oo par la Commission Municipale et le Ministre des Affaires municipales de Québec.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte notarié.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-138

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande au Directeur du Service Provincial d'Urbanisme de bien vouloir donner son approbation au plan préparé par l'Arpenteur Roger Gélinas en date du 19 mai 1959 et couvrant partie des lots 548 et 549 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-139

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer le poteau situé en face du No. 7 de la rue Notre-Dame.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-140

ATTENDU que la municipalité est appelée à venir en aide à un grand nombre de ses concitoyens qui sont dans un besoin urgent dû au fait qu'ils sont en chômage ou pour cause de maladie du Chef de famille.

ATTENDU que les obligations de la municipalité sont de plus en plus grandes et que les sources de revenu ne peuvent guère être augmentées;

ATTENDU que le budget de la présente année prévoit une dépense égale à 13.5% de nos revenus pour rencontrer les besoins nécessaires à l'Assistance publique;

ATTENDU que la contribution des Cités et Villes à l'Assistance publique est de 24% alors que celle des municipalités rurales est de 15%;

ATTENDU que le coût de la vie a augmenté d'environ 30% depuis 10 ans et que les revenus des municipalités n'ont pratiquement pas augmentés.

EN CONSEQUENCE: il est proposé, secondé et unanimement résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la Madeleine, demande bien respectueusement à l'Union des Municipalités d'intervenir auprès du Gouvernement Provincial d'établir une règlementation telle, que les Cités et Villes soient appelées à l'avenir à contribuer pour un montant égal à 15% de l'Assistance publique.

- - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 14-141

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 226-G intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS, soit et est par les présentes adopté avec les amendements apportés, en deuxième et dernière lecture.

Le vote est demande par l'échevin: Lionel Rheault.

POUR: MM. Leblanc, Lavergne, Lemire Giguère et Pintal
CONTRE: M. Rheault.

ADOPTE SUR DIVISION.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION: No. 14-142

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 351, CONCERNANT L'ETENDUE DU DEVELOPPEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mai 1959.

(signé):- PAUL PINTAL,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Ministère des Affaires Municipales approuvant résolution acceptant subvention Gouv. Fédéral.
Remerciements M. Lachance pour délicate attention lors de son stage à l'Hôpital.
Lettre de la Commission Municipale, approuvant résolution acceptant subvention du Gouv. Fédéral.
Résolution de la Cité du Nouveau Toronto pour porter pension à 65 ans et à $65.oo.
Lettre de M. Bettez concernant plan de MM. Guilbert.
Réclamation de M. Boisvert de la rue Mgr Roy pour dommages à ses arbres. A l'assurance.
Réclamation de M. Pepin, dommage à sa voiture. A l'assurance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

* *
* *

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 1er jour du mois de juin 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-143

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 mai 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-144

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $22,335.37 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 43	4,255.45	Liste de Paie No. 44	5,119.02
Ayotte P.V.	93.02	The Bell Telephone	139.73
A. Brouillard	337.82	Banville Jean	78.17
Cusson Chas Ltée	12.75	Can. Pacific Exp.	3.22
La Cité du Cap	62.40	Champlain express	4.50
Cap Machine Shop	417.oo	Guilbault Paul	1.50
Garage Charest & Frère	712.09	Héroux Georges	27.10
Hankin Francis & Co.	249.97	Keuffel & Esser	66.20
Kimball Automobile	137.61	Jacques Leblanc	125.00
Loranger Molesworth	6.39	Levesque Charles	73.15
Laurentide Ready Mix	634.48	Hon. Min. des Fin.	5,879.34
H. Massicotte Frères	117.84	Matteau Radio Elec.	77.88
O.T.J. St-Odilon	800.oo	Propane Gas Utilities	30.90
E. Pinet & Fils	270.74	Rouette François Inc.	151.63
Lionel Rheault	125.oo	Roy Armand	15.00
Roga Metals Inc.	612.85	Stanley Motor Equip.	31.06
Sirois Automobiles	228.29	St.Maurice Oxygen	68.31

(suite des comptes)

T.Rivières Auto Elect.	70.26	Garage Turcot	235.88
Tessier Lumber Ltd	226.54	Thibault Pierre	837.28

Total:- $ 22,335.37 ✓

- - - - - - - - - -

Résolution 14-145

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que les listes électorales municipales pour l'année 1959, telles que préparées par le Greffier de la Cité et après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du Conseil, soient acceptées.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-146

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un deuxième permis d'Auto-taxi, à M. Rosaire Couture, domicilié au No. 77 de la rue Thibeau.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-147

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Léo Gélinas, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, 3492 pieds carrés de terrain, faisant partie du lot 561, pour l'élargissement du Rang des Gdes Prairies.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-147

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Lucien Gélinas, et ce pour le prix de Un ($1.oo) dollar, 4,032 pieds de terrain, faisant partie du lot 561, pour l'élargissement du Rang des Gdes Prairies.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-149

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que la résolution numéro 14-106 faite et adoptée en date du 20 avril 1959, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-150

CONSIDERANT: que le tracé de certaines rues projetées apparaissant au plan préparé par M. Geo. Gariépy, A.G., en date du 16 février 1959 sous la description suivante: 546-19 et 546-21, 547-27, 547-30 547-31 - 547-33 et 547-47 ainsi qu'un petit parc portant le numéro 547-32.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur de ces dites rues n'est que de 50 pieds, mesure anglaise pour les numéros 546-19, 546-21, 547-27, 547-30, 547-31, 547-47 sauf le 547-33 qui a une largeur de 30 pieds allant en s'élargissant à 45 pieds aux intersections des rues;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement pas être augmentées;

(résolution No. 14-150)suite

POUR CES MOTIFS il est proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE

ET RESOLU que ce Conseil prie l'Hon. Ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds les rues 546-19, 546-21, 547-27, 547-30, 547-31 et 547-47 ainsi que le numéro 547-33 qui n'a que trente pieds mais va en s'élargissant à 45 pieds aux intersections.
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-151

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:
que pour faire suite à une lettre de M. Roger Guilbert, en date du 26 mai 1959, ce Conseil accepte dudit M. Guilbert, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) les rues suivantes 546-19, 546-21, 547-27, 547-30, 547-31, 547-33 et 547-47 ainsi qu'un petit parc portant le numéro 547-32. Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-152

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC

ET RESOLU:
que l'article 11-A modifiant les règlements numéros 322 et 339, adopté par les résolutions respectives numéros 13-032 en date du 3 octobre 1955 et 13-708 en date du 18 novembre 1957, est abrogé et annulé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant pour chacun des dits règlements numéros 322 et 339:-

ARTICLE II-A

"IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT IMPOSE ET IL SERA PRELEVE CHAQUE ANNEE, SUR TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES EN FACE DESQUELS LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EST PROJETEE EN VERTU DU PRESENT REGLEMENT, UNE TAXE SPECIALE A UN TAUX SUFFISANT D'APRES LE ROLE D'EVALUATION EN VIGUEUR CHAQUE ANNEE, POUR POURVOIR AU PAIEMENT, EN CAPITAL et INTERET, DES ECHEANCES ANNUELLES CONFORMEMENT AU TABLEAU CI-DESSUS".

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-153

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:
que le trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un 7ième permis d'auto-taxi à M. Philémon Laflamme.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-154

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:
que la résolution No. 14-052 adoptée le 9ième jour de février 1959, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-155

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:
que ce Conseil consent à vendre à Mme Alexandrina Blais, veuve de Sieur Emery Livernoche, partie du lot 157-1 mesurant quatre (4) pieds de front par 85 de profondeur, borné au nord-est par la rue Pierre-Boucher, et ce, pour le prix de $80.oo plus $12.oo pour couvrir les frais de Cour, à la condition cependant que droit de vue soit accordé à perpétuité au propriétaire du lot partie 157-1 Réponse est exigée dans les huit (8) jours.
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-156

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à ne charger à M. Gaston Buisson, des taxes que pour les cinq (5) premiers mois de l'année 1959, mais sur sa bâtisse seulement, laquelle était située au No. 1205 de la rue Thibeau, cadastre Ptie 562, la dite bâtisse étant déménagée dans St-Louis de France depuis le 27 mai 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-157

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 351-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 351, CONCERNANT L'ETENDUE DU DEVELOPPEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-158

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 351-A, intitulé" REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 351, CONCERNANT L'ETENDUE DU DEVELOPPEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Application de M. J. Ernest Lampron.
Lettre du Min. des Affaires municipales concernant règlements 322 et 339, trottoirs.
Requête pour lumières rue St-Laurent, dans Ste-Bernadette.
Offre de M. Roger Guilbert de céder rues à la Cité.
Approbation par Min. des Affaires municipales, ouverture de rues à 50 pieds.
Demande de ne payer des taxes que jusqu'au 1er juin par M.G. Buisson, maison rendue St-Louis de France.
Requête pour plus grosses lumières Ave Guilbert.
Mise en demeure par Me Laperrière procuruer de M. Vivier, Re: terrain Ptie 157-1.
Réclamation de M. A. Bonneau, entremise de son procureur Me Legris.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Ernest Lafleur
Le Maire.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, J-Ernest Lampron, enquêteur au service du Bien-Etre, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de ma charge, et ce, avec discrétion.

AISNI DIEU ME SOIT EN AIDE

J. Ernest Lampron

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour de juin 1959.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions a l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois de juin 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean.Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-159

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil de cette Cité en date duler juin 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-160

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $80,766.41 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 45	4,160.08	Liste de Paie No. 46	5,776.18
Apeco of Canada Ltd	16.96	Austin Toilet Service	18.50
Bettez Jacques	57.00	Bureau d'Enrégistrement	21.45
Béliveau H. Enrg.	137.49	Bergeron P.E.	228.55
Chs. Brindle & Ban.C.	2,000.00	Ban. Can. Nationale	45,768.46
Charbonnerie Champlain	307.43	Can. Industries Ltd	26.53
Central Quebec Steel	4.67	Cap Auto Electric	36.12
Cap Auto Seat Covers	4.00	Cormier Guy	33.92
La Co. de Construction Dollard Ltée	743.11	Collins Body Shop	61.00
		La Co. de Const. Laviol.	18.00
La Cité du Cap	551.05	La Cité du Cap	70.34
La Cité du Cap	62.42	Duval Roger Inc.	5,442.58
Dudemaine Service	26.30	Délisle Auto T.Riv.	188.77
Durocher Nova	95.28	Hébert Alphonse	49.20
Hewitt Equipment	119.12	Héroux Georges	3.11
Imperial Oil Ltd	63.68	Imprimerie St.Patrice	20.65
Imprimerie St.Arneault	37.15	Imprimerie Vallières	18.58
L'Industrielle Co.	1,241.15	Kimball Automobile	2,299.99
Loranger & Molesworth	89.61	R.J. Lévesque	1,229.05
Morin J.P. Ltée	234.07	L'Hon. Min. des Fin.	10.00
L'Hon. Min. des Fin.	44.60	Le Nouvelliste Inc.	101.99
Produits Nor-Do	11.44	Procure des Frs Ecol.	10.45
Les Prod. Ciment St-Maurice	1,708.14	Le Rec. Gen. du Can.	784.00
		Le Rec. Gen. du Can.	65.00
Régional Asphalt	717.88	St.Maurice Oxygen	42.78
Safety Glove	19.83	Sirois Automobiles	35.52
Supertest Petroleum	305.85	Stop Fire Ltd	101.97
Stanley Motor & Equip.	30.59	C. Turcotte, garage	106.29
Vitrerie T.Riv. enrg.	8.53	SS Grises de la Croix (Hôpital Cloutier)	5,000.00
		Total:-	80,766.41

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-161

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer 2 lampes de 250 C. P. sur les 5ième et 7ième poteaux de la rue St-Laurent au Nord du R^ang des Gdes Prairies.

- - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No 14-162

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU:

que le trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un 6ième permis d'auto-taxi en faveur "Taxi Godin Enrg.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Avis de Motion:14-163

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS URGENTS".
Fait et signé au Cap de la Madeleine, ce 8ième jour du mois de juin 1959.

(signé):- J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Avis de déménagement d'une bâtisse par M. Télesphore Cossette.
Demande d'octroi par le Club Nautique de Shawinigan.
Requête des résidants de la rue St-Jean pour du pavage.
Accusé réception d'une résolution par l'Union des Municipalités
Demande de l'O.T.J. de St-Odilon de garantir paiement de l'octroi à la Caisse St-Odilon.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 15ième jour du mois de juin 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-164

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 juin 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-165

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $27,637.97 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pous paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 47	4,159.95	Liste de Paie No. 48	5,150.48
Le Collège Séraphique	2,000.00	Conseil du Métier et du Travail	75.oo

(suite des comptes)

Carrière St-Maurice Inc.	1,231.94	Cité du Cap	895.96
La Cité du Cap	306.35	Can. Pacific Exp.	4.17
Champlain Express Inc.	8.62	Fed. Des Guides Cat.	50.00
Garde Paroissiale	150.00	Laurentide Ready Mix	3,906.10
Philippe Larivière	150.00	Massicotte & Arcand	158.53
H. Massicotte & Frères	1,532.50	Rouétte François	462.94
South Shore Construction	1,271.24	The Shawinigan W & P	3,663.50
Tessier Lumber Ltd	313.11	T.Rivières Ready Mix	1,038.24
Tracteurs Equip.Ltd	1,145.34		
		Total:-	$27,637.97

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-166

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE

ET RESOLU:

que la résolution numéro 14-155, faite et adoptée en date du 1er juin 1959, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-167

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil consent à vendre à M. Jeannot Vivier, partie du lot 157-1, mesurant 50 pieds de front par 85 pieds de profondeur, borné au Nord-est par la rue Pierre-Boucher, et ce, pour le prix de $1,000.oo, l'acquéreur s'engageant à accorder le droit de vue à perpétuité au propriétaire du lot 157-37 qui est construit à deux pieds de la ligne du lot.

L'acheteur reconnait que la venderesse lui cède uniquement ses droits dans l'immeuble vendu sans lui donner aucune garantie de droit quelconque. L'acheteur prenant le tout à ses risques et périls. Notamment, l'acheteur accepte de libérer la venderesse de toute obligation qu'elle peut avoir pour l'ouverture d'une rue sur l'immeuble vendu aux termes d'un acte du premier mars 1921, devant Me J.D. Chagnon, notaire.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-168

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soit autorisée à déplacer le poteau en front de la propriété portant les numéros civiques 270 et 272 de la rue Notre-Dame et l'installer à l'intérieur du trottoir encavé dans ledit trottoir.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-169

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que l'évaluation de la bâtisse de M. Jean Beaumier située sur le lot 134-270-36, à la page 81, ligne 4, soit fixée à $11,865.oo au lieu de $12,480.oo

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-170

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le Trésorier soit autorisé de rembourser la somme de $8.37 à M. Télesphore Cossette de St-Prosper, pour taxe payée en trop.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-171

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès accidentel de Me Chs de L. Mignault, Président de La Commission Municipale de Québec et de Madame Mignault.

Ce Conseil présente donc à la famille Mignault, ses plus sincères sympathies dans l'épreuve cruelle qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme des disparus.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Mme Livernoche, Re: terrain 157-1.
Lettre de Mme Bureau, Commission Touristique.
Demande d'octroi Garde St-Eugène.
Demande d'octroi, Guides Catholiques,
Demande d'octroi, Conseil du Travail des T.Rivières.
Approbation de rues à 50 pieds par Ministre Paul Dozois.
Demande de contrats de peinture par R. Vallerand.
Demande d'ouvrir Boul. Pie XII par Conseil St-Louis de France.
Demande des services par l'Oblate R. Aimée Welsh.
Réclamation par R. Lottinville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois de juin 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-172

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 juin 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-173

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $33,852.38 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 49	4,199.45	Liste de Paie No. 50	4,989.52
L'Art Graphique Inc.	371.86	P.V. Ayotte Ltée	82.40
J.P. Bourassa	80.86	Gilles Baribeau & Al.	1,068.33
Charles Bruning Co.	114.98	P.E Bergeron Mach.	140.29
Bell Telephone Co.	312.81	La Co. Const. Lavio.	455.00
Chambre de Commerce	500.00	La Conseil de la Cité	3,000.00
Cité du Cap	1,600.00	La Cité du Cap	56.81
Central Quebec Steel	136.[illegible]	Collins Body Shop	55.00
Carrière Marchand Ltée	238.97	La Co. Const. Lavio.	138.91

(suite des comptes)

Desroberts Enrg.	6.00	Dudemaine Service	108.84
Gauvin Georges & Fils	83.77	Guilbault Paul Inc.	2.46
Garage Charest & Fr.	3,497.47	Moise R. Hébert	57.11
Irving Oil Inc.	1,247.10	Imperial Oil Ltd	6,375.93
Imprimerie St.Arneault	43.91	Imprimerie Vallières	10.47
Imp. St. Patrice	191.78	Keuffel & Esser of Can.	592.80
R.J. Lévesque	2,000.00	Jérome Loranger	43.00
T.J. Moore & Co.	96.24	Matteau Radio Elect.	21.01
M.S. Machineries Ltée	4.64	Morin & Frères Inc.	517.94
Northern Electric	40.47	Rensold Chains Canada	24.97
Roga Metals Inc.	1,030.00	Stanley Motor Equip.	8.65
T.Rivières Auto Elec.	167.40	Charles Turcotte	138.57

Total:- $ 33,852.38
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14,174

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter au besoin, par tranches, de la Banque Canadienne Nationale, jusqu'à concurrence de la somme de $190,000.oo pour payer les travaux d'égout exécutés en vertu du règlement No. 355, la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement No. 355.
Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $190,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-175

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que M. LIONEL RHEAULT, Echevin du quartier No. 1, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire, pour le prochain terme de trois mois, et ce, à compter du premier juillet 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-176

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Roger Guilbert, et ce, pour le prix de Un($1.oo) dollar, les lots 546-1 et 546-2-2 devant servir à l'ouverture de rues.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-177

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que MM. Joseph Duchaine, Moise Tellier et Albert Blais, soient et sont par les présentes engagés pour faire la révision du rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1960, avec comme président, M. Joseph Duchaine et M. Jacques Bettez comme secrétaire.

En amendement l'échevin L. Rheault propose, secondé par l'échevin J. Leblanc, que M. Elisée Montplaisir soit nommé évaluateur pour remplacer M.Dônat Rocheleau, décédé.

Le vote sur l'amendement.

POUR: MM. Rheault, Leblanc et Pintal.
CONTRE:MM. Lavergne, Lemire et Giguère.

Son Honneur vote contre l'amendement

(suite de la résolution No. 14-177)

Le vote sur la motion principale

POUR: MM. Lavergne, Lemire et Giguère.
CONTRE: MM. Rheault, Leblanc et Pintal.

Son Honneur vote pour la motion principale qui est adoptée sur division.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-178

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable William Hamilton, Ministre des Postes, de bien vouloir étendre le service des facteurs, sur toute la longueur de la rue St-Paul où il y a des trottoirs ainsi que sur la rue Montplaisir et Gilles.
Que copie des présentes soit aussi envoyée au Député de Champlain M. Paul Lahaye, le priant de bien vouloir appuyer de son influence la présente résolution.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-179

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau, rue Des Erables, intersection de la rue Toupin, et l'installer en dehors des limites du trottoir.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-180

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la résolution No. 14-167, faite et adoptée en date du 15 juin 1959, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-181

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil consent à vendre à M. Jeannot Vivier, partie du lot 157-1 mesurant 50 pieds de front par 85 pieds de profondeur, borné au Nord-est par la rue Pierre-Boucher, et ce, pour le prix de $1,000.oo l'acquéreur s'engageant à accorder le droit de vue et d'ouvertures à perpétuité à une distance plus rapprochée que la loi l'exige au propriétaire du lot 157-37.

L'acheteur reconnait que la venderesse lui cède uniquement ses droits dans l'immeuble vendu sans lui donner aucune garantie de droit quelconque. L'acheteur prenant le tout à ses risques et périls.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-182

ATTENDU QUE la Cie de Construction Dollard Ltée a offert en date du onze mai mil neuf cent cinquante-neuf à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de construire l'égout collecteur de la rue Massicotte, en conformité des plans, cahiers de charges et autres conditions, tels que préparé par l'ingénieur Roland Marcoux et approuvé par le gérant municipal Léo Lupien, pour la somme de cent quatre-vingt onze mille cinq cent vingt quatre dollars et soixante-dix neuf sous ($191,524.79) comprenant tout, construction et matériaux.

ATTENDU QUE suivant résolution numéro 14-125, datée du 11 mai 1959, la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, a

(suite de la résolution No. 14-182)

a accepté la soumission de la Compagnie La Cie de Construction Dollard Ltée au montant de $191,524.79.

ATTENDU que, cette acceptation lie présentement les parties en cause, vu l'approbation à tous les échelons du règlement décrétant telle construction.

ATTENDU QUE, vu l'urgence des travaux à être exécutés la rareté des matériaux à être incorporés dans la construction dudit égout et le temps relativement court donné à l'entrepreneur pour les exécuter, vu aussi les priorités dont jouissent la corporation municipale pour tels achats.

Il est proposé par: J.-PAUL LAVERGNE,
secondé par: JACQUES LEBLANC,

Et unanimement résolu que:

La Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, avec l'assentiment et l'autorisation de la Cie de Construction Dollard Ltée, achète tous les matériaux nécessaires à la confection dudit égout aux conditions suivantes, savoir:-

Que tels achats soient faits à la réquisition de l'entrepreneur et suivant les spécifications mentionnées aux plans et devis dudit égout collecteur.

Que le prix de la totalité desdits achats soit déduit de la somme de $191,524.79 à être versée à l'entrepreneur suivant sa soumission, accepté par la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à la séance du 11 mai 1959. De sorte que les déboursés encourus par la Corporation de la Cité, pour ledit égout collecteur, ne dépasse en aucun temps la somme de $191,524.79

Que la responsabilité de l'entrepreneur ne soit pas diminuée par suite de cette procédure extraordinaire.

De sorte que, et ceci est une condition sine qua non, la présente résolution, la responsabilité de l'entrepreneur sera de même que s'il avait construit ledit égout avec les matériaux qu'il se serait procurés lui-même, le tout conformément à la formule de soumission déjà acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Demande de remboursement pour taxe payée en trop par M. Armand Toupin.
Approbation par la Commission Municipale et Ministère des Affaires Municipales du règlement 355, égout Reynolds.
Approbation par la Commission et Ministère des Affaires municipales du règlement 354, trottoirs.
Lettre de M. Gérard Lévesque Re: renouvellement de son permis de construction.
Avis de réclamation de la Maison Renaud & Allen, ajusteurs, Re: André Pratte.
Avis de réclamation de M. A. Bonneau par l'entremise de son procureur Me Laperrière.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 29ième jour du mois de juin 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN: MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-183

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 juin 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-184

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $34,090.80 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 51	4,231.95	Liste de Paie No. 52	5,082.31
Cap Auto Seat Cover	12.00	Charbonnerie Champlain	167.50
Assistance Municipale	946.52	Cie de Const. Capitanal	262.50
La Cité du Cap	20.02	Carrière St-Maurice	1,298.54
Canadian Bitumuls Co.	220.73	Can. Pacific Express	3.37
J.L. Fortin Ltée	78.80	Francis Hankin Co.	157.54
Garage Hamel	20.60	Gos Gauvin & Fils	22.31
Imprimerie Vallière	14.94	L'Hon. Min. des Fin.	20.00
L'Hon. Min. des Fin.	20,031.12	Mine Safaty Appliances	38.98
T.J. Moore Co. Ltd	94.54	Alex MacRae Co. Ltd	5.25
Montreal Blue Print	25.93	Produits Nor-Do	18.03
Quincaillerie Rochefort	334.92	J.R. Saulnier	50.04
Steel Timber Structures	10.82	Stanley Motor Equip.	5.41
T.Rivières Ready Mix	708.84	Underwood Ltd	100.13
Vitrerie T.Rivières	7.25	Comité des Fêtes du Curé Brunelle	100.00
			$ 34,090.80

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-185

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser M. Armand Toupin de la somme de $3.28 pour taxes payées en trop, depuis 1951, à 1958 inclus, comme suit.

1951 - 215 pieds à 8¢	évaluation	$15.oo à $1.70	$0.25
1952 - 215 " 8¢	"	15.oo à 1.70	0.25
1953 - 215 " 8¢	"	15.oo à 2.50	0.37
1954 - 215 " 8¢	"	15.oo à 2.50	0.37
1955 - 215 " 15¢	"	30.oo à 1.70	0.51
1956 - 215 " 15¢	"	30.oo à 1.70	0.51
1957 - 215 " 15¢	"	30.oo à 1.70	0.51
1958 - 215 " 15¢	"	30.oo à 1.70	0.51
			$ 3.28

Adopté.

Résolution No. 14-186

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Napoléon Mercier, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, Ptie du lot 407, apparaissant sur un plan non officiel comme étant le lot 407 Ptie 110, mesurant 50 pieds de front sur le Boul. Duplessis par une profondeur de 250 pieds et se terminant en face des lots apparaissant sur ledit plan non officiel comme étant le 407-107 et 407-113. *

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

*M. Mercier s'engageant à faire déplacer de la rue, le garage existant, placé dans la dite rue et appartenant à M. Abel Marcotte.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Avis
de Motion No. 14-187

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, àaune prochaine séance, un règlement intitulé:
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de juin 1959.

(signé):- J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Rapport des activités du Bûreau Touristique par Chambre de Commerce.
Demande d'une contribution du jeune Nolet, Re: Tour du St-Laurent.
Nouveau Comité de l'Union Musicale du Cap.
Approbation par Min. de la Santé, travaux d'aqueduc et d'égout projetés.
Action d'Arthur Bonneau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier — Le Maire.

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 6ième jour du mois de juillet 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Aladin Giguère, et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-188

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 juin 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-189

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET IL EST RESOLU:

que les comptes au montant total de $53,093.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 53	4,159.20	Liste de Paie No. 54	4,874.53
Chas. Brindle	195.00	Chas. Brindle & B.Can.	2,400.00
Ban. Can. Nationale	38,978.42	Bettez Jacques	45.00
Cap Machine Shop	193.15	Garage Filion	55.00
Geol Gauvin & Fils	45.35	Imprimerie St-Arneault	6.58
Irving Oil Inc.	1,213.60	Imprimerie Les Spéciali-	
Neptune Meters Ltd	141.36	tés Enr. Cap	19.73
The Royal Liverpool Ins.	103.39	Le Rec. Gen. du Canada	226.00
Supertest Petroleum Corp.	90.02	J.R. Saulnier	213.82
Tessier Lumber Ltd	123.35		

Total:-$53,093.50
Adopté

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-190

ATTENDU que les accotements de la rue Thibeau seront pavés dès cette saison;

ATTENDU que le Gouvernement de la Province de Québec accordera un octroi pour couvrir le coût de ce pavage;

ATTENDU que les travaux de drainage sont rendus nécessaires à cause du pavage des dits accotements de cette rue.

EN CONSEQUENCE:

Il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère de la Santé de bien vouloir émettre une Ordonnance au montant de $32,000.oo afin de permettre à la Cité d'exécuter les travaux suivants:

Entre St-Emile et Dessureault	450'	de 30" en béton ar$	4,400.oo
Entre Dessureault et Bureau	370'	de 24" en béton ar.	3,225.oo
Du Rang des Gdes Prairies			
jusqu'aux limites du Nord;	2,295'	de 18" en béton armé	12,500.oo
	1,475'	de 15" en béton armé	7,560.50
	720'	de 12" en béton armé	2,500.oo
	TOTAL.....		$30,185.50
Plus frais de règlement			1,814.50
	GRAND TOTAL:		$32,000.oo

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Député, M. Maurice Bellemare, lui demandant de bien vouloir l'appuyer de son influence.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Député M. Paul Lahaye, re: facteurs.
Invitation d'assister au Concert de l'Union Musicale, le 7 juillet, Parc des Chenaux.
Approbation d'un emprunt temporaire de $190,000.oo par Commission Municipale.
Lettre en anglais de la Défense Nationale, écrire en français.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Lebeau
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 13ième jour du mois de juillet 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-191

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 juillet 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-192

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $63,855.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 55	4,173.20	Liste de Paie No. 56	5,539.97
Austin Toilet Serv.	18.50	P.V. Ayotte Ltée	33.33
Bureau d'Enrégistrement	25.85	Gilles Baribeau & Al.	1,068.33
Buisson Gaston	24.72	Charbonnerie Champlain	167.50
La Cité du Cap	373.53	La Const. Dollard	1,036.50
La Co. de Const. Laviol.	644.00	Champlain Express	12.52
Desmarais Mfg	43.45	Fédération O.T.J.	3,000.00
Garde Ste-Madeleine	150.00	Garde St-Odilon	150.00
L'Industrielle Ass.	1,221.18	Imprimerie Vallières	14.60
Kimball Automobile	626.45	Ernest Leblanc	195.00
Loranger & Molesworth	67.98	Langlois Télévision	6.50
Laurentide Ready Mix	2,616.53	Mercerie de Luxe	591.43
Le Rec. Gen. du Canada	81.00	François Rouette	242.21
William Scully Ltd	33.79	T.Rivières Auto Elect.	97.36
Comité de la Fête Nationale	200.00		
			22,455.43
La Cie de Construction Dollard.....			41,400.00
		Total:- $	63,855.43

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-193

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P. sur poteau numéro 2,189 de la rue Ste-Marie, au nord de Thuney.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-194

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Wilbrod Toupin, un droit de passage pour l'installation, posage et entretien d'une conduite d'égout destinée à desservir les terrains au nord de la rue St-Jean-Baptiste. Ce droit de passage est consenti sur le lot 209 du cadastre officiel de la Cité et pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-195

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Constant Toupin, un droit de passage pour l'installation, posage et entretien d'une conduite d'égout destinée à desservir les terrains au Nord de la rue St-Jean-Baptiste. Ce droit de passage est consenti sur les lots Ptie 624 et Ptie 625 du cadastre officiel de la Cité et pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-196

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise Me Jacques Lacoursière, avocat, à prendre les procédures nécessaires pour collecter les arrérages d'eau des personnes qui lui seront soumises.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-197

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil est heureux de présenter à M. H.R. Lachance, Directeur de la Police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ses plus sincères félicitations à l'occasion de son élection à la Présidence de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de Mme Jacques Leblanc.
Remerciements Garde St-Eugène.
Demande d'octroi, Fédération Oeuvre des Terrains de Jeux.
Lettre de M. Jacques Hébert, Comité Pratique Oratoire.
Réclamation G.E. Bailay, accident d'auto.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 20ième jour du mois de juillet 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Aladin Giguère, et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-198

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 juillet 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-199

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $35,304.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 57	4,173.20	Liste de Paie No. 58	5,480.21
The Bell Telephone	306.26	Bailey Meter Co.	180.65
Bergeron P.E.	125.82	Cap Auto Electric	17.70
Carrière Marchand Ltée	110.03	Can. Pacific Express	3.60
Chas. Cusson Ltd	7,145.55	La Cité du Cap	6,519.27
Cité du Cap	38.95	La Cité du Cap	878.55
Duval Roger Inc.	2,049.33	Garage Charest & Frères	400.45
Heroux Georges	54.62	Langlois Télévision	28.75
Morin-Frères Inc.	207.32	L'Hon. Min. des Fin.	699.03
A. Milot & Fils	367.07	H.Y. Maranda	231.17
H. Massicotte & Fr.	138.04	Roga Metals Inc.	2,309.26
St. Maurice Oxygen Co.	284.97	The Shawinigan W & P	3,482.29
La Cité du Cap	72.27		
		Total:-	$ 35,304.36

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-200

A une séance du conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tenue le 20 juillet 1959, la résolution suivante a été adoptée:

Que le Conseil approuve le présent rapport fait par le Gérant de la Cité relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à au delà de $4,500.00.
Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le département de la Voirie lorsque la subvention a été accordée.
Je soussigné, Léo Lupien, Ing. P. et Gérant de la Cité de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, étant assermenté, déclare et certifie:

1: Que le présent rapport et les documents annexés, que j'ai signés, sont vrais et conformes aux faits.

2: Que les personnes inscrites sur les bordereaux, ou autres documents, ont travaillé aux chemins mentionnés et ont reçu ou recevront en entier les sommes indiquées.

3: Que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle ou celles que le département de la Voirie a accordées.

4: Que la présente résolution a bien été adoptée par le conseil municipal.

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine
le 21 juillet 1959.

(SIGNE: LEO LUPIEN, Ing. P.
Gérant de la Cité

Greffier: Arthur Beaudin.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-201 Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à fournir l'électricité nécessaire au Puits artésien numéro 9, situé au rang St-Malo, et ce, à compter du 8ième jour de juillet 1959.
Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer en triplicata, le contrat avec la Shawinigan.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-202

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., rue Mère d'Youville sur le 5ième poteau à l'est de la rue Thibeau.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-203

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Arthur Pronovost, 3,520 pieds carrés de terrain, faisant partie du lot 562 du cadastre officiel de la Cité, pour l'élargissement de la rue Thibeau, côté ouest, sur une largeur de onze (11) pieds, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-204

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. L.O. Trottier, 2,035 pieds carrés de terrain, faisant partie du lot 562 du cadastre officiel de la Cité, pour l'élargissement de la rue Thibeau, côté ouest, sur une largeur de onze (11) pieds, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-205

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil remercie bien sincèrement l'honorable William Hamilton, Ministre des Postes ainsi que le Député de Champlain, aux Communes, M. Paul Lahaye, d'avoir bien voulu donner suite à la requête de la Cité, d'étendre le parcours des facteurs dans certaines de nos diverses rues.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-206

Proposé, secondé et unanimement résolu que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine apprennent avec de vifs regrets, le décès de Me François Lajoie, C.R., ancien aviseur légal de cette Cité et frère de Son Honneur le Juge Léon Lajoie, autrefois Recorder du Cap-de-la-Madeleine.

Ils offrent à l'Honorable Juge Léon Lajoie ainsi qu'à toute la famille du regretté disparu, l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE :

Lettre de la Défense Nationale.
Lettre du Ministre des Postes.
Lettre du Député Paul Lahaye, re: Facteurs.
Lettre de MM. Gélinas du Marché des cultivateurs.

(suite de la correspondance lue)

Lettre de Me Doucet, Sous-Ministre, RE: ouverture de rues à 50 pieds.
Remerciements de la Chambre de Commerce du Cap.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire.

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine PRESIDENT
Albert Blais EVALUATEUR

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour d'août 1959.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, nommé évaluateur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure de remplir mon devoir d'évaluateur avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de ma connaissance.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Moïse Pellier EVALUATEUR

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de 1959.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 3ième jour du mois d'août 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-207

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Damasse Lemire, doyen de la paroisse de St-Etienne des Grès, oncle de M. Armand Lemire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et grand oncle de M. Arthur Lemire, Maire de la paroisse de St-

(suite de la résolution No. 14-207)

Etienne et préfet du comté de St-Maurice.

Ce Conseil présente donc aux familles Lemire, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-208

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 juillet 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-209

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $28,473.49 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 59	4,185.45	Liste de Paie No. 60	5,583.03
Liste de Paie No. 61	4,159.20	Liste de Paie No. 62	5,714.20
Chas. Brunning Co.	13.65	Henri Boilet, Fleur.	556.00
A. Brouillard Tire S.	91.07	Chas. Brindle et Ban.	
Carrière St-Maurice	371.25	Canadienne	2,400.00
Cap Machine Shop	17.00	Cité du Cap	89.37
The Can. Fairbanks M.	1,248.11	Charbonnerie Champlain	167.50
Central Quebec Steel	82.20	Can. Pacific Express	1.35
Délisle Auto T.Riv.	501.25	Francis Hankin Co.	168.99
Les Laboratoires Ind.	35.00	Jacques Leblanc	125.00
Matteau Radio Elect.	13.33	L'Hon. Min. des Fin.	140.00
L'Hon. Min. des Fin.	40.00	Les Produits de Ciment	
Propane Gas Utilities	12.36	St-Maurice	781.48
Régional Asphalt Ltée	593.49	Regional Asphalt Ltée	126.00
Lionel Rheault	125.00	Le Rec. Gen. du Can.	52.00
C.H. Savard	12.38	St. Maurice Indust.	95.28
Supertest Pétroleum	76.72	Garage Chas. Turcot	27.32
Armand Toupin	3.28	T.Rivières Ready Mix	824.85
Tracteurs Equipment	30.43	Verrerie du Cap	9.95

Total:- $ 28,473.49
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-210

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission de Québec, l'autorisation d'emprunter, temporairement de la Banque Canadienne Nationale, jusqu'à concurrence de la somme de $58,000.oo, pour payer les travaux exécutés en vertu du règlement numéro 354, la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement numéro 354, concernant la construction de trottoirs.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $58,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-211

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., rue St-Léon, sur le quatrième poteau, au nord de la rue Thuney.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-212.

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer deux (2) poteaux, rue Beauchemin, intersection de la rue Turmel.

Déplacer autre poteau intersection Lahaye et Turmel, poteau numéro 4220.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-213

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande au Chef du Service Provincial d'Urbanisme, l'autorisation d'ouvrir une rue de 50 pieds de largeur, sur les lots Ptie 562 et Ptie 563 du cadastre officiel de la Cité, appartenant respectivement à M. Paul Em. Bachand et Madame Ferdinand Binette.

Cette rue servira de liaison entre les rues Thibeau et St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-214

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 21ième jour du mois de juillet 1959, l'autorisation de se former en Association sous le Nom de:

"GARDE PAROISSIALE ST EUGENE", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-215

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION d'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $32,000.oo, POUR PAYER L'EXECUTION DE TRAVAUX DE DRAINAGE, RUE THIBEAU, AUTORISES PAR UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, EN DATE DU 21 JUILLET 1959".

Fait et signé au Cap de la Madeleine, ce 3ième jour du mois d'août 1959.

(signé):- J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Me Lebrun et requête pour incorporation GARDE ST-EUGENE.
Approbation par Ministre de la Santé de travaux d'égoût.
Ordonnance par Ministre de la Santé au montant de $32,000.oo drainage rue Thibeau.
Lettre de M. Hubert Vallières, égout pas assez avancer dans rivière St-Maurice.
Réclamation de Céline Juneau, chute sur trottoir.
Lettre de Renaud & Allen agissant pour British America Ass. Co.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Paleau
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Harry McLellan jure que je servirai Sa Majesté la Reine comme constable spécial et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que je remplirai avec justice et honnêteté, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Harry McLellan

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour d'août 1959.-
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Je soussigné, Harry McLellan, nommé constable spécial et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Harry McLellan

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour d'août 1959.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fût tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi 10ième jour du mois d'août 1959, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-216

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 août 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-217

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $35,700.56 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 63	4,185.45	Liste de Paie No. 64	5,703.31
Bureau d'Enrégistrement	19.45	Jacques Bettez	63.00
R.M. Bearings (Can)Ltd	40.83	Ban. Can. Nat.	19,235.30
Champlain Express Inc.	1.50	Central Quebec St.	76.79
Canadian Ind. Ltd	22.88	La Co. de Const. Dol-	
Cap Auto Seat Covers	4.50	lard Ltée	12.65
Canadian Pacific Rly	10.00	La Cité du Cap	73.89
Roger Duval Inc.	1,295.15	Paul Guilbault Inc.	1.50
Co. Gauvin & Fils	129.72	H.P. Hébert	6.47
L'Indus.Co. Ass.	1,233.58	Imperial Oil Ltd	113.01

(suite des comptes)

Les Laboratoires Ind. & Commerc. Ltée	35.00	Loranger & Molesworth	56.89
T.J. Moore Co. Ltd	17.21	Massicotte & Arcand	69.63
Les Produits de Ciments St-Maurice Ltée	3,044.51	Sirois Automobiles	19.71
Tessier Lumber Ltd	92.89	Produits Nor-do	113.72

Total:- $ 35,700.56
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-218

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que la résolution No. 14-204, faite et adoptée à la séance du 20 juillet 1959, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-219

Proposé par l'échevin: Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. L.O. Trottier, une portion de terrain de 185 pieds de longueur par 11 pieds de largeur, faisant partie du lot 562 du cadastre officiel de la Cité et située en bordure de la rue Thibeau, côté Ouest, pour l'élargissement de la dite rue Thibeau à 66 pieds de largeur.
En échance, la Cité cèdera un emplacement de terrain de 45 pieds de largeur par 75 pieds de profondeur, pris à même un lot appartenant à la dite Cité; cet emplacement étant situé à l'extrémité Sud-ouest de la propriété de la dite Cité et contigu au terrain de M. Trottier.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-220

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce Conseil soumet pour approbation au Directeur du Bureau Provincial d'Urbanisme, l'ouverture de rues à 50 pieds de largeur situées dans le voisinage de l'Aéroport et faisant partie du lot 423 du cadastre officiel de la Cité.
Ces rues seront reliées à la rue St-Laurent, le tout tel que montré à un plan fait et préparé par M. Gérald Binette en date du 5 août 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-221

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande au Ministre de la Santé, l'émission d'une Ordonnance au montant de $17,000.oo pour permettre l'exécution des travaux urgents suivants:

Prolongement de l'émissaire d'égout en face du lot Ptie 407 du cadastre officiel de la Cité.
Conduite de 36 pouces de dia. sur 40 pieds de longueur..... $ 4,000.oo

Prolongement de l'émissaire d'égout en front de la rue Fusey.
Conduite 36 pouces de dia. sur 120 pieds de longueur..... $12,000.oo

Total: $16,000.oo

Plus, contingent et frais de règlement..... 1,000.oo

GRAND TOTAL:- $17,000.oo

(suite au verso)

(suite de la résolution No. 14-221)

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Député du Comté, M. Maurice Bellemare, le priant de bien vouloir l'appuyer de son influence, auprès du Ministre.

L'Echevin Lionel Rheault enrégistre sa dissidence.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-222

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte la subdivision et la redivision d'une partie du lot numéro 149 du cadastre officiel de la Cité, telles que montrées à un plan fait et préparé par l'Arpenteur Ernest L. Duplessis, en date du 29 juillet 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-223

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 356 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $32,000.oo, POUR PAYER L'EXECUTION DE TRAVAUX DE DRAINAGE RUE THIBEAU, AUTORISES PAR UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE EN DATE DU 21 JUILLET 1959, soit adopté en première lecture. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-224

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 356 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $32,000.oo, POUR PAYER L'EXECUTION DE TRAVAUX DE DRAINAGE RUE THIBEAU, AUTORISES PAR UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE EN DATE DU 21 JUILLET 1959, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-225

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT, POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap de la Madeleine, ce 10ième jour du mois d'août 1959.

(signé):- J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de M. H. Geo. Grenier, demande de construire 7ième rue.
Invitation du Maire Yvon Thuot, M.P.P. d'Iberville, Centenaire de la ville.
Approbation par Commission municipale, emprunt $58,000.oo re: règlement trottoirs.
Remerciements du Juge Léon Lajoie, sympathies à l'occasion du décès de son frère Me François C.R.
Remerciements du Conseil du Travail pour coopération.
Lettre M. Bettez, Re: construction de l'Ecole St-Emile.
Réclamation de M. Benoit Courteau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Lalemand
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 24ième jour du mois d'août 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM: les échevins:-Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-226

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 août 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-227

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $117,807.87 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 65	4,159.20	Liste de Paie No. 66	5,962.49
Liste de Paie No. 67	4,183.70	Liste de Paie No. 68	5,334.21
Adrien Auger	34.35	P.V. Ayotte	19.50
Chs Brindle & Ban.Can.	2,400.00	Gilles Baribeau & Al.	1,153.33
H. Béliveau Enrg.	13.97	P.E. Bergeron Machin.	179.06
Carrière Marchand Ltée	806.69	Chas. Cusson Ltée	67.16
Cité du Cap	784.32	La Cité du Cap	164.17
Conseil des Ports Nat.	25.00	Can. Pac. Express	16.97
Carrière St-Maurice L	4,227.40	Délisle Auto T.Rivières	280.48
Germain & Frères Ltée	36.97	Francis Hankin & Co.	83.00
Imperial Oil Ltd	1,792.11	Irving Oil Inc.	1,279.20
Imprimerie St.Patrice	6.62	Imprimerie St.Arneault	38.38
International Business	15.80	Les Laboratoires Ind.	
Mayer Sealing Devices	2.48	et commerciaux	36.00
Laurentide Ready Mix	4,004.32	Min. du B-Etre Social	22,809.63
L'Hon. Min. des Fin.	326.01	Matteau Radio Elect.	43.23
Nos Droits	9.80	Quincaillerie Rochefort	364.48
Paul Pintal	125.00	Le Rec. Gen. du Canada	922.00
P.E. Roy	27.82	P.E. Roy	6.43
J.R. Saulnier	16.07	The Shaw. Water & Power	3,651.83
South Shore Const.	335.72	T.Rivières Ready Mix	592.48
Tessier Lumber Ltd	398.22	T.Rivières Auto Electric	187.49
T.Rivières Chevrolet	2.30	Chs. Turcotte	263.50
Texaco Canada Ltd	20.50	Verrerie du Cap Enrg.	66.15
La Cité du Cap	40.83	La Caisse Nationale d'Economie	562.50
Cie de Const.Dollard	49,779.00	Cité du Cap	50.00
		Total:-	$ 117,807.87

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-228

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le prolongement de la rue St-Emile présentement désigné sous le nom de Chemin des Pylones, portera déronavant, le nom de rue St-Emile sur toute sa longueur.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-229

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, de bien vouloir céder à la Cité, les portions de terrain suivantes:

(suite de la résolution No. 14-229)

733.3 pieds carrés en superficie, faisant partie du lot 157-23 du cadastre officiel de la Cité situé à l'intersection des rues Longval et Pierre-Boucher.

958 pieds carrés en superficie, faisant partie du lot 387-2265 du cadastre officiel de la Cité situé à l'intersection Nord-est des rues Montplaisir et St-Irenée, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Inclus à la présente résolution, plans montrant les lieux concernés.
Si demande acceptée, que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-230

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte pour le prix de UN ($1.oo) dollar, de la succession Hervé Leclerc, 984.5 pieds carrés de terrain faisant partie du lot 562 subdivision 1 du cadastre officiel de la Cité, pour l'élargissement de la rue Thibeau à 66 pieds de largeur.

En retour, la Cité s'engage à construire le trottoir à ses frais et à déplacer la clôture.

Que le Notaire Léo Leblanc soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-231

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soit autorisée à déplacer onze (11) poteaux, rue Thibeau, à son extrêmité Nord, côté sud ouest pour l'élargissement de cette rue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-232

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par les échevins: ARMAND LEMIRE et JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 357 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS URGENTS", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de la famille Chs de L. Migneault pour sympathies reçues lors du décès de M. et Mme Migneault.
Lettre de la Coopérative Pierre-Boucher demandant entrevue.
Réclamation de M. Jean Vaillancourt à la suite d'un accident d'autos.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, échevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, faute de quorum, ajournons la séance cédulée pour ce soir, 8 septembre 1959, à jeudi le 10 septembre 1959,7.oo heures.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de septembre 1959.

Lionel Rheault
Aladin Giguère
Arthur Beaudin
Le Greffier

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 31ième jour du mois d'août 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Paul Pintal et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-233

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 août 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-234

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $16,160.74 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 69	4,166.20	Liste de Paie No. 70	5,429.25
Austin Toilet Serv.	18.50	The Bell Telephone	299.41
Cap Auto Electric	36.29	Can. Pacific Express	5.27
Coplyflex Prints	3.51	La Co. de Construction Laviolette	1,500.86
La Cité du Cap	881.72	Can. Westinghouse	140.14
Can. Bitumuls Co.	886.04	Garage Charest & Fr.	41.04
La Cie Ronéo	62.29	Hewitt Equipment	1,152.17
Geo. Gauvin & Fils	58.50	R.J. Lévesque	226.00
Emile Hamel	18.50	Frère Jean-Noel	25.00
Morin & Frères Inc.	61.10	François Rouette	633.11
Restaurant Fenn-Mass	38.32	St. Maurice Finance	57.82
St. Maurice Oxygen	109.70	Jacques Bettez	60.00
MM. Leblanc & Rheault	250.00		
		Total:-	$16,160.74

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-235

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., rue Duvernay, sur premier poteau à l'est de Beauchemin.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-236

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer huit (8) poteaux, Rang des Grandes Prairies, pour l'élargissement dudit rang et ce, de Thibeau vers l'Ouest.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-237

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande à la Compagnie de Bois St-Laurent Ltée, de bien vouloir confirmer par une résolution du bureau de direction de leur compagnie, l'offre faite dans une lettre en date du 2 novembre 1955, par M. J.O. St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-238

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 30 août 1959, l'autorisation de se former en association sous le nom de

CADETS DU CAP

dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social au sous-sol de l'Eglise St-Lazare, au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-239

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par les échevins: ARMAND LEMIRE
et JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 357 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS URGENTS", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Le vote est demandé par l'échevin Lionel Rheault.

POUR: MM. Leblanc, Lavergne, Lemire, Giguère et Pintal.

CONTRE: M. Rheault.

Adopté sur division

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-240

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour jeudi, le 10 septembre, à 8.00 heures P.M., à l'hôtel-de-ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $2,600,000.00 portant le numéro 357, concernant des travaux d'aqueduc et d'égout urgents et de pavage de rues, le tout en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes et amendements.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-241

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $17,000.00, pour PAYER L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE COLLECTEURS D'EGOUT RUE FUSEY ET SUR LE LOT 407, LE TOUT POUR FAIRE SUITE A UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE EN DATE DU 25 AOUT 1959".

(suite de la résolution No. 14-241)

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois d'août 1959.

(signé):- ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de Mme Ronald Marcoux, Re: Fleurs.
Demande d'Incorporation Re: Cadets du Cap
Lettre du Min. des Travaux Publics RE: Prévention des Incendies.
Ordonnance du Min. de la Santé Re: $17,000.oo Règlement No. 358
Réclamation de M. Houle entremise des Procureurs Bisson & Bisson.
Lettre Ass. des Propriétaires St-Lazare, réclamant référendum sur règlement $2,600,000.oo

- - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
ANDRE JULIEN, Maire

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 10ième jour du mois de septembre 1959, à 7.oo heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-242

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Omer Mongrain, vieux résidant de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Mongrain, et tout spécialement à M. Joseph Mongrain, agent de police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-243

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 31 août 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-244

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $39,786.49

(suite de la résolution No. 14-244)
et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 71	4,159.20	Liste de Paie No. 80	5,216.33
Banque Can. Nationale	14,748.14	Bureau d'Enrégistrement	18.00
The Bell Telephone Co.	319.69	Cap Machine Shop	94.45
Can. Pacific Express	2.75	Cap Tire Service Ltd	164.52
Cap Auto Electric	29.50	La Co. de Const. Doll.	340.00
Crown Toilet Service	5.00	La Cité du Cap	9,625.21
René de Cotret	400.00	Dudemaine Service	41.85
Georges Héroux	14.19	Industrielle Ass.	1,233.58
Imprimerie St-Arneault	153.26	Imprimerie St.Patrice	76.08
Kimball Automobile	93.95	Jacques Lacoursière	6.00
Ministère du B-Etre	45.50	Massicotte & Arcand	271.49
L'Hon. Min. des Finances	323.41	H. Massicotte Frères	168.08
M.G. Machinery Enr.	5.33	Régional Asphalt Ltd	912.95
Régional Asphalt Ltd	896.43	St. Maurice Canot Enrg.	100.00
C.H. Savard	12.57	Sirois Automobile Ltée	108.05
Supertest Petroleum	165.98	Cité du Cap	35.00

Total:- $ 39,786.49
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-245

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que les lots désignés ci-dessus, inscrits au rôle d'évaluation comme appartenant à La Frabique Ste-Famille, soient portés dans la colonne religieuse comme non imposables.

387-77,78,79,80,81, 82, 83 et 84
387-1210, 1211, 1212, 1213, 1214 et 1215

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-246

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de payer à Madame Lucien Massicotte la somme de $800.oo pour le lot Ptie-407 du cadastre officiel de la Cité, apparaissant à un plan non officiel comme étant le lot 407-131.

Mme Massicotte cède d'autre part tous ses droits sur ce lot et la Cité aura la faculté de l'utiliser comme bon lui semblera et dans le meilleur intérêt de la Cité.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-247

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer un poteau, rue Mercier, intersection Notre-Dame, sur une distance de 10 pieds environ vers le Nord.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-248

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P. rue Bellerive, sur le 3ième poteau au sud du numéro civique 434.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-249

ATTENDU qu'il existe des passages à niveau à différentes places dans la ville et plus particulièrement au passage à niveau qui traverse la rue St-Laurent, division Wayagamack;

ATTENDU que des plaintes sont formulées par des contribuables en raison de l'usage du sifflet de la locomotive d'une façon trop fréquente;

ATTENDU que dans certaines municipalités l'usage du sifflet de la locomotive est tout à fait interdit;

ATTENDU qu'au passage des convois de marchandises la compagnie maintient à ces passages à niveau un homme pour arrêter le trafic et la plupart du temps deux hommes;

EN CONSEQUENCE,

il est proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil prie la Compagnie du Pacifique Canadien de ne plus faire usage du sifflet de la locomotive dans les limites de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-250

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine sollicite le service des autobus de la compagnie de Transport St-Maurice dans les limites de leur municipalité;

ATTENDU que l'extension de ce service n'entravera d'aucune façon le service actuel fourni par le dite compagnie dans les limites de notre municipalité;

ATTENDU que cette extension de service permettra à la Compagnie de Transport St-Maurice d'établir un circuit pour desservir les contribuables situés au nord du boulevard Ste-Madeleine;

ATTENDU que la Compagnie de Transport St-Maurice ne réclamera aucune augmentation de tarif à la suite de cette extension de circuit;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

Et RESOLU que ce Conseil appuie la demande de la municipalité de Ste-Marthe auprès de la Compagnie de Transport St-Maurice pour l'extension d'un circuit dans la municipalité voisine.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-251

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le règlement numéro 358 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $17,000.oo, POUR PAYER L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE COLLECTEURS D'EGOUT, RUE FUSEY ET SUR LE LOT 407, LE TOUT, POUR FAIRE SUITE A UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE EN DATE DU 25 août 1959", soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-252

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le règlement numéro 358 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $17,000.oo

(suite de la résolution No. 14-252

POUR PAYER L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE COLLECTEURS D'EGOUT, RUE FUSEY ET SUR LE LOT 407, LE TOUT, POUR FAIRE SUITE A UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE EN DATE DU 25 AOUT 1959", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-253

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la présente séance soit ajournée à 10.oo heures P.M., ou soit immédiatement après l'Assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, relativement au règlement no. 357 au montant de $2,600.000.oo

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-254

Prpposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil fixe les 6 et 7 ièmes jours du mois d'octobre 1959, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 357 au montant de $2,600,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-255

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $10,500.oo, EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO. VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE, DU MATERIEL DEVANT SERVIR A LA FORCE MOTRICE ET DEJA INSTALLE DANS LA BATISSE BOREAL RARE METALS APPARTENANT A LA CITE ET SITUEE SUR LE LOT PTIE 554".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois de septembre 1959.

(signé):- PAUL PINTAL,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-256

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA COTE PUBLIQUE, PORTANT LE NUMERO PTIE-407 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, APPARAISSANT A UN PLAN NON OFFICIEL COMME ETANT LE 407 SUBDIVISION 131, PARTANT LA DITE COTE DU BOUL. DUPLESSIS ALLANT A LA RIVIERE SAINT-MAURICE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois de septembre 1959.

(signé):- ARMAND LEMIRE,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements des Cadets du Cap.
Approbation par la Commission et Ministère des Affaires municipales du règlement 356 - $32,000.oo.
Résolution Ste-Marthe, Re: circuit d'autobus.
Réclamation de M. Raymond Lamothe.

(suite de la correspondance lue)

Action M. Roland Ducharme par l'entremise de son procureur Me Machildon.
Ouverture d'une soumission émissaire d'égout, lot 407 et rue Fusey.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier — Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 21ième jour du mois de septembre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-257

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée d'ajournement du conseil de cette Cité en date du 10 septembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-258

Proposé par l'échevin: J.LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: P. PINTAL,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $53,594.79 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 73	4,159.20	Liste de Paie No. 74	5,084.69
Liste de Paie No. 75	4,159.20	Liste de Paie No. 76	4,291.59
Aircraft - Marine Prod.	84.64	P.V. Ayotte Ltée	62.52
Auroco Tractors	1,313.73	Apeco of Canada	92.75
A. Brouillard Tire	389.66	Gilles Baribeau & Al.	1,128.33
Chs. Brindle & B.Can.	4,000.00	Banville Jean	4.50
Chas. Cusson Ltd	300.51	Cité du Cap	799.03
La Cité du Cap	72.29	La Cité du Cap	126.58
La Cité du Cap	103.98	La Cité du Cap	26.94
Cap Tire Service Ltd	80.11	La Cie Ronéo du Canada	97.89
Champlain Express Inc.	17.38	Le Club De Baseball Min.	50.00
Le Conseil Central des Syndicats	75.00	Can. Pacific Rly Central Quebec Steel	10.56 27.64
Canadian Bitumuls Ltd	430.10	La Commission Scolaire	1,094.37
La Commission Scolaire	894.25	Can. Pacific Express	18.77
Délisle Auto T.Riv.	214.93	Roger Duval Inc.	2,651.90
Eastern Steel Ltd	169.70	Fleuriste Laviolette	53.00
International Water	94.66	Irving Oil Inc.	1,218.80
Kimball Automobile	200.87	Les Laboratoires Ind.	35.00
Mine Safety App.	183.45	Marchand Frère	1,761.60
Mailhot Enrg.	128.00	Morin Frères Inc.	396.23
Produits Nor-Do	30.01	Quincaillerie Poliquin	60.63
Le REc. Gen. du Can.	90.00	François Rouette	231.35
Roga Metals Inc.	6,840.91	Roy Automobile Enrg.	.93
U.R. Saulnier	19.41	Télévision St. Maurice	100.00
L'Union Musicale-Cap	500.00	Jean-Louis Veillette	478.30
The Shawinigan W & P.	3,509.55		

(suite des comptes)

Cyriac Blouin	4,500.00	Me Jules Provencher	441.95
Hon. Léon Méthot	687.40		
		Total:-	$ 53,594.79

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-259

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de présenter ses plus sincères félicitations à l'Hon. Maurice Bellemare, député de Champlain à L'Assemblée Législative à l'occasion de sa nomination comme Ministre d'Etat.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-260

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que Ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, jusqu'à concurrence de $30,000.oo pour payer le coût des travaux de drainage de la rue Thibeau, autorisés en vertu du règlement No. 356, le tout devant être remboursé à même la vente des obligations dudit règlement No. 356.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-261

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que M. Jacques Leblanc, échevin du Quartier No. 2 soit et est par les présentes, nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier d'octobre 1959.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-262

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

Que ce Conseil prie le Directeur de la Police et des Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de bien vouloir, comme les années passées, faire faire par ses hommes de la brigade des incendies, l'inspection des domiciles et dépendances de la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine, afin de réduire les dangers d'incendie, et proclame la semaine du 4 au 10 octobre 1959, "SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES".

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-263

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 359 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA COTE PUBLIQUE, PORTANT LE NUMERO PTIE 407 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, APPARAISSANT A UN PLAN NON OFFICIEL COMME ETANT LE 407 SUBDIVISION 131, PARTANT LA DITE COTE DU BOUL. DUPLESSIS ALLANT A LA RIVIERE ST MAURICE soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-264

Proposé par l'échev in: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 359 intitulé: REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA COTE PUBLIQUE, PORTANT LE NUMERO PTIE 407 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, APPARAISSANT A UN PLAN NON OFFICIEL COMME ETANT LE 407 SUBDIVISION 131, PARTANT LA DITE COTE DU BOUL. DUPLESSIS ALLANT A LA RIVIERE ST-MAURICE SOIT et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 14-265

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU: que le règlement No. 360 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $10,500.oo EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO VI, CHAPITRE 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE DU MATERIEL DEVANT SERVIR A LA FORCE MOTRICE ET DEJA INSTALLE DANS LA BATISSE BOREAL RARE METALS, APPARTENANT A LA CITE ET SITUEE SUR LE LOT PTIE 554" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-266

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 360 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $10,500.oo EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO VI, Chapitre 76, ARTICLE 4, POUR PAYER L'ACHAT PAR LA CITE DU MATERIEL DEVANT SERAVIR A LA FORCE MOTRICE ET DEJA INSTALLE DANS LA BATISSE BOREAL RARE METALS, APPARTENANT A LA CITE ET SITUEE SUR LE LOT PTIE 554" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Commissariat des Incendies, Semaine de Prévention.
Avis de la Régie de l'électricité, ligne de transmission le long du C.P.R.
Remerciements Famille Damasse Lemire pour sympathies lors du décès de M. Damasse Lemire.
Offre de vendre drapeaux fleurdelisés à la Cité.
Ouverture de soumissions, collecteurs d'égout lot 407 et rue Fusey.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier. André Julien — Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 28ième jour du mois de septembre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-267

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 septembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-268

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU: que les comptes au montant total de $81,803.44

(suite de la Résolution No. 14-268)

et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 77	4,159.20	Liste de Paie No. 78	4,572.29
Paul Boucher	34.80	Chs. Brindle	195.00
Chs. Brindle & Ban.C.	1,600,00	Cap Machine Shop	95.10
La Cie de Const. Dol		Cap Tire Services Ltd	160.81
lard Ltée	55,120.50	Cité du Cap	1,036.63
La Cité du Cap	15.67	Canadian Industries	26.84
Garage Charest & Frer.	163.83	Garage Houle	60.57
Garage Chs. Turcotte	946.29	Geo. Héroux	18.81
Hewitt Equipment	280.85	Moise Hébert	22.67
Imprimerie Vallières	57.15	Langlois Télévision	60.52
Loranger & Molesworth	19.51	T.J. Moore & Co.	9.83
H. Massicotte & Frères	238.98	Les Produits de Ciment	
T.Rivières Auto Electric	166.96	St-Maurice Ltée	6,437.30
St. Maurice Oxygen Co.	78.00	Tessier Lumber Ltd	251.25
T.Rivières Ready Mix	2,099.08	O.T. J. Ste-Bernadette	1,000.00
Cité du Cap	2,875.00		
		Total:-	$81,803.44

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-269

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Alfred Dussault, les lots 423-3, 423-13 et 423-36 pour l'ouverture de rues destinées à desservir les propriétés construites dans le voisinage de l'Aéroport, en échange des lots 423 subdivision 9, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, et 35 appartenant à la Cité.

M. Alfred Dussault s'engage de plus, à fournir à la Cité, l'emplacement d'une rue d'au moins égale à 50 pieds de largeur et aux endroits où il y aurait des talus, ces talus seront construits à même les lots situés en bordure de ces rues.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-270

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte le plan de subdivision du lot partie 423, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 1959.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-271

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, le plan de subdivision tel que préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 1959, pour ce qui a trait au terrain appartenant à la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-272

CONSIDERANT que le tracé de certaines rues projetées apparaissant au plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 1959, portant les numéros de cadastre 423-3, 423-1e et 423-36;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur des dites rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan ne sont que de cinquante pieds, mesure anglaise pour ce qui est des lots 423-3 et 423-13 et soixante-six pieds pour ce qui est du lot 423-36;

(suite de la résolution No. 14-272)

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que les rues présentement soumises sont en vue de desservir des terrains aménagés par le Ministère de la Défense Nationale et sont de courtes longueurs et par conséquent appelées à desservir une circulation restreinte;

CONSIDERANT que le lot 423-67 a été acquis par la Cité en 1946, par acte notarié pour servir comme rue et ayant une largeur de 20 à 33 pieds;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 1959 et décrites comme suit audit plan; cadastre 423, subdivisions 3 et 13. Le 423-36 ayant une largeur de 66 pieds et le 423-67, de 20 à 33 pieds de largeur.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-273

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt au montant de $2,600,000.oo a été adopté par le Conseil en première lecture le 24 août 1959 et en deuxième et dernière lecture le 31 août 1959;

ATTENDU que le 15 septembre 1959, le Gouvernement Fédéral a fait une émission d'obligations au montant de $550,000,000.oo et que les souscripteurs avaient le choix entre trois séries d'obligations pouvant rapporter jusqu'à 6.61% d'intérêt, le temps d'échéance de ces obligations s'étendant jusqu'à trois ans;

ATTENDU que depuis quelques jours des commissions scolaires sont allées sur le marché des obligations et ont été obligées de payer un intérêt aussi élevé que 61/2% et on prévoit même que ces commissions scolaires et les corporations municipales qui iront sur le marché pourraient être appelées à payer un intérêt aussi haut que 7% et même davantage;

ATTENDU qu'à la suite de ces divers évènements autorisés par le Gouvernement Fédéral, les banques à chartes ont reçu ordre de restreindre à un stricte minimum les crédits aux industries et aux corporations;

ATTENDU que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt sont urgents, mais d'autre part, il est dans le meilleur intérêt de tous les contribuables qu'ils ne soient pas exécutés tant et aussi longtemps que le marché des obligations ne se sera pas amélioré;

EN CONSEQUENCE: Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à faire annoncer dans les journaux et par avis public aux Eglises, que le référendum qui devait être tenu les 6 et 7 octobre prochains (1959), en marge du règlement numéro 357 au montant de $2,600,000.oo, soit remis à une date indéterminée et jusqu'à ce que le marché des obligations se soit amélioré.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-274

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie pour l'octroi de $4,500.oo à l'ordre de la municipalité et remercie aussi l'honorable Maurice Bellemare, Ministre d'Etat pour sa participation à l'obtention dudit octroi.
Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Talbot ainsi qu'à notre dévoué Député, l'Honorable Maurice Bellemare.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Gérant de la Banque Canadienne Nationale, Re: Emprunts
Letrre de M. René de Cotret.
Lettre de l'Hon. Maurice Bellemare, Octroi $4,500,oo.
Lettre de l'Hon. Barrette, Octroi.
Lettre de l'Hon. Paul Dozois, chèque $3,317.04, subvention fédérale, travaux d'hiver.
Remerciements famille Mongrain.
Réclamation Lucien Rochefort.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 13ième jour du mois d'octobre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-275

Proposé par l'échevin: J.-P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que c'est avec regret que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, apprennent le décès de Madame Arthur Nobert, mère de Messieurs François et Roland Nobert, respectivement aviseur et vérificateur de notre cité;

Ils prient Messieurs François et Roland Nobert, de même que tous les membres de la famille de la défunte, de bien vouloir accepter l'expression de leurs plus profondes sympathies.

Le trésorier est autorisé à faire changer une grand'messe pour le repos de l'âme de la regrettée disparue.

Adopte.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-276

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 septembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-277

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $59,910.67 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 79	4,159.20	Liste de Paie No. 80	4,704.61
Liste de Paie No. 81	4,341.70	Liste de Paie No. 82	4,636.39
L'Art Graphique Inc.	14.57	Banque Can. Nat.	22,589.97
Bureau d'Enrégistrement	20.10	The Bell Telephone	315.39
Bettez Jacques	63.00	Central Quebec Steel	228.29
Charbonnerie Champlain	176.00	Cap Machine Shop	320.37

(suite des comptes)

Cap Tire Services Ltd	377.63	Champlain Express	18.05
Can. Pacific Express	2.07	La Cie Ronéo du Canada	351.49
Carrière St-Maurice	641.59	La Cité du Cap	175.70
La Cité du Cap	2,085.60	Cité du Cap	1,040.88
La Co. de Const. La-violette	2,402.50	Roger Duval Inc.	1,318.35
		Houle (garage)	32.99
Garage Vallée & Fils	1.00	Gauvin Geo. & Fils	49.92
Hébert H.P. Enr.	65.52	Imprimerie Vallière	54.49
Imprimerie St-Arneault	19.63	Imprimerie St-Arneault	55.42
Imperial Oil Ltd	39.45	Industrielle Ass. Co.	1,239.35
International Water Sup.	209.38	Irving Oil Inc.	1,023.00
Ernest Leblanc	195.00	Jérôme Loranger	5.00
Lynn MacLeod Eng.	80.60	Laurier Héroux	40.20
Laurentide Ready Mix	961.52	Chs. Levesque Enr.	22.60
Matteau Radio Electrique	12.98	K. Mukstad	20.80
Alex MacRae	8.11	Alex MacRae	57.72
Marché de Chaussures		Massicotte & Arcand	35.48
Lefebvre	44.84	Mess des Sergents T.Riv.	175.70
C.O. Monat & Co.	849.90	L'Hon. Min. des Finances	10.00
L'Hon. Min. des Finances	42.68	L'Hon. Min. des Finances	2.00
A. Milot & Fils Enrg.	16.89	Le Nouvelliste	105.00
Nos Droits	42.00	Les Produits de Ciments St-Maurice	668.11
Quincaillerie Rochefort	177.69		
Regional Asphalt Ltd	271.73	Russel - Hipwell Enrg.	16.64
François Rouette Inc.	233.91	Paul E. Roy	6.25
La Revue Municipale	16.65	Reynolds Aluminum	28.82
Le Rec. Gen. du Canada	879.72	S.O. Riverin Ltée	821.79
The Shaw. Water & Power	500.00	The Shaw. Water & Power	72.55
C.H. Savard	56.49	Sirois Automobiles Ltée	108.93
Spectralite Co.	9.50	St. Maurice Oxygen	124.57
J.R. Saulnier	10.00	St. Maurice Finance	7.28
Supertest Petroleum	65.52	Nazaire Tremblay	96.11
T.Rivières Auto Elect.	128.64	Tessier Lumber Ltd	48.67
Maurice Thompson	12.04	Underwood Ltd	6.50
Verrerie du Cap Enrg.	37.50	Vaugeois Automobiles	2.44

Total:- $ 59,910.67
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-278

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil soumet à la Commission municipale de Québec pour approbation, la liste des travaux exécutés en vertu de la Loi 3-4 Elizabeth II, Chapitre 62, Article 7, faisant partie d'un règlement en voie de préparation qui portera le numéro 361 au montant de $45,000.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-279

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $45,000.oo pour payer les travaux d'aqueduc et d'égout urgents, exécutés en vertu du Statut 3-4 Elizabeth II, Chapitre 62, Article 7; ladite somme devant être remboursée à même la vente des obligations d'un règlement en voie de préparation portant le No. 361.

Si approuvée que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $45,000.oo.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-280

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Compagnie du Bell Telephone du Canada, soit autorisée à déplacer huit (8) poteaux, Rang des Grandes Prairies, à l'ouest de Thibeau, pour l'élargissement dudit Rang.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-281

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 400 C. P. rue Rocheleau sur premier poteau au Sud de la rue Des Vétérans;
Changer lampe de 250 C. P, rue Rocheleau, pour une 400 C. P. sur premier poteau au Sud de la rue Père-Breton.
Changer autre lampe de 250 C. P., rue Rocheleau, pour une 400 C.P. sur premier poteau au Nord de la rue Montplaisir.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-282

CONSIDERANT que le tracé de deux rues projetées apparaissant au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 5 octobre 1959 sous la description suivante: 149-297 et 149-298;
CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur des dites rues;
CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds mesure anglaise;
CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;
POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les deux rues indiquées au plan de M. Roger Gélinas, A.G. en date du 5 octobre 1959 et décrite comme suit audit plan: 149-297 et 149-298.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-283

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil consent à vendre à M. Léo Cossette, trois (3) pieds de largeur par 80 pieds de longueur de terrain faisant partie du lot 419-88 et contigu au lot 419-89, et ce, pour le prix de $75.oo.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-284

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que les services de Me Léon Méthot, C.R., soient retenus pour agir comme Procureur de la Cité, au sujet du "Bill" qui doit être présenté à la prochaine Législature.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-285

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de Madame Ferdinand Binette, le terrain nécessaire à l'emplacement d'une rue faisant partie du lot 563-1, étant le prolongement de la rue St-Laurent à 66 pieds de largeur.
A remarquer que sur un contrat en date du 2 mai 1950, 575 pieds de longueur de terrain avait déjà été cédé à partir du Rang des Grandes Prairies pour l'ouverture de cette rue à 66 pieds de largeur.
Ce Conseil accepte aussi les lots 563-2, 563-5 et 563-16, le tout, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-286

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Paul-Emile Bachand, le terrain nécessaire pour l'ouverture d'une rue permettant de raccorder la rue Thibeau à la rue St-Laurent, soit le lot 562-8 à 50 pieds de largeur, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar. Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-287

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que M. Léo Lupien, Ingénieur-professionnel, soit et est par les présentes engagé Gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour un autre terme de quatre (4) ans, soit du premier novembre 1959 au 31 octobre 1963, au salaire de $7,500.oo par année avec une allocation de dépenses de $2,500.oo par année pour tout le terme de son engagement.

- - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-288

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la résolution No. 14-238 adoptée en date du 31 août 1959, concernant la formation d'une Association connue sous le nom de "CADETS DU CAP" soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Avis de Motion No. 14-289

P

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé " "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 309-A CONCERNANT LES TAXIS". Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois d'octobre 1959.

(signé):- LIONEL RHEAULT,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements des parents de l'Hon. Maurice Duplessis pour sympathies.
Remerciements du Premier Ministre et de son Gouvernement, sympathies lors du décès de M. Duplessis.
Approbation par Com. Municipale, emprunt $30,000.oo.
Invitation, souper des Optométristes.
Invitation, souper (Gala) du Jeune Commerce.
Approbation ouverture de 2 rues à 50 pieds.
Lettre Cadets du Cap pour annuler résolution.
Lettre de M. Jacques Hébert de CKTR Re: Arbres de Noel.
Réclamation de Victor Courchesne, entremise Me J.M. Bureau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier
André Julien — Le Maire

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 19 octobre 1959, à 7.oo hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien MM. les échevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-290 Proposé par l'échevin Paul Pintal
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 octobre 1959 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-291 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------- $80,384.82 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 83	4,149.15	Paie No. 84	4,604.67
P. V. Ayotte	37.66	Austin Toilet Serv.	49.00
G Baribeau et Al	1,168.33	Jean Banville	6.24
Budge Carbon & Ribbon	47.70	Cie Const Dollard	471.79
Cie Const Laviolette	628.50	C. P. R.	3.47
Cité du Cap	151.12	Crown Toilet Serv.	2.25
Charbonnerie Champlain	167.50	Carrière St-Maurice	620.49
Drummond McCall	31.69	Délisle Auto	165.37
H.P.Hébert Enrg.	260.21	Geo. Héroux	16.43
Hewitt Equipment	42.09	Francis Hankin	1,385.50
Kimball Auto	226.49	Laurentide Ready-Mix	1,271.35
Jérôme Loranger N.P.	118.80	HonMin des Finances	20,379.08
Hon Min.des Finances	9,568.44	Morin & Frères	467.00
H Massicotte & Frères	41.25	Produits Nordo	16.86
Royal Liverpool Assurance	3,327.23	Roga Métals Inc.	2,179.84
J. R. Saulnier	174.18	3-Riv.Ready-Mix	1,756.16
Verrerie du Cap	4.17	Cie Const Dollard	26,744.81
Soc. Amb. St-Jean	100.00		
			80,384.82

Adopté

****

Rés. No. 14-292 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, un montant de $16,000.oo pour payer des travaux d'émissaires d'égout en voie d'exécution, ledit montant devant être remboursé à même la vente des obligations du règlement numéro 358.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $16,000.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-293 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Lionel Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $10,000.oo pour payer l'achat par la Cité du matériel devant servir à la force motrice et déjà installé dans la bâtisse Boréal Rare Métals appartenant à la Cité, la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations du règlement numéro 360.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $10,000.oo.

Adopté.

****

Réso. No. 14-294 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer les poteaux suivants:-

Intersection Montplaisir et St-Laurent, coin Nord-est.
Intersection 3ième rue et Berlinguet, coin Nord-Ouest.
Intersection, Ste-Madeleine et St-Maurice, coin Nord-Ouest.

Adopté.

****

Rés. No. 14-295 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'enlever les lampes de 250 C. P., Chemin du Passage, des poteaux numéros 490, 492 et 494, et installer sur ledit Chemin du Passage, à l'ouest de Thibeau, des lampes de 250 C. P. sur chacun des 14ième, 16ième, 20ième, 22ième, 26ième et 28 ième poteau.

Adopté.

****

Rés. No. 14-296 Proposé par l'échevin Lionel Rheault,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 309-E, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309-A CONCERNANT LES TAXIS, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-297

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour d'octobre 1959.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-298

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR PAYER DES TRAVAUX EN VOIE D'EXECUTION BLVD DUPLESSIS ET RUE THIBEAU, PERMETTANT AINSI A LA CITE DE BENEFICIER DE TRAVAUX DE PAVAGE ESTIMES A $168,000.oo.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour d'octobre 1959.

(Signé) Armand Lemire, Echevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES

Lettre du C. P. R. concernant sifflet des locomotives
Lettre de M. A. Rousseau, Fédération des Oeuvres de Charité
Approbation par Commission et Affaires municipales du règlement358
Ouverture d'une rue à 50 pieds approuvée par le Ministre Dozois
Approbation par Min. de la Santé des travaux du $45,000.oo
Pétition du prochain "BILL" à la Législature
Lettre de Tooke Bros, produite par Me J. M. Bureau
Réclamation de M. C. Bouchard, 889 Ave Guilbert (Assurance)
Réclamation, Cour du Magistrat de M Roger Houle (Assurance)

Et la séance est levée

Arthur Beaudin — André Julien

Le Greffier — Le Maire

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 26ième jour du mois d'octobre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-299

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 octobre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-300

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $24,041.95 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 85	4,188.50	Liste de Paie No. 86	4,795.61
Chs. Brindle & B.Can.	2,400.00	A. Brouillard Tire	62.78
Cap Auto Seat Cov.	8.00	Carrière Marchand Ltée	867.31
La Cité du Cap	1,119.59	La Cité du Cap	206.64
La Cité du Cap	5,000.00	La Cité du Cap	18.11
The Frontièrs Men	217.75	Garage Rolland Clément	41.60
Garage Charest & Frères	164.79	Garage Vallée & Fils	2.12
Lynn MacLeod Eng.	76.77	André Laquerre	409.21
Les Laboratoires Ind. & Commerc.	24.00	L'Hon. Min. des Fin.	300.00
		Massicotte & Arcand	22.21
Nos Droits	2.72	Le Rec. Gen. du Canada	52.00
P.E. Roy	43.81	Reynolds Chains Can.	8.92
St. Maurice Indust.	22.34	The Shaw. W & P Co.	3,709.53
The Shaw. W & P.	2.12	Stanley Motor Equip.	128.83
St.Maurice Valley Chron.	7.70	Supertest Petroleum	133.49
Underwood Ltd	5.50		

Adopté. $24,041.95

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-301

ATTENDU que le Conseil a invité les représentants de la Compagnie CONSOLIDATED PAPER Corporation Limited pour leur exposer la situation financière de la Cité.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a demandé à la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited de venir en aide à la Cité du Cap-de-la-Madeleine en consentant à payer un montant fixe de taxes municipales de $100,000.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960 et ce montant de $100,000.oo devant comprendre toutes taxes municipales, générales et spéciales de quelque nature qu'elles soient, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par et en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites;.

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $4,000,000.oo durant toute la période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965;

ATTENDU que la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited a consenti aux propositions ci-dessus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu;

1o: Que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par et en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées à $100,000.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960 au premier janvier 1965;

2: que l'évaluation de $4,000,000.oo soit inscrite au rôle d'évaluation pour les propriétés industrielles de la Compagnie Consolidated Paper Corporation Limited qui devra demeurer au

(suite de la résolution No. 14-301)

même montant durant toute la dite période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

3: Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-302

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:

Une lampe de 250 C. P., intersection des rues J.-Marchand et Morrissette;
Une lampe de 250 C. P., rue Morrissette, entre Jean-Marchand et Latreille.
Deux lampes de 250 C. P., rue Morrissette, sur 2ième et 4ième poteaux au Nord de la rue Latreille.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-303

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de la Coopérative Pierre-Boucher, deux rues de 50 pieds de largeur, portant le No. de cadastre 149-297 et 149-298 ainsi que le prolongement de la rue Massicotte à 66 pieds portant le No. de cadastre 149-299, le tout, pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-304

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 309-E, intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309-A, CONCERNANT LES TAXIS, soit et est par les présentes, adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-305

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 361 intitulé: REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-306

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLUL

que le règlement No. 361 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH,II, CHAPITRE 62, ARTICLE 7, soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Gas National Inc.
Lettre de M. Roméo Morrissette, Re: Station de service.
Ouverture de rues à 50 pieds approuvée par le Ministre Paul Dozois.

(suite de la correspondance lue)

Approbation par la Commission municipale d'emprunt de $16,000.
Lettre de Me Jean Méthot, Re: Centre d'achat.
Résolution de la Coopérative Pierre-Boucher, rues.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 2ième jour du mois de novembre 1959, à 7.oo heures PçM., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRÉ JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-306/A

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne
Appuyé par l'échevin: Armand Lemire,

ET RESOLU:

que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Cécile Cossette, épouse de M. Tancrède Bordeleau, qui fut durant de très nombreuses années, surintendant du département de l'aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Cossette et Bordeleau, et tout spécialement à M. Tancrède Bordeleau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-307

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 octobre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-308

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $25,573.62 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 87	4,132.25	Liste de Paie No. 88	4,469.75
The Business & Professionnal Women's Club	60.00	R.M. Bearings Canada	6.72
Jacques Bettez	82.00	Can. Pacific Express	2.22
Geo Vaugin & Fils	616.49	La Cité du Cap	28.36
Imprimerie St-Arneault	22.87	Imprimerie Vallières	8.31
Irving Oil Inc.	1,410.00	Industrielle Co. Ass.	1,239.35
Jérôme Loranger	15.00	International Business Machine Co.	8.00
Jacques Leblanc	125.00	L'Hon. Min. des Fin.	620.05
L'Hon. Min. des Financ.	10.00	Lionel Rheault	125.00
Rosco Metal & Roofing	2,041.32	J.R. Saulnier	19.60
The Shaw. W & P	15.33	St.Maurice Valley Chro.	7.00
Studio Lumière, Cap	9.00	Union Musicale du Cap	500.00
La Fonderie St-Maurice	10,000.00		

Total: $25,573.62
Adopté.

Résolution No. 14-309

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le Gérant de la Cité soit prié d'organiser une entrevue avec l'Hon. Maurice Bellemare, Ministre d'Etat, pour y discuter d'affaires municipales.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-310

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la résolution No. 14-246, adoptée en date du 10 septembre 1959, concernant l'achat de la côte publique du Boul. Duplessis, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-311

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir prêter temporairement à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un montant de $47,000.oo, pour payer des travaux de dépenses capitales, exécutés en vertu du règlement numéro 362, en autant que ledit règlement 362 sera approuvé par les électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la cité et par la Commission municipale de Québec.
Si demande acceptée, que le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $47,000.oo

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-312

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 362 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR PAYER DES TRAVAUX EN VOIE D'EXECUTION BOUL. DUPLESSIS ET RUE THIBEAU, PERMETTANT AINSI A LA CITE DE BENEFICIER DE TRAVAUX DE PAVAGE ESTIMES A $168,000.oo" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-313

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 362 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UN CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR PAYER DES TRAVAUX EN VOIE D'EXECUTION BOUL. DUPLESSIS ET RUE THIBEAU, PERMETTANT AINSI A LA CITE DE BENEFICIER DE TRAVAUX DE PAVAGE ESTIMES à $168,000.oo soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-314

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 9 novembre 1959, à 8.oo heures P.M., à l'Hôtel-de-Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $50,000.oo, portant le No. 362, concernant certains travaux en voie d'exécution Boul. Duplessis et rue Thibeau et relatifs à un octroi au montant de $168,000.oo pour pavage.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de Mme Aladin Giguère pour fleurs, lors de son séjour à l'Hôpital.
Demande d'entrevue par l'Association des Policiers et Pompiers.
Invitation d'assister au Salon du Livre à Québec.
Remerciements des Taxis du Cap pour augmentation du tarif
Résolution de la Ligue des Propriétaires St-Odilon
Invitation au cénotaphe de la rue Fusey le 8 novembre par la Légion Canadienne.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de novembre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-315

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 novembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-316

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $37,262.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 89	4,159.20	Liste de Paie No. 90	4,451.92
L'Asso Can. d'Urbanisme	5.00	Ban. Can. Nationale	24,213.73
The Bell Telephone Co.	343.11	Chs Brindle & Ban.Can.	2,400.00
La Co. de Const. Dollard	552.00	Corp. Mun. Ste-Marthe	20.90
La Corp. Scol. Ste-Marthe	52.80	La Cité du Cap	47.66
La Cité du Cap	52.53	Dominion Rubber Co.	31.86
Roger Duval Inc.	113.29	Gouin Lumber Co.	88.53
H.P. Hébert Enrg.	112.32	Jacques Lacoursière	30.00
Charles Levesque	16.06	Alex MacRae Co.	33.70
Nos Droits	4.80	Quincaillerie Rochefort	109.28
Ricard Industries Ltd	59.90	Paul E. Roy	58.85
Florent Roof	34.82	Le Rec. Gen. du Canada	128.00
Stanley Motor Equipm.	142.05		

Total:- $ 37,262.31

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-317

ATTENDU QUE le Conseil a invité les représentants de la Compagnie St-REgis Paper Company (Canada) Limited pour leur exposer la situation financière de la Cité;
ATTENDU QUE le Conseil de la Cité a demandé à la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited de payer durant cinq ans commençant le premier janvier 1960 un montant fixe de taxes municipales plus élevé que le montant de taxes municipales représenté

(suite de la résolution No. 14-317)

par leur présente évaluation de $282,000.oo qui apparait sur le rôle d'évaluation pour l'année 1959;
ATTENDU QUE le Conseil a demandé à la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited de consentir à payer un montant fixe de $12,000.oo par année pour une période de cinq ans à partir du premier janvier 1960, devant représenter les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites;
ATTENDU QUE le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $400,000.oo durant toute la période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965;
ATTENDU QUE la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited a consenti aux propositions ci-dessus;
EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu:

1o.- Que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites sont fixées à $12,000.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

2o.- Que l'évaluation de $400,000.oo soit inscrite au rôle d'évaluation pour les propriétés industrielles de la compagnie St-Regis Paper Company (Canada) Limited qui devra demeurer au même montant durant toute la dite période du premier janvier 1965.

3o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-318

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P. intersection du Boul. Duplessis et Thibeau sur premier poteau au sud dudit Boul. Duplessis.

Installer lampe de 250 C. P. rue Crevier, sur 4ième poteau à l'ouest de Thibeau.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-319

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la rue portant les numéros de cadastre 546-19 et 547-47, partant la dite rue de l'Avenue Guilbert allant vers l'Est portera le nom de "RIVARD"

Et que la rue portant les numéros de cadastre 562-8 et 563-16, partant la dite rue de la rue Thibeau jusqu'à St-Laurent, portera le nom de "BILODEAU".

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-320

Proposé secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande au Député de Nicolet, M. Camille Roy, de bien vouloir accepter d'être le parrain du "Bill" que la Cité du Cap-de-la-Madeleine présentera à la prochaine Législature de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-321

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le trésorier soit autorisé d'émettre un permis d'autotaxi au nom de M. Edouard Godin qui fera partie du terrain de stationnement de M. Joseph Veillette de St-Odilon.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Me Courtois, Re: Entente avec Electro.
Lettre de M. Bettez, Re: escaliers extérieurs.
Demande d'un permis d'autotaxi par M. E. Godin
Approbation par Commission et Ministre des Affaires municipales du règlement No. 360

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 23ième jour du mois de novembre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:-
SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-322

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Ernest Bourget, résidant de la Cité des Trois-Rivières et père de M. Gérard Bourget, Echevin de la dite Cité des Trois-Rivières.
Ce Conseil présente donc aux familles Bourget et tout spécialement à M. l'Echevin ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-323

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Ludger Boudreau, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années.
Ce Conseil présente donc aux familles Boudreau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-324

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 novembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-325

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $37,117.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 91	4,159.20	Liste de Paie No. 92	4,050.85
Liste de Paie No. 93	4,159.20	Liste de Paie No. 94	4,270.65
L'Art Graphique Inc.	37.23	Austin Toilet Serv.	31.70
P.V. Ayotte Ltée	15.80	Bureau d'Enrégistrement	11.35
G. Baribeau & Al.	1,128.33	A.Brouillard Tire	47.08
Central Quebec Steel	520.03	Consolidated Paper Corp.	11.70
Canadian Industries	49.72	La Cité du Cap	7,742.90
La Cité du Cap	16.67	La Cité du Cap	54.38
La Co. de Const. Lav.	2,640.00	Canadian Pacific Exp.	6.49
Cap Tire Services	233.64	Cap Machine Shop	191.30
Cap Auto Seats Covers	20.00	Charbonnerie Champlain	335.00
La Cie Ronéo du Canada	1.03	Délisle Auto T.Riv.	689.16
Forest & Frères Enrg.	3.34	Garage Charest & Frer.	315.75
H.P. Hébert Enrg.	287.38	Imprimerie Vallières	28.58
Imprimerie St-Patrice	54.69	Imprimerie St-Arneault	48.55
Kimball Automobile	168.60	Mine Safety Appliance	12.13
Massicotte & Arcand	256.08	H.Massicotte & Frères	167.99
Morin & Frères Inc.	1,170.83	M.Electrique Ltée	109.20
The National Inst.Mun.	15.00	Propane Gas Util.	52.00
Le Rec. Gen. du Canada	620.00	François Rouette	261.10
Renolds Chains Can.	130.99	Jacques Sauvageau	54.60
Sirois Automobiles	137.45	St.Maurice Finance	14.56
T.Rivières Auto Elect.	73.66	Tessier Lumber Ltd	677.30
Tracteurs Equipments	326.11	Chs. Turcotte	360.60
Wallace & Tiernan Ltd	13.60		

Cité du Cap 1,333.56

Total:- $37,117.06
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-326

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, laquelle assemblée fut tenue le 9 novembre 1959, de 8 à 10.oo heures P.M. relativement à l'adoption du règlement numéro 362 au montant de $50,000.oo soit accepté tel que soumis.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-327

CONSIDERANT que le réseau des rues de la Cité s'étend sur une longueur globale de 50 milles et que six milles de ces rues desservent des routes Provinciales que traversent la Ville;
CONSIDERANT que les rues Fusey et St-Laurent desservent la route provinciale No. 2 et que ces rues devront être réparées l'an prochain. Cette réparation consistant en la pose d'un recouvrement de béton bitumineux;
CONSIDERANT que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est très limité et qu'aucun travaux de dépenses capitales ne peuvent être entrepris à même ledit budget et que la réparation de ces rues ne peut être entreprise sans l'approbation d'un règlement d'emprunt par les électeurs propriétaires;
CONSIDERANT que les lourds véhicules qui voyagent sur les grandes routes de la Province empruntent ces rues pour franchir les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et par le fait même endommagent les dites rues;

POUR CES MOTIFS ET CES CAUSES

Il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie, de bien vouloir prendre en sérieuse considération les réparations qui s'imposent sur les rues Fusey et St-Laurent dans la partie couverte par la route numéro 2, et que des mesures nécessaires soient prises dès le printemps prochain pour le posage d'un recouvrement en béton bitumineux dans cette section de la route Montréal, Québec.

(Suite de la résolution No. 14-327)

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie ainsi qu'à l'Hon. Maurice Bellemare, Ministre d'Etat, le priant de bien vouloir appuyer de son influence, la présente résolution.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-328

ATTENDU que le Conseil a invité les représentants de la Compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited pour leur exposer la situation financière de la Cité;
ATTENDU que le Conseil de la Cité a demandé à la compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited de payer durant cinq ans commençant le premier janvier 1960 un montant fixe de taxes municipales plus élevé que le montant de taxes municipales représenté par leur présente évaluation de $154,245. qui apparait sur le rôle d'évaluation pour l'année 1959;
ATTENDU que le Conseil a demandé à la compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited de consentir à payer un montant fixe de $4,000.oo par année pour une période de cinq ans à partir du premier janvier 1960, devant représenter les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites;
ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $154,245.oo durant toute la période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965;
ATTENDU que la compagnie Electro Refractories Canada Limited a consenti aux propositions ci-dessus;
ATTENDU que la compagnie Electro Refractories Canada Limited a consenti aux propositions ci-dessus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu:

1o.- Que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited, sur tous les terrains, bâtisses , propriétés, usines, machineries et accessoires, utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées à $4,000.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

2o.- Que l'évaluation de $154,245.oo soit portée au rôle d'évaluation pour les propriétés industrielles de la compagnie Electro Refractories & Abrasive Canada Limited qui devra demeurer au même montant durant toute la dite période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

3o.- Cette fixation n'inclura pas la taxe d'eau et les licences d'affaires.

4o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-329

ATTENDU que le Conseil a invité les représentants de la compagnie Norton Company pour leur exposer la situation financière de la Cité;
ATTENDU que le Conseil de la Cité a demandé à la compagnie Norton Company de payer durant cinq ans commençant le premier janvier 1960 un montant fixe de taxes municipales plus élevé que le montant de taxes municipales représenté par leur présente évaluation de $709,775.oo qui apparait sur le rôle d'évaluation pour l'année 1959;

(suite de la résolution No. 14-329)

ATTENDU QUE le Conseil a demandé à la compagnie Norton Company de consentir à payer un montant fixe de $18,000.oo par année pour une période de cinq ans à partir du premier janvier 1960, devant représenter les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales, et spéciales, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Norton Company, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites;
ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la compagnie Norton Company devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $900,000.oo durant toute la période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965;
ATTENDU que la compagnie NOrton Company a consenti aux propositions ci-dessus;
EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu:

1o.- Que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Norton Company sur tous les terrains, bâtisses,propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées à $18,000.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

2o.- Que l'évaluation de $900,000.oo soit portée au rôle d'évaluation pour les propriétés industrielles de la compagnie Norton Company qui devra demeurer au même montant durant toute la dite période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

3o.- Cette fixation n'inclura pas la taxe d'eau et les licences d'affaires.

4o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-330

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le greffier soit autorisé à commencer les procédures pour la vente des propriétés sur lesquelles les taxes municipales de l'année 1957 ou des années précédentes ne sont pas encore acquittées.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-331

ATTENDU, que Carier & Frère Limitée, maintient un service d'autobus qui relie entre elle les villes et villages de la Mauricie.
Attendu qu'une route reliera la région du Lac St-Jean et celle de la Mauricie. Cette route étant diségnée pour moment sous le nom, route La Tuque Roberval.
Attendu, qu'il sera avantageux pour le citoyen de notre ville d'avoir un service direct avec la région du Lac St-Jean.
Attendu, que la Compagnie Carier & Frère Limitée, dessert entre autre la route - 19, dont le prolongement conduira jusqu'au Lac St-Jean, soit le prolongement naturel des parcours de Carier & Frère Limitée.
Attendu que le service combiné entre nos régions pourra se faire à un prix plus avantageux pour le public et assurer une meilleure fréquence et qu'au contraire un service dédoublé ne fera qu'accroître le prix du transport sans apporter un seul avantage aux citoyens de notre ville et de la région et qu'un service avec correspondance n'offrirait pas en aucune manière les avantages d'un service direct.
Qu'il est important que le service entre La Tuque et Roberval soit viable et que les dépenses soient combinées avec ses autres services.

(suite de la résolution No. 14-331)

Que le service de Carier & Frère Limitée évitera des correspondances inutiles qu'un service direct peut offrir.
EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,
ET RESOLU:
que ce Conseil appuie la demande de Carier & Frère Limitée, pour l'obtention du circuit de Roberval La Tuque.

En amendement

ATTENDU que nous avons fait des demandes réitérées pour obtenir des prolongements de service sur les rues Latreille et Rocheleau et que la compagnie n'a jamais voulu coopérer dans ce sens-là;

ATTENDU que la compagnie de Transport St-Maurice après autorisation de la Régie mais sans avis préalable à la Cité a discontinué de payer ses versements au montant de $4,500.oo par année pour fins d'entretien des rues desservies pour ses autobus;

ATTENDU que ce Conseil a formulé des voeux au sujet du tarif des billets pour les écoliers et que la compagnie n'a pas donné suite à ces demandes;

EN CONSEQUENCE, l'Echevin J.-Paul Lavergne, propose, secondé par l'Echevin Aladin Giguère, que la présente résolution soit mise à l'étude durant les prochains 3 mois.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

Pour l'amendement: M. Lavergne - M. Giguère.

Contre l'amendement: M. Rheault, - M. Leblanc - M. Lemire et M. Pintal.

Motion principale adoptée sur division

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-332

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
ET RESOLU:
que ce Conseil consent à vendre à M. Camille Halley la moitié du lot Ptie 407 du Cadastre officiel de la Cité, connu ledit lot comme côte publique du Boul. Duplessis, ledit lot apparaissant à un plan non officiel fait et préparé par l'arpenteur F.X.T. Berlinguet, en date du 28 septembre 1948, comme étant le numéro 407-131. Le prix de vente est de $500.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-333

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
ET RESOLU:
que ce Conseil consent à vendre à M. David Tessier, la moitié du lot Ptie 407 du cadastre officiel de la Cité, connu ledit lot comme côte publique du Boul. Duplessis, ledit lot apparaissant à un plan non officiel fait et préparé par l'arpenteur F.X.T. Berlinguet, en date du 28 septembre 1948, comme étant le numéro 407-131. Le prix de cente est de $500.oo.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-334

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
ET RESOLU:
que ce Conseil refuse l'offre de la Coopérative Pierre-Boucher, en date du 14 novembre 1959, de céder à la Cité, le prolongement de la rue Morrissette, pour les raisons suivantes:

(suite de la résolution No. 14-334)

1o.- Cadastre Ptie 149, sans numéro de subdivision;

2o.- Largeur d'environ 30 pieds, trop étroite;

3o.- Cul-de-sac.

A cause de ces trois principales raisons, le Service Provinciale d'Urbanisme ne permet pas l'ouverture de telle rue.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Norton Company acceptant entente à $18,000.oo pour 5 ans.
Lettre de Cap Curling Club, Re: esthétique angle Pie-XII et Thibeau
Lettre de M. Camille Halley, offrant $500.oo pour ptie de lot Boul. Duplessis, côte.
Lettre de Coopérative Pierre-Boucher offrant rue, prolongement Morrissette.
Lettre de M. Bettez, Re: prolongement rue Faverel.
Remerciements des familles Nobert, sympathies lors du décès de Mme Arthur Nobert.
Deux lettres de Société St-Jean-Baptiste, prêt d'honneur aux étudiants.
Approbation par Comm. Municipale, emprunt $10,000.oo.
Avis Comm. Relations Ouvrières, reconnaissance syndicale.
Requête des garagistes du Cap.
Requête de marchands du Cap, Re: fermeture des établissements.
Document, loterie provinciale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 novembre 1959, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14,335

Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 novembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-336

Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,859.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement :

LES COMPTES

Paie No. 95	4,159.20	Paie No. 96	3,462.26
Jean Banville	5.50	Jac. Bettez	60.oo
Cap Auto Seat Covers	19.oo	Cité du Cap	128.09
Champlain Express	3.92	Carrière St-Maurice	123.40
Carrière Marchand Ltée	584.34	Laurentide Ready-Mix	2,533.71
Lynn McLeod Eng.	5.98	Montreal Blue Prints	18.91
John Millen	19.23	Produits Nordo	11.55
Produits Ciment St-Maur.	6.08	Roy Auto	.70

Industries Ricard	8.66	Regional Asphalt	131.74
Roga Metals Inc	144.77	Shawinigan W & P	3,613.72
J. R. Saulnier	3.88	St-Mau. Oxygene	135.10
Tracteurs & Equipment Ltée	3.99	Garage C.Turcotte	33.45
3-Riv. Ready-Mix	432.80	Underwood Ltd	11.02
Vaugeois & Fils Auto.Ltée	4.37	Verrerie du Cap	24.60
Cie Const. Dollard	169.39		

Total.....$15,859.36

Adopté

****

Rés. No. 14-337

Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil consente à vendre à M. Laurent Bellemare, une portion de terrain de 2 pieds par 107 pieds, faisant partie du lot 422-B-4 et contigu au lot 422-B-3, et ce, pour le prix de $15.oo.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé a préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-338

ATTENDU que le Conseil a invité les représentants de la compagnie Tooke Bros Limited pour leur exposer la situation financière de la Cité;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a demandé à la compagnie Tooke Bros Limited de payer durant cinq ans commençant le premier janvier 1960 un montant fixe de taxes municipales plus élevé que le montant de taxes municipales représenté par leur présente évaluation de $248,835.oo qui apparait sur le rôle d'évaluation pour l'année 1959;

ATTENDU que le Conseil a demandé à la compagnie Tooke Bros Limited de consentir à payer un montant fixe de $5,500.oo par année pour une période cinq ans à partir du premier janvier 1960, devant représenter les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Tooke Bros Limited, sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrieen la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites;

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la compagnie Tooke Bros Limited devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $325,000.oo durant toute la période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965;

ATTENDU que la compagnie Tooke Bros Limited a consenti aux propositions ci-dessus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu:

1o.- Que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Tooke Bros Limited sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machineries et accessoires utilisés par ou en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées à $5,500.oo par année pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

2o.- Que l'évaluation de $325,000.oo soit portée au rôle d'évaluation pour les propriétés industrielles de la compagnie Tooke Bros Limited qui devra demeurer au même montant durant toute la dite période du premier janvier 1960 au premier janvier 1965.

3o.- Cette fixation n'inclura pas la taxe d 'eau et les licences d'affaires.

4o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

****

Rés. No. 14-339

Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser M. J. Henri Beaumier, de la somme de $9.68 pour taxes payées en trop, comme suit:

"Superficie de 13,289 au lieu de 13,696 sur cadastre 387 Ptie 224, soit une différence de 407 pieds à 28¢ du pied pour une évaluation de $113.96 à raison de $1.70 le $100. d'évaluation, égal $1.93.7 par année pour cinq dernières années"

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de l'Association Forestière Re: octroi.
Lettre de M. Gariépy A. G. demandant paiement, cadastre revisé.
Réclamation de M. J. H. Beaumier, taxes payées de trop.
Remerciements familles Bordeleau, décès Mme Bordeleau
Télégramme de Me Doucet Sous-Ministre approuvant règlement 361.
Accusé de réception de Me Courtois, d'Electro Refractories.
Accusé de réception du Sous-Ministre Bergeron, Re: pavage Fusey
Accusé de réception de l'Hon. M. Bellemare, Re: pavage Fusey & St-L.

Arthur Beaudin — Le Greffier André Julien — Le Maire

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 7ième jour du mois de décembre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-340

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:
que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 31 novembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

\- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-341

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:
que les comptes au montant total de $22,182.18 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 97	4,159.20	Liste de Paie No. 98	4,065.27
Jean Banville Inc.	13.00	Banque Can. Nat.	9,387.44
Bureau d'Enrégistrement	13.85	Cap Auto Electric	40.65
Can. Pacific Express	3.60	Cité du Cap	11.66
La Cité du Cap	180.44	La Cité du Cap	556.79
Cap Machine Shop	162.80	Geo. Gauvin & Fils	14.65
Jean Louis Gagnon	87.79	Georges Héroux	1.89
Hewitt Equipments Ltd	20.20	Imperial Oil Ltd	396.32
Imprimerie St-Patrice	49.36	Imprimerie St.Arnegault	42.15
Industrielle Co. Ass.	1,245.55	Imprimeur de la R ine	59.66
Jacques Leblanc	125.00	Mercerie de Luxe	193.44
T.J. Moore & Co	49.61	Matteau Radio Elec.	2.50
Matteau Radio Elecy.	27.18	Quincaillerie Rochefort	121.68
Régional Asphalt	256.58	Lionel Rheault	125.00

(suite de la résolution no. 14-341)

Le Rec. Gen. du Canada	109.00	The Shaw W & Power	127.36
Chas.Turcotte & Fils	6.44	T.Rivers Chevrolet	3.68
Pierre Thibeault	22.44	L'Union Musicale	500.00
		Total:-	$22,182.18

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-342

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P. sur le poteau en face du numéro civique 464 de la rue St-Pierre.
Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur le poteau en face du numéro civique 870 de la rue Thibeau.
Changer lampe de 250 C. P. pour une 400 C. P. sur premier poteau de la rue Dussault au nord du Boul. Ste-Madeleine.

Adopté

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-343

Il est proposé, secondé et unanimement résolu que les règlements Nos 339 et 354 soient amendés en remplaçant l'article 7 par le suivant:

"7" - Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de la dite banque à Toronto".

Que le règlement No. 347 soit amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4" - Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de la dite banque à Toronto."

Que les règlements Nos 348, 355, et 356 soient amendés à l'article 4 en ajoutant les mots suivants à la fin dudit article.

"Ainsi qu'au bureau principal de ladite Banque à Toronto".

Que le règlement No. 339 soit amendé à l'article 8 en remplaçant "novembre 1957" par "Janvier 1960". Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement du règlement N . 339 sont modifiées en remplaçant "1959 à 1972" par "1961 à 1975".

Que le règlement No. 347 soit amendé à l'article 5 en remplaçant "1959 par 1960". Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement du règlement No. 347 doivent se lire de 1961 à 1980 au lieu de 1960 à 1979.

Que le règlement No. 348 soit amendé à l'article 5 en remplaçant "novembre 1958" par "janvier 1960". Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement du règlement No. 348 doivent se lire de 1961 à 1980 au lieu de 1959 à 1978.

Que le règlement No. 354 soit amendé à l'article 8 en remplaçant " juin 1959" par janvier 1960". Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement du règlement No. 354 doivent se lire de 1961 à 1975 au lieu de 1960 à 1974.

Que le règlement No. 355 soit amendé à l'article 5 en remplaçant "juillet 1959" par "janvier 1960". Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement du règlement No. 355 doivent se lire de 1961 à 1990 au lieu de 1960 à 1989.

Que le règlement No. 356 soit amendé à l'article 5 en remplaçant "septembre 1959" par "janvier 1960". Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement du règlement No. 356 doivent se lire de 1961 à 1980 au lieu de 1960 à 1979.

(suite de la résolution No. 14-343)

Que le règlement No. 358 soit amendé à l'article 5 en remplaçant "octobre 1959" par "janvier 1960".

Que le règlement No. 360 soit amendé à l'article 5 en ajoutant les mots suivants: "Les obligations porteront la date du 1er janvier 1960".

Que le règlement No. 361 soit amendé à l'article 5 en remplaçant "décembre 1959" par "janvier 1960".

Que le règlement No. 339 soit amendé à l'article 9 en remplaçant " 5 1/2% par "6%" et en remplaçant "mai et novembre" par janvier et juillet".

Que le règlement No. 347 soit amendé à l'article 6 en remplaçant " 5 1/2% par "6%"

Que le règlement No. 348 soit amendé à l'article 6 en remplaçant "5 1/2%" par "6%" et en remplaçant "mai et novembre" par "janvier et juillet".

Que le règlement No. 354 soit amendé à l'article 9 en remplaçant " 5 1/2% par "6%" et en remplaçant "juin et décembre" par "janvier et juillet".

Que le règlement No. 355 soit amendé à l'article 6 en remplaçant "5 1/2%" par "6%".

Que le règlement No. 356 soit amendé à l'article 6 en remplaçant " 5 1-2%" par "6%" et en remplaçant "mars et septembre" par "janvier et Juillet".

Que le règlement No. 360 soit amendé à l'article 6 en ajoutant les mots suivants: "les coupons d'intérêt seront payables semi-annuellement les 1er janvier et 1er juillet de chaque année".

Que le règlement No. 361 soit amendé à l'article 6 en remplaçant "juin et décembre" par "janvier et juillet".

Que les règlements Nos. 339 et 354 soient amendés en remplaçant l'article 11 par le suivant:

"11" - Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er janvier 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans ou avant le 1er janvier 1968 inclusivement si elles sont émises pour le terme de quinze ans; après ces dates, lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts REfondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au par, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés".

Que les règlements No.s 347, 356, 358 et 361 soient amendés à l'article 8 en ajoutant les mots suivants au début dudit article:

"

Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er janvier 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er janvier 1968 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er janvier 1970 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans, après ces dates...

Que le règlement No. 348 soit amendé en remplaçant l'article 8 par le suivant:

"8" - Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er janvier 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er janvier 1968 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er janvier 1970 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates, lesdites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts REfondus

(suite de la résolution No. 14-343)

1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt;
cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés".

Que le règlement No. 355 soit amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article 8:

"Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er janvier 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er janvier 1968 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er janvier 1970 inclusivement, si elles sont émises à courte échéance vingt ans; après ces dates..."

Que le règlement No. 358 soit amendé à l'article 6 en remplaçant "avril et octobre" par "janvier et juillet". Adopté.

Résolution No. 14-344

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que pour se conformer à la Loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 71, ce Conseil nomme par les présentes M. Pierre Desbiens, comme troisième homme au Bureau d'audition pour entendre et juger du bien-fondé des plaintes au rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1960, Ses émoluements seront de $15.00 par séance. Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-345

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Albert, Arthur et Richard Rochefort, et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar, le lot Ptie 416 subdivision 97 du cadastre officiel de la Cité, pour l'ouverture de la rue Berlinguet, entre Beauchemin et Thibeau.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-346

Proposé, secondé et unanimement résoluque ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Paul Sauvé, Premier Ministre de la Province ainsi que l'Honorable Dr Leclerc, Ministre de la Santé, pour l'octroi de $75,000.00 qu'ils ont bien voulu accorder en compensation sur nos dûs à l'Assistance Publique et pour rectifier les pertes subies par la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans le partage de la taxe de Vente.

Ce conseil adresse également à l'Honorable Maurice Bellemare Ministre d'Etat ses plus chaleureuses félicitations et ses remerciements pour sa participation à l'obtention dudit octroi.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-347

CONSIDERANT que l'Honorable Paul Sauvé, Premier Ministre de la Province a annoncé au cours d'une séance de l'Assemblée Législative, mercredi, le 2 décembre 1959, qu'il avait demandé au Département des Travaux Publics de préparer des plans et une estimation du coût de la construction d'un pont pour relier les rives du fleuve à la hauteur des Trois-Rivières ou du Cap-de-la-Madeleine, ce pont étant appelé à desservir une quinzaine de comtés de la province.

CONSIDERANT qu'il existe actuellement des traversiers pour relier les deux rives du fleuve, mais qu'ils offrent des inconvénients au public voyageur, surtout en fin de semaine ou les délais sont considérables.

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimememt résolu, que ce Conseil félicite l'Honorable Paul Sauvé, Premier Ministre de la Province, pour la décision qu'il a prise en demandant au Département des Travaux Publics de préparer des plans et une estimation du coût de la construction d'un pont à la hauteur de la Cité des Trois-Rivières ou de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS de MOTION No. 14-348

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS NUMEROS 327 et 327-A, CONCERNANT LE ZONAGE DES RUES THIBEAU, DUPLESSIS, FUSEY, STE-MADELEINE ET ST-LAURENT."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de décembre 1959.

(signé):- ALADIN GIGUERE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Approbation par la Commission municipale du règlement No. 361
Approbation par Affaires municipales dudit règlement No. 361
Remerciements de Massicotte & Arcand pour réception Bonspiel
Demande d'octroi par Hôpital Ste-Justine
Lettre de Me Doucet concernant travaux d'hiver.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité (Cap-de-la-Madeleine) laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 14ième jour du mois de décembre 1959, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-349

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 décembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-350

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $23,529.70 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 99	4,159.20	Liste de Paie No. 100	3,248.93
P.V. Ayotte Ltée	82.10	G.Baribeau	1,328.33
B.L. Oil	84.94	Ch.Brindle & Ban.C.N.	2,400.00
Ch.Brindle & Ban.C.N.	1,600.00	Ch.Brindle	210.00
La Cité du Cap	60.35	Le Conseil A.Julien &Al.	3,000.00
Carrière St-Maurice	687.37	Central Quebec Steel	304.88
Copyflez Prints	9.36	Carrière Marchand Ltée	709.53
Champlain Express	6.00	Can. Fairbanks Morse	207.34
Can. Fairbanks-Morse	915.00	Cap Tire Services Ltd	430.49
Cusson Frères Ltée	239.90	Can. Pac. Express	2.50

(suite des comptes)

Délisle Auto T.Riv.	635.43	Roger Duval Inc.	1,538.57
Paul Guilbault Inc.	5.71	Imprimerie les Spé-	
Charles Levesque Enr.	14.73	cialités Enr.	37.58
Jacques La Barre	15.00	Massicotte & Arcand	35.20
John Millen T.Riv.	17.22	L'Hon. Min. des Fin.	426.79
Min. des Finances	530.50	Jules Milette	54.60
Les Prod. de Ciment		St.Maurice Ind. Co.	120.25
St-Maurice Ltée	411.90		

Total:- $ 23,529.70
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-351

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Alphonse Thibeau, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 3,642.5 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $546.37 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-352

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Antonin Jacob une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 411, d'une superficie de 55 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $8.25 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-353

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Lionel Larivière une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 269.6 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $40.44, pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-354

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Laurent Proulx, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 148.5 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $22.27 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-355

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de Mme Roger Arcand, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 475.28 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $71.29 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura

(suite de la résolution No. 14-355)

une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-356

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Joseph Lamarre une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 1,261.3 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $189.19 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur ; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-357

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Joseph Thibeau une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 410, d'une superficie de 17,234, pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $2,585.10 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-358

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Albert Lamarre, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 748.8 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $112.32 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-359

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Arthur Leblanc, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 411, d'une superficie de 71 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $10.65, pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-360

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Henri-Paul Jacques une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage faisant partie du lot 412, d'une superficie de 1,264.7 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $189.70 pour l'élargissement dudit chemin du passage à 50 pieds de largeur, et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-361

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Donat Corbin une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 190 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $28.50 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-362

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Léo Gignac, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 411, d'une superficie de 89.5 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $13.42 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-363

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Henri Corbin, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 1,348.4 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $202.26 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-364

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Emile Lamarre une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 706.7 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $106.00 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-365

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Paul Milette une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 286.5 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $42.97 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-366

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Pierre Berlinguet, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage faisant partie des lots 411-1 et 412-1 d'une superficie de 332.4 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de

(suite de la résolution No. 14-366)
$49.86, pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-367

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Charlemagne Adam une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 411, d'une superficie de 83.7 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $12.55 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-368

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Jules Depage une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 532 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $79.80, pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-369

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Albert Dubois une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 372.5 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $55.87, pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-370

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Jacques Pellerin, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 248 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $37.20 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-371

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Fernand Landry une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 499 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $74.85 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds, de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-372

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Edouard Arcand une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 703.8 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $105.57 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
La Cité s'engage à construire à ses frais, un mur de soutènement depuis la limite ouest de la propriété du vendeur, jusqu'à son entrée privée.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-373

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Georges Thibeau, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 188.5 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $28.27 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-374

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Raymond Joly une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 233 pieds et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $34.95 pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.
Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-375

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à installer quatre (4) lampes de 400 C. P. place Mgr Roy.
Enlever lampe de 400 C. P. intersection des rues Montplaisir et St-Pierre, coin sud-est.
Installer lampe de 400 C. P. coin Nord-ouest, intersection des rues Montplaisir et St-Pierre.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-376

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer le plan et livre de renvoi de la subdivision d'une partie du lot 149 occupé par la rue Massicotte entre Montplaisir et Père- Breton et par la rue Père-Breton, entre la rue Massicotte et l'extrémité de la rue des Erables. Les lots concernés seront 149-300 pour la rue Massicotte et 149-301 pour la rue Père-Breton.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-377

Proposé par l'échevin: LIONEL HHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la résolution Numéro 14-250, faite et adoptée en date du 10 septembre 1959, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-378

ATTENDU qu'il y a des populations assez considérables établies près, mais en dehors, des limites des cités des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine;
ATTENDU que ces populations désireraient que la Cie de Transport St-Maurice prolonge ses services de manière à les desservir ce qui leur permettrait la venue dans nos deux villes et à des conditions plus avantageuses;
ATTENDU que ce projet favoriserait également nos deux villes en y amenant plus facilement ces populations vers nos commerces, nos gens de professions, nos centres culturels, nos affaires;

IL EST PROPOSE par: J.-PAUL LAVERGNE,
APPUYE par: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que le Conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine appuie les démarches qui seront faites en ce sens et demande à la Régie Provinciale des Transports d'accorder à la Cie de Transport St-Maurice les permis nécessaires pour ces extensions de service; le tout cependant sur des distances et à des taux qui empêcheront que ces prolongements deviennent un fardeau pour les usagers des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-379

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 327-B, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS NUMEROS 327 et 327-A CONCERNANT LE ZONAGE DES RUES FUSEY, THIBEAU, DUPLESSIS, STE-MADELEINE ET ST-LAURENT, soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-380

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 327-B intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS NUMEROS 327 et 327-B CONCERNANT LE ZONAGE DES RUES FUSEY, THIBEAU, DUPLESSIS, STE-MADELEINE ET ST-LAURENT" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Prolongement demandé par M. Julien Cinq-Mars.
Résolution de Ste-Marthe Re: Autobus.
Résolution Ste-Marthe, fermeture rue St-Maurice.
Lettre de l'Union Internationale des Machinistes.
Approbation par Commission et Affaires municipales du règlement 362 - $50,000.oo.
Réclamation de M. Wenceslas Plourde.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire

****

Cap-de-la-Madeleine,
Province de Québec.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 21ième jour de décembre 1959, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Armand Lemire et Aladin Giguère, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14,381 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 décembre 1959, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Rés. No. 14-382 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Lionel Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,312.56, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 101	4,159.20	Paie No. 102	3,292.82
Jean Banville	33.75	Bell Téléphone	323.12
A. Brouillard	45.56	P.E.Bergeron Machine.	90.36
Chs Cusson Ltd	42.13	Cie Const.Laviolette	2,709.37
Cité du Cap	22.04	Cité du Cap	1,159.48
Charb. Champlain	112.32	Gar. Charest & Frères	886.32
H. P. Hébert	207.92	Benoit Hélie	27.45
Geo. Héroux	17.65	Francis Hankin	584.04
Int City Managers	75.00	LOC & LOCF	100.00
Kimball Auto	216.48	Ernest Leblanc	195.00
Morin & Frères	375.51	Hon Min.des Finances	8,585.10
Hon Min des Finances	1,861.59	Francois Rouette	31.97
Rec Gén. du Canada	496.00	St-Maur.Foundries	9.15
William Scully	17.36	Sirois Auto	53.07
Shawinigan W & P	3,721.36	J. R. Saulnier	9.82
3-Riv Auto Electric	233.69	Tessier Lumber	102.93
Me Jean Méthot et Al.	515.00		
			$ 30,312.56

Adopté.

Rés. No. 14-383 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean Larocque, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage, faisant partie du lot 412, d'une superficie de 424 pieds, et ce, à raison de 15¢ le pied carré, représentant la somme de $ 63.20, pour l'élargissement dudit Chemin du Passage à 50 pieds de largeur; et, ou il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Rés. No. 14-384 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1960, tel que revisé par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par le "BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES AU ROLE", soit et est par les présentes "homologué".

Adopté.

Rés. No. 14-385 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Aladib Giguère.

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, Echevin du quartier No. 3, soit nommé "PRO-Maire" pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1960.

Adopté.

CORRESPONDANCES

Remerciements, familles Boudreau, sympathies reçues.
Remerciements, familles Bourget, sympathies reçues, lors du décès du père de l'échevin Gérard Bourget des Trois-Rivières.
Résolution Chambre Sénior, éclairage des rues commerciales.
Félicitations,Conseil du Travail, boites de sable au viaduc.

Rés. No. 14-386 Proposé par l'échevin Lionel Rheault,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, mardi le 22 décembre 1959, à 8.oo heures P. M., pour l'ouverture des soumissions sur l'émission d'obligations au montant de $546,500.oo, et toutes autres questions urgentes.

Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Beaudoin — Le Greffier

Le Maire

#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A l'assemblée régulière d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, MARDI, le 22 décembre 1959, à 8.oo heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Linel Rheault, Jacques Leblanc, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Ouverture de deux soumissions, concernant l'émission d'obligations des règlements Nos. 339, 347, 348, 354, 355, 356, 358, 360 et 361, au montant de $546,500.oo.

Rés. No. 14-387 Proposé par l'échevin Lionel Rheault,
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à demain, MERCREDI, le 23 décembre 1959, à midi (12.oo heures P. M., pour accepter ou refuser la soumission concernant l'émission d'obligations au montant de $546,500.oo.

Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Beaudoin — Le Greffier

Le Maire

#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une autre assemblée régulière d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "MERCREDI", le 23 décembre 1959, à 12.oo heures P. M. (midi auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Linel Rheault, Jacques Leblanc et Aladin Giguère, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-388

Proposé par l'échevin Jacques Leblanc et unanimement résolu, que la soumission du syndicat composé des maisons de finance OSCAR DUBE & CIE INC., JACQUES LEGARE & CIE LTEE et BELL, GOUINLOCK COMPANY LIMITED, pour l'achat de $546,500.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à 6%, échéant le premier janvier 1961 à 1980, au prix de $89.26 par $100.oo d'obligations, plus les intérêts courus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

Adopté.

Et la séance est levée

Arthur Beaudoin — Le Greffier

Le Maire

#
#*

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 janvier 1960, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires lundi le 4ième jour de janvuer 1960, à 7.oo P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien MM. les Echevins Lionel R heault, Jacques Leblanc, Jea-Paul Lavergne, Armand Lemire Aladin Giguère et Paul Pintal formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. 14-389 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 décembre 1959, ainsi que les procès-verbaux des ajourhements des 22 et 23 décembre 1959, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

****

Rés. 14-390 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $25,610.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement :

LES COMPTES

Paie No. 103	4,159.20	Paie No. 104	3,855.20
Paie No. 1	4,159.20	Paie No. 2	2,957.74
Art Graphique	46.18	Art Graphique	178.82
Jac Bettez	45.00	Brindle & Ban.Can.Nat	1,600.00
B.L.Oil Red'g	112.32	Cie Const Dollard	222.77
Cap Auto Seat Cover	34.00	Champlain Express	21.90
C. P. R.	31.21	Corp Billets Régal	164.66
Cie Ronéo du Canada	351.49	Cité du Cap	32.58
Cité du Cap	1,215.96	Léo P-Daviau	74.51
Geo Gauvin & Fils	9.99	Garage Vallée & Fils	24.44
H.P.Hébert enrg	433.68	Imp. St-Arnaud enr.	113.54
Imp St-Patrice	47.56	Imp Vallière s enr	74.24
Irving Oil	957.00	Irving Oil	1,122.00
Lowe Bros.	33.95	Lynn McLeod	31.30
Laurentide Ready-Mix	894.06	Hon Min. Finances Qué	783.02
H Massicotte & Frères	73.64	A Milot & Fils enrg	382.56
M G Machineries Ltd	8.50	Nos Droits	103.20
Le Nouvelliste	96.95	Le Nouvelliste	285.61
Propane Gas Utilities	24.96	Martial Prince	1.32
Florent Roof	56.20	S.O.Riverin Ltée	9.69
The Sanfax Co.	131.98	St-Maur.Finance Corp Ltd	7.28
Stanly Motor Equip.Ltd	154.30	Supertest P etrolum	175.59
St-M-Valley Chronicle	28.80	St-Maur Oxygen Co Ltd	148.63
Nazaire Tremblay	24.80	Albert Verrette	108.57
			$ 25,610.10

Adopté

****

Rés. 14-391 Proposé, secondé et unanimement résolu, que pour l'emprunt total de $546,500 autorisé par les règlements Nos 339, 347, 348, 354, 355, 356, 358, 360 et 361, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement No. 355 au montant de $205,000, c'est-à-dire, pour un terme de 20 ans au lieu de 30 ans; chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales.

Adopté

****

Rés. 14-392 Proposé, secondé et unanimement résolu, que les règlements Nos. 339 et 354 soient amendés de nouveau à l'article 11 en stipulant que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er janvier 1970 inclusivement.

Que le règlement No. 360 soit de nouveau amendé en abrogeant l'article 8.

Que le règlement No. 361 soit de nouveau amendé à l'article 5 en stipulant que les échéances de capital doivent se lire de 1961 à 1980.

Adopté.

****

Rés. 14-393 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RÉSOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Edouard Bouchard, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et père de Mlle Armand Bouchard, secrétaire de Son Honneur le Maire André Julien.

Ce Conseil présente donc à la famille Bouchard et tout spécialement à Mlle Armande, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

CORRESPONDANCES

Lettre de Bell, Gouinlock confirmant achat de nos obligations.
Remerciements de Raymond Nolette.
Invitation d'assister à un ralliement des employés fédéraux
Lettre de Mes BIsson & Bisson Avocats Re: arbitre patronal
Demande de M. Boissonneault pour une lisière de terrain
Lettre de M. Bettez, concernant procédures à suivre lors de l'émission d'un permis de construction.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — Le Greffier.

André Julien — Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 18ième jour du mois de janvier 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRÉ JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère et Armand Lemire, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil. + Paul Pintal - absent

Résolution No. 14-394

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 janvier 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

Résolution No. 14-395

Proposé par les échevins: J.Leblanc et A. Lemire,
Appuyé par l'échevin: Aladin Giguère,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $39,463.38 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 3	4,159.20	Liste de Paie No. 4	3,054.61
Liste de Paie No. 5	4,354.97	Liste de Paie No. 6	2,839.25
American Water Works	17.50	Bureau d'Enrégistrement	13.80
The Bell Telephone	346.66	Chs. Brindle & Ban.Can.N.	1,600.00
Banque Can. Nation	15,850.84	Conseil des P. Nationaux	50.00
Can. Industries Ltd	26.84	Champlain Express Inc.	5.42
Cap Tire Services Ltd	244.82	Cité du Cap	315.90
Cité du Cap	1,816.34	Cité du Cap	50.00
Cité du Cap	70.42	Charbonnerie Champlain	331.99
Cap Machine Shop	283.55	Central Quebec Steel	52.18
Cie Ronéo du Canada	98.84	Roger Duval Inc.	229.74
Délisle Auto T.Riv.	381.31	Eastern Steel Prod	803.46
Foyer Mariebourg	25.00	Héroux Georges	3.82
Emile Hamel	467.28	The International City Manager's Ass.	27.25
Industrielle Ass.Co.	1,251.75	Imperial Oil Ltd	46.48
Imprimerie Vallières	17.95	Loranger & Molesworth	22.88
Kimball Automobile Lt.	132.38	Alphonse Larivière	48.49
Les Laboratoires Ind.	4.06	Morin Frères Inc.	30.60
H.Massicotte & Freres	65.30		

(suite des comptes)

J. R. Saulnier	18.39		
John Millen T.Riv.	10.33	M.G. Machinery Ltd	19.30
Matteau Radio Electrique	33.91	Royal Insurance Co.	46.65
François Rouette Inc.	27.98	Charles Turcotte	32.74
Tessier Lumber Ltd	14.37	Underwood Ltd	118.83

Total:- $ 39,463.38

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-396

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que le trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi à M. Rogatien Veillette, domicilié au No. 740 du Rang des Grandes Prairies.
M. Veillette établiera son poste d'auto-taxi, sur le terrain de Mme Ferdinand Binette, coin Nord-est de la rue Thibeau et des Grandes Prairies.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de l'Hon. Bellemare, pour sympathies exprimées lors du décès de M. Sauvé.
Lettre de M. Ramsay de la Fédération des Oeuvres de Charité.
Lettre de M. Bettez Re: permis à Laminex Products .
Lettre de M. J. Cinq-Mars pour permis de construire un 6 logements.
Approbation par Comm. municipale d'un emprunt de $47,000.00.
Lettre des Imprimeurs J.B. Deschamps, Impression débentures.
Cotation de Kimball Auto, échange du Mercury.
Cotation de T.Rivières Chevrolet Moteur, échange du Mercury.
Réclamation de M. Gaston Bellemare, 97 St-Edouard, dommages.
Réclamation de M. Adolphe Roof, 275 Notre-Dame, chute sur trottoir.
Réclamation de M. Bernard Landry, chute de sa mère sur trottoir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Ernest Jules
Le Maire

****
****

Nombre de versements	Capital	Remises Intérêt - 6%	Remises - Capital
1	$ 52,800.00	$ 3,168.00	$ 1,000.00
2	51,800.00	3,108.00	1,000.00
3	50,800.00	3,048.00	1,000.00
4	49,800.00	2,988.00	1,000.00
5	48,800.00	2,928.00	1,000.00
6	47,800.00	2,868.00	4,780.00
7	43,020.00	2,581.20	4,780.00
8	38,240.00	2,294.40	4,780.00
9	33,460.00	2,007.60	4,780.00
10	28,680.00	1,720.80	4,780.00
11	23,900.00	1,434.00	4,780.00
12	19,120.00	1,147.20	4,780.00
13	14,340.00	860.40	4,780.00
14	9,560.00	573.60	4,780.00
15	4,780.00	286.80	4,780.00
	-0-	$ 31,014.00	$52,800.00

Adopté

Certifié vraie copie
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTION NO. 14-397

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des cessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 18ième jour du mois de janvier 1960 à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal.

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

CONSIDERANT qu'un industriel est intéressé à acquérir la bâtisse anciennement détenue par Boreal Rare Metals Limited, située à 301, rue Boucher, Cap-de-la-Madeleine et 14.1 arpents de terrain pour le prix de soixante milles dollars ($ 60,000.00). CONSIDERANT que cet industriel en disposera en donnant de l'emploi à des résidents de la Cité.

EN CONSEQUENCE

Il est PROPOSE, SECONDE et unanimement RESOLU de concéder un bail pour une période de trois (3) ans s'étendant du 1er juin 1959 jusqu'au 31 mai 1962, de l'ancienne bâtisse Boreal Rare Metals Limited et de 14.1 arpents de terrain, faisant partie du lot 554 du cadastre de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine à Laurentide Nickel & Alloys Company Limited. Il sera chargé à Laurentide Nickel & Alloys Company Limited, à partir du 1er juin 1960, trois mille six cents dollars ($ 3,600.00) de loyer par année, payable d'avance le 1er de chaque mois à raison de trois cents ($ 300.00) dollars par mois.

Dès les premiers jours de janvier 1962, Laurentide Nickel & Alloys Company Limited devra aviser le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de son intention de continuer ou de discontinuer à occuper les lieux.

A partir du 1er juin 1962, un bail avec promesse de vente de l'ancienne bâtisse Boreal Rare Metals Limited et de 14.1 arpents de terrain faisant partie du lot 554 du cadastre de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine sera concédé à Laurentide Nickel & Alloys Company Limited pour le prix global de cinquante-deux mille huit cents dollars ($ 52,800.00), soit le montant de soixante milles ($ 60,000.00) dollars diminué du prix du loyer des deux années précédentes, soit sept mille deux cents ($ 7,200.00) dollars ($ 3,600.00 x 2 ans) à 6% d'intérêt l'an; cette somme de cinquante-deux mille huit cents ($ 52,800.00) dollars sera remboursable sur une période de quinze (15) ans, à raison de mille ($ 1,000.00) dollars pour les cinq premières années, payable le 1er juin 1962 et de chaque année quatre mille sept cent quatre-vingts ($ 4,780.00) dollars pour les dix autres années.

Le terrain dont il s'agit est un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme irrégulière formé d'une partie du lot 554 au plan et livre de renvoi officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, borné vers l'ouest par la rue Boucher (ligne C.F.), au nord par le lot 553 (ligne E.F.), à l'est par la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien (ligne E.D.), au sud par la partie du lot 554 déterminée par (ligne C.D.), propriété de la Cité et réservée comme emplacement d'une rue future en bordure de la rivière St-Maurice.

Le tout tel que plus amplement montré par la loi C.D.E.F.C. sur un plan annexé daté du 28 août 1952 et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante, après avoir été reconnue véritable et signée par les comparants en présence du Notaire soussigné pour identification.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Il est de plus prévu au bénéfice de l'emplacement ci-dessus décrit une servitude de droit de passage à perpétuité à la Compagnie Shawinigan Water & Power sur 50 pieds de largeur par 230 pieds de longueur à partir de l'emplacement du chemin de fer du Pacifique Canadien en allant vers la bâtisse et aussi l'installation de deux (2) poteaux.

A compter du 1er juin 1962, le locataire avec promesse de vente devra maintenir la bâtisse assurée contre le feu dans une compagnie acceptée par la Cité et faire transporter cette assurance au nom de la Cité, et faire remise à cette dernière de telle police et des reçus de renouvellement à échéance, qui devra être pour un montant suffisant pour garantir la créance en capital de la Cité, pour ce qui regarde le solde impayé sur le prix de vente.

Le locataire ne deviendra propriétaire des terrains et de la bâtisse et de ses améliorations que lorsqu'il aura payé au complet le prix de vente, et dans ce cas, il aura droit à un acte de vente par la Cité, sans autre considération que le prix du bail, mais aux frais du locataire.

Le bail avec promesse de vente sera résolu du plein droit si bon semble à la Cité dans tous comme dans chacun des cas suivants: si le locataire faisait défaut de payer aucun des versements dans les quatre-vingt-dix (90) jours de son échéance ou s'il faisait défaut de maintenir en force l'assurance-feu pour un montant suffisant pour garantir toute balance pouvant rester impayée sur la dite somme de cinquante-deux mille huit cents ($ 52,800.00) dollars ou s'il faisait défaut de maintenir la bâtisse en bon état de réparations dans les cent quatre-vingts (180) jours de la réception d'un avis à cet effet donné par la Cité et dans tous comme dans chacun de ces cas, la Cité reprendra, si tel est son choix, la propriété et possession du terrain, de la bâtisse et de ses améliorations, avec toutes additions et augmentations pouvant avoir été faites, sans frais comme sans formalité de justice et sans rien avoir à payer pour toutes constructions et améliorations pouvant avoir été faites et pour tout montant qui aurait pu être versé en accompte sur le bail avec promesse de vente: le tout devant appartenir à la Cité à titre d'indemnité et de dommages intérêts liquides. Reserve est faite cependant pour les fournaises et l'équipement qui se trouvent présentement à la Boreal Rare Metals et dont la Cité reconnait avoir reçu une liste détaillée à l'effet que ces fournaises et cet équipement sont la propriété de la Fonderie St-Maurice Ltée., jusqu'à ce que cette dernière compagnie ait été complètement payée par Laurentide Nickel & Alloys Company Limited.

Le locataire avec promesse de vente, et tout acquéreur subséquent des droits qui lui sont conférés par les présentes, aura le droit et l'obligation, pendant la durée du bail, de se servir du terrain et de la bâtisse de façon continue pour des fins industrielles exclusivement. Une fois l'acte de vente passé, le locataire, ainsi que tout acquéreur subséquent des droits de ce dernier, sera alors régi par le droit commun, sous réserve, cependant de leur droit acquis de se servir du terrain et de la bâtisse pour des fins autres que résidentielles.

Le défaut du locataire pendant la durée du bail d'exploiter une industrie sur les lieux loués pendant une période de dix (10) mois consécutifs, donnera le droit à la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'annuler ledit bail en aucun temps à compter de telle période, en par la Cité signifiant au locataire à son bureau d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un avis de 60 jours par lettre recommandée de son intention de se prévaloir de ce privilège. La compagnie aura le droit de recommencer à opérer dans la période d'avis de 60 jours. Dans tel cas, la Cité aura le droit de retenir comme indemnité tous les versements mensuels déjà effectués, mais sans toutefois que le locataire ne soit responsable de toute autre indemnité ou de tout autre dommage découlant de sa non-exploitation.

La cession par le locataire de ses droits dans le présent contrat pendant la durée du bail, n'aura pas pour effet de libérer celui-ci de ses obligations vis-à-vis la Cité, et le cessionnaire, ainsi que tout cessionnaire subséquent, devront également se conformer à toutes et à chacune des clauses du présent contrat; le contrat de vente à être passé entre les partis à l'expiration de ce bail, devra accorder à la Cité la préférence d'acheter aux prix et conditions alors offerts par l'acquéreur disposé à l'acquérir, preuve formelle et satisfaisante devant être faite préalablement du sérieux, du bien-fondé et de l'exactitude de l'offre.

Si pendant la durée du bail, la bâtisse était détruite entièrement ou de façon substantielle par un incendie ou autre cas fortuit, le locataire s'engage à recommencer la reconstruction d'un édifice industriel adoptable aux besoins de son industrie et cela dans un délai de dix (10) mois, à défaut de quoi, la Cité reprendra de plein droit la propriété et possession du terrain avec les débris de la bâtisse, sans frais comme sans formalité de justice, et sans être tenue de ne rien rembourser au locataire de ce que ce dernier pourrait avoir déboursé à raison du présent bail, soit pour versements mensuels, soit pour paiement de taxes, de primes d'assurances, soit pour constructions, soit pour améliorations et dépenses, soit pour quoi que ce soit que le locataire pourrait avoir déboursé à raison desdits immeubles; le tout devant appartenir à la Cité comme dommages-intérêts liquides; à moins que le locataire, avant l'expiration des dix (10) mois, ne paie la balance impayée sur le prix du bail et ne vende à un autre qui construirait et opérerait une autre industrie de même importance, tant que le présent contrat ne sera pas terminé.

Néanmoins, si dans le cas de destruction de l'immeuble prévue au paragraphe précédent, le locataire, ou tout acquéreur subséquent, s'oblige à le reconstruire conformément aux dispositions qui précèdent, la Cité devra, sur réception d'un avis écrit par le locataire ou l'acquéreur subséquent qu'il a assumé l'obligation de reconstruire, remettre au locataire ou l'acquéreur subséquent, dans les trente (30) jours de reconstruction effective de l'immeuble, toute indemnité qu'elle aura reçue ou pourra recevoir par suite d'un incendie ou autre événement fortuit en vertu de toutes polices d'assurances, ou renouvellement d'icelles, prises par le locataire et transportées à la Cité.

Le locataire aura le privilège de payer la totalité dudit bail par anticipation et de ce fait, se porter propriétaire de l'immeuble faisant l'objet des présentes. Dans l'éventualité d'un tel paiement, il sera chargé au locataire les intérêts réellement courus, à la date de tel paiement par anticipation; la somme du loyer perçue par la Ville à telle date de paiement par anticipation, tel que plus haut établi, donnera le montant réel en principal payé par le bailleur en compte partiel sur le dit prix de cinquante-deux mille huit cents ($ 52,800.00) dollars. Cet acompte sera immédiatement crédité au locataire qui devra alors verser le solde ainsi dû sur la considération de cinquante-deux mille huit cents ($ 52,800.00) dollars dudit contrat.

La compagnie ne pourra transporter, vendre ou autrement aliéner ses droits dans le présent bail qu'en acquittant le solde alors dû en vertu des présentes et l'acte de transport, de vente ou autre aliénation devra comporter l'obligation pour le tiers acquéreur de souscrire la totalité des obligations auxquelles est assujettie la compagnie.

Le locataire s'engage à ne pas exiger un certificat de titres de la part de la Cité; néanmoins, cette dernière garantit qu'elle a un titre parfait au terrain et à la bâtisse et s'oblige à livrer au locataire sur paiement de la totalité dudit bail par anticipation comme prévu ci-dessus, les dits immeubles avec garantie légale contre l'éviction et libre de toute hypothèque, lien ou autre charge.

La compagnie est autorisée à utiliser le puits pour l'eau sur son terrain, à perpétuité.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

Certifié vraie copie

Arthur Beaudin

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de janvier 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRÉ JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-398

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUÈRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 janvier 1960, soit et est par les présentes accepté tel que lu.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-399

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $16,569.81 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 7	4,355.06	Liste de Paie No. 8	3,090.76
Apeco of Canada	114.86	Autographic Business F.	2.95
P.V. Ayotte Ltée	71.63	Ch. Cusson Ltée	214.20
Can. Pcific Rly Co.	10.00	Can. Fed. des Maires	230.00
La Cité du Cap	174.09	Garage Charest & F.	152.73
Huard Service St.	1.25	Irving Oil Inc.	1,683.00
Imperial Oil Ltd	88.63	A. Milot & Fils	37.89
Jules Milette	65.16	Fred Poliquin Ltée	3.91
Propane Gas Utilities	87.36	Quincaillerie Rochefort	177.72
St.Maurice Finance Corp	7.28	Jacques Sauvageau	54.60
TheShaw. W & P.	15.11	St.Maurice Oxygen Co.	149.04
Stanley Motor Equip.	66.44	Shaw W & P Co.	3,673.35
Tracteurs Equipments	94.49	T.Riv. Auto Electric	290.75
Underwood Ltd	7.02	Vitrerie T.Riv.	7.27
Verrerie du Cap	21.76	J.B. Deschamps Inc.	1,519.74
Min. des Finances	101.76		
		Total:-	16,569.81

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-400

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P. intersection des rues Des Erables et Longval.
Une autre lampe de 250 C. P., sur le deuxième poteau de la rue Grenier, à l'Est de la rue Thibeau.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-401

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat pour l'approvisionnement en eau par la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de la compagnie Consolidated Paper Corp. aux conditions suivantes:
1o.- L'eau sera vendue à raison de 20¢ le 1000 gallons, à la compagnie Consolidated Paper Corp, division du Cap et division de la Wayagamack, et ce, pour une période cinq ans à compter du 1er janvier 1960.
2o.- Les bornes-fontaines devront être utilisées uniquement dans les cas d'incendie.

(suite de la résolution No. 14-401)

3o.- La Cité permettra à la compagnie Consolidated Paper Corp. d'ouvrir la valve de 8 pouces installée sur une conduite reliant les bâtisses de la dite compagnie à la conduite principale de la rue Notre-Dame, mais spécifiquement en cas d'incendie.
4o.- La lecture des compteurs sera faite par les employés ou représentants de la Cité.
5o.- Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-402

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi à M. Henri Sévigny, domicilié au numéro 90 de la rue Toupin.
M. Sévigny établira son poste d'auto-taxi sur son terrain à l'intersection des rues Mercier et Toupin.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-403

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, remercie bien sincèrement l'Honorable Arthur Leclerc, Ministre de la Santé, ainsi que l'Honorable J.J. Bertrand, Ministre du Bien-Etre Social, pour les déductions accordées sur les comptes d'assistance publique et de bien-être social de cette Cité;

Ce Conseil remercie également l'Honorable Maurice Bellemare, Ministre d'Etat et Député du comté de Champlain, pour les démarches qu'il a bien voulu faire en rapport avec ces déductions.

ADOPTE.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de la L.O.C. et L.O.C.F. pour collaboration du Conseil.
Lettre du Ministère de la Santé, Re: note de crétit de $52,000.
Lettre du Ministère du Bien-Etre Social, re: note de crédit de $23,000.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois de février 1960 à 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum, sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-404

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Germaine D. Lafrenière, épouse de Sa seigneurie le Juge Léon Girard des sessions de la paix.
Ce Conseil présente donc aux familles Girard et Lafrenière ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

Résolution No. 14-405

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 janvier 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-406

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $59,491.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 9	4,591.70	Liste de Paie No. 10	3,469.42
Liste de Paie No. 11	4,341.46	Liste de Paie No. 12	3,391.31
Austin Toilet Serv.	32.00	P.V. Ayotte	58.20
Jacques Bettez	57.00	The Bell Telephone	345.81
Bureau d'Enrég.	11.85	Jean Banville Inc.	36.98
Chs.Brindle & B.Gan.	2,400.00	Buanderie Mauricienne	1.00
G. Baribeau & Al.	1,168.33	Ban.Can.Nationale	14,463.75
Central Quebec Steel	32.19	La Cité du Cap	733.80
La Cité du Cap	183.69	La Cité du Cap	76.02
Can. Pacific Express	3.37	Cap Tire Services	61.06
Charbonnerie Champlain	172.53	Délisle Auto T.Riv.	182.23
J.-Ls Gagnon	117.94	H.P. Hébert	315.11
Benoit Hélie	54.00	Georges Héroux	2.76
L'Industrielle Co.	1,251.75	Lynn MacLeod Eng.	13.34
Jérome Loranger, not.	102.00	Alex MacRae Co.	57.77
L'Hon. Min. des Fin	60.00	L'Hon. Min. des Fin.	164.30
L'Hon. Min. des Fin.	349.00	L'Hon. Min. des Fin.	20,297.73
Municipal Fin. Officers	30.00	Matteau Radio Elect.	90.14
C.O. Monat	46.27	Produits Nor-Do	51.36
Le Rec. Gén. du Canada	71.00	Lionel Rheault	125.00
Ricard Industries Inc.	13.20	Studio R. Sauvageau	14.31
C.H. Savard	68.17	J.R. Saulnier	22.66
Supertest Petroléum	44.93	Stanley Motor Equip.	56.56
St.Maurice Oxygen Co.	164.02	T.Rivières Auto Elec.	80.88
Pierre Thibeau	1.53	Vaugeois & Fils	12.00
		Total:-	$ 59,491.43

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-407

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que ce Conseil consent à céder à M. Réal Boissonneault et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, deux pieds de largeur de terrain par 50 pieds, faisant partie du lot 134-403 et de la rue Père-Richard et contigu au lot 134-409.

La Ville se réserve cependant un droit de servitude sur le terrain cédé pour l'installation des poteaux d'électricité et de téléphone et la pose de bornes-fontaines.

M. Réal Boissonneault s'engage à défaire le perron et l'entrée de cave qui existent présentement dans les limites de la rue Beaudry et de la partie cédée.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Cie Transport St-Maurice à M. Lupien, Re: billets d'écoliers.
Deux résolutions de l'Association des Propriétaires St-Odilon.
Approbation par Commission Municipale de la résolution No.14-397 bail de la Boreal Rare Metal à M. Pellerin.
Demande d'octroi de l'Institut des Aveugles.
Lettre de la L.O.C. Re: taux des billets des écoliers.
Invitation de l'Ass. Régionale des Elèves des Frères du Sacré-Coeur.

(suite de la correspondance)

Lettre de Atlas Destributors de fabriquer des "briquets" pour la Cité.
Offre de l'Office National du film de louer ou vendre un film à la Cité.
Demande de servir un coquetel aux "bonspiel" des Journalistes.
Demande de M. P.E. Lallemand de se servir du parc Rochefort tous les jours de la semaine.
Demande de l'Ass. des Parents des Enfants Handicapés d'organiser une râfle.
Réclamation de Mme Armand Trottier.
Réclamation de M. Adolphe Roof.
Réclamation de M. Emilien Léonard.
Action en Cour Cupérieure de M. Wenceslas Plourde, accident d'auto.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Jean Paul Lavergne
Le Pro-Maire.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22ième jour de février 1960, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintalt formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. J. P. Lavergne.

Rés. No. 14-408 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Lionel Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 février 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-409 Proposé par l'échevin Paul Pintal
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que les comptes au montant total de--- $31,344.72 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 13	4,391.16	Paie No. 14	3,740.87
Paie No. 15	4,391.16	Paie No. 16	4,300.40
Austin Toilet Serv.	18.50	Art Graphique	38.66
G Baribeau et Al	1,128.33	Brindle & Ban Can Nat	2,400.00
Jean Banville	13.50	Charb. Champlain	175.88
Champlain Express	1.50	Maur Chevalier Inc.	8.35
Eug Charbonneau & Fils	6.00	Cap Mach Shop	416.55
C.P.R. Express	2.24	CP.R. Express	1.00
Cité du Cap	150.65	Cité du Cap	89.81
Léo Paul Daviau	65.71	Forest & Frères Eng	5.00
Garage Charest	280.28	Gara. Chs Turcotte	190.94
Garage E Fillion	5.00	Gara.Vallée & Fils	15.60
Emile Hamel	1,180.00	H. P. Hébert	336.01
Imp St-Arnaud Enrg	75.82	Imp St-Patrice	12.42
Imp. Vallières	41.28	IntAss of ASS Officer	10.00
Kimball Auto	475.62	Lynn McLeod	51.81
Chs Lévesque Enrg	5.00	Lowe Bros	8.27
Matco Ltd.	16.65	John Millen	6.43
Méthot & Méthot Avocats	1,200.00	Morin & Frères Inc	35.75
F. Nobert Avocat	595.00	Paul Pintal	125.00
Propane Gas Utilities	62.40	Renold Chains Can Ltd	160.17
Roy Auto	59.68	Rec Général duv Canada	852.00

****

St-Maur Industries	115.44	Shawinigan W & P Co.	3,922.91
St-Maur Finance Corp	7.28	J. R. Saulnier	26.14
Tracteurs Equip Ltée	126.55		
		Total	$ 31,344.72

Adopté.

****

Rés. No. 14-410 Proposé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin Aladin Giguère.

ET RESOLU que ce Conseil décrère qu'à compter de minuit et une minute le 24 avril 1960 jusqu'à minuit et une minute le 30 octobre 1960, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'à la date dudit 30 octobre 1960, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de cinq heures en retard avec ledit observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales pour approbation.

Adopté

****

Rés. No. 14-411 Proposé par l'échevin Lionel Rheault
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU qu'en raison du manque d'espace dans la voûte de la Trésorerie municipale, le Trésorier soit autorisé à conserver dans un autre endroit, mais dans des armoires en métal qui seront acquises à cette fin, les livres dans lesquels sont et seront collés les obligations et les coupons rachetés; le livre servant au pointage de ces mêmes obligations et coupons devant être conservé dans la voût.

Adopté

****

Rés. No. 14-412 Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Hon. Jacques Miquelon pour l'octroi de $5,000.oo consenti à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour la révision ducadastre et remercie également l'Hon. Maurice Bellemare, Ministre d'Etat pour sa participation à l'obtention dudit octroi.

Adopté

****

Rés. No. 14-413 Proposé par l'échevin Aladin Giguère
Appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1960, au montant de $1,198,345.03 avec échelle de salaires ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

Adopté.

****

Rés. No. 14-414 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Lionel Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès du Major G. E. Backer, Officier Commandant 22 Tech. Sqn. R. C. E. M. E., époux de Madame Thérèse Lambert.

Ce Conseil présente donc aux familles Backer et Lambert ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 14-415

****

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de l a Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1960".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de février 1960.

(Signé) Jacques Leblanc
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

****

CORRESPONDANCES
****

Remérciemnets famille Edouard Bouchard pour sympathies
Invitation à la conférence du code national de la construction
Invitation à Chicago conférence internationale Fédération des Maires
Demande de l'Union Musicale de nommer coordinateur
Nouvel exécutif de l'Ass des Policiers et Pompiers de la Cité
Offre du Collège Canadien des Armoiries
Lettre de M. Dauphinais Re: terrain Rochefort
Remerciements Jeune Commerce Illumination
Invitation Soc d'Histoire diner causerie Penn Mass 28 février 6.30 P. M.
Réclamation Jean Guy Fugère St-Maurice.
Réclamation Style Guild
Réclamation de St-Maurice Transport
Réclamation de Mme Lucien Soucy.

Et la séance est levée

Arthur Beaudin — Le Greffier

Jean-Paul Lavergne — Pro - Maire

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 29ième jour de février 1960, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire, Aladin Giguère et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au Fauteuil, M. Jean-Paul Lavergne.

****

Rés. 14-416

Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 février 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-417

Proposé par l'échevin Aladin G iguère,
Appuyé par l'échevin Jacques. Leblanc

ET RESOLU que les comptes au monTANT total de $25,067.73 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 17	4,391.16	Paie No. 18	7,790.86
Bell Téléphone Co.	345.46	Caise Nat d'Economie	562.50
Cité du Cap	1,083.28	Cité du Cap	121.61
Cité du Cap	1,987.64	C. P. R.	5.00
Cie Const Dollard Ltée	2.15	Hewitt Equipment	28.35
Irving Oil	2,099.00	Int Business Machine	8.00
Int. Water Supply	12.72	J.O.C.Ste-Madeleine	50.00
Massicotte &Arcand	169.14	H Massicotte & Frères	74.97
T. J. Moore Co Ltd	30.50	Hon Min. Finances Qué	49.41
Nos Droits	25.00	O.T.J. St-Eugêne	500.00
Produits Nordo	15.60	Lionel Rheault,Echevin	125.00
Le Rec. Gén. du Canada	80.00	Le Rec Gén du Canada	15.00
Le Rec. Gén. du Canada	60.00	Florent Roof	60.28
J. R. Saulnier	60.94	Sirois Auto Ltée	48.19
Supertest Petrolum Corp	85.97	Club Tennis Allouettes	180.00
Geo. Gariépy A. G.	5,000.00		

Total--------- $ 25,067.73

Adopté

****

Rés. No. 14-418 Proposé par l'échevin Aladin Giguère,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que MM. Joseph Duchaine, Moise Tellier et Albert Blais soient et sont par les présentes engagés évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1961, avec comme président M. Joseph Duchaine et comme secrétaire, M. Jacques Bettez.

Leurs émoluments seront, pour le président M. Joseph Duchaine de $2,900.oo et de $2,400.oo chacun pour MM. Blais et Tellier.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

EN AMENDEMENT, l'échevin L. Rheault propose, appuyé par l'échevin---que M. Elisée Montplaisir soit nommé évaluateur à la place de M. Albert Blais, pour remplacer M. Donat Rocheleau, décédé.

N'ayant pas de secondeur sur l'amendement, lamotion principale est donc adoptée.

Adopté

****

Rés. No. 14-419 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l' échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 363 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1960" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 14-420 Proposé par l'échevin Jacques Leblanc,
Appuyé par l'échevin Armand Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 363 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1960", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES

Remerciements de Mme Paul Sauvé pour sympathies reçues
Application de M. Léon Toupin pour la position d'évaluateur.
Remerciements de Cap Curling Club pour réception aux journalistes
Remerciements du Juge Léon Girard pour sympathies reçues.
L'Ass. Canadienne des Manufacturiers demande de servir coquetel le 23 mars, à 3.30 P. M.
Lettre de la Com. municipale concernant budget.

Et le PRO-Maire, M. Lavergne
lève la séance

Arthur Beaudoin — Le Greffier

Jean Paul Lavergne — Pro-Maire

#%

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le quatorzième jour du mois de mars 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du PRO-MAIRE, M. J.-Paul Lavergne, au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution
No. 14-421 Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 février 1960, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution
No. 14-422

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $544,079.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 19	5,977.66	Liste de Paie No. 20	8,012.61
Liste de Paie No. 21	4,521.45	Liste de Paie No. 22	10,890.97
Ass. des Brigadiers	400.00	Ass. Prof. Industries	194.30
P.V. Ayotte Ltée	24.54	Ass. Elèves Sec. Fin. Inst. Technologie	25.00
Bureau d'Enrégistrement	9.50	Ban. Can. Nationale	494,904.50
The Bell Telephone Co.	119.78	R.M. Bearings Canada	2.89
A. Brouillard Tire Serv.	17.92	La Co. Const. Dollard	2,643.22
La Co. de Const.Laviol.	273.00	Champlain Express	14.11
La Combustion Economique	650.00	Club Richelieu	200.00
Henri Cooke	7.80	La Cité du Cap	133.35
La Cité du Cap	85.91	Comité Timbre de Noel	200.00
Can. Industries Ltd	26.84	Can. Pacific Express	4.70
Can. Pacific Express	1.50	Copyflex Prints	46.12
Cap Auto Elextric	13.00	Federal Equipment	181.94
Charbonnerie Champlain	188.53	Institut Can. Aveugles	100.00
Francis & Hankin Co.	6,973.84	Ind. Co. Ass. Vie	1,256.55
Int. Ass. of Asses	20.00	Laurentide Ready Mix	11.86
Le Nouvelliste	135.00	Morin & Frères Inc.	26.27
Liste des Jurés	194.70	Le Rec. General du Can.	282.00
L'Hon. Min. des Finances	416.96	Sirois Automobiles	69.23
Le Rec. Gen. du Canada	1,156.00	Scythes & Co.	175.24
William Scully Ltd	12.67	Société St.Patrice	10.00
Jacques Sauvageau	72.80	Pierre Thibeau Canada L.	91.80
The Shawinigan W & P Co.	300.00	T.Rivers Chevrolet M.	177.05
T.Rvieres Auto Elextric	605.40	Union des Municipalités	200.00
Tessier Lumber Ltd	21.57	La Cité du Cap	1,972.90
Underwood Ltd	24.52		

Total:-$544,079.50

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution
No. 14-423

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la résolution portant le numéro 14-407, adoptée en date du 8 février 1960, soit amendée en ajoutant à la suite du troisième paragraphe, les mots,

"D'ICI AU PREMIER AVRIL PROCHAIN,
ET AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT".

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution
No. 14-424

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce conseil demande à la Caisse Populaire Ste-Madeleine et à l'Union Régionale des Caisses Populaires de bien vouloir avancer à cette Cité la somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS($50,000.oo) au taux de 7% en attendant la vente des obligations autorisée par le règlement No. 362, lequel règlement est dûment accepté par ce Conseil et par la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution
No. 14-425

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Caisse Populaire Ste-Madeleine et de l'Union Régional des Caisses Populaires, la somme de $50,000.oo et celà, quand il en sera requis pour l'administration de la cité et pas avant le mois de juin prochain, la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations du règlement numéro 362.

(suite de la résolution No. 14-425)

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $50,000.oo.

- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution
No. 14-426 Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée à installer une lampe de 400 C. P. sur le premier poteau à l'Est de la rue Guilbert, soit sur la rue portant les Nos. de cadastre 546-19 et 547-47, rue "RIVARD".

Changer trois (3) lampes de 250 C. P., rue Guilbert, pour trois (3) lampes de 400 C. P.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution
No. 14-427 Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE
Appuyé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,

ET RESOLU:

que ce Conseil nomme par les présentes, M. Arthur Matteau, "ARBITRE PATRONAL", dans le différend existant entre l'Association Internationale des Machinistes, local 2220, représentant les employés du service extérieur de la Cité et la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements famille Léon Girard Juge des Sessions de la Paix.
Remerciements, famille Roussin, dont le chef est Maire de Joliette.
Accusé de réception du règlement No. 363, imposition 1960, par Min. des Affaires municipales.
Approbation avance de l'heure par Min .des Affaires municipales.
Remerciements par M. P.E. Guy, réception aux journalistes.
Offre d'un câdre de 200 personnalités pour la salle du Conseil par les Editions Richelieu.
Demande d'octroi par la Commission Touristique de la Mauricie.
Lettre du Service Auxiliaire des Diabétiques.
Demande remboursement de licence par Albert Dufresne.
Réclamation de M. Geo. Dionne.
Réclamation M. Arthur Beaudet.
Réclamation M. Henri Pagé.
Lettre de l'Union Musicale du Cap, Re: Coordinateur.
Lettre Min. Aff. municipales, Re: nommer Arbitre Patronal.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 28ième jour du mois de Mars 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-428

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 14 mars 1960 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-429

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $52,995.21 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 23	4,481.45	Liste de Paie No. 24	4,176.57
Liste de Paie No. 25	4,481.45	Liste de Paie No. 26	3,924.09
L'Art Graphique Inc.	38.96	Austin Toilet Service	22.19
Ass. Professionnelle des Industriels	281.13	Chs.Brindle & Ban.Can.	2,400.00
Gilles Baribeau & Al.	1,168.33	David Belhumeur & Cie	13.05
B.L. Oil Red'g	77.33	H. Béliveau Enrg.	78.40
La Cie de Const. Dollard	80.00	RÉné de Cotret	200.00
La Cité du Cap	27.62	La Cité du Cap	17.50
La Cité du Cap	140.16	Le Conseil (Membres)	3,125.00
Chs. Cusson Ltd	65.24	Can. Pacific Rly	87.78
Can. Pacific Express	2.35	Charbonnerie Champlain	251.82
Délisle Auto T.Riv.	382.91	Cap Auto Seat Covers	3.00
Garage Vallée & Fils	20.80	Garde Paroissiale Ste-Madeleine	150.00
Garage Charest & Frère	492.59	H.P. Hébert Enrg.	337.75
Imprimerie Les Spécialités Enrg.	12.13	Imprimerie Vallières	24.82
Imprimerie St.Arneault	132.22	Imprimerie St.Patrice	343.77
Inter-City Transports	1.50	Imperial Oil Ltd	92.99
Lynn MacLoed Eng.	8.56	Kimball Automobile	240.94
C.O. Monat & Cie	22.63	Loranger Jérome	41.00
H.Y. Maranda Enr.	9.45	T.J. Moore & Co.	33.71
L'Hon. Min. des Fin.	9,086.73	H. Massicotte & Frères	504.38
L'Hon. Min. des Fin.	1,690.64	Jules Milette	91.00
Les Prod. Cument St-Maurice	21.25	Propane Gas Utilities	31.20
Ricard Industries Inc.	34.00	Quincaillerie Rochefort	104.46
St.Maurice Finance	7.28	Roga Metals Inc.	99.84
Société Can. du Cancer	50.00	St.Maurice Oxygen Co.	205.76
La Trust Général du Can.	1,000.00	Soc. Can. Croix Rouge	50.00
Supertest Petroleum Co.	142.54	Union Musicale Cap	80.00
Tracteurs Equipments	33.82	Shaw. Water & Power	3,783.78
United Auto Parts	5.74	T.Rivers Chevrolet	2,600.00
		Verrerie du Cap	2.26
		Total:	$ 52,995.21

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-430

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que M. ARMAND LEMIRE, Echevin du Quartier No. 4 soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier jour d'avril 1960.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-431

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil accorde aux Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, l'autorisation de construire une maison de chambre sur l'emplacement de terrain compris entre les rues Loranger et St-Denis, et le prolongement de la rue DeBlois, à condition que la conduite d'égout installée dans cette portion de terrain

(suite de la résolution No. 14-431)

et le prolongement à la rue DeBlois soit déplacée à mi-chemin entre la nouvelle construction et le bureau des annales.

Le coût de déplacement de cet égout sera à la solde des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée et ne devra pas dépasser $1,500.oo, et advenant la construction d'un autre égout collecteur, la Corporation s'engage à le laisser opérant pour le drainage des eaux de surface, mais alors, l'entretien de cette conduite d'égout ne sera plus à la charge de la Ville.

Un droit de servitude sera consenti par les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée pour l'installation et l'entretien de la conduite d'égout déplacée, jusqu'au temps de la construction de l'égout collecteur.

Que Me Paul Boucher, N.P. soit autorisé à préparer un acte notarié et le Maire et le Greffier à le signer.

\- - - - - - - - - - -

Adopté.

Résolution No. 14-432

CONSIDERANT que M. Eusèbe Gingras, de St-Nicolas, comté de Lévis, s'était porté acquéreur d'une obligation de $500.oo de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro D-298, faisait partie de l'émission au montant de $500,000 faite en vertu des règlements numéros 297, 298 et 303, et échéant le 1er avril 1972, au taux de 4 1/2%;

CONSIDERANT que ladite obligation a été volée avec les coupons d'intérêts y annexés, lors du vol qui s'est produit le 2 février 1957 chez M. Eusèbe Gingras, de St-Nicolas, chez qui ladite obligation était gardée.

CONSIDERANT que M. Eusèbe Gingras a demandé au conseil de faire imprimer, à ses frais, et émettre une nouvelle obligation avec coupons d'intérêts, pour remplacer l'obligation et les coupons d'intérêts qui ont été volés;

CONSIDERANT que The Canadian Surety Company a, sous le numéro 873390, le 9 mars 1960, émis en faveur de la corporation une police de garantie au montant de $500.oo, au cas où la corporation serait appelée à payer deux fois le montant de l'obligation portant le numéro D-298;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de M. Eusèbe Gingras;

EN CONSEQUENCE, le conseil décrète ce qui suit, sur la proposition de M. l'Echevin JACQUES LEBLANC appuyé par M. l'Echevin JEAN-PAUL LAVERGNE,

1.- Le conseil accepte d'émettre une nouvelle obligation portant le numéro D-298, au montant de $500,000. avec coupons d'intérêts et payables au porteur, pour remplacer l'obligation et les coupons d'intérêts qui ont été volés lors du cambriolage qui s'est produit chez M. Eusèbe Gingras, le 2 février 1957, et de délivrer ladite obligation une fois complétée et signée à M. Eusèbe Gingras;

2.- Ladite obligation sera signée par le Maire et le Greffier de la corporation. Un fac-simité de la signature du Maire et du Greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

3.- Ladite obligation sera en tout conforme à l'obligation numéro D-298 qui a déjà été émise sous le numéro susdit, et des coupons d'intérêts y seront annexés en tout point conformes aux coupons d'intérêts de l'obligation émise sous le même numéro, à compter du 1er avril 1957 au 1er avril 1972, sauf quant à la signature de l'obligation qui sera celle du Maire et du Greffier actuellement en office et quant aux coupons d'intérêts qui porteront le fac-similé desdites signatures;

4.- Cette nouvelle obligation portera le certificat de validité du Ministre des Affaires municipales attestant que les règlements numéros 297, 298 et 303 ont été approuvés par le

(suite de la résolution No. 14-432)

Lieutenant-Gouverneur en conseil pour les numéros 297 et 303, et par le Ministre des Affaires municipales pour le numéro 298;

Adopté à la séance du 28 mars 1960

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Approbation par Commission Municipale, emprunt temporaires $50,000. Re: règlement 362.
Remerciements, Famille Backer pour sympathies.
Offre du Service d'Arbres Guimont Ltée de Ste-Foy.
Offre, mosaique des Editions Richelieu de Montréal.
Proclamation, Semaine Canadienne des Bibliothèques.
Demande octroi Croix-Rouge.
Demande octroi, Conseil du Travail des T.Rivières.
Demande d'octroi, Garde Ste-Madeleine.
Remerciements Institut National des Aveugles.
Demande de renseignements, Ligue Ste-Madeleine.
Commission Municipale demande de passer de résolution Re: Vol d'une obligation de $500.oo M. Gingras.
Application pour garder PARC, par M. Therrien.

- - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier

André Julien — Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 11ième jour du mois d'avril 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Paul Pinta et Armand Lemire formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-433

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Louis Desbiens, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et frère de M. Pierre Desbiens, ex-Maire de cette Cité.

Ce Conseil présente donc aux familles Desbiens, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-434

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 mars 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-435

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
ET RESOLU que les comptes au montant total de $65,073.01 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 27	4,629.39	Liste de Paie No. 28	3,078.56
Liste de Paie No. 29	4,555.42	Liste de Paie No. 30	2,959.88
Agence d'Urbanisme (Benoit J.Bégin)	2,700.00	Mme Roger Arcand	71.29

(suite des comptes)

Charlemagne Adam	12.55	Edouard Arcand	105.57
Ban.Can. Nationale	30,982.43	Jacques Bettez	81.00
Gaston Buisson	20.80	A. Brouillard Tire Serv.	69.56
Beaver Décalcomania	4.20	C. Brindle & Ban.Can.Nat.	2,400.00
The Bell Telephone Co.	336.27	Pierre Berlinguet	49.86
La Cité du Cap	1,229.40	La Cité du Cap	110.31
La Cité du Cap	114.71	La Cité du Cap	53.48
Cap Machine Shop	221.04	Charbonnerie Champlain	393.06
Cap Auto Electric	29.00	Can. Pacific Express	7.41
Can. Pacific Rly Co.	208.71	Can. Pacific Rly Co.	4.00
Cap Tire Services Ltd	314.52	La Combustion Economique	11.44
Henri Corbin	202.26	Donat Corbin	28.50
Délisle Auto T.Riv.	444.41	L.Paul Daviault	93.60
Albert Dubois	55.87	Eastern Steel Products	190.47
P.A. Gouin Ltée	1.13	Gauthier Radio & T.V.	20.56
Léo Gignac	13.42	Hewitt Equipments Ltd	39.33
Huard Service Station	1.00	Georges Héroux	1.11
Irving Oil Inc.	2,769.00	L'Industrielle Co. Ass.	1,256.55
Imprimerie St.Patrice	77.41	Imprimerie Vallières	29.95
Imprimerie St-Arneault	219.93	H.Paul Jacques	189.70
Raymond Joly	34.95	Antonin Jacob	8.25
Keuffel & Esser of Can.	70.98	Ernest Leblanc	195.00
Jean Laroque	63.20	Fernand Landry	74.85
Jules Lepage	79.80	Lionel Larivière	40.44
Emile Lamarre	106.00	Arthur Leblanc	10.65
Albert Lamarre	112.32	Joseph Lamarre	189.19
L'Hon. Min. des Finances	60.00	L'Hon. Min. des Finances	384.26
John Millen T.Riv.	9.91	C.P. Monat & Co.	58.10
Min. des Transports	2.00	Morin & Frères	640.47
T.J. Moore & Co. Ltd	26.23	Paul Milette	42.97
Professionnal & Business	25.00	Jacques Pellerin	37.20
Laurent Proulx	22.27	Florent Roof	74.88
François Rouette Inc.	304.03	Paul E. Roy	3.04
Renold Chains Canada	92.10	G.H. Savard	135.90
Le Rec. Gen. du Canada	163.00	Stanley Motor Equipment	110.32
J.R. Saulnier	3.00	Société St-J.Bte	400.00
Les Servantes Jésus-Marie	25.00	Georges Thibeau	28.27
Alphonse Thibeau	546.37	L'Union Musicale du Cap	500.00
L'Hon. Min. des Fin.	5.00		
		Total:-	$ 65,073.01
		Adopté.	

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-436

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la résolution adoptée par le Conseil en date du 25 janvier 1960 et portant le numéro 14-401 de ses résolutions ne parait pas refléter entièrement ce qui avait été convenu antérieurement entre la Consolidated Paper Corporation Ltd et la Corporation de la Cité, et pourrait de ce fait prêter à une mauvaise interprétation à l'avenir.
Que pour cette raison, cette résolution est rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-437

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine approvisionne les usines de la Consolidated Paper Corporation Ltd en eau potable pour fins domestiques seulement et non pour fins industrielles et pour le fonctionnement de bornes-fontaines en cas de feu, aux conditions suivantes:

1.- L'eau, sera vendue à raison de 20¢ le 1000 gallons, à la Compagnie Consolidated Paper Corporation Ltd, division du Cap et division de la Wayagamack , et ce, pour une période de cinq ans à compter du premier janvier 1960.

2.- Les bornes-fontaines devront être utilisées uniquement dans les cas d'incendie.

3.- La Cité permettra à la Compagnie Consolidated Paper Corporation d'ouvrir la valve de 8 pouces installée sur une conduite reliant les bâtisses de la dite compagnie à la conduite principale

de la rue Notre-Dame, mais spécifiquement en cas d'incendie.

4.- La lecture des compteurs sera faite par les employés ou représentants de la Cité.

5.- Pour la considération de Un dollar ($1.00), la Cité cède, transporte et abandonne à la Compagnie ce acceptant, sans garantie, tous ses droits, titres et intérêts dans les deux trous d'homme (man-holes) qu'elle a confectionnés dont l'un au Cap-de-la-Madeleine, sur les terrains de la dite compagnie "Cap-division" et l'autre sur le terrain de la compagnie sur l'Ile de la Potherie étant toutefois convenu que les compteurs situés dans ces trous d'homme demeureront la propriété de la Cité qui les entretiendra à ses frais.

6.- Pour la même considération ci-dessus la Cité transporte, sans garantie, à la Compagnie, tous ses droits, titres et intérêts dans et sur cette partie du système d'aqueduc servant à l'approvisionnement d'eau sur l'Ile de la Potherie, à partir des limites de la Cité jusqu'à la valve de quatre pouces installée sur l'Ile de la Potherie.

7.- A compter de ce jour la Compagnie aura seule la charge et la responsabilité des tuyaux ou ouvrages du système d'aqueduc qui sont cédés et elle pourvoiera seule à leur entretien et réparation.

8.- La compagnie paiera le coût de l'acte de conventions et d'une copie certifiée pour la Cité.

9.- Que Me Paul Boucher, N.P. soit autorisé à préparer ledit acte de conventions et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-438

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau, Chemin du Passage et un poteau d'ancrage situés à la limite Ouest dudit Chemin du Passage pour l'élargissement à 50 pieds de cette rue et aussi à faire des autres travaux de raccordement sur les poteaux qui seront déplacés par la compagnie du téléphone Bell du Canada.

Adopté

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-439

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Bernard Théberge, une lisière de terrain de 3250 pieds carrés faisant Ptie du Lot 410, pour l'élargissement du Chemin du Passage à 50 pieds.
Il sera alloué à M. Théberge 15¢ du pied carré, soit la somme de $487.50
Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-440

Proposé par l'échevin: ALADIN GIGUERE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Paul Emile Ducharme, une lisière de terrain de 1275 pieds carrés faisant Ptie du lot 410 pour l'élargissement du Chemin du Passage à 50 pieds. Il sera alloué à M. Ducharme 15¢ du pied carré, soit la somme de $191.25.
Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-441

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes Me Léon Méthot, C.R., pour représenter la Cité dans le différend existant entre l'Association Internationale des Machinistes, local 2220, représentant les employés extérieurs de la Cité et la dite Cité.

Résolution No. 14-442

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU: que le Lieutenant Emile Anctil, du Corps de la Police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit promu au grade de Capitaine sur la recommendation du Directeur.

Adopté.

La suggestion de l'échevin L. Rheault de référer la présente résolution pour étude n'a pas eu de suite.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Reçu du Foyer Mariebourg, don lors du décès de l'Hon. Sauvé.
Congrès des Chefs de Police et Pompiers.
Lettre de la Société des amis de Maurice Duplessis.
Demande d'une page dans programme souvenir du "Salon du Sportman" Onil Vallières.
Demande des Zouaves de contribuer aux dépenses d'un délégué à Rome.
Clôture brisée de M. Adrien Therrien, 14 Montplaisir
Demande de la Garde Juvénile Ste-Famille.
Demande de jumelage du Jeune Commerce avec Cornwall Ont.
Réclamation de M.A. Bolduc des Trois-Rivières.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Juliens
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 25ième jour du mois d'avril 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Jean-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-443

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

Que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Emery Massicotte, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Massicotte, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-444

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 11 avril 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-445

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $35,186.76 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acc acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 31	4,530.43	Liste de Paie No. 32	2,828.12
Liste de Paie No. 33	4,555.42	Liste de Paie No. 34	2,828.13
P.V. Ayotte Ltée	130.20	Austin Toilet Serv.	25.15
Apeco of Canada Ltd	92.25	Chs. Brindle & Ban.C.	3,200.00
Bailey Meter Co	9.87	B & M. Bearings Can.	1.13
Jean Banville Inc.	9.50	A. Brouillard Tire	10.72
Gilles Baribeau & Al.	1,158.33	Bureau d'Enrégistrement	19.80
La Cité du Cap	1,497.82	Cap Machine Shop	231.75
Carrière St.Maurice	124.09	La Cie Ronéo du Can.	1.24
Carrière Marchand Ltée	238.63	Cusson Frères Ltée	210.37
Can. Pacific Express	3.12	Champlain Express Inc.	4.98
Cap Tire Services Ltd	34.03	La Co. de Const. Laviol.	80.00
La Cité du Cap	54.81	Paul Emile Ducharme	191.25
La Fed. des Oeuvres C[illegible] de Chartié	4,000.00	Garage Gilion	5.00
		Federal Equipment Ltd	95.88
Garage Gharest & Frères	220.29	Roger Gélinas	136.00
Moise Hébert	14.87	Inter-City Transport	31.93
Kimball Automobile Ltée	228.94	Laurentide Ready Mix	71.94
Philippe Larivière	150.00	Loranger & Molesworth	167.33
Langlois Télévision	15.08	H.Y. Maranda Enrg.	21.59
H. Massicotte & Frères	1,047.81	H. Massicotte & Frères	25.11
Massicotte & Arcand Inc.	197.24	A. Milot & Fils Inc.	22.79
Matteau Radio Electrique	42.98	François Rouette Inc.	1,031.46
Restaurant Penn-Mass	87.26	Le Rec. General du Can.	87.00
Sirois Automobiles Ltée	83.43	St.Maurice Finance C.	7.28
St-Maurice Oxygen Co.	199.03	The Shaw. Water & P.	3,856.76
Stanley Motor Equipment	80.25	M. Bernard Théberge	487.50
T.Rivières Auto Elect.	141.22	Vaugeois & Fils Autom.	4.65
Zouaves Pontificaux de la Cité	300.00	Charles Brindle	255.00
		Total:-	$ 35,186.76

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-446

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

Que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à installer une lampe de 250 C. P., en face du No. 63 de la rue Du Parc.
Changer la lampe de 100 C. P. pour une 250 C. P. sur le poteau situé à l'intersection de la 3ième rue et "Du Parc".
Installer une lampe de 250 C. P., en face du No. 35 de la rue "Du Parc".
Enlever la lampe de 100 C. P. sur le poteau No. 525 de la rue "Du Parc".
Installer une lampe de 250 C. P., en face des numéros 21 et 23 de la rue "Du Parc".
Changer lampe de 100 C. P. sur poteau en face de 20-A Thibeau pour une 400 C. P.
Installer une lampe de 250 C. P. rue St-Irenée entre Notre-Dame et St-Jean-Baptiste.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-447

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à faire les modifications suivantes au système d'éclairage de la rue Thibeau:

1.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur le poteau No. 304, intersection de la rue Bureau.
2.- Installer une lampe de 400 C. P. en face du numéro civique 371, de ladite rue Thibeau.
3.- Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau No. 17 en face de 379 Thibeau.

(suite de la résolution No. 14-447)

4.- Installer lampe de 400 C.P. en face du No. 387 de la rue Thibeau.
5.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 19 à l'intersection de la rue Berlinguet.
6.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 362, à l'intersection de la rue Radnor.
7.- Changer lampe de 250 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 2060 à l'intersection de la rue de l'ARmée.
8.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 23 à l'intersection de la rue Du Parc.
9.- Changer lampe de 250 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 2106 à l'intersection de la rue Mgr Comtois.
10.- Installer lampe de 400 C. P. sur premier poteau au Nord de St- André.
11.- Installer lampe de 400 C. P. en face du No. 776 de la rue Thibeau.
12.- Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau No. 323.
13.- Installer lampe de 400 C. P. sur poteau au Sud du numéro civique 508 de la rue Thibeau.
14.- Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau No. 521.
15.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 327, à l'intersection de la rue Grenier.
16.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 36, à l'intersection de la rue Mère d'Youville.
17.- Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau No. 326, à l'intersection du Rang des Grandes Prairies.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-448

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la rue passant sur les lots Ptie 405, Ptie 23, 405 Ptie 24, 405 Ptie 25, et 405 Ptie 26, située entre les rues Rousseau et St-Alphonse, portera à l'avenir le nom de "LEMIRE".

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Demande de "Caritas" de payer l'octroi souscrit.
Invitation à une retraite fermée formulée par le Rev. Père Lagacé.
Octroi demandé par le Club Féminin 4H.
Invitation à la conférence de la Fédération des Maires et Municipalités à Chicago.
Lettre de M.A. Rocheleau concernant l'homologation de son terrain.
Remerciements de la Garde Ste-Madeleine pour octroi.
Remerciements du Club de tennis Alouette pour octroi.
Réclamation de M. Raoul Baril, 32 Bureau.
Réclamation de M. Gilbert Verville, 47 Beauchemin.
Réclamation de M. Maurice Longval, 31 Mgt Comtois.
Réclamation de M. Sylvio Gendron, 2490-8ième Ave, Shawinigan.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Biaudin
Le Greffier

André Lebeuf
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine
Moïse Tellier
Albert Blais

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour de mai 1960.
Arthur Biaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 9ième jour du mois de mai 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal,
formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-449

Proposé par l'échevin: J.-P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 avril 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-450

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-P. LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $146,500.53 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 35	4,555.42	Liste de Paie No. 36	2,971.75
Liste de Paie No. 37	4,555.42	Liste de Paie No. 38	3,147.68
Austin Toilet	21.80	Ass. Prof. Indust.	3.35
L'Art Graphique	666.79	Bureau d'Enrégist.	19.40
Jean Banville Inc.	17.76	Ban. Can. Nationale	91,537.16
Jacques Bettez	57.00	Central Quebec Steel	82.17
Can. Motorola Elect.	757.50	Charbonnerie Champlain	348.40
La Cité du Cap	156.38	La Cité du Cap	68.71
La Cité du Cap	50.00	Cap Auto Electric	4.87
Cap Fire Equipment	33.28	La Co. de Const. Laviol.	220.00
Canl Pacific Rly	87.78	Consolidated Paper Corp.	3.50
Can. Industries Ltd	26.84	La Co. de Téléphone Bell	317.17
Léo-Paul Daviault	79.56	Délisle Auto T.Rivières	98.42
Yvon Fournier	700.00	Les Guides Catholiques	50.00
Hewitt Equipment Ltd	37.37	H. Hébert Enr.	1,220.15
Imprimerie Vallières	28.29	Imprimerie Vallières	16.74
Irving Oil Inc	1,647.00	Imperial Oil Ltd	113.55
International Business	8.00	Imprimerie St.Patrice	36.13
Imprimerie St-Arneault	71.87	Jacques Leblanc	125.00
Charles Levesque	73.34	L'Hon. Min. des Fin.	357.35
L'Hon. Min. des Fin.	25.00	Propane Gas Utilities	37.44
S.O. Riverin Ltée	445.60	Royal Liverpool Ins.	3,348.37
Royal Liverpool Ins.	15,947.37	M.L. Rheault	125.00
Armand Roy & Fils	84.00	Le Rec. Gen. du Canada	40.00
St.Maurice Finance Corp.	7.28	St.Maurice Oxygen Co.	167.01
St.Maurice Indust.	101.20	Sanfax Corp.	209.56
Supertest Petroleum	167.33	Jacques Sauvageau	72.80
T.Rivers Chev.	3.56	Tracteurs Equipm.	395.22
Unton Bradden & Hames Ltd	6.73	L'Hon. Min. des Fin.	10,000.00
Sirois Automobile	59.16		

Total:- $146,500.53
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No.14-451

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que la résolution Numéro 14-397 faite et adoptée en date du 18ième jour du mois de janvier 1960, concernant la vente de la Boreal Rare Metals à Laurentide Nickel & Alloys Company Ltd, est abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-452

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la résolution No. 14-269 faite et adoptée en date du 28 septembre 1959, concernant l'échange de terrain

(suite de la résolution No. 14-452)

entre M. Alfred Dussault et la Cité, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-453

Proposé par l'échevin: J.P LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil cède à M. Alfred Dussault, les lots de subdivision 9, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33 et 35 du lot primitif 423.

D'autre part, M. Alfred Dussault, cède à la Cité les lots de subdivision 3, 13 et 36 du lot primitif 423 aux prix, termes et conditions apparaissant sur le projet de contrat préparé par le Notaire Paul Boucher, et annexé à la présente résolution pour en faire partie et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-454

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation, le lot apparaissant au nom de M. J.B. Dussault, sur le cadastre Ptie-422, subdivision Ptie-C, d'une superficie de 2,227 piéds carrés évaluée à $200.oo. Cette cuperficie de terrain étant supérieure à la superficie originale du lot Ptie 422-C.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-455

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer 12 poteaux, rue Massicotte, entre Montplaisir et Des Vétérans.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-456

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à déplacer 2 poteaux sur la 3ième Rue, au Nord de Bureau, pour la construction des trottoirs.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-457

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la résolution Numéro 14-283 faite et adoptée en date du 13 octobre 1959, soit amendée en y ajoutant au premier paragraphe, après les mots "pour le prix de $75.oo" les suivants:-

"LA CITE ACCORDE A M. LEO COSSETTE, UN DROIT DE VUE A PERPETUITE SUR LE LOT APPARTENANT A LA DITE CITE ET UTILISE AUX FINS D'UN PUITS ARTESIEN".

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-458

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE.

(suite de la résolution No. 14-458)

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de mai 1960.

(signé):- PAUL PINTAL,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Demande d'abonnement de l'Ass. des Chefs de Pompiers.
Lettre de la Coopérative Pierre-Boucher, concernant vitesse et poussière.
Remerciements du Jeune Commerce.
Remerciements de la Chambre de Commerce
Invitation au jubilé d'argent du Maire Pratt de Lôngueuil.
Lettre de l'Union des Municipalités nommant le Maire Julien à la 3ième Vice-présidence.
Réclamation de M. Wilfrid Martin, 54-A Massicotte.
Réclamation de M. Raoul Baril, 32, Bureau.
Réclamation de M. Arthur Comeau, 260 Thibeau.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

André Julien
Le Maire

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires dessessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour du mois de mai 1960, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins L. Rheault, Jac. Leblanc, J.P. Lavergne, A. Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-459 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 mai 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-460 Proposé par l'échevin Jac. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $19,682.44 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 39	4,575.42	Paie No. 40	3,824.87
Ass Chefs Pol.et Pom.	5.00	Budge Carbon & Ribbons	13.78
G. Baribeau & Al	1,158.33	Ban Royale du Canada	54.60
Cité du Cap	1,455.67	Cité du Cap	36.85
Collins Body Shop	145.54	Carrière StOMaurice	597.35
Carrière Marchand Ltée	1,710.75	C.P.R. Express	3.70
Chambre de Commerce	500.00	Chambre de Commerce	150.00
Garage Fillion	80.50	Industrielle Ass Grou.	1,679.97
Keuffel & Esser	56.00	Kimball Auto	963.60
Kimball Auto	19.68	Laurentide Ready-Mix	109.55
Jérôme Loranger N.P.	249.00	Loranger Molesworth	600.11
Massicotte & Arcand	134.00	Morin & Frères Inc	100.54
T. J. M oore	20.95	H Massicotte & Frères	1,068.72
Albéric Roy N. P.	30.00	C. H. Savard	115.95
Stanly Motors Equip.	53.92	3-Riv Auto Electric	142.52
Texaco Canada Ltd	5.57	Thos Therrien	20.00

TOTAL.....$ 19,682.44

Adopté

****

Rés. No. 14-461

Proposé, secondé et unanimement résolu que les Membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, apprenent avec regrets le décès de M. le Chanoine Arthur Brunelle, Vicaire Forain, Chanoine Honoraire de la Cathédrale des Trois-Rivières, Membre du Conseil de surveillance et Curé fondateur de la belle paroisse de St-Lazare.

Ils sympathisent de tout coeur avec la famille du défunt et tous les paroissiens de St-Lazare à l'occasion de ce grand deuil qui les frappe et ils prient d'accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Que le Trésorier soit autorisé à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

****

Rés. No.14-462 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET R ESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine, loue et promet de vendre à Lauretide Nickel & Alloys Company Limited, partie du lot 554 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux prix, termes et conditions apparaissant sur le projet de contrat préparé par le Notaire Albérix Roy et annexé à la présente résolution pour en faire partie et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et aunnom de la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

Rés. No. 14-463 Proposé par l'échevin Jac. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la rue portant les numéros de cadastre 149-297 et 149-298, partant de la rue Massicotte pour y revenir, portera le nom de rue "des Chatelets".

Adopté.

****

Rés. No. 14-464 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution numéro 14-357 faite et adoptée en date du 14 décembre 1959, concernant l'achat par la Cité d'une portion de terrain de M. Joseph Thibeau, pour l'élargissement du Chemin dunPassage, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

Rés. No. 14-465 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Joseph Thibeau et Emilien Arcand, une portion de terrain faisant partie du lot 410 du cadastre officiel de la Cité, aux prix, termes et conditions apparaissant sur le projet de contrat préparé par le Notaire Jérôme Loranger et annexé à la présente résolution pour en faire partie et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-466
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT POUR OBLIGER TOUT PROPRIETAIRE A GARNIR SON TERRAIN DE GAZON, D'ARBUSTES OU D'ARBRES SUR TOUTES RUES OUVERTES ET OU L'ON A FAIT L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de mai 1960.

(Signé) ARMAND LEMIRE, Echevin de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements familles Massicotte.
Invitation Congrès d'Urbanisme aux 3-Rivières le 21 mai 1960.
Lettre du Min Aff. municipale Re; contrat Boreal.
Réclamation de Léo Girard, refoulement des eaux dans sa cave.
Réclamation J. Daveluy, bris d'un pneu à sa voiture.

Et la séanceest levée

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

André Ashley — LE MAIRE

x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x

Provincede Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-La-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 24ième jour de mai 1960, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire André Julien, MM. les Echevins L.Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-467 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 mai 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.
Adopté.

****

Rés. No. 14-468 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.
ET RESOLU que les comptes au montant total de------ $17,837.51 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 41	4,376.15	Paie No. 42	3,951.34
P. V. Ayotte	6.20	Gaston Buisson	78.00
Champlain Express	2.42	Cap Tire Service	13.25
C. P. R.	98.42	Chs Cusson Ltée	168.94
Cité du Cap	1,542.95	Garde St-Eugêbe	150.00
Garage Charest,Frères	362.51	Gagnon Transport	1.50
Imp. St-Patrice	89.02	Imp. St-Arnaud	157.59
Imperial Oil	28.69	Irving Oil	1,130.00
Jérôme Loranger N.P.	155.00	H Massicotte & Frères	66.82
Produits Nor-do	31.69	Produits ciment St-Maurice	185.93
Propane Gas Utilities	24.96	Quincail. Rochefort	269.59
Rec Gén du Canada	90.00	Rec Gén du Canada	586.00
Francois Rouette	153.76	Roga Metals Inc	44.92
Shawinigan W & P Co	3,638.56	Tooke Bros	371.30
Tooke Bros	60.00	3-Riv Transport Enrg	2.00
		TOTAL	$ 17,837.51

Adopté.

****

Rés. No. 14-469 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin Paul Pintal.
ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à faire les changements suivants dans les lampes, rue St-Henri, entre Fusey et Turmel:-

Installer une 400 C.P. sur 2ième poteau au Nord de Fusey.
Changer lampe de 100 C.P.pour une 400 C.P.sur poteau numéro 27.
Installer une 400 C.P.sur poteau en face du numéro 59 St-Henri.
Enlever lampe de 100 C. P. sur le poteau numéro 372.
Installer une 400 C.P.en face des numéros 60 et 62 St-Henri.
Changer lampe de 100 C.P. pour une 400 C.P. sur poteau numéro 294, intersection St-Henri et Turmel.

Adopté.

****

Réso. No. 14-470 Proposé par l'échevin Paul Pintal,
Appuyé par l 'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Roland Héneault, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar,une rue de 50 pieds de largeur par une profondeur de 500 pieds, portant les numéros de cadastre Ptie 548 et Ptie 549.
Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

CORRESPONDANCES

Conseil d'arbitrage constitué, période se terminant le 31 décembre 1961.
Réclamation de M. Paul Hébert, gérant Ban. Can. Nationale.
Réclamation de M' Jean Guy Bellemare, 1033 Ave Brown, Québec.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 30ième jour du mois de mai 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les échevins:- Lionel Rheault, J.-Paul Lavergne, Jacques Leblanc, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-471

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mai 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-472

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $13,085.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 43	4,351.51	Liste de Paie No. 44	4,165.23
Auroco Tractors Red'g	32.29	L'Art Graphique Inc.	31.75
Jean Banville Inc.	4.00	Charles Bruning Co.	161.18
Paul E. Bergeron Machin.	65.98	Cité du Cap	773.18
La Co. de téléphone Bell	174.39	Cap Auto Covers Inc.	30.75
Club Richelieu du Cap	200.00	G. Gauvin & Fils	206.51
International Water Supply Ltd	102.40	Jacuzzi Universal	5.05
Neptune Meters Ltd	141.36	Michel Lalancette	9.00
S.O. Riverin Ltée	14.55	Paul E. Roy	81.65
St.Jérome Ind. Ltd	28.34	Maurice Savard	45.00
Williams Scully Ltd	16.45	Style Guild du Cap	20.00
Underwood Ltd	24.49	Tracteur & Equipment	2,400.00
		Total:-	$ 13,085.06

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-473

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la résolution No. 14-470 faite et adoptée en date du 24 mai 1960, concernant l'acceptation d'une rue de M. Roland Héneault, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-474

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le tracé d'une rue projetée apparait au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G. en date du 28 mai 1960, sous la description suivante 548-67:

CONSIDERANT QUE CE PLAN EST PRESENTEMENT devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue qui n'est que de 50 pieds mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'Hon. Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre

(suite de la résolution No. 14-474)

242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 mai 1960, et décrite comme étant le No. de cadastre 548 subdivision 67.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-475

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que les listes électorales municipales pour l'année 1960, telles que préparées par le Greffier de la Cité soient acceptées et approuvées et qu'il soit ordonné au dit Greffier de ne pas émettre de procuration aux personnes en faveur desquelles des changements sont survenus depuis le premier avril 1960 à la date des élections.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-476

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte le projet d'assurance collective, préparé pour les employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et soumis par Zurich Insurance Company et La Laurentienne, compagnie d'Assurance sur la vie, et présenté par M. Lucien Lévesque, lequel projet demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie.

Le tableau des bénéfices est accepté tel que soumis par les deux compagnies, mais, avec la restriction suivante quant aux bénéfices d'hospitalisation:-

"Une déduction de $20.00 est applicable sur toutes réclamations d'hospitalisation résultant de causes autres que la chirurgie, les accidents et l'obstétrique".

L'épouse de l'assuré devra être couverte dès la mise en force de cette police.

La compagnie devra s'engager à fournir chaque mois, un compte détaillé tel que soumis lors de sa cotation sur les items suivants:- assurance vie, mort accidentelle, indemnité hebdomadaire, hospitalisation, honoraires chirurgicaux et honoraires médicaux, séparément pour les employés et les dépendants.

La présente police devra prendre effet le 4ième jour du mois de juin 1960.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-477

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention soumise à la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la Shawinigan Water & Power Company, concernant les taux pour lampes de rues dans les limites de la dite Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-478

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le règlement No. 364 intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE," soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 14-479

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le règlement No. 364 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-480

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le Greffier de la cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 6 juin 1960, à 8.oo heures P.M., à l'Hôtel-de-Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $50,000.oo portant le No. 364, concernant la construction de trottoirs dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec 593 de la Loi des Cités et Villes, remplacé par 18 de la Loi 2-3 Elizabeth II, chapitre 32 et par 12 de la Loi Elizabeth II, chapitre 35, modifié par l'article 2 de la Loi 5-6 Elizabeth II, chapitre 36, de nouveau amendé par l'article 14 de la Loi 6-7 Elizabeth II, chapitre 36.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de M. Brousseau, zouave délégué à Rome.
Lettre de Cie de Bois St-Laurent, élargissement rue Notre-Dame.
Lettre du Ministre des Affaires municipales, règlement des trottoirs 364.
Réclamation Style Guild.
Réclamation Jules Brousseau 17 Notre-Dame.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 6ième jour du mois de juin 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-481

Proposé par l'échevin: J.-P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 mai 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-482

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JEAN-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $66,001.88 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés

(suite de la résolution No. 14-482)

pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 45	4,411.53	Liste de Paie No. 46	3,420.50
C.Brindle & B.Can.	2,400.00	Ban.Can. Nationale	45,724.37
Jacques Bettez	72.00	Charbon. Champlain	155.00
Central Quebec Steel	14.96	Cap Auto Seat Covers	6.00
Can. Pacific Express	3.47	La Co. de Const. Dollard	213.56
Corp. Billets Régal	98.35	La Co. Const. Laviol.	93.75
La Cité du Cap	145.86	Gaston Fournier	165.00
Léo Girard,	35.00	H.P. Hébert Enrg.	222.84
Francis Hankin & Co.	918.58	Hôpital Cloutier	5,000.00
Le Nouvelliste Inc.	73.60	Massicotte & Arcand	67.75
Mailhot Enrg. Cap.	22.00	A. Milot & Fils Inc.	300.01
O.T.J. de St-Odilon	800.00	J.R. Saulnier	36.64
Supertest Petroleum Corp.	53.91	Studio R. Sauvageau	21.20
Tracteurs Equipments	26.00	Zurich Insurance Co.	1,500.00

Total:- $ 66,001.88
Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-483

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P., sur poteau à l'extrémité Ouest de la rue Vachon.

Installer une autre lampe de 250 C. P., sur le 5ième poteau de la rue Barkoff.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-484

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

1- QUE la CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, vende à LA CIE DE BOIS ST-LAURENT LTEE, une lisière de terrain faisant partie du lot numéro SEPT de la subdivision du lot originaire numéro QUATRE CENT SEPT (Ptie 407-7) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, tel que montrée et décrite au projet d'acte auquel il est référé ci-après ainsi que sur un plan qui sera annexé audit acte, la dite lisière de terrain comprenant une superficie de 2595.2 pieds carrés (M.A.) pour le prix de MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT-DIX-SEPT DOLLARS et soixante cents ($1,297.60) comptant;

2- APPROUVE le projet d'acte de vente préparé par Me Albéric Roy, notaire en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel projet d'acte demeurera annexé à la présente résolution pour en faire partie;

3- SIGNE l'acte de vente, reçoive le prix et donne quittance par l'intermédiaire de son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-485

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

1- QUE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, achète de LA CIE DE BOIS ST-LAURENT LTEE , une lisière de terrain faisant partie du lot QUATRE CENT SEPT (Ptie 407) du cadastre et du lot 406-A officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, tel que montrée et décrite au projet d'acte auquel il est référé ci-après ainsi que sur un plan qui sera annexé au dit acte, ladite lisière de terrain comprenant une superficie de 8415 pieds carrés (M.A.) pour le prix de QUATRE MILLE DEUX CENT SEPT DOLLARS et cinquante cents ($4,207.50)comptant;

(suite de la résolution No. 14-485)

2- APPROUVE le projet d'acte de vente préparé par Me Albéric Roy, notaire en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel projet d'acte demeurera annexé à la présente résolution pour en faire partie;

3- SIGNE l'acte de vente et paye le prix par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté.

Résolution No. 14-486

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Roland Héneault, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, une rue de 50 pieds de largeur par une profondeur approximative de 500 pieds, portant la dite rue le numéro de cadastre 548 subdivision 67.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements de Mme Pintal.
Approbation par la Commission municipale du contrat de promesse de vente de Boreal à Laurentide & Alloys.
Requête des propriétaires des rues Mère d'Youville et Grenier pour retarder construction des trottoirs.
Demande d'octroi de la Société St-Jean-Bte.
Approbation par Min. des Affaires municipales de l'ouverture d'une rue à 50 pieds 548-67.
Lettre de l'Union des Municipalités, RE: Congrès du 28 au 31 août 1960.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

André Julien
Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 20ième jour du mois de juin 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Paul Pintal, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-487

Proposé, secondé et unanimement résolu,

que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Mme Annie Cadotte, épouse de M. Dominique Montplaisir, Ex-maire de la paroisse (maintenant Cité du Cap-de-la-Madeleine).
Ce conseil présente donc aux familles Cadotte et Montplaisir, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une grand'messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-488

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 6 juin 1960, soit àdopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-489

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $63,815.46 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 47	4,471.53	Liste de Paie No. 48	4,453.78
Liste de Paie No. 49	4,411.53	Liste de Paie No. 50	4,475.05
L'Art Graphique Inc.	14.32	P.A. Ayotte	9.38
Austin Toilet Service	24.65	C.Brindle & Ban. Can.	2,400.00
Bureau d'Enrégistrem.	31.70	G. Baribeau & All	1,198.33
A. Brouillard Tire	270.50	Gaston Buisson Auto	85.20
C. Bruning Co.	4.77	La Clinique Réhabilita-	
La Cité du Cap	95.72	tion Enf. handicapés	1,000.00
Champlain Express	4.54	La Co. Téléphone Bell	327.72
Cap Tire Service Ltd	182.29	Can. Pacific Express	2.47
Canadian Industries	26.84	Cité du Cap	1,351.84
La Cie de Bois St-		Cap Machine shop	248.90
Laurent	2,909.90	Cap Auto Electric	13.00
C. Cusson Ltd	48.31	Can. Pacific Express	1.35
Can. Pacific Rly Co.	33.64	Carrière Marchand Ltée	582.79
Délisle Auto T.Riv.	1,183.09	Aladin Giguère	375.00
Georges Gariepy A.G.	5,000.00	Garde St-Odilon	150.00
Jos Héon	67.19	Georges Héroux	4.39
Alphonse Hébert	101.50	Imprimerie St.Arneault	88.33
Imprimerie St.Patrice	20.85	Imperial Oil Ltd	6,240.95
M.A. Julien & All	2,875.00	Kimball Automobile	67.92
R.J. Lévesque	720.00	Loranger & Molesworth	2,753.38
L'Hon. Min. des Finances	388.17	L'Hon. Min. des Fin.	25.00
Morin & Frères Inc.	75.86	K. Mukstadt	88.54
Mercerie de Luxe	2,628.34	Massicotte & Arcand	38.29
H.Y. Maranda Inc.	129.25	Les Produits de Ciment	
Procure Frères Inst.C.	36.64	St-Maurice Ltée	275.64
Paul E. Roy	6.74	Roga Metals Inc.	49.92
Le Receveur Gen. du Can.	924.00	Rënolds Chains Can.	9.86
François Rouette Inc.	256.89	Société St-J. Bte	150.00
South Shore Construc.	1,510.28	Sirois Automobiles	24.72
St.Maurice Oxygen Co.	102.00	St.Maurice Finance	7.28
J.R. Saulnier	181.09	The Shaw. Water & P.	4,049.69
Charles Turcotte & Fils	161.07	T.Rivières Ready Mix	284.64
Nazaire Tremblay	133.42	T.Rivières Electric	7.63
Tessier Lumber Ltd	121.70	L'Union Musicale	500.00
United Auto Parts	5.41	Vaugeois & Fils	2,680.06
Verrerie du Cap	13.08	Paul Boucher, N.P.	397.60
Scouts St-Lazare	75.00	Scouts Ste-Madeleine	75.00
Garde Ste-Madeleine	75.00	~~Union Musicale~~	~~30.00~~
		Total:-	$ 63,815.46

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-490

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 250 C. P sur le dernier poteau de la rue Grenier.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-491

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue le 6ième jour de juin 1960, relativement

(suite de la résolution No. 14-491)

au règlement No. 364, au montant de $50,000.oo pour la construction de trottoirs dans les limites de la Cité, au cours de laquelle assemblée aucun électeur n'a demandé le vote, soit accepté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-492

Proposé par l'échevin: PAUL PINTAL,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la rue portant le numéro de cadastre 548, subdivision 67, compris entre la rue Thibeau et le 547 du cadastre, portera le nom de "TOURIGNY".

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-493

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: PAUL PINTAL,

ET RESOLU:

que la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer onze (11) poteaux, rue Notre-Dame, entre la rue Fusey et la Compagnie Electro Refractories, pour l'élargissement de cette partie de la dite rue Notre-Dame.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE:

Invitation collation des diplômes, au Pensionnat N-Dame du Cap.
Demande de servir un coquetel par Médecins Vétérinaires.
Requête pour la construction des trottoirs, rue Beauchemin.
Résolution de sympathies de la Ligue des Proprios St-Odilon, à l'occasion du décès de M. Giguère.
Résolution de sympathies de "Business and Professionnel Women's Club, Re: décès de M. Giguère.
Remerciements de Garde St-Eugène pour la coopération accordée par le Conseil.
Demande de l'Exécutif du Jeune Commerce pour assermentation.
Invitation de la St-Jean-Baptiste pour vendredi le 24.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Réal Desrosiers
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, J. Réal Desrosiers, MAIRE de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

J. Réal Desrosiers

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Lionel Rheault----, échevin du quartier No.1, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Lionel Rheault

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

1415

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jacques Leblanc, échevin du quartier No. 2, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques Leblanc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne, échevin du quartier No. 3, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean Paul Lavergne

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Armand Lemire, échevin du quartier No. 4, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Armand Lemire

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Rodrige Lepage ,échevin du quartier No. 5, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Rodrigue Lepage

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jacques Lachapelle, échevin du quartier No. 6, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques Lachapelle

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4 ième jour de juillet 1960.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 11ième jour du mois de juillet 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS; MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-494

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 20 juin 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-495

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le rapport de l'Officier Rapporteur, relativement au résultat de l'élection du 4 juillet 1960, tel que lu en Conseil ce jour, soit accepté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-496

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que les six (6) comités des Commissions-permanentes pour la surveillance des divers départements et leur administration, soient composés comme suit:

FINANCES: MM. J.P. Lavergne, A, Lemire et J. Leblanc.
PRESIDENT: M. Jacques Leblanc.

PROTECTION PUBLIQUE: MM. J. Leblanc, J.-P. Lavergne et A. Lemire.
PRESIDENT: M. Armand Lemire.

TRAVAUX PUBLICS: MM. R. Lepage, L. Rheault, et J. Lachapelle.
PRESIDENT: M. Rodrigue Lepage.

SERVICES PUBLICS: MM. R. Lepage, L. Rheault, et J.-P. Lavergne.
PRESIDENT: M. J.-Paul Lavergne.

BIEN-ETRE: MM. L. Rheault, A. Lemire et Jacques Lachapelle.
PRESIDENT: M. Lionel Rheault.

COMMERCES, INDUSTRIES: MM. J. Lachapelle, J.R. Lepage et J. Leblanc,
PRESIDENT: M. Jacques Lachapelle.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-497 Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $108,715.41 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 51	4,411.48	Liste de Paie No. 52	4,741.74
Liste de Paie No. 53	4,850.27	Liste de Paie No. 54	4,487.31
Liste de Paie No. 55	5,037.32	Liste de Paie No. 56	6,087.98
Ass. Prof des Indst.	240.25	Ass. Forest. Mauric.	50.00
Bus. & Prof Women's C.	25.00	C.Brindle & Ban. Can.	2,400.00
Banque Can. Natio.	28,195.41	J. Bettez	68.00

(suite des comptes)

La Cie Ronéo du Canada	97.90	La Co. Const Laviol.	485.80
Corp. Billets Régal	120.80	Carrière St.Maurice	521.32
La Cité du Cap	300.00	Cité du Cap	29.56
La Cité du Cap	828.95	Cité du Cap	167.08
La Co. de Téléphone Bell	325.87	Collège Séraphique	2,000.00
Nova Durocher	12.62	Election Mun. 1960	510.00
Garage Charest & Frères	1,073.53	Maison J.D. Garneau	1,000.00
Irving Oil Inc.	930.00	Imprimerie St.Arneault	105.65
Imprimerie St.Patrice	133.72	Imprimerie Vallières	104.99
Imprimerie les Spécialités	24.54	La Laurentienne Co.	371.28
Jérôme Loranger N.P.	93.00	Laurentide Ready M.	2,241.64
Ernest Leblanc	195.00	L'Hon. Min. des F.	11,396.43
L'Hon. Min. des Fin.	5,291.10	H. Massicotte & F.	136.06
Mercerie de luxe	42.12	Russell Massicotte	75.00
L'Hon. Min. des Fin.	435.92	L'Hon. Min. des F.	10,000.00
Nos Droits	28.00	Les Prod.Ciment St-Maurice Ltée	4,835.11
Quincaillerie Rochefort	271.37	Rest.Penn-Mass	44.63
Le Rec.Gen. du Canada	125.00	St.Maurice Val.Chron.	9.80
Régional Asphalt Ltd	337.00	Safety Glove & Cloth.	19.84
Supertest Petroleum	56.29	William Scully Ltd	27.85
Stanley Motor Equip.	10.73	P. Thibeault Ltd	150.00
T.Riv. Ready Mix	367.88	T.Riv. Auto Elect.	63.05
P.Thibeault Canada Ltd	640.25	L'Union des Municip.	425.00
H.P. Thibeault	22.34	Les Zouaves St-Lazare	150.00
Zurich Insurance Co.	1,205.38		
La Co. Const. Laviol.	281.25		

Total:- $108,715.41
Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-498

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co, soit autorisée d'installer une lampe de 400 C.P., à l'intersection des rues Des Châtelets et Massicotte.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-499

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil nomme par les présentes M. Rodrigue Lepage, Echevin du quartier No. 5, "PRO-MAIRE", pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter de juillet 1960.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-500

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer trois poteaux, rue Beauchemin, entre Fusey et Turmel, pour la construction des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-501

CONSIDERANT que les subventions Fédérales se rapportant à des travaux de construction de rues, de trottoirs, de canalisation d'aqueduc et d'égout dans une proportion de 50% du coût de la main d'oeuvre, sont insuffisantes pour venir en aide aux Cités et Villes;

CONSIDERANT que ces subventions Fédérales ne sont accordées que pour la période comprise entre le premier décembre et le 30 avril et pour permettre aux municipalités d'exécuter des travaux d'une façon économique il serait nécessaire d'étendre ces subventions à l'année entière;

CONSIDERANT que les travaux exécutés en accord avec les subventions, sont de nature à venir en aide à un grand nombre de sant travail et à soulager la misère.

(suite à la page suivante)

(suite de la résolution No. 14-501)

EN CONSEQUENCE: Il est Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU: que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie l'Union des Municipalités de la Province, siégeant en congrès, de bien vouloir s'adresser, au Gouvernement Fédéral pour lui demander:-

1: Que les subventions accordées couvrent à la fois, la main d'oeuvre, la machinerie et les matériaux.

2: Que ces subventions soient accordées durant toute l'année.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-502

CONSIDERANT QUE LES FRAIS ENCOURUS PAR LES CITES ET VILLES pour la construction et l'entretien des rues qui desservent les routes provinciales et régionales sont considérables;

CONSIDERANT que les revenus des Cités et Villes sont très limités et qu'elles ne retirent aucune taxe ou licence imposées aux véhicules-moteurs;

CONSIDERANT que la construction et l'entretien de ces rues sont en grande partie au bénéfice et pour l'usage des propriétaires de véhicules automobiles;

CONSIDERANT que les licences et la taxe sur la gasoline rapportent des revenus considérables exclusifs au Gouvernement Provincial.

EN CONSEQUENCE: Il est proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE.

ET RESOLU: que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, recommande à l'Union des Municipalités, lors de son prochain congrès qui sera tenu du 28 au 31 d'août 1960, de faire pression auprès du Gouvernement Provincial, pour qu'il prenne à sa charge, la construction; l'amélioration et l'entretien des rues qui font partie des routes nationales, provinciales ou régionales qui traversent ou passent dans les limites des Cités et Villes.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-503

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de présenter ses plus sincères félicitations au Premier Ministre élu, l'Honorable Jean Lesage, pour sa magnifique victoire lors du scrutin du 22 juin dernier, et lui présente ses hommages les plus distingués.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-504

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil félicite chaleureusement l'Honorable Maurice Bellemare pour sa réélection comme député du comté de Champlain.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-504

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil félicite chaleureusement l'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales et du Travail pour sa réélection comme député du comté de St-Maurice, et lui présente ses hommages les plus distingués.

Adopté.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements, famille Montplaisir.
Remerciements, famille Giguère.
Rapport de l'élection du 4 juillet 1960.
Remerciements Club de Tennis Alouette pour coopération.
Remerciements des Frères du Sacré-Coeur de l'Ecole Dollard pour coopération.
Société de Publicité Sanita Enrg., re: boîtes à déchets sanitaires.
Résolution de Montréal-Sud, re: crédit bancaire.
Union des Municipalités, états financiers.
Réclamation M. André Goulet, 21 Mad. de Verchères, refoulement des eaux.
Réclamation M. Raoul St-Ours, refoulement des eaux.
Réclamation M. René Langevin, refourlement des eaux.
Réclamation M. Roméo Aubry, refoulement des eaux.
Réclamation, M. Oscar Jacob, refoulement des eaux.
Lettre Banque Royale du Canada, 146 coupons écartés.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin — Armand Lemire
le Greffier — Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 25ième jour du mois de juillet 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence de M. Armand Lemire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-506

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: J. LEBLANC,

ET RESOLU:

que M. Armand Lemire soit et est par les présentes nommé Président pour présider la séance de ce soir, 25 juillet, 1960, en l'absence de Son Honneur le Maire et du Pro-maire.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-507

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 juillet 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-508

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $28,731.87 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 57	4,339.36	Liste de Paie No. 58	5,213.41
Apeco of Canada Ltd	16.64	C.Brindle & B Can.	2,400.00
C. Baribeau & Al.	1,158.33	Bureau d'Enrégist.	15.45
Cap Auto Electric	13.26	Conseil Central Syn-	
Cité du Cap	31.73	dicats Ouvriers Cath.	75.00
La Cit de Const. Doll.	10,000.00	Cap Machine Shop	119.20

(suite des comptes)

Cap Tire Services Ltd	104.02	J.R. Desrosiers & Al.	1,166.66
Délisle Auto T.Riv.	503.59	Les Entreprises Mauricie	90.13
Federal Equipment	95.88	Gouin Lumber Co. Ltd	14.98
J.Ls Gagnon	63.65	G. Héroux	9.23
Francis Hankin & Co.	513.53	N. Loranger	9.98
Roger Leblanc	9.27	Mine Safety App.	213.60
T.J. Moore & Co. Ltd	8.68	Neptune Meters Ltd	94.24
Proc. des Frs Ecoles Chrétiennes	19.50	Produits Nor-Do	30.14
		Paul E. Roy	8.16
Le Rec. Gen. du Canada	384.00	A. Roy, Notaire	38.40
St.Maurice Valley Chron.	7.00	Sanfax Corp.	211.14
J.R. Saulnier	9.30	Tessier Lumber Ltd	133.91
L'Union des Municipalités	25.00	La Cité du Cap	1,585.74
		Total:-	$28,731.87

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-509

ATTENDU que par un "Bill" de la Législature, la Cité du Cap-de-la-Madeleine est autorisée à emprunter chaque année un montant de $45,000.00 pour les prolongements d'aqueduc et d'égout destiné aux nouvelles constructions domiciliaires, cet emprunt ne nécessitant que l'approbation de la Commission Municipale;

ATTENDU que le montant de $45,000.oo a été attribué en entier et que nous en sommes uniquement au début du mois d'août;

ATTENDU qu'un grand nombre de permis de construction sont demandés présentement, lesquels requiert de nouveaux prolongements;

ATTENDU que la construction de ces maisons donnerait de l'ouvrage à un grand nombre de sans travail;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement au Premier Ministre de la Province, l'Honorable Jean Lesage, d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par un ordre en Conseil, l'autorisation d'exécuter des travaux urgents d'aqueduc et d'égout jusqu'à concurrence de $15,000.oo pour permettre de continuer le développement de la Ville et d'accorder de l'emploi à un plus grand nombre de personnes qui sont en chômage.

La présente autorisation pourrait être faite en vertu de l'article 17, du chapitre 236 des Statuts REfondus de Québec, 1941.

- - - - - - - - - - - - Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Ministère des Finances d'Ottawa, Subvention chèque de $4,225.00.
Félicitations de la Ligue de St-Odilon au nouveau Conseil.
Approbation par la Commission Municipale du règlement des trottoirs, No. 364.
Accusé réception de l'Union des Municipalités de deux résolutions pour le Congrès.
Félicitations du Conseil des Trois-Rivières au nouveau Conseil du Cap.
Félicitations de la Jeune Chambre au nouveau Conseil.
Demande d'un drapeau de la Province par la Société St-Jean-Baptiste
Demande d'une page dans programme souvenir, $50.oo par Association des Fanfares.
Approbation par Min. de la Santé des travaux exécutés en vertu du $45,000.oo.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Real Lacroix
Le Maire

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 1er août 1960 à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. RÉAL DESROSIERS, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-510

Proposé, secondé, et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Raoul Giroux, fils de Mme Vve Rodolphe Giroux, et frère de M. Henri Giroux, surintendant de l'aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Ce Conseil présente donc aux familles Giroux et tout spécialement à M. Henri Giroux, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-511

Proposé, secondé et unanimement résolu que c'est avec beaucoup de regrets que les membres du Conseil apprennent le décès de M. Roméo Morrissette, Ingénieur Civil qui fut successivement Ingénieur, Greffier, Echevin et Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Ils offrent à Madame Roméo Morrissette, à son fils Albert, ainsi qu'à toute la famille du regretté disparu, l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-512 (ce numéro a été omis)

Résolution No. 14-513

Proposé par l'échevin: J.-P' LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 juillet 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-514

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: BIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $23,752.77 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les Comptes

Liste de Paie No. 59	4,777.76	Liste de Paie No. 60	5,018.77
Austin Toilet Serv.	21.80	Henri Boilet	525.00
H. Béliveau Enrg.	143.65	Jacques Bettez	76.00
Gaston Béliveau	17.68	Can. Pacific Express	6.12
Can. Pacific Rly	10.00	Central Quebec Steel	108.72
Charbonnerie Champlain	155.00	La Corp. de la Cité	
Champlain Express Inc.	22.05	des Trois-Rivières	64.00
Cap Auto Seat Covers	29.50	La Co. Tel. Bell	353.13
La Co. de Const. Dollard Ltée	1,921.85	Geo. Gauvin & Fils	88.19
Irving Oil Inc.	1,038.00	H.P. Hébert Enrg.	85.62
Kimball Automobile	35.86	Imperial Oil Ltd	1,347.39
H. Massicotte & Frères	146.90	Loranger & Molesworth	398.31
Roga Métal Inc.	399.36	Morin & Frères Inc.	137.40
Albéric Roy, Not.	184.00	Regional Asphalt Ltd	1,523.43
Supertest Petroleum Ltd	87.70	St.Maurice Oxygen	37.89
The Shaw. W & P.	3,628.40	Stanley Motor Equip.	115.26
Sirois Automobile	10.88	St.Maurice Ind.	39.30
Texaco Canada Ltd	5.57	South Shore Const.	1,192.28
		Total:-	$ 23,752.77

Résolution No. 14-515

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue Thomas-Wark sur le premier poteau à l'ouest de la rue St-Maurice.

Une autre lampe de 400 C. P., rue Thomas-Wark sur le premier poteau à l'est de Ste-Julienne.

Enlever lampe de 100 C. P. sur poteau numéro 389, rue St-Denis, et installer lampe de 400 C. P. sur le poteau suivant, à l'ouest, soit en face de la propriété des Pères Oblats, actuellement en construction, rue St-Denis.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-516

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, soit autorisée à déplacer six (6) poteaux, rue Beauchemin, au nord de Thuney, pour la construction des trottoirs.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution NO. 14-517

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co., soit autorisée à déplacer un poteau, Boul. Ste-Madeleine, à l'intersection de la rue Lorette, pour l'installer quelques pieds plus à l'est, le long du trottoir. :

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-518

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que Me Guy Lebrun, Avocat, soit engagé, sur honoraires, aviseur légal de la Cité pour une période de deux ans (2) et ce, à compter du premier d'août 1960.

Adopté.

- - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Demande de Banque Royale de payer coupons écartés- $2,920.oo.
Remerciements de l'HOn. Jean Lesage.
Remerciements de l'HON. René Hamel
Remerciements de l'Hon. Maurice Bellemare.
Remerciements des Rotariens.
Demande d'une page dans programme souvenir de l'Ass. des Fanfares.
Demande d'installer boîtes sanitaires par la Société de Publicité "Sanita".
Demande de Mme. L. Laperrière de paver rue Turmel.
Réclamation de M. Walter Martel, suite d'un accident à sa fille Jovette.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

J. B. Desrosiers
Le Maire.

****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, faute de quorum et surtout à cause de la fête de l'Assomption, ajournons la présente séance à demain, le 16 août 1960, à 8.oo heures P. M..

Jacques LeBlanc Echevin
Edmond Lemire Echevin
Arthur Beaudoin
Le Greffier

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois d'août 1960.
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8ième jour du mois d'août 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. RÉAL DESROSIERS MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-519

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du premier d'août 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-420

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $71,100.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 61	4,101.71	Liste de Paie No. 62	5,834.41
Liste de Paie No. 63	4,958.00	Liste de Paie No. 64	4,692.35
L'Asso. des Fanfares de la province	25.00	Can. Industries Ltd	88.68
		P.V. Ayotte Ltée	32.34
La cie de Bois St-Laurent	156.03	Cap Fire Services Reg'd	26.26
		Can. Pacific Express	1.35
Canadian Pacific Rly	15.62	Charbonnerie Champlain	158.13
Carrière St-Maurice	1,440.15	Cité du Cap	77.28
Champlain Express	11.21	Féd. O.T.J. Cap.	3,000.00
Hewitt Equipment	642.09	Laurentide Resdy Mix	687.07
Williams Scully Ltd	172.56	St.Maurice Ind. Co.	11.45
Garage Charest & Frères	191.62	Regional Asphalt Ltd	9,190.30
J.R. Saulnier	61.62	François Rouette Inc.	193.28
Tessier Lumber Ltd	89.87	T.Riv. Ready Mix	167.71
Tracteurs Equipments	259.11	Ban. Can. Nationale	34,815.70
		Total:-	71,100.90
		Adopté.	

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-521

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil soumet à la Commission municipale de Québec pour approbation, la liste des travaux ci-joints, travaux approuvés par le Ministère de la Santé en date du 15 juillet 1960, et exécutés en vertu de la Loi 3-4, Elizabeth II, Chapitre 62, Article 7, et devant faire partie d'un règlement en voie de préparation qui portera le numéro 365 au montant de $45,000.oo.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-522

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue Berlinguet sur premier poteau à l'ouest de Beauchemin,
Une lampe de 250 C. P., rue Beauchemin, sur premier poteau au Nord de Turmel.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-523

Proposé par l'échevin:

ATTENDU qu'un grand nombre de permis de construction ont été émis depuis le forage du dernier Puits Artésien;

ATTENDU que certains commerces se sont développés et que l'usage de l'eau est faite en plus grande quantité par les exploitants de ces commerces;

ATTENDU que la pression de l'eau du service de l'aqueduc baisse considérablement à ce moment ici de l'année et que pour remédier à cet état de chose et donner un bon service à tous les usagers, il nous faut envisager dès maintenant le forage d'un autre Puits artésien.

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que demande soit faite au Ministère de la Santé pour l'émission d'une Ordonnance au montant de $23,000.oo pour permettre à la Cité du Cap-de-la-Madeleine de faire forer un Puits Artésien d'une capacité d'au moins 400,000 gallons d'eau par 24 heures, en bordure de la rue Beaudry, sur le lot 134-409, les détails s'établissant comme suit:-

Forage d'un Puits Artésien de 80 pieds de profondeur	$ 9,200.oo
Pompe de marque "Fairbanks-Morse, capacité de 400,000 gallons d'eau par 24 heures, pression 60 lbs.....	2,600.oo
Panneau d'électricité et installation du courant.....	1,800.oo
Valve et Compteur.....	800.oo
Forage de Puits d'essai.....	1,500.oo
Bâtisse et raccordement.....	2,000.oo
Terrain.....	1,000.oo
Raccordement du Puits avec le système d'aqueduc 600 pieds de conduite en fonte de8 pouces de diamètre à $5.oo le pied linéaire.....	3,000.oo
	21,900.oo
Imprévu et frais du règlement.....	1,100.oo
	$ 23,000.oo

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-524

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la Cité.

rue MASSICOTTE, pour desservir les lots 149-306, 149-307, 149-325 et 149-326;
107 pieds d'égout de 24 pouces en béton armé coût $ 1,605.oo
107 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte

SIXIEME Rue, pour desservir les lots 419-291 et 419-292;
60 pieds d'égout de 12 pouces en béton
60 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte Coût $ 480.oo

Rue TOURIGNY, pour desservir le lot 548-62
65 pieds d'égout de 12 pouces en béton
65 pieds d'aqueduc de 4 pouces en fonte Coût $ 455.oo

Rue Rivard pour desservir les lots 547-42, 547-43, 547-44, 547-46, 547-53, 547-54, 547-55 ainsi que les lots 546-18 et 546-20

(suite de la résolution No. 14-524)

240 pieds d'égout de 15 pouces en béton
240 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte coût 2,040.oo

Rue portant le No. 546-21, pour desservir les lots 546-25 et 546-26
100 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte
100 pieds d'égout de 12 pouces en béton coût 800.oo
$ 5,380.oo

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-525

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le Gérant de la Cité soit autorisé d'acquérir des signaux clignotants (Flashers) et de les faire installer au centre de la rue Fusey, intersection de la dite rue Fusey et Rochefort.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION NO. 14-526

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR DECRETER LA CONFECTION DE PLANS OU CARTES D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA CITE, POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU PASSAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois d'août 1960.

SIGNE:) RODRIGUE LEPAGE
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madéleine.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Accusé de réception de résolution du Chef du Cabinet du Premier Ministre, prolongement d'égout.
Accusé de réception du Min. des Affaires municipales, résolution pour prolongements d'égout.
Lettre du Min. des Terres et Forêts, cadastre revisé.
Remerciements de Me Guy Lebrun, aviseur légal.
Demande des anciens Elèves des Frères du Sacré-Coeur pour une page dans programme-souvenir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin — Le Greffier
J. R. Desrosiers — Le Maire.

* *
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'Ajournement du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi le 16ième jour du mois d'août 1960. à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS, MM. les échevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-527

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 août 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-528

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $20,038.27 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 65	3,609.58	Liste de Paie No. 66	5,191.99
Correction re: Paie No. 5	391.81	Ass. Régional Frères du Sacré-Coeur	25.00
" re: No. 6	151.21	Gilles Baribeau & Al.	1,158.33
Jean Banville Inc.	13.50	C.Brindle & Ban.Can.N.	2,400.00
Bureau d'Enrégistrement	17.65	La Cité du Cap	1,950.08
La Cité du Cap	2,644.50	Carrière Marchand	333.72
Desroberts Inc.	161.99	Escadrille No. 350	100.00
Benoit Hélie	45.96	Le Numérique	40.00
H.Y. Maranda Inc.	27.82	Procure des Frs Ecole Chrétienne	1.63
S.O. Riverin & Cie	12.81	M. Gilbert Tarte	10.50
The Shaw. Water & Power	139.04	Zurich Insurance Co.	1,156.71
T.Rivières Ready Mix	454.44	Total:-	$20.038.27

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-529

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée à changer la lampe de 100 C. P., pour une 400 C. P., sur la rue Thibeau, à l'intersection de la rue Turmel.

- - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 14-530

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que la Banque Royale du Canada soit autorisée à débiter le compte de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour le montant de $2,920.oo afin de couvrir l'échéance de 146 coupons de $20.oo échus le premier mai 1960, et perdus durant leur transport, par malle, entre Montréal et le Cap-de-la-Madeleine.

Il est entendu, suivant la résolution du Bureau du Chef de la Banque Royale du Canada, en date du 9 août 1960 et de la lettre du comptable M.A.H. Michell, en date du 10 août 1960, que la dite Banque Royale du Canada se porte garant et responsable de toute perte possible pouvant résulter de cette perte de coupons.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-531

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à proclamer, mercredi, le 24 août 1960, jour de fête civique, à l'occasion de la 55ième Exposition de la Cité des Trois-Rivières.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS de
MOTION - No. 14-532

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé:

(suite de l'Avis de Motion No. 14-532)

" REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA-MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ÉLIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 7".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois d'août 1960.

(signé) JEAN PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité du Cap.

- - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION NO. 14-533

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 326, CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la Madeleine,
ce 16ième jour du mois d'août 1960.

- - - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Résolution et lettre de M. A.H. Mitchell de Banque Royale du Canada, re: Coupons $2,920.oo.
Approbation par Commission Municipale des travaux du $45,000.oo
Lettre du Min. de la Santé Re: Puits Artésien.
Remerciements de Régional Asphalt pour paiement de travaux exécutés $9,190.30.
Lettre de M. Caseau, Re: Cantine Mobile Inc.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions a l'hôtel-de-Ville, lundi le 22ième jour du mois d'août 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE ANDRE JULIEN,
MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-534

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:
que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 août 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 14-535

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:
que les comptes au montant total de $19,744.16 soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

(suite de la résolution No. 14-535)

LES COMPTES

Liste de Paie No. 67	4,633.51	Liste de Paie No. 68	5,115.58
Apeco Co. of Canada	55.33	Can. Pacific Express	1.35
Cap Tire Services Ltd	19.13	Central Quebec Steel	219.14
La Cité du Cap	175.89	La Cité du Cap	2,750.00
Délisle Auto T.Riv.	305.40	Loranger & Molesworth	2,697.12
Laurentide Ready Mix	1,129.54	R.J. Lévesque & Fils	811.00
Les Produits de Ciment St-Maurice ltée	1,681.46	Sirois Automobiles Ltée	149.71
		Total:-	$19,744.16

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-536

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Monseigneur Donat Baril, Prélat Domestique, Vicaire Forain et Curé de Louiseville, et présente à la famille éprouvée l'expression de ses plus vives condoléances.

Adopté à l'unanimité.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-537

Proposé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que le troisième paragraphe de la résolution numéro 14-285 faite et adoptée en date du 13 octobre 1950, soit et est par les présentes abrogé et annulé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:-

Troisième paragraphe: "CE CONSEIL ACCEPTE AUSSI LES LOTS 563-2, 563-3 et 563-16, le tout pour le prix de UN ($1.oo) dollar."

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-538

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:-

Une lampe de 250 C. P. sur le poteau à l'intersection des rues Pâtry et Ste-Marie.
Une lampe de 250 C. P., rue St-Irenée, sur le poteau à l'intersection de la rue Thuney.
Une lampe de 250 C. P. rue St-Irenée, sur le premier poteau au Nord de la rue DeGrandmont.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-539

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la Cité.

RUE MASSICOTTE:

Pour desservir les lots 149-308 et 149-309.
106 pieds d'égout de 24 pouces en béton armé.
106 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte.

COUT:..... $ 1,590.oo

Les travaux décrits ci-dessus, seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-540

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 365, intitulé: REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4, ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-541

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que le règlement No. 365, intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH II, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-542

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 326-C, intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

- - - - - - - - - - ADOPTE.

Résolution No. 14-543

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le règlement No. 326-C intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

ADOPTE.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de la Banque Royale du Canada, succursale du Cap, Re: coupons au montant de $2,920.00.
Requête de 4 propriétaires de la rue Crevier s'objectant à la construction de leur trottoir.
Demande d'entrevue par MM. Grenier et Therrien, Re: homologation.
Proclamation de "Semaine de l'Etiquette Syndicale".
Réclamation de la Commission Scolaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. R. Desrosiers
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-ville, mardi le 6ième jour du mois de septembre 1960, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-544

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 août 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-545

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $78,037.73 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les Comptes

Liste de Paie No. 69	4,256.31	Liste de Paie No. 70	4,424.51
Liste de Paie No. 71	4,764.33	Liste de Paie No. 72	6,020.10
Apeco of Canada Ltd	55.33	Ban. Can. Nationale	13,567.77
C.Brindle & Ban. Can.	2,400.00	Caisse Nationale d'Eco-	
Jacques Bettez	76.00	nomie	562.50
La Cité du Cap	268.14	Carrière St.Maurice	968.67
La Cité du Cap	800.00	La Cité du Cap	867.95
Cap Machine Shop	134.00	Carrière Marchand Ltée	544.40
La Co. de Const. Lavio-		Federal Equipment Ltd	95.88
lette	582.75	J.R. Desrosiers & Al	1,166.66
Garage Charest & Frères	286.45	International Business	
Imprimerie St.Arneault	118.66	Machine Co. Ltd	8.00
Imprimerie S .Patrice	106.66	Imprimerie Vallières Enrg.	20.05
Imperial Oil Ltd	5,864.18	Kimball Automobiles Ltée	25.69
Laurentian Hotel	42.60	Morin & Frères Inc.	195.15
H. Massicotte & Frères	64.12	Massicotte & Arcand	25.93
L'Hon. Min. des Financ.	100.00	Min. des Finances	1.50
L'Hon. Min. des Fin.	21,380.38	L'Hon. Min. des Financ.	402.05
L'Hon. Min. des Fin.	15.00	Paul E. Roy	31.45
Roga Metals Inc.	276.85	Le Receveur Gn. du Can.	65.00
François Rouette	292.59	Regional Asphalt	1,882.36
The Shawinigan W & P	511.39	The Shaw. W & P Co.	3,746.24
St.Maurice Finance Corp.	7.28	Supertest Petroleum	71.24
C.H. Savard	220.56	J.R. Saulnier	35.60
T.Rivières Ready Mix	635.57	H.Paul Thibeault	9.36
Underwood Ltd	24.49	Vitrerie des T.Riv.	10.03
Verrerie du Cap	6.00		
		Total:-	$ 78,037.73

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-546

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que la Shawinigan Water & Power Co. soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P., rue des Châtelets, sur le deuxième poteau à l'ouest de la rue Massicotte.
Changer lampe de 4000 lumens, intersection de Fusey et Rochefort pour une 20,000 lumens.
Installer une lampe de 400 C. P., rue Lorette, sur deuxième poteau au Nord de Latreille.
Changer lampe de 100 C. P. pour une 400 C. P. sur poteau numéro 327, intersection de Montplaisir et St-Léon.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 14-547

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Réal Boissonneault, une portion de terrain de 60 par 96 pieds faisant partie du lot 134-409 du cadastre officiel de la Cité, pour l'aménagement d'un Puits Artésien.
L'Extrémité Sud de cette partie de terrain sera localisée à une distance de 600 pieds de la rue DeGrandmont et mesurée dans la ligne des lots 134-408 et 134-409.

(suite de la résolution No. 14-547)

La dimension de 60 pieds étant située en front de la rue Beaudry et la dimension de 86 pieds représentant la profondeur dudit terrain ou la largeur du lot 134-409.

Il sera alloué à M. Réal Boissonneault la somme de $1,000. pour cette partie de terrain.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-548

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $23,000.oo POUR PAYER LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LES LIMITES DE LA DITE CITE, AUTORISE EN VERTU D'UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, EN DATE DU 26 AOUT 1960".
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de septembre 1960.

(signé) J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-549

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LES FOSSES D'AISANCES OU SEPTIQUES, PUISARDS etc,.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de septembre 1960.

(signé) J.-PAUL LAVERGNE,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 14-550

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de septembre 1960.

(signé) LIONEL RHEAULT,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - -

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de The Model Plan Development.
Remerciements des familles Giroux.
Approbation par la Commission et Min. des Affaires municipales du règlement de $45,000. No. 365.
Lettre du Jeune Commerce - assermentation.
Lettre de J.B. Langlois demandant entrevue.
Demande de contribution de l'Ass. Internationale des Enfants Infirmes.
Ordonnance du Min. de la Santé, Re: Puits Artésien.
Réclamation de Construction Laviolette.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Greffier

Le Maire.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12ième jour de septembre 1960, à 7.oo hrs P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire J. Réal Desrosiers, L. Rheault, J.Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés: 14-551 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 septembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés: 14-552 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,959.42 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 73	4,313.50	Paie No. 74	4,543.46
Austin Toilet Laundry	29.75	P. V. Ayotte	3.28
Bur Enrégistrement	18.70	G. Baribeau & Al	1,198.33
J. P. Bourassa	79.69	Con.Métiers et Travail	75.00
Cie Const Laviolette	638.75	Cie Const Dollard Ltée	413.20
Bell Téléphone C o.	320.60	Ports Nationaux	25.00
Charb.Champlain Ltée	150.00	Cap Auto Seat Covers	5.40
Chs Cusson Ltée	90.13	Cité du Cap	340.08
Cité du Cap	12.83	Cité du Cap	1,063.10
Cité du Cap	868.70	Nova Durocher	198.06
Geo.Gauvin & Fils	11.52	Hewitt Equipment	193.25
Lowe Brothers	7.63	Lynn McLeod	12.95
Ass. Laurentienne Vie	359.45	Produits Nor-Do	26.54
Queen Elizabeth	390.07	Quincaillerie Rochefort	255.62
Rest.Penn-Mass	20.80	Ricard Ibdustries	34.74
P. Em. Roy	5.66	St-Maurice Oxygen Co	229.90
Shawinigan W & P. Co.	70.45	St-Maurice Finance Néon	7.28
Chs Turcotte & Fils	619.58	Pierre Thibeau Can Ltd	109.70
3-Riv.Auto Electric	68.07	Underwood Ltd	6.06
Zurich Insurance	1,142.59		

TOTAL.....$ 17,959.42

Adopté.

****

Rés: 14-553 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer, enlever ou remplacer, les lampes des rues suivantes:-

Installer une lampe de 400 C. P.,rue St-Laurent, sur 3ième poteau au Nord de la voie ferrée du C. P. R. embranchement de la Wayagamack.

Enlever lampe de 400 C. P.,rue St-Laurent,sur 4ième poteau au Nord de la voie ferrée du C. P. R. embranchemont de la Wayagamck.

Remplacer lampe de 100 C. P. par une 400 C. P.sur poteau No. 459, rue St-Pierre, intersection de Dessureault.

Remplacer lampe de 100 C. P. par une 400 C. P. sur poteau No. 460, rue St-Pierre.

Remplacer lampe de 100 C. P. par une 400 C. P. sur poteau No. 26, rue St-Henri.

Remplacer lampe de 100 C. P. par une 400 C. P. sur poteau No.12, rue St-Henri.

Adopté.

****

Rés: 14-554 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l' échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la Cie de Téléphone Bell du Canada soit autorisée à déplacer un poteau, rue Père-Breton, entre les rues Des Erables et Massicotte.

Adopté.

****

Rés: 14-555 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la Cité:

65 pieds, égout 12" en béton
65 pieds, aqueduc 6" en fonte Coût $520.oo

Les travaux décrits c-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés: 14-556 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Norman R. Buchanan, le terrain nécessaire à la construction du trottoir, côté Ouest de la rue St-Pierre, à même la Ptie du lot 387-2274-3, et ce, au prix de 10¢ le pied carré.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés: 14-557 Proposé par l 'échevin J. P. Lavergne,
A ppuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Georges Baron, le terrain nécessaire à la constrution du trottoir, côté Ouest de la rue St-Pierre, à même la Ptie du lot 387-2274-4, et ce, au prix de 10¢ le pied carré.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés: 14-558 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Christian Brethren Church, le terrain nécessaire à la construction du trottoir, côté Ouest de la rue St-Pierre, à même Ptie des lots 387-2274-2, 387-2274-5 et 387-1433-1, et ce, au prix de 10¢ le pied carré.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés: 14-559 ATTENDU qu'un grand nom de contribuables du quartier situé au Nord du Blvd Ste-Madeleine requiert depuis quelques années un service d'autobus qui passerait par la rue Montplaisir;

ATTENDU que les autorités de la Cie de Transport St-Maurice nous ont avisé qu'elles seraient prêtes à établir un circuit d'autobus qui suivrait le parcours suivant, avec comme pont de départ le rond point de la rue Fusey près du Pont Duplessis, en passant par la rue Fusey, la rue Rochefort, la rue Latreille, la rue Massicotte, la rue Montplaisir, la rue Rocheleau et la rue Notre-Dame jusqu'aux limites de la Cité et Ste-Marthe;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin J. Leblanc,
appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil prie la Cie de Transport St-Maurice de bien vouloir établir le circuit tel que décrit dans le préambule ci-dessus et tel que montré sur un plan qui nous a été transmis par les autorités de la dite Compagnie.

Adopté.

****

Rés: 14-560

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 366 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $23,000.00, POUR PAYER LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LES LIMITES DE LA CITE, AUTORISE EN VERTU D'UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTE, EN DATE DU 26 AOUT, 1960", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés: 14-561

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 366 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $23,000.00 POUR PAYER LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN DANS LES LIMITES DE LA CITE, AUTORISE EN VERTU D'UNE ORDONNANCE DU MINISTERE DE LA SANTç, EN DATE DU 26 AOUT 1960" soit adopté en deuxième et dernière le cture.

Adopté.

****

Rés: 14-562 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement numéro 367 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES FOSSES D'AISANCES, PUISARDS TEC"., soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Eés: 14-563 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement numéro 367 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES FOSSES D'AISANCES, PUISARDS ETC".,soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES

Lettre et pamphets du Service Auxiliaire des Diabétiques par M. Beauchamp.

Demande d'octroi par M. Donat Dargis secrétaire de l'Association des Anciens élèves des Frères du Sacré-Coeur.

Lettre de l'Hon. Lionel Bertrand du secrétariat de la Province, nous offrant de se soustraire à la loi de la Régie des Loyers.

Et son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GR EFFIER LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Aune assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19ième jour de septembre 1960, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R éal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

****

Rés. No. 14-564 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 septembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-565 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $25,960.66 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 75	$ 4,444.41	Paie No. 76	$ 4,716.02
P. V. Ayotte	42.24	Auston Toilet Laundry	23.90
André Boisvert & Al	510.16	Chs Brindle	330.00
Budge Carbon,Ribbons	13.52	Jean Banville	13.50
Carrière Marchand	671.65	Carrière St-Maurice	1,671.48
Cité des 3-Rivières	32.00	Cap Tire Service	33.09
Can. Bitumuls Ltd	1,965.57	Central Québec Steel	81.16
C. P. R.	3.17	Champlain Express	1.50
Cité du Cap	116.37	Cité du Cap	1,464.08
Cité du Cap	5,522.00	Yvon Fournier	144.00
Gauthier Radio T.V	14.73	Assurance Laurentienne	362.18
Laurentide Ready-Mix	1,672.10	Northern Electric	87.36

Suite au verso
****

Regional Asphalt	$ 1,253.99	Royal Insurance	$ 103.39
3-Riv.Ready-Mix	595.10	Underwood Ltd	24.49
Wallace Tiernan Ltd	47.50		
		TOTAL	$ 25,960.66

Adopté.

****

Rés. No. 14-566 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de $45,000.oo pour payer les travaux d'aqueduc et d'égout urgents, exécutés en vertu de la loi 3-4 Elizabeth 11, chapitre 62, article 7; ledit montant devant être remboursé à même la vente des obligations du règlement No.365, lequel a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales le 25 août 1960 et par la Commission municipale, le 26 août 1960.
S i approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant de $45,000.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-567 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer deux poteaux, rue St-Léon, au Nord de Thuney, pour la construction des trottoirs.

Adopté.

****

Rés. No. 14-568 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé p ar l' échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM René Jacques et Roland Rochefort, une portion de terrain de 75 pieds de front sur la rue René par 150 pieds de profondeur, faisant Ptie du lot 583 du cadastre de la municipalité de Ste-Marthe, Comté de Champlain, subdivision non officielle 32-C, et ce, pour le prix de $400.00.
MM. Jacques et Rochefort s'engagent à fournir les bornes dudit lot.
Que le Notaire A lbéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-569 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Alphonse Lemieux, le lot 631 subdivision 35 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant ledit lot 100 pieds de front sur la rue Berlinguet par une profondeur de 100 pieds, en échange d'une Ptie du lot 583 du cadastre de la municipalité de Ste-Marthe, Comté de Champlain, subdivision non officielle 32-C, mesurant 75 pieds de front sur la rue René par une profondeur de 150 pieds.
L'échange entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et M. Lemieux, est consenti sans aucun frais de part et d'autre.
Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-570 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l' échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à M. Jacques Frénette, le lot 631-35 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour la somme de $450.oo.
M. Frénette s'engage à payer à la Cité, le montant de $15.oo par mois à partir du premier octobre 1960 jusqu'à ce que M. Lemieux ait quitté les lieux, ce qui devra se faire avant lr premier juollet 1961, et dès qu'il pourra prendre possession du terrain, il acquittera la balance du $450.oo au complet.
Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-571 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l' échevin R. Lepage.
ET RESOLU que ce Conseil accepte le "plan" de subdivision du cadastre 387, tel que préparé par l'Arpenteur Roger Gélinas, en date du 19 septembre 1960.

Adopté.

****

Rés. No. 14-572

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. J. A. Mongrain, Maire élu de la Cité des Trois-Rivières, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa magnifique victoire.

Ce Conseil présente également aux échevins élus ses plus chaleureuses félicitations.

Adopté.

****

Rés. No. 14-573 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 368, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP_DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-574 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 368, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE",, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-575.

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de septembre 1960.

(Signé) Lionel Rheault
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-576.

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 311, CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROIT SPECIFIQUE DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 19ième jour du mois de septembre 1960.

(Signé) Jacques Leblanc,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES

Télégramme du secrétaire de l'Hon René Hamel, Re: entrevue pour le début d'octobre.
Avis légal de Me Guy Lebrun Re: cantine mobile.
Accusé de réception par le Min. des Affaires municipales, du règlement concernant les fosses septiques.
Demande d'un local par le Jeune Commerce de notre Cité.

Et la séance est levée.

Arthur Beaudin — Le Greffier

[signature] — Le Maire

#"#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Faute de quorum, nous soussignés, Echevins de la Cité, ajournons la séance cédulée pour ce soir lundi, 26 septembre 1960, à demain, mardi, 27 septembre 1960, à 7.oo heures P. M.

[signature] ECHEVIN

[signature] ECHEVIN

Arthur Beaudin GREFFIER

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du C onseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, mardi le 27ième jour de septembre 1960, à 7:00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-577 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Citéeen date du 19 septembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-578 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,840.20 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 77	$ 4,296.49	Paie No. 78	$ 4,144.69
Gaston Buisson Auto Parts	103.88	De Cotret, Ferron Cie	400.00
Cap Machine Shop	629.43	Délisle Auto	576.32
Germain & F rères	21.00	Garage Charest	403.20
Moise Hébert	6.19	Imperial Oil	89.81
Kimball Auto	176.77	Me Guy Lebrun	40.00
Loranger,Molesworth	482.86	Lynn McLeod	19.00
P-Em. Roy	13.78	Royal Insurance	2,778.24
Sirois Auto	38.07	St-Maur.Oxygen Co	116.35
St-Maurice Finance	7.28	Stanly Motor Equip.	160.50
J. R. Saulnier	5.50	3-Riv.Auto Electric	172.80
Cité du Cap	58.04	Ambulance St-Jean	100.00
		TOTAL.....	$ 14,840.20

Adopté

****

Rés. No. 14-579 Proposé par l'échevin J. Lachapelle
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 562 et 563 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas Arpenteur-géomètre, en date du 15 septembre 1960.

Adopté

****

Rés. No. 14-580

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparait au plan préparé par M. Roger Gélinas A. G. ,en date du 15 septembre 1960, sous la description suivante: 562-11 et 563-32.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la lergeur de cette rue.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds mesure anglaise.

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242,S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds mesure anglaise, la rue Indiquée au plan de M. Roger Gélinas A. G. en date du 15 septembre 1960, et décrite comme suit: 562-11 et 563-32.

Adopté.

****

Rés. No. 14-581 Proposé par l'échevin J.Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Claude Lajoie et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 562-11 pour l'ouverture d'une rue reliant la rue Thibeau à la rue St-Laurent.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-582 Proposé par l 'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MMe Ferdinand Binette, le lot 563-38 pour l'ouverture d'une rue reliant la rue Thibeau à la rue St-Laurent, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à prépare le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-583 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P. Blvd Pie-XII sur premier poteau à l'Ouest de Thibeau.

Installer une lampe de 250 C. P. sur poteau, intersection des rues Herlin et Lapointe.

Adopté.

****

Rés. No. 14-584 Proposé par l 'échevin J.P.Lavergne,
App. par les échevins A.Lemire & L.Rheault.

ET RES OLU que ce Conseil prie le Directeur de la Police et des pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de bien vouloir comme les années passées, faire faire par ses hommes de la brigade des incendies, l'inspection des domiciles et dépendances de la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine, afin de réduire les dangers d'incendie, et proclame la semaine du 9 au 15 octobre 1960 "SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES".

Adopté.

****

Rés. No. 14-585

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, la décès de M. Philippe Lupien, de Louiseville, père de M. Léo Lupien, Ing. Pro., et Gérant de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Lupien et tout spécialement à M. Léo Lupien, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-586 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lebalanc.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Greffier à faire publier une demie page d'annonce dans le Nouvelliste en hommage à l'insdustrie Canadienne de la pulpe et du papier.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-587

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un reglementm intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'EXECUTION DE TRAVAUX D'HIVER, 1960-1961, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de septembre 1 960.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Morrissette et Berlinguet.
Ligue Ste-Madeleine, règlement des spiritueux.
Ligue St-Odilon, zonage et lumières de rues.
Accusé de réception par Min. des Affaires municipales du règlement 368 concernant les spiritueux.
St-Jean-Bte, aide aux Etudiants.
Réception Cap Curling, Bonspiel industriel.
Souscription publique, Ambulancière Catholique.
Lettre de Me Guy Lebrun,demander avis légal par écrit à l'avenir.
Directeur, lettre aussi résolution ligue St-Odilon,signaux lumineux.
Lettre de la Cie de Transport St-Maurice demandant de paver avant l'établissement du nouveau circuit.
M. Paul Dupuis de l'Ambulance Saint-Jean demande souscription.
Documentation concernant travaux d'hiver (Chômage).
Soumissions, couverture de l'Hôtel de Ville, par MM. Benoit Hélie et Delphis L'Heureux.

Et Son Honneur l'eve la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier
J. Réal Desrosiers — Le Maire

#?#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 31ième jour d'octobre 1960, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.Réal Desrosiers, MM. Les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-588 — Proposé par l 'échevi J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 septembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-589 — Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $43,925.11 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 79	$4,576.38	Paie No. 80	$ 4,342.64
Brindle et Ban Can.Nat.	3,200.00	Jac. Bettez	84.00
C.P.R. Express	1.35	Consolidated Paper	2.86
Cité du Cap	54.73	Conseil de la Cité	1,166.66
Cie Const.Dollard	9,152.48	Cité du Cap Assistance	477.75
Eastern Steel Ltd	380.95	H. P. Hébert	163.86
Francis Hankin	411.80	Irving Oil	1,137.00
Hon Min. des Finances	6,459.58	Massiocotte & Arcand	51.38
H Massicotte & Frères	50.80	Hon Min des Finances	5,290.83
Morin & Frères Inc	282.66	Produits ciment St-Maur	1,219.23
Roga Metals Inc.	733.20	S.O.Riverin Ltée	366.53
Francois Rouette	295.58	Rec Général du Canada	110.00
Shawinigan W & P Co	3,653.22	Supertest Petrolum Ltd	97.41
Nazaire Tremblay	162.53		
		TOTAL	$ 43,295.11

Adopté.

****

Rés. No. 14-590 — Proposé pa r l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes M. Jacques Lachapelle, Echevin du quartier No. 6, "PRO-MAIRE" pour le prochain terme de trois (3) mois.

Adopté.

****

Rés. No. 14-591

ATTENDU que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement No. 364 ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction de trottoirs et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût;

ATTENDU que pour remédier eu chômage le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que ces travaux consistent en la construction de trottoirs, comme suit:-

Rue Massicotte, côté Ouest, Nord de Montplaisir.	710' X 5'	$1,775.00
Rue Massicotte, côté Est, Sud de Père-Breton.	120' X 5'	300.00
Rue Massicotte, côté Est, Nord de Père-Breton	420' X 5'	1,050.00
Rue Des Châtelets, côté Nord	320' X 4'	640.00
Rue Des Châtelets, côté Sud	380' X 4'	760.00
Rue Hébert, côté Nord de St-Emile à l'existant	950' X 4'	1,900.00
	TOTAL.....	$6,425.00

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à $1,080.00 soit $600.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et $480.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $6,425.00;

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
appuyé par l'échevin A. Lemire.

IL EST RESOLU

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1960-1961) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2o.- Les susdits travaux seront exécutés par la Cité elle-même et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement No. 364 et particulièrement pour une somme de $6,425.00 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté.

****

Rés. No. 14-592

Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de M. Delphis L'Heureux en date du 26 septembre 1960 au montant de $1,235.00 pour la réfection de la couverture de l'Hôtel de Ville, et ce, suivant spécifications demandées en date du 21 septembre 1960 et préparées par le Gérant de la Cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-593

Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co. soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P. rue St-Paul, sur premier poteau au Nord du Blvd Ste-Madeleine.

Une lampe de 250 C. P. dans la ruelle située au Nord de la rue Radnor entre la rue Thibeau et la première rue à environ 100 pieds de la voie du chemin de fer cu Pacific Canadien.

Adopté.

****

Rés. No. 14-594 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU quela Shawinigan W & P Co. soit autorisée à déplacer un poteau, coin Sud-est des rues LaHaye et Turmel.

Adopté

****

Rés. No. 14-595 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que l'Hon Ministre du Bien-Etre Social de la Province de Québec soit instamment prié de reconnaitre le service Social de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme institution d'assistance ou institution d'assistance publique ou comme organisme de bienfaisance, aux termes de la Loi de l'Assistance Publique de Québec, chapitre 187 S. R. Q. 1941 et amendements. Que copie authentique de cette résolution soit transmise à l'Hon Ministre du Bien-Etre Social de la Province de Québec.

Adopté.

****

Rés. No. 14-596 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la résolution No. 14-559 faite et adoptée en date du 12 septembre 1960, concernant un nouveau circuit d'autobus, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

Rés. No. 14-597

ATTENDU qu'un grand nombre de contribuables du quartier situé au Nord du Blvd Ste-Madeleine requiert depuis quelques années un service d'autobus qui passerait par la rue Montplaisir;

ATTENDU que les autorités de la Cie de Transport St-Maurice nous ont avisé qu'elles seraient prêtes à établir un circuit d'autobus qui suivrait le parcours suivant, soit comme point de départ le rond point de la rue Fusey près du Pont Duplessis, en passant par la dite rue Fusey, la rue Rochefort, la rue Latreille, la rue Massicotte, la rue Montplaisir, la rue Rocheleau et la rue Notre-Dame jusqu'aux limites Est de la Cité et Ste-Marthe.

ATTENDU que le circuit d'autobus tel que décrit ci-dessus emprunte des rues qui sont pavées dans une proportion d'environ 80% et que ce Conseil prendra les dispositions nécessaires pour faire paver à bonne heure l'été prochain la balance de ces rues du corcuit qui sont encore engravier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin J. Leblanc,
appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil prie la Cie de Transport St-Maurice de bien vouloir établir le circuit tel que décrit dans le préambule ci-dessus et tel que montré sur un plan qui nous a été transmis par les autorités de la dite Compagnie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-598 Proposé par l 'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à vendre pour taxes dues toutes les propriétés sur lesquelles les taxes de l'année 1958 et des années précédentes n'auront pas été payées avant le premier novembre 1960.

Adopté.

****

Rés. No. 14-599 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre de développement normal de la Cité:

RUE, Cadastre 562-11 pour desservir le lot 562-13

200 pieds égout 12" en béton
200 pieds aqueduc 6" en fonte Coût $1,600.oo

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-600 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les services de Me Guy Lebrun, Avocat, soient retenus pour agir comme Procureur de la Cité au sujet du "BILL" qui doit être présenté lors de la prochaine Législature.

Adopté.

****

Rés. No. 14-601 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 14-437 faite et adoptée en date du 11ième jour d'avril 1960, concernant l'approvisionnement en eau potable des usines de la Consolidated Paper Corp., soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

Rés. No. 14-602 Proposé par l'échevin J. P . Lavergne,
Appuyé par l' échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte les termes et conditions apparaissant sur le projet de contrat corrigé, préparer par le Notaire Paul Boucher et annexé à la présente résolution pour en faire partie et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Ledit contrat concerne l'approvisionnement en eau potable à la Consolidated Paper Corp..

Adopté.

****

Rés. No. 14-603 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi le 5 octobre 1960, à 7.30 heures P. M. sur toutes choses inachevées.

Adopté.

****

Et Son Honneur ajourne la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. Réal Desrosiers
LE MAIRE

##########

Province de Québec,
Cité d u Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement du Conseil de la Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville mercredi le 5 octobre 1960 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM les Echevins L. Rheault, J.P.Lavergne, A.Lemire, R.Lepage et J.Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

****

Rés. No. 14-604 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil S,engage à fournir à M.J.B. Ianglois, les services d'aqueduc et d'égout pour desservir les constructions qui seront érigées en bordure des rues St-Léon et St-Pierre, entre la rue Bellemare et la voie du chemin de fer du Pacific Canadien, embranchement de la Wayagamack, àcondition que les maisons soient construites.

Les travaux se détaillent comme suit

Rue St-Léon, de Bellemare allant vers le Nord.
230 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte.
230 pieds d'égout de 12 pouces en béton. Coût $1,955.oo
Rue St-Pierre, de Bellemare allant vers le Nord.
280 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte.
280 pieds d'égout de 12 pouces en béton Coût $2,380.oo
TOTAL.....$4,335.oo

En considération des travaux d'excavation de rues qu'il faudra exécuter et du niveau de la nappe d'eau souterraine, la Cité ne s'engage pas à fournir ces sercices avant le mois de juillet 1961.

Adopté

****

Rés. No. 14-605 Proposé par l'échevin J. L achapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue portant les Nos de cadastre 546 subdivision 21 et 546 subdivision 2-2 ayant son point de départ au rang des Grandes Prairies et se dirigeant vers le Sud, portera le nom de rue "YOUNG".

Une autre rue portant les Nos de cadastre 562 subdivision 11 et 563 subdivision 32, reliant la rue Thibeau à la rue St-Laurent, portera le nom de rue "FAFARD".

Adopté.

****

Rés. No. 14-606

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a invité les représentants de la Compagnie Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd pour leur exposé la situation financière de la Cité.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a demandé à la Compagnie Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd de venir en aide à la Cité du Cap-de-la-Madeleine en consentant à payer en taxes municipales pour l'année 1961 un montant de $45,000. pour Lannée 1962 un montant de $60,000. pour l'année 1963 un montant de $70,000. pour l'année 1964 un montant de $80,000. et pour l'année 19 65 un montant de $80,000. devant comprendre toutes taxes municipales,générales et spéciales de quelque nature qu'elles soient,à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la Compagnie Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd sur tous les terrains,bâtisses, propriétés,usines,machineries et accessoires utilisés par et en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine y compris toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites.

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est engagé à ce que l'évaluation des propriétés industrielles de la Compagnie R eynolds Aluminum Company of Canada Ltd devra demeurer sur le rôle d'évaluation pour un montant de $3,600,000.oo durant toute la période du premier janvier 1961 au premier janvier 1966.

ATTENDU que la compagnie Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd a consenti aux propositions ci-dessus.

EN CONSEQUENCE, ilest proposé, secondé et unanimement résolu:-

1o.- Q ue les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales et spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par la compagnie Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd sur tous les terrains, bâtisses,propriétés,usines,machineries et accessoires utilisés par et en rapport à la dite industrie en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, y compris toutes les additions et améliorations qui pourraient y être faites, sont fixées pour l'année 1961 au montant de $45,000. pour lannée 1962 au montant de $60,000. pour l'année 1963, au montant de $70,000. pour l'année 1964 au montant de $80,000. et pour l'année 1965 au montant de $80,000.oo,comprenant une période de cinq ans soit du premier janvier 196 1 au premier janvier 1966.

2o.- Que l'évaluation de $3,600,000.oo soit inscrite au rôle d'évaluation pour l es propriétés industrielles de la compagnie Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd qui devra demeurer au même montant durant toute la période du premier janvier 1961 au premier janvier 1966.

3o.- Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

****

Rés. No. 14-607

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Vve Edouard Langlois, née Duplessis, mère du Juge Maurice Langlois de la Cour des Sessions de la Paix des Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc aux familles Langlois et tout spécialement au Juge Maurice Langlois, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

****

Et Son Honneur l ève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier

J. Réal Desrosiers — Le Maire

##########

Province de Q uébec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mandi, le llième jour du mois d'octobre 1960, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, A.Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-608 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 octobre 1960, ainsi que celui de l'ajournement en date du 5 octobre 1960, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

****

Rés. No. 14-609 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,242.67 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

****

Paie No. 81	4,354.49	Paie No. 82	4,377.81
Jean Banville	13.50	A Brouillard Tire Serv	10.67
Ban Can.Nationale	20,737.90	Cité du Cap	150.10
Bell Téléphone	308.85	C. P. R.	33.62
Champlain Express	12.24	Chs Cusson Ltd	19.98
Charbonnerie Champlain	160.00	Carrière St-Maurice	199.60
Germain & Frère Ltée	6.56	Geo. Héroux	2.19
Geo. Héroux	3.79	Imprimerie Vaillières	64.54
Imprimerie St-Arnaud	147.03	Imprimerie St-Patrice	15.78
Me Guy Lebrun	110.00	Assurance Laurentienne	362.18
L.O.C. et L.O.C.F.Cap	100.00	Ernest Leblanc	195.00
Produits Nor-do	26.67	Fred Poliquin Ltée	41.73
Quincaillerie Rochefort	208.44	Albéric Roy Notaire	128.05
Renolds Chains Can. Ltd	166.08	Stanly Motors Equip	125.05
Pierre Thibeau Can Ltd	22.34	Tessier Lumber	6.16
3-Riv. Ready-Mix	483.47	Zurich Insurance Co	1,148.85
Union Musicale du Cap	500.00		
		TOTAL	$34,242.67

Adopté.

****

Rés. No. 14-610 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la Cité:

Rue Alice, pour desservir le lot 112- Ptie 73

45 PIEDS D'égout de 12 pouces en béton.
45 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte. Coût $280.oo.

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-611

ATTENDU que des requêtes pour la construction de trottoirs sont soumises assez fréquemment au Conseil de la Cité;

ATTENDU que la municipalité est en pleine voie de développement et qu'il y a lieu de répondre aux demandes qui nous sont faites dans le plus bref délai possible;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les travaux de construction de trottoir soient exécutés par simple résolution, à la discrétion du Conseil.

Après leur confection, une compilation du coût des travaux sera faite par le Trésorier dressera à chaque propriétaire un compte répartissant le coût des trottoirs suivant le pied linéaire ou suivant la verge carrée, selon le cas.

Que cette résolution soit soumises à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

****

Rés. No. 14-612

ATTENDU qu'un grand nombre de lots vacants sont présentement desservis par les services d'aqueduc et d'égout et qu'il y a lieu de faire construire au plus tôt les dits lots;

ATTENDU que la Cité a investi des capitaux assez considérables pour l'installation des dits services et qu'il est normal qu'elle en retire des revenus par la taxe foncière;

ATTENDU qu'il y a audelà de 1,000 lots vacants qui sont actuellement desservis par les services d'aqueduc et d'égout.

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé p ar l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU qu'il soit imposé et prélevé annuellement sur les lots vacants, non bâtis et non affectés par aucune autre taxe spéciale, une taxe, par pied de front sur la rue, des dits lots qui sera déterminée par règlement.

Que cette résolution soit soumise à la Législature de la Province de Québec pour ratification.

Adopté.

****

Rés. No. 14-613 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer une lampe de 400 C. P. en face du No. civique 411 Blvd Ste-Madeleine.

Changer lampe de 250 C. P. pour une 400 C. P. sur premier poteau, rue DeBlois, au Nord de la rue Loranger.

Adopté.

****

Rés. No. 14-614 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue portant les Nos de cadastre 559-13 et 560-59, 560-60 et 560-61 portera le nom de rue "CHAMPLAIN".

Que la rue portant le No de cadastre 560-63 portera le nom de rue "JEAN TALON".

Que la rue portant le No de cadastre 560-64 portera le nom de rue "BOIVIN".

Que la rue portant le No de cadastre 560-86 portera le nom de rue "PEPIN".

Adopté.

****

Rés. No. 14-615 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 369 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'EXECUTION DE TRAVAUX D'HIVER 1960-1961, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-616 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 369 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'EXECUTION DE TRAVAUX D'HIVER 1960-1961, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE' soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-617 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs,municipaux, propriétaire d'immeubles imposables, par avis public, pour lundi, le 17 octobre 1960, à 8.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $94,000.oo portant le No. 369 concernant l'exécution de travaux d'hiver, 1960-1961, dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 14-618

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA REFECTION DES TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour du mois d'octobre 1960.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements de Mme Armand Lemire pour les fleurs
Demande d'un nouveau circuit d'autobus à la Régie par la Cie de Transport St-Maurice.
Invitation par Cap Curling Club d'assister à l'ouverture du Bonspiel Industriel, samedi le 15 octobre 1960, à 4.oo heures P. M.
Demande d'octroi par le Club Nautique de Shawinigan.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier

J. R. Desrosiers — Le Maire

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 octobre 1960, à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-619 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 octobre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

**********Adopté

****

Rés. No. 14-620 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,757.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement: -

LES COMPTES

Paie No. 83	4,558.46	Paie No. 84	4,512.06
P. V. Ayotte	24.73	G. Baribeau et Al	1,158.33
Can Bitumuls Ltd	66.14	Carrière Marchand	828.75
Cité du Cap	50.00	Cité du Cap	68.69
Cie Bois St-Laurent	82.37	Délisle Auto	302.92
A Milot & Fils inc.	209.86	Hon Min Finances Qué	123.12
Hon Min Finances Qué	369.60	Produits ciment St-Maurice	841.89
Reynolds Aluminum	105.88	Rec Général du Canada	1,154.00
Regional Asphalt	1,147.04	Roga Metals inc	1,321.84
Tessier Lumber	169.70	3-Riv.Auto Electric	361.93
Assemblée Législative	300.00		
		TOTAL.....$	17,757.31

Adopté.

****

Rés. No. 14-621 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la Cité:

6ième rue, pour desservir les lots 419-289 et 290

60 pieds d'égout de 12 pouces en béton
60 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte. Coût $480.oo.

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-622 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée à déplacer un poteau rue Thibeau, en face de la rue Fafard, dans le voisinage du No. 1155 de la dite rue Thibeau.

Adopté.

****

Rés. No. 14-623 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co., soit autorisée d'installer des lampes aux endroits suivants:-
Une lampe de 400 C.P.sur la 61ème rue,sur premier poteau,Sud de Radnor.
Une lampe de 400 C. P.sur 61ème rue,sur 3ième poteau au Sud de Radnor.
Une lampe de 400 C.P. sur 61ème rue,sur 5ième poteau au Sud de Radnor.
Rue Boisvert installer une lampe de 400 C.P.sur dernier poteau de cette rue. Adopté.

****

Rés. No. 14-624 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil retient les services de la firme Fortier, Trottier, Chabot, Montreuil & Cie, comptables agéés, pour agir en son nom dans l'étude des états financiers de la Tooke Bros Company Ltd, en rapport avec les négociations présentement en cours entre la Cité et la dite Compagnie. Adopté.

****

Rés. No. 14-625 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 10.oo heures P. M. pour permettre l'adoption de la résolution concernant les travaux d'Hiver 1960-1961 et touts autres choses inachevées. Adopté.

****

Rés. No. 14626

ATTENDU que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement No. 369, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction de murs en béton, en palplanches de bois et en pierre cimentée à l'usine de pompage; à l'installation de puisards dans différentes rues; de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Latreille et Montplaisir; de la préparation de fondation de rues et la réfection d'un émissaire d'égout;

ATTENDU que pour remédier au chômage le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis de travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux à être exécutés en vertu de ce programme d'encouragement sont les suivants:

1o.- Confection et installation de puisards dans différentes rues de la Cité, soit 72 puisards à $100.oo chacun----------$7,200.oo.

2o.- USINE DE POMPAGE.

a) Construction de murs en béton de 4 pieds de hauteur autour de l'étang. Longueur de 200 pieds à $10.oo le pied--------$2,000.oo.

b) Construction d'un barrage en béton de 5 pieds de hauteur avec déversoire à l'extrémité Nord-ouest de l'étang. Longueur de 22 pieds à $20.oo le pied----------$ 440.oo.

c) Construction d'un mur en béton de 30 pouces de hauteur le long de la route. Longueur de 160 pieds à $8.oo le pied--------$1,280.oo.

d) Construction de murs en palplanches de bois le long des canaux d'amenés. Longueur de 500 pieds à $3.oo le pied--------$1,500.oo.

e) Construction d'mur de pierre cimentée autour de l'Ile dans l'étang. Longueur de 80 pieds à $2.50 le pied----------$ 200.oo.

3o.- CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EGOUT ET DE CONDUITES D'AQUEDUC

a) Conduite d'égout rue Montplaisir de Rocheleau à Massicotte. 1,052 pieds d'égout de 24 pouces en béton armé--------$13,700.oo.
700 pieds d'égout de 18 pouces en béton rue Latreile de Massicotte à Gilles----------$7,970.oo.
452 pieds d'égout de 15 pouces en béton, rue Latreille, de Gilles à Dorval----------$2,973.oo.

Rés. No. 14-626 - suite

b) CONDUITES D'AQUEDUC

230 pieds de 6 pouces d 'aqueduc en fonte delavo, rue Latreille de Dorval à Lorette----------------------------------$1,320.oo.

330 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte delavo,rue Latreille, de Gilles à Morrissette------------------------------$2,520.oo.

260 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte delavo,rue Latreille, de Morrissette à Massicotte--------------------------$1,840.oo.

300 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte delavo,rue Montplaisir de Des Erables à St-Georges------------------------$1,800.oo.

250 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte delavo,rue Montplaisir de St-Georges à Rocheleau--------------------------$1,600.oo.

4o.- PREPARATION DE LA FONDATION DE RUES

a) Rue Latreille, entre Dorval et Massicotte, poser de la pierre concassée d'une épaisseur de 6 pouces et installation de puisards. 7,335 vgscarrées à $1.15 la vg-----------$8,435.25.

b) Rue Montplaisir de Massicotte à Rocheleau,poser de la pierre concassée d'une épaisseur de 6 pouces et installation de puisards. 6,110 vgs carrées à $1.15 la vg----------$7,026.50.

5o.- Réfection de l'émissaire d'égout qui se déverse à la rivière St-Maurice, à l'endroit de la côte publique (Beaumier). 180 pieds linéaires deconduite de 54 pouces de diamètre, enrobées de béton armé à $150.oo le pied---------------$27,000.oo.

ATTENDU que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à $14,400.oo, soit $8,000.oo représentant la part du Gouvernement du Canada et $6,400.oo représentant la part du Gouvernement Provincial.

ATTENDU que le Conseil vu cet octroi a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $88,804.75.

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage.

POUR CES MOTIFS,il est proposé par l'échevin A. Lemire,
appuyé par l'échevin L. Rheault.

IL EST RESOLU QUE:-

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragementt des travaux d'Hiver dans les municipalités (1960-1961) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2o.- Les sisdits travaux seront exécutés par la Cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement No. 369 et particulièrement pour une somme de $88,804.75 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial, accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé àconclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté

****

CORRESPONDANCES

Remerciement de M. J. Leblanc, pour bons souhaits
Invitation à la bénédiction de la Caisse St-Lazare, samedi le 22 octobre prochain, à 4.oo P. M.
Approbation par Min de la Santé de travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Latreille et Montplaisir.
Réclamation de M. A. Poisson, 70 St-Valère.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

#?#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24 octobre 1960, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quo rum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-627 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 octobre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-628 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $21,268.04 et tels que décrits ci-après, soientet sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 85	4,502.42	Paie No. 86	4,514.99
Bur.Enrégistrement	19.75	B.L.Oil Red'g	56.16
Gaston Buisson St-Ls-France	16.48	Cap Auto Seat Cover	15.60
Champlain Express	55.34	Cité du Cap	1,972.04
Cité du Cap	253.68	Cie Const.Dollard	270.67
Cap Tire service Ltd	17.46	Cie Ronéo du Canada	10.61
Delphis L'Heureux	1,000.00	Jacuzzi Universal Can.	91.70
Loranger,Molesworth	2,734.67	H Massicotte & Frères	1,416.96
Francois Rouette Inc	172.61	Revue Municipale	16.65
Florent Roof	58.35	Stanly Motor Equip	176.89
Shawinigan W & P Co.	3,726.59	St-Maur.Oxygen Co Ltd	65.82
St-Maur Industries Co	2.00	Tracteurs Equip Ltée	1.00

Adopté TOTAL..$21,268.04

****

Rés. No. 14-629 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corp., et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, la rue portamt le No. de cadastre 560-64.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-630 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, laquelle assemblée fut tenue le 17 octobre 1960, de 8 à 10.oo heures P. M., relativement à l'adoption du règlement No. 369 au montant de $94,000.oo, soit adopté tel que soumis.

Adopté.

****

Rés. No. 14-631 Proposé p ar l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la Construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la Cité:

Rue portant le No. de cadastre 560-85

60 pieds d'égout de 12 pouces en béton.
60 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte. Coût $480.oo

RUE DOZOIS

125 pieds d'aqueduc de 4 pouces en fonte. Coût $400.oo

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-632 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution portant le No. 14-547 faite et adoptée en date du 6 septembre 1960, relativement à l'achat du terrain de M. Réal Boissonneault, pour le forage d'un Puits Artésien, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

Rés. No. 14-633 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE:

1- ACHETE de "LE DIRECTEUR, LOI SUR LES TERRES DESTINEES AUX ANCIENS COMBATTANTS" pour le prix de MILLE DOLLARS ($1000.oo) l'immeuble suivant, savoir:- Un morceau de terrain connu et désigné comme étant partie du lot QUATRE CENT NEUF de la subdivision officielle du lot CENT TRENTE QUATRE (134-409) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine; mesurant, mesure anglaise, soixante pieds (60') de largeur en front sur une rue projetée (134-408), par quatre vingt-six pieds (86') de profondeur, borné comme suit: en front, vers le Sud-Ouest, par une rue projetée étant le lot 134-408 dudit cadastre, en profondeur, au Nord-Est, par le lot 125-21 dudit cadastre, au Nord-Ouest et au Sud-Est, par le surplus dudit lot 134-409; l'extrémité Sud du terrain présentement acheté étant situé à une distance de six cents pieds (600') M. A. de la rue DeGrandmont, cette distance étant mesurée dans la ligne des lots 134-408 et 134-409; ledit terrain étant montré par un liséré rouge sur un plan qui devra être annexé à l'acte de vente.

2- EXIGE qu'une somme de NEUF CENT DEUX DOLLARS (et soixante cinq cents ($902.65), représentant une partie des taxes municipales tant générales que spéciales, une partie des services d'eau et de vidange, et les intérêts accrus sur les arrérages dus à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par le vendeur ou Réal Boissonneault soit payée par le vendeur à la dite Cité lors de la vente à même une retenue sur le prix de vente.

3- SIGNE l'acte d'achat et paye le prix par l'intermédiaire de messieus J. Réal Desrosiers et Arthur Beaudin, respectivement Maire et Greffier de la Cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-634 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU: 1- QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine accorde un droit de superficie à la Compagnie Laminex Products Ltd., pour que cette dernière construise une voie d'évitement qui sera reliée à l'embranchement de la voie ferrée du Pacifique Canadien; ledit droit s'exerçant sur une partie du lot "E" de la subdivision officielle du lot QUATRE CENT VINGT ET UN (Ptie 421-E) du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine; et ce à charge d'un loyer annuel de UN DOLLAR ($1.oo);

2- APPROUVE le projet d'acte préparé par Me Albéric Roy, notaire en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel projet d'acte demeurera annexé à la présente résolution pour en faire partie;

3- SIGNE l'acte par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-635 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue portant les numéros de cadastre 560-85 et 560-158, portera le nom de rue "GUILLET".

Adopté.

****

Rés. No. 14-636 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de la Cie de Construction Dollard Ltée, au montant de $20,440.oo, en date du 24 octobre 1960, pour la construction de l'émissaire d'égout de la côte publique (Beaumier), et ce, suivant les plans et devis fournis par le Gérant de la Cité.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES
****

Demande de bandes de patinoire par l'O.T.J. Ste-Famille.
Approbation par Min. des Affaires municipales de l'ouverture de deux rues à 40 et 50 pieds de largeur.
Lettre de M. Geo. Germain désirant acquérir terrain de la Cité.
Lettre de l'Union des Municipalités concernant décentralisation Industrielle.
Extrait du rapport de l'assemblée des électeurs du 17 octobre concernant le règlement 369, demandé par Min. des Aff. Municipales.
Demande d'entrevue du Jeune Commerce.
Lettre du Rév Père Paul Henri Barabé, supérieur du Sanctuaire Re: Pont sur le St-Maurice, Congrès National de 1962.
Requête de paroissiens de St-Eugène demandant de changer le nom des rues Adhémar et Thuney en celui de "GELINAS" en l'honneur du curé fondateur de la paroisse St-Eugène.
Ouverture des soumissions, Re: émissaire d'égout de la côte publique (Beaumier).

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J.R. Desrosiers — LE MAIRE

#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31 octobre 1960, à 7.00 heures P. M., à laquele assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R.Desrosiers, MM. Les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-637 Proposé par l'échevinA. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 octobre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-638 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,086.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement?-

LES COMPTES

Paie No. 87	4,502.42	Paie No. 88	4,342.96
Austin Toilet service	23.45	C.P.R.Express	5.60
Cité du Cap	1,845.00	Conseil de la Cité	1,166.66
Chs Cusson Ltd	17.26	Can Industries Ltd	48.58
Cap Auto Seat Cover	13.75	Cité du Cap	96.01
Fleuriste Yola	15.00	Gar Charest & Frères inc	263.12
Irving Oil	929.00	Int Business Machine Co	15.80
Imprimeur de la Reine	28.33	Lab.Industriels &Commer.	54.85
Hon Min Finances Qué	105.84	Hon Min Finances Qué.	23.22
Morin & Frères Inc	89.32	Matco Ltd	8.43
Hon Min Finances Qué.	40.00	Propane Gas Utilities	6.18
St-M-Finance Corp Ltd	7.28	William Scully Ltd	17.14
Safety Gloves & Clothing	83.20	Sirois Auto	37.80
Underwood Ltd	300.30		

TOTAL...$ 14,086.50

Adopté.

****

Rés. No. 14-639 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Geo. Etienne Benoit, le lot 387- subdivision Ptie-2134, situé àl'intersection des rues Dumas, St-Irenée et St-Jean-Baptiste, et ce, pour le prix de $1,500.00.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le Contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-640 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la rue portant les nos de cadastre 171-390, 387-1653-2, 387-1633-2, 387-1614-8, 387-2277-34, 387-227-20, 387-1655-1, 387-1533, 387-1508-5, 387-439-5, 387-438-2, 387-411-2, 387-385-6, 387-384-2, 387-440-2, 387-441-1, 387-467-1, P-388-150, P-405-128, P-405-127, P-406-174 et Ptie-406, connue la dite rue sous les noms d'Adhémar et Thuney, ne formant cependant qu'une seule et même artère, portera dorénavant le nom de "THUNEY" au lieu d'Adhémar et Thuney.

Adopté.

****

Rés. No. 14-641

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, prie respectueusement le Gouvernement de la Province de Québec de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour hâter la construction d'une traverse routière sur le St-Laurent, à mi-chemin entre Québec et Montréal, à l'endroit le plus propice à être déterminé par des experts en la matière.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements du Jeune Commerce pour page d'annonce dans programme souvenir à l'occasion de leur "GALA" du 26 novembre prochain.
Bilan de la "Caisse d'Economie Reynolds Aluminum".
Lettre de remerciements de M. André Julien, Re: Caritas.
Remerciements de M. J. P. Roy, Gérant Caisse St-Lazare.
Demande d'entrevue par représentants de la Sun Life Assurance.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. Réal Desrosiers — LE MAIRE

""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**""**

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 novembre 1960, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-642 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 31 octobre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-643 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------ $33,226.27 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 89	$ 4,502.42	Paie No. 90	$ 4,137.93
Ass.Estimateurs Qué	8.15	Brindle & Ban Can Natio.	3,200.00
Paul Boucher N. P.	67.50	Jac Bettez	68.00
Ban Royale du Canada Cap	13.12	Ban.Can.Nationale	20,047.46
C. P. R. Express	7.32	Jeune Commerce	50.00
Cité du Cap	167.64	Cie Const.Dollard	100.33
Corp Sco. de Ste-Marthe	48.40	Corp Mun. de Ste-Marthe	20.90
Charb. Champlain	247.25	Nos Droits	30.00
Nos Droits	14.40	Nova Durocher	8.08
Frontiersment du Cap	227.35	Imperial Oil Ltd	60.29
Jac.Sauvageau	72.80	Supertest Petrolum Ltd	19.50
Nazaire Tremblay	107.53		

TOTAL.....$ 33,226.27

Adopté.

****

Rés. No. 14-644 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil dégage M. Paul Johnston de toute responsabilité, concernant le droit de servitude que la Cité détient sur le lot 416 Ptie-587.

Adopté.

****

Rés. No. 14-645 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, loue et promet de louer à "THREE RIVERS SHIPPING CO. LTD", aux prix, termes et conditions apparaissant sur le projet de bail préparé par le notaire Paul Boucher et annexé à la présente résolution, le Hangar "B" attenant au garage municipal, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit projet de bail pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Il est bien entendu que ledit Hangar "B" est loué non chauffé.

Adopté.

****

Rés. No. 14-646 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil confirme la commande d'achat d'une machine dactylo-comptable au prix de $8,455.oo et d'une machine Caisse comptable au prix de $5,360.oo de National Cash Register.

Adopté.

****

Rés. No. 14-647 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 14-357 faite et adoptée en date du 14 décembre 1959, concernant l'achat d'une portion de terrain de M. Joseph Thibeau, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

Rés. No. 14-648 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Emilien Arcand, une portion de terrain située en bordure du Chemin du Passage faisant partie du lot 410, et ce, à raison de 15¢ le pied carré. Et où il y aura une clôture et des arbres, la Cité s'engage à en faire le déplacement à ses frais.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par Comm.Municipale et les Aff.municipales du règlement 369 au montant de $94,000.oo. Travaux d'Hiver.

Reconnaissance par Min. de la Santé du Bien-Etre comme institution d'Assistance Publique à compter du premier novembre 1960.

Lettre de "Laminex Products" concernant bail à 15 ans, pour voie d'évitement.

Invitation de la Comm. Touristique d'assister à un banquet qui sera donné dimanche 13 courant au Pavillon Mauricien.

Lettre et mémoire de l'Union des Municipalités, présenté au Gouvernement de la Province.

Remerciements de la L. O. C. pour octroi.

Invitation de la Légion Canadienne pour le 13 novembre, à 11.oo heures A. M. au cénotaphe, rue Fusey et réception au Tecnical Squadron, à l'Aéroport.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier

[signature] — Le Maire

\#*#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 novembre 1960, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R.Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

****

Rés. No. 14-649 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 7 novembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-650 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $26,673.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 91	$ 4,502.42	Paie No. 92	$ 4,987.49
G Baribeau et Al	1,158.33	Budge Carbon & Ribbons	18.20
Central Québec Steel	98.05	Bell Téléphone	342.60
Cité du Cap	1,477.46	Cité du Cap	45.05
Cité du Cap	5,000.00	Ganterie Trifluvienne	106.60
Imprimerie Vallières	182.63	Imprimerie St-Arnaud	161.93
Imprimerie St-Patrice	14.89	Irving Oil Inc	1,089.00
Kimball Auto	590.93	Nap. Loranger	14.97
Philippe Jacques	10.50	Hon Min Finances Qué.	1,750.16
Hon Min Finances Qué.	549.53	Le Nouvelliste	105.20
Fred Poliquin Ltée	5.81	Roga Metal Inc	2,763.54
Rec.Général du Canada	90.00	Serre du Cap (Boillet)	338.50
Sanfax Corporation	205.53	C. H. Savard	28.00
Pierre Thibeau Ltée	429.24	Chs Turcotte & Fils	281.24
3-Riv.Chevrolet	.84	Emilien Arcand	325.35
			$ 26,673.99

Adopté.

****

Rés. No. 14-651 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $90,000.oo, pour payer l'exécution de travaux d'hiver 1960-1961 dans les limites de la Cité, la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations du règlement No. 369, lequel a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales en date du 2 novembre 1960 et par la Commission municipale en date du 7 novembre 1960.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $90,000.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-652 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, accepte d'acquérir de M. Joseph Thibeau, aux prix,termes et conditionsapparaissant sur le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher et annexé à la présente résolution, une portion de terrain faisant partie du lot 410 et située en bordure du Chemin du Passage et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit projet de contrat.

Adopté.

****

Rés. No. 14-653 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le gérant de la cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la cité:-

Rue Des Châtelets, cadastre Ptie 149

50 pieds d'égout de 12 pouces en béton
50 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte,Coût $400.oo

Rue St-Laurent, cadastre 563-14

60 pieds d'égout de 12 pouces en béton
60 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte,Coût $480.oo

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-654 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil dégage MM. Fernand Drolet et Gérard Dufresne, de toute responsabilité concernant le droit de servitude que la cité détient sur le lot 416-Ptie 587.

Adopté

****

Rés. No. 14-655

Proposé, secondé et unaniment résolu que ce conseil félicite l'exécutif et les Légionnaires de la cité du Cap-de-la-Madeleine, de leur initiative de célébrer le jour du Souvenir.

Ce conseil remercie et félicite également le Major James Pierce, commandant du 22nd Technical Squadron, RCEME, pour sa magnifique réception.

Adopté.

****

Rés. No. 14-656

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil présente ses plus chaleureuses félicitations à M. Omer Gratton qui vient d'être choisi Gouverneur Souverain de l'Ordre des Chevaliers de Champlain et lui souhaite tout le succès désiré.

Adopté.

********U****************

AVIS DE MOTION No. 14-657

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de novembre 1960.

(Signé) Armand Lemire,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

La suggestion de Me J-Louis Doucet C. R. d'inscrire la religion en regard de chaque propriétaire au rôle d'évaluation, refusée.

Remerciements des familles Langlois,Balcer,Bureau et Marchildon, Re: décès de Mme Vve Langlois.

Lettre de M. J-Guy Vallarand, demandant l'entretien d'une ruelle.

Approbation par Comm.municipale et les Affaires municipales, du règlement 369 au montant de $94,000.oo.

Ordonnance de la Régie des Transports de la Province,autorisant nouveau circuit d'autobus.

Requête de garagistes demandant d'imposer une licence de garage aux épiciers et autres vendant de l'huile et de l'anti-gel.

Lettre de la Chambre de Commerce demandant de prendre en considération la requête des garagistes.

Plainte au rôle d'évaluation de la maison "MADISON REALTIES LIMITED".

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussignée Nicole Lévesque, jure sur les Saints Evangiles de garder la plus grande discrétion, en ce qui concerne mon travail à la manupilation de toutes inscriptions au Service du Bien-Etre Social de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur lesquelles j'aurai à travailler.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Nicole Lévesque

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
23ième jour de novembre 1960.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussignée, Louise Leblanc, jure sur les Saints Evangiles de garder la plus grande discrétion, en ce qui concerne mon travail à la manupilation de toutes inscriptions au Service du Bien-Etre Social dela Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur lesquelles j'aurai à travailler.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Louise LeBlanc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
23ième jour de novembre 1960.

Arthur Beaudin
Le Greffier

**********(

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Gaston Trudel, jure sur les Saints Evangiles de garder la plus grande discrétion, eb ce qui concerne mon travail à la manupilation de toutes inscriptions au Service du Bien-Etre Social de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur lesquelles j'aurai à travailler.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gaston Trudel

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
23ième jour de novembre 1960.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquell assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 novembre 1960, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J.Leblanc,J.P.Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-658 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 14 novembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-659 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $21,925.04 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 93	$ 4,502.42	Paie No. 94	$ 5,909.96
Bur Enrégistrement	19.05	C.Brunning Co Can Ltd	6.28
C.P.R. Express	5.32	Cap Machine Shop	252.00
Comm.Liqueur Qué.	10.00	Cie Bois St-Laurent	227.95
Champlain Express	83.85	Dominion Marking Device	7.77
Délisle Auto	233.68	Imperial Oil Ltd	52.60
Keuffel & Esser	60.42	Loranger,Molesworth	2,391.50
Laurentide Ready-Mix	2,829.84	Morin & Frères Inc.	132.59
Mine Safety Appliance	145.27	Produits Ciment St-Maur.	2,300.97
Renold Chains Can Ltd	40.64	3 riv.Auto Electric	225.86
Joseph Thibeau	1,622.85	Tessier Lumber	864.22
			$21,925.04

Adopté.

**********(

Rés. No. 14-660 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 14-633 faite et adoptée en date du 24 octobre 1960, concernant l'achat d'une portion de terrain du "Directeur, Loi sur les Terres Destinées aux Anciens Combattants" soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 14-661 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU QUE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE

1o.- ACHETE DE "LE DIRECTEUR, LOI SUR LES TERRES DESTINEES AUX ANCIENS COMBATTANTS" pour le prix de "CENT" ($100.oo) dollars, l'immeuble suivant:savoir:- Un morceau de terrain connu et désigné comme étant partie du lot QUATRE CENT NEUF de la subdivision officielle du lot CENT TRENTE QUATRE (134-409) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité)du Cap-de-la-Madeleine, mesurant mesure anglaise, soixante (60) pieds de largeur en front sur une rue projetée (134-408) par QUATRE VINGT SIX (86) pieds de profondeur, borné comme suit:- en front, vers le Sud-Ouest, par une rue projetée étant le lot 134-408 dudit cadastre, en profondeur, au Nord-Est, par le lot 125-21 dudit cadastre, au Nord-Ouest et au Sud-Est, par le surplus dudit lot 134-409; l'extrémité Sud du terrain présentement acheté étant situé à une distance de SIX CENTS (600) pieds M. A. de la rue DeGrandmont, cette distance étant mesurée dans la ligne des lots 134-408 et 134-409; ledit terrain étant montré par un liséré rouge sur un plan qui devra être annexé à l'acte de vente.

2o.- Pour toutes autres considérations.

3o.- SIGNE l'acte d'achat et paye le prix par l'intermédiaire de MM. J. Réal Desrosiers et Arthur Beaudin, respectivement Maire et Greffier de la cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-662

ATTENDU que le Cap-de-la-Madeleine risque d'être dépourvu de toute organisation pour promouvoir l'illumination des rues et terrains de la cité durant la période des Fêtes;

ATTENDU qu'il serait opportun qu'un groupe de citoyens se groupe pour promouvoir une telle illumination;

ATTENDU qu'un moyen facile de donner une constitution permanente à un tel groupe de citoyens, est donné par le chapitre 304 des Statuts Refondus du Québec de 1941 et amendements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin L. Rheault,
appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU:

1o.- Le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne son assentiment à la formation d'un groupe de citoyens pour promouvoir l'illumination des rues et terrains de la cité;

2o.- Le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine autorise les signataires de la déclaration ci-jointe à se former en compagnie sous le nom de "COMITE D'ILLUMINATION DU CAP DE LA MADELEINE INC" et ce, selon le chapitre 304 S. R. Q. 1941, avec tous les privilèges que concède ledit Statut.

3o.- Le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine, se dégage totalement de toute responsabilité en ce qui a trait à l'illumination qui sera faite dans les limites des rues ou des parcs publics de la dite cité du Cap-de-la-Madeleine, par le Comité reconnu pour s'occuper decette illumination.

Adopté.

****

Rés. No. 14-663 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "Le Jeune Commerce du Cap-de-la-Madeleine Inc", le matériel servant à l'illumination, et ce, suivant leur résolution en date du 15 octobre 1960, et que ledit conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, remet au "COMITE D'ILLUMINATION DU CAP DE LA MADELEINE INC", ledit matériel qui a servi à illuminer les rues et places publiques au cours des années passées.

Ce matériel est présentement entreposé au garage municipal et ledit Comité est autorisé de s'en servir pour les fins de la présente illumination du temps des Fêtes.

Adopté.

****

Rés. No. 14-664 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU quele conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine nomme par les présentes Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers et le Directeur du Service du Bien-Etre Social de la Cité,monsieur Laurent Langis, comme personnes autorisées à signer conjointement les chèques destinés à ceux qui bénéficieront de l'assistance du Service du Bien-Etre social municipal.

Suite page suivante

****

Rés. No. 14-664-suite

En l'absence du Maire ou du directeur du Service du Bien-Etre social, les personnes autorisées à signer pour eux seront le Gérant municipal, monsieur Léo Lupien, et l'assistant directeur du Service du Bien-Etre social municipal, monsieur Noel Lessard.

Un compte de banque spécial à cette fin sera ouvert à la Banque de Montréal, succursale du Cap-de-la-Madeleine, et les fonds à être administrés au nom du Ministère du Bien-Etre social de la Province y seront déposés.

Le présent système sera mis en application à partir du premier janvier 1961.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Fernand Dostie, sous-ministre du Bien-Etre social de la Province de Québec, ainsi qu'au gérant de la dite banque.

Adopté.

****

Rés. No. 14-665 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que pour se conformer à la loi 1-2 Elizabeth 11, chapitre 71, ce conseil nomme par les présentes M.Pierre Desbien comme troisième homme au Bureau d'Audition pour entendre et juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1961. Ses émoluements seront de $15.oo par séance.

Adopté.

****

Rés. No. 14-666 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à jeudi, le 24ième jour de novembre 1960, à 7.30 heures P. M., sur toutes choses inachevées et spécialement pour l'adoption du règlement de zonage.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Résolution de Jeune Commerce remettant le matériel d'illumination à la Cité.

Bell Téléphone suggère de demander simultanément avec Shawinigan W & P., le déplacement de poteaux.

Lettre de la Chambre de Commerce demandant le pavage de la rue St-Irenée sur une distance de 200 pieds.

Demande d'une page d'annonces par les étudiants de l'Ecole des Science Sociales de Trois-Rivières.

Demande d'une page d'annonces par les finissants du Séminaire Saint Joseph.

Mise au point et résolution de l'Association des Propriétaires de St-Odilon Inc.

Approbation par Comm.municipale d'un emprunt temporaire de $90,000.remboursable à même la vente des obligations du règlement No. 369.

Nouvel exécutif de l'association des Polic ers et Pompiers de la Cité.

Demande d'une page d'annonces par le Chronicle, à l'occasion des Fêtes de Noel et du Nouvel An.

Lettre de M. Bettez concernant le zonage et l'émission de permis de construction.

Liste des membres du "Comité d'Illumination du Cap-de-la-Madeleine Inc".

Offre d'emploi comme agent d'assurance par "Alliance,Compagnie Mutuelle d'assurance. Personnel à Son Honneur le Maire.

Lettre de remerciements des "Frontiersmen" Personnel à Son Honneur le Maire.

Explications de la Fraternité Internationale des Mouleurs d'Amérique concernant M. Pétofis. Personnel à Son Honneur le Maire.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. Gaston Vanasse — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28 novembre 1960, à 7.ooheures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J.P.Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-667 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU quele procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 novembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-668 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $33,325.85 et tesl que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 95	$ 4,502.42	Paie No. 96	$ 6,535.39
Austin Toilet Service	24.00	P. V. Ayotte Ltée	21.87
Jean Banville Inc.	14.59	Gaston Buisson	5.20
R.M.Bearings Can.Ltd	23.48	Brindle & Ban Can Nat	3,200.00
Geo Benoit et Al	1,500.00	Cap Tire Service	214.14
Central Québec Steel	119.90	C.P.R.Express	1.00
Cité des Trois-Rivières	67.50	Cie Const.Laviolette	4,410.84
Cie Const.Laviolette	885.50	Cie Const. Dollard	416.49
Cité du Cap	144.63	J. Ls Gagnon	79.56
Geo. Gauvin & Fils	19.95	Jos. Héon	2.00
Geo. Héroux	6.31	Hewitt Equipment	3,114.68
Francis Hankin	1,923.83	Kimball Auto	42.82
Lynn McLeod	8.09	Lynn McLeod	147.05
Roger Leblanc	9.36	Assurance Laurentienne	362.18
Vicaire R. Lemire	35.00	Montreal Blue Prints	26.18
T. J. Moore Co.Ltd	11.38	Com.Scolaire du Cap	1,988.62
O.T.J.St-Eugêne	72.00	O.T.J.Ste-Madeleine	75.00
O.T.J.Ste-Famille	75.00	O.T.J.Ste-Bernadette	75.00
O.T.J.St-Odilon	75.00	Francois Rouette	461.45
Paul Em. Roy	29.22	S.O.Riverin & Cie	29.09
St-Maurice Finance Corp.	7.28	Spécialités Beauchamp	3.12
Scythes & Co Ltd	175.24	C. H. Savard	25.26
J. R. Saulnier	19.95	Stanly Motor Equip	217.24
3-Riv. Ready-Mix	724.94	Verrerie du Cap	93.00
Zurich Insurance	1,148.85	Arthur Rochefort	75.00
Paul Boucher notaire	80.25		
			$ 33,325.85

Adopté

****

Rés. No. 14-668 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU quela cité du Cap-de-la-Madeleine dans la résolution portant le No. 14-661 au paragraphe 2, "POUR TOUTES AUTRES CONSIDERATIONS" reconnait dans ces termes la redevance des taxes municipales, tant générales que spéciales, des services d'eau et de vidangeset les intérêts accrus sur les arrérages dûs à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par M. Réal Boissonneault, au montant de $902.65.

Adopté.

****

Rés. No. 14-670 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afin de ne pas entraver la construction domiciliaire etde permettre le développement normal de la cité:-

Rue Pépin, pour desservir le lot 560-122

130 pieds d'aqueduc de 6pouces en fonte
130 pieds d'égout de 12 pouces en béton.Coût $1,040.oo.

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-671
****

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus apr la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311 ET SES AMENDEMNTS, CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de novembre 1960.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 14-672

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Madame J. H. Campbell, mère de M. Fernand Campbell, Gérant de la succursale de la Banque Royale du Canada au Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc aux familles Campbell, et tout spécialement à M. Fernand Campbell, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

****

Rés. No. 14-673

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. C. H. Adrien Campbell, de St-Hyacinthe, père du docteur Maurice Campbell de notre cité.

Ce conseil présente donc aux familles Campbell, et touts spécialement au Docteur Maurice Campbell, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Approbation par la Comm.municipale et les Affaires municipales du règlement 369, $23,000.oo, Puits Artésien.

Lettre du secrétariat de la Province accusant réception d'une pétition pour la sanction d'une loi.

Lettre du Bien-Etre Provincial nous informant de la venue d'un de leurs employés pour auder aux problèmes sur la façon de produire nos comptes d'assistance.

Accusé de réception par Min.du Bien-Etre de la résolution autorisant certains de nos officiers à signer chèques du Bien-Etre.

Remerciements de M. Omer Gratton pour résolution de félicitations

Remerciements du gérant de la Banque de Montréal pour ouverture du compte du Bien-Etre de la Province.

Demande du Conseil du Travail de proclamer les lendemains de Noel et du Nouvel An, jours de fêtes civiques.

Lettre du Ministère de la Voirie Re: les trottoirs du viaduc de la rue Thibeau.

M.Hénaire de Can,Petrofina demande permission de soumissionner pour la fourniture de la gazoline à la cité.

Liste des propriétaires devant des taxes à la Cité depuis 1958 et précédemment.

M. Maurice Loranger demande de publier les souhaits de Noel et du Nouvel An, Dans le journal "Nos Droits".

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*x*

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulièredu conseil de la citédu Cap-de-La-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 5ième jour du mois de décembre 1960, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

Rés. No. 14-674 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 28 novembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-675 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,334.39 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 97	$ 4,502.42	Paie No. 98	$ 5,802.82
Ass. Can. d'Urbanisme	5.00	Apeco of Canada Ltd	70.36
Auvents de la Mauricie	151.20	Jac. Bettez	75.00
Ban.Can. Nationale	7,009.47	Carrière Marchand	1,535.60
C. P. R. Express	2.35	Chs Cusson Ltée	304.50
Champlain Express	19.52	Cap Auto Seat Covers	6.00
Carrière St-Maurice inc	824.83	Cité des 3-Rivières	81.50
Caisse Pop.Ste-Madeleine	698.65	Cité du Cap	1,569.07
Cité du Cap	25.48	Cité du Cap	61.77
Conseil de la cité	1,166.66	Cap Machine Shop	249.40
Laurentide Ready-Mix	3,369.89	Matteau Radio Elec.	40.49
John Millen	202.80	H.Y.Maranda & Ban Provinciale	174.33
Hon Min Finances Qué	706.49	Produits Nor-Do	19.24
Propane Gas Utilities	6.24	Régional Asphalt	713.77
St-Maurice Oxygen	118.83	St-Maur.Industries	74.88
Sirois Auto	338.31	Shawinigan W& P Co	100.00
Shawinigan W & P Co.	31.82	Chs Turcotte & Fils	266.43
United Auto Parts	9.17		
			$ 30,334.39

Adopté.

****

Rés. No. 14-676 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé les Echevins J.P.Lavergne et L.Rheault.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $45,000.oo pour payer lestravaux de construction de trottoirs dans les limites de la cité, exécutés en vertu du règlement No. 364, approuvé par le Ministère des Affaires municipales en date du 12 juillet 1960 et par la Commission municipale en date du 14 juillet 1960. La ditesomme devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement No. 364.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $45,000.oo

Adopté

****

Rés. No. 14-677 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire exécuter les travaux suivants, afinde ne pas entraver la construction domiciliaire et de permettre le développement normal de la cité:-

Rue Young, pour desservir les lots 546-23 et 24

****

100 pieds d'aqueduc de 6 pouces en fonte.
100 pieds d'égout de 12 pouces en béton.Coût $800.oo

Les travaux décrits ci-dessus seront inscrits au prochain règlement d'emprunt et en feront partie.

Adopté.

****

Rés. No. 14-678

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprécie et remercie beaucoup les Membres du Mess des Officiers du Régiment de Trois-Rivières et son Capitaine, M. F. Mousseau, Président dudit Mess des Officiers, pour leur délicate attention, ennommant les Membres du conseil ainsi que le Gérant et le Directeur de la Police, Membres honoraires, et souhaite audit Régiment de Trois-Rivières, tout le succès désiré.

Adopté.

****

Rés. No. 14-679 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 311-F, intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, ETSES AMENDEMENTS,CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXESSPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-680 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 311-F, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311 ET SES AMENDEMENTS,CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROIT SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements du Rév Père Gagnon de l'O.T.J. Ste-Madeleine pour octroi.

Invitation de Canadian Kodac les 6 et 7 décembre,à l'Ecole des Métiers des Trois-Rivières.

Lettre du Régiment de Trois-Rivières nommant les Membres du conseil Membres honoraires du Mess des Officiers.

Souhaits du Lieutenant C.A.Gray,Commandant de la Corvette HMCS Cap-de-la-Madeleine.

Remerciements de M.Campbell gérant de la Banque Royale du Canada pour sympathies reçues lors du décès de sa mère.

Offre de MM. Massicotte & Fils, de louer leur machinerie à la cité.

Sollicitation d'une aumône ou octroi par les Rév. Soeurs des Cinq Plaies de Jésus.

Lettre de Son Honneur le Maire à M. J. G. Kelly Re: ouverture de la rue Loranger, entre Brunelle et Dorval.

Rapport de M.Pierre Fortier,comptable agréé, concernant contrat d'enlèvement des vidanges accordé à M. Charles Brindle.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'HÔTel de Ville, lundi le 12 décembre 1960, à 7.ocheures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R.Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-681 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 décembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-682 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de ------- $21,388.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 99	$ 4,518.17	Liste de paie No.100	$ 5,589.29
Bailey Meter Co Ltd	16.53	Battery Electric	3.87
G Baribeau et Al	1,338.33	Bur Enrégistrement	18.35
Cap Fire Equipment	5.20	Charb.Champlain Ltée	389.53
Cap Tire Services Ltd	766.81	Bell Téléphone	89.41
Bell Téléphone	345.15	Léo Daviau	71.51
Eastern Steel Products	742.60	Fleuriste Yola	15.00
Geo Gauvin & Fils	80.15	Garage Charest & Frères	88.89
E. Godbout et Al	215.50	Imprimeur de la Reine	21.02

SUITE AU VERSO

****

Rés. No. 14682 - Suite des comptes

Imp. St-Patrice	56.91	Imp. Vallières	21.48
Imp. St-Arnaud	30.61	Nos Droits	2.80
Mercerie de Luxe	1,572.27	Hon Min. Finances Qué.	761.97
Fred Poliquin Ltée	7.50	Quincaillerie Rochefort	189.80
R.Rochefort & R. Jacques	400.00	Shawinigan W & P	3,732.89
Snap-On Tools of Canada	11.98	C. Turcotte & Fils	247.30
3-Rivers Press Ltd	26.70	United Auton Parts	9.17
Vaugeois & Fils Auto	1.67		
			$ 21,388.36

Adopté.

****

Rés. No. 14-683

ATTENDU que depuis plusieurs annés nous recevons des demandes pour des abris aux points de correspondance;

ATTENDU que ces demandes se fontde plus en plus pressantes, notamment à l'angle des rues Dessureault et Thibeau et au coin des rues Fusey et St-Laurent;

ATTENDU que la municipalité est disposée à fournier l'emplacement nécessaire pour l'installation des dits abris; les plans des dits abris devant être acceptés par le conseil municipal au préalable;

ATTENDU que la municipalité est disposée à entretenir et à surveiller ces dits abris au cours de l'hiver;

ATTENDU que la Cie de Transport St-Maurice se doit d'encourager ses usagés du service d'autobus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin R.Lepage, appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil prie instamment la dite Cie de Transport St-Maurice, de se rendre au désir de ses clients en leur fournissant des abris contre les intempéries.

Adopté.

****

Rés. No. 14-684

Proposé par l'échevin L. R heault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU QUE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE

1- ACCEPTE de céder A TITRE D'ECHANGE à "FREEMAN CORPORATION", les terrains suivants:

A) Un terrain connu et désigné comme étant une partie non subdivisé du lot cent quatorze (Ptie 114) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, mesurant, mesure anglaise, cinquante pieds de largeur par cent trente-neuf pieds et neuf dixièmesde pied (50 X 139.9') de profondeur et ayant une superficie de six mille neuf cent quatre vingt-quinze pieds carrés (6,995.p.c.); ledit terrain étant montré et délimité par un liséré rouge et les lettres E.F.G.K.L.E. sur un plan en date du 25 novembre 1960 dessiné par monsieur Gérald Binette D.I., et approuvé par monsieur Léo Lupien, Ingénieur Professionnel et Gérant de la cité.

B) Un terrain connu et désigné comme étant une partie non subdivisé dudit lot cent quatorze (Ptie 114) du cadastre du Cap-dela-Madeleine, mesurant, mesure anglaise, cinquante pieds de largeur par quatre-vingt pieds de profondeur (50 X 80') et ayant une superficie de quatre mille pieds carrés (4,000 p.c.); ledit terrain étant montré et délimité par un liséré rouge et les lettres G.H.I.J.K.G. sur le plan ci-dessus mentionné en date du 25 novembre 1960.

EN ECHANGE, "Freeman Corporation" devra céder à la cité du Cap-de-la-Madeleine, un terrain connu et désigné comme étant partie du lot QUATRE VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot CENT QUATORZE ((Ptie 114-85) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine; de forme rectangulaire, mesurant, mesure anglaise cinquante-cinq pieds et vingt-cinq centièmes de pied (55.25') de largeur par Cent vingt-deux pieds et neud dixièmes de pied (122.9')de longueur, ayant une superficie totale de six mille sept cent quatre-vingt-dix pieds carrés (6,790 p.c.); ledit terrain étant montré et délimité par un liséré rouge et les lettres A.B.C.D.A.sur le plan cidessus en date du 25 novembre 1960.

Les terrains cidessus sont plus amplement désignés dans un projet d'acte d'échange préparé par Me Albéric Roy, notaire, lequel projet demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie.

2- APPROUVE le projet d'acte d'échange préparé par Me Albéric Roy, notaire,lequel projet d'acte demeurera annexé à la présente résolution pour en faire partie.

3- SIGNE l'acte d'échange et donne quittance par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-685 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU 1- Que la cité du Cap-de-la-Madeleine accepte d'acheter de The Model Plan Development Corporation et ce, pour le prix de UN DOLLAR ($1.oo) les lots QUATRE VINGT CINQ, QUATRE VINGT SIX et CENT CINQUANTE HUIT de la subdivision officielle du lot numéro CINQ CENT SOIXANTE (560-85, 86 et 158) du cadastre officiel de la paroisse maintenant cité) duCap-de-la-Madeleine, les dits lots devant être employés comme rues;

2- RESILLE purement et simplement l'acte de vente passé devant le notaire Albéric Roy du Cap-de-la-Madeleine le 30 novembre 1960 par lequel la cité achetait de The Model Plan Development Corporation le lot 560-64 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine et convient ne que ledit acte ne soit pas enrégistré vu que le lot ci-dessus avait déjà été acheté par la cité par acte en date du 28 novembre 1958 et enrégistré sous le No:172370.

3- APPROUVE le projet d'acte de vente préparé par Me. Albéric Roy,notaire.

4- SIGNE l'acte de vente par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-686 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU quece conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir l'autoriser à emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme ne dépassant pas soixante-quinze mille dollars ($75,000.oo); cet emprunt devant servir à administrer la cité au cours des mois de janvier et février 1961 en attendant la perception des taxes de l'année 1961.

Le conseil s'engage à rembourser le montant ci-Hautus mentionné le 15 mars prochain.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $75,000.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-687

Proposé, secondé et unanimement résolu quece conseil, à la suite de l'incemdie quia a détruit les immeubles de St-Maurice Industries Company, désire exprimer à M. Laurent Bellemare, propriétaire des dits immeubles, toute sa sympathie dans la dure épreuve qu'il vient de subir.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre et projet de résolution de la Commission Scolaire concernant tarif spécial à tous les étudiants sans distinction d'âge.

Invitation des Compagnons Notre-Dame d'assister à une représentation le 18 décembre, à 8.30 P. M..

Demande d'un octroi par la Garde Ste-Madeleine, pour l'année 1961.

Demande du Rév Père Valin du Sanctuaire d'enlever du rôle d'évaluation comme imposable de l'immeuble non démoli situé sur le lot 122-281.

Rapport financier de l'O. T. J. de St-Odilon pour l'année fiscale de novembre 1959 à novembre 1960.

Ouverture de trois soumissions concernant la fourniture de l'essence à la cité. Irving Oil, Canadian Petrofina et B.L. Oil.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 19 décembre 1960, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire R.Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil. 7.oo heures P. M..

****

Rés. No. 14-688 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 12 décembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-689 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $37,641.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

Paie No. 101	$ 4,428.46	Paie No. 102	$ 4,680.83
Brindle & Ban Can Nationale	2,400.00	Chs Brindle	195.00
Cité du Cap	60.45	Cité du Cap	10,601.50
Conseil de la cité	1,166.66	Central Québec Steel	1,953.44
C.P.R. Express	2.70	Cie Const Laviolette	1,342.91
Délisle Auto -	718.55	Garage Charest & Frères	866.46
H. P. Hébert Enrg	454.76	Int City Manager's Ass	75.00
Kimball Auto	209.07	Ernest Leblanc	195.00
Charles Lévesque	21.44	Jérôme Loranger N.P.	31.40
Loranger, Moleswoeth	4,419.85	Assurance Laurentienne	362.18
H Massicotte & Frères	149.95	Arthur Matteau Arbitre	343.65
Rec Général du Canada	81.00	Rodolphe Roy	28.00
3-Riv.Auto Electric	332.79	H. P. Thibeau	28.50
Underwood Ltd	75.33	René Vivier Cap	18.10
Ville Joie du Rosaire	25.00	Zurich Insurance	1,148.85
Cité du Cap	744.60	Me Jean Méthot & Al	480.00
			$37,641.43

Adopté.

****

Rés. No. 14-690

ATTENDU qu'un contrat pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine a été passé entre la Corporation de la dite cité du Cap-de-la-Madeleine et M. Charles Brindle au cours du mois de mai 1958;

ATTENDU qu'environ 800 nouveaux logements ont été construits depuis cette date;

ATTENDU qu'au moment de la signature du contrat il avait été alloué $8.oo par famille pour l'enlèvement des dits vidanges;

EN CONSEQUEN sur proposition de l'échevin A. Lemire,
appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la cité du Cap-de-la-Madeleine accorde à partir du premier janvier 1961, un tarif de $8.oo par famille pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, basé sur le nombre de logements apparaissant aux livres de perception de l'aqueduc.

Un réajustement sera fait au début de chaque année suivant les spécifications données ci-dessus, et ce, jusqu'à la fin du présent contrat.

Adopté.

****

Rés. No. 14-691

ATTENDU que les Commissaires d'écoles pour la municipalité du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain ont l'intention de présenter une requête à la Régie des Transports de la Province de Québec à l'effet de demander que tous les étudiants des écoles de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sans distinction d'âge, bénéficient du tarif spécial accordé aux jeunes étudiants par la Compagnie de Transport St-Maurice;

Il est proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine appuie par la présente résolution la requête des Commissaires d'écoles du Cap-de-la-Madeleine et prie la Régie des Transports de donner suite aux recommandations qu'elle contient.

Adopté.

****

Rés. No. 14-692 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil, pour se conformer à une coutume établie depuisde très nombreuses années, autorise par les présentes Son Honneur le Maire à proclamer le lundi 26 décembre 1960 et lundi 2 janvier 1961, jours de fêtes civiques à l'occasion de la Noel et du Nouvel An.

Adopté.

****

Rés. No. 14-693 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.
ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1961, tel que préparé par les évaluateurs de la cité et tel que revisé par le "Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle" soit et est par les présentes "homologué".
Adopté.

****

Rés. No. 14-694 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.
ET RESOLU que M. Lionel Rheault, échevin du quartier No. 1, soit et est par les présentes nommé "Pro-Maire" pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1961.
Adopté.

****

Rés. No. 14-695
Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil présente ses plus chaleureuses félicitations à la section de L'O'T'J. St-Eugêne pour le succès obtenu lors de l'inauguration des jeux d'hiver.
Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Bons souhaits à l'occasion des fêtes de:Jeune Commerce, Sicard Inc., Emile Tellier, Maire Bourque et député d'Outremont et Régiment de Trois-Rivièes.

Remerciements de Mme Ronald Marcoux pour les fleurs lors de la naissance de son fils.

Remerciements des familles Campbell pour sympathies lors du décès de Mme Campbell.

Invitation de Three Rivers Shipping 20 décembre de 6 à 8.oo heures P. M.film sur la navigation d'hiver.

Approbation par la Commission municipale des emprunts temporaires de $45,000.oo et $75,000.oo.

Démission de M.J.P.Giguère comme coordonnateur de l'Union Musicale,remplacer par M. Raymond Gravel.

Demande des Servantes de Jésus Marie de déblayer la montée conduisant à leur Chapelle.

Demande d'une réception civique en l'honneur de M. Poisson des Chenaux par M. Camille Lebon.

Réclamation pour taxes payées en trop, par M. Gérald Fortin.

Madison Realties demande de baisser leur évaluation de $51,000.oo à $40,000.oo.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — Le Greffier
J. R. Desrosiers — Le Maire.

#?#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A défaut de quorum, nous soussignés, Echevins de la cité, ajournons la séance cédulée pour ce soir, 26 décembre 1960, à demain, mardi, le 27 décembre 1960, à 7.oo heures P. M..

Signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de décembre 1960.

Bureau du Greffier
Arthur Beaudin

Jacques Lachapelle
Jacques Leblanc

#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 décembre 1960, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-696 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 décembre 1960, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-697 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $37,509.98 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LESCOMPTES

Paie No. 103	$ 4,428.46	Paie No. 104	$ 3,753.02
Auvents Mauricie Inc	23.08	P. V. Ayotte	46.58
Austin Toilet Service	24.20	Carrière Marchand Ltée	266.76
Cité du Cap	43.44	Cie Const.Dollard	15,421.64
Cie Const.Dollard	1,788.85	C. P. R.	31.21
Dawson Bros Ltd	1.93	Federal Equipment	148.04
Irving Oil Inc.	951.80	Imperial Oil Ltd	264.30
Laurentide Ready-Mix Equip	2,590.91	Charles Lévesque	103.16
Laboratoires Industriels	81.39	Lynn McLeod Eng.	6.70
Delphis L'Heureux	235.00	Roger Leblanc	9.36
Jules Milette	72.80	John Millen	32.49
Massicotte & Arcand	2.00	Produits Ciment St-Maurice Ltée	3,998.22
Produits Ciment St-Maurice	1,827.49	Regional Asphalt	202.88
Florent Roof	53.04	Francois Rouette	490.44
Roga Metals Inc	486.72	Supertest Petrolum	67.38
3-Riv. Ready-Mix	56.69		$
			$ 37,509.98

Adopté.

****

Rés. No. 14-698
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil remercie bien sincèrement Me Jean Méthot d'avoir si bien servi et la Justice et la cité du Cap-de-la-Madeleine durant son stage comme Juge Municipal et lui souhaite tout le succès désiré durant la prochaine année qu'on lui veut heureuse.

Adopté.

****

Rés. No. 14-699
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil félicite chaleireusement Me Raoul Provencher de sa nomination comme Juge Municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et lui présente ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de Mme Desrosiers,Mairesse,pour les fleurs qu'on lui a fait parvenir lors de son hospitalisation.

Remerciements du Dr Cayer pour félicitations à l'occasion de son élection à la Présidence du Bureau médical.

Lettre du Conseil du Travail de Trois-Rivières concernant le poste de Police.

Nomination de Me Raoul Provencher à la fonction de Juge Municipal et révocation de Me Jean Méthot par Procureur général.

Offre de location d'équipement marin par W. H. Coulombe de Québec.

Et Son Honneur lve la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J R Desrosiers
LE MAIRE

Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z*Z

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité,laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9ième jour de janvier 1961, à 7.oo heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-700 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 décembre 1960 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-701 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------ $47,225.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 105	$ 4,907.90	Paie No. 106	$ 5,138.96
Laurent Bellemare	300.00	Jac. Bettez	59.00
Jean Banville	29.10	Ban Can.Nationale	14,115.96
Carrière St-Maurice Inc	7,655.92	Cie Bois St-Laurent	150.31
Cap Machine Shop	96.25	Cité du Cap	91.85
Caisse Pop.Ste-Madeleine	369.87	Cité du Cap	358.00
C. P. R.	31.21	Gérard Fortin	16.97
Geo. Héroux	3.89	Hewitt Equipment	444.41
Irving Oil Inc.	1,300.80	Jérôme Loranger N.P.	31.35
Pétroles de la Mauricie	76.54	Nap. Loranger	9.98
Hon Min. Finances Qué.	5,282.43	Morin & Frères Inc	67.03
Morin & Frères Inc.	472.88	H Massicotte ¢ Frères	1,145.60
Hon Min. Finances Qué.	275.00	P. H. Poliquin	7.80
Receveur général Canada	525.00	Shawinigan W & P Co.	3,862.21
St-Maurice Foundries Ltd	109.32	Sirois Auto	82.85
St-Maurice Finance	7.28	Sanfax Corp.Ltd	199.67
			$47,225.34

Adopté.

****

Rés. No. 14-702 Proposé par L'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1961, la bâtisse située sur le lot 168-148, appartenant à M. Lucien Ducharme, évaluée à $3,915.oo, la dite bâtisse ayant été démolie dans le cours du mois de décembre 1960. Cependant, un garage demeure, évalué à $75.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-703 Proposé par l'échevin J. R. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de Canadian Petrofina Limited et date du 7 décembre 1960, pour la fourniture de la gazoline, aux prix, termes et donditions mentionnés dans la dite soumission dudit 7 décembre 1960.

Il est aussi bien entendu que l'installation de l'équipement nécessaire pour l'essence sera fourni et installé aux frais de la compagnie Canadian Petrofina Limited, et ce, tel que mentionné dans une lettre en date du 27 décembre 1960.

Adopté.

****

Rés. No. 14-704

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil est heureux de présenter à Son Honneur le Maire L. O. Roy de Montmagny, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination à la Présidence de l'Union des Municipalités de la Province de Québec et lui souhaite tout le succès désiré.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre et tests de Canadian Petrofina Re: installation de l'équipement nécessaire pour l'essence.

Lettre de M. Guy Ricard, sollicitant un coquetel lors du Bonspiel des Journalistes.

Remerciements de Me Raoul Provencher, nouveau Juge Municipal.

Remerciements de Me Jean Méthot ex-Juge Municipal.

Lettre de l'international Business Machines concernant, Re: contrat facturé d'avance pour réparations.

Remerciements des Soeurs Dominicaines du Rosaire à Son Honneur le Maire.

Lettre du Conseil du Travail de Trois-Rivières concernant les travaux de trottoirs au viaduc de la rue Thibeau.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Biaudin
Le Greffier.

J. [illegible]
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 janvier 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-705 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 9 janvier 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-706 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de----- $29,255.18 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 1	$ 4,454.76	Paie No. 2	$ 5,654.84
Paie No. 3	4,456.44	Paie No. 4	7,131.73
Laurent Bellemare	150.00	G Baribeau et Al	1088.33
Brindle & Ban.Can.Nation.	1,600.00	Gaston Buisson	197.60
Bell Téléphone	359.63	Chs Cusson Ltd	153.00
Charbonnerie Champlain	12.00	C.P.R.Express	6.04
Cap Machine Shop	46.35	Cie Const.Laviolette	68.50
Cap Tire Service Ltd	266.49	Cité du Cap	1,102.29
Cité du Cap	143.45	Conseil Ports Natio.	50.00
Léo Paul Daviau	74.88	Délisle Auto	287.16
H. P. Hébert	636.94	Geo. Héroux	12.71
Imprimerie St-Arnaud	101.06	Imprimerie St-Patrice	395.55
Imprimerie Vallières	58.50	Int.City Manafer's Ass	28.42
H Massicotte & Frères	122.83	Hon.Min.Finances Qué.	20.00
Quinc.P.H.Poliquin	1.10	Albéric Roy notaire	288.05
Stanly Motor Equip. Ltd	170.35	J. R. Saulnier	53.39
Spécialités Beauchamp	15.79	Serres du Cap Enrg	47.00

$ 29,255.18

Adopté.

****

Rés. No. 14-707
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil appui le projet de la fondation d'une université aux Trois-Rivières à cause des avantages qu'en retireront les étudiants universitaires de la Région de la Mauricie, et partant toute la région elle-même qui bénéficiera de ce centre culturel.

Adopté.

****

Rés. No. 14-708

ATTENDU que la cité du Cap-de-la-Madeleine émet environ 300 à 350 permis de construction par année et que sa population progresse au rythme de 1,000 à 1,200 âmes annuellement;

ATTENDU que les collecteurs d'égout ne permettent plus à la construction de s'étendre et qu'il faut envisager la construction de nouveaux collecteurs pour permettre à la cité de progresser normalement;

ATTENDU que des octrois sont accordés aux municipalités dans le cas de construction de collecteurs d'égout et d'usines d'épuration des eaux usées;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil demande à l'Honorable Ministre des Travaux Publics de bien vouloir étendre ces octrois également à la construction de collecteurs d'égout, même quand il n'est pas question pour le moment d'usine d'épuration des eaux-vannes.

Que copie de la présente soit transmise à l'honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'au député du comté de Champlain, M. Paul LaHaye.

Adopté.

****

Rés. No. 14-709
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil accepte le projet soumis par le Major-Général J.N.Rockingham, en date du 28 décembre 1960, concernant l'installation d'un système d'alerte en cas d'attaque par engins nucléaires dans les limites de la cité et nomme par les présentes M. Léo Lupien, Ing. Pro et Gérant de la cité, représentant du Conseil.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-710
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 326, CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION, LEQUEL A DEJA ETE AMENDE PAR LE REGLEMENT 326-C, LEQUEL EST DE NOUVEAU AMENDE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de janvier 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de l'Association des Aveugles sollicitant un octroi comme dans le passé servant à maintenir les différents services de cette Association.

Demande d'une résolution appuyant le projet de la fondation d'une université dans la cité des Trois-Rivières.

Le Major-Général J.N.Rockingham demande l'autorisation d'installer un système d'alerte en cas d'attaque par engins nucléaires et nommer représentant du Conseil.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin G. Desrosiers

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30ième jour de janvier 1961, à 7.oo hrs P. M. à laquelle assemblée étaient présen s Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-711 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lebalnc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 janvier 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-712 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de----- ~~$48,352.09~~ 48,351.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 5	$ 4,449.44	Paie No. 6	$ 9,466.84
Paie No. 7	4,149.44	Paie No. 8	6,658.62
Apeco of Canada Ltd	55.79	P. V. Ayotte	38.52
Ass.Int.des Machinistes	168.00	Austin Toilet Service	24.20
Brindle & Ban.Can.Nat	3,717.00	Bur.Enrégistrement	18.40
Conseil de la Cité	1,166.66	Cité du Cap	169.99
Carrière St-Maurice	75.00	Cham.de Commerce du Cap	138.00
Collins Body Shop	201.92	Cie Const.Dollard	591.93
Cie Ronéo du Canada	161.75	Nova Durocher	10.62
Eastern Steel Products	312.96	Federal Equip (Eastern)	669.56

Suite au verso

****

Rés. No. 14-712 - suite des comptes

Fleuriste Yola	$ 10.00	Gar.Charest & Frères	$7,540.00
Gar.Charest & Frères	515.69	Garage E. Fillion	5.00
Geo.Gauvin & Fils	138.91	Geo. Héroux	2.04
Francis Hankin	42.54	Int.Business Machine	8.00
Kimball Auto	152.57	Laurentide Ready-Mix	357.35
Nap. Loranger	9.98	Chs Lévesque Enrg	60.24
H Massicotte & Frères	53.75	Mun. Finance Off,Ass	30.00
Massicotte & Fils Ltée	268.00	Morin & Frères Inc	119.68
Hon.Min.Finance Qué.	158.15	Hon.Min.Finance Qué.	1,107.84
Le Nouvelliste	343.13	Nos Droits	42.00
Neptune Meters Ltd	124.57	Northern Electric	74.46
Protonotaire Cour Sup.	96.45	Fred Poliquin Ltd	20.84
Propane Gas Utilities	68.64	Roga Metals Inc	127.66
Rec.Général du Canada	477.58	Rec.Général du Canada	1,585.45
Rec.Général du Canada	98.00	Rec.Général du Canada	100.00
Paul-E. Roy	31.09	Stanly Motor Equip.	10.80
Serre du Cap Enrg	10.40	St-Maurice Oxygen	131.30
Shawinigan W & P Co.	38.56	Chs Turcotte & Fils	348.75
3-Riv.Auto Electric	391.43	Three-Rivers Press	25.40
Wallace & Tiernan Ltd	35.20	Zurich Insurance Co	1,148.85
Cité du Cap	197.05		

~~$48,352.09~~ X

Adopté

48.351-99

****

Rés. No. 14-713 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation 1961, sur le cadastre 422-B-5, appartenant à St-Maurice Industries Co., le montant de $5,020.oo. Bâtisse détruite par le feu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-714 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU:-

QUE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE:

1- ACCEPTE l'offre et l'engagement de la compagnie The Model Plan Development Corporation à l'effet d'accorder gratuitement à la cité du Cap-de-la-Madeleine, une servitude de passage ou droit de superficie sur ces parties des lots 554, 553, 552, 551, et 415-1, propriété de la dite compagnie advenant le cas ou la cité déciderait de construire un réseau d'égouts pour desservir cette partie du territoire de la cité;

2- ACCEPTE également l'engagement de la dite compagnie, à l'effet de vendre à la cité, et ce, pour le prix de UN DOLLAR ($1.oo) la rue au centre de laquelle passera les tuyaux d'égouts;

Ladite servitude ou droit de superficie devant s'exercer sur les immeubles suivants; savoir:-

DESIGNATION

****

a) Une lisière de terrain de 66' de largeur partant de la rue Des Estacades et traversant en se dirigeant vers le Nord et le Nord-Est, les lots 554, 553, 552, et 551 et 415-1 pour se terminer à l'extrémité Sud de la rue Barkoff actuelle; le côté Est ou Sud-Est de ladite lisière suivant le cas étant à une distance de 280' de la rue Boucher pour la partie de cette lisière traversant le lot 554 et à une distance de 200' de la rue Boucher pour la partie traversant les lots 553, 552, 551 et pour une partie du lot 415-1 et de là se dirigeant vers le Nord pour rejoindre la rue Barkoff actuelle.

Ladite lisière de terrain étant plus amplement montrée par les lettres A.B.C.D.E.F!G.H.I.J.A. sur un plan en date du 15 décembre 1960 préparé par monsieur Ronald Marcoux, Ing. P. et dessiné par monsieur Gérald Binette T.D. dont copie demeurera annexée à la présente résolution.

B) Une lisière de terrain de 66' de largeur faisant partie du lot 415-1 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine partant de l'extrémité Sud-Ouest de la rue Crevier et rejoignant la rue Barkoff projetée, étant montrée sur le plan ci-dessus par les lettres I.K.L.H.I.

3- S'ENGAGE à faire dans un délai de deux (2) ans de la date de la convention, les expertises devant déterminer si le projet de l'installation du réseau D'égouts sur les immeubles ci-dessus est réalisable. 4- SIGNE une convention entre la cité et ladite compagnie aux fins ci-dessus par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la cité.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 14-715

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de janvier 1961.

(Signé) ARMAND LEMIRE
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No.14-716

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226-C, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DES EGOUTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de janvier 1961.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-717

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 327, 327-A et 327-B, CONCERNANT LE ZONAGE DES RUES THIBEAU, DUPLESSIS, FUSEY, STE MADELEINE ET ST LAURENT"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour dû mois de janvier 1961.

(Signé) LIONEL RHEAULT
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements de l'Abbé Carignan nommé Chanoine
Remerciements du Maire de Montmagny, Président Union des Municipalit
Remerciements de Mme Phil. Larivière
Remerciements des familles Campbell
Nos Droits annonce à l'occasion du Bonspiel des journalistes
L'Ass. Forestière Mauricienne demande collaboration financière.
Lettre de Me Lacoursière, homologation terrain A. Rocheleau
Remerciements du conseil de Thetford Mines
Accusé de réception d'une résolution par M. Paul LaHaye, député
L'union des Moulins de Papier demande annonce dans programme.
Lettre de la Fédération des Maires et des Municipalités
Requête contre prêt à Tooke et collection de l'eau des locataires.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6ième jour du mois de février 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, JeanpPaul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-718 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 30 janvier 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-719 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $69,665.69 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 9	$ 4,149.44	Paie No. 10	$ 3,941.58
L'Art Graphique	804.39	Ban.Can.Nationale	46,435.01
B.L.Oil Regd	70.52	Budge Carbon & Ribbon	13.52
P.E.Bergeron Machineries	4.33	Réal Boissonneault	900.00
Jac. Bettez	60.00	Cité du Cap	415.45
Cie Bois St-Laurent	217.91	Charb.Champlain	309.00
Champlain Express	13.98	Carrière Marchand	789.39
Carrière St-Maurice	105.17	Cie Const.Dollard	1,670.95
Cie Const.Laviolette	976.25	C. P. R.	83.87
C. P. R.	10.00	C.P.R.Express	2.12
Jean-Louis Gagnon	74.88	Imperial Oil	52.60
Irving Oil	2,666.40	Quinc.Rochefort	290.79
Imp. Vallières	242.77	Imp.St-Arnaud	225.67
Assurance Laurentienne	362.18	Laurentide Ready-Mix	59.30
Marco Medical Supplies	39.33	Hon.Min.Finance Qué	193.30
Mercerie de Luxe	31.20	Propane Gas Utilities	12.48
Jac.Sauvageau	72.80	St-Maur.Finance Corp	7.28
Serres du Cap Enrg	10.40	St-Mau.Industries	57.66
Supertest Petrolum	214.13	Shawinigan W & P.	37.22
Shawinigan W & P Co	3,765.51	Tracteurs Equip Ltée	158.51
Tessier Lumber	91.38	Underwood Ltd	27.02
			$69,665.69

Adopté.

****

Rés. No. 14-720 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme ne dépassant pas $75,000.oo; cet emprunt devant servir à administrer la cité au cours des mois de janvier, février et mars 1961, en attendant la perception des taxes de l'année 1961.

Le conseil s'engage à rembourser le montant mentionné ci-dessus, le 15 avril prochain (1961).

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $75,000.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-721 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 327-C intitul "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 327, 327-A et 327-B CONCERNANT LE ZONAGE DES RUES THIBEAU, DUPLESSIS, FUSEY, STE MADELEINE ET ST-LAURENT" soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-722 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 327-C intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 327, 327-A et 327-B CONCERNANT LE ZONAGE DES RUES THIBEAU, DUPLESSIS, FUSEY, STE MADELEINE ET ST-LAURENT" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de Mme Lachance pour délicate attention du conseil lors de son séjour à l'Hopital.

Remerciements de Mgr Pelletier pour résolution appuyant projet de l'université.

Suite page suivante
****

****

Mlle Emond de l'Ecole Val-Marie sollicite page d'annonce dans journal des finissantes.

Lettre de M. Roland Guy protestant contre l'incorporation de la taxe d'eau à la taxe foncière.

L'Association d'Urbanisme de Québec offre ses services à la cité

Ouverture de la soumission de M. Yvon Fournier pour la balance publique, chèque seulement, au montant de $100.oo dans la soumission.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

#"#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13ième jour de février 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-723 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne.
Appuyé par l'échevin J. Lebalnc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 février 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-724 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,211.58 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 11	$ 4,149.44	Paie No. 12	$ 3,780.57
P. V. Ayotte Ltée	215.83	Apeco of Canada Ltd	8.32
The Butler Optical Co	13.20	Jean Banville	303.48
Gaston Buisson	10.92	Imprimerie Régal Ltée	98.35
G.Baribeau et Al	1,088.33	Champlain Express	4.50
Cap Tire Service	204.69	Canadian Petrofina	968.22
Eug.Charbonneau & Fils	6.00	C.P.R.Express	3.47
Collins Body Shop	55.67	Cap Machine Shop	374.45
Conférence de Circulation des Municipalités	100.00	Délisle Auto	737.15
Desmarais Manufacturing	108.90	Int.Ass.of Ass.Officers	10.00
Journal des Finissantes	10.00	Me Guy Lebrun	120.00
Pétroles de la Mauricie	60.91	Min. des Finances Qué	32.13
Min.des Finances Qué.	486.50	Min.des Finances Qué	417.74
Armand Roy	105.00	Francois Rouette Inc	96.44
J.R.Saulnier	24.66	Chs Turcotte & Fils	527.61
Vaugeois & Fils Ltée	89.10		
			$14,211.58

Adopté

****

Rés. No. 14-725 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte de la Coopérative Pierre-Boucher,et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar,les lots 149-207 et 149-208 pour l'ouverture de la rue Des Châtelets ainsi que le lot 149-299 pour l'ouverture d'une partie de la rue Massicotte et une partie de la rue Des Vétérans.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Séance du 13 février 1961, SUITE
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception de la résolution demandant de prêter aux municipalités pour la construction de collecteurs d'égout, par le Ministère des travaux Publics du Canada.

Lettre de M. J.G. Vallerand protestant contre l'incorporation de la taxe d'eau à la taxe foncière.

Remerciements de M.P.E.Guy publiciste, pour réception donnée lors du Bonspiel des Journalistes.

Approbation par Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de $75,000.oo en attendant la perception des taxes 1961.

Liste des membres élus sur les différents comités des employés de l'extérieur.

Accusé de réception par Ministère des Affaires municipales, du règlement 327-C, Stations de Service.

Résolution du conseil de Ste-Marthe demandant de couvrir les camions des vidanges.

Offre de la Caisse Ste-Madeleine de vendre à la cité l'immeuble situé coin Bellerive et Notre-Dame.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — J.R. Desrosiers

LE GREFFIER — LE MAIRE

##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20ième jour de février 1961, à 7.oo heres P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No: 14-726 — Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 13 février 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-727 — Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,666.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 13	$ 4,149.44	Paie No. 14	$ 4,093.09
Austin Toilet Service	26.00	Gaston Buisson	12.48
Bur.Enrégistrement	17.15	R&MBearings Can.Ltd	9.09
Brindle & Ban.Can.Nationale	3,717.00	Cap Auto Seat Cover	1.50
Cie Ronéo du Canada	5.31	C.P.R.Express	5.19
Château Frontenac	102.88	Cité du Cap	70.60
Bell Téléphone	338.68	Caisse Nat.d'Economie	562.50
Gar.Charest & Frères	569.37	Alphonse Hébert	32.00
Francis Hankin	35.61	H.P.Hébert	587.39
Geo.Héroux	1.96	Loranger,Molesworth	455.54
Jérôme Loranger N.P.	26.00	Nap. Loranger	14.97
Charles Lévesque	27.46	C.O.Monat Co.Ltée	156.82
K. Mukstat	106.08	Matteau Radio Elec.	0.90
Jules Milette	72.80	Northern Electric	1.46
Paul H.Pépin	9.34	Produits Nor-Do	19.05
Florent Roof	53.04	Supertest Petrolum	26.94
William Scully Ltd	1.50	St-Maur.Oxygen Co ltd	94.54
United Auto Parts 3-Riv	47.71	Verrerie du Cap Enrg	9.95
Liste des Jurés A.Beaudin	205.65		
			$15,666.99

Adopté.

****

Rés. No. 14-728 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission municipale de Québec, de bien vouloir approuver à toutes fins que de droit, le contrat de vente intervenu le 11 octobre 1945, devant Me Paul Boucher, notaire, par lequel la cité a vendu à St-Regis Paper Company Canada Limited, l'assiette de la rue "Harnit" mentionnée audit contrat, et cela aux conditions enumérées à l'acte de vente.

Adopté.

****

Rés. No. 14-729 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne

ET RESOLU que ce conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 30 avril 1961, jusqu'à minuit et une minute le 29 octobre 1961, l'heure règlementaire pour la cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et qu'à la date dudit 29 octobre 1961, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq heures en retard avec ledit observatoire de Greenwich.

Que copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales pour approbation.

Adopté.

****

Rés. No. 14-730 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la résolution no. 14-725 faite et adoptée en date du 13 février 1961, soit amendée en remplaçant le numéro de lot 149-207 par 149-297 et le numéro de lot 149-208 par 149-298.

Adopté.

****

Rés. No. 14-731 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

A 11.50 heures P. M., il est résolu que la présente séance soit ajournée jusqu'à 12.30 heures A. M. pour étude du règlement de zonage.

Adopté.

****

Rés. No. 14-732 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement no. 371 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-733 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 371 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-734 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "JEUDI" le 9ième jour de mars 1961, à 7.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement no. 371 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Carrier pour sympathies reçues lors du décès de M. Armand Carrier.

Invitation des Scouts Catholiques à une soirée le 19 février 1961 au Séminaire St-Joseph.

Lettre de M. Fred Poliquin demandant d'acorder à Francis Hankin la commande de matériel pour les entrées de service.

Demande de la revue Cités et Villes de leur fournir une copie de notre budget.

SUITE AU VERSO
****

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Demande de la "Fondation Mondiale Contre la Faim et la Misère"de contribuer à leur organisation par M. Yvon Goulet de Québec.

Demande d'envoyer 3 déléguéd du conseil à Ste-Geneviève de Batiscan, répartition des frais de réparation au Bureau d'Enrégistrement.

Demande d'un octroi de $150.oo par l'Abbé André Hamel, aumônier des Scouts Catholiques.

Demande par M. le Curé Picotte de Ste-Famille, de réparer poteau et clôture endommagés par notre machinerie.

Demande de contribution de la Société St-Patrice de 3-Rivières.

La Croix Rouge Canadienne demande son octroi annuel au montant de $50.oo.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. Raoul Desrosiers — LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 février 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R.Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 14-735 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 février 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-736 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,082.oo et tels que décrits ciaprès, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 15	$ 4,149.44	Paie No. 16	$ 3,330.32
Ass.Int.Des Machnistes local 2220	156.00	C. P. R.	5.00
Champlain Express	5.00	Cité du Cap	452.55
Cité du Cap	56.06	Charb.Champlain Ltée	375.22
La Croix Rouge Candienne	50.oo	Can.Jonh-Mansville Co	31.53
Cap Fire Equip Redg	15.34	Comité Illumination	400.00
Cie Bois St-Laurent Ltée	58.32	Cie Const.Dollard	10.50
Guilbert Spring Service	28.40	Kimball Auto	131.36
Industries St-Maurice	243.60	Morin & Frères Inc.	703.81
H.Massicotte & Frères	21.10	Massicotte & Arcand	6.00
Quincaillerie Rochefort	211.18	Armand Roy & Fils Ltée	140.00
Roga Metals Inc.	60.06	Shawinigan W.& P Co	4,121.00
Sirois Auto	47.05	3-Riv.Auto Electric	194.75
Upton Braden & James Ltd	65.21	Verrerie du Cap Enrg	13.20
			$15,082.00

Adopté.

****

Rés. No. 14-737 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que la résolution no.14-734 adoptée en date du 20 février 1961, soit abrigée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"QUE LE GREFFIER SOIT AUTORISE A CONVOQUER UNE ASSEMBLEE PUBLIQUE DES ELECTEURS MUNICIPAUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES PAR AVIS PUBLIC,POUR MERCREDI,LE 8ième JOUR DE MARS 1961,A 7.oo HEURES P.M.,A L'HOTEL DE VILLE,RELATIVEMENT AU REGLEMENT NO.371,INTITULE "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE",et ce,en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

Rés. No. 14-738 Proposé par l'échevin A. Lemire.
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil ayant pris connaissance des deux conventions relatives à l'installation de sirènes d'alerte en cas d'attaque,sur les terrains appartenant à la cité,l'une sur le côté Sud de la rue Vaillancourt,le long de la chaine de trottoir,à 80 pieds à l'Ouest de la rue Thibeau et l'autre sur le lot 114-23 situé intersection Ste-Madeleine et Ste-Julienne,à une distance d'environ 20 pieds des limites des dites rues Ste-Madeleine et Ste-Julienne,autorise Son Honneur le Maire et le Greffier à signer les dites deux conventions pour et au nom de la cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-739 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention soumise à la dite cité par la Shawinigan W & P Co., concernant les taux pour la fourniture du pouvoir et de l'énergie nécessaires au fonctionnement d'un moteur électrique pour le Puits de la rue Beaudry.

Adopté.

****

Rés. No. 14-740

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt du Ministère des Transports du Canada de construire une "rade" dans l'estuaire Est de la rivière St-Maurice, sur l'ancien emplacement de la Tide Water;

ATTENDU que certains bâtiments de bas et même de tonnage moyen pourrait y séjournér durant la saison hivernale ou encore pour leur permettre d'effectuer certaines réparations mineures;

ATTENDU QUE des réparations ont déjà été effectuées au Quai du Cap-de-la-Madeleine sur le brise glace "Ernest Lapointe"par une firme locale et que ces réparations ont été exécutées avec succès

ATTENDU que nous avons la main d'oeuvre requise pour ce genre de réparations.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin A. Lemire, Appuyé par l'échevin J. P. Laverge ET RESOLU que ce conseil prie instamment le Minist;ere des Transports du Canada, de construire une "rade" dans l'estuaire Est de la rivière St-Maurice,à l'endroit de l'ancien emplacement de la Tide Water.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports du Canada ainsi qu'au représentant du comté de Champlain, M. Paul LaHaye, le priant de bien vouloir appuyer de son influence la présente résolution.

Adopté.

****

Rés. No. 14-741.

ATTENDU que les conseils municipaux ont à effectuer des travaux de dépenses capitales pour permettre leur développement normal;

ATTENDU que des centaines de miliers de dollars sont dépensés chaque année pour des loteries qui servent à des pays étrangers;

ATTENDU que l'établissement d'une loterie Provinciale pourrait venir en aide à nos maisons d'éducation, à nos hopitaux et pourrait aider les conseils municipaux à financer des travaux de dépenses capitales;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil appuie le principe de l'établissement d'une loterie Provinciale et suggère que des démarches soient entreprises aurpès du Gouvernement du Canada pour que le droit soit accordé aux Provinces de légiférer dans ce domaine.

Adopté

****

Rés. No. 14-742

ATTENDU que la cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour rémédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement No. 366 ledit conseil est autorisé à faire forer un Puits Artésien de 80 pieds de profondeur; la construction d'une bâtisse; l'installation d'un panneau d'électricité; la construction de 600 pieds de conduite en fonte de huit pouces pour raccorder le Puits au système d'aqueduc;

Suite de la présente résolution au verso

****

Suite de la résolution No. 14-742
****

ATTENDU que pour remédier au chômage le conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux à être exécutés en vertu de ce programme d'encouragement sont les suivants:

1o.- Forage d'un Puits Artésien de 80 pieds de profondeur.	$9,200.oo
2o.- Pompe de marque Fairbank Morse, capacité 400,000 gallons par 24 heures, pression, 60 lbs.	2,600.oo
3o.- Panneau d'électricité et installation du courant.	1,800.oo
4o.- Valves et compteurs.	800.oo
5o.- Forage d'un Puits d'essai.	1,500.oo
6o.-Bâtisse et raccordement.	2,000.oo
7o.- Terrain.	1,000.oo
8o.- Raccordement du Puits avec le système d'aqueduc, 600 pieds de conduite en fonte de huit pouces de diamètre à $5.oo le pied linéaire.	3,000.oo
TOTAL........................	$21,900.oo

ATTENDU que ce conseil vu cet octroi a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $21,900.oo;

ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne, appuyé par l'échevin A. Lemire ET RESOLU QUE:

1o.- Le conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1960-1961) tous les travaux ci-dessus mentionnés.

2o.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même où donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement No. 366 et particulièrement pour une somme de $21,900.oo, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement ud Canada et du Gouvernement Provincial, accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le conseil accepte toute subventio du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de Dufresne & Frère Ltée, lien sur machine à Coke Vendor.

Requête de résidants de la rue Aubûchon demandant d'installer lampes de rues.

Lettre de la Fédération des Oeuvres de Charité demandant octroi.

Lettre de l'Union des Municipalités et facture, contribution de l'année 1961.

Demande d'octroi par l'Aumônier des Scouts de la paroisse Ste-Madeleine. Père Tanguay.

Application pour travail à l'usine de pompage, par Gaston Larente.

Ouverture des cotations pour l'achat d'automobiles.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. A. Desrosiers — LE MAIRE

#*#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, François Magier, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, [illegible],

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

François Magier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
6ième jour de mars 1961
Arthur Beaudet
Le Greffier.

****

Je soussigné, François Magier, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

François Magier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
6ième jour de mars 1961.
Arthur Beaudet
Le Greffier.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6ième jour de mars 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, L. Rheault, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-743 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lebalnc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 février 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-744 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $24,946.22 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

****

Paie No. 17	$ 4,149.44	Paie No. 18	$ 5,901.91
Ass.Int.des Machinistes Local 2220	156.00	Ban.Can.Nationale	8,352.41
Cité du Cap	75.53	Cité du Cap	100.00
Conseil de la cité	1,166.66	C. P. R. Express	3.02
C. P. R.	101.43	Can.National Express	1.35
Moise Hébert	19.66	Imp.St-Arneault Enr.	51.10
Imp.St-Patrice Enr.	21.52	Int.Bus.Machine Co.Ltd	14.98
R. J. Lévesque & Fils	2,435.16	Loranger,Molesworth	30.58
Hon.Min.Finances Qué.	72.50	T. J. Moore & Co.Ltd	42.06
John Millen-3-Riv.Ltée	40.52	Propane Gas Utilities	93.60
S. O. Riverin & Cie Ltée	453.68	Armand Roy & Fils Ltée	48.00
Sirois Auto	61.02	J. R. Saulnier	16.55
St-Maurice Oxygen Co	113.66	St-Maur.Finance Corp	7.28
3-Riv.Chevrolet	2.10	Chs Turcotte & Fils Ltée	45.45
United Auto Parts	11.20	Union des Municipalités	200.00
Verrerie du Cap Enr.	9.00	Zurich Insurance Co	1,148.85
			$24,946.22

Adopté.

****

Rés. No. 14-745 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil, afin de pouvoir rembourser la Caisse Populaire Ste-Madeleine d'un emprunt de $50,000.oo contracté au cours du mois d'août 1960 en attendant l'émission des obligations autorisée par le règlement no. 362 dûment approuvé, demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale la somme de $50,000.oo et ce jusqu'à ce que soit effectuté la vente des obligations dudit règlement no. 362.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet jusqu'à concurrence de la dite somme de $50,000.oo.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. J. Albert Grenier demandant l'annulation de l'homologation sus ses terrains.

Lettre de la Fédération des Guides Catholiques demandant octroi.

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales de l'avance de l'heure.

Certificat du Poste de C. K. T. R., proclamant la cité, personnalité de la semaine du 19 février, en matière urbanistique.

Accusé de réception du Premier Ministre du Québec, de la résolution concernant l'établissement d'une loterie Provinciale.

Résolution de l'Association des Propriétaires de St-Odilon.

Lettre de Floride informant le conseil de la demande naturalisation et de résidence par M & Mme Robert Bellemare.

Lettre, pamphlets etc., de l'Union des Municipalités.

Demande d'un permis d'auto-taxi par M. Edouard Godin.

Offre d'achat de la balance publique et chèque au montant de $200.oo, par M. Noé Veillette, contracteur de St-Tite..

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13ième jour de mars 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-746 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 6 mars 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-747 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de ~~$21,906.34~~ 21,896.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 19	$ 4,149.44	Paie No. 20	$13,118.46
Apeco of Canada Ltd	55.33	Austin Toilet Service	25.25
P. V. Ayotte	82.84	G.Baribeau et Al	1,088.33
Jean Banville	24.40	Bur.Enrégistrement	17.65
Jacé.Bettez	60 00	B.L.Oil Red'g	100.73
Cie Const.Dollard	1,240.20	Cie Const.Laviolette	463.00
Cité du Cap	94.14	Bell Téléphone	353.39
Clément Photo	6.36	Carrière St-Maurice	13.09

Suite, page suivante

****

****

Daigle & Frères Mfg.	35.96	Léo Paul Daviau	74.88
Geo. Gauvin & Fils	6.24	Chs Lévesque	108.18
Hon.Min.Finances Qué.	177.75	Massicotte & Fils Ltée	80.00
Fred Poliquin Lté	89.92	Albéric Roy Notaire	55.00
Rec.Géné.du Canada	80.00	Jac. Sauvageau	61.88
Supertest Petrolum	159.92	Bruno Paquin	28.00
Emile Anctil	28.00	Emmanuel Bourassa	28.00

~~$21,906.34~~ $ 21,896.34

Adopté.

****

Rés. No. 14-748 Proposé par l'échevin A. Lemire,
L. Rheault,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, laquelle assemblée fut tenue le mercredi, 8ième jour de mars 1961, entre sept heures et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement 371 concernant le "zonage dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine", et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, soit adopté tel que soumis.

Adopté.

****

Rés. No. 14-749 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi à M. Edouard Godin, qui a un poste organisé au no. 71 de la rue Thibeau.

M. Godin devra cependant, strictement, se soumettre aux règlements municipaux de la cité.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-750
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 311 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE' TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois de mars 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception de M. Paul LaHaye de la résolution concernant l'établissement d'une "rade" dans le St-Maurice.

Accusé de réception de l'Hon.Léon Balcer de la résolution concernant l'établissement d'une "rade" dans le St-Maurice.

Lettre et copie du plan du Bell Téléphone montrant le passage des câbles et conduits souterrains.

Lettre, pmaphlets et demande de passer résolution par le Service Auxiliaire des "Diabétiques.

Demande de souscrire une page dans programme souvenir des Chevaliers de Colomb à l'occasion de leur congrès qui sera tenu aux 3-Rivières, les 20 et 21 mai 1961.

Demande de contribuer une page souvenir dans The Halifax Herald, Halifax, Canada.

Offre d'un terrain pour une bibliothèque par Mme Romuald Lafrenière.

Remise par le Gérant d'une liste des employés saisonniers qui ont travaillés au moins dix semaines en 1960.

Remise par le Gérant du rapport de l'enlèvement de la neige au 11 mars 1961.

Rapport et recommendation de M. Ronald Marcoux concernant la bonne marche du service de la voirie.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

XIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIXIX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 mars 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-751 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lebalnc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 mars 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-752 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $45,661.16 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 21	$ 4,149.44	Paie No. 22	$ 11,232.97
Paie No. 23	4,121.10	Paie No. 24	6,656.74
Gaston Buisson	79.04	Canadian Petrofina	1,673.60
Cité du Cap	94.97	Cité du Cap	383.45
Cité du Cap	50.00	Cité du Cap	320.82
C.M.Importing Co.Ltd	35.33	Chs. Cusson Ltd	84.65
C.P.R.Express	1.35	Chs Cusson Ltd	24.45
Charbonnerie Champlain	178.00	Cap Tire Service	62.46
Cie Const.Dollard	243.00	Cie Const.Laviolette	3,094.00
Cie Const.Dollard	1,356.64	Cap Machine Shop	364.35
Corporation du Comté	1,240.00	Délisle Auto	438.08
Public Printing	12.50	Nova Durocher	27.07
Garage Charest & Frères	580.50	Hewitt Equipment	19.01
Int.Ass.of Assessors	20.00	Kimball Auto	49.89
R. J. Lévesque	1,800.00	Laurentienne Assurance	362.18
Lynn McLeod 11-5-17	~~115.87~~	Phil. Larivière	100.00
John Millen 3-Riv.	66.56	Montreal Bearing Service	7.87
Neptune Meters Ltd	94.24	Bérard Pellerin	330.56
Produits ciment St-Maur.	255.00	Propane Gas Utilities	37.44
Paul E. Roy	39.56	Armand Roy & Fils Ltée	32.00
J. R. Saulnier	75.81	St-Maur. Oxygen Co.Ltd	143.32
Stanly Motor Equip.	76.24	Supertest Petrolum	41.91
Shawinigan W & P. Co.	3,986.10	Tracteurs Equipment	258.41
Tessier Lumber	57.39	Rolland Théorêt Inc	7.37
Vaugeois & Fils Auto.	25.51	Zurich Insurance	1,155.11
			$45,661.16

Adopté.

****

Rés. No. 14-753 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi à M. Gaston Filteau, domicilié à 43 Ste-Madeleine.

M. Filteau opérera sur un poste déjà existant et se soumettra aux règlements municipaux de la Cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-754 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Jacques Leblanc, Echevin du quartier No. 2, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier jour d'avril 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-755
****

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter certains travaux de construction de trottoirs pour remédier au chômage;

ATTENDU que par ses règlements nos. 339 et 364 ledit Conseil est autorisé à faire exécuter la construction de trottoirs aux endroits suivants:-

Rue Notre-Dame,côté Sud	170'x4' à $3.oo	$ 510.oo
Rue Alice,côté Ouest	85'x4' à $2.oo	170.oo
Rue Alice,côté Est	170'x4' à $2.oo	340.oo
Rue Ste-Julienne,côté Ouest	140'x4' à $2.oo	280.oo
Rue Jac-Bûteux,côté Ouest	150'x5' à $2,50	375.oo
Rue Faverelle,côté Nord	240'x4' à $2.oo	480.oo
Rue Mgr Comtois,côté Ouest	580'x4' à $2.oo	1,160.oo
	Total.....$	3,315.oo

ATTENDU que le Conseil juge opprtun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin L. Rheault,
appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU QUE
****

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des Travaux d'Hiver dans les municipalités (1960-1961) les travaux ci-dessus énumérés.

2o.- Les susdits travaux seront exécutés par la Cité elle-même et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos. 339 et 364 et particulièrement pour une somme de $3,315.oo de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté.

****

Rés. No. 14-756 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la subdivision des lots suivants:-

559-15, 559-16, 559-17, 559-18, 559-19, 559-20 et 559-21.

560-159, 560-160, 560-161 et 560-162, apparaissant sur un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, A. G., en date du 15 février 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-757
****

CONSIDERANT qu'à la suite d'un amendement apporté à la Charte de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordant 25% du produit de la taxe de vente à partir du premier mai 1961, ce qui représente un montant supplémentaire de $20,000.oo pour l'année 1961.

CONSIDERANT que suivant la loi générale le partage de la taxe de vente devrait se faire au prorata de la population ce qui nous rapporterait un montant supplémentaire qui s'établirait dans les conditions présentes à environ $90,000.oo par année;

CONSIDERANT que le budget de l'année 1960 a été établi en tenant compte qu'un octroi au montant de $50,000.oo nous serait accordé en compensation de la perte subie par le non partage de la taxe de vente au prorata de la population;

CONSIDERANT que depuis 1954 on a attribué en octroi un montant de $302,000.oo pour suppléer à la perte subie par le non partage de la taxe de vente au prorata;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par l'échevin Lionel Rheault,
appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

ET RESOLU que les membres de ce Conseil sollicitent de l'Honorable Jeanm Lesage, Premier Ministre de la Province, une entrevue à l'heure et au jour qui lui conviendra afin de nous permettre d'exposer les problêmes que nous avons à faire face et la situation financière de notre Cité, jusqu'à l'établissement d'un système Provincial de péréquation.

Adopté.

****

Rés. No. 14-758
****

Proposé par l'échevin Rodrigue Lepage et unanimement résolu que ce Conseil proteste fortement auprès du Ministre du Revenu National, contre l'ingérence de ses inspecteurs de l'impôt sur le revenu dans les Monastères et Presbytères et lui demande bien respectueusement de bien vouloir faire cesser cet état de chose.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION 14-759
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1961.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION 14-760
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $450,000.00 DEVANT SERVIR AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1961.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES
****

Invitation du Foyer Mariebourg d'assister au dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur de L'Hon. Paul Sauvé, le 9 avril 1961, à 3.00 heures P. M..

Demande de contribuer $1.00 pour des timbres de Pâques par La Clinique des Enfants handicapés.

Invitation de "Prudentia" à M. H. R. Lachance à un diner offert par la Province le 12 avril prochain, au Château Frontenac.

Autorisation demandée de construire un centre récréatif au montant de $800,000.00 par Cap Construction.

Les soeurs Grises de la Croix demandent d'être exemptées de payer les taxes de 1960, sur l'ancienne propriété de Mme J.P.Morin.

Steinberg's Properties Ltd se plaint que l'évaluation de ses terrains est trop élevée.

M. J. Paul Roy demande de lui accorder sa licence pour la vente de voitures automobiles, à 362 Thibeau; prétend avoir commencé à exploiter ce commerce dès le 14 janvier 1961.

MM. Henri Jean et Paul Em. Morand demandent de nettoyer les puisards de la rue Thibeau et tout spécialement en face du No. 89.

Approbation par la Commission municipale d'emprunt temporaire de $50,000.00 pour rembourser Caisse Ste-Madeleine.

Lettre de M. Bettez préconisant la formation d'une commission d'Urbanisme.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales, du règlement 371, zonage.

M. Omer Gratton demande de déléguer un membre du Conseil pour faire partie d'un comité qui sera formé à l'occasion de la semaine de "formation technique" du 29 mai au 4 juin 1961.

Remerciements du comité d'organisation de la Société St-Jean-Baptiste, pour vin d'honneur.

M. St-Arnaud, de C. K. T. M. T. V. canal 13, déplore que certains communiqués aux journaux ne lui sont pas adressés.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, des travaux d'hiver, Re: forage d'un nouveau Puits Artésien.

Liste de la nouvelle société des membres du "système Communautaire Coopératif du Cap-de-la-Madeleine".

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. H. Bélanger
LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Rés. No. 14-761
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Marie Gilles Provencher, épouse de M. Henri Giroux, Surintendant du département de l'aqueduc de la Cité et résidant de la dite Cité depuis de très nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Giroux et Provencher et tout spécialement à l'époux de la défunte, ses plus sincères sympathies et autorise le Trésorier de la Cité à verser les hono---------raires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme de la disparûe.

Adopté.

****

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine..

A une assemblée régulière du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 4ième jour d'avril 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-762 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc,

ET RESOLu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 mars 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-763 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $24,152.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 25	$ 4,064.44	Paie No. 26	$ 6,741.56
Cité du Cap	196.40	C. P. R. Express	1.00
Charb.Champlain	557.02	Conseil de la Cité	1,166.66
Cie Const.Dollard	52.86	Bell Téléphone	637.62
Collins Body Shop	11.00	C. P. R.	4.00
Can. Industries Ltd	45.39	Clément Photo	9.54
Jean-Louis Gagnon	77.71	H. P. Hébert Enrg.	809.40
Hôtel Manoir Claire	16.00	Imperial Oil	449.31
Ernest Leblanc	195.00	Matco Ltd	154.05
National Cash Register	8,668.25	Quincaillerie Rochefort	103.83
J. R. Saulnier	51.13	St-Maurice FinanceCorp	7.28
Nazaire Tremblay	76.28	Chs Turcotte & Fils Ltée	20.80
Wallace & Tiernan Ltd	35.95		
			$24,152.48

Adopté.

****

Rés. No. 14-764 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la résolution no. 13-701 faite et adoptée en date du 4 novembre 1957, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QUE M. RONALD MARCOUX, INGENIEUR DE LA CITE, SOIT ET EST PAR LES PRESENTES NOMME "DIRECTEUR GENERAL DES TRAVAUX DE LA DITE CITE".

Adopté.

****

Rés. No. 14-765 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que M. Joseph Désaulniers soit engagé comme "surintendant" municipal, au salaire de $95.oo par semaine, et ce, à compter du 17 avril 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-766 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le salaire de M. Donat Marchand, comme contre-maitre de la voirie municipale, soit porté à $78.oo par semaine, et ce, à compter du 17 avril 1961.

Que le salaire de M. Edmond Bouchard, lui aussi contremaitre de la voirie, soit porté à $78.oo par semaine, et ce, à compter du premier février 1961.

Et que le salaire de M. Donat Montambeault soit porté à $68.oo par semaine, et ce, à compter du 17 avril 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-767 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que M. Arno Baril soit engagé comme contremaitre de la voirie municipale, à raison de $78.oo par semaine, et ce, à compter du 17 avril 1961.

Et que M. Raymond Bernier soit engagé au service de l'aqueduc au salaire de $66.oo par semaine, et ce, à compter du 17 avril 1961.

Et que M. Jules Richard soit engagé comme secrétaire du "Directeur général des travaux" au salaire de $67.oo par semaine, et ce, à compter du 17 avril 1961.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-768
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1961".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) J. Leblanc, Echevin de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

****

AVIS DE MOTION No. 14-769
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226-C, CONCERNANT L'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-770
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 222, DEJA AMENDE PAR 222-A, CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-771
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX URGENTS D'AQUEDUC, EGOUT, PAVAGE ET AUTRES FINS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) J. Leblanc, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-772
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR DONNER AU CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, LE POUVOIR D'EXEMPTER DE TAXES, LES TERRAINS HOMOLOGUES EN VERTU DU REGLEMENT No. 336".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille de M. Jude Toupin, pour sympathies lors du décès de M. Jude Toupin.

Rapport des activités de l'O.T.J. Ste-Madeleine, produit par le Rév. Père Robert Gagnon, Aumônier

Rapport de l'enquête conduite par le Ser-Dét. Lacroix, concernant l'ouverture du commerce d'autos de M. J. P. Roy, au numéro 362 de la rue Thibeau.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. A. Desrosiers — LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-dela-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10ième jour d'avril 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-773 — Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 4 avril 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-774 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $56.26 5-96 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

VOIR LES COMPTES AU VERSO

****

Rés. 14-774 - suite

LES COMPTES
****

Paie No. 27	$ 4,138.44	Paie No. 28	$ 5,205.98
Ass.Int.Machi.local 2220	222.00	Benoit J. Bégin	300.00
BanCan.Nationale	32,077.35	Jac.Bettez	75.00
Brindle et Ban.Can.Nat.	4,646.25	Jean Banville	207.30
Cité du Cap	124.27	Copyflex Prints Red'g	16.67
Cap Machine Shop	517.71	Clarendon Hôtel Qué.	198.67
Gauthier Radio T.V.	74.94	Guilbert Spring Service	5.10
R. J. Lévesque	1,800.00	Laur.Ready-Mix Equip	48.88
Hon.Min.Finance Qué.	264.00	Hon.Min.Finance Qué	224.40
Hon.Min.Finance Qué.	322.90	Massicotte & Fils Ltée	578.75
H.Massicotte &Frères Ltée	19.12	Morin & Frères Inc.	103.53
F. Nobert,avocat	700.00	Protonotaire Cour Sup.	34.90
Fred Poliquin Ltée	4.25	Pétroles de la Mauricie	66.56
Rec.Gén.duCanada	351.92	Rec.Gén.du Canada	1,360.85
Florent Roof	53.04	Sirois Auto	43.96
William Scully Ltd	15.01	J. R. Saulnier	32.84
Pierre Thibeau,Canada Ltée	61.15	3-Riv.Auto Electric	100.91
Vaugeois & Fils Ltée 1824.00	~~1,800.20~~	Verrerie du Cap Enrg	2.94
Cité du Cap	206.37	Union Musicale	240.00

~~$56,246.16~~ $ 56.265.96

Adopté.

****

Rés. No. 14-775 — Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1961 au montant de $1,408,810.69, avec échelle de salaires ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par l'échevin L. Rheault
Appuyé par l'échevin

Et résolu que le budget soit réduit de $1,408,810.69 qu'il est présentement à $1,340,531.55.

Pas de secondeur.

Motion principale adoptée sur division

****

Rés. No. 14-776 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de payer 72¢ le pied carré à la compagnie "British American Oil Company Ltd", pour l'achat de 790 pieds carrés de terrain, faisant partie du lot 408 et devant servir à l'élargissement de la rue Notre-Dame, intersection Fusey.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-777 — Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement no. 373 intitulé "REGLEMENT POUR DONNER AU CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, LE POUVOIR D'EXEMPTER DE TAXES LES TERRAINS HOMOLOGUES EN VERTU DU REGLEMENT No. 336, soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-778 — Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement no. 373 intitulé "REGLEMENT POUR DONNER AU CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, LE POUVOIR D'EXEMPTER DE TAXES LES TERRAINS HOMOLOGUES EN VERTU DU REGLEMENT No. 336, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

ADOPTÉ.

****

Rés. No. 14-779 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 226-F, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226-C, CONCERNANT L'AQUEDUC, SOIT ADOPTE en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-780 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 226-F, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226-C, CONCERNANT L'AQUEDUC", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-781 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 222-B, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 222-A, CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-782 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 222-B, INTITULÉ "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 222-A, CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-783 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement no. 372 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1961", soit adopté en première lecture.

En amendement il est proposé par l'échevin ~~L.Rheault~~,
appuyé par l'échevin----------

Et résolu que l'article 1, du règlement 372 soit abrogé et annulé et qu'à l'article 2, lire $2.oo au lieu de $1.30.

Pas de secondeur

Motion principale adoptée sur division

Adopté.

****

Rés. No. 14-784 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement no. 372 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1961", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

En amendement il est proposé par l'échevin ~~L.Rheault~~,
appuyé par l'échevin----------

Et résolu que l'article 1, du règlement 372 soit abrogé et annulé et qu'à l'article 2, lire $2.oo au lieu de $1.30.

Pas de secondeur

Motion principale adoptée sur division.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Réclamation de M. Lucien Côté,44 St-Henri, pour dommages causés par le département de l'aqueduc effectuant des travaux.

Demande de remboursement de $44.50 de M. Michel Lebleu pour permis de construire et entrée d'eau;bâtisse incendiée avant l'exécution des travaux.

Les employés de l'extérieur sollicitent une entrevue avec le Conseil.

Demande de contribution par le Foyer Mariebourg à l'occasio de sa campagne annuelle de charité.

Demande de contribuer une page dans programme souvenir par l'imprimerie Vallières, $60.oo "Salon du Sportman".

Avis de L'Hon.René Hamel nous informant de la prolongation des travaux de chômage au 31 mai 1961.

Lettre de Jules Richard refusant d'être engagé comme employé permanent, soit à la semaine, rés. no. 14-767.

Les assureurs D. Beaumier & Fils, Comptoir d'Assurance Ltée J. B. Lanouette, Lucien Lévesque et J. A. Richard,demandent de passer résolution déterminant qu'un laps de temps de trois ans soit exigé des nouveaux requérants qui désireraient partager les commissions provenant des assurances de la Cité.

Lettre de M. Jacques Limosge qui demande permis de construire restaurant-épicerie, à 1154 Thibeau.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de-Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 17 avril 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. RHeault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-785 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 avril 1961 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-786 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de----- et tels que décrits ciaprès, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie no. 29	$ 4,138.44	Paie no. 30	$ 4,720.19
Bur.Enrégistrement	15.90	Jean Banville	15.06
Cap Tire Service	210.34	Bell Téléphone	360.24
Clément Photo	12.72	Hon.Min.Finances Qué	124.05
Geo. Héroux	12.45	Emile Hamel	590.00
Imprimerie Vallières	73.67	Im.Spécialités Enrg.	15.07
Imprimerie St-Arnaud	181.30	Imprimerie St-Patrice	149.55
Nap. Loranger	14.97	H.Massicotte & Frères	438.62
René Marchand	28.83	Min.Terres & Forêts	100.45
Massicotte & Arcand	362.56	Hon.Min.Finances Qué	6,321.69
Hon.Min.Finances Qué	45.00	Cie Const.Dollard	140.83
Hon.Min.Finances Qué.	529.92	Hon.Min.Finances Qué	567.35
Protonotaire Cour Sup.	206.71	René de Cotret,Ferron	200.00
Receveur Gén.du Canada	705.00	Rec.Gén.du Canada	100.00
Rec.Gén. du Canada	2,938.65	C. H. Savard	51.44
Soc.Can.du-Cancer	50.00	Zurich Insurance	8.00
Caisse Ste-Madeleine	50,000.00	Cité du Cap	134.05
			$73,563.05

Adopté.

****

Rés. No. 14-787 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil décrète l'établissement d'une Commission d'Urbanisme, laquelle sera composé des personnes suivantes:-

MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc et Jacques Lachapelle et de l'inspecteur des bâtiments M. Jacques Bettez ainsi que de l'Ingénieur de la Cité M. Ronald Marcoux avec comme aviseur légal. Me Guy Lebrun, Avocat.

Adopté.

****

Rés. No. 14-788 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever un montant de $150.oo de l'évaluation de M. André Gauthier, lot Ptie 163. à 32 et 34 Dorval; dépendances démolies.

Adopté.

****

Rés. No. 14-789
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Henri LaHaye, père de M. Paul LaHaye, représentant du Comté de Champlain aux Communes.

Ce Conseil présente donc à la famille LaHaye, et tout spécialement à M. Paul LaHaye, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

****

Rés. No. 14-790 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 374 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $450,000.oo DEVANT SERVIR AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-791 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 374 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $450,000.oo DEVANT SERVIR AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

ADOPTÉ

****

Rés. No. 14-792 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 24avril1961, à 8.ooheures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $450,000.oo portant le No. 374 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $450,000.oo DEVANT SERVIR AU DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LES LIMITES DE LA CITE" et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

Rés. No. 14-793 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 371-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371,CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-794 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 371-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-795 Proposé par l'échevn L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc,

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "mercredi" le 3 mai 1961, entre sept heures et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement no. 371-A pour ce qui a trait à l'amendement à être apporté au règlement 371 concernant le zonage dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-796
****

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE SUIVANT L'EVALUATION DES TERRAINS NON IMPOSABLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-797
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR DETERMINER L'APPLICATION DE LA TAXE SPECIALE DE $0.70 ATTRIBUEE A L'ENTRETIEN DES RUESET EXEMPTER LES LOTS INAPTES A LA CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Jacques Leblanc,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Pierre Berlinguer sollicita t une entrevue avec le Conseil.

Accusé de réception d'une résolution concernant les enquêtes des inspecteurs de l'impot dans les presbytère par M.Geo. Nowlan, Ministre du Revenu National.

Avis légal de Me Guy Lebrun concernant le refus de Jules Richard d'être engagé permanent.

Lettre de M. Ray. Shea, président de l'Union Musicale sollicitant entrevue avec le Conseil.

Nouvelle demande de passer une résolution par MM J. A. Richard, J. B. Lanouette et Al, courtiers, pour fixer à trois ans le droit de percevoir des commissions des assurances de la Cité.

Requête de contribuables protestant contre le budget et l'application du taux de la taxe.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

J. P. Lavergne
LE MAIRE.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'HOtel de Ville, lundi, le 24 avril 1960, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-798 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 avril 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-799 Proposé par l'échevin J. Leblanc
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $~~16,951.68~~ 16,943.63 et tels que décrits ci-après soient et sont parn les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie Liste No. 31	$ 4,506.44	Paie No. 32	$ 4,540.51
Austin Toilet Service	31.00	P.V.Ayotte	37.98
Machinistes local 2220	192,00	Ass.Comm.Ind.Qué	15.00
G.Baribeau et Al	1,038.33	Gaston Buisson	10.40
Can.National Express	2.70	C. P. R.	88.54
Champlain Express	7.50	Cap Fire Equip.	33.02
C.P.R. Express	5.86	Cité du Cap	188.05
Fortier,Trottier,Montreuil,Chabot	685.00	Hewitt Equip.	137.73
Geo. Héroux	19.12	Int.Business Mach.	9.00
Loranger, Molesworth	626.53	Lynn McLleod	11.21
C.O.Monat Co Ltée	82.32	Jules Milette	72.49
Montreal Bearings Services	4.39	Neptune Meters	386.36
Produits Nor-Do	36.73	Quinc. Rochefort	123.16

Suite des comptes, page suivante
****

Rés. 14-799 - suite des comptes

Armand Roy,Fils Ltée	92.00	Royal Liverpool Insurance	3,343.35
Francois Rouette	5.10	R. Sauvageau	6.36
Spécialités Beauchamp	28.85	William Scully	72.93
Stanly Motor Equip	11.87	Sirois Auto.	41.29 ~~40.79~~
J. R. Saulnier	175.77	Supertest Petrolum	53.91
3-Rivers Press	5.60	Pierre Thibeau,Canada Ltée	49.00
3-Rivers Motor Sales	4.00	Tracteurs Equip.Ltée	101.83
Chs Turcotte & Fils	13.85	Texaco Canada Ltd	40.92
Verrerie du Cap	5.13		

~~$16,951.63~~ # 16,943.63

Adopté.

****

Rés. No. 14-800

Il est proposé, secondé et unanimement résolu, que le règlement no.362 soit et est amendé à l'article 5 en remplaçant "janvier" 1960" par "juin 1961".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1962 à 1981.

L'article 6 est amendé en remplaçant "janvier" et "juillet" par "juin" et "décembre".

L'article 8 est remplacé par le suivant:- "8" Les dites Obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE le règlement no. 364 soit et est amendé à l'article 8 en remplaçant "juillet 1960" par "juin 1961".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1962 à 1976.

L'article 9 est amendé en remplaçant "janvier" et "juillet" par "juin" et "décembre".

L'article 11 est remplacé par le suivant:- "11" Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE le règlement no. 365 soit et est amendé à l'article 5 en remplaçant "octobre 1960" par "juin 1961".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1962 à 1981.

L'article 6 est amendé en remplaçant "avril" et "octobre" par "juin" et "décembre".

L'article 8 est remplacé par le suivant:- "8" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE le règlement no. 366 soit et est amendé à l'article 5 en remplaçant "octobre 1960" par "juin 1961".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1962 à 1976.

L'article 6 est amendé en remplaçant "avril" et "octobre" par "juin" et "décembre".

L'article 8 est remplacé par le suivant:- "8" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE le règlement no. 369 soit et est amendé à l'article 6 en remplaçant "novembre 1960" par "juin 1961".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1962 à 1981.

L'article 7 est amendé en remplaçant "mai" et "novembre" par "juin" et "décembre".

L'article 9 est remplacé par le suivant:- "9" les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE la résolution du 11 mai 1959 soit et est amendée à l'article5 en remplaçant "1959" par "1961".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1962 à 1971.

L'article 6 est amendé en remplaçant "5 ½%" par "6%".

L'article 7 est remplacé par le suivant:- "7" les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de la dite Banque à Toronto.

L'article 9 est remplacé par le suivant:- "9" les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté.

****

Rés. No. 14-801 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le deuxième paragraphe de la résolution no. 14-767 concernant l'engagement de M. Raymond Bernier, faite et adoptée en date du 4 avril 1961, soit abrigé et annulé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:- "PARAGRAPHE 2" RES.14-767

"QUE M.RAYMOND BERNIER SOIT ENGAGE COMME ASSISTANT CONTRE MAITRE DE M. HENRI GIROUX AU DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC AU SALAIRE DE $75.00 PAR SEMAINE ET CE A COMPTER DU 17 AVRIL 1961"

**********************Adopté

Rés. No. 14-802 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 10.oo heures P. M. ou avant s'il y a possibilité, sur toutes choses non-terminées, et plus spécialement pour fixer le ou les jours du vote sur le règlement 374 concernant un emprunt au montant de $450,000.oo et à prêter ledit montant à la compagnie Tooke Bros Ltd et ce, au cas ou un référendum serait exigé.

Adopté.

****

9.20 heures P. M. et la séance se continue

****

Rés. no. 14-803 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les premier et deuxième jours du mois de mai 1961, jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement no. 374 concernant un emprunt au montant de $450,000.oo, ledit montant devant être prêté à la compagnie Tooke Bros Ltd.

Adopté.

****

Rés. no. 14-804 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLI que le règlement no. 376 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE SUIVANT L'EVALUATION DES TERRAINS NON IMPOSABLES" soit adopté en première lecture.

L'Echevin L. Rheault enrégistre sa dissidence

Adopté

****

Rés. no. 14-805 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 376 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE SUIVANT L'EVALUATION DES TERRAINS NON IMPOSABLES" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-806 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 375 intitulé "REGLEMENT POUR DETERMINER L'APPLICATION DE LA TAXE SPECIALE DE $0.70, ATTRIBUEE A L'ENTRETIEN DES RUES ET EXEMPTER LES LOTS INAPTES A LA CONSTRUCTION" soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-807

****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE SUR LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES, POUR LES FRAIS DE CONSTRUCTION DE TOUT EGOUT PUBLIC DANS TOUTE RUE".

Fait etb signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-808

****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, jeproposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois d'avril 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accué de réception par l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre, de la résolution no. 14-757 sillicitant une entrevue.

Accusé de réception par le Ministère des Finances du Canada de notre réclamation Re: subventions aux municipalités.

Lettre du Rév. Père Valin, économe du Sanctuaire demandant de porter comme non imposables lots 118-44-2 et 122-282 ayant vendu à bâtisse située sur ces lots le 24 mars 1961, à M. Wilfrid Lépine.

Demande de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de déléguer le Directeur à son Congrès qui sera tenue à Jonquières les 3, 4 et 5 juillets prochains.

Demande de M. Biron de se rendre au Congrès des Employés de Finance, à Québec, les 4, 5 et 6 mai prochains.

Approbation par les Gouvernements Fédéral et Provinciale de travaux de construction de trottoirs sous le programme d'encouragement des travaux d'Hiver.

Résolutions de l'Association des Propriétaires de St-Odilon Ins.

Demande de permis de construire un 4 logements avec magasin rue St-Henri coin Turmel ainsi que 4 maisons unifamiliales, rue Des Châtelets, par M. Uldéric Jacob.

Remerciements de la famille de M. Henri Giroux pour sympathies formulées lors du décès de son épouse.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER
[signature] — LE MAIRE

#*#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le premier mai 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-809 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 avril 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-810 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,206.09 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 33	$ 4,460.44	Paie No. 34	$ 3,951.87
Brundle & Ban.Can.Nat.	3,717.00	Gaston Buisson	20.80
Conseil de la Cité	1,166.66	Can. Petrofina	1,988.80
Cité du Cap	50.00	Can.Fairbainks Morse	413.70
Cité du Cap	17.30	Cité du Cap	296.48
Francis Hankin	7,086.69	Imperial Oil	57.60
Imprimeur de la Reine	50.97	Kimball Auto	114.61

SUITE DES COMPTES AU VERSO
****

Rés. No. 14-810 - suite des comptes
****

Lynn McLeod	87.86	Hon.Min.Finances Qué	2,925.52
Hon.Min.Finances Qué.	437.76	Hon.Min.Finances Qué	268.30
Northern Electric	10.96	Jeune Commerce du Cap	44.00
Restaurant Penn-Mass	18.54	Rec.Général du Canada	450.50
Rec.Général du Canada	1,362.55	Protonotaire Cour Sup.	42.97
St-Maurice Oxigen	155.69	St-Maurice Finance	7.28
United Auto Parts	1.24		
			$29,206.09

Adopté.

****

Rés. No. 14-811 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée après l'assemblée publique de "mercredi" le 3 mai 1961, sur toutes choses non terminées et plus spécialement pour fixer le ou les jours du vote sur le règlement 371-A pour ce qui a trait à l'amendement apporté au règlement 371 concernant le zonage, et ce, au cas ou un référendum serait exigé.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Permis du Ministère du Travail à la Cité, d'ouvrir un Bureau de Placement dans nos limites.

Invitation d'assister à l'ouverture de la Semaine D,embellissement du 6 au 13 mai, sous les auspices du Jeune Commerce.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales, des règlements 372, imposition et 373, exemptant de taxes les terrains homologués.

Demande de l'Association des Fanfares de contribuer une page dans programme-souvenir; coût $50.oo.

Félicitations et remerciements aux membres du Conseil et aux officiers, par Me J. M. Bureau, avocat.

Et Son Honneur ajourne la séance

LE GREFFIER LE MAIRE

*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "mercredi", le 3 mai 1961, à 8.oo heures P. M., à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-812 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Me Guy Lebrun, avocat, à entreprendre les procédures nécessaires dans le contrat à intervenir entre les Missionnaires Oblats et la Cité relativement à la cession d'une rue longeant la St-Maurice Paper Company, le tout, suivant le projet soumis par Me Francois Lajoie en date du 15 janvier 1959 et suivant les corrections y apportées.

Adopté.

****

Rés. No. 14-813 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Me Guy Lebrun, avocat, à offrir à M. J. G. Kelly, la somme de $1,680.oo pour l'acquisition de 60 pieds de front par 140 pieds de profondeur de terrain, faisant partie du lot 163 du cadastre de la Cité et situé ledit terrain homologué, dans le prolongement de la rue Loranger, entre les rues Brunelle et Dorval et à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la Régie des Services Publis si la présente offre n'est pas acceptée.

Adopté.

****

Rés. No. 14-814 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Me Guy Lebrun avocat, à prendre les procédures nécessaires contre M. Jean-Paul Dupont, pour recouvrer les frais encourus à la suite d'un accident d'automobiles sur-venu le 4 mars 1961, à l'intersection des rues Brunelle et Toupin.

Adopté

****

Rés. No. 14-815 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à remettre à M. René Lachapelle, le produite de la licence émise en faveur de ce dernier pour l'exploitation d'un atelier de réparations d'automobiles, rue LaHaye.

L'Echevin R. Lepage change d'idée après allé aux renseignements et déclare ne plus seconder la présente résolution qui devient nulle.

Rés. No. 14-816 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 375 intitulé "REGLEMENT POUR DETERMINER L'APPLICATION DE LA TAXE SPECIALE DE $0.70, ATTRIBUEE A L'ENTRETIEN DES RUES ET EXEMPTER LES LOTS INAPTES A LA CONSTRUCTION", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-817 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 377 intitul, "REGLEMENT DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE SUR LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES POUR LES FRAIS DE CONSTRUCTION DE TOUT EGOUT PUBLIC DANS TOUTE RUE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-818 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 377 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE SUR LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES POUR LES FRAIS DE CONSTRUCTION DE TOUT EGOUT PUBLIC DANS TOUTE RUE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Réclamation du Curé Antonio Milot de St-Odilon au montant de $155.oo, dommages au parc en face de l'Eglise.

Lettre du Curé J. H. Donat Picotte de Ste-Famille, se plaignant de la malpropreté de nos gens.

Et Son Honneur lève l'ajournement de la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 8 mai 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins, L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-819 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du premier mai 1961 ainsi que celui de l'ajournement en date du 3 mai 1961, soient et sont par les présents adoptés tels que lus.

Adopté.

****

Rés. No. 14-820 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $92,597.59 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 35	$ 4,451.44	Paie no. 36	$ 5,023.46
American Water Works Ass.Inc	17.50	Ban.Can.Nationale	72,314.58
Jac. Bettez	75.00	Gaston Buisson	34.45
Cité du Cap	163.54	Caisse Ste-Madeleine	838.35
Cie.Const.Laviolette	94.00	Cie Const.Dollard	11.92
Clément Photo	4.77	Crown Toilet Service	2.00
Cité des 3-Rivières	70.00	Cité du Cap	1,200.00
Délisle Auto	807.09	Maison J. D. Garneau	45.00
Garage Charest & Frères	785.80	Me Guy Lebrun	440.00
Irenée Lanouette	63.64	Marco Medical Supplies	9.27
Morin & Frères Inc.	1,365.97	Armand Roy & Fils	12.00
L. St-Onge et Al	100.00	Jacques Sauvageau	72.80
Shawinigan W & P Co.	4,219.65	3-Rivières Auto Electric	253.05
Wajax Equipment Ltd	122.31		
			$92,597.59

Adopté.

****

Rés. No. 14-821 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Banque de Montréal à rencontrer les dépenses encourues par le Service du Bien-Etre pour le compte du Gouvernement de la Province en attendant l'avance du Ministère du BienEtre Social de Québec.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-822
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION, LES ARGENTS NECESSAIRES A CETTE FIN.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de mai 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-823
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITç DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de mai 1961.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 14-824 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain "mardi" le 9 mai 1961, à 8.oo heures P. M., afin d'accepter l'une des soumissions qui nous sera recommandée par la Commission municipale de Québec, concernant l'émission d'obligations au montant de $273,000.oo ainsi que sur les soumissions des collecteurs d'égout.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de M. Paul LaHaye député de Champlain aux Communes pour sympathies témoignées lors du décès de son père.

Demande d'entrevue par M. J. Roland Lacroix, Président du Club de Tennis Alouette.

Les Scouts Catholiques sollicitent l'encouragement du Conseil pour la construction d'une Chapelle.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Municipales du règlement 376 concernant l'imposition d'une taxe spéciale sur les terrains non imposables.

****

Mise en demeure de Me Jules Biron, avocat, priant le Conseil de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher l'huile provenant des égouts de se propager à l'eau, à l'endroit ou est situé le Club de "Yacht".

Demande de la Société St-Jean-Baptes des Trois-Rivières de contribuer à la Fraternité Francaise, dans les autres Provinces du Canada.

Invitation des élèves de l'Ecole l'Assomption, d'assister "mercreid" le 10 courant, à un concert de solphège à l'Ecole St-Joseph.

Et Son Honneur ajourne la présente séance.

Arthur Beaudin — J. R. Desrosiers

LE GREFFIER — LE MAIRE

X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "Mardi" le 9ième jour de mai 1961, à 8.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE au fauteuil, M. Jacques Leblanc.

****

Rés. No. 14-825 Proposé par l'échevin A. Lemire
AApuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission des courtiers "VEILLET, LANGLOIS, COURTEMANCHE, INC"., en date du 8 mai 1961, pour l'achat de $273,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dont $129,000.oo échéant du 1er juin 1962 au 1er juin 1971, porteront intérêt au taux de 5 1/2 % l'an et la balance, soit $144,000.oo, échéant du 1er juin 1972 au 1er juin 1981, porteront intérêt au taux de 6 % l'an, et ce, au prix de $98.73 par $100.oo d'obligations, plus les intérêts courus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

Adopté.

****

Et la séance d'ajournement est levée.

Arthur Beaudin — J. LeBlanc

LE GREFFIER — PRO-MAIRE

X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15ième jour de mai 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-826 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 mai 1961 ainsi que celui de l'ajournement du 9 mai 1961, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

****

Rés. No. 14-827 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------- $16,974.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 37	$ 4,456.10	Paie no. 38	$ 5,054.48
L'Art Graphique	663.78	Apeco of Canada Ltd	8.32
Austin Toilet Service	24.95	G.Baribeau et Al	968.33
Banque Royale du Canada	37.60	Jean Banville Inc	42.70
Cité du Cap	144.14	C. P. R. Express	1.35
Carrière Marchand Ltée	454.93	Cap Machine Shop	478.16
Cie Bois St-Laurent	48.02	Bell Téléphone Co.	387.27
Collins Body Shop	133.00	Garage Fillion	515.45
Imprimerie Vallières Enrg	74.46	Imprimerie St-Arnaud	53.69
Imprimerie St-Patrice	157.74	Int.Business Machine	8.00
Roméo Landry	3.40	Assurance Laurentienne	1,140.23
Matteau Radio Electric	88.32	Montreal Blue Prints	30.57
O.T.J.St-Eugêne Cap	500.00	Pépinière St-Aubin	15.50
Propane Gas Utilities	31.20	Rest-Petite Madeleine	25.50
C. H. Savard	70.11	J. R. Saulnier	25.91
Stanly Moteur Equipment	143.62	Trust Général du Canada	1,000.00
Tooke Bros Ltd	58.88	Union Musicale du Cap	76.64
C. P. R. Railway	52.00		
			$16,974.35

Adopté.

****

Rés. No. 14-828 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Conseil de cette Cité déclare:-

1o. Il est désireux d'atteindre le plus tôt possible le but recherché par les dispositions du bill 157 adopté par la Législature à sa présente session et du règlement no. 374 adopté par ce Conseil en vertu des pouvoirs à lui conférés par ce bill;

2o. Ce règlement a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires de cette Cité qui ont tous été convoqués et eu l'opportunité de se prononcer en faveur ou contre ce règlement et dont un nombre record se sont prévalus de leur droit de se prononcer;

3o. La majorité en nombre et en valeur des électeurs qui ont voté s'est prononcée en faveur de l'approbation du dit règlement;

4o. Dans les circonstances ce Conseil estime que l'approbation dudit règlement doit être considérée comme concluante;

DERNIER RAPPORT INSCRIT DANS CE LIVRE, rapport de la prochaine séance sera inscrit dans nouveau livre, No. 4 **********

EN CONSEQUENCE, ce Conseil, prenant la responsabilité des procédures du susdit référendum, prie l'Honorable Ministre des Affaires municipales de soumettre à l'Honorable Lieutenant gouverneur en conseil ledit règlement pour qu'il soit par Lui approuvé à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-829

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT POUR LEVER L'HOMOLOGATION DE CERTAINES PLACES PUBLIQUES ETC. DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mai 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Invitation d'assister à l'inspection du Corps des Cadets, mercredi le 17 mai à 7.45 P. M.au Pavillon Mgr St-Arnaud.

M. H. G. Grenier demande de lever l'homologation des 7 et 8ièmes rues afin de lui permettre de construire sur ces rues.

Copie du grief de l'Association des Machinistes, local 2220, par M. Pariseau, représentant.

Invitation au Congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme, à Sherbrooke les 19 et 20 mai prochains.

Ordonnance de la Commission des Transports concernant l'embranchement du C. P. R. pour desservir "Laminex"

****